Bulletin de la Société grayloise d'émulation

Société grayloise d'émulation

Digitized by Google

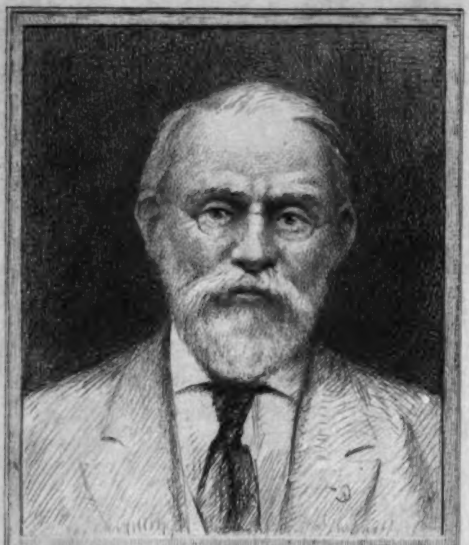

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

.G8

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ GRAYLOISE

D'ÉMULATION

3-4

N° 3

Année 1900

GRAY
IMPRIMERIE DE GILBERT ROUX
1900

Digitized by Google

Digitized by Google

Dunning
Nijhof
7-18-28
16143

LISTE DES MEMBRES

Le millésime placé en regard du nom de chaque membre indique l'année de sa réception dans la Société.

BUREAU

Président: M. Victor MAIRE, ✿ A.
Vice-Président: M. Ernest ANDRÉ, ✿ A.
Secrétaire-Trésorier : M. Aug. GASSER
Secrétaire-Adjoint : M. A. LINOTTE.
Bibliothécaire : M. JOURDY, ✿ A.

COMITÉS

Comité scientifique. — MM. ANDRÉ, ✿ A., CAULLE, Emmanuel BOUCHET, René MAIRE, Benoît MILLOT.

Comité d'histoire et d'archéologie. — MM. JOURDY, ✿ A., Dr BERTIN, ANDRÉ, ✿ A., A. LINOTTE, LEROY, ✿ A., Aug. GASSER.

Comité littéraire et artistique. — MM. COUYBA, ✿ A., REGNAUD, ✿ A., BAILLE, ✻ O., CHASTAIN, ✻, LINOTTE, THIBAUT, Gilbert ROUX.

Membres d'honneur

MM.

Le Sénateur de l'arrondissement.
Le Député de l'arrondissement.
Le Préfet de la Haute-Saône.
Le Général commandant à Gray.
Le Sous-Préfet de Gray.
Le Maire de Gray.
Le Dr BLEICHER ✻, ✿ I P., professeur à l'école de pharmacie de Nancy, ancien président de la Société géologique de France. — 1894.
Dr FROMENTEL père, ✻, ✿ A., à Gray. — 1895.
MOREL, ✻ O. ✿ I. P., inspecteur général à Paris. — 1897.
PELLAT, ✻ O., inspecteur général honoraire, ancien président de la Société géologique de France, à la Tourette, par Tarascon. — 1895.

Sociétaires perpétuels

M. Amand GASSER. — 1894 † 1899.

Digitized by Google

Membres titulaires

MM.

ANDRÉ, ✪ A., notaire honoraire à Gray. — 1895.
BASSOT, Alexandre, ancien élève de l'école polytechnique, à Gray. — 1897.
BAILLE, ✲ O. ✪ A, colonel en retraite à Gray. — 1895.
BAILLE, capitaine instructeur au 12e Hussards, à Gray. — 1898.
BAUDEY, agent d'assurances à Gray. — 1898.
DE BEAUSÉJOUR, Gaston, à Motey-Besuche. — 1899.
DE BELLAIGUE DE BUGHAS, ✠, à Gray. — 1897.
BERNARD, Ch., négociant à Gray. — 1897.
BERNARD-BÈGUE, négociant à Arc-les-Gray. — 1899.
Dr BERTIN, médecin à Gray. — 1897.
BERTRAND, architecte à Gray. — 1897.
BOISSET, Léon, négociant à Gray. — 1900.
BOUCHET père, négociant à Gray. — 1897.
BOUCHET, Emmanuel, étudiant en médecine à Besançon. — 1895.
BOUFFAUT, Francis, imprimeur à Gray. — 1895.
BOURGEOIS, Victor, ✠, inspecteur des contributions directes, en retraite à Mantoche. — 1899.
CAULLE, Pierre, percepteur en retraite à Gray-la-Ville. — 1895.
CHAMPEIL, Émile, ingénieur à Pontailler-sur-Saône. — 1899.
CHASTAIN, ✲, Commandant en retraite à Beaujeu. — 1897.
CHAVONNET, ✪ A., directeur du Comptoir d'escompte à Gray. — 1897.
CECILLE, ✲ O., Chef de bataillon en retraite à Gray. — 1900.
CERSOY, ✲ O., colonel en retraite à Gray. — 1897.
CLEMENTZ, négociant à Gray. — 1900.
COUYBA, ✪ A., député de la Haute-Saône. — 1897.
DEBELFORT, conseiller d'arrondissement à Champlitte. — 1899.
DECKHERR, professeur au collège de Baume-les-Dames. — 1899.
DÉMEUSY, négociant, quai Villeneuve, 13, à Gray. — 1897.
FAIVRE, Félix, négociant à Arc-les-Gray. — 1897.
FAIVRE-DURAND, négociant à Gray. — 1897.
Dr FROMENTEL fils, ✪ A, médecin à Gray. — 1897.
GASCON, à Fontaine-Française. — 1900.
GASSER, Auguste, directeur de la *Revue d'Alsace*, à Mantoche. — 1894.
GÉRARD, F., professeur à Dijon. — 1897.
GIRAUD, géomètre à Mantoche. — 1900.
GIRARD, ✲ O., ✪ I. P., mécanicien-inspecteur de la marine en retraite, à Gray. — 1900.

Digitized by Google

GRILLOT, Maurice, ✠ o., directeur de la Laiterie de Corneux, à Gray. — 1897.
L'abbé GROSSARD, curé de Saint-Broingt. — 1899.
GUILLAUME, conducteur des Ponts et Chaussées à Gray, — 1899.
Dr GOURMET, à Champlitte. — 1900.
HUGUENEY, ✠, conseiller à la Cour de Dijon. — 1895.
JOURDY, ✠ A, bibliothécaire de la ville de Gray. — 1895.
LEROY, Stephen, ✠ A., professeur d'histoire à Gray. — 1899.
LÉVY, Édouard, négociant à Gray. — 1900.
LÉVY, Moïse, négociant à Gray. — 1897.
LÉVY, Albert, négociant à Gray. — 1897.
LINOTTE, professeur à Gray. — 1897.
LOMBARD, ✠ I. P., ancien principal du collège de Gray. — 1895.
MAIRE, René, préparateur à la Faculté des Sciences à Nancy. — 1894.
MAIRE, Antoine, économe des Hospices à Gray. — 1897.
MAIRE, Victor, ✠ A, professeur à Gray. — 1895.
MARIOTTE, René, fils, négociant à Gray. — 1900.
MAY, avocat à Gray.— 1897.
MATHIEU, armateur à Alger. — 1896.
MEUGNIOT, à Arc-les-Gray. — 1897.
MILLOT, Joseph, ✠, ingénieur à Gray. — 1897.
MILLOT, Benoît, industriel à Arc-les-Gray. — 1897.
L'abbé MOUGEOT, curé de Beaujeu. — 1900.
MONTAGNON, ✠, commandant en retraite à Essertey. — 1895.
MUNSCH, J.-B., notaire à Mantoche. — 1894.
L'abbé PELOT, curé de Lieucourt. — 1899.
PHILIPPE, ✠ A., directeur de l'École municipale de Gray. — 1899.
POTHELET, Emmanuel, à Beaujeu. — 1900.
RAGUET, ✠ o., lieutenant-colonel en retraite à Gray. — 1897.
REGNAUD, ✠ I. P., professeur à la Faculté des lettres de Lyon. — 1896.
REIBEL, percepteur à Valay. — 1897.
RITTER, Ch., négociant à Gray. — 1895.
ROLAND, ✠ A., avoué à Gray. — 1895.
ROUX, Gilbert, imprimeur à Gray. — 1895.
ROYER, ancien pharmacien à Gray. — 1897.
SIMONIN, agent-voyer d'arrondissement à Gray. — 1897.
THEVENIN, conducteur des Ponts et Chaussées, à Gray. — 1900.
THIBAUT, notaire à Gray. — 1897.
TURCK, Henri, à Gray. — 1900.
VAUCAIRE, négociant à Gray. — 1897.
VÉSIGNIÉ, Henri, étudiant en médecine à Paris. — 1899.
VIROT, directeur de la succursale du Crédit Foncier à Gray. — 1894.

Digitized by Google

Membres correspondants

MM.

BEY, Henri, licencié ès lettres à Gray. — 1898.
BOUCHET, Émile, à Gray. — 1895.
BOURGOGNE, instituteur à Montureux-les-Gray. — 1899.
CHAMPY, Henri, étudiant en médecine à Lyon. — 1894.
CLAUDON, naturaliste à Orléans. — 1894.
COLARD, Aug., chimiste à Pontarlier (Doubs). — 1895.
DRIOTON, Clément, à Dijon. — 1896.
MONIOT, ✿ A., instituteur à Gray-la-Ville. — 1897.
MOSSON, Aimé, à Dijon. — 1895.
POLY, homme de lettres, à Lodève, — 1898.
PYARD, Auguste, négociant à Gray. — 1898.
SERRIGNY, Édouard, à Mantoche. — 1895.
STROWSKY, professeur à Pontivy. — 1898.

Digitized by Google

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES

AUTUN : *Société éduenne.*
BEAUNE : *Société d'Archéologie, Histoire et Littérature.*
BELFORT : *Société belfortaine d'Émulation.*
BESANÇON : *Académie.*
— *Société d'Émulation du Doubs.*
BOURG : *Société d'Émulation de l'Ain.*
— *Société des Sciences naturelles et archéologiques.*
COLMAR : *Société d'histoire naturelle.*
DIJON : *Académie des Sciences, Arts et Belles Lettres.*
ÉPINAL : *Société d'Émulation des Vosges.*
LANGRES : *Société historique et archéologique.*
LONS-LE-SAUNIER : *Société d'Émulation du Jura.*
LYON : *Bulletin historique du diocèse de Lyon.*
MACON : *Société d'histoire naturelle.*
METZ : *Société d'histoire naturelle.*
NANCY : *Société des sciences.*
— *Société d'archéologie lorraine.*
NIORT : *Société botanique des Deux-Sèvres.*
PARIS : *Feuille des jeunes naturalistes.*
PORRENTRUY : *Société jurassienne d'Émulation.*
SAINT-DIÉ : *Société philomatique vosgienne.*
SEMUR : *Société des sciences historiques et naturelles.*
VESOUL : *Société d'Agriculture, Sciences et Arts.*

Rapport Annuel

Sur la Situation de la Société

Messieurs,

L'an dernier, dans notre rapport, nous formulions deux désirs. Ces vœux se sont réalisés en partie dans le courant de cette année.

Nous désirions d'abord voir s'augmenter le nombre de nos membres. Nous avons fait un nouvel appel à la population de l'arrondissement et nous avons eu ainsi la satisfaction de recevoir les adhésions de vingt-un membres titulaires nouveaux.

Malheureusement, nous avons à déplorer des pertes, non par des défections, car un seul membre correspondant nous a envoyé sa démission.

La mort a fauché cruellement parmi nous. C'est d'abord le décès de M. Amand Gasser, l'un des fondateurs de notre Société et qui en fut le premier président alors qu'elle n'était que la *Société grayloise d'histoire naturelle*.

M. René Maire a tenu à cœur de publier dans notre prochain bulletin la biographie de cet homme de bien. Nous sommes persuadés que nos sociétaires la liront avec le plus grand intérêt.

Peu de jours après, nous perdions M. Perchet, maire de Nantilly, un des bienfaiteurs de notre Société.

M. Perchet, ancien instituteur à Poyans, quitta l'enseignement à la suite de difficultés auxquelles son caractère ne pouvait se prêter ; il entra dans l'administration des chemins de fer et demeura longtemps en cette qualité dans le département du Gard. Revenu prendre sa retraite à Nantilly, il ne put se résoudre à l'inaction et accepta de ses concitoyens le mandat de maire qu'il exerça avec un zèle actif et une grande intelligence. M. Perchet avait un fils qui fit de brillantes études de médecine. Sous la direction de son père, il s'était adonné aux sciences naturelles et avait recueilli d'intéressantes collections. La mort l'enleva au moment où s'ouvrait pour lui une belle carrière, portant ainsi un premier coup à M. Perchet père.

Quelques années après, c'était un gendre qui le précédait dans la tombe. M. Perchet songea alors à faire profiter notre Société des collections qu'il avait réunies avec son fils et nous donna une fort belle série de coquillages, de fossiles et de minéraux. Peu de temps après, l'automne dernier, la mort l'enlevait. Il emporta les regrets de ses administrés et de tous ceux qui l'avaient connu, et notre Société conserve à sa mémoire un souvenir de reconnaissance.

Ce printemps, nous perdions encore M. Milliard, entré depuis peu dans nos rangs. Né en 1835, à Fédry, il fit de bonnes études, d'abord au collège de Gray, puis à Paris et se porta surtout vers les lettres. Il collabora à la *Jeune France* en 1859-60. Ami de classe de Gambetta, il fut employé par lui dans l'administration des télégraphes de Paris pendant le siège. Retiré à Fédry quelques années après la guerre, il s'occupa de littérature et de recherches archéologiques, surtout de préhistorique. Il réunit une

Digitized by Google

fort belle collection d'instruments des premiers âges de l'humanité dans notre région. On a de lui un volume de sonnets intitulé *Aquatintes*.

Il publia plusieurs notes sur les stations préhistoriques qu'il découvrit aux environs de Fédry, et il avait en préparation une histoire de son village natal. Nous regrettons vivement que cette œuvre ne puisse voir le jour.

Notre Société compte actuellement 76 membres titulaires et 13 correspondants. Elle entretient des relations d'échanges avec 22 Sociétés correspondantes.

Malgré tout, que l'on nous permette de ne pas nous déclarer satisfaits. Trop peu de jeunes sont parmi nous.

Il est vrai que la qualité compense la quantité et que ceux de ces jeunes gens qui s'intéressent à l'étude de notre région embellissent notre Bulletin de travaux sobres, mais marqués au bon coin. Il serait à désirer que d'autres les suivent ; et pour cela point n'est besoin de posséder tout d'abord toutes les connaissances nécessaires pour l'étude des sciences qui nous occupent. Il suffit d'en avoir le goût. Le reste s'acquiert par surcroît, avec le besoin de préciser, les recherches et les études.

Bien des recherches intéressantes restent à faire dans notre région, pour lesquelles de jeunes ardeurs trouveraient à s'exercer dignement.

Le second de nos vœux de l'an dernier était d'avoir l'appui de la municipalité de Gray. Elle nous en a donné un premier gage en nous confiant la conservation de son Musée que nous nous efforcerons d'embellir et d'augmenter.

A cet effet, elle nous a accordé une subvention annuelle de 100 francs et elle a pris à sa charge les dépenses du matériel nécessaire ; enfin, il nous est permis d'espérer

Digitized by Google

qu'elle nous donnera un local convenable pour l'exposition et la mise en lumière de toutes les richesses que possèdent son Musée et nos collections.

Cette année particulièrement, nos collections se sont augmentées, du côté « Archéologie » surtout.

Nous avons eu un beau médailler, nous avons pu acquérir quelques-unes des monnaies récemment trouvées dans la région, notamment à Denèvre.

Grâce à des dons, grâce surtout à une générosité anonyme aussi éclairée que large, notre bibliothèque s'est enrichie d'ouvrages précieux à consulter, et il nous a été permis d'entreprendre, à Mantoche, des fouilles qui ont été fructueuses et nous ont donné les restes d'une superbe mosaïque, incontestablement une des plus belles de la région. Ces fouilles, qui seront continuées, nous permettent de mettre un jour considérable sur certains points obscurs de l'histoire de la Séquanaise. D'autres recherches seront encore entreprises et nous ne négligerons rien pour conserver dans notre Musée, ces précieux restes d'un beau passé.

Nous aurions vivement désiré aussi conserver les belles collections de M. Milliard, mais nos démarches n'ont, jusqu'à présent, pas abouti.

Notre Bulletin a été bien accueilli dans le monde savant, et c'est avec une vive satisfaction que nous pouvons constater le rang que notre Société a pris parmi les Sociétés savantes de la région. Le Bulletin que nous allons publier prochainement ne le cédera en rien aux précédents.

Nous avons à vous présenter : *Le problème de Carnégie*, exposé des idées de ce richissime philanthrope, par M. le colonel Baille ; deux beaux travaux de M. Leroy : *Comment se forment les savants* et *Les Templiers francs-*

Digitized by Google

comtois. Puis viennent les rapports sur les fouilles de Mantoche, une courte, mais substantielle note de M. Bouchet sur la station moustérienne de Frettes ; une nouvelle note sur la carte géologique de notre région, par M. V. Maire ; la continuation des études botaniques de M. René Maire, et une note numismatique de M. André, sur le petit trésor trouvé à Denèvre. Nous n'avons pu insérer un mémoire présenté par M. Poly, parce que ce mémoire n'était pas à l'abri de la critique, même la plus bienveillante.

Notre situation financière, très satisfaisante, ressort de l'exposé ci-après :

AVOIR

Cotisations des membres titulaires et correspondants	422fr50
Intérêts des sommes déposées à la Caisse d'Épargne	7.62
Don de M. Gasser en souvenir de son père	100.»»
Ressources particulières de la Société	320.»»
Solde en caisse de l'exercice précédent	84.25
Capital déposé à la Caisse d'Épargne	254.51
Total	1188.88

DÉPENSES

Sommes placées à la Caisse d'Épargne	362fr13
Frais de recouvrement des cotisations	2.»»
Port des Bulletins	10.80
Papeterie et frais divers	11.65
Frais de correspondance et convocations	14.55
Pourboire au concierge de l'Hôtel-de-Ville	10.»»
Impression des Bulletin et circulaires	718.»»
Total	1129.13
En caisse	59.75
Balance	1188.88

Nous allons vous soumettre un projet de règlement nécessaire pour expliquer et combler certaines lacunes de nos statuts. Nous avons pris quelques décisions nouvelles, telles que de tenir une réunion publique où se feront des lectures de mémoires intéressants et propres à mettre la Société en relief. Nous avons aussi décidé d'accorder une médaille de bronze à M. Vernillet, garde-champêtre à Mantoche pour lui témoigner la satisfaction de la Société pour son concours intelligent et désintéressé. C'est lui qui a découvert la belle mosaïque dont nous avons parlé et qui, dans ses tournées, a signalé à M. Gasser plusieurs stations préhistoriques et lui a rapporté de nombreux objets intéressants.

Nous nous proposons d'entreprendre des fouilles à Beaujeu pour continuer les recherches faites il y a quarante ans par M. Halley, dans le cimetière ancien de ce village.

Enfin, nous allons vous proposer de donner le titre de sociétaires perpétuels à ceux de nos collègues qui se seront distingués soit par leur générosité envers la Société, soit par leurs travaux. Ce titre pourra être accordé aussi bien aux membres vivants qu'aux membres décédés.

Il ne nous reste, pour terminer, que de faire des vœux pour que notre Société, engagée dans une si bonne voie, continue à prospérer et se distingue dans la région par ses travaux. Nous sommes sur un terrain fertile et il n'y a qu'à vouloir pour y trouver l'objet d'études intéressantes et fécondes.

AMAND GASSER

1832-1899

Digitized by Google

Digitized by Google

UNIV. OF MICH.

Digitized by Google

Jules Lachelier

Paris, 1900

Digitized by Google

AMAND GASSER

1832 - 1899

NOTICE BIOGRAPHIQUE

PAR

RENÉ MAIRE

Préparateur à la Faculté des Sciences de Nancy

GASSER (SAINT-AMAND), naquit à Neuf-Brisach, (Haute-Alsace), le 3 juin 1832.

Il avait de qui tenir ; sa famille, dont le berceau paraît avoir été l'Alsace (Nicolas Gasser, conseiller à Soultz, 1429-1471), répandue en Suisse, en Allemagne et en Autriche a fourni des médecins : Ulric, chirurgien de l'Empereur Maximilien I ; Achille-Pirmin 1505-1577 ; des jurisconsultes : Simon-Pierre 1676-1745 ; des érudits : Jean-Michel, 1700-1754 ; des capitaines : Balthazard, 1579 ; des peintres, un évêque.

Dispersée à la guerre de Trente Ans, la famille immédiate d'Amand Gasser, dont la généalogie est bien établie depuis 1682, revint en Alsace et s'établit à Hagenbach, où ruinée par les guerres, elle cultiva la terre. Mais elle eut bientôt repris son rang dans le monde intellectuel et en 1750, Théobald Mathieu, reçu docteur en philosophie et en médecine, vint s'établir à Soultz pour y exercer son art. Il mourut jeune, laissant plusieurs enfants, dont

l'aîné devint directeur de la fabrique de toile à voile de Strasbourg, pendant la Révolution ; son fils fut le commandant Gasser, instructeur à Saumur, un des bons cavaliers de France, dont le petit-fils est actuellement aussi instructeur à l'école de cavalerie.

Un autre fils de Théobald Mathieu, retourné à l'agriculture, avait épousé Mlle De Ville, fille d'un receveur du chapitre équestral de Murbach. Leur fils, Joseph-Napoléon, devint professeur, il enseignait à Neuf-Brisach, où il épousa Mlle Prospérine Catoire d'Alincourt, fille d'un ancien élève de l'école polytechnique et petite-fille par sa mère de l'architecte Doucet, ancien élève de l'école de Rome.

C'est dans ce milieu que naquit Amand Gasser. Son père, après un court passage à Ribeauvillé, où son grand-oncle avait alors une manufacture, revint à Soultz et y dirigea une école secondaire. Il y forma plusieurs élèves qui marquèrent dans le monde savant. (Nous citerons parmi eux, M. Moutard, inspecteur de l'école polytechnique).

En 1840, cédant la place aux Frères de Marie, il s'installa dans la ville voisine de Guebviller avec les fonctions de directeur de l'école primaire supérieure.

C'est à cette école et près de son père que se forma Amand Gasser. En 1846, il entra au collège de Remiremont qu'il quitta en 1849, pour faire sa philosophie au collège de Colmar. Son père le destinait à l'administration des contributions, mais Amand, poussé par l'atavisme, était trop vivement attiré vers les sciences naturelles. Il déclara qu'il ne voulait qu'une profession où il trouverait à exercer ces sciences et que son caractère, amoureux de la nature, ne pouvait rester confiné dans l'enceinte d'un bureau. Après une courte résistance, son

Digitized by Google

père se rendit et le plaça comme élève chez M. Béchamp, pharmacien à Strasbourg et professeur à l'école de pharmacie. Amand Gasser avait gardé à cet homme de bien un pieux souvenir, et c'est en termes émus et reconnaissants qu'il en parlait toujours à sa famille et à ses amis. Il passa plusieurs années à Strasbourg, suivant les cours de l'école de pharmacie et de la faculté des sciences. C'est là qu'il entendit Pasteur à ses débuts, dans la chaire de chimie minérale. Il avait également comme professeur à l'école de pharmacie, le botaniste Kirschleger ; c'est sous son enseignement qu'il prit un goût très vif pour la botanique, qu'il cultiva particulièrement pendant toute sa vie. En 1854, il était interne à l'hôpital de Strasbourg, quand éclata le choléra, il fut atteint lui-même de cette maladie, dont, sa forte constitution triompha. Après sa convalescence, il dirigea la pharmacie de l'asile de Stephansfeld, pendant deux ans, enfin ayant obtenu le diplôme de pharmacien en 1857, il vint s'établir à Soultz. Très affable et gai de caractère, il s'attira bien vite les sympathies populaires, sa science vite reconnue inspira la confiance, et il releva promptement son officine, que son prédécesseur avait laissé tomber entièrement. Il acquit ainsi une honnête aisance, mais sachant se contenter de peu, il ne visa jamais à la fortune.

En 1862, il épousa Mlle Saigey, fille d'un jurisconsulte distingué, de Colmar, et nièce du physicien Jacques Saigey, un des collaborateurs de Raspail. Ce fut une épouse douce, dévouée, affable, digne compagne de l'excellent pharmacien. Malheureusement en 1863, après la naissance de son fils, elle demeura infirme. Ce fut un grand chagrin pour Amand Gasser, mais il fut largement tempéré par l'affectueuse douceur de sa compagne, qui savait souffrir sans se plaindre avec une inaltérable sérénité.

La naissance d'une fille vint encore ajouter un nouveau lien à ce couple si bien uni.

Amand Gasser était un de ces pharmaciens de la vieille école, alors nombreux en Alsace, qui considéraient leur profession comme la sœur de la médecine et sa coadjutrice ; préparant leurs drogues eux-mêmes dans leur laboratoire avec un soin scrupuleux ; initiant de nombreux élèves à leur science.

Gasser considérait la spécialisation en pharmacie comme une exploitation de la misère humaine et voyait avec peine la médecine s'en engouer.

Il créa lui-même quelques bons médicaments, mais il ne voulut jamais les spécialiser, malgré la vogue qu'ils trouvaient dans sa clientèle.

C'est ainsi qu'il composa un thé purgatif, analogue à celui de Chambard et un thé pectoral, composé des espèces les plus agissantes. Le Dr Delevieleuse, son ami, estimait fort ses préparations scrupuleuses, et y attribuait beaucoup le succès de ses cures.

Gasser forma plusieurs élèves dont quatorze parvinrent au grade de pharmacien et firent honneur à son enseignement. Grand amateur de la nature, il se plaisait à rassembler autour de lui, des jeunes gens intelligents, souvent sans fortune, qu'il instruisait en même temps que son fils. Il leur donnait des leçons de sciences naturelles, de mathématiques, de latin, et les préparait à l'examen de grammaire. Souvent il partait avec quelques-uns d'entre eux, la boîte de botanique au dos et parcourait les montagnes et les vallées des Vosges.

Puis quand la fatigue venait, on s'asseyait au bord d'une source, sous quelque chêne touffu, et sortant les récoltes de la boîte, il faisait une leçon, agréablement sui-

Digitized by Google

vie d'une collation, où la gaieté du maître se mêlait volontiers à l'entrain des élèves.

En 1882, fatigué du régime allemand, désirant procurer à sa femme et à ses enfants, l'air vivifiant de la campagne, souffrant lui-même de violents accès de goutte, il céda sa pharmacie en pleine prospérité et se retira dans une maison isolée, aux portes de la ville.

C'est dans cette retraite qu'il goûta les jours les plus heureux de sa vie, entouré de sa famille, étudiant la nature avec son fils, réunissant avec lui de belles collections, une bibliothèque choisie, inculquant à ses enfants un profond amour du sol natal. Gasser et son fils avaient réuni un herbier de plus de 2.000 plantes, presque toutes alsaciennes, une collection géologique et minéralogique renfermant à peu près toutes les roches vosgiennes, une collection d'insectes, beaucoup de curiosités d'histoire naturelle, des manuscrits et des documents pour l'histoire locale.

Des hommes distingués recherchaient sa société et profitaient de leur passage dans le pays pour lui demander des renseignements concernant la flore de la région, dont il avait une connaissance approfondie.

Il avait composé pour l'instruction de ses élèves des tableaux synoptiques avec dessins, pour les sciences naturelles et particulièrement pour la botanique et la minéralogie ; il avait aussi composé un dictionnaire de géologie et de minéralogie, mais son extrême modestie l'avait toujours empêché de le publier, malgré le succès qu'il aurait certainement obtenu dans le public comme vulgarisateur.

En 1889, il maria sa fille au fils de l'un de ses anciens condisciples de Guebviller, M. Munsch.

Puis en 1892, comme un coup de foudre, la mort lui

enleva la chère compagne de sa vie. Douloureusement affecté par cette perte, il se résigna alors à quitter avec son fils, ce pays d'Alsace qu'ils aimaient tant, et cédant aux sollicitations de ses enfants, il vint s'établir près de sa fille et de son gendre, au milieu de ses petits-enfants, où il retrouva les joies de la famille.

Là encore, il sut se faire aimer de tous. Il se plaisait à réunir dans son cabinet des jeunes gens et des hommes instruits, et c'est sous son impulsion que fut créée la *Société Grayloise d'Émulation*.

C'est en 1893 que j'ai eu le bonheur de faire sa connaissance à Mantoche et je suis heureux de témoigner ici à lui ainsi qu'à son fils, toute la reconnaissance que je leur dois.

Il a été pour mes études botaniques, qui jusqu'alors avaient été trop solitaires et locales, un guide sûr qui s'intéressait à son élève et cherchait à élargir ses idées, en suppléant par ses conseils et ses collections à ce qui lui manquait par suite de l'exiguité trop grande de son champ d'études.

Il joua le même rôle vis-à-vis de mes amis Jourdy, Marguery et Bouchet ; et bientôt non seulement la jeunesse, mais quelques-unes des personnes les plus instruites de Gray, fréquentaient Mantoche. C'est alors qu'il songea à grouper toutes les forces intellectuelles dont il était entouré, en une société qui pût les perfectionner et assurer le développement des études locales.

Il décida son fils à entreprendre cette lourde tâche et l'aida sans cesse de ses conseils. Lorsque la *Société grayloise d'Histoire naturelle et d'Archéologie* commença à fonctionner, elle fut unanime à le choisir pour président. Si sous sa présidence, l'essor de la Société fut modeste,

Digitized by Google

on ne doit pas oublier que c'était à l'époque la plus difficile, et que sans le courage et la ténacité d'Amand Gasser et de son fils, la *Société grayloise d'Émulation*, héritière directe et prolongation, sous un nouveau nom, de cette ancienne société, n'existerait certes pas à l'heure qu'il est.

Mais vers cette époque, une société analogue se formait à Vesoul ; rencontrant certaines résistances au développement de la société de Gray et se souvenant de la fable « L'Aveugle et le Paralytique », il eut l'idée de grouper les forces intellectuelles du département, tout en conservant à Gray une certaine autonomie. Aidée par le mouvement vésulien, la société de Gray obtint de précieuses adhésions.

C'est alors qu'Amand Gasser, que l'âge et la fatigue empêchaient de continuer à jouer un rôle aussi actif, donna sa démission ; mais il eut l'heureuse idée de proposer pour lui succéder, M. V. Maire, dont il avait pu apprécier la science et l'activité infatigable.

Depuis lors, il ne cessa de s'intéresser à la Société. Dans les dernières années de sa vie, l'âge et l'arthritisme ne lui permettaient pas de longues excursions, ce qui ne l'empêcha pas d'explorer les environs de Mantoche, d'y découvrir un certain nombre de plantes intéressantes et d'étudier, avec son fils, la géologie et l'histoire du pays.

Il a bien voulu passer son dernier hiver à mettre un peu d'ordre dans mon herbier, que mes travaux de laboratoire me forçaient à négliger : il permettra ainsi aux botanistes que la flore grayloise intéressera, de mettre à profit les matériaux qui y sont contenus.

En même temps, il s'occupait beaucoup de sa famille, et remplissait à merveille son rôle de grand-père, car il

Digitized by Google

avait le bonheur de voir autour de lui trois charmants petits enfants dont il était adoré.

Estimé et apprécié de tout Mantoche et de toutes les personnes qui le connaissaient, il est mort subitement, frappé en pleine rue par une attaque foudroyante, à Mantoche, le 2 novembre 1899.

Je l'avais quitté la veille, bien portant, plein d'ardeur et de projets !

Un grand convoi l'accompagna à sa dernière demeure et témoigna de la sympathie qu'il avait su s'attirer dans son pays d'adoption. M. le Président de la *Société grayloise d'Émulation* prononça sur sa tombe les paroles suivantes, fidèle écho des sentiments publics :

« Mesdames, Messieurs »

« La mort, par un de ces coups de foudre effrayants « dont les secrets nous restent impénétrables, vient de « frapper parmi nous. Elle a enlevé M. Amand Gasser à « sa famille qui l'entourait d'un tendre respect et d'un « profond amour ; à ses amis et connaissances qui avaient « facilement appris à l'estimer. Une fois de plus, le destin « nous jette en face de cette brutale réalité qui semble « avoir pour conséquence de nous rappeler à la fois le « néant de notre existence, si nous ne voulons pas en « connaître le prix, ou la grandeur de la vie, si nous « savons la consacrer tout entière au devoir.

« En choisissant M. Gasser pour sa victime, il nous « fait subir une perte grande et douloureuse, mais il nous « enseigne qu'il est beau de pouvoir disparaître avec la « satisfaction du devoir accompli, avec l'honneur de pou- « voir laisser un exemple à suivre.

« Car la vie de M. Gasser fut telle que beaucoup de « jeunes gens pourraient y puiser un bel enseignement.

Digitized by Google

« Né dans la Haute-Alsace, l'aîné d'une famille nom-
« breuse, il comprit de bonne heure que le travail et la
« conduite peuvent servir à vaincre les difficultés. Il voyait
« son père, professeur, acharné au labeur de sa profession,
« s'épuiser davantage encore à donner des répétitions
« pour assurer l'éducation de ses enfants. Il comprit qu'un
« fils qui aime ses parents et qui veut reconnaître leurs
« bienfaits, doit s'employer de son mieux à faciliter la
« tâche paternelle.

« Presque seul, sans ressources et sans appui, il tra-
« vailla avec tant d'ardeur qu'il parvint à vaincre les
« inégalités de la fortune.

« Il obtint le titre de pharmacien et s'installa en cette
« qualité à Soultz.

« Il conserva sa puissance de travail pendant toute
« sa vie active. Il acquit des connaissances sérieuses sur
« beaucoup de choses. Il s'attira la considération par son
« honnêteté, son bon sens pratique, par l'art habile de
« faire fléchir, d'annihiler même, en faveur des pauvres,
« les tarifs pharmaceutiques. Il éleva ses enfants dans
« les principes de l'honneur, dans l'amour du travail,
« dans cette simplicité toute patriarcale et de bon aloi
« que l'on rencontre si souvent en Alsace.

« Nos désastres de l'année terrible, l'annexion qui
« suivit, jetèrent une grande tristesse dans son âme de
« patriote. Il dut subir le joug de l'étranger. Mais il saisit
« avec bonheur l'occasion qui s'offrit plus tard de rentrer
« dans la patrie bien aimée et de s'établir ici, à Mantoche,
« où tous vous avez pu reconnaître ses qualités.

« Je désire particulièrement retenir de son séjour
« parmi nous, la grande part qui lui revient dans la fon-
« dation de la *Société grayloise d'Émulation*.

« Il avait inculqué à son fils des goûts prononcés pour

« l'étude et ensemble ils charmaient les loisirs de leur « existence dans l'amour du travail intellectuel qui pro- « cure de si douces satisfactions.

« Sa réputation s'étendit insensiblement et bientôt, « quelques jeunes gens de Gray, avides de connaissances, « apprirent à connaître le chemin de sa résidence.

« D'autres personnes suivirent. Il prit plaisir à encou- « rager les jeunes gens, à les conseiller, à les aider de sa « science. Il fit apprécier à tout le monde le charme de sa « conversation simple, toujours digne, élevée et instruc- « tive.

« C'est dans ce petit cénacle de Mantoche que se « développa, sous son impulsion, le germe d'une société « d'études dans la région, germe d'où est née ensuite la « *Société grayloise d'Émulation* dont le rôle, je n'en doute « pas, sera tout à l'honneur de notre pays.

« Je me fais l'interprète de cette Société pour expri- « mer les regrets que nous éprouvons à la perte de cet « ami, de cet homme de bien, de cet homme de progrès.

« Puissent nos regrets et ceux de tous ses amis, atté- « nuer la douleur de sa famille éplorée.

« Mon cher Monsieur Gasser, vous avez montré le bon « exemple, votre souvenir restera profondément gravé « dans nos cœurs.

« Que le Tout-Puissant vous accorde l'éternelle féli- « cité.

« Adieu » !

M. Gasser avait été membre de la Société médicale du Haut-Rhin depuis 1864, et le cercle pharmaceutique du Haut-Rhin le comptait au nombre de ses membres honoraires. C'est dans le bulletin de la *Société des pharmaciens d'Alsace-Lorraine* qu'un jeune ami de Gasser,

Digitized by Google

M. Bischoff, publia (1900 - p. 24), une notice émue sur son regretté collègue.

M. Gasser, amateur de tout ce qui fortifie et développe le corps, fut un des promoteurs de la gymnastique en France ; il fut président de la *Société de gymnastique* qui fut fondée à Soultz, une des premières de France, en 1860. C'est encore sous son impulsion qu'est née la société *La Fanfare de Mantoche*, qui vient de se former dans ce village.

Il était membre du Conseil d'hygiène du Haut-Rhin et du Cercle de Guebviller, et toujours il s'occupa de l'amélioration des conditions sanitaires et de la salubrité des logements d'ouvriers dans ce milieu industriel.

Plusieurs fois, il fit partie du conseil municipal de Soultz où l'appelèrent les suffrages unanimes de la population, et souvent il gémissait contre la routine et le mauvais vouloir qui empêchent le progrès.

Il était estimé même de ceux dont il ne partageait pas les idées. C'est ainsi que, malgré son opposition à l'Empire, il conserva toujours l'estime du baron de Heeckeren, sénateur de l'Empire et maire de Soultz.

Aussi, M. de Heeckeren d'Anthès écrivait-il au fils de M. Gasser ce bel éloge : « *Votre père était un honnête hom-* « *me, un esprit supérieur et un caractère ; je crois qu'il est* « *difficile de faire de lui un éloge plus juste et mieux-* « *mérité* ».

Heureux le fils qui peut garder de son père un si beau témoignage.

La guerre de 1870 avait porté un grand coup au patriotisme de Gasser, et quand les Allemands entrèrent à Soultz, le 31 octobre 1870, il leur fut signalé comme un patriote par les espions que l'Allemagne entretenait dans chaque localité. La pharmacie fut saccagée par les uhlans,

Gasser fut fait prisonnier, au mépris du brassard de la Convention de Genève et des secours qu'il venait de donner à un blessé. Après toutes sortes de mauvais traitements et d'injures, il fut relâché, grâce à l'intervention d'un officier. Il suivit avec anxiété la marche de l'invasion et apprit avec la plus grande douleur l'annexion de son pays à l'Allemagne.

Comme l'a dit M. Maire, Gasser était compatissant pour les pauvres ; quand il quitta la pharmacie, il laissa d'unanimes regrets parmi eux, dont il avait si souvent, gratuitement, calmé les souffrances. Mais il ne les abandonna pas, et il ne fallut pas beaucoup d'instances pour le décider à accepter la charge de trésorier du bureau de bienfaisance de Soultz. Il trouva là encore un large champ pour exercer sa charité.

Il savait s'adresser aux bourses riches et en obtenir de puissants secours ; par une administration sage, il contribua à faire prospérer cet établissement charitable et la sœur religieuse chargée de la distribution des secours, se plaisait à l'appeler le Père des pauvres.

Je terminerai en remerciant M. Auguste Gasser d'avoir bien voulu me laisser le soin de faire cette notice biographique et me fournir tous les matériaux nécessaires pour sa rédaction ; cette tâche m'a été bien pénible, car la perte d'Amand Gasser a été pour moi bien douloureuse. Mais en même temps, je suis heureux et fier de rendre publiquement ce témoignage à mon excellent et vénéré maître, dont je ne puis donner de meilleure idée que celle qui se résume en ces quelques mots : « Ce fut un savant trop modeste et un homme de bien ».

Digitized by Google

SÉANCE PUBLIQUE ANNUELLE

Du 26 Juillet 1900

A 2 heures de l'après-midi, dans la grande salle de l'Hôtel-de-Ville.

ORDRE DU JOUR

1° *Bagatelles de la Porte* (poésie), par le Ct CHASTAIN.
2° *Le Problème de Carnégie*, par le Colonel BAILLE.
3° *La vie sociale des plantes*, par René MAIRE.
4° *Comment se forment les savants*, par M. LEROY.
5° *Trouvaille et déception* (poésie), par le Ct CHASTAIN.
6° *La Mosaïque de Mantoche*, par Auguste GASSER.

DISCOURS

Prononcé par M. MAIRE, président de la Société

MM. les Membres d'honneur de la Société grayloise d'Émulation,

Mesdames, Messieurs,

Avant de donner la parole à ceux de nos dévoués sociétaires qui ont bien voulu offrir le concours de leur talent pour l'intérêt de cette séance, j'ai un devoir bien agréable à remplir : celui d'adresser nos sincères remerciements à M. le Maire de la Ville de Gray, un de nos Membres d'honneur, qui a gracieusement mis cette salle à notre disposition et qui a contribué à la faire préparer pour la circonstance, celui de témoigner nos sentiments de gratitude à M. le Sous-Préfet de Gray, aussi notre Membre d'honneur, qui a tenu à rehausser par sa présence l'éclat de cette première fête de notre Société d'Émulation.

Je dois aussi vous remercier tous, Mesdames et Messieurs, de la confiance que vous avez eue dans nos efforts pour donner à ces réunions publiques que nous inaugurons aujourd'hui, toute l'attraction qui doit les caractériser.

Mais puisque c'est la première fois que nous nous présentons publiquement, il m'a paru aussi que j'avais une autre tâche : celle de rappeler ce que nous entendons par Société grayloise d'Émulation, car une Société qui se fonde et qui a l'ambition de tenir une place doit indiquer nettement quel est son but.

Notre but, Mesdames et Messieurs, a été de constituer un groupement susceptible de contribuer à l'étude de notre région à tous les points de vue qu'il nous sera donné d'envisager et de pouvoir comprendre ; de joindre nos efforts à ceux des autres Sociétés, nos devancières, pour arriver à la connaissance du passé de notre chère Franche-Comté ; de chercher à répandre le goût du travail sérieux, utile pour l'avenir, dans la population et surtout dans la jeunesse, de provoquer, d'encourager les vocations intellectuelles, quelles que soient leurs préférences.

En limitant notre champ d'action à la seule région grayloise, nous entrevoyons une œuvre qui ne pourra s'achever qu'avec des siècles. En effet, presque toute l'histoire est à faire, et il n'est guère de localité qui n'ait la sienne propre ; l'archéologie nous offre des recherches, des fouilles nombreuses à entreprendre pour lesquelles le temps et l'argent sont des agents nécessaires ; enfin les sciences naturelles ont encore un horizon assez vaste ouvert à leurs explorations. C'est assez dire qu'une Société comme celle que nous avons l'honneur de vous présenter aujourd'hui, peut avoir un long avenir devant

Digitized by Google

elle, c'est assez faire comprendre l'intérêt qui s'attache à l'œuvre qu'elle a entreprise.

Si notre Société comprend l'importance, la grandeur, la beauté de sa tâche, si tous ses efforts tendent à ce but, il est non moins intéressant de dire que parmi nous, il n'y a pas d'autre ambition personnelle que d'être utile dans la mesure de nos moyens, quels qu'ils soient. Il n'est pas pour nous de concours modeste qui n'ait sa sa valeur : tout encouragement est accueilli ; tout renseignement utile est enregistré, toute initiative heureuse est bienvenue.

Cette solidarité fait notre force, soutient notre espérance et tout cet ensemble de circonstances nous donne la ferme conviction que lorsque notre tendance sera bien comprise, il n'y aura plus d'hésitations pour nous accorder tous les concours nécessaires, et nous pouvons même dire plus, c'est que cette institution sera un honneur pour notre région, et que tous les Graylois pourront en être fiers.

Comme vous le voyez, Mesdames et Messieurs, notre Société, c'est donc l'émulation au progrès par le travail, c'est l'encouragement aux vocations qui éclosent, aux appuis, aux désintéressements qui s'offrent, aux labeurs qui se prodiguent ; c'est l'aspiration à cet idéal auquel tous nous devons tendre : le culte de l'utile, le culte du beau, du vrai, du bien.

Digitized by Google

BAGATELLES DE LA PORTE

Entrée en séance publique le 26 juillet 1900

Un artiste en renom prêt à se faire entendre
Pousse un comparse, qui — lui — n'a rien à prétendre,
Joueur de serinette ou barde chevelu...
Le silence se fait ; l'auditoire se tasse ;
Le feu-follet s'éclipse et « Lindor » prend sa place.
— Je suis ce repoussoir que vous avez élu...

***

Quand vous étiez courbés sur de troublants problèmes,
Je cultivais, (réduit par l'âge aux soins extrêmes),
Le Péché — capital le plus doux, — le dernier !..
(Et d'un très-vieux soldat ultime stratégie),
Je nous avais logés : — voile-toi Carnégie ! —
Moi non loin de la cave et mon luth au grenier....

Ce luth désemparé par nos sottes discordes,
A peine si je sais en remonter les cordes :
Un luth français pourtant ! gai, réfractaire aux pleurs....
Quand les harpes vibraient aux souffles d'Éolie,
C'était « brise légère » et non « vent de folie »,
Qui se jouait au front des cytises en fleurs...

***

Ainsi, Messieurs, j'appris, — voyageant dans la Lune, —
Que d'un Congrès public vous tentiez la fortune ;
Que pour prendre... contact j'avais été choisi ;
Qu'on m'avait crédité de deux « Épithalames »,
D'un « Sonnet-Madrigal » pour nous gagner les Dames :
Et — timide à l'excès — j'en devins... cramoisi !

Étiez-vous préparés à ce coup de théâtre :
L'aède rougissant et le savant folâtre ;
(Que l'austère science a donc fait de progrès !..)
Un « Programme » allégé de la page indigeste ?..
Mesdames, effeuillez, en un doux et beau geste,
Vos bouquets de corsage au seuil de ce Congrès !

C'est fait ?? — Allez, Messieurs ; vous marchez sur des roses...
Mais vous ne direz rien de vos savantes gloses
Sur « l'Anthropopithèque » et le « Singe-Astien »,
Et les « silex brûlés »... ; même vous auriez honte
De nous déterminer des « os de Mastodonte » ;
Quand une dame écoute et nous veut quelque bien...

Mesdames, n'ayez plus la moindre inquiétude.
Vous avez devant vous quelques hommes d'étude
« Unis pour un effort », des chercheurs convaincus,
Bons... très bons : c'est le fort d'une âme bien trempée !
Quand le « Maître » eût parlé, Pierre remit l'épée :
— Nous avons envoyé nos cartes à... Malchus !

***

Car nous prisons surtout la paix et l'harmonie !
Quoi donc nous reprocher ? Quelque douce manie ?
Nous pâmer tous en chœur devant les vieux tessons ?
Pratiquer au fil blanc la suture des Ages ?
Chercher un phonographe au fond des coquillages ?
Être contents de peu ? — Nous vous le confessons !

Digitized by Google

Mais pas plus, vous savants, que moi, l'humble poète
Ne voulons imiter ces oiseaux de tempête
Mêlant leur cri sinistre au trouble initial !
Nous voulons enrichir ; c'est la chère espérance ! —
De joyaux franc-comtois les écrins de la France...
Français ; nous raffinons sur l'amour filial !

C'est pour le beau, le vrai, le bien, qu'on est en marche ;
Et notre Président, — la colombe de l'Arche, —
Sur l'olivier de paix nous cueille des fruits mûrs...
Et, — nouveaux Amphions, — nos bienveillants Édiles,
Pour loger la moisson de nos travaux fertiles,
Aux accents de la Lyre élèveront des murs !...

COMMANDANT F. CHASTAIN.

BEAUJEU, 25 Juillet 1900.

Digitized by Google

LE PROBLÈME DE CARNÉGIE

Plus de science n'est rien sans plus de justice, mais la science même va devenir ouvrière de justice. La source du mouvement inépuisable est en nos mains ; nous le pouvons multiplier sans terme. L'humanité, en possession de la force physique fondamentale est en voie d'abolir enfin l'esclavage du travail qui tue, et de le remplacer par la liberté du travail qui relève et qui fortifie.

(La Morale et la Loi de l'histoire, par le Père Gratry)

I

Celui qui n'aurait que des idées claires, disait Doudun, serait assurément un sot, et Schérer ajoute : Sur les confins des idées claires et du grand inintelligible on aperçoit parfois le rayonnement lointain de vérités que notre intelligence ne peut pas aborder de front, mais quand on les regarde de côté, on surprend de petits fils d'or qui joignent le connu à l'inconnu et l'on peut quelquefois en faire profiter le connu.

Ainsi, en lisant la vie de Carnégie, il semble parfois qu'on aperçoit des reflets, des lueurs, des avant-coureurs d'un ordre social différent du nôtre, à la fois plus libre et moins individualiste, plus souple, plus fécond, plus charitable aussi, où l'individu tout en gardant son initiative et sa pleine liberté d'action, sera sûr néanmoins d'être secouru, soigné, aimé, lorsqu'il courra le risque de succomber dans la bataille de la vie. Dans le cas de Carnégie que je vais vous soumettre il y a même plus que des reflets et des lueurs, nous sommes en présence d'actes

Digitized by Google

formels et d'une détermination évidemment inébranlable.

Pouvons-nous en augurer l'avènement d'une humanité plus pénétrée de ses devoirs et du sentiment de sa haute destinée ? C'est là une question pour nos petits neveux.

On compte aux États-Unis plus de quatre mille millionnaires, et on entend par le mot de millionnaires ceux qui possèdent au moins un million de livres sterling, c'est-à-dire au moins vingt-cinq millions de francs. Carnégie est le plus opulent de tous. Son père, William, était tisserand à Dunfermline, vieille cité royale d'Écosse ; il fut ruiné par l'application des métiers à vapeur au tissage. En 1848, il émigra aux États-Unis (Pensylvanie), avec sa femme et son fils, alors âgé de onze ans. Ce fils, André Carnégie, entra l'année suivante comme rattacheur dans l'atelier où travaillait son père et gagna bientôt 1 fr. 25 par jour, soit 7 fr. 50 par semaine.

Cinquante années se sont écoulées depuis ce commencement modeste. Carnégie possède aujourd'hui mille millions, autrement dit un milliard (cinquante millions de rente, soit 137.000 fr. par jour). Mais Carnégie professe que tout homme qui meurt dans l'opulence est digne de mépris. Son intention est donc d'employer ce capital énorme pour le plus grand bien de ses concitoyens et de l'humanité en général. A quelles œuvres, à quelles entreprises doit-il consacrer sa fortune et son intelligence pendant les années qui lui restent ?

D'après les probabilités, il a encore vingt ans à vivre, car il n'est âgé que de soixante-deux ans. D'ici à 1920, à cinquante millions par année, il touchera un milliard, en sorte que, pour mourir comme il le désire « digne d'estime et de considération », il doit disposer d'un capital de deux milliards. Ses dépenses personnelles sont absolu-

ment sans importance. Il est extrêmement sobre et n'a jamais fumé.

Stead, auteur anglais d'une certaine notoriété a écrit, en 1899, une brochure de quelque deux cents pages qu'il intitule : *Carnegie's Conundrum*, le problème de Carnégie, et demande à chacun de vouloir bien réfléchir et proposer sa solution. Carnégie reçoit jusqu'à trois cents conseils chaque jour ; naturellement il se réserve d'étudier les propositions qui lui sont faites et Stead a l'intention de publier à la fin de l'année une seconde brochure où il exposera les avis donnés — et les résolutions prises. De cette seconde brochure, qui contiendra in extenso les avis jugés les plus sages, il veut faire un Vade mecum, un Livre de chevet du millionnaire, un Manuel pour l'emploi de la Richesse et saluer ainsi dignement la première année du vingtième siècle.

II

Revenons à la carrière de Carnégie. A treize ans, il entre dans une usine comme chauffeur ; à quatorze ans, il devient porteur de télégrammes et s'estime heureux, car le bureau met à sa disposition des livres, des journaux, des cahiers, des plumes ; à quinze ans, il devient opérateur télégraphiste avec 1500 francs d'appointements annuels, au premier chemin de fer établi en Pensylvanie.

Ici se place une anecdote qui eut une certaine influence sur sa carrière et montre chez un si jeune homme une grande rapidité de décision. Le chef du bureau, M. Scot, s'absentait habituellement pendant la nuit et ne rentrait au bureau que dans la matinée. André avait son lit dans la pièce même où arrivaient les télégrammes et pourvoyait aux petits incidents journaliers. Vers minuit, un télégram-

Digitized by Google

me annonce que l'express est en détresse par suite d'une rupture à la locomotive, accident exigeant trois ou quatre heures de travail. Comme la ligne n'avait à cette époque qu'une seule voie, le train en détresse barrait la route aux trains de ravitaillement attendus pour le matin dans plusieurs grandes villes. Que faire ? Quelle responsabilité pour ce préposé de quinze ans ! Impossible de trouver M. Scot. Carnégie réfléchit un instant et répond au nom de son chef : « Jetez immédiatement l'express hors de la voie et laissez passer les trains alimentaires ».

La nuit s'écoule ; les trains de ravitaillement prennent leurs diverses directions ; vers neuf heures du matin arrive Scot que les porteurs de télégrammes ont fini par rejoindre. Il entre comme un ouragan dans le bureau où André le reçoit en silence.

— Nous voilà dans une vilaine passe ! Quelles clameurs vont s'élever sur nos marchés contre le chemin de fer. Nous sommes ruinés. Où sont maintenant les trains d'alimentation ?

— Monsieur, répond André avec calme, les deux premiers ont passé à l'heure habituelle, le troisième arrive en ce moment et l'express suit, conformément à vos ordres de cette nuit.

Scot regarda fixement André et s'assit sans dire un mot. Quelque temps après, il proposait à André d'acheter dix actions des Express Adam au prix de 3000 francs. Trouvez, lui dit-il, 2500 francs, et je compléterai la somme. Les parents d'André consentirent immédiatement à hypothéquer leur maison valant quatre mille francs, pour lui permettre ce premier placement. C'est par cette opération modeste qu'il commença sa carrière de capitaliste.

Il continua, jusqu'à l'âge de trente ans à remplir des fonctions diverses au même chemin de fer. Il lisait et

Digitized by Google

étudiait sans cesse et se tenait au courant des découvertes scientifiques faites en Angleterre. Vers 1868 la Compagnie du Railway pensylvanien voulut établir un pont sur l'Ohio ; jusque là, tous les ponts étaient construits en bois en raison de l'immensité des forêts américaines encore presque inexploitées. Carnégie fit adopter le projet d'un pont en fer et acier.

C'était l'époque des grands progrès de la métallurgie et des découvertes de Bessemer et Siémens. Chargé de l'exécution de son projet, Carnégie se mit à l'œuvre avec pleins pouvoirs, acheta les meilleures houillères, les terrains les plus riches en minerais, créa des usines, réussit la construction de son pont et se mit à fournir pour son propre compte l'acier obtenu par les nouvelles méthodes aux diverses entreprises qui se multipliaient alors aux États-Unis. C'est ainsi qu'il commença, vers 1870, à amonceler les millions. En trente années, il est arrivé à posséder un milliard.

Dès le début, il géra sa fortune avec un haut sentiment du devoir et se considéra comme un simple dépositaire, ce sentiment s'affirma de plus en plus à mesure que les capitaux s'amoncelaient entre ses mains.

III

Je suis, dit-il, dans son Évangile de l'opulence, un évolutionniste ; Herbert Spencer et Darwin sont mes prophètes. On ne doit jamais laisser une grande fortune à ses enfants, ce serait pour eux une malédiction. Tout mon avoir sauf une provision insignifiante sera employé au service public. On me dit que j'agirai en socialiste, c'est-à-dire contrairement à la doctrine d'Herbert Spencer. Je

Digitized by Google

suis d'un avis contraire ; en agissant ainsi, j'arrache au socialisme ses griffes, j'annule ses sujets de juste plainte ; je supprime ses griefs. Mon action est sociale et non pas socialiste. Faire de la charité sociale, de l'association, de la coopération, c'est combattre et ruiner le socialisme. Il ne devient puissant que dans les pays où les salaires sont insuffisants ; je suis plus fier des hauts salaires que j'ai toujours payés à mes vingt-cinq mille ouvriers que de ma fortune acquise ; pour s'assurer le travail de la meilleure qualité il faut le payer cher, c'est ce que j'ai pratiqué et c'est la vraie cause de mon succès. Remarquez que l'élévation des salaires est exactement en proportion du nombre des millionnaires sterling, j'entends par là ceux qui possèdent au moins vingt-cinq millions de francs. Il ne se fait pas de ces grands millionnaires dans les pays à salaires inférieurs. Ainsi il n'y a pas un millionnaire sterling parmi les 400 millions d'habitants de la Chine, ni dans l'Inde, ni au Japon, ni dans toute cette région où les salaires ne s'élèvent qu'à trente ou quarante centimes par jour. Il n'y a pas trois grands millionnaires dans toute la Russie ; une dizaine en Allemagne et une dizaine en France (si nous mettons à part la noblesse héréditaire). Il y a plus de grands millionnaires dans la seule Grande Bretagne que dans tout le reste de l'Europe ; mais leur nombre est bien plus grand encore aux États-Unis. Je le répète, les salaires chez une nation sont en proportion de la facilité de faire fortune dont jouissent les citoyens. Les plus hauts salaires sont en réalité les moins chers ; ils enrichissent à la fois l'employé et le patron. L'ouvrier maniant une pioche en Angleterre gagne plus par un jour de travail qu'un habile ouvrier chinois, indou ou russe pour le travail d'une semaine, et la paie de l'ouvrier habile aux États-Unis est double de celle d'un anglais de même habileté. Je

prends pour règle le fameux sermon de John Wesley, comprenant trois points :

1er point : Gagnez le plus que vous pouvez.

2e point : Épargnez le plus que vous pouvez.

3e point : Distribuez le plus que vous pouvez.

Mais sachez ce que vous faites en donnant. Aux incapables, aux vaincus d'avance, aux fainéants, donnez des hôpitaux.

C'est aux vaillants, aux forts, qu'il faut ouvrir les portes de la vie.

C'est pour ceux-là que je veux prodiguer ce que j'ai acquis, parce que ce sont ceux-là qui font le progrès général, multiplient les produits et donnent le bien-être, base de toute action persistante.

Aux vaillants donc le travail acharné et l'opulence, ils sauront l'utiliser au profit de tous.

IV

Cette théorie optimiste est vivement attaquée par toute une catégorie d'écrivains pour lesquels les appellations « pirates et millionnaires » désignent également des ennemis odieux de la race humaine, Ainsi je lis dans le nº de juin de la *Revue de Westminster* :

« La libre disposition par un individu ou par un petit « nombre d'individus d'importantes portions de la Ri- « chesse, met un très dangereux pouvoir entre les mains « de quelques-uns *au détriment* de la collectivité. On parle « de Démocratie, mais comment une Démocratie pourrait- « elle avoir la liberté de ses mouvements quand le pouvoir « est concentré dans les mains d'une minorité ? L'exemple « des États-Unis s'impose ici à tous les esprits. L'ancienne « Aristocratie avait de grandes traditions et un sens raf-

Digitized by Google

« finé de l'honneur, la nouvelle Aristocratie (la Plouto-
« cratie) n'a pas de traditions du tout, et quant à sa
« conception de l'honneur, le Stock-Exchange (la Bourse),
« exerce sur elle une puissante influence. Dans de telles
« conditions, la vie publique devient dégradante. Le
« Clergé, la Presse, le Commerce et certains milieux poli-
« tiques ont été infectés par un " Je ne sais quoi d'ano-
« nyme qui peut s'appeler Corruption ou Protection " et
« qui fréquemment cesse d'être ceci pour devenir cela. La
« vie publique ne peut dès lors être saine, et toute mesure
« doit être bienvenue et accueillie comme nécessaire à
« l'assainissement de l'atmosphère politique et au déve-
« loppement normal des forces du pays, qui tendrait à con-
« trarier la formation d'énormes fortunes particulières. »

Au contraire Carnégie affirme qu'il faut bien se garder de briser le grand ressort de l'activité, de l'entreprise par des restrictions qui gênent ou arrêtent l'effort. L'intérêt personnel est le poids qui fait marcher la grande horloge sociale ; respectez-le, tout en le surveillant, et fiez-vous à l'opinion, de jour en jour plus puissante, pour imposer à tous la volonté de faire usage de sa richesse en vue du bien public.

Carnégie est optimiste.

Stead, plutôt pessimiste, aurait volontiers recours à la coercition. « Si les millionnaires, dit-il, ne se montrent
« pas dignes de leur opulence par l'usage qu'ils en font,
« la nation interviendra pour confisquer ces capitaux
« tombés en de mauvaises mains, et les consacrera au
« bien sans le moindre scrupule. »

V

Quelles ont été jusqu'ici les principales donations faites par Carnégie ?

Une simple énumération auffira :

1. Doter des bibliothèques.

2. Fonder des musées, des galeries d'art, des salles de concert.

Ainsi onze millions à la bibliothèque de Pittsburg. Des sommes analogues à diverses localités des États-Unis et de la Grande Bretagne. Des donations à plusieurs Universités (c'est la largesse la plus usitée en Amérique. Voir le tableau pages 49 et 50). Des donations à des instituts de recherches médicales et bactériologiques.

Il est probable que Carnégie continuera dans ces voies ; les livres, la musique, les arts, la science, particulièrement les donations aux établissements dans le genre de notre Institut Pasteur. Mais ces largesses ne font qu'effleurer son immense fortune et il est probable que le grand nombre de ses millions prendra d'autres directions plus imprévues et que nous ne pouvons qu'essayer de deviner.

Passons rapidement sur certains projets sociaux ou politiques comme :

1. L'assainissement ou le remplacement des habitations malsaines, particulièrement dans les centres ouvriers ou dans les grandes villes comme Londres et New-York.

2. La croisade contre l'alcool.

3. La constitution des États-Unis de langue anglaise, comprenant la Grande-Bretagne, les États-Unis d'Amérique avec le Canada, l'Afrique anglaise, la Confédération Australienne et les colonies anglaises et américaines.

4. La constitution des États-Unis d'Europe, et à cette fin, l'établissement d'un tribunal d'arbitrage international.

Enfin, et c'est ici sans doute ce qui lui tient le plus au cœur, l'utilisation de la puissance des marées.

Digitized by Google

VI

Il est possible, en raison des perfectionnements incessants de l'électricité et des accumulateurs, que le moment soit venu de s'emparer de la force incalculable et inépuisable que développent chaque jour les océans par le flux et le reflux en employant sans doute des moyens analogues à ceux qui permettent d'utiliser la puissance des cours d'eau.

Carnégie, quoique naturalisé citoyen des États-Unis et ayant écrit *La Démocratie triomphante*, est encore profondément Anglais au fond du cœur. Or, les ressources accumulées à l'époque carbonifère dans les profondeurs des terrains houillers de la Grande-Bretagne tendent à s'épuiser ; si l'exploitation continue à s'accélérer pendant le XXe siècle avec la même rapidité que depuis le commencement du XIXe, le prix de la houille s'élèvera au point de devenir inabordable. Il est donc urgent de trouver une force capable de se substituer à celle qui va disparaître dans une centaine d'années. Pour l'Angleterre comme pour le nord de la France, la différence de niveau entre la marée basse et la haute marée s'élève parfois à quinze mètres. Si l'on tient compte des masses énormes ainsi soulevées par l'attraction, on constate qu'il existe là une force gigantesque et inépuisable qui sera utilisée un jour au service de l'humanité. Les progrès faits par la technique du transport de la force semblent de nature à permettre cette découverte d'une importance sans égale et c'est peut-être dans cette direction que Carnégie va engager la plus grande partie de ses capitaux.

Ce n'est pas qu'il pense procurer à l'homme les moyens de se livrer à ce qu'un auteur appelle « un honteux hédonisme », rien n'est plus loin de sa pensée ; mais en allégeant le travail des muscles, il espère rendre pos-

sible l'associaiion de la culture de l'esprit et du travail mécanique. Ce qui rend pénible le métier en général, c'est qu'il absorbe tout l'individu et devient son être, sa nature, son essence. L'individualité professionnelle efface souvent l'individualité morale et intellectuelle et ne permet pas au travailleur de vivre autant qu'il serait utile et agréable dans le monde de l'intelligence.

Il serait à désirer que le métier, manuel ou autre, ne fût que la récréation du travail de l'esprit. La force des marées, appliquée et dirigée par l'ouvrier, abrégerait ses heures de travail tout en multipliant au centuple leur efficacité.

L'objectif de Carnégie serait donc la conquête du loisir, qui est la condition de l'indépendance et de l'élévation de l'intelligence ; ce sera sans doute l'œuvre du XXe siècle. La civilisation ne peut exister réellement qu'à la condition du développement parallèle de l'intelligence, de la moralité et du bien-être. Carnégie sait que les découvertes ne se produisent qu'à l'heure voulue et que le progrès est l'œuvre des millions de cerveaux attentifs plutôt que l'œuvre des milliards accumulés, cependant il croit aussi à la puissance du levier formidable qu'il a entre les mains ; il fera donc appel à toutes les Académies aussi bien qu'à tous les travailleurs isolés ; le problème pourra rester longtemps encore sans solution vraiment pratique, mais il ne faut pas désespérer ; à un instant donné, il suffira d'une idée éclose à la suite d'un léger perfectionnement pour nous doter de cette nouvelle puissance.

VII

Si l'on admet la réussite de cette tentative pour donner plus de loisir au travailleur, quel sera le résultat ? la conséquence immédiate ?

Digitized by Google

J'emprunte la réponse à l'un de nos plus récents Académiciens, Émile Faguet.

« La science aura de plus en plus à son service *une* « *armée immense* composée de millions d'hommes *et tous* « *utiles*. C'est là un de ses privilèges. La religion, la morale, « la littérature et l'art ne veulent pas et ne doivent pas « avoir beaucoup de ministres. Les trop dévoués subal- « ternes ne leur font aucun bien et leur font souvent « beaucoup de mal. Le moraliste niais ou paradoxal com- « promet la morale ; le grimaud de lettres compromet la « littérature, l'artiste sans talent dessert l'art, mais per- « sonne ne peut compromettre la science. Elle emploie « tout et tous, chacun à son échelon, et de tous tire un « bon parti. Les simples manœuvres, ailleurs gênants, « sont ici très utiles, découvrent de petits faits, font des « vérifications, sont employés aux classement, contri- « buent à l'œuvre générale, sont plus qu'utiles, sont néces- « saires. Êtes-vous un homme de génie, faites de la scien- « ce, vous aurez la gloire la plus haute, la plus éclatante « et la plus pure. Appartenez-vous à l'humble majorité, « faites de la science, elle vous emploiera utilement et, « peu apprécié ailleurs, vous serez ici très estimé, très « honorable et très justement honoré puisque vous serez « utile. Il n'est monographie bornée, limitée, sans la « moindre idée générale, qui ne soit très précieuse à la « science, pourvu qu'elle soit exacte. La science a le carac- « tère pratique jusque dans sa manière de travailler, non « seulement elle sert à tout le monde, mais elle se sert « de tout le monde. Elle continuera donc d'être envahis- « sante et absorbante, ce que tout le monde doit accepter « avec joie, et elle donnera à ses œuvres toute l'extension « qu'elles peuvent avoir et qui semble devoir être illimi- « tée ».

Maintenant et pour terminer, quel profit peut tirer notre Société d'Émulation du résumé que je viens de faire du « Problème de Carnégie » ?

Aucun profit direct, évidemment. Mais on peut y trouver des suggestions, un appel aux dévouements et intéresser à notre œuvre des bonnes volontés cherchant un emploi. Nous devons redouter l'indifférence, la somnolence, la stagnation ; au contraire ce qui soulève des questions, éveille l'attention, sollicite les volontés, ne saurait être nuisible.

En réalité le problème de Carnégie est plus ou moins notre problème à tous ; chacun le résout suivant sa situation, l'un donne son temps, sa pensée, l'autre son obole. Tel pauvre trouve moyen d'économiser un denier pour le porter à l'œuvre du pain de Saint Antoine, la petite ouvrière donne en passant un sou à plus pauvre qu'elle, Lucullus fait venir des sterlets du Volga, Carnégie rêve de mille projets merveilleux ; chacun cherche à faire l'emploi qu'il croit le meilleur de son avoir intellectuel, moral ou financier. Entre Carnégie, l'optimiste, qui a foi en la puissance de l'opinion pour imposer l'usage bienfaisant de la richesse, et le pessimiste Stead qui va jusqu'à prévoir la confiscation des biens dont le possesseur ferait un mauvais usage, chacun peut s'arrêter à une solution plus modérée. Les plus nombreux ne sont ni Lucullns ni Carnégie; ils continueront sans doute à payer leur cotisation sociale sous les diverses formes habituelles sans trop se préoccuper de probabilités discutables, ni d'éventualités lointaines. Avant tout, nous avons à résoudre incessamment notre petit problème personnel et familial, parfois si difficile. Mais nous devons néanmoins nous intéresser vivement aux questions que soulève la détermination prise par Carnégie. Il est la personnification d'une con-

Digitized by Google

ception nouvelle de la vie, d'une crise morale qui n'est pas sans analogie avec celle qui nous a été décrite par Corneille dans l'une de ses plus passionnantes tragédies. On a été jusqu'à dire que Carnégie est un Polyeucte social. Mais ses hésitations, les consultations dont il s'entoure, ses retards dans l'exécution, font plutôt songer à Hamlet.

En résumé le grand millionnaire Carnégie ne laissera à sa fille unique, actuellement âgée de trois ans, que quelques milliers de livres sterling, après avoir consacré deux milliards au service de son pays et de l'humanité.

Il y a là un triomphe de l'idée sur la matière, un acte d'abnégation et de foi que l'on peut citer en exemple et auquel nous ne saurions refuser notre sympathique et profonde admiration.

Voilà pourquoi j'ai cru pouvoir appeler un instant votre attention sur le " Problème de Carnégie ".

TABLEAU DE QUELQUES DONATIONS

Faites depuis une dizaine d'années par les millionnaires des États-Unis, indiquant la tendance à doter les établissements d'instruction et d'éducation.

Astor. — Bibliothèques et hôpitaux.....	12.750.000	fr.
S. Girard. — Collège Girard.....	75.000.000	»
L. Stanford. — Université Stanford.....	87.500.000	»
Rochefeller. — Université de Chicago..	40.000.000	»
J. Hapkins. — Université.....	40.000.000	»
Peabody. — Éducation.....	25.000.000	»
Carnégie. — Bibliothèques.....	25.000.000	»
Green. — Collège et école.....	15.000.000	»
Drexel. — Institut Drexel.....	15.000.000	»
Packer. — Université de Lehigh.....	12.000.000	»
(et 55 hectares de terre)		

Digitized by Google

PRATT. — Institut Pratt.....	11.000.000 »
L. CASE. — École Case (science appliquée)	10.000.000 »
ARMOUR. — Institut.....	10.000.000 »
COOPER et sa famille. — Institut.....	8.000.000 »
CLARK. — Université.....	7.500.000 »
SAGE. — Université de Cornell.....	6.000.000 »
VANDERBILT. — Université.....	7.000.000 »
TULANE, LOW, DE PAW, FIELD — ensemble	20.000.000 »

Etc., etc., etc.

L'enseignement est assuré dans plusieurs États, par exemple au Massachussets, par de magnifiques dotations particulières, dont le nombre s'accroît chaque année.

Colonel BAILLE.

Digitized by Google

COMMENT SE FORMENT LES SAVANTS

d'après plusieurs publications récentes

PAR

STÉPHEN LEROY

On sait que l'Académie de Dijon mit au concours en 1749 la question de savoir *si le progrès des sciences et des arts a contribué à corrompre ou à épurer les mœurs* et qu'un Genevois, du nom de Jean Jacques Rousseau, « rompant en visière aux maximes de son siècle », remporta le prix par un discours éloquent, où la grande âme de Fabricius était elle-même rappelée à la vie, pour dire leur fait aux Français frivoles du XVIIIe siècle, trop oublieux des « toits de chaume et des foyers rustiques qu'habitaient jadis la modération et la vertu ». Un autre Genevois, qui descend également d'une famille de réfugiés français ,s'est levé au XIXe siècle pour reprendre à peu près la même question, mais en se plaçant à un point de vue tout à fait différent (1). Au lieu de suivre l'exemple de Rousseau et de lancer à la tête de ses contemporains des affirmations hautaines, trop souvent dénuées de preuves, M. Alphonse

(1) Cf. l'*Histoire des sciences et des savants depuis deux siècles, précédée et suivie d'autres études sur des sujets scientifiques, en particulier sur l'hérédité et la sélection dans l'espèce humaine*, par ALPHONSE DE CANDOLLE, associé étranger de l'Académie des sciences de Paris, membre étranger des Sociétés royales de Londres, Edimbourg et Dublin, des Académies de Berlin, Munich, Saint-Pétersbourg, Stockholm, Copenhague, Bruxelles, Amsterdam, Rome, de l'Académie américaine, etc., docteur en droit de l'ancienne Académie de Genève ; 1885, in-8°, 2e édition, considérablement augmentée, Genève-Bâle, H. Georg, libraire-éditeur, 594 pages. — La 1re édition, parue en 1873, comptait 482 pages seulement.

de Candolle (1), dont le nom est justement célèbre dans l'histoire de la botanique, a laissé de côté les phrases éloquentes et pompeuses pour ne s'adresser qu'à la raison et, loin de songer, même un instant, à prononcer contre la science un réquisitoire plus ou moins paradoxal, il a soigneusement recherché les causes générales qui peuvent entraver ou favoriser le développement des sciences et il s'est efforcé de déterminer, suivant une méthode ingénieuse, l'apport particulier de chacune des nations cultivées dans cette œuvre commune de la civilisation.

De quelle partie de la société sortent les hommes, qui ont le plus contribué à l'avancement des sciences? Sous quelles influences particulières le savant s'est il formé? Quelle part convient-il d'attribuer, dans cette formation, à l'hérédité, à l'éducation, à la religion, à l'opinion publique, aux institutions et aux gouvernements, à la grandeur du pays, au langage, au climat, à la race? Voilà certes une série de questions des plus intéressantes, que M. de Candolle a le mérite d'avoir posées nettement le premier, s'il ne les a pas toutes résolues à l'entière satisfaction de la critique. Nos lecteurs pourront d'ailleurs s'en assurer par les pages qui suivent, où nous allons présenter librement les résultats de ses recherches si neuves

(1) Alphonse-Louis-Pierre-Pyramus de Candolle, né à Paris en 1806, mort à Genève en 1893, était le fils du célèbre Augustin de Candolle, recteur de l'Université de Montpellier en 1815 et l'un des plus grands botanistes qui aient existé. Il quitta la France avec son père, à l'époque de la Restauration et suivit à Genève les cours des lettres et des sciences ; il étudia en outre le droit et fut reçu docteur en 1829. Il se tourna finalement vers l'étude de la botanique et fut nommé le suppléant, puis le successeur de son père ; il professa en cette qualité, pendant dix-huit ans, à l'Académie de Genève, tout en étant le directeur du jardin botanique de cette ville. Il a publié de nombreux travaux, qui sont estimés dans le monde des savants et dont on trouvera la liste dans le *Dictionnaire* de VAPEREAU. L'Académie des sciences de Paris lui conféra le titre de correspondant, au mois d'avril 1851, puis celui d'associé étranger, le 15 juin 1874, en remplacement de son compatriote Agassiz. Il a laissé deux fils, dont les noms sont avantageusement connus par des publications scientifiques.

Digitized by Google

et si originales, ainsi que les observations qu'elles nous ont suggérées.

L'étude consciencieuse du savant Genevois, bien qu'elle ait obtenu les honneurs d'une seconde édition, n'a pas en effet suffisamment attiré l'attention du public français. Il n'est donc pas trop tard de lui consacrer ces quelques pages, d'autant plus que la plupart des problèmes qu'il aborde sont toujours d'actualité et que, si plusieurs écrivains français, tels que MM. Henri Joly et Gabriel Séailles, ont essayé dans ces derniers temps d'étudier la formation du génie, leurs investigations sont plutôt de nature psychologique et ne peuvent guère viser à la généralisation, puisque le propre du génie est d'être individuel et que, suivant l'axiome antique, il n'y a pas de science du particulier.

Nous utiliserons également, dans cette courte étude, les deux gros volumes publiés récemment par M. Alfred Odin (1), professeur à l'Université de Sofia, et qui ont trait au même sujet, avec cette différence toutefois que cet auteur, qui emploie comme M. de Candolle la méthode *statistique*, a pris ses exemples et exercé sa critique, non plus uniquement sur des hommes de science, mais sur tous les hommes de lettres qui ont acquis une certaine célébrité pendant l'époque moderne de la littérature française. Les écrivains français de nationalité étrangère ou demeurant à l'étranger n'envisagent pas les questions de la même manière que nous le faisons d'habitude. Leur point de vue est toujours un peu différent et par suite leur avis est des plus précieux à recueillir.

(1) Cf. A. Odin, *Genèse des grands hommes, gens de lettres français modernes*, 1895, grand in-8°, Lausanne et Paris, t. I, de 640 pages, t. II, de 378 pages, avec 33 tableaux et 24 planches hors texte. Nous emprunterons également plusieurs observations à l'étude si pénétrante et si vigoureusement écrite, que M. Alfred Fouillée vient de publier sur le *Peuple espagnol*, dans la *Revue des Deux-Mondes*, 1er octobre 1899, p. 481-510.

I

La première difficulté, si elle n'est pas la plus grande de toutes, que de Candolle avait à surmonter, consistait dans le choix des matériaux nécessaires à l'exposé de sa doctrine. A quels signes particuliers en effet peut-on reconnaître le véritable savant ? Où trouver le critérium qui permette d'écarter l'honnête homme qui sait et de conserver celui qui a fait réellement progresser la science, celui qui mérite de retenir notre attention ? Le problème était des plus délicats, puisqu'un auteur, livré à ses seules ressources, ne peut opérer ce triage d'une manière *certaine* pour toutes les branches des sciences.

De nos jours il n'est pas rare de voir tel ou tel journal, dans le dessein évident de flatter l'amour-propre de ses lecteurs et surtout d'augmenter son tirage, proposer à sa clientèle de classer, suivant leur mérite, les grands hommes ou les ouvrages remarquables, qui sont les plus dignes de passer à la postérité. Cette application du suffrage universel, toujours fort restreint en réalité, quand il ne comprend pas les électeurs les moins compétents, n'offre aucune sorte de valeur pour les gens sérieux. A ce procédé quelque peu enfantin faut-il préférer le choix des Sociétés savantes et des Académies, qui recrutent elles-mêmes leurs propres membres ? Mais chacun sait que l'Académie française, pour ne prendre qu'un seul exemple, obéit souvent à des considérations de diverses natures, avant de décerner la palme de l'immortalité à tel candidat qui se présente à ses suffrages. Arsène Houssaye n'a-t-il pas publié son *Histoire du quarante et unième fauteuil* ? Il fallait donc trouver autre chose.

Voici en quels termes de Candolle expose la métho-

Digitized by Google

de (1), qu'il a cru devoir employer : « Au lieu de consulter les auteurs et de mêler à leurs jugements mes propres opinions, dont la valeur est nulle, excepté dans une seule science, je cherche ce que les principaux corps savants ont pensé des hommes qui se sont distingués depuis deux siècles. Ce n'est pas difficile, vu l'organisation même des Sociétés savantes et des Académies. Elles nomment toutes des associés ou correspondants étrangers, c'est-à-dire que d'année en année, elles distinguent et honorent, parmi les savants de tous les pays et dans toutes les branches, les hommes dont les publications ont le plus influé sur le progrès scientifique. Le nombre des titulaires de chaque catégorie est ordinairement très limité ; d'où il résulte une succession de comparaisons, d'autant plus sérieuses qu'il y a moins de classes à pourvoir. Les électeurs sont tous des savants d'un mérite reconnu. Ils sont obligés de suivre des formalités régulières de présentation, discussion et scrutin, qui sont des garanties et leur impartialité mérite d'autant plus d'être admise qu'il s'agit dans ce cas de savants étrangers, avec lesquels ils n'ont guère d'intérêts à démêler et qu'ils jugent nécessairement d'après leurs écrits ».

« Sans doute on remarque des hommes d'un vrai mérite, qui ne figurent pas sur les listes de membres étrangers de telle ou telle Académie, à cause de quelque négligence, ou parce qu'ils sont morts avant qu'on ait pu apprécier suffisamment leurs découvertes ; mais ce sont des exceptions. Elles tombent tantôt sur les savants d'une catégorie ou d'un pays, tantôt sur d'autres. Lorsqu'il s'agit des corps scientifiques principaux de l'Europe, il est impossible de croire que leurs choix ne donnent qu'une

(1) Cf. A. de Candolle, *ouvr. cité*, 1re édit., p. 22-23, 2e édit., p. 210-211. — Nous nous dispenserons désormais de références exactes, les tables analytiques placées à la fin de l'ouvrage pouvant être consultées à cet effet.

moyenne de médiocrités contemporaines. Probablement s'ils ne rendent pas hommage à *tous* les hommes les plus distingués d'une époque, ils en signalent successivement un très grand nombre et la moyenne des élus doit être décidément supérieure à celle des autres savants ».

Toutefois de Candolle n'a voulu consulter l'opinion que des principales Sociétés ou Académies ; « car, dans les associations moins importantes, dit-il, on n'attache plus la même valeur aux élections et quelquefois un ou deux membres très distingués exercent une telle influence qu'ils font nommer presque uniquement leurs amis ». Parmi les principales sociétés, notre auteur place comme étant tout à fait hors de pair, la *Société royale de Londres*, fondée en 1662, l'*Académie des Sciences de Paris*, fondée en 1666, et l'*Académie royale des Sciences de Berlin*, fondée en 1700. Il considère en conséquence, comme les représentants autorisés de la science, les savants qui ont fait partie de l'une quelconque de ces trois sociétés, en qualité d'associés, de correspondants, ou de membres étrangers.

Mais les listes complètes de ces correspondants eussent été trop considérables et de plus il n'eut guère été facile de les dresser exactement pour les époques un peu anciennes (1). De Candolle s'est donc borné aux listes des années 1750, 1789, 1829 et 1869, c'est à dire à quarante ans environ d'intervalle pendant deux siècles. Les années choisies présentent l'avantage de terminer des époques de tranquillité, au cours desquelles rien n'a pu altérer les relations entre les savants de divers pays. De même, de Candolle n'a pas voulu dresser de liste pour l'une quelconque des années postérieures à 1870, à cause des trou-

(1) Disons toutefois que de Candolle a donné au complet la liste des huit associés étrangers de l'Académie des Sciences de Paris, nommés depuis la fondation de cette Société, en 1666, jusqu'à l'année 1883.

Digitized by Google

bles que la guerre a jetés dans les rapports scientifiques de la France et de l'Allemagne.

Il nous faut maintenant résumer les résultats obtenus par de Candolle pour chacune des quatre années, choisies comme année-type. C'est ainsi que l'*Académie des Sciences de Paris* a compté 27 correspondants ou associés étrangers en 1750 ; 31 en 1789 ; 61 en 1829 ; 61 en 1869 ; en tout, 180 correspondants étrangers. La *Société royale de Londres* a compté 74 membres étrangers en 1750 ; 64 en 1789 ; 48 en 1829 ; 49 en 1869 ; en tout 235. L'*Académie des Sciences de Berlin* a compté 42 membres non allemands en 1750 ; 36 en 1789 ; 51 en 1829 ; 66 en 1869 ; en tout 195. Le total est de 642 savants, soit 151 pour 1750, 139 pour 1789, 168 pour 1829 et 184 pour 1869. Mais il y a des doubles emplois et de ce nombre de 642 il faut défalquer les savants qui ont fait partie de plus d'une académie, ainsi que ceux qui ont fait partie d'une même académie à deux dates différentes. Le total exact des véritables savants se trouve ainsi réduit à moins de 500.

Nous croyons répondre à la curiosité de nos lecteurs en relevant ici, d'après les listes données par de Candolle les noms des savants français, qui ont eu l'honneur de faire partie en même temps des deux Académies de Londres et de Berlin, lors de chacune des années-types. Ce sont :

Pour 1750, les mathématiciens Jean le Rond d'Alembert, Alexis Clairault et François Jacquier ; les naturalistes G.-L. Le Clerc de Buffon, et R.-A. Perchault de Réaumur ; les astronomes Jacques Cassini, Ch.-M. de la Condamine et Joseph-Nicolas de l'Isle ; le botaniste Antoine de Jussieu et le médecin Guillaume Le Monnier ;

Pour 1789, le botaniste Daubenton ; le mathématicien Le Français de Lalande ; l'astronome Charles Messier ; le

Digitized by Google

médecin L.-Guillaume Le Monnier et l'agronome Jean-Baptiste de Secondat (le fils de Montesquieu) ;

Pour 1829, les mathématiciens André-Marie Ampère, Fourier, Legendre et Poisson ; les physiciens Arago, Biot, Dulong et Gay-Lussac ; le minéralogiste Alexandre Brongniart ; le zoologiste Cuvier ; l'ingénieur Riche de Prony ; les chimistes Thénard et Vauquelin ; le botaniste Ant.-Laurent de Jussieu ;

Pour 1869, les géologues Elie de Beaumont et Poulletier de Verneuil ; les physiciens A.-C. Becquerel et Regnault ; le physiologiste Claude Bernard ; le botaniste Adolphe Brongniart ; les mathématiciens M. Chasles, Liouville et G. de Pontécoulant ; les chimistes Chevreul, Dumas et Würtz ; les astronomes Delaunay et Le Verrier ; le zoologiste H. Milne-Edwards.

On sera probablement surpris du nombre restreint des savants français, dont les travaux ont été appréciés et récompensés par les deux sociétés de Londres et de Berlin. Cette remarque n'a pas échappé à M. Odin et il a constaté finalement que, sur un total de 642 noms, 143 seulement, soit 22 p. °/₀, sont communs à deux listes, et seulement 15, soit 5 °/₀, communs aux trois listes de Berlin, Londres et Paris. Ces chiffres si éloquents par eux-mêmes, ajoute M. Odin, se répartissent de la façon suivante :

DATES	TOTAL des noms	NOMS COMMUNS à 2 académies	TOTAL des noms	NOMS COMMUNS aux 3 académies
1750	151	33, soit 22 °/₀	72	2, soit 3 °/₀
1789	139	24 — 17 °/₀	86	4 — 5 °/₀
1829	168	36 — 21 °/₀	64	5 — 8 °/₀
1869	184	50 — 27 °/₀	55	4 — 7 °/₀

Il convient également de rappeler que, pour établir

Digitized by Google

ses quatre listes, de Candolle a dû intervenir personnellement dans le choix des savants, mais seulement pour le dix-huitième siècle, où il a écarté plusieurs académiciens qui n'étaient pas des savants dans la force du terme, mais plutôt des grands seigneurs instruits et jouant plus ou moins le rôle de Mécène.

***

Les matériaux étant réunis, il s'agissait de les mettre en œuvre. De Candolle a donc recherché les renseignements biographiques les plus précis sur chacun des savants qui constituaient sa liste définitive, afin d'établir le plus logiquement possible les différentes causes qui peuvent favoriser ou entraver le développement des sciences.

La première question que notre auteur s'est efforcé de résoudre est la suivante : *De quelle partie de la société sortent les hommes qui ont le plus fait avancer les sciences ?* A cet effet, il a réparti les quatre-vingt-dix associés étrangers de l'Académie de Paris en trois groupes, d'après le degré d'indépendance probable de fortune et de position. Dans la première catégorie il a placé les fils de nobles et de familles aisées, qui pouvaient ne rien faire s'ils l'avaient voulu ; dans la seconde catégorie, formant la classe moyenne, les fils de professeurs, de pasteurs, d'hommes de loi, de négociants et de petits propriétaires ; et dans la troisième catégorie, les fils des ouvriers, des cultivateurs, des employés subalternes, des marins et des soldats, etc. Voici comment les quatre-vingt-dix savants étrangers ont été répartis :

Classe riche ou noble.....	37	soit	41 %
Classe moyenne	47	»	52 %
Classe des ouvriers, etc.....	6	»	7 %

Digitized by Google

La même recherche, portant sur les soixante savants français les plus distingués, a donné les résultats suivants :

Classe riche ou noble	21	soit	31 %
Classe moyenne.....	25	»	42 %
Classe des ouvriers, etc	14	»	23 %

Ces chiffres évidemment n'ont pas une valeur précise, statistique. Ils sont relativement très faibles et d'autre part, il n'est guère facile de comparer la position sociale de personnes appartenant à des pays différents. Ce ne sont donc que des probabilités approximatives ; mais elles ne laissent pas de fournir des indications assez sensibles.

Ce qui frappe d'abord dans ces deux calculs, c'est que la palme de la fécondité scientifique appartient sans conteste à la classe moyenne, qui vient en effet la première avec environ la moitié des savants de mérite. La classe noble ou riche la suit d'assez près, tandis que la classe la plus nombreuse reste loin en arrière. Il est évident que la proportion devrait être inverse, si l'on ne ne tenait compte que du chiffre de la population, puisque la classe des ouvriers et des employés subalternes, en France comme dans les autres pays, constitue l'immense majorité. La classe moyenne est sensiblement moins nombreuse et, quant à la classe noble ou riche, elle comprend en France tout au plus un million d'individus et par suite ne forme guère que 3 % de la population. Les causes de cette énorme disproportion s'expliquent tout naturellement par ce fait que l'œuvre du savant est une œuvre d'abnégation et que, pour l'entreprendre, une certaine indépendance de fortune est tout-à-fait indispensable.

D'autre part, le calcul relatif aux savants français diffère notablement de celui qui concerne les savants étrangers. C'est que la Révolution a passé par là. Si elle a

Digitized by Google

supprimé les abbayes et les nombreux bénéfices ecclésiastiques, qui procuraient une situation avantageuse aux hommes studieux de la classe moyenne et aux cadets des familles nobles, par contre, elle a facilité singulièrement à la classe la plus nombreuse son admission dans les établissements d'instruction publique et dans les différents emplois, où la science est exigée.

Après avoir ainsi établi la fécondité scientifique relative des trois classes de la société, de Candolle aborde l'examen des causes proprement dites, qui peuvent influer sur la formation des savants de mérite et il commence par étudier l'action spéciale de *l'hérédité*. Certes, il y a des instincts et des sentiments assez héréditaires, sans lesquels un homme ne peut presque jamais réussir dans les sciences ; ce sont en première ligne l'indépendance d'esprit, la curiosité et l'activité, autant de qualités qui naissent généralement avec nous. D'autre part, des exemples assez nombreux, surtout en Suisse (les Bernoulli, les Euler, les de Saussure, les de Candolle), attestent nettement que le nombre des familles, ayant produit plusieurs savants de mérite, est plus considérable qu'on ne devrait s'y attendre d'après le simple calcul des probabilités, Mais la fécondité spéciale de ces familles n'est pas fatalement héréditaire, non plus d'ailleurs que nos qualités natives.

De Candolle déclare, après un examen approfondi de la question, qu'il croit peu à la nécessité de vocations innées et impérieuses pour des objets spéciaux, excepté probablement pour les mathématiques. Mais c'est aussi un fait acquis que les savants distingués ne naissent pas au hasard, tantôt dans une partie du monde et tantôt dans une autre, ni même indifféremment dans tous les pays européens. Ils sortent habituellement des groupes de population, dans lesquels beaucoup de familles ont négligé

les travaux manuels et cultivé l'intelligence pendant une ou plusieurs générations, et ils sortent en immense majorité des familles même dans lesquelles ces antécédents ont existé. Il convient donc, non pas de nier ou d'affirmer absolument l'influence de l'hérédité, mais de la réduire à quelque chose de très général, compatible avec la liberté de l'individu et pouvant fléchir ou se modifier suivant toutes les influences subséquentes, dont l'action augmente à mesure que l'enfant devient homme. Entourée de ces prudentes restrictions, la doctrine de l'hérédité psychologique rencontrera probablement l'adhésion générale, surtout si l'on ajoute que bien souvent, sous le nom d'hérédité, on entend plutôt les influences de famille, d'éducation, d'exemples et de lecture, qui entourent et dominent plus ou moins chaque personne (1).

De Candolle étudie ensuite l'*influence de l'éducation, de l'instruction et des moyens matériels nécessaires dans les travaux scientifiques* ; mais il se borne dans ce chapitre à des considérations générales, qui nous apprennent peu de choses. Comme le principe de toutes les découvertes est la curiosité, la curiosité de choses réelles ou vraies et non celles de choses fictives ou imaginaires, il va sans dire que

(1) Et de fait, la formation de l'individu physique et psychique est influencée par tant d'éléments différents, — déjà trente à la quatrième génération ascendante ! — que l'unité du type de famille est impossible et que l'on s'explique aisément l'énorme diversité des membres d'une même famille. Si certaines familles semblent particulièrement douées pour un métier ou pour un art, c'est la conséquence non pas d'un don héréditaire, mais de l'éducation. Il est évident, d'ailleurs, qu'une personnalité exceptionnellement forte influera d'une manière spéciale et durable sur le type de sa descendance ; et que souvent un certain type de famille est la conséquence du fait que les membres des mêmes familles ou d'une même famille se sont plusieurs fois entremariés et ont ainsi renouvelé et renforcé un type spécial.

Ces considérations sont empruntées à M. O. Lorenz, *Lehrbuch der gesammten wissenschaftlichen Genealogie*, (Cf. M. Philippson, dans la *Revue historique*, t. LXXII, mars 1900, p. 403 et s.). Ce savant a cherché en outre quel a pu être le nombre des ascendants d'un seul individu et il a trouvé le chiffre énorme de 64.512 pour l'espace de cinq siècles ; celui de 128 millions pour neuf siècles ! Par suite, il est fort probable qu'il y a une parenté générale pour toute la population d'un même district et peut-être d'une même nation.

Digitized by Google

l'éducation de la famille peut beaucoup pour l'exciter, la réprimer et la diriger : tel mot prononcé dans la conversation ou pendant la promenade, pourra déterminer chez le jeune homme, qui l'a entendu, le désir de chercher par lui-même. Il en va de même pour l'enseignement de l'école et des facultés. Le professeur inspirera le goût personnel de la science à ses élèves, s'il sait questionner à propos, écarter les questions frivoles ou déplacées, bien accueillir celles qui sont sérieuses et adéquates à l'intelligence de l'élève et surtout user le moins souvent possible du principe d'autorité, qui est l'opposé des méthodes scientifiques. Toutefois, dans la genèse des savants, ce n'est pas, d'après de Candolle, l'enseignement des universités qui fait le plus ; si les savants illustres font les bons enseignements, les bons enseignements ne font pas les savants illustres. L'éducation en commun forme plutôt les bonnes médiocrités, sans favoriser les individus qui sont supérieurs à la moyenne.

En ce qui concerne l'*influence de la religion*, de Candolle, après avoir justement rappelé que le christianisme est la seule religion qui ait coïncidé, à l'époque moderne, avec un développement scientifique sérieux, constate une supériorité évidente des pays protestants sur les pays catholiques. Parmi les associés étrangers de l'académie des sciences de Paris, depuis 1666 jusqu'à 1883, on compte seulement 18 catholiques contre 80 protestants. La population européenne, non française, a donc fourni environ quatre fois plus d'associés étrangers protestants que d'associés étrangers catholiques, alors que le rapport des populations en Europe, hors de France, n'est que de 1 pour les protestants à 1 1/2 pour les catholiques. Si l'on prend la liste des membres étrangers de la Société royale de Londres, afin de faire entrer les savants français en

Digitized by Google

ligne de compte, naturellement la disproportion n'est plus aussi forte ; mais on obtient quand même encore trois fois plus de savants protestants que de savants catholiques, relativement à la population.

Cette différence est encore plus frappante, si l'on compare des populations voisines ou mélangées des deux cultes. Ainsi, la liste des associés étrangers de l'Académie de Paris ne renferme pas un seul catholique anglais ou irlandais ; l'Allemagne catholique n'en compte qu'un nombre insignifiant ; l'Autriche n'y est pas représentée du tout. Quant à la Suisse, qui comprend environ deux cinquièmes de catholiques contre trois cinquièmes de protestants, elle a fourni quatorze associés protestants et pas un seul catholique. Et de Candolle ajoute ici, avec une sorte de fierté : « Nous respirons pourtant tous, en Suisse, le même air. Nous avons eu dans tous les cantons le même régime républicain. Les cantons catholiques étaient aussi libres, dans leur administration intérieure, que l'Autriche ou la Bavière l'étaient en Allemagne avant 1870 ».

Il y a donc une étroite connexité entre la religion et le développement scientifique. Mais où trouver les causes de cette connexité ? De Candolle n'hésite pas à l'attribuer surtout à l'action générale du clergé. « L'influence des cultes, dit-il en propres termes, me paraît tenir plutôt au clergé, à l'habitude qu'il peut avoir de prescrire par autorité, ou de laisser chacun choisir librement ses opinions. Un dogme peut avoir de l'importance sans doute ; mais le fait de l'imposer et celui de l'accepter d'autorité en ont bien davantage. Plus on procède par la voie autoritaire, plus on diminue la curiosité, mère des sciences, et plus aussi on augmente la timidité de l'esprit. Celle-ci doit être une chose un peu héréditaire. La timidité à l'égard des dangers l'est certainement parmi les animaux ; et, chez les

Digitized by Google

hommes, il y a des races, des classes et des familles plus courageuses que d'autres. Une population, éduquée pendant plusieurs générations avec le principe d'autorité, doit être naturellement timide dans les affaires intellectuelles. Au contraire une population, habituée dès l'enfance à scruter les choses qu'on lui dit être les plus importantes, comme celles de la religion, ne craindra pas d'examiner des questions purement scientifiques et saura mieux les aborder pour les résoudre ».

De Candolle rappelle en outre ce fait qu'un grand nombre de savants distingués ont été des fils d'ecclésiastiques protestants et il regarde en conséquence le célibat des ecclésiatiques catholiques comme ayant eu des résultats fâcheux pour le développement des sciences. C'est que, dit-il, il est bien restreint, « le nombre des personnes « qui peuvent élever une famille dans des habitudes mo- « rales, simples, laborieuses, avec le désir d'être utiles aux « autres et la volonté de s'occuper d'une manière désinté- « ressée de questions intellectuelles. On regrette de le voir « affaibli par une obligation de célibat, imposée à des « hommes qui ont précisément plus d'instruction et de « moralité que la moyenne ».

Cette thèse curieuse, que nous avons voulu exposer en partie avec les expressions mêmes de l'auteur, nous paraît appeler quelques observations. Les faits présentés par de Candolle, touchant la fécondité scientifique relative des pays protestants et des pays catholiques, sont évidemment indéniables et, malgré le petit nombre des données, il faut admettre qu'il a dû exister une étroite connexion entre la religion et le développement de la science. Mais la question est bien complexe. L'influence de la religion ne peut être entièrement isolée ; elle se combine toujours avec l'influence du milieu et l'état général de la civilisation.

Digitized by Google

Reprenons l'exemple de la Suisse, ou plutôt de la Suisse française, où les trois cantons protestants de Genève, Vaud et Neufchâtel et les trois cantons catholiques du Valais, de Fribourg et de Berne (partie française), présentent des points faciles de comparaison. La production scientifique des cantons réformés est vraiment énorme, tandis que celle des cantons catholiques est pour ainsi dire nulle. Mais il ne faut pas se hâter de conclure seulement à l'influence défavorable du catholicisme sur le développement scientifique, puisque les conditions de milieu ne sont pas les mêmes. Les trois cantons catholiques sont presque entièrement ruraux et par suite leurs habitants doivent être rattachés pour la plupart à la troisième classe sociale dont nous avons parlé plus haut, à la classe des ouvriers et des employés subalternes. Il n'en va pas de même pour les cantons protestants, surtout pour le canton de Genève, où l'élément citadin l'emporte de beaucoup sur l'élément rural. Ajoutons encore que la fécondité naturelle des cantons protestants de la Suisse française s'est évidemment accrue d'une façon sensible par l'apport de nombreux éléments français, qui n'auraient peut-être pas d'ailleurs trouvé en France des conditions aussi favorables pour leur formation scientifique.

Nous n'avons pas l'intention de discuter ici l'influence défavorable, attribuée par de Candolle au principe d'autorité, qui est la règle du catholicisme. C'est là une question fort compliquée et qui exigerait de trop longs développements. Nous croyons toutefois que la fécondité scientifique des protestants s'explique surtout par l'éducation plus large, qu'ils s'efforcent en général de donner à leurs enfants. Faut-il enfin, comme l'a fait de Candolle, affirmer absolument une relation nécessaire de cause à effet entre le mariage des ecclésiastiques et le nombre des savants de

Digitized by Google

mérite ? Il est probable que le célibat a pu provoquer une sélection regrettable ; mais, tout bien pesé, il n'est pas du tout certain que les protestants, qui ont été des pasteurs, auraient également appartenu tous au clergé, si leurs parents avaient été catholiques. On peut donc admettre que la religion a exercé une action sensible sur le développement scientifique, sans qu'il soit facile de déterminer nettement la portée de cette action.

Aussitôt après le chapitre qui traite de l'influence de la religion, de Candolle rappelle la perte considérable d'éléments scientifiques, que la France a subie par le fait de la révocation de l'Édit de Nantes. Déjà l'*Histoire des Réfugiés* de Ch. Weiss nous avait fourni sur ce point des renseignements nombreux et précis. De Candolle les complète par des détails intéressants, qui ont trait plutôt à l'histoire générale des sciences. Chose curieuse, les descendants de réfugiés protestants qui se sont le plus distingués dans ces études, c'est-à-dire les associés étrangers de l'Académie de Paris (1), étaient tous fixés en Suisse, à l'exception des deux Herschel. Notre auteur explique ce fait par la nature et l'importance des *traditions de famille*. Si les réfugiés du XVIe siècle, c'est-à-dire de la première époque, dit-il en substance, étaient surtout des gentilshommes éclairés ou des hommes de lettres, ceux de la seconde époque étaient presque tous négociants, industriels ou agriculteurs ; ils avaient, comme leurs devanciers, des habitudes d'activité, mais plutôt d'activité lucrative ; leur indépendance d'opinion n'était pas moindre, et c'est peut-être ce qui les préparait à réussir, quand il leur a plu de s'occuper de choses intellectuelles.

(1) Pour répondre à la curiosité de nos lecteurs, nous allons reproduire leurs noms. Ce sont : les mathématiciens Jacques Bernoulli, Jean Bernoulli, Daniel Bernoulli et Jean II Bernoulli, réfugiés à Bâle ; le médecin Tronchin, le géologue Horace-Bénédict de Saussure, le naturaliste Charles Bonnet et les botanistes Augustin-Pyramus et Alphonse de Candolle, réfugiés à Genève.

De Candolle attache une importance assez faible à l'*influence des institutions et des gouvernements*. « En général, dit-il, les gouvernements confondent beaucoup trop l'enseignement avec le progrès des sciences. Plusieurs croient avoir tout fait, en créant des écoles ou des universités. Ils ne comprennent pas non plus qu'en gênant ces institutions dans les méthodes ou dans le choix des professeurs, ils font quelquefois plus de mal que de bien. Ils ignorent à quel degré la science vit de liberté et du travail individuel des maîtres et des élèves, en dehors des leçons. Souvent ils surchargent les professeurs de cours, d'examens ou de détails administratifs, qui enlèvent à ceux qui voudraient travailler le temps de le faire. Ils s'occupent fort peu d'encourager les publications originales, que la vente des libraires est loin de rémunérer ».

Après ces considérations générales qui nous paraissent fondées, l'auteur examine les avantages que présentent les gouvernements aristocratiques et démocratiques. Il ne cache pas sa sympathie en faveur des premiers, qui ont pour principe de réserver chaque catégorie d'occupations à des catégories d'individus et même de familles et de favoriser par suite le système des spécialités, qui offre tant d'avantages pour la recherche des choses nouvelles. La démocratie, suivant lui, encourage également les progrès des sciences, mais d'une façon toute négative, en ce sens qu'elle a pour effet d'éloigner de la vie politique et des fonctions publiques, y compris l'enseignement, les hommes qui ont le goût des recherches, du travail de cabinet, de l'indépendance des idées, de la vérité mise au-dessus de la popularité et des intérêts matériels, c'est-à-dire précisément ceux qui peuvent faire avancer le plus les sciences. Cette affirmation cependant paraît n'être qu'une boutade, comme l'ont prouvé de nos jours les

Digitized by Google

noms de Pasteur et de Renan, pour ne citer que ceux-là. Est-il juste d'ailleurs de juger de la démocratie d'après un siècle à peine d'expérience, et même d'expérience incomplète ?

Enfin, de Candolle passe rapidement en revue quelques autres conditions, moins importantes, qui peuvent favoriser le développement des sciences. Ce sont : le peu d'étendue des pays, qui procure aux savants une plus grande considération relative, — la connaissance de telle ou telle langue, qui facilite les communications scientifiques,— la situation géographique plus ou moins heureuse, — la nature des races et les effets du climat, qui font par exemple que les habitants des zones intertropicales sont impropres à la culture énergique des sciences.

Dans la seconde partie de son étude si neuve et si pénétrante, de Candolle cherche à contrôler le plus ou moins de vraisemblance de la thèse, que nous venons de résumer à grands traits et à cet effet il étudie la proportion des savants de mérite à chaque époque, dans les différentes populations civilisées. L'ordre de l'importance scientifique de chaque pays étant calculé d'après le nombre mille, de Candolle arrive aux résultats suivants :

Pour les savants non français, d'après les nominations de l'Académie des Sciences de Paris :

En **1750,** Italie, 200 ; Suisse, 171 ; Angleterre, 171 ; États Scandinaves, 143 ; Allemagne, 143 ; Espagne et Portugal, 114 ; Hollande, 57.

En **1789**, Italie, 153 ; Angleterre, 153 ; Suisse, 128 ; Espagne et Portugal, 128 ; Hollande, 103 ; États Scandinaves, 103 ; Allemagne, 77 ; Russie et Pologne, 77, etc.

En **1829**, Allemagne 362 ; Angleterre, 290 ; Italie, 102 ; Suisse, 72 ; États Scandinaves, 72 ; Hollande, 30, etc.

En **1869**, Allemagne, 420 ; Angleterre, 290 ; Russie, 101 ; Suisse, 87 ; Belgique, 44 ; Italie, 44 ; États Scandinaves, 14.

Pour les savants non anglais, d'après les nominations de la Société royale de Londres :

En **1750,** France, 460 ; Allemagne, 149 ; Italie, 135 ; Suisse, 122 ; Hollande, 67 ; Espagne et Portugal, 41 ; États Scandinaves, 13 ; Russie, 13.

En **1789,** France, 359 ; Italie, 156 ; Allemagne, 141 ; Suisse, 95 ; États Scandinaves, 95 ; Espagne et Portugal, 45 ; Hollande, 31 ; Belgique, 31 ; Russie, 31, etc.

Digitized by Google

En **1829**, France, 375 ; Allemagne, 271 ; Suisse, 83 ; États Scandinaves, 83 ; Italie, 83 ; Espagne et Portugal, 42 ; Hollande, 21 ; Hongrie, 21 ; Russie, 21, etc.

En **1869**, Allemagne, 449 ; France, 327 ; Suisse, 82 ; États Scandinaves, 41 ; Hollande, 20 ; Italie, 20 ; Belgique, 20 ; États-Unis, 20 ; Russie, 20.

Pour les savants non allemands, d'après les nominations de l'Académie de Berlin :

En **1750**, France, 429 ; Suisse, 119 ; Italie, 119 ; Angleterre, 119 ; Hollande, 95 ; États Scandinaves, 71 ; Espagne et Portugal, 24 ; Russie, 24.

En **1789**, France, 333 ; Suisse, 194 ; Italie, 194 ; Hollande, 83 ; Espagne et Portugal, 83 ; Russie, 56 ; États-Unis, 28 ; États Scandinaves, 28.

En **1829**, France, 412 ; Italie, 177 ; Angleterre, 137 ; États Scandinaves, 118 ; Russie, 78 ; Suisse, 59 ; Belgique, 20.

En **1869**, France, 379 ; Angleterre, 258 ; États Scandinaves, 91 ; Suisse, 76 ; Russie, 61 ; Belgique, 45 ; Hollande, 30 ; Italie, 30 ; États-Unis, 30.

Naturellement ces trois listes ne peuvent avoir de valeur statistique que pour les premiers noms de pays, parce que ces noms seuls reposent sur des chiffres un peu élevés. Ainsi, d'après la liste de l'Académie de Paris, d'où sont exclus les savants français, l'Italie jouait le plus grand rôle scientifique au XVIIIe siècle ; l'Allemagne a pris sa place au siècle suivant. Dans les listes de Londres, qui ne comprennent pas les savants anglais, les Français ont occupé le premier rang jusqu'au milieu du siècle actuel ; il appartient aujourd'hui aux Allemands. Enfin, sur les listes de Berlin, où ne figurent pas les savants allemands,

la France possède et a toujours possédé l'hégémonie scientifique.

Mais ce n'est pas tout. L'auteur a recherché ensuite quelle pouvait être la valeur scientifique d'un million d'habitants dans chacun des pays mentionnés. Il l'a obtenue en divisant chaque chiffre de la liste précédente par la population totale de chaque pays, à chacune des années-types. Voici ses résultats :

D'après les nominations de l'Académie de Paris :

En **1750**, Suisse, 137 ; États Scandinaves, 48 ; Hollande, 38 ; Angleterre, 15 ; Italie, 12 ; Espagne et Portugal, 9 ; Allemagne, 5.

En **1789**, Suisse, 85 ; Hollande, 59 ; États Scandinaves, 29 ; Angleterre, 11 ; Belgique, 9 ; Espagne et Portugal, 9 ; Italie, 8 ; États-Unis, 6 ; Hongrie, 3 ; Allemagne, 2 ; Russie, 2.

En **1829**, Suisse, 36 ; Hollande, 12 ; Angleterre, 12 ; États Scandinaves, 12 ; Allemagne, 10 ; Belgique, 9 ; Italie, 5 ; Hongrie, 1 ; États-Unis, 1.

En **1869**, Suisse, 35 ; Angleterre, 9 ; Belgique, 9 ; Allemagne, 7 ; États Scandinaves, 2 ; Italie, 2 ; Russie, 1.

D'après les nominations de la Société royale de Londres :

En **1750**, Suisse, 98 ; Hollande, 45 ; France, 21 ; Italie, 8 ; Allemagne, 6 ; États Scandinaves, 4 ; Espagne et Portugal, 3.

En **1789**, Suisse, 63 ; États Scandinaves, 27 ; Hollande, 18 ; France, 14 ; Belgique, 11 ; Italie 8 ; Allemagne, 4 ; États-Unis, 4 ; Espagne et Portugal, 3 ; Russie, 1.

En **1829**, Suisse, 41 ; États Scandinaves, 14 ; France, 12 ; Hollande, 8 ; Allemagne, 8 ; Italie, 4 ; Espagne et Portugal, 3 ; Hongrie, 2.

Digitized by Google

En **1869**, Suisse, 33, France, 9 ; Allemagne (Anc. Conf.), 8 ; Hollande, 6 ; États Scandinaves, 5 ; Belgique, 4 ; Italie, 1 ; États-Unis, 1.

D'après les nominations de l'Académie royale de Berlin :

En **1750**, Suisse, 95 ; Hollande, 63 ; États Scandinaves, 24 ; France, 19 ; Angleterre, 10 ; Italie, 7 ; Espagne et Portugal, 2 ; Russie, 1.

En **1789**, Suisse, 129 ; Hollande, 47 ; France, 13 ; Italie, 10 ; États Scandinaves, 8 ; États-Unis, 7 ; Espagne et Portugal, 6 ; Russie, 1.

En **1829**, Suisse, 29 ; États Scandinaves, 20 ; France, 13 ; Italie, 8 ; Angleterre, 6 ; Belgique, 6 ; Russie, 1.

En **1869**, Suisse, 30 ; États Scandinaves, 12 ; France, 10 ; Belgique, 9 ; Hollande, 9 ; Angleterre, 8 ; Italie, 1 ; Russie, 1 ; États-Unis, 1.

Sans doute, il faut accorder une valeur assez restreinte à ces différentes listes, pour les motifs que nous avons déjà indiqués. Toutefois, elles mettent en évidence d'une façon indéniable l'extraordinaire fécondité scientifique de la Suisse. C'est ce pays qui occupe et qui a toujours occupé le premier rang, avec une supériorité de chiffres étonnante. La disproportion serait même fabuleuse, si l'on considérait les cantons suisses comme autant d'États indépendants, puisque les deux cantons de Bâle et de Genève ont eu l'honneur de fournir l'immense majorité des savants de ce pays.

Un autre fait qu'il convient également de faire ressortir, c'est que les premières places ont toujours appartenu aux petits pays. La France est le seul pays considérable et non fractionné qui ait joué, à toutes les époques, un rôle important dans les sciences. C'est que les petits

pays, dit justement de Candolle, touchent aux autres par tous les points. Ils sont, pour ainsi dire, tout frontières. On ne peut y vivre sans faire des comparaisons fréquentes avec les institutions, les lois et les usages des pays adjacents. Cela seul est une cause d'activité intellectuelle, qui profite à la culture des sciences. La proximité des frontières a encore l'excellent effet de rendre impossible une tyrannie complète, puisqu'il est facile aux gens persécutés de s'échapper et d'aller vivre paisiblement dans le voisinage.

Ces différentes recherches et les observations qui en découlent ont permis à l'auteur de dresser une liste détaillée des causes qui paraissent avoir déterminé, dans les divers pays mentionnés, leur influence relative dans le progrès général des sciences. Il importe de la reproduire *in-extenso* en rappelant que, pour chaque cause favorable, on peut représenter, si l'on veut, les causes contraires par un signe négatif correspondant.

Causes favorables

1. — Proportion considérable de personnes appartenant aux classes riches ou aisées de la population, relativement à celles qui sont obligées de travailler constamment pour vivre et surtout de travailler de leurs bras.

2. — Proportion importante, dans les classes riches ou aisées, d'individus sachant se contenter de leurs revenus, ayant une fortune facile à administrer et, par suite, disposées à s'occuper de choses intellectuelles, peu ou point lucratives.

3. — Ancienne culture de l'esprit, dirigée depuis plusieurs générations vers des choses réelles et des idées justes (influence d'hérédité).

4. — Immigration de familles étrangères instruites, honnêtes et ayant le goût des travaux intellectuels, peu ou point lucratifs.

5. — Existence de plusieurs familles, ayant des traditions favorables aux sciences et aux occupations intellectuelles de toute nature.

Digitized by Google

6. — Instruction primaire, et surtout moyenne et supérieure, bien organisée, indépendante des partis politiques ou religieux, tendant à provoquer les recherches et à favoriser les jeunes gens et les professeurs dévoués à la science.

7. — Moyens matériels abondants et bien organisés pour les divers travaux scientifiques (bibliothèques, observatoires, laboratoires, collections).

8. — Public curieux de choses vraies ou réelles, plutôt que de choses imaginaires ou fictives.

9. — Liberté d'énoncer et de publier toute opinion au moins sur des sujets scientifiques, sans éprouver des inconvénients d'une certaine gravité.

10. — Opinion publique favorable aux sciences et à ceux qui s'en occupent.

11. — Liberté d'exercer toute profession, de n'en exercer aucune, de voyager et d'éviter tout service personnel, autre que celui auquel on s'engage volontairement.

12. — Religion faisant peu d'usage du principe d'autorité.

13. — Clergé ami de l'instruction chez ses propres membres et dans le public.

14. — Clergé non astreint au célibat.

15. — Emploi habituel de l'une des trois langues principales, l'anglais, l'allemand ou le français. Connaissance de ces langues assez répandue dans les classes instruites.

16. — Petit pays indépendant ou Confédération de petits pays indépendants.

17. — Position géographique sous un climat tempéré, ou septentrional.

18. — Proximité des pays civilisés.

19. — Multiplicité d'associations ou académies scientifiques.

20. — Habitude des voyages et surtout des séjours à l'étranger.

De Candolle cherche maintenant à montrer qu'en effet la somme des causes favorables ou défavorables, que présente chaque pays, correspond au nombre des savants de mérite que ce pays a produits. Il commence sa démonstration par la Suisse, qui est sa patrie et que par suite il connaît plus intimement que les autres États.

Digitized by Google

Dans l'ensemble de son histoire, depuis deux siècles, la *Suisse* a toujours présenté la plupart des conditions favorables marquées ci-dessus. De tous temps en effet, les Suisses ont eu des rapports intimes avec les autres nations, soit comme soldats, soit comme savants. En tant que soldats, ils ont toujours tenu à leur réputation de bravoure et de solidité sur les champs de bataille, quel que fût le prince qui les payait ; en tant que savants, ils ont également tenu à justifier partout les positions libérales, très lucratives pour l'époque, qu'ils avaient su acquérir. De telles habitudes cosmopolites ont évidemment contribué, dans une forte proportion, à leur assurer un excellent système d'instruction supérieure, particulièrement dans les cantons protestants de Bâle et de Genève. De plus, si en Allemagne, par exemple, les fils de riches négociants continuent volontiers la profession de leurs pères, les Suisses, enrichis par le commerce ou l'industrie, ont vu très souvent avec plaisir leurs enfants abandonner les affaires pour embrasser une carrière libérale. Une opinion publique, aussi bien disposée en faveur des sciences, doit faciliter la production de savants distingués et cette opinion elle-même se rattache en grande partie aux pratiques religieuses du pays, qui ont étonnamment favorisé l'affluence des savants étrangers, surtout à l'époque où sévit l'intolérance des Espagnols et des Français,

Les mêmes conditions favorables ont également milité en faveur de la *Hollande* au cours du XVIIIe siècle et, si sa situation scientifique dans le siècle actuel est beaucoup plus modeste, il semble bien qu'elle doit cette infériorité à l'absence de l'impulsion que les réfugiés avaient donnée autrefois, et surtout à l'inconvénient croissant de leur langue, presque inconnue dans le monde des savants.

Dans les *États Scandinaves* au contraire, la propor-

Digitized by Google

tion des savants de mérite est restée continuellement très élevée, bien que ces pays soient relativement pauvres, emploient une langue peu connue et que bien peu d'étrangers soient venus accroître leur zèle scientifique. Il est probable qu'on doit attribuer cette proportion surtout à l'influence du clergé, qui n'a cessé d'encourager la culture intellectuelle par la parole et aussi par l'exemple.

Des quatre grandes nations civilisées, la *France* a toujours occupé le premier rang aux quatre années, choisies comme années-types. La Révolution, qui s'est proproduite à la fin du siècle dernier, rend plus difficile, suivant de Candolle, l'analyse exacte des causes favorables et défavorables au XVIIIe siècle. Il croit toutefois que, si l'intolérance religieuse avait chassé un grand nombre de protestants, amis des sciences, et gênait quelque peu la liberté des études, la France possédait alors une instruction publique plus élevée, des collections scientifiques plus abondantes que les autres nations. Il croit également que le clergé de cette époque corrigeait jusqu'à un certain point les abus du principe d'autorité et comprenait beaucoup de savants, à qui la possession viagère de sinécures nombreuses permettait le long espoir et les vastes pensées. Ces observations nous paraissent exactes, mais elles sont incomplètes.

Il faut, à notre avis, attribuer surtout le superbe mouvement scientifique de notre grand XVIIIe siècle au développement de l'esprit d'examen, qui s'attaque à toutes les branches du savoir avec un élan irrésistible. « Jusqu'alors, dit justement Guizot (*Histoire de la civilisation en Europe*, quatorzième leçon, *in-fine*, 12e édit., p. 405 et s.). jusqu'alors l'homme avait vécu au milieu de faits, dont quelques-uns lui inspiraient de la considération et réprimaient jusqu'à un certain point son mouvement. Au XVIIIe

Digitized by Google

siècle, je serais, en vérité, embarrassé de dire quels étaient les faits extérieurs, que respectait l'esprit humain, qui exerçaient sur lui quelque empire ; il avait l'état social tout entier en haine ou en mépris. Il en conclut qu'il était appelé à réformer toutes choses ; il en vint à se considérer lui-même comme créateur : institutions, opinions, mœurs, la société et l'homme lui-même, tout parut à refaire, et la raison humaine se chargea de l'entreprise ».

Un tel état d'esprit devait naturellement enfanter des merveilles. Aussi est-ce le XVIIIe siècle peut-être, « qui a rendu à l'humanité les plus grands services, qui lui a fait faire le plus de progrès et les progrès les plus généraux ». C'est alors en effet, pour nous en tenir avec de Candolle au seul domaine scientifique, que Clairaut et d'Alembert établissent la forme de la terre ; des voyages au Pérou et en Laponie confirment les théories de Newton et de Huyghens ; on calcule la distance de la terre à la lune ; on mesure un degré du méridien au Cap, sous l'équateur et dans la région polaire. Réaumur invente le thermomètre ; les deux Saussure créent la météorologie ; les frères Montgolfier gonflent le premier ballon ; Pilâtre de Rozier s'élance à la conquête de l'air ; Linné et Jussieu réforment l'étude de la botanique ; Lavoisier fonde la chimie avec son glorieux émule, Priestley ; la géographie est renouvelée et agrandie. Toutes ces grandes découvertes et d'autres encore exaltent les imaginations et les enthousiasmes et l'homme a désormais une confiance absolue en lui-même et en l'humanité.

Mais revenons à notre auteur. Suivant lui, la France du XIXe siècle ne présente plus les mêmes caractères que celle du siècle dernier. « Le principe d'autorité domine plus que jamais dans l'Église et se répand par son in-

Digitized by Google

fluence au dehors ». Sans doute la classe aisée ou riche a beaucoup augmenté ; mais elle a montré en général peu de goût pour les recherches scientifiques. Elle aime le plaisir et les fictions, bien plus que l'étude et les choses vraies. S'il n'en était pas ainsi, les journaux dont le principe est toujours de chercher des abonnés, donneraient en effet moins de romans et de fausses nouvelles. N'oublions pas que cette appréciation fut portée en 1873. Depuis cette date, il est vrai que les journaux continuent à prodiguer les feuilletons, les nouvelles et les articles de théâtre. Toutefois, la génération actuelle se montre un peu plus curieuse de choses vraies. Elle voyage davantage et ne paraît pas craindre les idées scientifiques un peu hardies. Je crois, pour ma part, que l'expansion donnée à la politique coloniale a été pour beaucoup dans cette transformation heureuse, ainsi que le développement des sociétés savantes.

De Candolle recherche enfin le lieu d'origine des des savants français d'une grande distinction et les groupe ainsi par provinces :

Nés à Paris	16
Nés en Alsace	1
» Lorraine	1
» Picardie, Flandre, Artois	4
» Normandie	7
» Bretagne	2
» Champagne	3
» Bourgogne	7
» Anjou, Touraine, Orléanais	4
» Lyonnais	5
» Sud-Ouest, du Rhône à Bayonne	11
» Provence	1
» Berry, Bourbonnais, Nivernais, Auvergne, Dauphiné, Comtat et Franche-Comté	0
	62

Digitized by Google

Ainsi donc, Paris a fourni à lui seul le quart de la production scientifique de la France et il s'en faut de beaucoup qu'il renferme le quart de la population française. La sélection paraît donc avoir été bien plus grande ici que dans les autres capitales de l'Europe ; car il faut mettre au second plan les facilités plus nombreuses d'instruction, puisque d'autres villes offrent depuis longtemps des institutions scientifiques d'une certaine importance.

La liste nous montre également que la Franche-Comté n'a donné à la France aucun savant de mérite transcendant (1). On ne peut en effet, au dire de Candolle, lui attribuer Georges Cuvier, né à Montbéliard en 1769, puisque cette ville était alors le chef-lieu d'une petite principauté allemande. Ajoutons toutefois que, depuis cette date, elle peut se vanter d'avoir donné le jour à l'un des plus grands savants qui aient existé, à l'homme qui a formulé la théorie des fermentations et qui par suite a

(1) « Il serait difficile, écrivait dernièrement M. Thibaud (Cf. les *Annales Franc-Comtoises*, année 1898, p. 382), de trouver une province dont les fils se soient plus illustrés dans la politique, les sciences, les arts, la guerre, la philosophie, la poésie, et qui puisse se glorifier comme elle des grands noms de Carondelet et du cardinal de Granvelle, de Cuvier et de Pasteur, de Lecourbe et de Moncey, de Courbet, de Jouffroy, de Rouget de Lisle et de Victor Hugo. » — En y réfléchissant bien, cet éloge mérité de la Franche-Comté et qui était à sa place dans un discours de distribution de prix, peut se concilier avec l'appréciation, plutôt critique, formulée par de Candolle. Ce dernier n'envisage en effet dans cette partie de son étude que les savants supérieurs qui se sont distingués dans les sciences mathématiques et naturelles ; il ne pouvait donc retenir le nom de Cuvier, né dans la principauté allemande de Montbéliard, ni celui de Pasteur, dont les grands travaux sont plutôt postérieurs à l'année 1869.

Et, de fait, par sa situation même, la Franche-Comté fut, pendant la formation de l'Europe moderne, condamnée à des luttes acharnées et sans cesse renaissantes jusqu'à son annexion, fatale, avec la France. Elle a donc produit, pendant toute cette période, ce dont elle avait surtout besoin, c'est-à-dire des soldats et des hommes politiques et, le mouvement étant donné, elle a continué. Aujourd'hui encore, le nombre des Franc-Comtois militaires ou explorateurs est énorme et malgré l'exemple donné par Pasteur, la « marche à l'étoile » de la science est incertaine. C'est que ces changements de direction demandent parfois *plusieurs* générations pour produire leur plein effet. A vrai dire, Pasteur est plutôt un précurseur ; mais on peut espérer qu'il aura une nombreuse postérité intellectuelle. La race franc-comtoise est puissante, bien douée ; elle montrera autant d'ardeur pour les sciences qu'elle l'a fait jusqu'ici pour les armes.

Digitized by Google

fourni les moyens de lutter victorieusement contre l'armée invisible et formidable des maladies virulentes.

La production scientifique de l'*Angleterre* a singulièrement varié. Dans la première moitié du XVIIIe siècle, probablement sous l'influence de l'illustre Newton et de la Révolution de 1688, il y avait dans ce pays une véritable ardeur pour la culture désintéressée de la science, tandis que, dans la seconde partie, les trois royaumes s'adonnent plutôt à la poursuite de la richesse pour elle-même et négligent les travaux intellectuels, qui sont peu lucratifs. Toutefois, ils ont repris un rang élevé au cours du siècle actuel. Ils jouissent d'ailleurs de nombreuses conditions favorables, parmi lesquelles il faut mentionner l'avantage d'un climat modéré, la faculté pour chaque individu de vivre comme il lui plaît, et surtout l'emploi d'une langue qui est la plus répandue sur le globe. Cependant c'est la petite Écosse qui détient la première place ; elle doit, semble-t-il, ce privilège à l'action du clergé presbytérien, qui s'est toujours montré extrêmement favorable aux sciences et à l'organisation vraiment supérieure de ses Universités. Quant aux Irlandais, ils ont tourné de préférence leur esprit vers les œuvres d'imagination et leurs hommes les plus célèbres s'appellent Swift, Sterne et Sheridan. Actuellement, il paraît que les hommes de science, dans les trois royaumes, ont une disposition trop marquée à solliciter l'appui du gouvernement et c'est là un indice sérieux que leur zèle se ralentit.

La situation politique de l'*Allemagne* pendant les deux derniers siècles amène de Candolle à distinguer deux périodes dans l'histoire de sa production scientifique. Au cours du siècle dernier, la Confédération germanique se ressentait des ravages de la guerre de Trente-

Digitized by Google

Ans et de la profonde division causée par la Réforme. Aussi, malgré bien des circonstances favorables, la civilisation n'était pas encore dans un état aussi satisfaisant que dans les pays voisins. La Prusse avait profité de l'immigration des protestants français après la révocation de l'Édit de Nantes ; mais sa conception spéciale de l'État entravait souvent la liberté de l'opinion et son service exigeant détournait de la culture scientifique. Au XIXe siècle, les partis catholiques de l'Allemagne se sont peu à peu rapprochés des autres et ce mélange de population a singulièrement contribué au progrès des lumières. D'ordinaire, on attribue l'importance actuelle de cette nation dans les différentes branches du savoir à l'action des Universités ; mais on oublie trop souvent que plusieurs d'entr'elles étaient déjà très bien organisées au siècle précédent. C'est plutôt l'esprit du public allemand qui a changé à la suite des désastres de l'invasion française et qui a triomphé avec l'avènement de la nouvelle génération.

L'*Italie* a toujours joué un rôle honorable dans l'histoire des sciences. C'est peut-être le pays où la classe la plus riche a le plus marqué par ses travaux intellectuels. Chose digne de remarque, nulle part, excepté en Suisse, l'affection des hommes de valeur pour leurs villes natales ne s'est manifesté d'une manière aussi frappante. Aucun centre important n'a exercé de sélection sur les autres localités considérables ; aussi les événements politiques et militaires n'y ont jamais éteint la culture de la science. D'autre part, les membres du clergé, surtout au XVIIIe siècle, se sont fait un nom par leurs travaux, et tout cela, bien que les moyens matériels d'étude n'aient pas été organisés d'une façon aussi satisfaisante que de l'autre côté des Alpes. Actuellement, l'opinion publique paraît

Digitized by Google

plutôt se passionner pour les entreprises lucratives et par suite la science pure se trouve quelque peu délaissée.

Depuis Pierre-le-Grand, la *Russie* n'a cessé de faire des efforts pour développer toutes les branches de la civilisation moderne. Aussi le nombre des savants de mérite s'est-il accru régulièrement et peu à peu les noms à désinence russe deviennent aussi nombreux que ceux de forme allemande. L'immigration de nombreux savants étrangers a contribué pour une forte part à cette transformation heureuse. De leur côté, les femmes montrent beaucoup de zèle et d'aptitude pour l'instruction. Enfin les savants russes, pour la publication de leurs travaux, emploient le français et l'allemand de préférence à leur langue nationale, dont la connaissance est très restreinte dans le monde de la science. Voici maintenant les ombres du tableau. Les fonctions publiques exercent un vif attrait et détournent, par suite, des travaux scientifiques ; les Russes portent volontiers leur curiosité vers les fictions et les légendes ; enfin le clergé national est très ignorant et son état moral est inférieur à celui des autres clergés de l'Europe.

Le climat de l'*Espagne*, ses mœurs, son langage, sa religion présentent de nombreuses analogies avec le climat, les mœurs, le langage et la religion de l'Italie. On y devrait donc rencontrer des tendances intellectuelles à peu près semblables. Or il n'en est rien. L'écrivain anglais Galton, dont l'opinion est citée par de Candolle, attribue l'infériorité scientifique de l'Espagne au développement exagéré de son clergé et aux autodafés de l'Inquisition. Mais M. Alfred Fouillée a publié dernièrement sur le Peuple espagnol une étude aussi fortement pensée que vigoureusement écrite et nous préférons reproduire ici quelques-uns des développements du savant sociologue :

« La dégénérescence du caractère national en Espagne, dit-il, eut des causes multiples, à la fois physiques et morales. Physiques, parce que la race fut atteinte jusque dans son sang, dont elle avait follement dépensé la partie la plus pure et la plus vitale. Elle s'était, par plusieurs voies, vidée elle-même de ses éléments supérieurs. D'abord elle avait brûlé de ses propres mains, comme en un immense autodafé, presque tout ce qui avait foi profonde et intérieure, pensée indépendante, volonté dévouée à tous les sacrifices, conscience inflexible... En même temps qu'elle exerçait à rebours la sélection religieuse, en éliminant par le fer et par le feu les consciences les plus ardentes et les volontés les plus fortes, elle l'exerçait encore à ses dépens, en multipliant outre mesure les ordres monastiques, voués au célibat. Les parties de la nation, les plus capables de foi profonde et de haute moralité, se trouvaient ainsi triées en quelque sorte, vouées à l'infécondité, incapables de faire souche ».

Trop souvent d'ailleurs, en Espagne, « la foi n'aboutit qu'à la pratique machinale et formaliste. Ce n'est plus l'esprit qui sauve, c'est la lettre... Il serait injuste toutefois de rendre le catholicisme responsable en lui-même des écarts dus à des peuples trop esclaves des formes extérieures. Car cette extériorité est contraire au véritable esprit du christianisme, à la grande et constante tradition qui enseigne que la valeur des actes vient du dedans ; que, sans la disposition du cœur, l'effet au dehors n'est qu'un mensonge ; qu'une bonne action perd son prix, si l'intention n'est pas droite ; que l'acte même de piété, l'approche du sacrement, avec un cœur indigne et une conscience impure, constitue le sacrilège ».

Sans doute, l'Italie a connu également les persécutions religieuses, mais elles n'ont jamais été aussi généra-

Digitized by Google

les et aussi durables. De plus, l'Italie était composée de petits États et, quand l'autorité persécutait dans l'un, on pouvait facilement se réfugier dans un autre. L'Espagne, au contraire, est depuis longtemps une grande nation, centralisée, uniformisée. « L'unité, dit encore A. Fouillée, voilà le rêve espagnol et l'Espagne réalisa son rêve... Mais tout régime, tendant à obtenir par l'oppression l'uniformité d'idées, va contre la nature des choses, et n'engendre que dégénérescence et misère. Au milieu d'une nation chevaleresque, Philippe II avait pris pour devise : « Dissimuler » ; cette devise devint celle de tout le monde. Le fanatisme des uns engendre nécessairement l'hypocrisie des autres et le proverbe espagnol a raison, qui prétend que le diable a coutume de se masquer derrière la croix... Ne pouvant s'exercer sur le fond même des choses, l'intelligence s'exerça sur les formes et substitua les raisonnements aux raisons ». Sans doute, après tant de malheurs et sous un autre système de gouvernement, l'Espagne a produit quelques hommes d'un vrai mérite, qu'il importe de ne pas oublier. Mais la tâche est immense et pénible, quand il s'agit de réagir contre l'effort accumulé de plusieurs siècles.

Le despotisme politique et le fanatisme intolérant de l'Espagne furent également néfastes pour le développement scientifique de la *Belgique*. Pour se soustraire au joug espagnol, les Belges les plus aisés se transportèrent en partie dans des pays plus hospitaliers, avec leurs richesses et leur art d'industrie. Si, dans le courant du siècle actuel, la Belgique affranchie a pu marcher de l'avant, elle l'a dû à sa proximité des grands États et surtout au développement considérable qu'elle a donné à l'instruction.

La *Hongrie* ne compte pour ainsi dire pas au point

de vue scientifique ; l'abandon du latin dans les sciences a été pour elle un singulier malheur et son esprit particulariste semble lui interdire l'emploi de l'allemand au lieu du magyar, qui est inconnu au reste de l'Europe.

Les différents États qui se sont formés dans la *péninsule des Balkans* ne sont pas encore nés à la vie scientifique. Ils ont à lutter contre un climat défavorable, contre le mélange avec des races inférieures et surtout contre les effets déprimants du despotisme turc.

Ces mêmes circonstances fâcheuses s'appliquent aux jeunes républiques latines de l'Amérique. Il faut en effet plus d'un siècle d'efforts avant qu'un pays devienne civilisé, même quand il est chrétien.

Quant aux *États-Unis* de l'Amérique du Nord, leur part dans le domaine de la science pure est encore insignifiante. C'est que, en dehors de la Nouvelle-Angleterre, les populations de l'Union n'ont guère de passé et que leur esprit inventif néglige trop volontiers les choses qui ne rapportent rien, et se porte de préférence sur les applications, qui ne sont pas de la science proprement dite. Toutefois, dans ces derniers temps, malgré le caractère utilitaire de leur civilisation, des simples particuliers, grâce à leur immense fortune, ont créé de toutes pièces une quinzaine d'Universités, très bien outillées et dont celle de Harvard, à Cambridge, figure au premier rang dans le monde intellectuel. De semblables événements et les progrès de la richesse héritée développeront très probablement le goût des recherches purement scientifiques.

Digitized by Google

III

Après avoir ainsi passé la revue des causes nombreuses, les unes favorables, les causes défavorables au développement des sciences, dans les divers pays, de Candolle essaie de conclure et de rechercher l'origine de ces causes. « La cause supérieure, dit-il, est que tout individu soit bien assuré de pouvoir faire ce qu'il juge à propos, sous la condition générale de ne pas nuire à autrui. On rend cette idée par deux termes, *sécurité* et *liberté* ; mais, pour peu qu'on réfléchisse, on s'aperçoit qu'il n'y a pas de sécurité sans liberté, ni de liberté sans sécurité. L'un de ces biens est le complément de l'autre. On peut dire qu'il en fait partie. Les atteintes à la liberté sont des atteintes à la sécurité et *vice versa*. Par exemple, une autorité absolue, militaire, cléricale ou populaire, vous menace, vous fait peut-être emprisonner pour avoir émis une opinion, c'est une limitation de liberté ; en même temps, vous et vos amis, vous perdez de la sécurité. »

Assurément cette observation a le mérite de l'exactitude. Mais de Candolle aurait bien fait d'ajouter que, pour les classes aisées, le développement croissant de la civilisation générale, et en particulier celui des voies et moyens de communication, chemin de fer, transatlantiques, lignes télégraphiques et lignes téléphoniques, bicyclettes et automobiles, entraîne forcément une plus grande somme de liberté. L'inconvénient qui s'attache aux grands pays disparaît par le fait même qu'une locomotive peut vous emporter vers la frontière, à la vitesse moyenne de 80 kilomètres à l'heure. La mobilisation plus facile de la fortune produit les mêmes résultats heureux ; il est certain en effet que la faculté de déplacer rapidement les

capitaux, grâce à la multiplicité des banques, constitue un obstacle pour ainsi dire insurmontable à l'oppression absolue, puisqu'elle enlève à l'oppresseur le bénéfice possible de sa violence.

Mais cette indépendance ne suffit pas pour provoquer un plus grand développement scientifique. Car il y a plusieurs sortes d'indépendance. L'homme qui saura se défendre de la tyrannie politique ou des courants d'opinions généraux, peut à son tour être attaché, par des liens d'autant plus solides qu'il ne les voit pas, à des traditions de famille, de caste ou de nationalité. Tel individu, qui croit faire montre d'une véritable indépendance, parce qu'il ne craint pas de critiquer publiquement les opinions adoptées par la grande majorité de ses concitoyens, obéit peut-être au même moment à des préjugés de famille. Tel peuple civilisé, qui tourne en ridicule l'esprit routinier d'un autre peuple, peut quelquefois être justement l'objet de reproches analogues. Sur la foi des Grecs, quelques historiens modernes traitent encore de barbares les anciens Perses, dont l'organisation sociale se rapproche beaucoup plus de la nôtre que celle des Grecs. Par conséquent, sous les noms d'indépendance et de liberté, il faut entendre surtout l'émancipation complète de l'intelligence.

L'*Histoire des sciences et des savants* nous paraît encore appeler d'autres critiques, d'un ordre plus important. On a vu que de Candolle n'a tenu compte dans ses recherches que des sciences mathématiques et des sciences naturelles. Mais le monde physique serait-il tout et n'y aurait-il pas une autre série de faits et de vérités, qui ne sont pas purement physiques? S'il est vrai, suivant le mot d'Aristote, que la science a pour objet l'étude du pourquoi et du comment, l'homme doit-il s'ignorer lui-même? Doit-il ignorer les manifestations extérieures de

Digitized by Google

sa volonté ? Mais nous savons tous qu'il n'en peut être ainsi ; que les études, qui ont pour objet l'esprit humain considéré en lui-même et l'esprit absolu, constituent les sciences philosophiques ; que les études, qui ont pour objet l'homme en société, constituent les sciences sociales ; que les études, qui ont pour objet le langage, constituent les sciences philologiques ; enfin, que les études, qui ont pour objet le développement de l'espèce humaine dans le temps, constituent les sciences historiques. Sans doute, cette troisième espèce de sciences, que l'on désigne communément sous le nom de sciences morales, n'emploie pas exclusivement, pour arriver à la vérité, la méthode démonstrative, comme les sciences exactes, ou la méthode expérimentale, comme les sciences naturelles. Mais elle a également sa méthode, ou, plus justement, ses méthodes, qui sont un mélange de l'une et de l'autre, dans de diverses proportions, selon la nature de ses différentes sciences.

Au reste, de Candolle s'est aperçu lui-même de cette lacune considérable dans son œuvre et, pour essayer de la combler, il a rédigé un chapitre complémentaire, où il étudie la marche des sciences morales et politiques, comparée à celle des sciences mathématiques et naturelles. Ce chapitre, qui ne comprenait que onze pages dans la première édition de son ouvrage, a été considérablement augmenté dans la seconde édition, où il ne compte pas moins de trente-trois pages. La méthode suivie dans cette seconde étude est la même que dans la précédente. Seulement cette fois de Candolle a travaillé sur les listes que lui ont fournies l'Académie des sciences morales et politiques et l'Académie des inscriptions et belles-lettres de Paris, l'Académie des *Lincei* de Rome et l'Académie de

Turin (1), et l'Académie royale de Bruxelles (section des lettres, sciences morales et politiques).

Les listes des deux Académies de Paris, auxquelles de Candolle attache une plus grande importance, montrent que, dans cette série des sciences, les petits États conservent une supériorité marquée sur les grands, et que l'influence religieuse, hors de France, a été moins défavorable aux catholiques dans les sciences morales, historiques et sociales que dans les sciences mathématiques, physiques et naturelles.

La France occupe toujours le premier rang parmi les grands États, tandis que l'Angleterre a perdu plusieurs places. Enfin, il paraît établi, d'après de Candolle, que la culture des sciences morales exige, plus que celle des autres sciences, une civilisation séculaire, à la suite de laquelle beaucoup d'individus héritent d'heureuses dispositions, donnent de bons conseils, de bons exemples et transmettent de bonnes traditions dans leurs familles.

***

Il est à regretter qu'un homme du mérite d'Alphonse de Candolle n'ait pas cru devoir également porter son enquête sur les hommes qui ont le plus marqué dans les lettres et dans les œuvres d'imagination. Un professeur de l'Université de Sofia, M. Alfred Odin, s'est efforcé de combler cette lacune, en employant lui aussi la méthode statistique ; mais, dans ses recherches, il n'a envisagé que les

(1) Voici les noms des vingt-sept savants français, qui faisaient partie des deux Académies italiennes en 1884 : Boissieu (de), Bréal, Champollion-Figeac, Delisle (L.), Dulaurier, *Egger*, Frank (Ad.), Geffroy, Giraud (C.), Janet, Jourdain, *Laboulaye*, Levasseur, *Longperrier* (de), Lucas (C.), Michel (Fr.), *Mignet*, Paris (G.), Perrens, Regnier (Ad.), Renan, Rendu (E.), Renier (L.), Saint-Hilaire (Barthélemy), Simon (Jules), Taine, Waddington, — Les noms des associés sont imprimés en italique ; sept membres sont communs aux deux listes. — L'Allemagne, à cette date, comptait 23 membres et l'Angleterre 6 seulement.

Digitized by Google

gens de lettres français à l'époque moderne. Comme conclusion à notre étude, nous allons donner un aperçu rapide de son mode de travail et des résultats auxquels il est parvenu.

On a vu que, par suite du nombre insuffisant de ses données, de Candolle avait dû s'en tenir le plus souvent à des considérations toutes générales. M. Odin a voulu échapper autant que possible à cette critique et, pour établir ses calculs, il a relevé soigneusement les noms de tous les gens de lettres, plus ou moins obscurs, qui sont nés de 1400 à 1830, en France et dans les pays de langue française. Il a ainsi obtenu une liste de 6.382 auteurs *de quelque mérite*, ayant traité des questions plus ou moins spéciales sous une forme accessible à la majorité du public. Mais tous ces noms ne pouvaient être indistinctement utilisés pour les recherches ultérieures ; car les renseignements biographiques sont trop souvent inexacts ou incomplets, dès qu'on se rapproche du bas de l'échelle. Une sélection s'imposait donc ; à la suite de triages excellents, M. Odin a obtenu une seconde liste de 1.136 auteurs, qui ont dû cet honneur surtout à la diffusion de leurs œuvres et qui, pour ne pas être confondus avec le vulgaire, sont appelés *gens de lettres de talent*. Un dernier triage parmi ces derniers nous vaut une liste de 144 noms seulement : mais ces noms sont ceux des *gens de lettres de génie*, des auteurs qui ont exercé par leurs travaux une influence indiscutable sur leurs contemporains et sur la postérité et qui figurent de droit dans les histoires les plus élémentaires de la littérature française.

Quand il eut ainsi réuni tous ses matériaux, M. Odin les groupa sous plusieurs chefs principaux, tels que l'hérédité, le milieu géographique, la religion, le lieu de naissance, l'éducation, la fortune et la profession des parents,

Digitized by Google

toutes circonstances qui semblent *à priori* devoir exercer l'action la plus générale sur le développement des gens de lettres. Et voici les principales observations auxquelles cette série d'études a donné lieu : l'hérédité n'a joué aucun rôle appréciable, bien que le chiffre des gens de lettres, qui ont eu quelque parent remarquable, soit assez élevé. Il en est de même du milieu géographique, isolé des autres conditions. L'élément politique et administratif a exercé au contraire une action considérable, attestée par un grand nombre de faits ; c'est ainsi que les colonies, et en particulier la Guadeloupe, ont fait preuve d'une fécondité surprenante, qui s'explique tout naturellement par la position économique et sociale de la population blanche et surtout par l'importance exceptionnelle de l'élément administratif. Quant à l'élément ethnologique, qu'il est d'ailleurs fort difficile de distinguer dans notre pays de France d'une façon satisfaisante, il n'a guère exercé une influence tant soit peu sensible sur la productivité littéraire.

M. Odin estime que la question de l'action religieuse est souvent très complexe, parce qu'elle se combine toujours avec d'autres ; il constate ensuite que les ecclésiastiques hommes de lettres offrent une proportion, particulièrement élevée, de publicistes et d'auteurs spéculatifs, c'est à-dire de philosophes, de moralistes et de théologiens et d'autre part, une pauvreté exceptionnelle en poètes et en auteurs dramatiques.

A toutes les époques enfin, les centres de population les plus importants, les chefs-lieux de département ou d'arrondissement, ont montré, ainsi que les châteaux, une supériorité extraordinaire sur les autres localités. Quant à Paris, sa fécondité relative, qui était ordinaire jusqu'à la fin du XVIe siècle, s'est élevée d'un bond au début du siè-

cle suivant, à une hauteur prodigieuse, laquelle s'est accrue par la suite d'une façon phénoménale. Il n'y a pas lieu toutefois de s'étonner outre mesure ; il est facile de comprendre en effet que la fécondité des localités en gens de lettres remarquables repose essentiellement sur les ressources éducatives qu'elles mettent à la portée de leurs habitants, et que les enfants des familles aisées ont beaucoup plus de chances de se faire un nom dans les lettres que les enfants qui appartiennent à des familles pauvres, ou ayant une position économique instable.

***

Les recherches si originales de MM. de Candolle et Odin mettent en pleine lumière l'œuvre civilisatrice du XIXe siècle, sa fécondité littéraire et scientifique. Ils auraient dû ajouter que, cette œuvre féconde, il faut l'attribuer surtout au progrès universel de la démocratie. Grâce à la démocratie en effet, l'homme se voit de plus en plus débarrassé, même dans les États monarchiques, de toutes les entraves sociales, qui ont paralysé, durant des siècles, les efforts des générations antérieures. Il peut alors développer ses facultés affranchies et de leur exercice espérer les plus hautes récompenses. Et dire que l'éducation de la démocratie en est à peine à ses débuts, et que, suivant la remarque de Tocqueville, « les classes les plus élevées n'ont rien fait pour la diriger. Elle a grandi en effet comme ces enfants privés de soins paternels, qui s'élèvent d'eux-mêmes dans les rues de nos villes, et qui ne connaissent de la société que ses vices et ses misères. »

« Toute force, écrit de son côté le P. Didon (dans son livre sur *les Allemands*, 1884, p. 320 et suiv.), toute force, jusqu'à ce qu'elle soit disciplinée, est effrayante. Celles de

Digitized by Google

la matière, la chaleur, la lumière, l'électricité, que de victimes n'ont-elles pas faites, avant d'avoir été maîtrisées ? Les forces sociales sont plus terribles encore ; le capital et le travail, la passion démocratique et la passion libérale, pour n'en point mentionner d'autres, ébranleront plus d'un siècle, plus d'un État, en attendant l'heure où elles auront trouvé leur équilibre. Il ne faut pas les maudire, gens de peu de foi ; il faut les cultiver. Il ne faut pas douter d'elles ; il faut les expérimenter et croire à leur vertu. Il ne faut pas mal augurer des peuples, qui en ressentent les soubresauts ; il faut se dévouer à eux comme à ces enfants vigoureux, dont l'indiscipline et les écarts de jeunesse prouvent la vitalité. »

C'est donc en grande partie pour satisfaire aux besoins intellectuels de la démocratie, devenue la maîtresse du monde puisqu'elle a le nombre pour elle, que l'on a créé une si grande quantité d'écoles spéciales, de laboratoires, de musées et de sociétés savantes, que l'on a énormément accru l'armée des travailleurs et des professeurs. Ajoutons toutefois que, pour favoriser davantage ce mouvement irrésistible, l'action lente et coûteuse des gouvernements ne vaut pas toujours l'impulsion zélée et désintéressée du public et que la vulgarisation des connaissances devrait concorder plus encore avec le développement de l'esprit critique, qui sait suspendre son jugement jusqu'à ce que les preuves soient suffisantes, qui sait chercher les faits avec une entière impartialité, sans se laisser détourner par des conséquences possibles.

Stéphen LEROY.

Digitized by Google

APPENDICE

—

Hommes de lettres Franc-Comtois

Mentionnés dans la liste ODIN (1)

Nés de 1501 a 1550. (*Onze*).

Cousin (Gilbert), érudit, né en 1506, à Nozeroy (Jura), mort à Besançon en 1567. — Richardot (François), orateur, né en 1507 à Morey (Haute-Saône), mort à Arras en 1574. — *Millet* (Jean), vulgarisateur, né en 1513 à Saint-Amour (Jura), y décédé en 1576. — *Matal* (Jean), érudit né vers 1520 à Poligny (Jura), mort à Augsbourg en 1597. — Dupinet (Antoine), publiciste, né à Besançon (Doubs), mort à Paris vers 1564. — Boissard (Jean-Jacques), poète, né en 1528 à Besançon, mort à Metz en 1602. — *Gollut* (Louis), érudit, né vers 1535 à Pesmes (Haute-Saône), mort à Dole en 1595. — *La Baume de Saint-Amour* (Jean

(1) Nous avons cru intéressant de relever, dans la liste des gens de lettres dressée par M. Alfred Odin, ceux qui appartiennent par leur naissance à la Franche-Comté et de placer à la suite du nom des auteurs les dates de leur naissance et de leur mort, afin de mettre à la disposition de nos lecteurs les éléments d'une chronologie sommaire des hommes de lettres franc-comtois. Les noms des auteurs de quelque mérite sont imprimés en italique ; ceux des auteurs de talent, en petites capitales ; ceux des auteurs de génie, en égyptiennes.

Rappelons que M. Odin n'a fait figurer dans sa liste que les auteurs ayant traité des questions plus ou moins spéciales sous une forme accessible à la majorité du public et que ces auteurs doivent leur mention dans l'une de ses trois catégories surtout à la diffusion de leurs ouvrages. Il était nécessaire de rappeler ici la règle adoptée par M. Odin, parce que la postérité n'a pas toujours accepté le jugement rendu par la curiosité ou l'indulgence des contemporains. Ainsi les noms de Boissard et de Dupinet sont presque inconnus de nos jours, tandis que le nom de Louis Gollut n'a fait que grandir et devrait figurer parmi les auteurs de talent, au même titre que celui de l'historien Pierre Matthieu. Les œuvres de Dunod de Charnage sont consultées avec la même attention que celles de Perreciot, tandis que celles de Fenouil-

de), poète, né en 1539 dans la Franche-Comté, mort avant 1579. — *Chifflet* (Claude), érudit, né en 1541 à Besançon, mort à Dole en 1580. — *Regnauld* (Valère), auteur spéculatif, né en 1543 à Usie (Doubs), mort à Dole en 1623. — *Boguet* (Henri), spécul., né à Pierrecourt (Haute-Saône), mort au début du XVIIe siècle.

***

NÉS DE 1551 A 1600. (*Treize*). (2)

MATTHIEU (Pierre), érudit, né en 1563 à Pesmes (Hte-Saône), mort à Toulouse en 1621. — *Boudot* (Paul), orateur, né en 1571 à Morteau (Doubs), mort à Arras en 1635. — *Boucher* (Jean), narrateur, né à Besançon, mort après 1618. — *Clément* (Claude), publiciste, né à Ornans (Doubs), mort à Madrid en 1642. — *Le Menestrier* (Claude), érudit, né à Vauconcourt (Haute-Saône), mort à Rome en 1639. — *Chassignet* (Jean Baptiste), poète, né vers 1578 à Besançon, mort vers 1620. — *Girardot de Nozeroy* (Jean), historien, né vers 1580 à Salins (Jura), y décédé en 1651. — *Jacquot* (Blaise), érudit, né vers 1580 à Besançon, mort après 1632. — *Guénard* (Constance), orateur, né en 1584 à Dole (Jura), mort vers 1625. — *Chevalier* (Jean), poète, né en 1587 à Poligny (Jura), mort à La-Flèche en 1644. —

lot de Falbaire ne trouvent plus de lecteurs. Notons aussi que le grand biographe franc-comtois Ch. Weiss n'est même pas mentionné parmi les auteurs de quelque mérite, probablement parce que son œuvre considérable est pour ainsi dire éparpillée dans les nombreux volumes de la *Biographie* Michaud.

Pour toutes ces raisons, nous avions d'abord songé à substituer la liste de Ch. Weiss à celle d'Alfred Odin et, si nous avons finalement reproduit la dernière, c'est parce qu'elle s'applique d'une manière plus étroite au travail que nous publions. Toutefois nous pensons qu'il serait d'un grand intérêt pour la bibliographie franc-comtoise de relever les noms des Franc-Comtois, à qui Ch. Weiss a consacré des articles biographiques, puis de les classer *par ordre chronologique*, en les accompagnant d'une brève mention.

(2) Nous avons supprimé dans ce paragraphe le nom du poète Jean-Édouard Dumonin (1557-1686) qui est né, non à Gy (Hte-Saône), comme l'écrit Odin, mais à Gy-l'Évêque (Yonne)

Digitized by Google

Chifflet (Jean-Jacques), érudit, né en 1588 à Besançon, mort en 1660. — *Lejeune* (Jean), orateur, né en 1592 à Poligny, mort en 1672. — *Lallemandet* (Jean), spéculatif, né en 1595, à Besançon, mort à Prague en 1647.

***

NÉS DE 1601 A 1650. (*Six*).

MAIRET (Jean), auteur dramatique, né en 1604 à Besançon, y décédé en 1686. — *Belin* (Jean-Albert), spéculatif, né vers 1610 à Besançon, mort en 1677 dans le diocèse de Belley. — LISOLA (François-Paul, baron *de*), publiciste, né en 1613 à Salins (Jura), mort à La Haye en 1675. — *Nicolas* (Augustin), poète et publiciste, né en 1622 à Besançon, y décédé en 1695. — *Grosez* (Jean-Étienne), vulgarisateur, né vers 1625 à Arbois, mort à Lyon vers 1695. — *Mayre* (Jacques), poète, né en 1628 à Salins (Jura), mort à Besançon en 1694.

***

NÉS DE 1651 A 1700. (*Quatorze*).

Dunod (Pierre-Joseph), érudit, né en 1657 à Moirans (Jura), mort à Besançon en 1725. — *Sommier* (Jean-Claude), érudit, né en 1661 à Vauvillers (Haute-Saône), mort en 1737 à Saint-Dié. — *Chevassu* (Joseph), vulgaris., né en 1674 à Saint-Claude (Jura), y décédé en 1752. — *Ducommun*, dit *Véron* (Jean-Pierre-Nicolas), né vers 1675 à Montécheroux (Doubs), mort à Étupes en 1745. — *Dunod de Charnage* (François-Ignace), historien, né en 1679 à Saint-Claude (Jura), mort à Besançon en 1752. — *Briseux* (Charles-Étienne), spéculat., né vers 1680 à Baume-les-Dames (Doubs), mort en 1754. — OLIVET (Pierre-Joseph *Thou-*

lier d'), littérateur, né en 1682 à Salins (Jura), mort à Paris en 1768. — *Nardin* (X...), orateur, né en 1687 à Montbéliard (Doubs), mort à Blamont en 1728.— *Camusat* (Denis-François), érudit, né en 1695 à Besançon, mort à La-Haye en 1732. — *Courchetet d'Esnans* (Luc), érudit, né en 1695 à Besançon, mort à Paris en 1776. — *Ménoux* (Joseph *de*), spécul., né en 1695 à Besançon, mort à Nancy en 1766. — *François* (Laurent), publiciste, né en 1698 à Arinthod (Jura), mort à Paris en 1782. — *Bullet* (Jean-Baptiste), érudit, né en 1699 à Besançon, y décédé en 1775. — *Guyon* (Claude-Marie), érudit, né en 1699 à Lons-le-Saunier, mort à Paris en 1771.

***

Nés de 1701 a 1725. (*Dix-huit*).

Choffin (David-Étienne), vulgar., né en 1703 à Héricourt (Haute-Saône), mort à Halle en 1773. — *La Chassagne* (Ignace-Vincent *Guillot de*), prosateur, né vers 1705 à Besançon, mort à Paris vers 1750. — *Lambert* (Claude-François), prosateur, né vers 1705 à Dole (Jura), mort à Paris en 1765. — *Coyer* (Gabriel-François), littérateur, né en 1707 à Baume-les-Dames (Doubs), mort à Paris en 1802. — *Espiard* (François-Ignace), spécul., né en 1707 à Besançon, mort à Dijon vers 1775. — *Billot* (Jean), vulgar., né en 1709 à Dole, mort à Macherans en 1767. — *Blondeau de Charnage* (Claude-François), érudit, né en 1710 à Châtelblanc (Doubs), mort à Paris en 1776. — Nonnotte (Claude-François), né en 1711 à Besançon, y décédé en 1793. — *Lévêque* (Prosper), érudit, né vers 1713 à Besançon, mort à Luxeuil en 1781. — *Rose* (Jean-Baptiste), spécul., né en 1714 à Quingey (Doubs), y décédé en 1805. — *Bourdon de de Sigrais* (Claude-Guillaume), né en 1715 près de Lons-

le-Saunier, mort à Paris en 1791. — *Joly* (Joseph-Romain), érudit, né en 1715 à Saint-Claude, mort à Paris en 1805. — *Joannet* (Claude), spécul., né en 1716 à Dole, mort à Paris en 1789. — *Blavet* (Jean-Louis), vulgarisateur, né en 1719 à Besançon, mort à Paris en 1809. — *Muyart de Vouglans* (Pierre-François), narrateur, né en 1723 à Moirans (Jura), mort à Paris en 1791. — *Boncerf* (Claude-Joseph), spécul., né en 1724 à Chasaulx (Doubs), mort à Étampes en 1811. — *Rousselet* (Claude-François), érudit, né en 1725 à Pesmes (Haute-Saône), mort à Besançon en 1807. — *Talbert* (François-Xavier), narrateur, né en 1725 à Besançon, mort à Lemberg (Gallicie) en 1803.

***

Nés de 1726 a 1750. (*Dix-huit*).

Clerc, dit *Leclerc* (Nicolas-Gabriel), narrateur, né en 1726 à Baume-les-Dames, mort à Versailles en 1798. — Élisée (Jean-François *Copel*, dit le Père), orateur, né en 1726 à Besançon, mort à Pontarlier en 1783. — Millot (Charles-François-Xavier), érudit, né en 1726 à Ornans (Doubs), mort à Paris en 1785. — Fenouillot de Falbaire (Charles-Georges), auteur dramatique, né en 1727 à Salins (Jura), mort à Sainte-Menehould en 1800. — Perreciot (Claude-Joseph), érudit, né en 1728 à Roulans (Doubs), y décédé en 1798. — *Berthod* (Anselme), érudit, né en 1733 à Rupt (Haute-Saône), mort à Bruxelles en 1788. — *Suard* (Jean-Baptiste-Antoine), vulgaris., né en 1733 à Besançon, mort à Paris en 1817. — *Arnould* (Jean-François *Mussot*, dit *d'*), auteur comique, né en 1734 à Besançon, mort à Paris en 1795. — *Meusy* (Nicolas), spécul., né en 1734 à Villersexel (Haute-Saône), mort à Rupt en 1772. — *Droz* (François-Nicolas-Eugène), érudit, né en 1735 à Pontarlier

(Doubs), mort à Saint-Claude en 1805.— *Jacques* (Mathieu-Joseph), vulgaris., né en 1736 à Arc-sous-Montenot (Doubs) mort à Lyon en 1821. — *Grappin* (Pierre-Philippe), érudit, né en 1738 à Ainvelle (Haute-Saône), mort en 1833 à Besançon. — *Coulon* (Claude-Antoine), publiciste, né en 1745 à Salins (Jura), mort à Paris en 1820. — *Dutems* (Jean-François-Hugues), né en 1745 à Reugney (Doubs), mort à Paris en 1811. — *Boncerf* (Pierre-François), publiciste, né vers 1745 à Chasaulx (Doubs), mort à Paris en 1794. — *Desmaillot* (Antoine-François *Ève*, dit), auteur dramatique, né en 1747 à Dole, mort à Paris en 1814. — *Fenouillot* (Jean), publiciste, né en 1748 à Salins (Jura), mort à Besançon en 1826. — *Toulongeon* (François-Emmanuel, vicomte *de*), érudit, né en 1748 à Champlitte (Haute-Saône), mort à Paris en 1812.

***

Nés de 1751 a 1775 (*dix-sept*).

Démeunier (Jean-Nicolas), vulgar., né en 1751 à Nozeroy (Jura), mort à Paris en 1814.— *Girard*, (Antoine-Gervais), vulgar., né en 1752 à Goux (Doubs), mort à Rodez en 1822.— *Labbey de Billy* (Nicolas-Antoine), érudit, né en 1753 à Vesoul (Haute-Saône), mort à Besançon en 1825.— *Picon d'Andrezel* (Barthélémy-Philibert), vulgar., né en 1757 à Salins (Jura). mort à Versailles en 1825. — *David de Saint-Georges* (Jean-Jacques-Alexis), vulgar., né en 1759 à Saint-Claude, mort à Arbois en 1809.— *Gabiot*, (Jean-Louis), auteur dramat., né en 1759 à Salins, mort à Paris en 1811.— Rouget de Lisle, (Claude-Joseph), poète, né en 1760 à Lons-le-Saunier, mort à Choisy-le-Roi en 1836.— *Masson* (Charles-François-Philibert), prosateur, né en 1762 à Blamont (Doubs), mort à Koblenz en 1807.— *Le-*

Digitized by Google

mare (Pierre-Alexandre), spécul., né en 1766 à la Grande-Rivière (Jura), mort à Paris en 1835.— **Cuvier** (Georges-Chrétien-Léopold-Dagobert), naturaliste, né en 1769 à Montbéliard, mort à Paris en 1832.— *Tranchant de la Verne* (Léger-Marie-Philippe, comte), prosateur, né en 1769 au château de Borey (Haute-Saône), mort à Paris en 1815. — *Lezay-Marnésia* (Adrien *de*), publiciste, né en 1770 à Saint-Julien (Jura), mort à Strasbourg en 1814. — Bichat (Marie-François-Xavier), spécul., né en 1771 à Thoirette (Jura), mort à Paris en 1802.— **Fourier** (François-Marie-Charles), spéculatif, né en 1772 à Besançon, mort à Paris en 1837.— *Joly* (Joseph), vulgar., né en 1772 à Salins, mort à Paris en 1840. — Droz (François-Xavier-Joseph), spécul., né en 1773 à Besançon, mort en 1850, à Paris. — *Bavoux* (François-Nicolas), érudit, né en 1774 à Saint-Claude, mort à Paris en 1848.

***

Nés de 1776 a 1800 (*seize*).

Pertusier (Charles *de*), narrateur, né en 1779 à Baume-les-Dames, mort à Besançon en 1836. — **Nodier** (Charles), littérateur, né en 1780 à Besançon, mort à Paris en 1844. — *Boissard* (Georges-David-Frédéric), vulgar., né en 1783 à Montbéliard, mort à Paris en 1836. — *Dunod de Charnage* (Édouard), narrateur, né en 1783 à Besançon, mort à Paris en 1826. — Monrose (Claude-Louis-Séraphin *Barrizain*, dit), comédien, né en 1783 à Besançon, mort à Montmartre en 1843.— *Bruand* (Anne-Joseph), érudit, né en 1787 à Besançon, mort à Belley en 1820.— *Viollet d'Épagny* (Jean-Baptiste-Bonaventure), auteur dramat., né en 1787 à Gray, mort à Paris en 1868.— *Monnier* (Désiré-Hippolyte), érudit, né en 1788 à Lons-le-Saunier, mort à

Domblans en 1867.— *Gousset* (Thomas-Marie), spéculatif, né en 1792 à Montigny-les-Cherlieux (Haute-Saône), mort à Reims en 1866. — Jouffroy (Théodore-Simon), philosophe, né en 1796 aux Pontets (Doubs), mort à Paris en 1842.— *Raffenel* (Claude-Denis), narrateur, né vers 1797 à ..... (Jura), mort à Athènes en 1827.— *Deloy* (Jean-Baptiste-Aimé), poète, né en 1798 à Plancher-Bas (Haute-Saône), mort à Saint-Étienne en 1834.— *Dussard* (Hippolyte), narrateur, né en 1798 à Morez (Jura), mort à Myer en 1876.— *Gerbet* (Olympe-Philippe), érudit, né en 1798 à Poligny, mort à Perpignan en 1864.— *Hugo* (Joseph-Abel), littérateur, né en 1799, à Besançon, mort à Paris en 1855. — *Receveur* (François-Joseph-Xavier), spécul., né en 1800 à Longeville, y décédé en 1854.

***

Nés de 1801 à 1825 (*vingt neuf*).

Cournot (Antoine-Augustin), spécul., né en 1801 à Gray, mort à Paris en 1877.— *Pauthier* (Georges), érudit, né en 1801 à Besançon, mort à Passy-Paris en 1873.— *Tissot* (Claude-Joseph), spécul., né en 1801 aux Fougs (Doubs), mort à Dijon en 1876. — *Gaume* (Jean-Joseph), publiciste, né en 1802 à Fuans (Doubs) en 1802, mort à Paris en 1869. — **Hugo** (Victor), prosateur, poète, auteur dramat., né en 1802 à Besançon, mort à Paris en 1885. — *Renaud* (Claude-Hélène-Hippolyte), spécul., né en 1803 à Besançon, mort à Épinal en 1874.— *Lélut* (Louis-François-Francisque), spécul., né en 1804 à Gy (Haute-Saône), y décédé en 1877.— Bernard (Charles-Bernard *Dugrail de la Villette*, dit Charles *de*), prosateur, né en 1805 à Besançon, mort à Sablonville en 1850.— *Girard* (Fulgence), prosateur, né en 1807 à Montbéliard, mort à Besançon en 1873.— *Grévy* (François-Jules), orateur, né en 1807 à Mont-sous-Vau-

drey (Jura), y décédé en 1891.— *Collombet* (François-Zénon), érudit, né en 1808 à Sièges (Jura), mort à Lyon en 1853.— Considérant (Prosper-Victor), publiciste, né en 1808 à Salins (Jura), mort à Paris en 1893.— *Guyard* (Auguste), spécul., né en 1808 à Frotey-les-Vesoul (Haute-Saône), mort à Barmouth (Angleterre) en 1882. — *Haag* (Eugène), érudit, né en 1808 à Montbéliard, mort à Paris en 1868.— Marmier (Xavier), littérateur, né en 1809 à Pontarlier, mort à Paris en 1892. — *Pompée* (Pierre-Philibert), protecteur, né en 1809 à Besançon, mort à Ivry en 1874.— Proudhon (Pierre-Joseph), publiciste, né en 1809 à Besançon, mort à Passy-Paris en 1865.— *Haag* (Emile), érudit, né en 1810 à Montbéliard, mort à Paris en 1865.— *Mennessier* (Marie-Antoinette-Élisabeth *Nodier*, dame), prosateur et poète, née en 1811 à Quintigny (Jura), morte à Fontenay-aux-Roses en 1893.— Wey (Francis-Alphonse), érudit, né en 1812 à Besançon, mort à Paris en 1882. — *Jobez* (Louis-Étienne-Alphonse), érudit, né en 1813 à Lons-le-Saunier.— *Pierron* (Pierre-Alexis), érudit, né en 1814 à Champlitte (Haute-Saône), mort à Charmoilles en 1878.— *Teste* (Alphonse), vulgarisateur, né en 1814 à Gray.— *Lefranc* (Pierre-Joseph), publiciste, né en 1815 à Montmirey-la-Ville (Jura), mort à Versailles en 1877. — *Chaudey* (Ange-Gustave), publiciste, né en 1817 à Vesoul, mort à Paris en 1871.— *Perny* (Paul-Albert), érudit, né en 1818 à Pontarlier. — *Grenier*, Édouard), poète, né en 1819 à Baume-les-Dames.— *Barthet* (Armand), auteur dramat., né en 1820 à Besançon, mort à Ivry-sur-Seine en 1874.— *Besson* (Louis), orateur, né en 1821 à Baume-les-Dames, mort à Nîmes en 1888. — Montépin (Xavier-Aymon *de*), romancier, né en 1820 à Frotey (Haute-Saône).

LA FRANCHE-COMTÉ ET SES VOISINS

I. — Importance géographique et politique de la Principauté de Bale et du Territoire de Porrentru dans leurs rapports avec la Franche-Comté

Entre le coude formé par le Rhin près de Bâle et le coude du Doubs près de Saint-Ursanne, se trouve, encaissé entre les pentes du Jura septentrional et celles du Lomont, un pays de peu d'étendue, mais d'importance assez grande : c'est la partie du canton de Berne qui portait autrefois le nom de Principauté de Bâle.

Cette contrée se trouve au seuil de la France et de la la Suisse ; elle est voisine de la Franche-Comté avec laquelle elle a des similitudes de relief et de communes traditions d'origine. Au IIIe siècle, l'Helvétie, la Rauracie et la Séquanaise formaient la province appelée « Maxima Sequanorum ». Besançon (Vesontio) en fut un des chefs-lieux pendant toute l'occupation romaine. Les ancêtres des Bâlois, des Bruntrutains (de Porrentruy) et des Comtois ne formaient donc qu'un seul peuple.

Comme la Franche-Comté, la Principauté a eu pendant longtemps une existence presque indépendante, une administration quasi autonome, la Comté n'étant rattachée que de loin à l'Espagne, la Principauté relevant du Saint Empire dans des conditions à peu près semblables. Tou-

tes deux ont été réunies à la France : la Franche-Comté en 1674, la Principauté temporairement en 1793.

Dès lors, étudier les relations qui ont existé entre ces deux pays à qui le voisinage, la sympathie ou la défiance d'une grande nation, la France, créaient des intérêts quelquefois communs, d'autres fois différents, peut être intéressant pour notre histoire nationale et locale. L'importance de ces relations apparaîtra plus grande quand, après l'absorption de la Franche-Comté par la France, les princes-évêques de Bâle, siégeant à Porrentruy, seront devenus, pour ainsi dire, les gardiens de notre frontière de ce côté.

Les évêques de Bâle, comme les archevêques de Besançon, avaient qualité de princes depuis Théodoric, évêque de Bâle, à qui Henri III aurait conféré cette dignité avec tous les droits régaliens dans la ville de Bâle (1).

Le pouvoir temporel des princes-évêques paraît s'être étendu d'abord jusqu'aux limites de leur pouvoir spirituel, limites qui étaient : au S.-E., l'Aar depuis Flumenthal jusqu'au Rhin ; au N. et à l'E., le Rhin jusqu'à la hauteur de Colmar ; le ruisseau d'Eckenbach a séparé, jusqu'en 1789, le diocèse de Bâle de celui de Strasbourg ; à l'O. les Vosges le limitaient vers le col du Bonhomme, à Vétrigné, près Belfort (2).

La Réforme ayant amputé le diocèse des territoires de l'E. et du S., Porrentruy devint la ville principale ; elle fut aussi le chef-lieu des États de l'évêque, prince temporel.

(1) *Découvertes faites sur le Rhin d'Amagétobrie, etc.* par A..., *avec digressions sur l'histoire des Rauraques*, par C... D... Porrentruy, 1796. — Ce volume n'est qu'une réédition de celle de 1716, amplifiée, faite par MM. Verneur et C. Delfis (C... D...) de Porrentruy qui, en 1796, ont ajouté des notes au véritable volume intitulé : *Lettres à M. l'abbé de B.* (Bellelay) *sur les découvertes qu'on a faites sur le Rhin*, par le P. P.J. Dunod, 1716, 1 in-12. — De là vient qu'on trouve ce volume sous ces deux titres. — Le P. P.-J. Dunod était l'oncle de l'historien des Comté, église, ville et diocèse de Besançon.

(2) *Carte du «Liber Marcarum »*, Trouillat - V.

Celui-ci était sur les terres de son domaine temporel, en réalité dans le diocèse de l'archevêque de Besançon.

Les limites politiques et naturelles de ce domaine étaient formées, à l'ouest de la Suisse, par le Doubs qui servait de fossé naturel entre la Franche-Comté sur une certaine étendue ; la ligne de démarcation franchissait cette rivière à la hauteur de Cernievilliers pour la retrouver près de la Mothe ; elle franchissait les hauteurs du Lomont, séparait Blamont de Damvant et gagnait Delle par les hauteurs de Fahy et de Villars-le-Sec. Au nord, elle était rectiligne de Delle à Pfetterhausen.

La configuration géographique et le relief du sol ont leur importance dans l'histoire de ce pays. De même qu'on a pu dire avec justesse que l'unité de la Suisse est née de la montagne et que la montagne a empêché le lien de se briser, de même on peut dire que la possession, par les princes-évêques, des gorges et des défenses naturelles de la France du côté du Jura et des abords du col de Valdieu, a incité les rois de France à ménager ces faibles, mais utiles voisins, et même à se les attacher par des alliances.

Les systèmes montagneux du Jura et du Lomont couvrent ce pays. Les crêtes du Jura, séparant le val St-Imier des Franches-Montagnes (anciennement Montagne des Bois) forment les gorges de Pierre-Pertuis, défilé facile à défendre et dont il sera souvent question dans cette histoire.

Les hauteurs peu considérables de ce pays (1070, 900 et 500 mètres) n'en sont pas moins, par leur fréquence et leur parallélisme, un obstacle considérable à une invasion ennemie. D'âpres pentes boisées, la rareté des villages, l'encaissement du Doubs qui, souvent, ne s'est creusé un lit qu'entre des rochers à pic, rendent difficile l'accès de l'un et de l'autre territoire sur ce point de la frontière.

Digitized by Google

Voilà pourquoi tous les mécontents, tous les perturbateurs de l'ordre dans la Principauté se réfugiaient dans cette partie du pays ; voilà aussi pourquoi les rois de France tenaient à utiliser, par de bons rapports avec les princes-évêques, les défenses naturelles de la frontière suisse.

Aux Rangiers, un nœud de montagnes, dernier sommet du Lomont, ferme la porte qui, de Suisse, donne accès sur le territoire de Porrentruy et de Belfort. Aussi verrons-nous ce défilé, route de Suisse et d'Allemagne en Franche-Comté et en France, souvent occupé par les troupes belligérantes.

Avec un système de montagnes aussi varié, les rivières ne peuvent avoir qu'un cours fort accidenté ; le Doubs, la Birse, l'Allaine, la Suze, se glissent ainsi entre les brisures des chaînes. Délémont et Porrentruy sont, de ce fait, les points de réunion des rivières coulant d'abord dans de différentes directions. C'est pourquoi ces villes, donnant accès aux vallées voisines, seront souvent occupées par les puissances belligérantes. Du côté de la France, il n'y eut longtemps « de grand chemin que celui de Pourentrui à Blamont (1) ». La France aura donc toujours à surveiller le chef-lieu de la Principauté.

Ce pays, « la Rauracie dite la Principauté de Porrentruy ou plutôt l'évêché de Bâle, peut avoir 17 lieues de long sur 12 de large. Sa population allait au-delà de 60.000 avant sa réunion à la France (2) ». « Sa superficie atteignait environ 70 myriamètres carrés (3) ; il y avait 333 villes, villages ou hameaux (4) ».

Comment était divisé et administré ce pays ? En 1528,

(1) Dunod : *Les Séquanois*, III, page VII, Introduction.
(2) *Découvertes sur le Rhin, etc.*, pages 11 et suiv. (Édit. 1796).
(3) Morel : *Abrégé de l'histoire et de la statistique du ci-devant Évêché de Bâle*.
(4) *Mémoires* de M. Kuhn, maître de chapelle de Son Altesse.

Digitized by Google

il avait à peu près la même organisation qu'au moment de la Révolution.

« L'évêque a trois sortes de sujets : *les premiers*, dépendant du corps germanique, sont tous situés en deça de Pierre-Pertuis et renferment la ville de Porrentruy, les bailliages d'Ajoie, des Franches-Montagnes, de Saint-Ursanne, de Délémont, Laufon, Pfeffingen, Byrseck, Schliengen (1). — *Les seconds* tiennent d'un côté à l'Empire et de l'autre à la Suisse par combourgeoisie et protection de Berne : c'est Moutiers. — *Les troisièmes* sont entièrement indépendants de l'Empire et réputés Suisses, tant par leur situation au-delà du Jura que par leurs liaisons avec un ou plusieurs cantons (Val Saint-Imier ou Erguel, la seigneurie d'Orvin, la ville et la mairie de Neuveville), « la montagne de Diesse, que l'évêque possède en commun avec les Bernois ».

Outre les droits sur ces territoires, les princes-évêques en avaient d'autres : en Alsace, sur Thann, Orbey que les Ribeaupierre tenaient en sous-fief (2) ; Altkirch et ses six mairies, Heimersdorf, Hirsingen, Ruderbach, le château de Vinecke (3), Morimont, Grandvillars et Morvillars (4), Pfafstatt (jusqu'en 1658) ; sur le château et la ville de Ribeauvillé (5), Wihr, la mouvance du château de Schwartbourg (6), les châteaux de Hartmanswiller, (7), Veckenthal, sur Blotzheim (8) ; en Franche Comté, sur

(1) *Mémoires* de M. Kuhn et p. 346, 389, *Histoire des Év. de Bâle*, par VAUTREY, T. II.

(2) CHAUFOUR : *Histoire d'Alsace* : traduction abrégée de Schöpplin, 4 vol. in-12, Decker, Colmar, 1825-29, tome II, p. 116, 120, 125.

(3) MOSSMANN-LEVRAULT-MORVILLE : p. 74, *Musée pittoresque et historique d'Alsace* (Rothmüller) 1 in-4, Colmar, 1863.

(4) CHAUFOUR : *Histoire d'Alsace* : tome II, p. 111, 115, 152 et suiv.

(5) CHAUFOUR. II, p. 296 et suiv. et *Musée historique*, p. 28 et TROUILLAT, V, p. 343.

(6) *Magasin pittoresque*, p. 91-99.

(7) *Archives des Waldner à Colmar et à Soulz (Haute-Alsace)* et TROUILLAT, III. p. 134.

(8) CHAUFOUR : II, p. 274 et III, p. 327.

Digitized by Google

la seigneurie de Franquemont (1), la chapelle des Trois-Rois (2). Et à côté des biens domaniaux existaient des dîmes sur plusieurs points du territoire alsacien : dîme entière à Kaysersberg, à Kientzheim, par moitié à Mittelwihr, à Hunawihr, à Geberschwihr, à Soulz, à Guebwiller, à Cernay (3), par quart à Illfurth, Bernwihr, Regersheim, Reholzheim, Mennewihr, Berviller, Seltz ; d'autres à Réchesy (4), à Watviller (5), à Hoffstetten, Witterschwiller, Bettwiller, Oberwiller ; d'autres biens étaient disséminés à Hüttingen, à Istein (grand duché de Bade) et dans le Schœnthal (6). Le prince-évêque était donc une autorité et une puissance. La quantité, l'étendue, les revenus de ses domaines étaient considérables.

La Maison d'Autriche, héritière des comtes de Ferrette, ne tenait ce domaine de Ferrette que comme fief mouvant de l'évêché de Bâle, d'après un acte de 1271 ; mais les archiducs, successeurs des anciens comtes du Sundgau devenus landgraves, étaient landgraves de Haute-Alsace (7).

Ces évêques de Bâle, princes de l'Empire, voisins des possessions du duc de Wurtemberg comte de Montbéliard, alliés de premier ordre des cantons suisses, faisaient partie avec ces derniers, et comme suzerains des sujets suisses du Val St-Imier et de la montagne de Diesse, etc., de « l'Union héréditaire » conclue en 1511 avec l'Empire et

(1) Ch. Duvernoy : *Esquisse des relations qui ont existé entre le comté de Bourgogne et l'Helvétie, (XI à XVIIe s.)*. Petitpierre, Neufchâtel, 1841.

(2) Trouillat, I, p. 96, 456, 596, 605, 618, 621 et Consulte d'avocats à Colmar le 13 nov. 1742. (*Arch. de l'Ev. de Bâle* Decanatus citra Colles).

(3) *Mémoires de M. Kuhn* et *Musée pittoresque* p. 182 et *Hist. des Ev.*, II, p. 389.

(4) Trouillat, III, p. 134 ; v. pages 178 et 396. L'original en allemand aux *Arch. de l'anc. Evêché*.

(5) Trouillat, page 431, tome I.

(6) *Arch. de l'anc. Evêché*.

(7) *Revue d'Alsace*, n° d'août 1897 (article sur le capucin J. Schmidt).

Digitized by Google

l'Autriche (1). « Toutes les seigneuries appartenantes à la maison d'Autriche comprinses en ladite Ligue jouyroient de fruict de mesme esclarcissement (2). »

L'évêque de Bâle partageait même avec celui de Constance l'avantage d'être arbitre dans cette Ligue, entre l'Empereur et les cantons. Cette « Union » placait sous la garde de tous les Suisses la Franche-Comté, possession habsbourgeoise ; les terres d'Empire du prince-évêque étaient dans le même cas. D'autre part, la paix perpétuelle de 1516 permettait au roi de France de recruter des soldats dans les territoires helvétiques. Les princes-évêques, alliés des cantons, quoique compris implicitement dans cette paix, ne participaient pas complètement à ces avantages, puisque une partie de leur territoire était « terre d'Empire » ; toutefois ils pourront, au XVIIIe siècle, faire établir des clauses spéciales pour l'Ajoie. Ce rapprochement sera le premier degré pour arriver à l'alliance française.

Les rois de France céderont d'autant plus volontiers à cette demande d'alliance que le besoin s'en fera sentir pour la protection de la frontière. On a pu se convaincre, par l'étude de la configuration, que les défenses du pays de Porrentruy sont, en effet, fort importantes. Si l'on ajoute que la population y a toujours été dense (3), que les habitants de l'Ajoie, de la Montagne des Bois et de l'Erguel, occupant un pays accidenté, étaient familiarisés avec les chemins et les profondeurs des forêts de la frontière ; que « les habitants de la Franche-Montagne qui se continuait fort loin en Franche-Comté (4), animés de l'es

(1) *Recès des États de Bourgogne* : années 1575, 1579, 1598, p. 132 et suiv. du 1er vol. des *Recès* publiés par A. de Troyes..

(2) *Recès* IV : II, 399, 410 et suiv.

(3) DUBOIS (Géogr : Suisse) et *Lettres d'un officier prussien en 1740*, p. 7 et suiv.

(4) A. DE TROYES : *La Franche-Comté de Bourgogne*, etc. Introduction pages VIII et CI et CIV, 1er vol.

prit de l'anticque Bourgoigne, comparaient leur lutte perpétuelle contre la France à celle des Espagnols du Moyen-Age contre les Maures » (1) ; qu'ils ne manquaient pas de bravoure ; que la langue française était parlée par la majeure partie des sujets et surtout dans la contrée de Porrentruy, bien que la Cour des princes-évêques fût allemande ; si, de plus, l'on considère que les revenus des princes atteignaient 400.000 florins d'Allemagne ou un million ; que ces princes-évêques avaient comme sujets, et bientôt comme fidèles, tous les habitants des territoires de notre frontière nord-est ; qu'ils « nommaient et salariaient les ministres des deux religions » de leurs États ; et que « la sage tolérance qui animait l'esprit du chef avait passé dans celui des sujets » (2), on verra que les possesseurs de la Principauté tenaient les hauts versants du Jura septentrional, étaient indépendants des populations des plaines et merveilleusement placés pour rester longtemps à peu près indépendants et pour rendre à la France des services de bon voisinage.

***

II. — Conséquences de la Réforme Passages de troupes dans la principauté et en Franche-Comté. — Aide donnée par celle-ci. (1528 à 1593).

A la suite des prédications d'Œcolampade, de W. Wissembourg, de J. Luthard et de Guillaume Farel dans l'Évêché, le peuple de Bâle était soulevé ; il avait refusé obéissance et impôts au prince-évêque, Phil. de Gundels-

(1) La Franche-Comté était très boisée : en 1698, sur 522.893 hectares de superficie, elle comptait 158.436 hectares de bois. (*Mémoires de M. d'Harouys*, cités par M. J. M. Suchet : *Annales franc-comtoises* du 31 janvier 1866, page 27.

(2) Morel : *Abrégé de l'Histoire du ci-devant Évêché*, p. 272.

sheim qui dut quitter Bâle pour Porrentruy (10 juillet 1528).

Le prince-évêque, ne recevant de l'Empire ni secours pécuniaire, ni dégrèvement, ni aide morale, s'adressa, en 1554, sur la demande de ses sujets, à l'archevêque de Besançon afin qu'on mît un terme aux agissements des partisans de la Réforme qui, depuis 1525, agitaient les pays voisins : Farel, Gayling, Toussaint étaient tout puissants à Montbéliard et tentaient de gagner des adeptes dans le pays voisin (1) (1524-35-1573).

L'archevêque, après avoir envoyé en Ajoie des prédicateurs qui, depuis, revinrent chaque année (2), en référa au gouverneur de la province, le sire de Vergy, et au Parlement de Dôle (3). Sur les énergiques protestations du gouverneur et du Parlement, Berne craignit sans doute de violer le traité de neutralité de 1511 pour les deux Bourgognes dont les Suisses eux-mêmes avaient ménagé le renouvellement en 1522. Elle craignit la colère du gouverneur, partant celle de l'Empereur. Réduit à ses seules forces, à la prédication, Farel échoua (4). Mais la Réforme n'en grondait pas moins aux portes de l'évêché. Au mépris du traité de neutralité qui sera cependant renouvelé neuf fois, de 1522 à 1611 (5), des luthériens allemands envahirent la Franche-Comté et, en 1568 et 1569 avec Jean Casimir et le Duc de Deux-Ponts, pillèrent Luxeuil et Conflans ; en 1577, ils assiégèrent Vesoul.

(1) John VIENOT (*La vie ecclés. dans la princip. de Montbél. au XVIIIe siecle*. — Introd. p. VI.

(2) En 1532, un carme de Besançon, Étienne Oudet, « prêcha le carême avec succès et s'attacha à raffermir la population de Porrentruy dans sa fidélité à l'Église catholique ». C'est pourquoi l'usage s'établit que, le dimanche des Rameaux, les frères Jacobins de Besançon vinssent prêcher à Porrentruy.

(3) *Annales de Saint-Michel* (*Hôtel-de-ville de Porrentruy*) et RICHARD, *Histoire du diocèse de Besançon*, II, p. 233.

(4) KOHLER : *Porrentruy au XVIe siècle*, page 6, et *Histoire de la Confédération suisse*, par L. VUILLEMIN, T. XII, p. 37.

(5) A. DE TROYES, (*Recès des États*).

L'archevêque de Besançon, Claude de la Baume, voulant maintenir le bon ordre moral dans son diocèse, tint le 24 octobre 1571 un concile provincial à Besançon. Il était assisté de ses suffragants de Lausanne, Bâle et Belley. Il y publia les décrets du concile de Trente, et fit prêter à tous les ecclésiastiques présents le serment de les observer. Le haut doyen ne jura qu'avec réserve expresse les privilèges et coutumes du chapitre, cela pour suivre l'exemple des chapitres des autres villes impériales. C'est pourquoi, depuis 1571, les décrets du concile de Trente ont toujours été exécutés à Besançon et regardés comme ayant force de lois, même par le Parlement de Dôle. (1).

Un fait qui montre d'abord la peur que causait le passage des bandes pillardes, puis la protection, même indirecte, que la puissante Franche-Comté exerçait à l'égard de la Principauté, est dans l'objet de la réclamation faite à la Diète suisse en 1575. En cette année, François de Valois intriguait avec Condé et Conti contre Henri III. Condé allait recruter en Allemagne des troupes dont il avait entretenu les officiers ; l'avant-garde, forte de 2.000 reîtres devait pénétrer sur le territoire comtois quand le gouverneur et le Parlement de Bourgogne firent, en août 1575, à la Diète des cantons suisses à Baden, une proposition pour que Condé ne passât pas par Besançon avec ses troupes (2). Ne pas passer par Besançon c'était respecter aussi les terres du prince-évêque où se trouvent les voies naturelles pour pénétrer en Franche-Comté. Depuis 1568, d'ailleurs, l'assemblée des États de Franche-Comté demandait au Roi de lier à perpétuité leur sort territorial à celui des cantons suisses « pour, en tous cas d'invasion, approches ou

(1) Richard, p. 227.
(2) *Documents inédits pour servir à l'histoire de Franche-Comté* — I. — et *Recez des États de Bourgogne*. I. p. 224, article 14.

Digitized by Google

passages, être secourus promptement par intercesseurs et ambassadeurs ou par armes et gens » (1).

On peut tout d'abord faire cette remarque que la Bourgogne avait, de par le traité de neutralité de 1511, le droit de « refuser le passage aux gens de guerre de l'Empereur ou à ses alliés dans le cas où ceux-ci voudraient attaquer la Bourgogne ducale ». Et c'était le cas, puisque François de Valois voulait qu'on donnât à Condé la Bourgogne et la Picardie. Peut-être aussi les Bourguignons craignaient-ils de voir Condé, protestant, attaqué sur leur territoire par Philippe, le roi catholique. Quoiqu'il en soit, ils préférèrent se servir de l'intermédiaire des Suisses. C'est pourquoi le bourgmestre et le conseil de Bâle invitèrent Condé à ne rien faire contre la couronne de France, « avec qui ils ont une paix perpétuelle ni contre une des deux maisons d'Autriche ou de Bourgogne ». Ce que promit Condé par lettre du 3 octobre 1575. Ses troupes suivirent un autre itinéraire et allèrent se faire battre par Henri de Guise à Dormans (11 octobre 1575).

Cette réclamation de la Franche-Comté avait servi le prince-évêque ; mais tous les voisins de celui-ci n'agissaient pas ainsi. Il n'était pas secouru par l'Empereur, son défenseur naturel ; ceux des cantons suisses qui étaient ses alliés avaient embrassé la Réforme et ne profitaient de son alliance que pour faire de lui le complice involontaire de leurs projets de conquête et de révolution. J. Chr. Blarer de Wartensée (1575-1608), le nouvel évêque, voulut sortir de cette situation délicate. Afin de contrebalancer l'effet des traités particuliers de combourgeoisie qui existaient entre quelques localités de ses États et les cantons réformés de Berne, de Zurich, de Bâle, de Schaf-

(1) *Recès des États*, A. de Troyes, p. 81, I. — *États de 1568 « Autres articles supplicatoires »*. — Voir l'historique de ces négociations, pages 98, 99 et suiv. du *Bulletin de la Société Grayloise*, n° 2, année 1899.

Digitized by Google

fouse, il fit alliance avec les cantons catholiques de Lucerne, de Schwytz, d'Untervalden, de Zug, de Fribourg, de Soleure, puis avec Uri trois mois après (1) 28 septembre 1579, 11 janvier 1580 (2). Telle quelle, cette alliance fit grand déplaisir aux cantons réformés ; elle causa une grande joie à Philippe II, qui y vit une « alliance qui promettait un appui à l'Eglise catholique dans l'évêché de Bâle » ; mais elle causa du dépit à l'Empereur et à Ferdinand d'Autriche (3) : « Notre prince devient suisse et ses sujets aussi, dit un bourgeois de Délémont, et devant, nous étions *landsknecht* » (4).

Bien que le territoire de Porrentruy fût neutre, comme toute la Suisse, il n'en fut pas moins le chemin des troupes mercenaires que les belligérants recrutaient en Suisse ou en Allemagne. Et ces passages de troupes étaient une lourde charge pour ces territoires, la soldatesque d'alors pillant, dévastant les pays amis, même lorsqu'on leur avait fourni le nécessaire. C'est ainsi que, pendant tout l'été de 1587, le prince-évêque eut à souffrir indirectement des guerres de France et des dissensions entre Henri III, le roi de Navarre et le duc de Guise, dans la guerre connue sous le nom de « guerre des trois Henri ».

En juin (1587), un corps de mercenaires, allemands et suisses, passa par la Principauté. Il était conduit par Claude de Vienne, seigneur de Clermont, qui l'amenait au roi de Navarre. Ce dernier « ayant reconnu qu'il n'a été fait aucun déplaisir à ceux de la religion passant et séjournant par vos pays, écrit-il au prince-évêque, désire

(1) Lettre de l'évêque de Bâle à Pompée de la Croix, ambass. d'Esp. en Suisse (*Archives évêché*).

(2) Livre de dépenses de la ville (*Archives de la Bourgeoisie*) — Et *Actes de la Société d'émulation de Porrentruy, 1858*, page 171, — Lettre de l'Ev. à l'Ev. de Verceil, du 13 janvier 1580.

(3) Lettre de l'Ev. au nonce à Lucerne (13 oct. 1580), *Archives de l'évêché*.

(4) Journal de Cuenin de Délémont, de 1575 à 1610. (*Bibl. de l'école cantonale, Porrentruy*).

qu'on s'y comporte avec toute douceur, comme en pays amys » (1).

C'est pourquoi Clermont demande au prince de déléguer des commissaires chargés de guider ses recrues à travers les passages du pays, vers le 25 ou 26 du même mois. Le prince-évêque fit, en conséquence, prendre les mesures nécessaires et préparer le grain et les vivres pour le passage de « 16.000 à 20.000 hommes de guerre ». En même temps, le 7 juillet, arrivaient sur les terres du prince 4 à 5000 arquebusiers français et 600 chevaux conduits par M. de Châtillon ; ce seigneur n'était autre que François de Coligny, fils de l'amiral, nommé par le roi de Navarre colonel général de son infanterie. Il avait obtenu le passage de MM. de Berne, ce en quoi ces derniers avaient eu tort, quoique coreligionnaires : ils violaient en effet eux-mêmes la neutralité. Le 10, d'autres troupes vinrent de Berne, attendant, le 18, à Porrentruy, l'arrivée d'autres contingents. On aura une idée de la frayeur que causaient ces exodes en lisant dans les papiers du châtelain de Saint-Ursanne que, à Bellelay, ils ont « tué le bestail, pillé l'abbaye, les deux vacheries...; le vin qu'ils n'ont pu boire, épanché à terre... ; ce sont des gens hazardeux et sans crainte ». Et comme si ce n'eût été assez, le 17 septembre arrivait aux confins de la Principauté une partie de l'armée du comte de Châtillon « devant traverser l'évêché de Bâle près Goumois pour rejoindre en Lorraine les protestants allemands réunis par le baron de Dohha pour secourir leurs coreligionnaires français. Il y avait 1000 chevaux, 2000 arquebusiers ramassés de ceux qui se sont échappés du combat fait auprès de Grenoble. » Le prince, se souve-

(1) *Archives de Porrentruy (bourgeoisie)* « Contributions de guerre Chatillon-Navarre, 1587 à 1610 » (Hôtel-de-Ville), 1re partie n° 4.

Digitized by Google

nant des déprédations antérieures, traita avec eux et, moyennant 10.000 écus d'or, obtint leur éloignement. Il était d'autant moins en sûreté que l'armée des Guise « envahissait et dévastait » le comté de Montbéliard jusqu'à Villars-les-Blamont, parce que les seigneuries de Blamont et d'Héricourt, appartenant au comte princier de Montbéliard, relevaient de la Franche-Comté (1) qui était alors l'alliée des Guise. Une partie de ces troupes fut battue à Vimory et à Auneau.

En 1593, le prince reçut une sorte de compensation de ces ravages : il put annexer aux domaines du prieuré de Miserez de grandes propriétés situées en Franche-Comté, à Trévillers, à Dampriehard, à Courtefontaine, à Indevillers. Elles fournissaient annuellement 39 bichots 16 quartes de blé. Ces revenus et le prieuré auraient été, depuis 1562 la propriété de l'Évêque si le prieur de Miserez, Ch. Bonvalot, neveu de la mère du cardinal de Granvelle, n'avait reçu de sa tante la défense formelle de les céder sous peine d'encourir la colère du cardinal son fils (2). Les revenus de ce prieuré estimés à 200 florins ou 470 fr. par an, couvriront une partie des dépenses du collège de Porrentruy. Celui ci, dirigé par les jésuites, fut longtemps prospère avec ses 300 élèves « dont plusieurs jeunes nobles de Bourgogne et d'Alsace » (3).

A. LINOTTE.

(1) Toute la terre d'Héricourt devint, en 1561, une dépendance du comté de Montbéliard d'ou elle était detachée depuis le début du XIVe siècle. Ils (les comtes de Montbéliard), la possédèrent jusqu'en 1790, sinon en 1679, année pendant laquelle ils en perdirent la souveraineté. En effet, Louis XIV, en prenant possession de cette terre, ne leur laissa que le *domaine utile* ; les appellations en justice relevèrent, en dernier ressort, du Parlement de Besançon. (*Arch. de Gray, Arch. civiles*).

(2) Lettre du prieur BONVALOT du 11 décembre 1652. (*Archiv. de l'Ev.* : liasse prioratus Miseranensis) et VAUTREY : *Notice sur les villes et villages du Jura bernois*, I, page 100.

(3) *Histoire du collège de Porrentruy*, (VAUTREY), 1 vol. — Outre les concessions territoriales qui lui furent faites, le prince-évêque fut remboursé par la province en novembre 1596, d'un emprunt qu'il avait offert et qui lui avait été fait en 1595. (*Archives du Parlement*, B : 27-1).

Digitized by Google

JACQUES DE MOLAY

ET LES TEMPLIERS FRANC-COMTOIS

d'après les actes du procès

CHAPITRE I

Organisation de l'Ordre militaire des Templiers et les causes diverses de sa chute. — Grands Maîtres d'origine franc-comtoise.

L'ordre du Temple fut fondé après la première Croisade, en 1118, par le champenois Hugues de Payns (1) et huit autres chevaliers français, pour défendre la Terre-Sainte et protéger les pèlerins. Le roi Baudoin II les ayant établis près de l'emplacement du temple de Jérusalem, ils prirent naturellement le nom de Templiers (2). Ils suivirent tout d'abord la règle des chanoines réguliers de Saint Augustin, qu'avaient adoptée les Hospitaliers de

(1) *Payns*, Aube, arr. et cant. Troyes. — Sur Hugues de Payns consulter H. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE, *Histoire des ducs et des comtes de Champagne*, t. II, 1860, p. 137 et suiv. — Notons toutefois que L. NIEPCE, *Le grand prieuré d'Auvergne*, 1883, p. 77, note 1, adopte l'identification proposée par VACHEZ (*Les familles chevaleresques du Lyonnais, du Forez et du Beaujolais aux Croisades*, 1874) et rattache le premier grand-maître du Temple à une famille de la Haute-Provence, qui s'établit dans le Forez dès le XIIe siècle.

(2) Pour la bibliographie de l'histoire des Templiers, nous renvoyons le lecteur au savant article de CH.-V. LANGLOIS, publié dans la *Revue historique* (mai 1889), t. XL ; à la *Revue des questions historiques* (juillet 1890), nouv. série, t. IV ; à Achille LUCHAIRE, *Manuel des institutions françaises, période des Capétiens directs*, 1892, gr. in-8°, p. 111, note 1 ; et à PAUL VIOLLET, *Histoire des institutions politiques et administratives de la France*, t. II, 1898, p. 386 et suiv., et p. 415. Mentionnons aussi CHARLES SCHMIDT, *Précis de l'Histoire de l'Eglise d'Occident pendant le Moyen-Age*, 1885, p. 134.

Saint-Jean de Jérusalem. Puis, en 1128, au concile de Troyes, ils reçurent une constitution spéciale (1), à la rédaction de laquelle participa saint Bernard et qui leur imposait, sous des peines très sévères, l'observance des trois vœux monastiques, l'obéissance, la pauvreté et la chasteté. Afin de faciliter son développement, saint Bernard écrivit l'éloge de la nouvelle chevalerie, *De laude novæ militiæ*. « Le monde, dit-il (2), était plein de moines et de chevaliers. Ce qu'on n'avait pas vu encore et ce qui est un beau spectacle, c'est l'alliance de ces deux Ordres ; ce sont des chevaliers, menant la vie des moines ».

Les chevaliers de la milice du Temple, *milites Templi Hierosolymitani*, *fratres religiosi militiæ Templi* (3), qui devaient être nobles, groupèrent bientôt autour d'eux des *servientes* et des *capellani*. Les *servientes*, frères servants ou sergents, qui étaient plutôt roturiers, comprenaient les servants d'armes, qui faisaient la guerre avec les chevaliers, et les servants de métiers, utilisés pour l'économie rurale et domestique. Les *capellani*, prêtres ou chapelains, étaient choisis par l'Ordre et soumis directement au siège apostolique. Ajoutons que les Templiers portaient, pardessus le haubert de mailles, un manteau blanc sur lequel le pape Eugène III plaça plus tard la croix rouge, en 1146 ; les chevaliers de l'Ordre de Saint-Jean portaient le manteau noir avec la croix blanche ; les chevaliers de l'Ordre Teutonique, le manteau blanc avec la croix noire.

L'Ordre des Templiers fit des progrès très rapides et,

(1) Cf. C.-H. Maillard de Chambure, *Règle et statuts secrets des Templiers, précédé de l'histoire de l'établissement, de la destruction et de la continuation moderne de l'Ordre du Temple*, 1840, et surtout l'édition critique et définitive donnée par H. de Curzon, *Règle de l'Ordre du Temple*, (Société de l'Histoire de France), 1886.

(2) Cf. l'abbé E. Vacandard, *Vie de saint Bernard*, 1895, in-8°, t. I, p. 237 et suiv.

(3) Pour ces appellations et les suivantes, voir A. Giry, *Manuel de diplomatique*, 1894, p. 348.

comme tous les Ordres monastiques, il bénéficia d'immenses donations, faites pour le remède de l'âme des donateurs. La règle de 1128 portait que la nouvelle société « pourrait avoir des terres et des hommes et des vilains et des champs, pour les tenir et les gouverner justement ». Elle acquit en effet des domaines non seulement en Syrie, mais dans toute l'Europe. Elle y bâtit des *temples* innombrables (1).

Une hiérarchie compliquée s'organisa pour l'administration de ces revenus. A la tête de l'État se trouvait un maître, ou grand-maître, dont l'élection, entourée de mystère, n'avait rien de démocratique et dont les actes étaient contrôlés par le chapitre de l'Ordre. Les dix grandes régions ou provinces de l'Ordre étaient administrées par des fonctionnaires, appelés maîtres, précepteurs, procurateurs, quelquefois visiteurs et postérieurement grands commandeurs. Les provinces étaient subdivisées en préceptoreries, à la tête desquelles était placé un précepteur. Il y eut d'abord, au douzième siècle, un précepteur par diocèse et plus tard, au treizième siècle, un précepteur par bailliage. Un des offices du précepteur était de faire parvenir à la maison centrale de la province les revenus de sa circonscription. Enfin, chaque préceptorerie comprenait un certain nombre de commanderies ou de petites préceptoreries, sans compter les dépendances rurales, *domus*, *casalia*, de minime importance. A la fin du XIIIe siècle, le corps des frères servants ou sergents était employé surtout à la direction des commanderies rurales, qui comptaient peu de chevaliers proprement dits (2). L'Ordre formait donc un véritable État, avec ses troupes

(1) Cf. Ch.-V. Langlois, *Le procès des Templiers d'après des documents nouveaux*, dans la *Revue des Deux-Mondes*, n° du 15 janvier 1891, p. 384.

(2) Cf. Ach. Luchaire, *Manuel des institutions françaises, période des Capétiens directs*, 1892, p. 112

et son clergé à lui, avec ses assemblées délibérantes ou chapitres.

Mais l'Ordre ne se contenta pas de la défense de la Terre Sainte. A partir du milieu du XIIe siècle, il eut, comme l'a fort bien dit Ch.-V. Langlois, des destinées en partie double. Il demeura, en Orient, à l'avant-garde des armées chrétiennes, où il combattit l'Islam avec plus ou moins de bonheur, et parfois, grâce à l'affaiblissement général du zèle, avec plus de prudence que d'énergie. En Occident, il devint une grande puissance temporelle et internationale. Les Templiers se firent, avec les Juifs et les Lombards, les banquiers de la chrétienté. Un mémoire fort intéressant de M. L. Delisle (1) a jeté une vive lumière sur le rôle financier qu'ils ont alors joué dans la société du Moyen-Age. « Les établissements qu'ils avaient fondés dans tous les pays de l'Europe et de l'Orient latin, écrit le savant administrateur de la Bibliothèque nationale, les voyages que leurs compagnies, bien armées et solidement organisées, faisaient continuellement sur toutes les voies de terre et de mer, les mettaient dans d'excellentes conditions pour transporter au loin, avec la plus entière sécurité, de grosses sommes d'argent, comme aussi pour effectuer des paiements sur les places étrangères, au moyen de correspondances et de jeux d'écritures, sans avoir à déplacer les fonds ».

Les dépôts et les titres affluaient de toutes parts dans les grandes maisons des Templiers. Le trésor du roi de France fut placé pendant plus d'un siècle au Temple de Paris. On sait que, dans son testament de 1190, Philippe-Auguste recommanda que tous ses revenus fussent portés dans le trésor du Temple, après avoir été reçus par une

(1) Ce mémoire a été publié dans les *Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, T. XXXIII, seconde partie, sous le titre : *Mémoire sur les opérations financières des Templiers*, 248 p., in-4°.

Digitized by Google

commission de bourgeois de Paris et par un des maréchaux, et enregistrés par un clerc royal, Adam (1). Faut-il rappeler le simulacre d'emprunt forcé, qu'imagina le bon Joinville, de concert avec le commandeur Étienne d'Autricourt, pour trouver les 30.000 livres nécessaires à la rançon de saint Louis, au mois de mai 1250 ? (2). Philippe-le-Bel lui-même, dans la première partie de son règne, fut le client des Templiers ; nous possédons en effet un résumé des comptes ouverts au roi par le trésor du Temple, de 1286 à 1295 (3), qui nous fait connaître dans quelle proportion le Temple était créancier ou débiteur du roi à chacun des trois termes de l'année financière. Toutefois Philippe chercha bientôt à se rendre indépendant et, avant 1304, il créa, sous le nom de trésoriers royaux du Temple, de véritables fonctionnaires civils pour diriger sa trésorerie concurremment avec les Templiers.

Les Templiers avaient donc le grand tort, au début du XIVe siècle, d'être trop riches et trop puissants ; leur puissance militaire créait des dangers à la royauté, pendant que leurs trésors excitaient la convoitise universelle. En 1307, ils rendirent à Philippe-le-Bel, dit Boutaric (4), un service qu'il ne leur pardonna pas. Dans une émeute, causée par les brusques variations des monnaies, les Parisiens insultèrent leur roi qui trouva un asile dans le Temple, où ils le tinrent assiégé pendant plusieurs jours. Le roi de France réduit à se mettre sous la protection des Templiers dans sa capitale, c'était trop humiliant et trop

(1) Cf. Rigord, *Vita Philippi Augusti*, édit. Delaborde (Soc. de l'Hist. de France), 1882, t. I, p. 103.

(2) Joinville, *Histoire de Saint Louis*, édit. N. de Wailly, 1886, chap. LXXV, p. 159 et suiv.

(3) Cf. H. de Curzon, *La maison du Temple de Paris, histoire et description*, 1888, dans le chapitre sur le *Trésor royal*, p. 247 et suiv ; A. Luchaire, *ouv. cité*, p. 589.

(4) Cf. E. Boutaric, *La France sous Philippe-le-Bel*, 1861, p. 126 et 129.

dangereux pour Philippe, qui put juger par lui-même de leurs richesses et de leur puissance. Dès lors leur perte fut irrévocablement arrêtée.

L'Ordre avait d'ailleurs perdu sa raison d'être, depuis que les chrétiens avaient été chassés de la Terre Sainte par la prise de Saint-Jean-d'Acre en 1291 et, bien que le grand-maître, Guillaume de Beaujeu, eût été tué sur les murailles de la place avec cinq cents de ses chevaliers, on imputait à leur décadence militaire toutes les victoires des Infidèles. Somme toute, les Hospitaliers, installés dans l'île de Rhodes, demeuraient toujours à l'avant-garde, tandis que les Templiers, après un séjour de quelques années dans l'île de Chypre, semblaient vouloir, disait-on, abandonner la lutte pour se fixer en Occident et ne plus penser qu'à jouir orgueilleusement de leurs immenses richesses, sans remplir les intentions de leurs fondateurs et de leurs bienfaiteurs.

Ajoutez à cela que toutes les affaires de l'Ordre étaient conduites dans le plus grand secret, que les cérémonies des initiations et la tenue des chapitres n'avaient jamais lieu que la nuit, loin de tout regard profane. Enfin, l'Ordre comptait dans ses rangs inférieurs, dit justement Ch.-V. Langlois à qui nous empruntons cet alinéa, beaucoup de frères employés aux services domestiques, dont la moralité était douteuse et la grossièreté sans frein. Ces Templiers peu respectables ne laissaient pas de jeter sur les autres un discrédit immérité. Plusieurs avaient des mœurs ignobles. On dit encore aujourd'hui en France : « Boire comme un Templier », et le vieux mot allemand *tempelhaus* s'entend d'une maison de prostitution. Quelques-uns paraissent avoir eu le goût le plus déplorable pour ces farces énormes, *trufes* ou *gabs* à demi obcènes (1), où se

(1) Voir, entr'autres dépositions à cet égard, celle d'Eudes de Bures, *Odo*

complait la brutalité des héros de nos chansons de geste. Il semble bien probable que, dans quelques couvents de l'Ordre, des Templiers s'amusaient à des plaisanteries de corps de garde. « Méfiez-vous, criaient les enfants dans les écoles, méfiez vous du baiser des Templiers ! » On prenait certainement plaisir à brimer les novices, à leur faire subir pour rire des épreuves blasphématoires ; on leur proposait, par exemple, sous la menace des épées nues en cas de résistance, de cracher sur la croix ou de renier le Christ. Ces enfantillages condamnables, même en un temps où les mœurs n'étaient pas prudes et où le respect des choses saintes était, bien que plus profond, moins extérieur qu'aujourd'hui, ne pouvaient manquer d'être envenimées par la malignité publique. Tout cela en effet était pris au pied de la lettre, aggravé, généralisé et l'idée se popularisait obscurément que des doctrines diaboliques s'étaient infiltrées dans l'Ordre durant son séjour dans cet Orient lointain, patrie des hérésies et de l'Islam.

Il ne faut pas oublier non plus que, si les Croisades avaient d'abord attesté le triomphe éclatant de l'idée religieuse, elle ne laissa pas d'y perdre quelque peu de son prestige et de sa force. « La plus brillante des institutions religieuses de l'époque, écrivait dernièrement le plus autorisé

de Buris, frère sergent, âgé de 28 ans, qui comparut, le vendredi 26 mars 1311, devant la commission apostolique. Il déclara avoir été reçu huit ans auparavant, en la chapelle du temple de *Villa Moso*, au diocèse d'Auxerre, par le frère Guillaume de Lurs, chevalier, précepteur de cette maison, qui s'est enfui lors de l'incarcération des Templiers. Après avoir pleuré ses reniements, il s'était plaint au chevalier Guillaume, en lui demandant pourquoi il les lui avait fait faire. Alors ce chevalier lui répondit qu'il ne devait pas s'en inquiéter ; car, dans sa patrie, on les faisait cent fois pour une puce, *quia in patriâ suâ abnegabant centies pro una pulice*. Quelques jours après sa réception, comme Eudes de Bures se plaignait de nouveau des épreuves qu'on lui avait fait subir, Guillaume lui dit que c'était par blague, *quia pro trufâ fecerat*, et qu'il ne fallait pas s'en inquiéter. Cf. *Le Procès des Templiers*, publié par M. Michelet, t. II, 1851, p. 110-111.

Le temple de *Villa Moso* se trouvait sur le finage du hameau de Villemoison, (Nièvre, cant. Cosne, cne. Saint-Père). Voir son article dans G. DE SOULTRAIT, *Dict. topogr. du département de la Nièvre*, 1864, in-4°.

Digitized by Google

des historiens actuels de la Bourgogne (1), la chevalerie du Temple, en dépit de ses illustrations et de ses gloires, devait être sacrifiée à la réaction, qui suivit les mouvements exagérés de l'enrôlement monastique. N'est-ce point l'éternelle périodicité des choses de ce monde, un retour en arrière après une marche en avant trop vive ? Et n'est-ce point le phénomène, que chaque page de notre histoire nous offre, comme une leçon sans profit pour les générations qui suivent? Les Templiers paieront pour tous les autres ; seuls ils seront victimes de cette réaction inconsciente et de l'entraînement irréfléchi de l'opinion publique. Institués pour le service des croisades, ils sont destinés à disparaître quand la foi collective ne trouvera plus assez d'enthousiasme pour faire de telles expéditions. Ne cherchez pas les causes de leur chute ; n'accusez ni les uns, ni les autres, ni le pape, ni le roi. Leur chute est la résultante d'un état de choses, et surtout de l'état des esprits. Leur procès n'est pas commencé, le jugement est déjà rendu. Le fruit était mur, il est tombé (2). »

***

« La noblesse de Bourgogne, écrit Dunod dans ses *Observations sur Jacques de Molay et sur l'Ordre du Temple* (3), a donné à l'Ordre du Temple quatre grands-maî-

(1) Cf. Ernest Petit, *Histoire des Ducs de Bourgogne de la race capétienne*, t. vi, 1898, p. 10 et suiv.

(2) Dans le court exposé qui précède, nous n'avons pas craint de multiplier les citations. Il nous a paru préférable en effet de reproduire textuellement, au lieu de chercher à les démarquer, avec plus ou moins de succès, les conclusions des différents historiens, qui sont généralement reconnus comme ayant une compétence personnelle sur la question. — A côté de l'article de Ch.-V. Langlois, qui nous a servi de guide historique au cours de ce travail, il nous faut mentionner deux autres articles de revue : Delaville Le Roulx, *La Suppression des Templiers*, dans la *Revue des questions historiques*, nouv. série, t. iv (48e de la collection), juillet 1890, et Hagenmeyer, *Le Procès des Templiers* dans la *Revue de l'Orient latin*, 3e année, 1895, p. 107 et suiv.

(3) F.-I. Dunod de Charnage, *Mémoires pour servir à l'histoire du comté de Bourgogne*, 1740, in-4°, p. 70-78.

Digitized by Google

tres, auxquels on pourroit ajouter, sur des conjectures, Robert le Bourguignon et Thomas de Montagu ».

Ces quatre grands-maîtres, qu'il ne désigne pas ici d'une façon précise, à l'exception de Jacques de Molay, Dunod les mentionne plus loin avec quelques détails dans son *Nobiliaire*, quand il rapporte la généalogie de leurs familles. « Il y a, dit-il (1), un Renaud de Chauvirey, qualifié *magister militiæ Templi*, dans un titre de l'église de Besançon de l'an 1226. Je crois qu'il étoit grand-maître, puisque les titres de la même église appellent les commandeurs *præceptores*. — Bernard de Tramelay (2), grand-maître du Temple, assistait au siège d'Ascalon en 1153 et, ayant été fait prisonnier dans une bataille, Saladin lui rendit la liberté, à la prière de l'empereur de Constantinople. — Guillaume de Beaujeu (3), grand-maître du Temple, mourut glorieusement dans une bataille donnée contre les Sarrasins en 1297 (*sic*), pendant le siège de Saint-Jean-d'Acre ».

En attribuant ainsi quatre ou six grands-maîtres du Temple à la noblesse de Bourgogne, Dunod avait évité de distinguer entre la noblesse du duché et celle du comté. Le président Ed. Clerc (4) est plus affirmatif et, suivant lui, c'est la Franche-Comté seule, qui « a fourni à l'Ordre du Temple un grand-maître sur cinq, savoir : Robert le Bourguignon, élu vers 1136, Bernard de Tramelay, Thomas de Montaigu, Guillaume de Beaujeu et Jacques de Molay ». Il retranche de la liste

(1) Cf. Dunod, *Mémoires pour servir à l'histoire du comté de Bourgogne*, p. 132.
(2) Cf. Dunod, *ibidem*, p. 141.
(3) Cf. Dunod, *ibidem*, p. 146.
(4) Cf. Ed. Clerc, *Essai sur l'Histoire de Franche-Comté*, t. II, p. 12, note 3. — M. Richard, *Histoire des diocèses de Besançon et de Saint-Claude*, t. II, 1851, p. 25, adopte l'opinion d'Ed. Clerc, sans la discuter. Il en va de même d'Eugène Rougebief, *Histoire de la Franche-Comté ancienne et moderne*, 1851, in-4°, p. 197 ; toutefois ce dernier auteur ne peut guère être pris pour un historien sérieux.

Renaud de Chauvirey, parce que ce nom n'est pas mentionné par le manuscrit anglais de la Bibliothèque Cotton.

Disons aussitôt que ces attributions ne sont pas toutes exactes. On sait que la liste chronologique des grands-maîtres du Temple n'est pas encore dressée d'une façon critique. On n'était même pas d'accord sur leur nombre, jusqu'à la publication, en 1882, de l'*Obituaire de la Commanderie du Temple de Reims* par le comte Édouard de Barthélémy. Le texte de ce précieux document présente ce détail que, chaque fois qu'il donne le nom d'un grand-maître, il l'accompagne d'un chiffre indiquant son rang dans l'ordre chronologique. Le dernier rang, le vingt-deuxième, est occupé par le moine Teobaldo Gaudini ; le nom de Jacques de Molay, successeur immédiat de ce grand-maître, ne pouvait figurer dans l'Obituaire en raison de l'époque à laquelle il a vécu.

Dans son édition des *Familles d'outre-mer de Du Cange*, E.-G. Rey (1) a rectifié et complété sur certains points les renseignements recueillis par le célèbre auteur du *Glossaire* ; c'est à cet ouvrage sérieux que nous allons emprunter en partie les quelques notions qui suivent sur les grands-maîtres appartenant à la Bourgogne, d'après Clerc et Dunod.

Le deuxième grand-maître du Temple, Robert le Bourguignon (2), était fils de Renaud, seigneur de Craon en Anjou ; il devait son surnom à son aïeul paternel qui portait le même nom et qui, d'après *l'Art de vérifier les dates* (3),

(1) Cf. *Les familles d'outre-mer de Du Cange*, publiées par E.-G. Rey, (coll. des documents inédits), 1869, in-4°, p. 869-892.

(2) Cf. *ibidem*, p. 870 ; Guillaume de Tyr, *Belli sacri historia*, liv. xv, chapitre 6. L'*Obituaire de la commanderie de Reims* porte que Robert le Bourguignon, deuxième grand-maître du Temple, mourut le jour des ides (13) de janvier : « Id. Januarii, obiit frater Robertus Burgundus, secundus magister Templi ».

(3) Cf. *L'Art de vérifier les dates*, édit in-8°, 1818, 2e série, t. v, p. 338. Du Cange écrit à tort que le premier Robert-le-Bourguignon était fils de Renaud Ier, comte de Bourgogne, et d'Adelise ou Alix de Normandie. Ed.

était le quatrième fils de Renaud Ier, comte de Nevers et d'Auxerre, et d'Avoise ou Adèle de France, fille du roi Robert le Pieux. Or ce Renaud, comte de Nevers avait eu pour père le comte Landry et pour mère Mathilde, fille aînée du fameux comte Otte-Guillaume (1). On voit donc que, si l'on veut rattacher Robert le Bourguignon à la Franche-Comté, ce ne peut-être que par des liens assez lâches.

Il n'en va pas de même du troisième grand-maître (2), Bernard de Tramelay (3), qui fit montre d'une grande bravoure au siège d'Ascalon, en 1153 et qui mourut avec quarante Templiers à l'avant dernier assaut donné à cette place (4), le 16 août de cette année. Il appartient à une famille franc comtoise, qui doit son nom au village de Tramelay, aujourd'hui Dramelay (Jura, arrond. Lons-le-Saunier, canton Arinthod) et qui a possédé quelque temps la seigneurie de Longmont (5).

Quant à Thomas, ou plutôt Pierre de Montégu, ou de Montaigu, quinzième grand-maître (6) et qui fut élu pendant le siège de Damiette, rien de prouve qu'il ait une

Clerc, *Essai sur l'histoire de Franche-Comté*, 2e édit., 1870, t. I, p. 335, s'est également trompé sur cette filiation. Renaud Ier, comte de Bourgogne, n'eut pas de fils du nom de Robert.

(1) Sur ce Landry et son mariage avec Mathilde, voir entr'autres l'*Historia Vizeliacensis, lib. IV*, dans le *Spicilège* de d'Achery, t. II, p. 536, et l'*Origo et historia comitum Nivernensium*, dans Dom Bouquet, t. X, p. 258.

(2) L'*Obituaire de la Commanderie de Reims* porte que le 16 août, « XVII Kal. septemb. obiit frater Bernardus de Tremelai, *tertius* magister Templi ». Ed. Clerc, *ouvr. cité*, t. I, p. 336, fait à tort de Bernard de Tramelay le *cinquième* grand-maître du Temple.

(3) Cf. *l'Art de vérifier les dates*, 1818, 2e série, t. V, p. 340, qui lui donne le *quatrième* rang parmi les grands-maîtres, et *Les familles d'outre-mer du Du Cange*, p. 872.

(4) Cf. la *Chronique d'Anselme de Gembloux*, année 1153, édit. Aubert Le Mire, p. 210.

(5) Cf. Guichenon, *Bibliotheca Sebusiana, cent. II*, 1660, cap. XXXV.

(6) L'*Obituaire de Reims* ne nous donne pas la date de son décès. Nous lui assignons toutefois le quinzième rang, parce qu'il fut le successeur immédiat de Guillaume de Chartres, quatorzième grand-maître. Seul Du Cange l'appelle Thomas ; le *Manuscrit de la bibliothèque Cotton*, D. Clément, dans *l'Art de vérifier les dates* et Ferd. Wilcke, *Geschichte der Ordens der Tempelherren*, 1862, l'appellent *Pierre* de Montaigu.

origine franc-comtoise. On pourrait tout aussi bien le rattacher à la famille des Montaigu d'Auvergne, qui a fourni un grand-maître à l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem (1).

Le nom de Guillaume de Beaujeu, vingt-et-unième grand-maître du Temple, est demeuré justement célèbre. Élu grand-maître le 13 mai 1273 (2), il assista comme tel au concile de Lyon en 1274, puis revint à Saint-Jean-d'Acre le 29 septembre de l'année suivante. Il est nommé dans la relation dressée devant notaire, le 18 février 1282, contre Guy de Giblet, que l'on accusait d'avoir voulu, à l'instigation du Temple, enlever Tripoli au prince d'Antioche. Il prit une part brillante à la défense de la ville d'Acre, qui fut assiégée le 5 avril 1290 pour le sultan El Malec Aschraf et, comme les ennemis entraient dans la place (18 mai 1291), il se fit tuer avec la plus grande partie des Templiers qui l'entouraient ; les survivants se réfugièrent à Sidon, où ils élurent comme grand maître le moine Thibaud Gaudin, qui se retira bientôt dans l'île de Chypre (3).

Malgré les affirmations de nombreux historiens (4), ce *Guillaume de Beaujeu n'appartient pas à la noblesse de Franche-Comté.* Les *Archives Nationales, J. 456, n° 27,* possèdent en effet un acte du 27 juin 1286, relatif à une

(1) Cf. Léopold Niepce, *Le grand prieuré d'Auvergne, Ordre des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem*, 1883, p. 269 et 271.

(2) Cf. le *Continuateur de Guillaume de Tyr*, liv. XXXIV, chap. 17, p. 463 — Une lettre de Hugues Revel, grand-maître des Hospitaliers, du 17 mai 1273, adressée à Guy de Dampierre, comte de Flandre, annonce à ce dernier la mort de Thomas Bérard et l'élection de son successeur, Guillaume de Beaujeu. Cf. le comte Riant, *Six lettres relatives aux Croisades*, dans les *Archives de l'Orient latin*, t. I, p. 390.

(3) Cf. *Les familles d'outre-mer*, p. 890, et, pour plus de détails, la *Chronique de Florio Bustron*, édit. par R. de Mas Latrie, 1886, p. 118-127 et la *Chronique d'Amadi*, éditée par le même, 1891, p. 219-227.

(4) F.-I. Dunod de Charnage, *Mémoires pour servir à l'histoire du comté de Bourgogne*, 1740, in-4°, p. 71 et 146 ; *l'Art de vérifier les dates*, édit. in-8° 1818, 2e série, t. V, p. 354 ; Ed. Clerc, *Essai sur l'histoire de la Franche-Comté*, t. II, p. 12 ; M. Richard, *Histoire du diocèse de Besançon et de Saint-Claude*, t. II, p. 25. — L. Suchaux, *La Haute-Saône*, 1866, t. I, p. 53, rattache Guillaume de Beaujeu à la maison de Beaujeu-Forez, mais sans dire pourquoi.

Digitized by Google

plainte de Henri Lusignan, roi de Chypre et de Jérusalem, sur ce que les gens du roi de France lui retenaient son palais de force. Or cet acte est validé par le sceau du Temple, portant en contre-sceau :

† S. FRATRIS G. BELLIIOCI

(*Sigillum fratris Guillelmi Bellijoci*)

avec un écu à un lion rampant (1). Ce sont les armes de la maison de Beaujeu-Forez (2), dont différaient les armes des deux branches de la maison franc-comtoise de Beaujeu-sur-Saône (3).

---

(1) Cf. L. Douet d'Arcq, *Collection de sceaux* (dans Inventaires et documents des Archives Nationales), in-4°, t. III, 1868, p. 242, n° 9.866.

(2) Voici comment les blasonnait un auteur de la contrée :

Un lion nai en champ d'ora,
Les ongles roses et la quoua reverpa,
Un lambey roge sur la joua,
Y sont les armes de Bejoua.

(3) La branche aînée portait *de..... à une croix cantonnée de billettes*, et la branche cadette, *burellé d'argent et de gueules de dix pieces*. Cf. le Dr Bertin, *Beaujeu-sur-Saône et les différentes familles qui se sont succédé dans cette seigneurie après l'extinction de la branche aînée de la maison de Beaujeu*, 1900, p. 54, note 2. (Extrait du *Supplément de la Presse Grayloise*, n° du 8 juillet 1900, p. 2 *b*, note 3).

Chapitre II

Jacques de Molay ; son origine et détails sur sa vie jusqu'en 1307

Le vingt-troisième et dernier grand-maître de l'Ordre du Temple fut le franc-comtois Jacques de Molay, dont le nom a été mal orthographié Jacques de Nolay par l'auteur des *Familles d'outre-mer* (1). Tous les autres érudits de valeur, qui ont approfondi l'histoire des Templiers, tels que Dupuy, les auteurs de l'*Art de vérifier les dates* (2), Raynouard (3), Maillard de Chambure (4), etc., l'ont fait naître dans l'ancien diocèse de Besançon et leur opinion est admise aujourd'hui comme exacte, bien que les actes du procès n'offrent pas la preuve formelle de cette affirmation. Presque tous les Templiers qui ont comparu soit devant l'Inquisiteur de Paris, soit devant la commission apostolique, ont commencé leur déposition en établissant leur identité, c'est-à-dire en indiquant leur nom, leur surnom, leur âge et leur diocèse d'origine. Or cette dernière formalité n'a pas été remplie, comme nous le verrons plus loin, par Jacques de Molay. Mais cette lacune s'explique aisément par le fait qu'il n'y avait pas deux grands maîtres et que l'identité de Jacques de Molay était suffisamment établie par sa qualité de chef de l'Ordre et par sa notoriété publique.

(1) Cf. *Les familles d'outre-mer de Du Cange*, publiées par G. Rey (Coll. des Documents inédits), in-4° 1869 p. 891.

(2) Cons. la Chronologie historique des Grands-Maîtres du Temple, dans *l'Art de vérifier les dates*, édit. in-8°, 2e série, t. v, p. 356.

(3) Cf. M. Raynouard. *Monuments historiques relatifs à la condamnation des chevaliers du Temple et à l'abolition de leur ordre*, 1813, p. 15.

(4) Cf. Maillard de Chambure, *ouvr. cité*, p. 89, note 2.

Toutefois, de ce que Jacques de Molay soit né dans l'ancien diocèse de Besançon, il ne s'ensuit pas que nous connaissions exactement son origine. Car la Franche-Comté comprend deux villages du nom de Molay : l'un situé au canton de Chaussin, dans le département du Jura, l'autre au canton de Vitrey, dans le département de la Haute-Saône. M. Édouard Besson, qui a lu dans une séance publique de la Société d'Émulation du Doubs, le 14 décembre 1876, une étude intéressante sur Jacques de Molay, croit que la question serait tranchée, s'il était établi par un texte formel que Jacques de Molay appartenait par sa naissance au diocèse de Besançon. « Car, dit-il (1), durant le Moyen-Age, Molay de la Haute-Saône se rattachait au diocèse de Langres ; celui du Jura était le seul qui relevât de Besançon sous le rapport religieux ». M. Besson n'indique pas à quelle source il a puisé ce renseignement ; mais son assertion est infirmée par le Pouillé des bénéfices du diocèse de Besançon au XVIIIe siècle (2), où l'on peut voir que la paroisse de Laître — qui s'appelle aujourd'hui la paroisse de Molay (3) — faisait partie du doyenné de Traves, l'un des seize doyennés qui consti-

(1) Cf. EDOUARD BESSON, *Étude sur Jacques de Molay, dernier grand-maître des Templiers*, dans les *Mémoires de la Société d'Émulation du Doubs*, 1876, p. 485. — Cette notice de 24 pages est soignée pour le fonds, aussi bien que pour la forme. On est surpris toutefois d'y lire, p. 488, que « à la mort de Guillaume de Beaujeu *en 1298*, il (Jacques de Molay) fut, malgré son absence, appelé par un vote unanime à lui succéder dans la Grande-Maîtrise de l'Ordre. » De même p. 488, au lieu de 1315, lisez 1305 ; p. 493, au lieu de 1317, lisez 1307.

(2) Cf. l'*Almanach historique de Besançon et de la Franche-Comté pour l'année 1786*, in-8°, p. 60. — Voir aussi le Pouillé de l'église de Besançon, dans DUNOD DE CHARNAGE, *Histoire de l'église, ville et diocèse de Besançon*, 1750, in-4°, t. II, p. 458.

(3) « L'église de Laître, dit L. SUCHAUX, *La Haute-Saône, dictionnaire historique, topographique et statistique des communes du département*, 1866, t. II, p. 72, l'église de Laître fut bâtie vers 1520 comme simple chapelle, agrandie en 1624 et restaurée en 1782. Reconnue comme succursale par le décret du 30 septembre 1807, elle a pour sections coparoissiennes Cintrey, La Rochelle et Molay. » Avec ses 32 habitants, Laître a perdu son titre de village et n'est plus aujourd'hui qu'un hameau de la commune de Molay.

tuaient le diocèse de Besançon, à l'époque de la Révolution (1).

Dans une dissertation, écrite en 1693 et demeurée inédite, sur « la famille et l'innocence du dernier des grands-maîtres de l'Ordre des Templiers (2) », le dolois Ferdinand Lampinet, conseiller au parlement de Besançon, a fait de Jacques de Molay un cadet de la maison de Longwy, en Franche-Comté, parce que cette famille avait un village du nom de Molay dans ses domaines. Toutefois son principal argument repose sur l'analogie du portrait de Jacques de Molay, gravé dans les « Vies des hommes illustres », d'André Thevet (3), avec les images de Ferdinand de Rye, qui était petit-fils de Louise de Longwy et qui fut archevêque de Besançon de 1586 à 1636.

Les conclusions, légèrement fantaisistes, de F. Lampinet, furent adoptées en partie par Dunod de Charnage qui rapporte, dans son Nobiliaire de Franche-Comté (4), que « Jean (*sic*) dit de Molay, était le fils cadet de Jean, sire de Longwy, dit de Chaussin, et de N., fille et héritière de Mathée, sire de Rahon ». Toutefois, ajoute Dunod, « il est difficile d'en donner la preuve, sa famille, qui a eu honte de l'avouer — parce que c'est sous lui que son Ordre a été aboli, qu'il a été condamné lui-même et a souffert un honteux supplice — ayant probablement étouffé les preuves de son origine ».

Cette version, qui ne reposait que sur un simple rapprochement de nom, fut adoptée par les auteurs de l'*Art*

(1) Cf. aussi M. Richard, *Histoire des diocèses de Besançon et de Saint-Claude*, t. III, 1851, p. 59.

(2) Cf. Aug. Castan, *Catalogue des manuscrits de la bibliothèque de Besançon*, t. I, 1897, p. 508.

(3) André Thevet, *Vrais portraits et vies des hommes illustres*, 1584, 2 vol. in-fol. et 1670, 8 vol. in-12.

(4) Cf. F.-I. Dunod de Charnage, *Mémoires pour servir à l'histoire du comté de Bourgogne*, 1740, in-4°, p. 68.

Digitized by Google

de vérifier les dates (1), sans doute parce qu'elle avait été mise en circulation par un historien franc-comtois, qui jouissait généralement d'une réputation légitime dans le monde des savants.

Toutefois, les preuves versées au débat parurent probablement insuffisantes à Labbey de Billy et, pour les étayer solidement (2), il prétendit avoir vu, parmi les testaments publiés à l'officialité de Besançon, celui de Jean de Longwy, qui ferait mention de Jacques de Molay comme de l'un de ses enfants. Mais, comme le dit sagement M. Besson (3), « il faut n'accepter que sous toutes réserves les dires d'un auteur, dont les œuvres fourmillent d'erreurs manifestes. Du reste, si les testaments de l'officialité de Besançon ont été dispersés et en partie détruits, il en reste une table complète, due au consciencieux Dom Berthod, et cette table ne fait mention d'aucun testament attribué à Jean de Longwy ».

La version traditionnelle fut encore reproduite par Édouard Clerc en 1845 (4). Mais Charles Duvernoy lui opposa des arguments décisifs et il établit les droits de Molay (Haute-Saône) d'une manière incontestable dans son *Nobiliaire du comté de Bourgogne*, demeuré malheureusement manuscrit et qui appartient aujourd'hui à la bibliothèque de Besançon. « M. Duvernoy, écrit l'historien du Jura, A. Rousset (5), a découvert, en dehors de cette

(1) *L'Art de vérifier les dates*, édit. in-8°, 2e série, T. V, p. 356.

(2) Cf. LABBEY DE BILLY, *Histoire de l'Université du comté de Bourgogne*, 1814, in-4°, T. II, p. 146.

(3) Cf. E. BESSON, *ouvrage cité*, p. 485, note 2.

(4) Cf. ED. CLERC, *Essai sur l'histoire de la Franche-Comté*, T. II, 1845, p. 13. — Cf. aussi MAILLARD DE CHAMBURE, *ouvrage cité*, 1840, p. 89, note 2, où il dit avoir reçu de M. Pallu, conservateur de la bibliothèque de Dole, « une notice qui prouve que Molay reçut le jour au château de Rahon, terre voisine de Dole, qui passa dans la maison de Longwy par le mariage de la fille unique de Mathée de Rahon avec Jean de Longwy, père de Jacques de Molay ».

(5) Cf. A. ROUSSET, *Dict. géog., histor. et statistique du département du Jura*, 1856, T. IV, p. 236.

maison de Longwy, une famille de Molay dont le premier membre connu, Aymé, céda, en 1138, ses droits sur Étrey et Frétigney (1) au monastère de la Charité (2). Girard de Molay, qui vivait en 1233, était vassal de Jacques de Vellefaux, sire de La Rochelle, et arrière-vassal de Henri de Vergy, sénéchal de Bourgogne. Il laissa deux fils : *Jacques*, qui mourut grand-maître des Templiers, et *Girard*, qui réunit au fief de Molay celui de Bourbévelle (3). Cette maison s'éteignit dans la personne de Guillaume, vicaire-général de Besançon en 1344 ».

La tradition locale, écrit en outre L. Suchaux (4), rapporte qu'à une certaine heure de la nuit, on voit apparaître, dans une forêt voisine de Molay, une grande figure couverte d'un grand manteau blanc sur lequel se détache une croix rouge. C'est le costume des Templiers.

Nous n'aurions pas retracé avec autant de détails et de références l'historique de cette question d'origine, si nous n'avions trouvé sur ce sujet une curieuse contradiction dans deux articles publiés récemment par la Grande Encyclopédie (5). L'auteur de l'article sur Molay (Haute-Saône) y fait naître le grand-maître des Templiers, tandis que M. Barroux, auteur de l'article sur Jacques de Molay, écrit, quelques lignes plus bas, dans la même colonne, que ce personnage naquit à Molay (Jura) plutôt qu'à Molay (Haute-Saône).

(1) Cette identification doit être inexacte. Étrey n'existe pas ; il y a un village du nom d'Etrelles, situé près de Frétigney. Mais il est probable qu'il faut lire ici Laître et Preigney, qui sont voisins de Molay et de La Rochelle.

(2) L'abbaye de la Charité (Hte-Saône, arr. Vesoul, cant. Scey, commune Neuvelle-lès-la-Charité), fut fondée le 23 janvier 1133 par Alayde de Traves et donnée aux Cisterciens. Cf le *Gallia Christiana*, t. xv, coll. 266.

(3) Bourbévelle, cant. Jussey. — Rousset a écrit à tort Bonboillon, au canton de Marnay.

(4) Cf. Suchaux, *La Haute-Saône*, t. ii, p. 72. Cf. aussi M. Richard, *ouvr. cité*, t. ii, 1851, p. 25, note 1.

(5) Cf. *La Grande Encyclopédie*, s. d., t. xxiv, p. 7.

Digitized by Google

Nous connaissons, par l'interrogatoire de Jacques de Molay devant l'inquisiteur de France, l'époque à laquelle il entra dans l'Ordre du Temple, au cours de l'année 1265. « Je fus reçu, déclara-t-il, le 24 octobre 1307 (1), il y a quarante-deux ans, à Beaune, au diocèse d'Autun, par le frère Humbert de Peyraud, chevalier, en présence du frère Amaury de la Roche et de plusieurs autres frères dont les noms m'échappent ».

D'autre part, la déposition du frère sergent Hugues du Faur, du diocèse de Limoges (2), nous fournit les renseignements suivants sur les circonstances, qui auraient accompagné son élection comme grand-maître de l'Ordre : « La discorde s'éleva dans le chapitre qui se tint outre-mer pour la nomination d'un grand-maître [après la mort de Thibaud Gaudin], parce que les provinces de Limousin et d'Auvergne, qui formaient la majorité du chapitre, voulaient élire Hugues de Peyraud, tandis que la minorité tenait pour Jacques de Molay. Ce dernier jura, en présence du grand-maître des Hospitaliers, du chevalier Eudes de Grandson et de plusieurs autres, qu'il ne voulait pas être grand-maître et qu'il se prononçait en faveur du frère Hugues. Mais comme la majorité avait consenti à le nommer grand précepteur, aussitôt que le frère Hugues aurait été nommé grand-maître — d'ordinaire c'est le grand

(1) Cf. le *Procès des Templiers*, T. II, p. 305.

(2) Cf. *ibidem*, T. II, p. 224 : «.... Cum esset discordia ultra mare in conventu eorum de creacione magistri et provinciæ Lemovicinii et Alvergnie, qui faciebant majorem partem conventus, vellent habere in magistrem fratrem Hugonem de Penraudo et minor pars dictum magistrum (Jacques de Molay), prefatus magister juravit, coram magistro Hospitalis qui tunc erat et coram domino Odone de Grandi Sono milite et pluribus aliis, quod ipse consentiret in dictum fratrem Hugonem et quod ipse nolebat esse magister. Et cum ex hoc major pars consensisset quod ipse fieret magnus preceptor, qui fieri consuevit, post obitum magistri, dictus magister, cum tractaretur postea quod dictus frater Hugo fieret magnus magister, mandavit eis quod, ex quo facerent capam, id est ipsum magnum preceptorem, facerent capucium, id est ipsum magnum magistrum, quia vellent aut nollent ipse esset magister, et sic per impressionem factus fuit ».

précepteur qui obtient la grande-maîtrise, quand cette dignité vient à être vacante — Jacques de Molay leur manda que, du moment où ils le faisaient *cape*, ils le feraient bien *capuchon*, c'est-à-dire que, du moment où ils le faisaient grand-précepteur, ils le feraient bien grand-maître et que, bon gré mal gré, il serait grand-maître. Et c'est grâce à cette pression qu'il fut nommé ».

Quelle confiance faut-il accorder à cette déposition, la seule qui fasse mention de cette lutte électorale et qui prête un rôle assez peu honorable à Jacques de Molay ? N'oublions pas, en tous cas, qu'elle émane d'un témoin à charge, que son origine limousine range parmi les partisans de Hugues de Peyraud.

L'élection de Jacques de Molay à la grande-maîtrise du Temple aurait eu lieu en 1298, si l'on en croit de nombreux écrivains, et cette date a été généralement regardée comme exacte jusqu'à la publication de l'*Histoire de Chypre* par le comte de Mas Latrie. Au tome II de cet ouvrage sont reproduites les lettres de Charles II (1), roi de Sicile, que ne paraissent pas avoir connues les derniers écrivains franc-comtois, et en particulier M. Édouard Besson. En voici la substance :

Après avoir rappelé la misérable situation de la Terre Sainte, occupée par les armées des Sarrazins et que, parmi les défenseurs de ce pays, se sont particulièrement distingués les chevaliers de l'Ordre du Temple, Charles II déplore qu'ils soient privés des choses nécessaires à la vie et il déclare que, « sur la demande de vénérable et religieuse personne le frère Jacques de Molay, grand-maître de cet ordre et son cher ami », *venerabilis et religiosi viri fratris Jacobi de Molayo, generalis magistri sacre domus*

(1) Cf. L. De Mas Latrie, *Histoire de l'île de Chypre sous le règne des princes de la maison de Lusignan*, gr. in-8°, 1861, t. II, p. 91 et 92.

Digitized by Google

ejusdem, dilecti amici nostri, precibus annuentes, il leur permet d'exporter librement chaque année, de leurs propriétés en Apulie, deux mille charges de froment, trois mille charges d'orge et cinq cents charges de légumes, suivant la mesure du pays.

Ces lettres, données à la Tour-Saint-Érasme, près de Capoue, portent la date du 12 janvier 1295 (1). Or, l'Obituaire de la commanderie du Temple de Reims place à la date du 16 avril l'anniversaire de la mort de Thibaut Gaudin, prédécesseur immédiat de Jacques de Molay : *XVI Kal. maii, obiit frater Theobaldus Gaudins, vicesimus secundus magister Templi*. Il résulte de ces deux documents que Jacques de Molay fut élu grand-maître au plus tard dans la seconde moitié de l'année 1294.

On sait que les chrétiens de la Terre Sainte, après la chute de Saint-Jean-d'Acre, trouvèrent un asile dans l'île de Chypre, dont les rois, appartenant à la maison française de Lusignan, portaient depuis 1192 le titre de « rois de Jérusalem et de Chypre ». Ils continuèrent toutefois la lutte, avec le concours des Ordres religieux et particulièrement avec celui des Templiers. Au mois de novembre 1299, Amaury de Lusignan, frère du roi Henri II et connétable du royaume, s'embarqua avec trois cents chevaliers pour s'emparer de la ville et du château de Tortose (2) ; Jacques de Molay se joignit à lui avec trois cents de ses chevaliers et le projet fut exécuté. Les Chypriotes se reti-

(1) Voici comment la date est formulée : « Data apud Turrim sancti Herasmi prope Capuam, per Bartholomeum de Capua militem, domini Pape notarium, protonotarium regni Sicilie et magistrum rationalem, anno Domini millesimo CC°XCV°, die duodecimo mensis januarii, octave indictionis, regnorum nostrorum anno undecimo ». L'indiction 8 correspond à l'an 1295.

(2) Sur l'importance de Tortose à cette époque, voir G. Rey, *Etude sur les monuments de l'architecture militaire des Croisés en Syrie et dans l'île de Chypre*, (Coll. des documents inédits), 1871, in-4°, p. 83 et suiv. et la pl. XX. — Les historiens des Croisades désignent cette ville sous les noms d'Antaradus (c'est-à-dire en face de l'île d'Arados, aujourd'hui Ruàd), Antarsous, ou Antartous, dont le nom moderne de Tortose n'est qu'un dérivé.

Digitized by Google

rèrent peu de temps après ; mais les Templiers procédérent à une occupation sérieuse de la place. Ils y furent attaqués en 1302 par des troupes nombreuses du sultan d'Égypte, Malek-el-Mansour-Lagyn. La place étant investie par terre et par mer, les Templiers durent capituler après une résistance énergique et cent vingt chevaliers de l'Ordre, faits prisonniers, furent conduits, malgré la capitulation, à Babylone du Caire (1).

Pendant le siège de Tortose, au mois de mars 1302, des corsaires venus de Malvoisie (2) et de Rhodes avec deux galères et une fuste, pillèrent la région de Limassol. Ils s'emparèrent en outre par surprise du comte de Jaffa, Guy d'Ibelin, de sa femme Marie d'Ibelin, sœur du prince de Galilée et de plusieurs autres membres de sa famille, afin de les mettre à rançon. Jacques de Molay leur fit des propositions dans ce sens et les prisonniers furent rachetés, moyennant la somme de quarante-cinq mille tournois d'argent (3).

Cependant des dissensions s'étaient élevées dans la famille royale de Chypre. Amaury de Lusignan voulut profiter de la faiblesse croissante de son frère Henri II et il gagna à sa cause les principaux barons de l'île. Ceux-ci notifièrent au roi sa déchéance, le 26 avril 1306 et Henri II dut souscrire à leurs volontés par une charte non datée, mais fort peu postérieure à l'acte précédent, puisqu'elle en fut la conséquence. Parmi les témoins de la charte figure entr'autres personnages d'importance, « religieuse et ma-

(1) Cf. *Les familles d'outre-mer de Du Cange*, édit. par E.-G. Rey, p. 892, ainsi que la *Chonique de Bustron*, p. 132-3, et la *Chronique d'Amadi*, p. 238-9.

(2) Malvoisie, aujourd'hui Monemvasia, dans la Laconie, sur la côte orientale de la presqu'île d'Épidaure, produisait jadis du vin exquis ; les vignes sont détruites.

La fuste était un bâtiment de bas bord à voile et à rame.

(3) Cf. la *Chronique de Bustron*, p. 134, et la *Chronique d'Amadi*, p. 238.

Digitized by Google

gnifique personne le frère Jacques de Molay, maître de la sainte milice du Temple (1).

La Chronique de Bustron (2) nous apprend que les auteurs de cette révolution de palais furent principalement « le maître du Temple, Jacques de Molay et Pierre d'Erlant, évêque de Limassol ». La Chronique d'Amadi (3) ajoute ce renseignement de haute importance, que « Jacques de Molay avait prêté pour cette entreprise cinquante mille besants audit seigneur de Tyr, Amaury de Lusignan ».

L'Europe occidentale n'avait pas renoncé à reprendre de haute lutte la Terre Sainte sur les sultans du Caire. Un avocat au bailliage de Coutances, le fameux Pierre Dubois, « qui a eu la bonne fortune de piquer le zèle de M. E. Boutaric et la curiosité de M. E. Renan (4) », consacrait alors ses loisirs à écrire sur ce sujet tout un ouvrage, son chef-d'œuvre, dont la composition doit être placée, suivant la remarque de son dernier éditeur, entre le 5 juin 1305, date de l'avènement de Clément V et le 7 juillet 1307, date de la mort d'Édouard Ier, roi d'Angleterre. C'est que Clément V, du jour où il fut élu au Saint-Siège, avait invité, selon l'usage de ses prédécesseurs, les princes et les barons chrétiens à organiser une nouvelle croisade. En sa qualité de grand-maître du Temple, Jacques de Molay répondit à l'appel du Saint-Père et son mémoire, que nous reproduirons en appendice, témoigne d'un grand bon sens et d'une perception très nette des difficultés de l'entreprise.

Une autre question importante préoccupait également

(1) Ces deux documents ont été publiés par l'abbé Giraudin, dans la *Revue des questions historiques*, n° d'avril 1888 et reproduits en note par R. de Mas Latrie, dans son édition de la *Chronique d'Amadi*, p. 242 et suiv.

(2) Cf. la *Chronique de Bustron*, p. 138.

(3) Cf. la *Chronique d'Amadi*, p. 241-248.

(4) Cf. Pierre Dubois, *De recuperatione Terre sancte, traité de politique générale*, publié par Ch.-V. Langlois (dans la collection de textes pour servir à l'étude et à l'enseignement de l'histoire), 1891, *Introduction*, p. vi.

toute l'Europe chrétienne, nous voulons parler de la réforme des Ordres militaires. Déjà saint Louis et Grégoire X avaient recommandé, comme remède au mal, la fusion du Temple et de l'Hôpital en un seul corps. Les papes Nicolas IV et Boniface VIII étudièrent cette mesure, mais sans pouvoir aboutir (1). Ici encore, nous possédons sur ce sujet un mémoire de Jacques de Molay, que nous reproduirons également *in extenso*. Comme il est facile de le supposer, le grand-maître combat la fusion des deux Ordres, mais sans donner d'autre raison sérieuse que les inconvénients d'un nouvel état de choses seraient supérieurs aux avantages qu'on s'en promettait.

Jacques de Molay vint en France (2) dans les premiers mois de l'année 1307, avec une « retenue » de soixante chevaliers, afin d'éclairer le pape sur la situation de la Terre Sainte. Il est probable qu'il venait également pour soutenir de vive voix les intérêts dont il avait la garde et qu'il sentait gravement menacés par Philippe-le-Bel et par Clément V. Philippe-le-Bel en effet, qui avait récompensé le

(1) Cf. l'*Histoire littéraire de la France*, etc., T. XXVII, p. 385.

(2) A son arrivée en France, Jacques de Molay écrivit une lettre au roi d'Angleterre et lui demanda sa protection spéciale pour les propriétés du Temple en Angleterre :

« Serenissimo ac excellentissimo et potentissimo, omni veneratione colendo domino..., duci Yberniæ et domino Acquitaniæ, frater Jacobus eadem gratia pauperis militiæ Templi..., post commendationem sui ipsius, prosperos ad regia vota successus et paratam ad mandata regia potentiam et de prosperitate mentis et corporis congaudere..., quod de regia majestate audire plenius desideramus. — Propter nimiam domus nostræ paupertatem nos venire oportuit ad has partes ut possemus aliquid remedium adhibere. Unde nos ad partes Provinciæ venientes, cum procuratore Provinciæ et aliis probis viris domus nostræ deliberavimus et tractatum habuimus... Ordinatum est etiam et provisum ut nostrum capitulum generale deberemus celebrare..., in quo capitulo pro religioso viro fratre Guydone de Fortescue... Mittimus ut debeat interesse, de cujus probitate et prudencia confidimus... in nobis necessitatibus oportunum et salubre concilium. — Religionem nostram, bona nostra et domos nostras cum fratribus regali protectioni propensius commendamus... nobis devotis vestris ut sumus, fuimus et esse semper volumus toto tempore vitæ nostræ. — Vestras Serenitas... ubique terrarum regalibus, parere beneplacitis. — Scriptum... ».

Cette lettre, incomplètement conservée, a été retrouvée à Londres, au *Record-Office*, et publiée par le baron KERVYN DE LETTENHOVE dans les *Bulletins de l'Académie royale de Belgique*, 2e série, T. XXXVIII, n° 7, juillet 1874.

Digitized by Google

Temple de son appui moral, pendant le différend avec Boniface VIII, par des lettres de protection ou de privilèges, écrites en 1303 et en 1304, ne songeait plus maintenant qu'à le supprimer, afin de s'emparer de ses immenses richesses.

Or Jacques de Molay ne pouvait pas ne pas se demander d'où partaient les récits haineux et les absurdes commentaires, soulevés par son arrivée. Il fut toutefois trompé complètement et, quand il eut quitté le pape à Poitiers, il était entièrement rassuré sur son sort et convaincu qu'il avait justifié l'Ordre, dont il était le chef.

Il est vrai que Philippe-le-Bel et son nouveau chancelier, Guillaume de Nogaret, entré en fonctions le 23 septembre, avaient tout fait pour endormir la défiance du grand-maître. Franchement, Jacques de Molay ne devait-il pas croire, le 12 octobre, qu'il n'avait plus rien à redouter, que sa réconciliation était complète avec le roi de France, puisqu'il portait l'un des coins du poêle aux obsèques de sa belle-sœur, Catherine de Courtenay, deuxième femme de Charles de Valois ? Le lendemain il était arrêté.

Avant d'aller plus loin, il nous faut relater ici des renseignements détaillés, fournis par un auteur contemporain (1) et reproduits par les chroniques de Florio Bustron et de François Amadi (2). « A cette époque, le maître du Temple, Jacques de Molay, vint en France. Il était très avare, à cause de la misère de l'Ordre et, pour ce motif, les grands et les pauvres ne l'aimaient pas. Il alla trouver à Paris le trésorier de la maison du Temple et lui demanda compte de son administration. Or le trésorier avait prêté au roi de France une somme considérable,

(1) Qu'on désigne sous le nom du *Templier de Tyr* et dont le récit se trouve dans *les Gestes des Chiprois*, édit. par Gaston Raynaud, 1887, p. 330.

(2) Cf. Florio Bustron, *Chronique de l'île de Chypre*, publiée par René de Mas Latrie dans les *Mélanges historiques* de la collection des Doc. inédits, t. v, 1886, p. 163 ; et la *Chronique d'Amadi*, publ. par le même dans la coll. des Doc. inédits, 1891, p. 280-281.

Digitized by Google

quelque chose comme quatre cent mille florins d'or et par suite, son trésor était à sec. A cette nouvelle, le grand-maître entra dans une violente colère et il reprocha en termes amers au trésorier d'avoir ainsi risqué tant d'argent dans la main du roi et de lui avoir montré que l'Ordre possédait de si grandes richesses. Finalement, il lui enleva l'habit du Temple et le chassa de l'Ordre. Le trésorier s'en alla trouver le roi de France et lui raconta son malheur. Ce dernier dépêcha aussitôt vers le grand-maître un homme d'importance, qui le pria de pardonner au trésorier, par amour pour le roi, et de lui rendre l'habit du Temple, en ajoutant que l'argent serait volontiers remboursé. Mais le grand-maître ne voulut rien entendre et il ne répondit pas, comme il aurait dû le faire, à la requête d'un aussi grand personnage que le roi de France ».

« Alors le roi, voulant à tout prix venir en aide au trésorier, exposa l'affaire au Souverain Pontife, qui envoya au grand-maître des lettres scellées de la bulle du Saint-Siège. A la vue de ces lettres, que lui présentait le trésorier, le grand-maître se douta de leur contenu, les jeta au feu qui brûlait dans la cheminée de sa chambre et mit le porteur à la porte. On s'imagine bien que toute cette histoire, quand elle fut connue, déplut singulièrement au roi de France, mais plus encore au Souverain Pontife. Ce dernier fit venir le grand-maître de Paris et lui demanda la règle manuscrite du Temple ; il la fit lire et examiner par des hommes instruits, sages et religieux, qui la condamnèrent comme impie et supprimèrent l'Ordre ».

Digitized by Google

Chapitre III

Templiers franc-comtois mentionnés au procès. — Templiers du diocèse de Langres et du diocèse de Lyon.

En dehors de Jacques de Molay, nous avons rencontré, en dépouillant attentivement les deux enquêtes dirigées contre les Templiers, les noms de plusieurs Franc-Comtois, qui sont désignés comme appartenant à l'Ordre et qui ont été arrêtés pour ce motif. Toutefois ils sont bien peu nombreux, surtout si on les compare aux Templiers, qui sont originaires du diocèse de Langres et dont nous donnerons également les noms identifiés. C'est que le diocèse de Besançon ne faisait pas alors partie du royaume de France et que les agents de Philippe-le-Bel n'arrêtèrent que les Franc-Comtois qui se trouvaient en France le 13 octobre 1307 et qui furent ainsi incarcérés, puis jugés avec leurs malheureux compagnons.

Nous avons éprouvé des difficultés pour identifier ces noms. Que nos lecteurs en effet veuillent bien reconstituer la scène, comme on dit aujourd'hui, surtout au cours de l'enquête apostolique : chaque Templier commence par donner son nom et celui de son village d'origine et sa déposition est rapidement transcrite par le notaire chargé de la recueillir. Or, ce notaire est un italien, Floriamons Dondedei ; sa main écrivait évidemment comme son oreille entendait, c'est à-dire avec une exactitude toute relative, comme le prouvent les fautes nombreuses que l'édi-

teur a dû signaler (1). Enfin, dernière raison pour que son texte fourmille d'incorrections, le notaire latinise, séance tenante et sans les connaître autrement, les noms de lieu qu'il entend pour la première fois, si bien que le nom d'origine des comparants reçoit de nouvelles formes presque à chaque nouvelle comparution. Cette explication nous a paru nécessaire pour que le lecteur soit moins surpris des bizarreries orthographiques qu'il va rencontrer, ainsi que de nos tentatives d'identification.

Stephanus de Bavenas, de Bavenant, de Bellevant, Étienne de Battenans (Doubs, arr. Besançon, cant. Marchaux, ou arr. Montbéliard, cant. Maîche).

Guillelmus de Gisiaco, Digi, de Gi, de Gii, de Giaco, Guillaume de Gy (Haute-Saône, arr. Gray, ch.-l. de cant.) C'est l' « ordonnance » de Jacques de Molay.

Lambertus de Gorion, de Gorzol, Lambert de Gourgeon (Haute-Saône, arr. Vesoul, cant. Combeaufontaine). L'*i* de *Gorion* est mis pour un *j* et l'on sait que le nom de ce village s'écrivait encore Gourjon au siècle dernier.

Johannes de Melot, Jean de Marloz (Haute-Saône, arr. Vesoul, cant. Rioz, cne Cirey). Le surnom de ce Templier, ou mieux de cet ex-Templier, qui comparut le premier devant la commission apostolique et dont la déposition est plus qu'insignifiante, a donné lieu à de fâcheuses confusions. Avant que Michelet n'eût publié, en 1837, le livre V de son Histoire de France, où il expose la destruction de l'Ordre du Temple, les historiens ont lu, à la suite de Dupuy, Jean de Molay au lieu de *J. de Melot*. En 1840, Maillard de Chambure reproduit encore l'erreur commu-

(1) « Nous avons suivi et copié le seul manuscrit de cet interrogatoire, dit Michelet, même dans ses dispositions matérielles les plus insignifiantes au premier coup d'œil, même dans ses nombreuses fautes de langue et d'orthographe ». Cf. *le Procès des Templiers*, publ. par MICHELET, t. I, *Introduction*, p. V.

Digitized by Google

ne et il se donne un mal inouï (1), pour tâcher de concilier la déposition de ce Jean de Marloz, qu'il croit être le grand maître, avec celles de Jacques de Molay. En 1845, Ed. Clerc l'appelle également (2) Jean de Molay, mais il en fait « un ministériel ou parent du grand maître » ; il est toutefois excusable jusqu'à un certain point d'avoir pris la défense de cet homme, qui ne le méritait pas, puisque le tome II des *Actes du procès* ne parut qu'en 1851. — Marloz est mentionné au XIIe siècle sous la forme *Mello* ; c'est ainsi que, le 12 juillet 1178, le pape Alexandre III ratifie, à Latran, la sentence arbitrale qui met fin au différend survenu entre les Hospitaliers, les habitants de Villedieu[-les-Quenoche] et les religieux de Bellevaux, à l'occasion des pâturages et du bois de *Mello* (3). On trouve également la forme *Merlo* dans un document de 1188, publié par Perreciot (4).

Jacobus de Rupella, Jacques de La Rochelle (Haute Saône, arr. Vesoul, cant. Vitrey). Ce Templier est mentionné comme étant attaché au service particulier de Jacques de Molay. Ne pourrait-on pas trouver dans cette circonstance (5) une preuve de plus pour placer dans le Molay de la Haute-Saône le lieu natal du grand-maître ?

Petrus de Siven, de Siveu, Pierre de Seveux (Haute-Saône, arr. Gray, cant. Fresne Saint-Mamès).

(1) Cf. Maillard de Chambure, *ouv. cité*, p. 89.

(2) Cf. Ed. Clerc, *Essai sur l'Histoire de Franche-Comté*, t. II, p. 14.

(3) Cf. Jaffé-Loewenfeld, *Regesta pontificum romanorum ab condita ecclesia ad annum p. C. natum 1198*, n° 13.082 ; Delaville Le Roulx, *Cartulaire général de l'Ordre des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem*, 1894, in-fol., t. I, p. 368, n° 540.

(4) Cf. Perreciot, *Etat-civil des personnes et de la condition des terres dans les Gaules*, 1845, in-8°, t. III, p. 43 : « Quod in nemoribus suis, que dicuntur *Merlo*, ... » — Cf. aussi le *Gallia Christiana*, t. XV, *auctore* B. Hauréau, col. 242 : « Guido I, (abbé de Bellevaux), reperitur anno 1188 domestica jura in *Merlum* nemus confirmata obtinens ».

(5) Le village de la Rochelle est en effet limitrophe de celui de Molay ; il relève même de ce dernier au point de vue religieux, comme nous l'avons déjà mentionné plus haut.

Galterus de Villers, de Villaribus, Gautier de Villars, de Villers ou de Villiers. Il est impossible d'identifier plus complètement ce nom de lieu, qui désigne, sous ces trois formes, de nombreuses localités de la Franche-Comté, sans compter Villars-Saint-Marcellin (Haute-Marne, arr. Langres, cant. Bourbonne-les-Bains), qui formait une paroisse du diocèse de Besançon avant 1789.

Millo de Paians, Milon de Poyans (Haute-Saône, arr. Gray, cant. Autrey). Ce Templier est mentionné comme étant originaire du diocèse de Langres et la localité de Poyans, qui fait maintenant partie de la Franche-Comté, est la seule qui porte ce nom dans les limites de l'ancien diocèse de Langres.

Les Templiers, dont nous venons d'identifier les noms, étaient tous vivants au moment du procès et leurs noms sont accompagnés dans la procédure de l'épithète *Bisuntinensis* ou *Bisuntinus*. Mais en dehors de ces noms, nous en avons rencontré, dans différentes dépositions, cinq autres, qui sont mentionnés comme étant les noms de Templiers décédés auparavant et qui doivent être également rattachés à la Franche-Comté. Ce sont *Besanzon de Bisuncio*, *Hugo de Bisuncio*, *Henricus* ou *Anricus de Dola*, *Odo de Focharen* et *Bisuncio de...*

Le premier, *Besançon de Besançon*, avait été reçu Templier dans la chapelle du Temple de Dijon, pendant l'été de 1281, à ce que rapporte le frère sergent Dominique de Dijon, au cours de son interrogatoire devant la Commission apostolique, le mercredi 3 mars 1311 (1).

Hugues de Besançon (2), frère sergent, demeurait avec le frère Gérard de Villars, alors précepteur de France, au cours d'un chapitre général que tint ce haut dignitaire à

(1) Cf. *Le Procès des Templiers*, t. I, p. 632.
(2) Cf. *Ibid.*, p. 399.

Digitized by Google

Paris pendant les premiers jours de juillet de l'année 1301 ou 1302. Le frère Raoul de Gizy, précepteur de la maison de Lagny-le-Sec et de Sommereux, qui nous donne ce renseignement dans sa déposition du 15 janvier 1311, ajoute les détails qui suivent : « A la fin du chapitre (1), comme tous les frères étaient à genoux, le frère sergent Hugue de Besançon apporta une tête d'idole et la plaça sur un banc, près du précepteur Gérard ; à cette vue, je fus tellement effrayé que je ne savais presque plus où j'étais ; je m'inclinai et, sans attendre l'absolution, je sortis du chapitre, comme j'avais droit de le faire, puisque je remplissais les fonctions de grand receveur. Ma peur fut si grande que je ne puis dire à qui appartenait cette tête, ni quelle était sa forme » (2).

Henri de Dole fut un personnage dans l'Ordre du Tem-

(1) « Dum dictum capitulum terminaretur et fratres flexissent genua, unus frater serviens ordinis, qui morabatur cum dicto fratre Gerardo de Villaribus, tunc preceptore Francie, et credit (testis) quod dictus frater serviens fuerit frater *Hugo de Bisuncio*, apportavit quoddam capud ydolorum et collocavit ipsum in quodam banco juxta dictum fratrem Gerardum ; et ipse testis, viso dicto capite, fuit adeo perterritus quod quasi nesciret ubi esset et, inclinato capite, immediate exivit dictum capitulum, adsolucione non expertata, nec scit nec vidit quod ex tunc actum fuit in dicto capitulo... »

(2) Voici les renseignements tout particuliers que nous fournit sur cette *tête* maître Antoine Le Sec de Vercell, notaire apostolique : « J'ai entendu bien des fois raconter à Sidon qu'un seigneur de cette ville avait aimé une noble Arménienne, mais sans la connaître charnellement pendant qu'elle vivait ; quand elle fut morte, il la connut secrètement dans son tombeau, la nuit du jour où elle avait été inhumée. Aussitôt après, il entendit une voix qui lui disait : « Reviens pour l'époque de la naissance, car tu trouveras pour fils une tête ! » Et l'époque étant arrivée, le chevalier revint au tombeau ; or, entre les jambes de la femme ensevelie, il trouva une tête humaine et, de nouveau, il entendit la voix qui lui dit : « Garde cette tête, car elle te vaudra le bonheur ! » etc.

Cette histoire extraordinaire de conception posthume nous paraît être une adaptation de la légende égyptienne d'Osiris et d'Isis. Le dieu-soleil Osiris, adoré d'abord à Abydos, avait pour ennemi son frère Set, dieu de la nuit. Sorti le matin de l'océan du ciel, le dieu bienfaisant brille toute la journée ; mais, le soir, son frère Set le tue par trahison et le met en pièces, pour l'empêcher de reparaître. Alors arrive Isis, l'épouse d'Osiris ; elle se lamente sur son cadavre et peut s'unir à lui malgré la mort. C'est ainsi que, pendant le règne ténébreux du dieu Set, elle conçoit un fils, Horus, qui sort de l'horizon pour venger son père, lutte contre Set et le bat, comme le soleil levant, fils du soleil de la veille, dissipe les ombres de la nuit. Pour plus de détails, Cf. LEFÉBURE, *le Mythe Osirien*, T. I : *les Yeux d'Horus*, 1874 ; T. II : *Osiris*.

Digitized by Google

ple. Le premier dimanche de l'Avent 1261, il recevait le frère Dominique de Dijon dans la chapelle du Temple de Dijon (1). Il était maître du passage d'outre-mer, quand il reçut en 1281, dans la même chapelle le frère Besançon de Besançon (2). Il était précepteur du bailliage de Bure, quand il reçut en 1286 le frère Eude d'Esnoms dans la chapelle du Temple de Vinzy, au diocèse d'Autun (3). Et, de fait, un acte, indiqué par Ernest Petit (4), nous apprend qu'en mars 1269 il était précepteur des maisons du Temple dans les baillies de Bures et de la Romagne.

Lors de sa déposition, le 15 février 1311, le frère Jean de Nivelle, précepteur de Barletta, au diocèse de Trani (5) rapporta qu'il avait vu recevoir dans cette maison le frère Guillaume Mauparti, de Bourgogne, par un chevalier bourguignon décédé, le frère *Eude de Focharen*. Évidemment ce nom est mal orthographié ; on ne peut l'identifier, croyons nous, qu'avec *Foucherans*, nom qui désigne deux localités de la Franche-Comté : l'une au canton d'Ornans, dans le Doubs, l'autre au canton de Dole, dans le Jura.

Le mercredi 26 mai 1311, le frère sergent Renaud Beaupoil, *Raynardus Belli Pili*, du diocèse de Chalon, déposa qu'il avait vu recevoir, neuf ans auparavant (6), le frère Gérard dans la chapelle de la maison de Virecourt, au diocèse de Toul, par le frère Aymon de Zelet, en pré-

1875, in-4° ; et E. Amélineau, *Les nouvelles Fouilles d'Abydos*, dans la *Revue des Deux-Mondes*, 1er juin 1900, p. 690-691.

Mais n'est-il pas étonnant que, pour mieux assurer la perte des Templiers, on soit allé chercher un conte de nourrice antérieur à la première dynastie d'Égypte, c'est-à-dire à l'an 4000 avant J.-C., sinon plus haut encore ?

(1) Cf. *Ibidem*, p. 633.

(2) *Ibidem*, p. 632.

(3) *Ibidem*, p. 436.

(4) Cf. Ernest Petit, *Histoire des ducs de Bourgogne de la race capétienne*, t. v, 1894, p. 306, n° 3698 du catalogue des actes.

(5) Cf. Le *Procès des Templiers*, t. i, p. 549.

(6) *Ibidem*, t. ii, p. 267.

sence des frères Aubry de Norroy, *Besançon, Bisuncio*, dont il ignore le surnom, et de plusieurs autres frères défunts. Il est certain que ce frère Besançon appartenait à la Franche-Comté, soit par lui-même, soit par ses parents.

Peut-être faudrait-il rattacher aussi à la Franche-Comté deux des Templiers, qui ont assisté à la réception du frère Pierre de Seveux, dans la chapelle de la maison de Salles, en 1302 (1) et qui s'appellent *Ricardus de Botoncort* et *Guido de Bontencort?* La Franche-Comté en effet, et plus particulièrement le département de la Haute-Saône comptent plusieurs localités du nom de Béthoncourt, ou de Bétoncourt ; mais, faute d'indications complémentaires, nous croyons plus prudent de ne pas conclure.

Des quatre maisons que l'Ordre du Temple possédait dans la Franche-Comté, seule la maison de Salles, *domus templi de Salis*, est mentionnée dans les actes du procès. Le frère Pierre de Seveux déclara y avoir été reçu le 18 novembre 1302 par le chevalier Richard de Bétoncourt, commandeur de ladite maison. Cette commanderie était située sur le finage de la commune de Chantes (Haute Saône, arr. de Vesoul, canton de Scey sur-Saône).

On sait que les biens immobiliers du Temple passèrent aux Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem (2), dont

(1) Cf. Le *Procès des Templiers*, T. II, p. 80.

(2) Des trois Ordres militaires, fondés pour protéger contre les Sarrasins les possessions et la vie des chrétiens établis en Palestine, seuls les Hospitaliers continuèrent la lutte. Ils n'abandonnèrent Saint-Jean-d'Acre, en 1291, que pour s'établir, après quelques années passées à Chypre, dans l'île de Rhodes en 1310, et de là menacer les côtes de l'Asie Mineure. Chassés de Rhodes en 1523, ils émigrèrent à Malte, que Charles-Quint leur céda en 1530 et, là encore, ne cessèrent de combattre l'Islam. Leur rôle politique, social et militaire s'écroula en un moment, dès que le général Bonaparte se fût emparé de leur île en 1798. C'était un Ordre essentiellement français.

Les Hospitaliers étaient répartis en huit groupes, ou *langues*, suivant leur nationalité. Le chef de chaque langue, appelé *pilier* et plus tard *bailli conventuel*, était choisi parmi les grands dignitaires et chacune des grandes dignités était attribuée à l'une des huit langues. Ainsi la langue de Provence

les propriétés s'accrurent ainsi dans une proportion considérable. La langue de France, qui avait pour chef le grand-hospitalier, fut alors divisée en trois grands prieurés, ceux de France, d'Aquitaine et de Champagne. Ce dernier comprit les commanderies de la Champagne méridionale, de la Bourgogne et de la Lorraine et le grand-prieur résida au château de Voulaines, placé à la limite des trois provinces (1).

La Franche-Comté fit partie de la langue d'Auvergne, la deuxième par ordre de préséance, qui comprenait en outre l'Auvergne, la Marche, le Velay, le Forez, le Vivarais, la Savoie, le Gévaudan, le Viennois, le Bugey, la Bresse, les Dombes, le Beaujolais, le Lyonnais, le Bourbonnais, le Limousin et une partie du Berry. Le siège du grand-prieur d'Auvergne, qui s'appelait le grand-maréchal, d'abord fixé à Lureuil (Indre), fut plus tard transféré à Bourganeuf et enfin à Lyon vers 1580. Les archives de ce grand-prieuré, à l'époque de la Révolution, furent versées au dépôt de Lyon, où elles ne comptent pas moins de 17.000 pièces. M. Léopold Niepce a exposé leur histoire avec de nombreux détails dans son ouvrage sur *Le grand-prieuré d'Auvergne*, publié à Lyon en 1883.

En 1789, la vénérable langue d'Auvergne comprenait encore cinquante-six commanderies, dont cinq en Franche-Comté : les commanderies de Salins, du temple de Dole, de Villedieu-en-Fontenette et de Salles-Montseugny, qui étaient de justice, c'est-à-dire réservées aux cheva

avait pour chef le grand-commandeur ; la langue d'Auvergne, le grand-maréchal ; la langue de France, le grand-hospitalier ; la langue d'Italie, le trésorier ; la langue d'Aragon, le drapier, gardien des vêtements que l'Ordre distribuait à ses membres ; la langue d'Angleterre, le turcoplier (de *turcos pellere*), chef d'une cavalerie légère composée de mercenaires ; la langue d'Allemagne, le grand-bailli et la langue de Castille, le grand-chancelier. Cf. J. DELAVILLE LE ROULX, *Cartulaire général de l'Ordre des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem*, in-fol., T. I, 1894, *Introduction* ; et aussi LÉOPOLD NIEPCE, *Le Grand-prieuré d'Auvergne*, 1883, p. 65 et suiv.

(1) Cf. DELAVILLE LE ROULX, *ibidem*.

Digitized by Google

liers de la langue, et la commanderie d'Arbois (dont dépendait le temple de Besançon), qui était affectée aux servants d'armes et aux prêtres conventuels (1).

« La commanderie de Salles, écrit L. Suchaux (2), était, avant la Révolution, une des plus belles propriétés de l'Ordre de Malte, composée qu'elle était de vastes bois, champs et prés, et placée dans une position à la fois riante et tranquille près de la rive gauche de la Saône. Les bâtiments étaient disposés en fer à cheval, fermé par un mur de cour. Au levant, les écuries et les greniers à fourrage. Au couchant, le logement des chevaliers. Au Nord, en face de la porte de la cour, l'église, construction de style ogival, avec pavé en briques vernies ; elle a été démolie vers la fin du siècle dernier. Les décombres sont restés sur les pierres tumulaires, qu'elle présentait auparavant ; peut-être trouverait-on là plus d'un souvenir artistique et historique ».

En 1786, le commandeur de Salles était M. d'Ussel de Châteauvert, à ce que nous apprend l'*Almanach historique de Besançon et de Franche-Comté* (3). Il s'agit de

(1) Cf. *Ibidem* et l'*Almanach historique de Besançon et de la Franche-Comté pour l'année 1786*, p. 47, qui nous donne ce renseignement complémentaire : « L'Ordre de Malte et Messieurs les Commandeurs ont le droit de *committimus*, et celui d'évoquer au Grand Conseil toutes les affaires concernant les droits et les biens de l'Ordre ; mais ils ne peuvent jouir de ce dernier privilège à l'égard des habitants du comté de Bourgogne, qui ont celui de ne pouvoir être traduits à aucun tribunal hors de leur province ».

Voir également les Lettres-patentes de Louis XIV, portant confirmation des privilèges de l'Ordre de Malte, datées du mois de mars 1680 et registrées le 20 juillet suivant, dans le *Recueil des édits et déclarations du roi, lettres-patentes, arrêts du Conseil de Sa Majesté, vérifiés, publiés et registrés au parlement séant à Besançon et des reglemens de cette Cour, depuis la réunion de la Franche-Comté à la couronne*, nouv. édit., 1771, in-fol., t. I, p. 114 et suiv. — Parmi les pièces qui sont indiquées comme enregistrées à la suite desdites lettres-patentes, figure un Arrêt de la cour de Parlement, séante à Paris l'an 1312, contenant l'union des biens et privilèges des Templiers au maître et aux frères de l'Hôpital de Saint-Jean de Jérusalem.

(2) Cf. L. Suchaux, *La Haute-Saône*, 1866, t. I, p. 127.

(3) Cf. l'*Almanach.... pour l'année 1786*, p. 63. — L'imprimeur, Jacques-François Couché, a laissé imprimer à tort « le temple de Salins ». Le nom a été imprimé correctement en face de la paroisse d'Andelarre, dont le curé était présenté par le commandeur de Salles.

François-Aimé d'Ussel de Châteauvert, fils cadet de Guy II d'Ussel, comte d'Ussel, baron de Châteauvert, etc., et de Marguerite de Saint-Julien ; il avait été reçu dans l'Ordre le 11 août 1746 (1).

Un document, publié par L. Niepce (2), évalue à 7.500 livres l'état des revenus de la commanderie de Salles-Montseugny vers l'année 1770. Un autre état des commanderies du grand-prieuré d'Auvergne (3), d'après les procès-verbaux des visites de 1615 et de 1685, nous fournit des renseignements plus détaillés sur les revenus de la commanderie de Salles-Montseugny ; nous les reproduisons textuellement :

(1) Ses armes étaient *d'azur à l'huis* (ou porte) *d'or, cloué et verrouillé de sable, accompagné de 3 étoiles d'or.* Cf SAINT-ALLAIS, *Nobiliaire universel de France*, 1873, T. IV, p. 77.

(2) Cf. LÉOPOLD NIEPCE, *Le Grand-Prieuré d'Auvergne*, p. 341.

(3) Cf. *Ibidem*, p. 332. — Les *Archives de la Haute-Saône*, *H. 936-950*, contiennent plusieurs registres des terriers, provenant de la commanderie de Salles-et-Montseugny. — On en trouve également quelques-uns dans les Archives de la *Bibl. munic. de Gray*.

Des lettres à terrier, du 29 août 1777, (Cf. les *Archives de la Bibl. de Gray*), obtenues par Antoine Chauvet de La Vilatte, bailli, chevalier, grand-croix de l'Ordre de Saint-Jean, commandeur de la commanderie de *Salles*, *Montseugny* et membre de *Laine*, portent que ledit commandeur possédait à ce titre plusieurs seigneuries et droits seigneuriaux, tant dans lesdits lieux de Salles, Montseugny et Laine que dans les lieux suivants (que nous avons rangés par ordre alphabétique) : Andelarre, Apremont, Aroz, Aubigney, Autoreille, Avrigney ; Beaujeux, Broye-lès-Pesmes. Bussey-lès-Traves ; Cenans, Champtonnay, Chantes, Charcenne, Charentenay, Chargey, Charriez, Chassey-lès-Scey, Châtenois, Cubry, Cugney ; Echenoz-le-Sec, Epenoux ; Fleurey-lès-Fouvent (aujourd'hui Fleurey-lès-Lavoncourt) ; Germigney, La Grange-du-Vau (cne Vy-lès-Lure), Lieucourt, la Loge (cne Germigney) ; Malans, Munans (cne Larians) ; Oiselay, Ovanches ; Pennesières, Pesmes, Pusy ; Raze, la Résie-Saint-Martin, Rupt ; Sauvigney-lès-Pesmes ; Traves, le Tremblois ; Vadans, Vaivre, Valay, Vanne, Vaux-le-Moncelot, Velet, Vellefaux, Venère, Virey et Vy-lès-Rupt.

Le village de *Laine*, qui fut l'une des dix-sept communes du canton d'Authoison, de 1790 à l'an VIII, n'est plus aujourd'hui qu'un hameau de la cne de Vy-lès-Filain. La *carte de Cassini* mentionne encore la commanderie de Laine, dont le nom a été souvent fort mal orthographié. C'est ainsi, par exemple, qu'on a imprimé *Lainay*, dans L. NIEPCE, *ouvr. cité*, p. 333, et *Lanie* dans l'Introd. du *Cartulaire général des Hospitaliers* de DELAVILLE LE ROULX.

Digitized by Google

Salles et Montseugny

1. Chef. — *Salles*, en la Franche-Comté, diocèse de Besançon, à trois lieues de Vesoul et à cinq de Gray	1.420	livres
2. Membre. — *Laine*, à cinq lieues de Besançon, et du chef autres cinq lieues, et à un quart de lieue de Filain	350	»
3. Membre. — *Montseugny*, distant du chef de sept lieues et à deux lieues de Gray, avec ses annexes de *Valay* et *Autoreille*, de *Riolles* (?) et *Vadans*	2.377	»
Annexe. — *Malans*, distant du chef de trois lieues	370	»
Germigney	160	»
Aubigney	33	»
Broye [*lès-Pesmes*]	70	»
Charcenne	80	»
Charges	800	»

***

En dehors du frère Milon de Poyans, les actes du procès mentionnent un grand nombre de Templiers, originaires du diocèse de Langres. Nous croyons répondre à la curiosité de nos lecteurs, en reproduisant ici leurs noms, rangés par ordre alphabétique, avec nos identifications. On sait que l'ancien diocèse de Langres, outre la Haute-Marne, comprenait des parties plus ou moins importantes de l'Aube, de l'Yonne, de la Côte-d'Or et de la Haute-Saône (1).

Guido de Acoliis, Guy d'Arceau (Côte-d'Or, cant. Mirebeau).

Gerardus dictus Baer, Gérard Baer, ou l'Ours. — *Jo-*

(1) Cf. l'abbé Roussel, *le Diocèse de Langres*, gr. in-8°, t. I, 1873, p. 299 et suiv.

Digitized by Google

hannes de Barro, ou *de Baro super Alham*, Jean de Bar-sur-Aube (Aube). — *Oddo de Bello Camino*, Eude de Beauchemin (Haute-Marne, canton Langres). — *Poncius de Bono Opere*, Ponce de Beneuvre (Côte-d'Or, cant. Recey-sur-Ource). — *Reginaldus le Bergerot*, ou *Raynaudus Bergeron*, Renaud Bergerot. — *Bernardus de Bice*, *Biceyo*, *Bichi*, *Bichiaco*, *Bici*, *Bisi ou Bissiaco*, Bernard de Bissey (Côte-d'Or, cant. Laignes) ; de la même localité : *Christianus*, Chrétien ; *Guillelmus*, Guillaume ; *Miletus*, Milet ; *Robertus*, Robert. — *Constancius de Biciaco la Coste*, Constant de Bissey-la-Côte (Côte-d'Or, cant. Montigny-sur-Aube). — *Johannes le Bergonhons*, Jean le Bourguignon, — *Johannes le Bicel*, *le Brecel*, *le Bretes*, Jean Le Brezet, ou Le Bresset. — *P. de Bretenay*, P. de Brethenay (Haute-Marne, cant. Chaumont). — *F. de Britinhiaco*, F. de Bretigny (Côte-d'Or, cant. Dijon). — *Viardus de Bictes*, Guyard de Brottes ? (Haute-Marne, cant. Chaumont). — *Andreas de Buris*, André de Bure (-les-Templiers, Côte-d'Or, cant. Recey-sur-Ource) ; de la même localité : *Aymo*, Aymon ; *Bricius*, Brice ; *Diderius*, Didier ; *Enricus*, Henry ; *Galterus*, Gautier ; *Guillelmus*, Guillaume ; *Hugo*, Hugue ; *Huguetus*, Huguet ; *Johannes*, Jean ; *Mattheus*, Mathieu ; *Oddo*, Eude ; *Parisetus*, Pariset ; *Parisius*, Paris ; *Petrus Picardi*, Pierre Picard ; *Poncius*, Ponce ; *Radulphus*, Raoul ; *Robertus*, Robert ; *Stephanus*, Étienne ; *Evrardus de Buxeriis*, Évrard de Buxières (Haute-Marne, cant. Clefmont, cant. Vignory, ou cant. Chaumont).

Petrus de Chableis ou *Chambleis*, Pierre de Chablis (Yonne, arr. Auxerre). — *Robertus de Charmis*, ou *de Charmes*, Pierre de Charmes (Haute-Marne, trois localités). — *Thomas de Charmolhis*, *Cormélhis*, Thomas de Charmoilles (Haute Marne, cant. Neuilly). — *Millo de Charni*, Milon de Channes ? (Aube, cant. Les Riceys). — *Johannes*

Digitized by Google

de Castro Villari, lisez *Villano*, Jean de Châteauvillain (Haute-Marne).— *Petrus de Cortemple*, ou *Court Temple*, Pierre de Courdamble (Haute-Marne, cant. Langres, com. Peigney).— *Johannes de Cochiaco*, Jean de Couchey (Côte-d'Or, cant. Gevrey).— *Johannes de Corbon*, *Corbone*, *Corbono*, ou *Corban*, Jean de Courban (Côte-d'Or, cant. Montigny-sur-Aube) ; de la même localité : *Matheus*, Mathieu ; *Petrus*, Pierre ; *Raymondus*, Raymond ; *Symon*, Simon.— *Laurencius de Crenayo*, *Crenoy*, *Trenay*, Laurent de Crenay (Haute-Marne, cant. Chaumont). — *Julianus de Cuceyo*, Jean de Cussey (Côte-d'Or, cant. Grancey).

Dominicus de Divione, Dominique de Dijon (Côte-d'Or ; de la même localité : *Johannes*, Jean ; *Stephanus*, Étienne.

Albertus de Integentis, *Yengentis*, Albert d'Engente (Aube, cant. Bar-sur-Aube).— *Dominicus d'Espalhi*, *Espanheo*, Dominique d'Épailly (Côte-d'Or, cant. Montigny, com. Courban) ; de la même localité : *Martinus*, Martin ; *Stephanus*, Étienne.— *Guillelmus Espaulart*, *Esparlart*, *Espanlart*, *Espanbart*, Guillaume l'Épaulard. — *Oddo de Nons*, *de Anona*, *Anone* ou *Ayrone*, Eude d'Esnoms (Haute-Marne, cant. Prauthoy).

Henricus de Favarolis, ou *Faverolis*, Henri de Faverolles (Haute-Marne, cant. Langres).— *Raynaldus de Fontaynes*, Renaud de Fontaine (Côte-d'Or ?) ; de la même localité : *Guillelmus de Fonte*, Guillaume de Fontaine. — *Johannes de Foresta ou la Forest*, Jean de la Forêt (Côte-d'Or, com. Terrefondrée).

Radulphus de Ganduhon, *Gandichi*, Raoul Gandiche — *Johannes Grilhot*, Jean Grillot.

Jullianus de Inteyo (pour *Cuceyo* ?) Julien de Cussey.

Petrus de Lavine, Pierre de Lavigne ou de la Vigne.—

Robertus de Layme, Robert de Louesme (Côte-d'Or, cant. Montigny-sur-Aube).

Evrardus de Domibus, Évrard de Maisons (Aube, cant. Soulaines).— *Anricus de Maysons*, Henri de Maisons (Ibid.) *Arnulphus de Marnayo*, Arnoul de Marnay (Haute-Marne, cant. Nogent).— *Martinus de Monte Moreti*, Martin de Montmorot (Côte-d'Or, cant. Grancey, com. Salives).— *Nicolas de Monsamon, de Monsaygo*, Nicolas de Montsaon (Haute-Marne, cant. Chaumont), ou de Montsaugeon (Haute-Marne, cant. Prauthoy).— *Thericus, dictus li Moys*, Thierry Le Mois.— *Guillelmus de Muciaco, de Maysse*, Guillaume de Mussy.

Guido de Nici, ou *Niciaco*. Guy de Nicey (Côte-d'Or, cant. Laignes) ; de la même localité : *Johannes*, Jean ; *Martinus*, Martin.

Johannes Dorges, Jean d'Orges (Haute-Marne, cant. Châteauvillain).

Johannes La Percha, Jean La Perche.— *Johannes de Poysson*, Jean de Poissons (Haute-Marne). — *Orricus de Precingie*, ou *Precinhis*, Oury de Pressigny (Haute-Marne, cant. Fayl-Billot).

Johannes de Ressi, ou *Rusiaco*, Jean de Recey (Côte-d'Or).— *Johannes de Ricenbort*, ou *Richenbort*, Jean de Richebourg (Haute-Marne, cant. Arc-en-Barrois. — *Nicolaus de Riperia*, Nicolas de la Rivière (Haute-Marne, cant. Bourbonne ?).— *Petrus de Relampont*, ou *Relanco*, Pierre de Rolampont (Haute-Marne, cant. Neuilly) ; de la même localité : *Stephanus*, Etienne ; *Theobaldus*, Thibaud.— *Johannes de Rompre, Rumprey*, ou *Rumpreyo*, Jean de Romprey (Côte-d'Or, cant. Recey-sur-Ource, com. Bure-les-Templiers). — *Petrus de Ruchiaco, ou Ruciaco*, probablement Pierre de Recey (Côte-d'Or).

Guido de Serra, Guy de Cerre ou de Serre.

Digitized by Google

Johannes de Terra Cumfondrea, ou *Enfondrée*, Jean de Terrefondrée (Côte-d'Or, cant. Recey-sur-Ource). — *Albertus de Van de Tors*, lisez *de Val de Tors*, Albert de Thors (Aube, cant. Soulaines).

Johannes de Valbelant, *Valbellando*, *Valbellay*, ou *Valbellendi*, Jean de Valbruant (Haute-Marne, cant. et com. Arc-en-Barrois). — *Lambertus de Verenis*, Lambert de Varennes (Haute-Marne) ou de Vezinnes (Yonne, cant. Tonnerre). — *Hugo de Villaribus*, Hugues de Villiers ou de Villars. — *Americus de Villaribus Ducis*, Aimery de Villiers-le-Duc (Côte-d'Or, cant. Châtillon-sur-Seine); de la même localité : *Jacobus*, Jacques. — *Johannes de Vivariis* ou *Viveriis*, Jean de Viviers (Yonne, cant. Tonnerre. ou Aube, cant. Essoyes). — *Bartholomeus de Volenis*, *Vollanis*, ou *Vollenis*, Barthélémy de Voulaines (Côte-d'Or, cant. Recey); de la même localité : *Bono*, Bon ; *Egidius*, Gilles ; *Parisetus*, Pariset ; *Stephanus*, Étienne.

Les actes du procès mentionnent environ une vingtaine de maisons, appartenant à l'Ordre du Temple, dans le diocèse de Langres. Mais nous ne voulons retenir ici que le nom de la maison de la Romagne, qui était située sur le finage de la commune de Saint-Maurice-sur-Vingeanne, canton de Fontaine-Française (Côte-d'Or), et qui est appelée *domus templi de Romanioha*, *Romagna*, ou *Romanha*. Cette commanderie, qui passa par la suite aux Hospitaliers de Saint-Jean et aux chevaliers de l'Ordre de Malte, avait des annexes ou des membres dans plusieurs communes, qui appartiennent aujourd'hui au département de la Haute-Saône, telles que Autrey, Barges, Broye-les Loups, Champlitte, Fouvent, Gray, Jonvelle, Percey-le-Grand, Raucourt, Roche et Saint-Andoche (1). Avant la

(1) Les *Archives de la Côte-d'Or*, *H. 1230* et suiv. (dossier concernant la commanderie de La Romagne), renferment des pièces anciennes relatives au

Révolution, le commandeur de la Romagne présentait encore à la cure de la paroisse de Barges, au doyenné de Faverney (1) et à celle de Bard les Pesmes, au diocèse de Gray.

A l'époque du procès, plusieurs paroisses, qui font aujourd'hui partie du département du Jura, relevaient du diocèse de Lyon, savoir : presque toutes les paroisses de l'arrondissement de Saint-Claude, à l'exception toutefois des paroisses du canton de Saint-Laurent, qui appartenaient au doyenné bisontin de la Montagne ; et dans l'arrondissement de Lons-le-Saunier, tout le canton de Saint-Amour, tout le canton de Saint Julien, moins la paroisse de Montagne-le-Templier, et la majeure partie des paroisses dans les cantons de Beaufort et d'Arinthod (2). Aucun des Templiers, mentionnés comme étant du diocèse de Lyon, ne paraît devoir être rattaché à l'une quelconque des paroisses que nous venons d'indiquer. Au reste, voici les noms des cinq Templiers, que les actes du procès signalent comme originaires du diocèse de Lyon (3) ; on sait que le ressort de ce diocèse était à cette époque presque entièrement en dehors du royaume de France.

Stephanus de Castellione ou *Castilho*, Étienne de Châtillon. — *Aymo de Compen*, *Copoy* ou *Scopoy*, Aimon d'Écopet (Ain, cant. Trivier de Courtes, cne Vernoux). — *Petrus de Lalimay*, ou *Lamina* (pour *La Muce* ?), Pierre

Temple depuis 1191, surtout *H. 1234*, où l'on trouve beaucoup de documents sur les Templiers d'Autrey et de Barges.

(1) Cf. L'*Almanach historique de Besançon et de la Franche-Comté pour l'année 1786*, [par Dom Grappin], p. 62. — La commune de Barges fait aujourd'hui partie du canton de Jussey.

(2) M. Richard, *Histoire des diocèses de Besançon et de Saint-Claude*, 1851, t. III, p. 61 et suiv., a publié l'état ancien des paroisses du département du Jura, avec le doyenné dont elles dépendaient en 1789.

(3) Pour les identifier le plus exactement possible, nous avons eu recours aux *Pouillés du diocèse de Lyon*, publiés en appendice par Aug. Bernard dans son édition des *Cartulaires de Savigny et d'Ainay*, (Coll. des documents inédits), in-4°, 1853.

Digitized by Google

de Laumusse (Ain, cant. Pont-de-Veyle, cne Crottet). — *Petrus de Monte Chalveti*, Pierre de Mont-Chervet (Loire, cant. Feurs, cne Panissière). — *Matheus de Monte Lupello*, Mathieu de Montluel (Ain, cant. Trévoux). — *Hugo de Marchant*, Hugues de Marchant (Rhône, cant. Beaujeu, ou Ain, cant. Lhuis), ou *de Marchiaco*, Hugues de Marcy, (Rhône, cant. Anse).

Mais il n'y eut pas que des Templiers qui déposèrent devant la commission apostolique. Le lundi 19 avril 1311, Pierre de La Palud (1), bachelier en théologie, appartenant à l'Ordre des Frères prêcheurs et originaire du diocèse de Lyon, fit une déposition fort intéressante et dont nous relevons le passage suivant : « J'ai assisté aux interrogatoires d'un grand nombre de Templiers ; les uns avouaient la plupart des crimes dont l'Ordre est accusé, d'autres les niaient absolument. *De nombreux motifs m'ont convaincu qu'il fallait en croire les dénégations plutôt que les aveux...* »

Un autre ecclésiastique du diocèse de Lyon, *Stephanus de Nereaco*, Étienne de Neyrieux (2), de l'Ordre des Frères Mineurs, fait au contraire, le 27 janvier 1311, une déposition très défavorable aux Templiers. En voici la dernière partie, qui seule présente un intérêt historique : « ... Bertholat Chevrot, citoyen de Lyon et échanson du roi, chargé d'arrêter les Templiers qui étaient à Lyon, m'appela le jour même de l'arrestation. Parmi les séculiers se trouvait un ecclésiastique dont j'ignore le nom et qui était porteur de quatre lettres fermées. Dans une de ces lettres le Templier, maître du passage d'outre-mer à

(1) *La Palud*, Rhône, cant. l'Arbresle, cne Saint-Pierre-la-Palud. « Interfuerat examinacionibus multorum Templariorum, quorum aliqui confitebantur multos ex erroribus contentis in dictis articulis (les articles du réquisitoire), et aliqui alii eos omnino diffitebantur, et ex multis argumentis *videbatur ei quod major fides esset adhibenda negantibus quam confitentibus* ». Cf. *Le Procès des Templiers*, t. II, p. 195.

(2) Cf. *Le Procès des Templiers*, t. I, p. 458.

Marseille, faisait savoir au grand-maître de l'Ordre, alors arrivé en France, que l'Ordre et les Frères du Temple étaient l'objet de graves accusations auprès du pape et du roi, que le grand-maître devait faire attention à lui et tâcher de se rendre le roi favorable, puisqu'il avait les moyens et le pouvoir de le gagner. Une autre lettre, également adressée au grand-maître par le maître de passage de Marseille, lui faisait savoir que les Chevaliers de Gascogne, après leur arrestation, avaient accusé l'Ordre et les Frères du Temple. Une autre lettre l'avertissait enfin que les statuts de l'Ordre, portés à Château-Pélerin (1), *apud Castrum Peregrini*, étaient déjà révélés ».

---

(1) Le Château-Pélerin se trouvait en Syrie, sur le territoire du village actuel d'Athlit, à égale distance du cap Carmel et de la ville de Césarée, aujourd'hui Kaïsariyeh. Bâti en 1218 par les chevaliers du Temple, ce château très solide ne fut pris par les musulmans qu'en 1291 et ceux-ci s'empressèrent de le démanteler. Depuis 1838, il est exploité comme une véritable carrière par les habitants des villages voisins qui vont en vendre les pierres à Jaffa, à Acre et même jusqu'à Beyrouth. On peut consulter pour plus de détails sur le rôle de cette forteresse, très importante à l'époque des Croisades, G. Rey, *Etude sur les monuments de l'architecture militaire des Croisés en Syrie et dans l'île de Chypre*, 1871, in-4° (Coll. des documents inédits), p. 93-100, et les planches X et XI.

Digitized by Google

Chapitre IV

Enquête faite par l'inquisiteur de France : interrogatoires de Guillaume de Gy et de Jacques de Molay.
Enquête faite par la Commission pontificale : interrogatoire de Jacques de Molay.

Le matin du vendredi 13 octobre 1307, le grand maître et tous les Templiers, qui se trouvaient dans le royaume de France, furent arrêtés à la même heure, en vertu des ordres précis que Guillaume de Nogaret avait envoyés peu auparavant, sous pli cacheté. Une proclamation royale fut lue dans la journée au peuple de Paris, à l'effet de justifier toutes ces arrestations. Elle débutait ainsi : « Une chose amère, une chose déplorable, une chose horrible à penser, horrible à entendre, une chose détestable, exécrable, abominable, inhumaine, avait déjà retenti à nos oreilles, non sans nous faire frémir d'une violente horreur... » C'était là, suivant le mot de Michelet, comme un coup de trompette du jugement dernier.

Cette lettre emphatique fut lue également dans les provinces ; elle était accompagnée d'une instruction confidentielle du roi à ses agents, qui réglait toute la procédure à suivre. Le frère Guillaume de Paris, inquisiteur de la foi en France, procéda en l'espace d'un mois, du 19 octobre au 24 novembre 1307, à l'interrogatoire de cent quarante Templiers dans le temple de Paris. Les comptes-rendus notariés, publiés par Michelet, n'enregistrent évidemment que les dépositions et se taisent sur les tortures dont elles furent accompagnées. Mais nous savons,

par des dépositions ultérieures, que ces tortures furent atroces ; on fit même attacher des poids aux parties des récalcitrants, *usque ad exanimacionem*. D'ailleurs tous les aveux faits par les malheureux Templiers furent rétractés par la suite, dès qu'ils se trouvèrent en présence de juges impartiaux.

On voit par là quelle autorité il convient d'attacher à la confession de Guillaume de Gy (1), dont nous allons donner la traduction : « Le 20 octobre 1307, comparaît devant l'inquisiteur Guillaume de Paris, le frère Guillaume de Gy, *Guillelmus de Giaco*, du diocèse de Besançon, frère sergent, appartenant à la maison et famille du grand-maître du Temple comme étant préposé à ses harnais et à ses chevaux, âgé de trente ans ou environ ; il jure d'abord sur les saints Évangiles, en les touchant de la main, de dire, dans l'intérêt de la foi, la vérité pleine et entière, tant sur lui-même que sur les autres. Interrogé sur l'époque et le mode de sa réception, il déclare par serment qu'il a été reçu, il y a quatre ans ou environ, à Marseille, par le frère Simon de Quincy, en présence du frère Geoffroy de Charnay et de plusieurs autres frères du Temple, qui sont actuellement à Chypre ».

« Il dit en outre par serment que, après avoir promis plusieurs fois d'observer les statuts et les secrets de l'Ordre, il embrassa le président de la réunion sur la bouche, sur le nombril et au bas de l'épine dorsale ; puis, qu'une croix ayant été apportée, on lui fit cracher trois fois dessus par mépris et dans le dessein de faire mépriser la croix par le président, par lui-même et par les autres frères présents. Il ajouta que, deux ans auparavant, entre la Pentecôte et la Nativité de la Saint Jean-Baptiste, il avait

(1) Cf. Le *Procès des Templiers*, t. II, p. 289.

Digitized by Google

vu lui-même, dans l'île de Chypre, à Limassol (1), la tête adorée par les Templiers ».

« Interrogé si le président lui avait permis d'avoir commerce avec des femmes, il dit que la chose lui fut défendue, mais non avec des hommes et il ajouta que le grand maître avait eu avec lui des rapports illicites dans l'île de Chypre (2). Requis par serment de dire s'il avait énoncé ou mêlé quelque fausseté dans sa déposition, soit par force, par peur de la torture, ou par toute autre cause, il affirma par serment que non et qu'il avait dit la pure vérité ».

Le 24 octobre, Jacques de Molay comparut à son tour et déposa comme suit (3), après avoir juré de dire toute la vérité sur lui-même et sur les autres : « Interrogé sur la date et le mode de sa réception, il dit par serment qu'il avait été reçu, quarante-deux ans auparavant (c'est-à-dire en 1265), à Beaune, dans le diocèse d'Autun, par le frère Humbert de Payraud, chevalier, en présence du frère Amaury de La Roche et de plusieurs autres frères, dont il ne se rappelle pas les noms ».

« Après que j'eus fait de nombreuses promesses d'observer les statuts de l'Ordre, le manteau de Templier me fut posé sur le cou. Le président de la réunion fit apporter une croix de cuivre, où se trouvait le crucifix et m'or-

(1) « In villâ de Limecon ». *Limisso* ou *Limassol*, actuellement le second port de l'île de Chypre par l'activité de son commerce et chef-lieu d'un district qui porte son nom. A treize kilomètres Est se trouve le village de *Palaeo Limisso*, qui occupe l'emplacement probable de l'ancienne Amathonte, célèbre dans l'antiquité par le culte de Vénus.

« A Limisso, lit-on dans la *Chronique* de Florio Bustron, s'élevait un château des Templiers, construit avec beaucoup d'art et d'habileté ; c'était une place très forte... » Cf. La *Chronique de l'île de Chypre* par Florio Bustron, publiée par René de Mas Latrie, dans les *Mélanges historiques* de la *Coll. des Documents inédits*, t. v, 1886, p. 21.

(2) « Interrogatus utrum recipiens dederit ei licentiam habendi rem cum mulieribus, dixit quod ipsi prohibent, sed non prohibent de hominibus. Et dixit quod magister dicti Templi habuit rem cum eo carnaliter ter in unâ nocte, in Cipro ».

(3) Cf. Le *Procès des Templiers*, t. II, p. 305.

donna de renier le Christ, qui était là représenté : je l'ai fait, mais malgré moi. Puis le président m'a ordonné de cracher dessus : mais j'ai craché par terre et je n'ai craché qu'une fois, je me le rappelle bien. Quand j'ai fait vœu de chasteté, on ne m'a pas dit d'avoir des rapports illicites avec mes frères et jamais je n'en ai eu (1). Je crois que la réception des autres frères de l'Ordre a du se passer comme la mienne ; j'ai reçu peu de frères. Toutefois, quand j'ai présidé des réceptions, j'ai toujours ordonné aux témoins de prendre à part les récipiendaires pour leur faire faire ce qu'ils devaient. Mon intention était qu'on leur fît faire ce que j'avais fait et que leur réception eût lieu dans les mêmes conditions que la mienne ».

Des cent quarante Templiers interrogés par l'inquisiteur Guillaume de Paris, seuls Guillaume de Gy et Jacques de Molay appartenaient au diocèse de Besançon. Nous nous contenterons donc d'ajouter, à titre de curiosité, que le procès-verbal de cet interrogatoire, conservé aux Archives nationales, forme un rouleau de quarante-cinq peaux de parchemin, qui n'a pas moins de vingt-deux mètres 20 centimètres de long (2).

En poursuivant ainsi les membres d'un Ordre religieux, qui n'étaient soumis qu'à la juridiction immédiate du Saint-Siège, Philippe-le-Bel avait usurpé sur les droits de Clément V. Ce dernier se plaignit au roi d'un procédé aussi outrageant pour l'Église romaine et, comme ses plaintes ne recevaient pas de satisfaction, il suspendit les pouvoirs des inquisiteurs et des prélats de France, en évoquant à lui toute l'affaire (1308). Mais devant une fu-

(1) « Interrogatus, cum vovit castitatem, si sibi fuit aliquid dictum quod commisceret se carnaliter cum fratribus, dixit per juramentum suum quod non, nec unquam fecit ».

(2) Cf. A. Giry : *Manuel de diplomatique*, p. 496.

Digitized by Google

rieuse campagne de presse menée par les publicistes du roi, Clément prit peur et, à la suite d'une entrevue qui eut lieu à Poitiers au mois de mai, il fut convenu entre le pape et le roi que les Templiers arrêtés seraient remis au pape, puis restitués aux officiers royaux, au nom de l'Église romaine. Quant aux crimes d'hérésie, le faible Clément V en distingua deux sortes. Le procès contre les personnes devait être repris par les évêques diocésains et les inquisiteurs, dont les droits étaient rétablis. Le procès contre l'Ordre, distinct du précédent, serait entamé devant un Concile général, convoqué à Vienne pour le mois d'octobre 1310 et les documents propres à éclairer cette assemblée seraient recueillis par une Commission pontificale, composée de huit ecclésiastiques. Enfin, le grand-maître et les hauts dignitaires de l'Ordre devaient être réservés au jugement personnel du pape.

Le 9 août 1309, la commission pontificale, assemblée dans l'abbaye de Sainte-Geneviève de Paris, fit savoir qu'elle recevrait les témoignages de tous ceux qui voudraient déposer, au mois de novembre suivant. Les commissaires étaient l'archevêque de Narbonne, Gilles Aiscelin de Montaigu, les évêques de Bayeux (Guillaume I Bonnet), de Mende (Guillaume VI Duranti) et de Limoges (Renaud de la Porte), et des archidiacres de Rouen (Mathieu de Naples), de Trente (Jean de Mantoue) et de Marguelonne (Jean de Montlaur) et le prévôt de l'église d'Aix (Guillaume Agarne), qui ne siégea pas. Comme ces juges jouissaient d'une certaine indépendance, les conseillers du roi les empêchèrent quelque temps de fonctionner, en interdisant aux intéressés de comparaître. Sur la demande de la commission, l'évêque de Paris dut faire publier lui-même la citation dans les prisons, où les officiers royaux gardaient les Templiers, et les audiences furent

Digitized by Google

inaugurées le samedi 22 novembre 1309. Nous allons traduire mot à mot les dépositions faites par les Templiers franc-comtois.

« Les commissaires siégeant en tribunal dans une chambre de l'évêché de Paris (1), le 22 novembre, un homme se présenta devant eux, vêtu d'habits séculiers et qu'on disait venu pour le cas des Templiers. Interrogé sur son nom, sa condition et la cause de sa comparution, il répondit qu'il s'appelait Jean de Marloz, *Johannes de Melot* (2), et qu'il était du diocèse de Besançon ; sur quoi il produisit un sceau, où son nom semblait être gravé, et qu'il affirma être le sien ».

« Il dit en outre qu'il avait appartenu à l'Ordre du Temple et qu'il avait porté l'habit de l'Ordre pendant dix ans et qu'il en était sorti ; mais que jamais, jurant sur son âme et sa foi, il n'avait ni vu, ni entendu, ni connu aucun mal sur l'Ordre ».

« Il dit aussi qu'il était trouver les commissaires, prêt à faire et à signer tout ce qu'ils voudraient. Les commissaires lui ayant demandé s'il venait pour défendre l'Ordre et s'il voulait présenter sa défense, parce qu'ils étaient disposés à l'écouter, il répondit qu'il n'était pas venu pour un autre motif, qu'il voulait savoir ce qu'il adviendrait de l'Ordre, mais qu'il ne voulait pas le défendre ; enfin, il pria les commissaires de faire de lui ce qu'ils voudraient et qu'ils voulussent bien assurer son existence, parce qu'il était pauvre ».

« A son aspect et devant ses actes, ses gestes et ses paroles, les commissaires jugèrent qu'il était innocent ou fou, et qu'il n'avait pas tout à fait sa tête à lui. Alors ils ne procédèrent pas plus avant et lui conseillèrent d'aller

(1) Cf. *Le Procès des Templiers*, T. I, p. 26-27.
(2) Voir plus haut, p. 146, notre discussion sur le nom de cet individu.

trouver l'évêque de Paris, à qui il appartenait de recevoir tels frères errant dans son diocèse et de lui exposer son cas, ajoutant que l'évêque l'accueillerait avec bonté et lui fournirait, croyaient-ils, pour sa nourriture et le reste ce qu'on donnait aux membres de l'Ordre fugitifs ; et ainsi il se retira de leur présence ».

Franchement, on ne s'explique pas qu'il se soit trouvé quelqu'un pour attribuer une semblable déposition au grand-maître du Temple. La séance du 26 novembre fut au contraire marquée par une scène fort caractéristique. Nous avons cru devoir mettre de temps en temps au style direct la phrase embarrassée du notaire.

« Le mercredi 26 novembre 1309 (1), le prévôt de l'église de Poitiers, Philippe de Vouhet et Jean de Jamville, huissier d'armes du roi, tous deux chargés de la garde des Templiers, amenèrent devant les commissaires le frère Jacques de Molay, *Jacobus de Molayo*, grand-maître de l'Ordre du Temple. On lui demanda s'il voulait défendre l'Ordre ou simplement parler pour lui-même. Il répondit que l'Ordre était confirmé et privilégié par le Saint-Siège et qu'il lui paraissait fort étonnant que l'Église romaine voulût procéder aussitôt à la destruction de l'Ordre, lorsque la sentence de déposition, relative à l'empereur Frédéric [II], avait été suspendue pendant trente-deux ans ».

Il dit ensuite : « Je n'ai ni assez de sagesse ni assez de talent pour défendre l'Ordre ; cependant je suis prêt à le faire suivant mes moyens. Ne serais-je pas vil et misérable à mes yeux et aux yeux des autres, si je ne défendais pas un Ordre, qui m'a procuré tant d'avantages et de dignités ? Mais il me paraît difficile de pouvoir présenter une défense convenable, lorsque je suis prisonnier du pape et du roi et que je ne possède pas le moindre argent, pas

(1) Cf. *Le Procès des Templiers*, T. I, p. 32-35.

même quatre deniers, afin de pourvoir aux frais de la défense. Je demande donc aide et conseil ; car je désire que l'on sache la vérité sur tout ce qui est imputé à l'Ordre, non seulement par les Templiers eux-mêmes, mais aussi dans toutes les parties du monde par les rois, les princes, les prélats, les ducs, les comtes et les barons. Je suis prêt à m'en tenir aux dépositions et témoignages des rois, princes, prélats, comtes, ducs, barons et autres personnes de marque. Mais c'est pour moi une affaire difficile, puisque je n'ai avec moi qu'un frère sergent, dont je puisse prendre conseil ».

Les commissaires lui répondirent : « Réfléchissez avec soin sur votre offre de défendre l'Ordre et pensez aux aveux que vous avez déjà faits contre lui et contre vous-même. Cependant, si vous persistez dans votre dessein, nous sommes disposés à recevoir votre défense et même à vous accorder un délai, si vous voulez lui donner plus d'ampleur. Mais nous voulons que vous sachiez qu'en matière d'hérésie et de foi, on doit procéder simplement et sans formalités, sans plaidoyer d'avocat, ni forme de jugement ».

Alors, pour que le grand-maître put délibérer avec connaissance de cause, les commissaires firent lire et expliquer en langue vulgaire les lettres apostoliques, qui avaient institué la commission chargée d'enquérir contre l'Ordre du Temple, quatre autres lettres apostoliques relatives au même objet, la lettre par laquelle Guillaume Agarne, prévôt d'Aix, présentait des excuses légitimes et la citation publique que les commissaires avaient fait publier touchant l'Ordre, les membres de l'Ordre et ceux à qui il appartenait.

Pendant la lecture des lettres apostoliques et surtout pendant la lecture de la lettre où l'on relatait ce qui avait

Digitized by Google

été dit par le grand-maître en présence des trois cardinaux qui l'avaient interrogé à Chinon (1), il fit deux fois le signe de la croix et par d'autres marques encore il manifesta son extrême stupéfaction. C'est ainsi qu'il déclara que, si les seigneurs commissaires étaient d'autres personnes, il aurait quelque chose à leur dire. Les commissaires lui ayant répondu qu'ils n'étaient point là pour accepter un gage de bataille : « Ce n'est pas là ce que j'entends, répliqua-t-il ; mais plaise à Dieu que dans ce cas l'on observe contre de tels pervers la coutume des Sarrasins et des Tartares, qui leur tranchent la tête en la fendant par le milieu ». Les commissaires lui notifièrent alors que ceux que l'Église trouvait hérétiques, elle les jugeait hérétiques et qu'elle livrait les obstinés à la justice séculière.

Guillaume de Plaisians (2), chevalier du roi, assistait à cet interrogatoire, mais sans y avoir été appelé par les

(1) Dans cette lettre, Clément V rappelle les accusations terribles portées contre l'Ordre du Temple. Il a interrogé lui-même à Poitiers jusqu'à soixante-douze Templiers et fait copier leurs dépositions Il voulait ensuite interroger de la même manière le grand-maître de l'Ordre, ainsi que les précepteurs de France, d'Outre-mer, de Normandie, de Guyenne et de Poitou ; mais plusieurs d'entr'eux étaient trop faibles pour venir à Poitiers et il a confié les soins de contrôler leurs dépositions antérieures à trois cardinaux, Bérenger de Frédol, du titre de Saint-Nérée et de Saint-Achilée, Etienne de Suisy, du titre de Saint-Cyriaque, et Landolphe Branciacco, du titre de Saint-Ange.

Les trois cardinaux se sont transportés à Chinon auprès des accusés en question et leur ont ordonné, au nom de l'autorité apostolique, de dire toute la vérité, librement et sans crainte. Après avoir prêté serment, les inculpés confessèrent entre autres choses le reniement du Christ et le crachat sur la croix, lors de leur réception dans l'Ordre, et qu'ils avaient reçu plusieurs frères dans les mêmes conditions. Quelques-uns ont en outre avoué des choses terribles et deshonnêtes, que l'on tait momentanément par pitié pour eux. Enfin, ils ont confirmé l'exactitude des dépositions qu'ils ont faites en présence de l'inquisiteur. Ils ont alors demandé leur absolution, les genoux à terre et les mains jointes, humblement, dévotement et en versant des larmes. Les cardinaux leur ont accordé l'absolution. Cf. *Le Procès des Templiers*, T. I, p. 2 et suiv.

(2) Telle doit être l'orthographe de son nom, puisqu'il est né à Plaisians, Vaucluse, arr. Orange, cant. Vaison, comme l'a démontré M. A. Henry dans une thèse soutenue à l'Ecole des Chartes, le 26 janvier 1892. Cf. *Le Moyen-Age*, T. V (1892), p. 33. — Sur Guillaume de Nogaret, mentionné un peu plus loin, cons. le *Mémoire* de Renan au tome XXVII de l'*Histoire littéraire*.

Digitized by Google

commissaires, comme ceux-ci le firent remarquer. Il prit alors le grand-maître à part, l'assura de son amitié, parce que tous deux étaient chevaliers et l'engagea à ne pas se perdre à la légère. Jacques de Molay dit alors qu'il voyait bien qu'il lui fallait sagement réfléchir ; car autrement il pourrait s'enchevêtrer. Il supplia donc les commissaires de lui accorder un délai jusqu'au vendredi suivant et ce délai lui fut accordé par les commissaires, qui lui offrirent d'en prendre un plus long, s'il le jugeait à propos ».

Tel fut le premier interrogatoire du grand-maître. Il est fort suggestif. Il respire tout d'abord la modestie et la franchise ; puis, devant les observations cauteleuses de la commission, Jacques de Molay s'emporte et finalement il se laisse prendre aux protestations mensongères de Guillaume de Plaisians. C'est une proie trop facile pour de tels adversaires. Un point est à retenir tout particulièrement : son attitude en présence des aveux que lui prêtent les trois cardinaux de Chinon. La déposition de Ponsard de Gizy, précepteur de Payns, qui comparaît le 27 novembre, jette un jour curieux sur l'état d'esprit des Templiers et sur la procédure employée par les juges précédents. Nous allons la reproduire (1) dans ses parties essentielles :

« Les accusations portées contre l'Ordre, déclare Ponsard de Gizy, de renier le Christ, de cracher sur la croix, d'autoriser la sodomie et autres énormités semblables, sont fausses. Si moi-même ou d'autres frères avons fait des aveux de ce genre devant l'évêque de Paris ou ailleurs, nous avons menti, nous avons cédé à la violence et à la peur. Nous étions torturés par Floran de Béziers, prieur de Montfaucon, et par le moine Guillaume Robert, nos ennemis. Ceux d'entre nous qui se trouvaient en pri-

(1) Cf. *Le Procès des Templiers*, T. I, p. 36 et suiv.

Digitized by Google

son étaient convenus de faire ces aveux pour éviter la mort et parce que, durant les tortures, trente-six Templiers étaient morts à Paris et beaucoup d'autres ailleurs. Je suis prêt à défendre l'Ordre en mon nom et au nom de ceux qui se joindront à moi, si l'on m'accorde sur les biens de l'Ordre de quoi fournir aux frais...» Les commissaires lui demandent s'il a été torturé. « Oui, répondit-il, trois mois avant l'aveu que j'ai fait à l'évêque de Paris. On m'a lié les mains derrière le dos, avec des liens serrés si fortement que le sang me jaillissait des ongles, dans la basse-fosse où je restai pendant une heure. Si l'on me torturait à nouveau, je vous affirme que je nierai ce que je viens de vous dire et que je dirai tout ce que l'on voudrait. Pour l'honneur de l'Ordre, je suis prêt à ce qu'on me coupe la tête, à supporter les épreuves du feu et de l'eau chaude, mais pour peu de temps. Je ne pourrai pas supporter les longues tortures auxquelles on m'a soumis en prison pendant deux ans et plus...»

Revenons à Jacques de Molay, qui reparaît le 28 novembre, complètement maté par les arguments de Guillaume de Plaisians.

« Il remercia (1) d'abord les commissaires du délai qu'ils lui avaient accordé et de lui avoir ainsi laissé la bride sur le cou. Les commissaires renouvellent leur question : « Voulez-vous défendre l'Ordre. — Je ne suis, dit-il, qu'un chevalier sans fortune et sans instruction, *miles illitteratus et pauper*. J'ai entendu lire une lettre du pape, qui se réserve de me juger, ainsi que plusieurs dignitaires de l'Ordre. Je ne demande rien de plus pour le moment ».

On le requiert alors expressément de dire s'il voulait

(1) Cf. *Le Procès des Templiers*, t. I, p. 42-45.

Digitized by Google

défendre l'Ordre. « Non, répond-il ; mais j'irai en présence du pape, quand il lui plaira. Je suis mortel comme les autres hommes et je ne possède que le moment présent. Je vous supplie donc de signifier au pape qu'il veuille bien me mander au plus tôt devant lui et alors je parlerai, suivant mes moyens, pour l'honneur du Christ et de l'Église ».

« Nous n'avons pas à nous occuper des personnes, lui font observer les commissaires. Le pape nous a commis pour informer contre l'Ordre. — Je vous requiers simplement, dit Jacques de Molay, de vous comporter en cette affaire avec loyauté et fidélité. Toutefois, pour l'acquit de ma conscience, je veux vous présenter trois observations en faveur de l'Ordre. D'abord, je ne connais pas de religion, où les chapelles et les églises soient mieux pourvues de beaux ornements et de tout ce qui touche au culte divin, où le service soit mieux fait par les prêtres et les clercs, excepté dans les églises cathédrales. Deuxièmement, je ne connais pas de religion, où l'on fasse plus l'aumône que dans la religion du Temple ; dans toutes nos maisons en effet, il est de règle que l'on fasse l'aumône trois fois par semaine à tous ceux qui se présentent. Enfin, je ne connais pas de religion, ni de peuple, qui se soit exposé aussi souvent à la mort, qui ait autant versé son sang pour défendre la foi chrétienne contre ses ennemis, ou qui soit plus redouté des infidèles. Ainsi, le comte d'Artois, lors de la bataille de la Massoure où il est mort, voulut que les Templiers fussent placés à l'avant-garde et s'il avait cru le grand-maître de cette époque, ni le comte, ni le grand-maître, ni les autres n'eussent péri ».

Un commissaire ayant répliqué que tout cela, sans la foi catholique, ne sert en rien au salut de l'âme : « C'est

Digitized by Google

vrai, reconnut le grand-maître ; mais j'atteste que je crois en un seul Dieu, à la Trinité des personnes et à tous les autres autres articles de la foi catholique. Je crois qu'il n'y a qu'un Dieu, qu'une foi, qu'un baptême, qu'une Église et qu'à la mort, quand l'âme se sépare du corps, on voit quels sont les bons et les méchants et que nous saurons tous la vérité sur ce qui se passe actuellement ».

Le chancelier du roi, Guillaume de Nogaret, prit alors la parole : « J'ai ouï dire que, dans les choniques qui sont à Saint-Denis, il était écrit qu'au temps de Saladin, sultan de Babylone, le grand maître d'alors et les autres dignitaires de l'Ordre lui firent hommage et que le même Saladin, apprenant un grand échec des Templiers, dit publiquement que cela leur était advenu parce qu'ils pratiquaient la sodomie et qu'ils prévariquaient contre leur foi et leur loi ».

Le grand-maître se montra stupéfait de ces propos. « Jamais jusqu'à ce jour, dit-il, je n'avais entendu pareille chose. Je sais bien que, quand j'étais outre-mer, et pendant le magistère de Guillaume de Beaujeu, moi et beaucoup d'autres jeunes frères de l'Ordre, qui désirions la guerre (suivant l'usage des jeunes chevaliers qui aiment bien à voir des faits d'armes), ainsi que plusieurs autres qui ne faisaient point partie de l'Ordre, nous murmurions contre le grand-maître, parce qu'il observait la trève que le roi d'Angleterre avait établie entre les Chrétiens et les Sarrazins ; mais dans la suite, nous en fûmes satisfaits, parce que le grand'-maître ne pouvait faire autrement : l'Ordre possédait alors et gardait beaucoup de villes et de forteresses enclavées dans les terres du sultan et il n'aurait pu les conserver si le roi d'Angleterre ne les eût ravitaillées ».

Finalement, le grand-maître pria humblement les

commissaires et le chancelier qu'on lui permît d'entendre la messe et les autres offices divins, et d'avoir sa chapelle et ses chapelains. Ils le lui promirent, en louant sa dévotion ».

Le lundi 2 mars 1310 (1), les commissaires demandèrent encore une fois à Jacques de Molay s'il voulait défendre l'Ordre. « Le pape s'est réservé mon jugement, leur dit-il ; je vous prie donc de me faire conduire devant lui et alors je dirai ce qui conviendra. — Nous vous répétons que nous ne procédons pas contre vous en particulier ; nous n'en avons ni la volonté ni le pouvoir. Nous sommes seulement chargés d'enquérir contre l'Ordre.— Alors écrivez au pape pour qu'il nous appelle en sa présence, moi et les autres qui ont été réservés ». Les commissaires lui promirent d'écrire le plus tôt possible.

---

(1) Cf. *Le Procès des Templiers*, T. I, p. 87.

Chapitre V

Suite de l'enquête faite par la Commission pontificale : l'acte d'accusation ; interrogatoires de Guillaume de Gy et de Pierre de Seveux. — Mort de Jacques de Molay.

Il y a dans les pièces publiées par Michelet d'autres dépositions aussi vivantes que celle de Jacques de Molay. Mais nous ne voulons retenir ici que ce qui concerne les Templiers franc-comtois.

Le lundi 9 février 1310 furent amenés devant les commissaires six Templiers (1), arrêtés dans le diocèse de Sens, dont Gautier de Villers, *Galterus de Villers*, du diocèse de Besançon. On leur demanda séparément s'ils voulaient défendre l'Ordre des méfaits qui lui étaient imputés ; ils répondirent que oui, *responderunt quod sic*, et qu'ils étaient frères sergents.

Le mardi 10 février, on amena dix-neuf Templiers (2), arrêtés dans le diocèse de Paris et parmi lesquels se trouvaient Jacques de la Rochelle, *Jacobus de Rupella*, du diocèse de Besançon. A la question qui leur fut posée, ils répondirent qu'ils voulaient défendre l'Ordre ; ils demandèrent en outre les Sacrements de l'Église et leur mise en liberté.

Le vendredi 13, on amena d'une autre localité du diocèse de Paris six Templiers (3), dont Étienne de Batenans, *Stephanus de Bavenas*, du diocèse de Besançon. On leur demanda séparément s'ils voulaient défendre l'Ordre de ce qui leur était imputé et ils répondirent que oui.

(1) Cf. Le *Procès des Templiers*, t. I, page 59.
(2) *Ibidem*, p. 65.
(3) *Ibidem*, p. 67.

Le mercredi 18 février, comparurent vingt-deux Templiers (1), incarcérés au Temple de Paris, et parmi lesquels figurait Guillaume de Gy, *Guillelmus de Gisiaco*, du diocèse de Besançon. Le malheureux, qui n'avait plus à complaire à ses tourmenteurs, répondit cette fois qu'il voulait défendre l'Ordre de la meilleure manière qu'il pouvait.

Enfin, le jeudi 26 février, furent amenés de Gisors un grand nombre de Templiers (2), dont Lambert de Gourgeon, *Lambertus de Gorion*, du diocèse de Besançon et tous déclarèrent qu'ils voulaient défendre l'Ordre.

A la date du 28 mars 1310, il y avait à Paris cinq cent quarante-six Templiers, qui étaient défenseurs de l'Ordre. La Commission apostolique les réunit dans le jardin de l'évêché et leur fit lire le réquisitoire préparé contre le Temple et qui ne contient pas moins de cent vingt articles (3). Nous allons en donner la traduction, en les groupant suivant le sens général des accusations.

Acte d'accusation porté contre l'Ordre du Temple

« Bien qu'ils affirment que l'institution de l'Ordre est sainte et qu'elle a été approuvée par le pape, toutefois, dans leurs réceptions et parfois après, les frères de l'Ordre se livrent aux pratiques suivantes :

Art. 1-4.— Soit dans sa réception et parfois après, soit à la première occasion, le récipiendaire renie le Christ, ou le crucifix, ou Jésus, ou Dieu, ou la Sainte-Vierge, ou tous les saints et saintes de Dieu, poussé ou conseillé à cela par ceux qui l'ont reçu.— C'est une habitu-

(1) *Le Procès des Templiers*, p. 78.
(2) *Ibidem*, p. 86.
(3) Cf. *Le Procès des Templiers*, T. I, p. 89 et suiv.

de de tous les frères ; — De la plupart ; — Même après leur réception.

Art. 5-8.— Les présidents de la séance disent et professent aux récipiendaires que le Christ n'est pas vraiment Dieu ; tantôt c'est Jésus ou le crucifix.'— Ils disent aux récipiendaires que c'est un faux prophète ; — qu'il a souffert et a été crucifié, non pour la rédemption du genre humain, mais pour ses propres crimes. — Ni les présidents, ni les récipiendaires n'ont l'espoir d'être sauvés par Jésus ; on le dit aux récipiendaires, ou quelque chose de semblable.

Art. 9-13.— Les récipiendaires doivent cracher sur la croix, ou sur le symbole de la croix et sur l'image du Christ, bien que parfois ils crachent à côté. — On leur ordonne parfois de fouler la croix aux pieds. — Les frères déjà reçus la foulent aux pieds quelquefois eux-mêmes. — Parfois ils urinent et marchent dessus, ils font uriner les autres dessus, et cela quelquefois le vendredi saint. — Quelques-uns ont l'habitude de se réunir le vendredi saint ou la semaine sainte, pour marcher et uriner dessus.

Art. 14-15.— Ils adorent un chat, qui apparaît quelquefois dans leurs chapitres.— Ils agissent ainsi pour critiquer le Christ et la foi orthodoxe.

Art. 16-29.— Ils ne croient pas au sacrement de l'autel.— Quelques-uns d'entre eux. — La plupart. — Ils ne croient pas aux autres sacrements de l'Église.— Les prêtres de l'Ordre ne prononcent pas dans le canon de la messe les mots sacramentels de la consommation du Christ ; — Quelques-uns d'entre eux ; —La plupart.— Les présidents le leur ordonnent.— Ils croient et on leur dit que le grand maître peut les absoudre de leurs péchés ; — Ou le visiteur ; — Ou les percepteurs, dont beaucoup sont laïques. Ils le font réellement ; — Quelques-uns.— Le grand-maître

s'en est confessé, en présence de plusieurs personnes considérables, avant d'être incarcéré.

Art. 30-33.— Pendant la réception des frères ou peu après, le président et le récipiendaire s'embrassent parfois sur la bouche, sur le nombril ou sur le ventre nu, et sur l'anus ou sur l'épine dorsale ; — quelquefois sur le nombril ; — quelquefois au bas de l'épine dorsale ; — quelquefois ailleurs (1).

Art. 34-35.— Lors de leur réception, les récipiendaires doivent jurer qu'ils ne sortiront pas de l'Ordre. — Ils passent dès lors pour l'avoir promis.

Art. 36-39. — Leurs réceptions sont clandestines. — Personne n'y assiste, sinon les frères de l'Ordre.— Pour ce motif l'Ordre encourt depuis longtemps de violentes suspicions.— C'est l'opinion commune.

Art. 40-45.— On dit aux frères, dès qu'ils sont reçus, qu'ils peuvent avoir des rapports charnels l'un avec l'autre ;— que cela leur est permis.— Ils doivent le faire et le supporter.— Cela n'est pas un péché pour eux.— Ils l'ont fait eux-mêmes ou plusieurs d'entre eux ; — quelques-uns.

Art. 46-57.— Dans chacune de leurs provinces ils ont des idoles : des têtes, dont quelques-unes ont trois faces, d'autres une face et d'autres un crâne humain. — Ils adorent cette ou ces idoles, et spécialement dans leurs grands chapitres.— Ils la vénèrent ; — comme Dieu ; — comme le Sauveur ; — du moins quelques-uns d'entre eux ; — la plupart de ceux qui sont dans les chapitres.— Ils disent que cette tête peut les sauver ; — les faire riches ; — leur donner toutes les richesses de l'Ordre.— Elle fait fleurir les arbres ; — germer la terre.

(1) « Item, quod in receptione fratrum dicti ordinis vel circa, interdum recipiens et receptus aliquando se deosculabantur in ore, in umbilico seu in ventre nudo, et in ano seu spinà dorsi ; — item aliquando in umbilico ; item aliquando in fine spine dorsi ; item, aliquando in virgâ virili ».

Digitized by Google

Art. 58-61.— Quelques-uns entourent la tête des idoles ou la touchent avec des cordelettes, dont ils se ceignent ensuite sur leur chemise, ou sur la peau. — Lors de la réception, ils donnent à chacun des frères ces cordelettes, qui sont de différentes longueurs. — Ils les mettent pour adorer l'idole.— On leur ordonne de se ceindre de ces cordelettes et de les porter continuellement, et ils les portent même la nuit.

Art. 62-64.— Les frères de l'Ordre sont habituellement reçus de cette façon ; — partout ; — pour la plupart.

Art. 65-67.— Ceux qui ne veulent pas se livrer à ces pratiques, lors de leur réception ou après, on les tue ou on les emprisonne ; — quelques-uns ; — la plupart.

Art. 68-72.— On leur fait jurer de ne pas révéler ces pratiques ; — sous peine de mort ou de prison. — Ils ne révèlent pas le mode de leur réception. — Ils n'osent pas en parler entre eux. — Ceux qui sont surpris en le révélant, sont punis de mort ou de prison.

Art. 73-76.— On leur ordonne de ne se fier qu'aux frères de l'Ordre.— Malgré leur connaissance de ces fautes, les frères négligent de s'en corriger.— Ils ne le disent pas à notre sainte mère l'Église. — Ils ne laissent pas de pratiquer lesdites erreurs et de vivre avec leurs frères, bien qu'ils puissent le dire.

Art. 77-86. — Ces pratiques avaient lieu outre-mer, aux lieux où se tenaient alors le grand-maître et le convent. — Le reniement du Christ se faisait en présence du grand-maître et du convent. — Ces pratiques avaient lieu dans l'île de Chypre ; — et aussi en Occident, dans tous les royaumes et aux endroits, où se faisaient les réceptions.— Ces pratiques étaient observées généralement et communément dans l'Ordre ; — suivant un usage antique et général ; — suivant une coutume ancienne ; — suivant un statut

de l'Ordre. — Ces usages, coutumes, ordonnances et statuts étaient observés dans tout l'Ordre, au-delà et en-deça de la mer. — Ils provenaient de règlements de l'Ordre, coupablement introduits après l'approbation du Saint-Siège.

Art. 87-96. — Les réceptions des frères de l'Ordre se faisaient communément comme dessus dans tout l'Ordre ; — suivant les prescriptions du grand-maître de l'Ordre ; — des visiteurs ; — des précepteurs ; — de la plupart des membres de l'Ordre. — Ils observaient eux-mêmes ces pratiques et professaient leur observation ; — quelques-uns d'entre eux. — Il n'y avait pas d'autre mode pour recevoir les frères de l'Ordre. — Aucun des frères vivant aujourd'hui ne se rappelle pas qu'un autre mode fût observé en son temps. — Ceux qui ne voulaient pas observer ce mode de réception étaient gravement punis par le grand-maître, les visiteurs, les précepteurs et les autres maîtres disposant de quelque autorité dans l'Ordre, quand la plainte leur en était faite.

Art. 97. — Ils ne faisaient pas l'aumône dans l'Ordre, comme ils l'auraient dû faire et ne pratiquaient pas l'hospitalité.

Art. 98-100. — Ce n'était pas un péché dans l'Ordre que d'acquérir des biens étrangers par toutes les voies, bonnes ou mauvaises. — On leur faisait jurer d'accroître et d'enrichir l'Ordre par tous les moyens possibles. — Ce n'était pas un péché que d'agir ainsi.

Art. 101-106. — Ils ont l'habitude de tenir secrètement leurs chapitres ; — secrètement, c'est à-dire lors du premier sommeil, ou dans la première veille ; — secrètement, c'est-à-dire parce qu'ils font sortir toutes les autres personnes de leur maison et du clos voisin, et les font coucher dehors pendant les nuits qu'ils tiennent leurs chapitres ; — secrètement, c'est-à-dire parce qu'ils s'enfer-

Digitized by Google

ment pour la tenue du chapitre et que les portes de la maison et de l'église, où ils tiennent leur chapitre, sont fermées de telle sorte que personne ne puisse y entrer, ni s'en approcher, que personne ne puisse voir ou entendre ce qui s'y fait et s'y dit ; — si secrètement qu'ils placent d'ordinaire sur le toit de la maison ou de l'église, où ils tiennent chapitre, des sentinelles qui veillent à ce que personne ne puisse approcher.— Ils observent et ont coutume d'observer ces habitudes clandestines, surtout pour recevoir les frères.

Art. 107-110.— Pendant longtemps et encore aujourd'hui on a cru et on croit dans l'Ordre que le grand-maître peut absoudre les frères, même de leurs péchés non confessés et qu'ils ont négligé de confesser, parce qu'ils avaient honte ou crainte de la pénitence qu'on leur aurait infligée. —Le grand-maître a reconnu ces erreurs, avant son emprisonnement, de lui-même, en présence de clercs et de laïques dignes de foi ; — en présence de la plupart des précepteurs de l'Ordre. — Ces erreurs sont et ont été adoptées, non seulement sous l'influence du grand-maître, mais des autres précepteurs et surtout des grands visiteurs de l'Ordre.

Art. 112-113.— Tout ce que faisait, ordonnait et décidait le grand-maître, surtout avec son Conseil, l'Ordre tout entier devait l'observer et l'observait. — Il revendiquait et exercait ce pouvoir depuis longtemps.

Art. 114-117.— Ces mauvaises pratiques et ces erreurs sont si anciennes que l'Ordre a pu se renouveler dans ses membres, une, deux et même plusieurs fois, depuis l'époque de leur première observation. — Les nouveaux membres, c'est à dire presque les deux tiers de l'Ordre, ont négligé de corriger ces erreurs, bien qu'ils en aient eu connaissance. — Ils ont négligé de les faire connaître à no-

tre sainte mère l'Église. — Ils n'ont pas cessé d'observer ces erreurs et de vivre avec leurs frères, encore qu'ils aient pu faire autrement.

Art. 118.— Beaucoup de frères ont quitté l'Ordre, à cause de ses souillures et de ses erreurs, plusieurs pour suivre une autre règle, plusieurs pour vivre dans le siècle.

Art. 119-123.— Ces pratiques ont provoqué de grands scandales contre l'Ordre dans le cœur de personnes considérables, même dans celui des rois et des princes de presque tous les peuples chrétiens.— Elles sont manifestement connues parmi les frères de l'Ordre. — C'est la voix publique et l'opinion commune, tant parmi les frères qu'en dehors de l'Ordre ; — de la plupart d'entr'eux ; — de quelques-uns,

Art. 124-127.— Le grand-maître de l'Ordre, le visiteur et le grand précepteur de Chypre, ceux de Normandie et de Poitou, plusieurs autres précepteurs et quelques autres frères de l'Ordre, ont confessé ces pratiques, aussi bien en jugement qu'en dehors, en présence de personnes considérables et, en plusieurs endroits, même devant des personnes publiques.— Quelques frères de l'Ordre, chevaliers et prêtres, d'aucuns en présence de notre seigneur le pape et de cardinaux, ont confessé lesdites erreurs, ou la plus grande partie. — Ils les ont confessées en prêtant serment.— Ils les ont même reconnues en pleine assemblée générale. »

Cet acte d'accusation fut lu en latin devant les cinq-cent quarante-six Templiers, parmi lesquels nous avons relevé les noms des cinq Franc-comtois : Milon de Poyans (1), *Millo de Paians*, Étienne de Batenans, *Stephanus de*

(1) Le 9 mai 1310, fut interrogé Jacques de Troyes, âgé de 24 ans, qui déclara avoir été reçu, trois ans et demi avant l'arrestation des Templiers, par le frère Raoul de Gizy, dans la maison du Temple de Sancey, au diocèse de

Digitized by Google

Bavenant, Jacques de la Rochelle, *Jacobus de Rupella*, Lambert de Gourgeon, *Lambertus de Gorion* et Guillaume de Gy, *Guilelmus Digi*. Les officiers royaux avaient négligé d'y amener le grand-maître, dans le dessein évident de désorganiser la défense et peut-être aussi de le rendre suspect aux autres Templiers.

Les commissaires ordonnèrent ensuite une seconde lecture de l'acte en langue vulgaire. « Il suffit, s'écrièrent les Templiers, il suffit de la première lecture en latin. Nous n'avons pas besoin d'entendre de nouveau en langue vulgaire de telles turpitudes, qui sont complètement fausses et innomables » (1).

Comme les Templiers étaient trop nombreux, la commission leur demanda de constituer des procureurs et elle envoya ses notaires à cet effet, à partir du 31 mars, dans chacune des maisons où ils étaient enfermés. La première visite des notaires fut naturellement pour le Temple de Paris (2), où étaient détenus soixante-quinze Templiers, dont Guillaume de Gy, *Guillelmus Digi*. Ils déclarèrent, par la bouche de Pierre de Bologne, qu'ils ne voulaient pas désigner de procureurs, mais qu'ils s'offraient tous pour comparaître devant la commission et pour

Troyes, en présence d'un Bourguignon nommé *Milo* ; il a de plus assisté à la réception d'un frère, dans le Temple de Payns, en présence du bourguignon *Milon*, prêtre, etc. — Il s'agit sans doute ici de Milon de Poyans, qui n'est plus autrement mentionné dans les actes du procès. Cf. *Le Procès des Templiers*. T. I, p. 253.

(1) Cf. *Le Procès des Templiers*, T. I, p. 100. « Quibus lectis integraliter et perfecte, voluerunt et preceperunt iidem domini commissarii quod vulgariter omnia lecta exponerentur eisdem : sed responsum fuit per dictos fratres quod contenti erant de lecturâ factâ in latino et quod non curabant quod tante turpitudines, quas asserebant omnino esse falsas et non nominandas, vulgariter exponerentur eisdem ».

(2) Cf. *Le Procès des Templiers*, T. I, p. 114. — Le Temple se trouvait en dehors de l'enceinte de Paris. Il formait un vaste ensemble de constructions, circonscrit par nos rues des Francs-Bourgeois et de Rambuteau au Sud, les rues Vieille-du-Temple et Charlot à l'Est, le boulevard au Nord et la rue du Temple à l'Ouest. Pour plus de détails, cf. H. DE CURZON, *La maison du Temple de Paris, histoire et description, avec deux planches*, 1888, in-8°.

défendre l'Ordre. Ils affirmèrent en outre que les articles de l'acte d'accusation étaient déshonnêtes, honteux, absurdes, détestables, abominables ; qu'ils étaient mensongers, faux de la plus grande fausseté et contre toute justice ; qu'ils avaient été fabriqués et inventés de toutes pièces par de faux témoins ; que la religion du Temple était pure de toutes les saletés dont on voulait la souiller et qu'ils étaient prêts à la défendre et à la soutenir de cœur, par parole et par action, par tous les meilleurs moyens possibles.

Le même jour, mardi 31 mars, les notaires se rendent à la maison de l'évêque d'Amiens, près de la porte Saint-Marcel (1), où quatorze Templiers détenus, dont Jacques de La Rochelle, *Jacobus de Rupella*, constituent pour leur procureur le frère Renaud de Pruins, précepteur d'Orléans.

Le mercredi 1er avril, ils se transportent à la maison de la Sirène, rue de la Harpe (2), où douze Templiers, dont Étienne de Batenans, *Stephanus de Bellevant*, répondent que, sans l'autorisation du grand-maître, ils ne peuvent désigner de procureur, mais que, si le grand-maître ne voulait pas défendre l'Ordre, ils étaient tous disposés à le faire, autant qu'ils le pourraient.

Le jeudi 2 avril, les notaires vont à la maison de Jean

(1) Cf. *Le Proces des Templiers*, T. I, p. 117. « Juxta portam sancti Marcelli ». — La porte Saint-Marcel était située vers l'extrémité méridionale de la rue Descartes actuelle, qui s'appelait naguère et qui est encore nommée par le peuple rue Bordet. Plus anciennement, cette rue se nommait rue Bordelle, rue de la porte Bordelle et rue de la porte Saint-Marcel. Cf. H. Géraud, *Paris sous Philippe-le-Bel*, 1837, in-4°, p. 338.

(2) Cf. *Le Proces des Templiers*, T. I, p. 125. « Ad domum Serene in vico Cithare ». La rue de la Harpe, qui doit probablement son nom à une enseigne, existe encore aujourd'hui. Elle commençait au carrefour de la Pane-Vère, formé par la jonction des rues de Mâcon, Saint-Séverin et de la Bouclerie ; la partie supérieure de la rue, depuis la rue des Mathurins, s'appelait alors rue Saint-Cosme et se terminait à la porte Gibert, (au coin de la place Saint-Michel). Cf. H. Géraud, *ouvr. cité*, p. 316 et 317.

Digitized by Google

Le Grand, sise à Paris près de la pointe Saint-Eustache (1), où trente Templiers, dont Lambert de Gourgeon, *Lambertus de Gorzol*, déclarent qu'ils ont besoin de leurs chefs pour choisir un défenseur, mais que chacun d'eux défendra l'Ordre en son propre nom ; l'Ordre est bon, juste et pur de tous les crimes qu'on lui impute. Enfin ils demandent avec instance les Sacrements de l'Église.

Enfin, le lundi 6 avril, les notaires se rendent à la maison de Gossuin de Brabant, dans la grand'rue Saint-Jacques (2), où se trouvaient six Templiers qui n'avaient pas assisté à l'assemblée du Jardin, bien qu'ils eussent déclaré qu'ils voulaient défendre l'Ordre. Parmi ces Templiers se trouvait Gauthier de Villers, *Galterus de Villaribus*. Ils firent la même réponse que les Templiers incarcérés dans la maison de l'évêque d'Amiens.

Partout les notaires de la commission recueillirent les mêmes protestations, rencontrèrent les mêmes attitudes indignées et viriles. Bientôt la défense s'organisa, en dehors du grand-maître et des hauts dignitaires isolés dans leurs prisons. Les quatre procureurs, élus régulièrement, formèrent comme un noyau, autour duquel des milliers de défenseurs allaient peut-être se grouper. Philippe-le-Bel vit le danger et ses conseillers n'avaient encore imaginé rien d'aussi scandaleux que l'expédient qu'ils lui recommandèrent pour rabattre la cause renaissance de ses adversaires. Ils abusèrent de ce que les procès contre l'Ordre et contre les personnes se poursuivaient paral

(1) Cf. *Le Procès des Templiers*, T. I, p. 132. — « Prope ponctam sancti Heustachii ». — La place dite de la pointe Saint-Eustache, a conservé son nom. Elle était située sur la rive droite, dans le quartier d'Outre-Grand-Pont, comme on disait alors. L'église de Saint-Eustache, qui était primitivement une chapelle sous l'invocation de Sainte-Agnès, fut bâtie vers l'an 1200 ; l'édifice, qui existe encore aujourd'hui, ne remonte qu'au XVIe siècle. Cf. H. GÉRAUD, *ouvr. cité*. p. 358 et 359.

(2) Cf. *Le Procès des Templiers*, T. I, p. 158. — « In magno vico sancti Jacobi ». — Autrefois la rue Saint-Jacques se nommait simplement la Grand'-Rue.

lèlement et de ce que les juges du procès contre les personnes étaient, à Paris, tout à fait à leur dévotion, pour effrayer mortellement les témoins du procès contre l'Ordre. Le jugement des personnes des Templiers, dans l'évêché de Paris, appartenait, en vertu des lettres papales, au concile provincial, présidé par l'archevêque de Sens, métropolitain de Paris. Or l'archevêque de Sens était le frère de l'un des principaux ministres du roi, Enguerrand de Marigny. Il assembla à Paris le concile de sa province. Ce tribunal d'inquisition avait le droit de condamner sans entendre les coupables et de faire exécuter ses arrêts du jour au lendemain. Les procureurs des prisonniers comprirent la terrible menace contenue dans la brusque convocation de ce synode de justice. Ils la signalèrent, dès le 10 mai (1), à la commission pontificale. Mais le président de ladite commission, l'archevêque de Narbonne, se retira, dès qu'ils eurent dénoncé l'attentat projeté par les conciles provinciaux, disant « qu'il avait à entendre ou à célébrer la messe ». Les autres commissaires ne surent que répondre : « Nous vous plaignons de tout notre cœur. Mais quoi ! l'archevêque de Sens agit régulièrement contre les personnes. Nous ne pouvons rien ». Le 12, ils essayèrent timidement d'arrêter le bras suspendu du concile par un message très raisonnable et très modéré ; mais, comme ils l'avaient prévu, leur intervention fut inutile. Ce jour-là même en effet, cinquante-quatre Templiers, condamnés comme relaps par l'archevêque de Sens et ses suffragants, furent empilés dans des charettes et brûlés publiquement, entre le bois de Vincennes et le Moulin-à Vent de Paris, hors de la porte Saint-Antoine (2).

(1) Cf. *Le Procès des Templiers*, t. 1, p. 259 et suiv.

(2) Ce paragraphe est emprunté presque textuellement à Ch.-V. Langlois, *Le Procès des Templiers*, dans la *Revue des deux Mondes*, 15 janvier 1891, p. 410.

Digitized by Google

Deux procureurs élus sur quatre avaient disparu. La commission n'en reprit pas moins, dès le 13, l'ironique comédie de ses séances dans la chapelle Saint-Éloy. Mais quelque chose était changé depuis la veille. On le vit bien lors de la comparution du premier témoin qui fut introduit. La prose du notaire est empreinte ici comme d'une grandeur tragique. Qu'on en juge en effet :

« Le mercredi 13 mai 1310 (1), les commissaires se réunirent dans la chapelle Saint-Éloy, à l'exception des prélats de Narbonne et de Bayeux, excusés, et l'on amena devant eux Aimery de Villiers-le-Duc (2), du diocèse de Langres, barbe rase, sans le manteau ni l'habit du Temple, âgé d'une cinquantaine d'années, chevalier de l'Ordre depuis vingt ans et auparavant frère sergent pendant huit ans environ. Les commissaires lui expliquèrent les articles de l'acte d'accusation, sur lesquels ils allaient l'interroger. Mais le témoin, pâle et fort effrayé, déposant sous serment et au péril de son âme, demandant, s'il mentait, à mourir subitement et à être d'âme et de corps, en présence des commissaires, soudain englouti en enfer, se frappant la poitrine de ses poings, levant les mains vers l'autel et les genoux en terre pour donner plus de force encore à son affirmation, dit que toutes les erreurs imputées à l'Ordre étaient entièrement fausses, bien qu'il en eut confessé quelques-unes, à cause des nombreuses tortures que lui avaient infligées, pendant son interrogatoire, Guillaume de Marcilly et Hugues de la Celle, chevaliers du roi. Il ajouta qu'ayant vu la veille emmener sur des charrettes, pour être brûlés, cinquante-quatre frères de l'Ordre, parce qu'ils n'avaient pas voulu confesser leurs prétendues erreurs, et ayant entendu dire qu'ils avaient

(1) Cf. *Le Procès des Templiers*, T. I, p. 275-276.
(2) « Amerius de Villaribus Ducis ». — *Villiers-le-Duc*, Côte-d'Or, arr. et cant. de Châtillon-sur-Seine.

Digitized by Google

été brûlés, lui qui craignait de ne pouvoir résister à la terreur du feu, il ajouta qu'il était prêt à confesser et avouer par serment, devant les commissaires ou autres, que toutes les erreurs imputées à l'Ordre étaient vraies et *même à dire, si l'on voulait, qu'il avait tué Dieu* (1). Il supplia et conjura les seigneurs commissaires et nous, notaires présents, de ne pas révéler ce qu'il venait de dire ni aux gens du roi, ni à ses gardiens, car il craignait, disait-il, que si ces derniers en avaient connaissance, il ne fût livré au même supplice que les cinquante-quatre Templiers. Alors les commissaires, voyant que le témoin allait tomber dans le précipice, que les autres étaient comme lui terrifiés, qu'un témoin qui avait déposé le mardi précédent était revenu les supplier de tenir sa déposition secrète, à cause du danger qui le frapperait à coup sûr, les commissaires, voyant les dangers qui menaçaient les témoins, s'ils continuaient à les entendre pendant cette terreur et mus également par d'autres causes, décidèrent de surseoir pour le présent à l'interrogatoire du témoin et des autres, jusqu'à ce qu'ils eussent mûrement délibéré. Et ils firent inscrire cette délibération au procès par nous, notaires... »

Le mardi 19 mai, quarante-quatre Templiers demandent à comparaître devant les commissaires et déclarent que, contrairement à leurs dépositions antérieures, ils voulaient renoncer et renonçaient absolument à défendre l'Ordre (2). Parmi ces malheureux, qu'on n'a pas le courage de blâmer, figure Guillaume de Gy, *Guillelmus de Gi*, du diocèse de Besançon.

Les commissaires ne reprirent leurs opérations, désormais fictives, qu'après six mois d'intervalle et seule-

(1) Et quod eciam interfecisset Dominum ».
(2) Cf. *Le Procès des Templiers*, T. I, p. 282.

ment pour la forme. Les témoins entendus à partir du mois de décembre 1310 furent tous des Templiers *réconciliés* par les synodes provinciaux, c'est-à-dire soumis et ils comparurent « sans manteau et barbe rase ».

Le mercredi 17 février 1311 (1), un Templier, originaire du diocèse de Chartres et reçu dans l'Ordre au temple de Corgebin, dans le diocèse de Langres, déclara, entr'autres choses, avoir vu recevoir outre-mer, par le grand-maître Jacques de Molay, dans la chapelle du temple de Limassol, en 1304, entre les fêtes de Pâques et de la Pentecôte, deux frères, dont Jacques de la Rochelle, *Jacobus de Rupella*, frère sergent, employé au service du grand-maître, en présence de plus de cent vingt frères.

Le même jour 17 février, comparut « le frère sergent Guillaume de Gy (2), *Guillelmus de Gii*, du diocèse de Besançon, âgé de trente ans ou environ, sans manteau et barbe rase, absous et réconcilié par l'évêque de Paris. Après que tous les articles de l'acte d'accusation lui eurent été lus, il répondit qu'il n'avait jamais vu recevoir aucun membre dans l'Ordre et qu'il ne savait que ce qui suit :

« Je fus reçu, il y aura bientôt huit ans, à la fête de la Nativité de Saint Jean-Baptiste, par feu le frère Simon de Quincy, chevalier, alors président du passage d'outre-mer, dans une chambre de la maison du temple de Marseille, en présence des frères Jacques de Coublanc (3), *Jacobus de Coblanc*, Richard et Jean de Montclar, frères suivant la chair, chevaliers, et de plusieurs autres.

(1) Cf. Le *Procès des Templiers*, t. I, p. 560.
(2) *Ibidem*, p. 562.
(3) Il y a deux villages du nom de Coublanc, l'un dans la Haute-Marne, arr. Langres, cant. Prauthoy, l'autre dans le département de Saône-et-Loire, arr. Charolles, cant. Chauffailles. Coublanc, dans la Haute-Marne, mentionné sous la forme de *Confluentum castrum* dans la *Chronique de Bèze*, édit. Garnier, p. 437, doit ce nom à ce qu'il est situé au confluent du Saulon et de la Ressaigne.

« J'ai demandé trois fois le pain et l'eau, la société et le pauvre vêtement de l'Ordre. On me répondit trois fois de sortir de la chambre et de bien réfléchir, parce qu'il s'agissait d'une affaire d'importance : je les voyais, me fit-on observer, toujours avec un appareil pompeux de chevaux et de vêtements et je n'en avais sans doute pas autant ; il me faudrait endurer beaucoup de peines et de dangers. Je répartis que je pourrais tout supporter et finalement le président m'accorda le pain et l'eau, la société et le partage des biens de l'Ordre. On associa trois de mes amis, que j'aurais à choisir, au partage de mes biens spirituels et de ceux que je pourrais acquérir par la suite. Puis on me fit prononcer les vœux de chasteté, d'obéissance et de pauvreté et jurer de garder les bonnes coutumes de l'Ordre. Le président me mit alors le manteau et m'embrassa sur la bouche, ainsi que le frère Gilles, prêtre, dont je ne sais plus le nom et qui mourut outre-mer. Il m'apprit combien je devais dire de *Pater noster* pour mes heures et comment je devais me comporter dans l'Ordre.

« Ensuite un frère sergent, nommé Gautier et originaire de la Picardie, me conduisit dans une autre chambre et, la porte étant fermée, me commanda de renier Dieu. Je lui répondis que je n'en ferai rien ; mais, comme il me dit qu'il le fallait, je reniai Dieu, de bouche et non de cœur, *ore non corde*. Alors il m'ordonna de cracher sur une croix de bois peinte, qui se trouvait dans la chambre ; je n'ai pas voulu cracher dessus, mais à côté. Gauthier ajouta que, si je voulais, je pourrais avoir des rapports charnels, *carnaliter commisceri*, avec les frères de l'Ordre et que je devais le supporter. Je lui répondis que je n'en ferai rien et je n'en ai rien fait. Je ne sais ni ne crois pas, parce que je ne l'ai vu ni entendu dire, que ces habitudes illicites aient eu lieu dans d'autres réceptions ou après,

Digitized by Google

ou qu'elles aient été ordonnées par les statuts de l'Ordre (1).

« Je crois aux sacrements de l'Église ; je pense que les autres frères croient de même et que les prêtres de l'Ordre disent régulièrement les offices. Je ne crois pas que des frères laïques puissent absoudre des péchés, que des Templiers aient échangé des baisers indécents, ou commis le crime de sodomie, ni qu'ils aient eu des idoles et touché les têtes d'idole avec des cordelettes, ceintes sur leurs chemises et conservées pendant le sommeil.

« Nous jurions de ne pas quitter l'Ordre. Nos réceptions étaient clandestines, ce qui a provoqué des soupçons contre nous. On nous ordonnait de ne pas révéler les secrets des chapitres et le mode de réception. Si nous les avions révélés, nous aurions été punis, mais je ne sais pas comment. A ce que j'ai entendu dire, nous ne pouvions pas sans autorisation être confessés par d'autres prêtres que ceux de l'Ordre. Si des frères ont connu des erreurs, ils furent négligents de ne pas les corriger et de ne pas les dénoncer à l'Église. J'ai entendu dire que les aumônes étaient supprimées dans l'Ordre et que les tenues des chapitres étaient secrètes, que le portier veillait

(1) Il convient de rappeler ici que, dans sa déposition faite devant l'inquisiteur Guillaume de Paris et *sollicitée* par ce dernier, Guillaume de Gy avait dit précisément le contraire. Cette contradiction est d'autant plus frappante que la première déposition chargeait singulièrement Jacques de Molay. Il nous paraît de toute évidence que Guillaume de Gy avait, la première fois, dit tout ce que ses bourreaux avaient bien voulu lui faire dire.

Toutefois, il nous faut mentionner aussi un passage de l'interrogatoire du frère Hugues de Nersac, qui a trait au même sujet. Ce Hugues de Nersac, précepteur de la maison des Epaux, au diocèse de Saintes, déclara le 8 mai 1311 qu'il avait souvent entendu dire par un grand nombre de frères venant d'outre-mer, *dont les noms lui échappaient*, « quod frater *Jacobus*, magnus Magister ordinis, ultra mare existens, committebat crimen sodomiticum cum quodam valeto, camerario suo, quem multum diligebat, vocato Georgio, qui fuit submersus ex insperato in presencià dicti Magistri et aliorum, transeundo quamdam aquam in riparia Januensi (la rivière de Gênes), et credit ipse testis quod fuerit ultio divina propter peccatum predictum, quo eciam dicebantur abuti alii majores ordinis ultra mare ; etc. Cf. Le *Procès des Templiers*, t. II, p. 207 et suiv.— La déposition de ce Hugues de Nersac charge d'un bout à l'autre l'Ordre du Temple. Quelle confiance méritent ces on-dit ?

Digitized by Google

à ce que personne ne pût entendre ce qui se disait à l'intérieur. L'Ordre entier aurait obéi aux décisions prises par le grand-maître avec le convent. De grands scandales et des soupçons contre l'Ordre sont nés des poursuites dirigées contre lui. J'ai entendu le grand-maître et d'autres dignitaires reconnaître qu'il y avait des erreurs ; mais je ne sais pas lesquelles. Je m'étais d'abord proposé pour défendre l'Ordre ; puis je me suis rétracté.

« Requis de dire s'il avait ainsi déposé par prière, ordre, crainte, amour, haine, ou dans l'espoir d'un avantage quelconque, Guillaume de Gy répondit non, mais qu'il avait déposé pour dire la vérité. On lui ordonna de ne pas révéler sa déposition, avant que les actes ne fussent publiés et il protesta qu'il n'entendait pas retirer la déposition qu'il avait faite devant l'évêque de Paris ».

On devine aisément pourquoi le malheureux faisait ainsi toutes ses réserves. Il ne se sentait aucune disposition pour le martyre et il craignait le sort des cinquante-quatre Templiers brûlés le 12 mai 1310, parmi lesquels devaient se trouver plusieurs Franc-comtois, puisque les actes du procès ne mentionnent plus leurs noms après cette journée terrible. Par contre, nous rencontrons un Franc-comtois nouveau, Pierre de Seveux, prêtre, *Petrus de Siven*, parmi les dix-neuf Templiers amenés comme témoins, le lundi 15 mars 1311 (1), devant la Commission apostolique. Le premier soin de ces témoins fut de protester qu'ils n'entendaient pas s'écarter du sens des dépositions, qu'ils avaient faites auparavant devant les ordinaires, pour qu'aucun préjudice ne pût leur advenir, si leurs nouvelles dépositions ne concordaient pas entièrement avec les précédentes.

Le vendredi 19 mars suivant eut lieu l'interrogatoire

(1) Cf. Le *Procès des Templiers*, T. II, p. 52.

Digitized by Google

du frère Pierre de Seveux, *Petrus de Siveu* (2), prêtre, du diocèse de Besançon, âgé de quarante ans ou environ, portant le manteau de l'Ordre, absous et réconcilié par l'archevêque de Tours. Il répondit de la manière suivante aux articles de l'acte d'accusation :

« Je ne sais, ne crois et n'ai entendu dire touchant ces articles que ce qui suit, parce que je n'ai assisté à aucune réception, ni à aucun des chapitres généraux. J'ai été reçu dans la chapelle de la maison de Salles, *in capellà domus Templi de Salis*, l'octave de la Saint-Martin d'hiver, il y aura neuf ans ou environ, par le frère Richard de Bétoncourt, *Ricardus de Botoncort*, chevalier, commandeur de cette maison — et je ne sais pas s'il est encore en vie, ou bien s'il est mort, — en présence des frères Laurent de Beaune, un autre dit de Brethenay, Henri, dont j'ignore le surnom, frères sergents et de Guy de Bétoncourt, *Guido de Bontencort*, chevaliers, tous défunts.

« Des frères m'avaient conseillé de bien réfléchir avant de me présenter, parce que j'allais me soumettre à la volonté d'autrui et supporter des épreuves dures et pénibles. J'ai répondu que je supporterai tout et j'ai demandé le pain et l'eau et la société de l'Ordre. On me les accorda finalement et j'ai prêté les vœux de chasteté, d'obéissance, de vivre sans biens propres et de garder les us et coutumes de l'Ordre. On me mit alors le manteau et le président m'embrassa sur la bouche, ainsi que les témoins.

« Le président m'ayant ordonné, devant eux, de renier Dieu, je l'ai fait, mais de bouche et non de cœur. On m'ordonna ensuite de cracher sur une croix posée à terre, je ne sais plus si elle était de bois ou en métal, ni si l'image du crucifix s'y trouvait. J'ai refusé de cracher des-

(2) Cf. *Ibidem*, T. II, p. 80.

sus, ni à côté. D'autres pratiques illicites n'eurent pas lieu, ni pendant ma réception, ni après. Ces pratiques ne figurent pas dans les statuts de l'Ordre. J'ignore si le reniement et le crachement, ou d'autres usages illicites, ont eu lieu pendant les réceptions des autres frères ; mais je crois qu'en général ils ont été reçus de la même manière que moi.

« La messe était célébrée dans l'Ordre, suivant les rites de l'Église. Le contraire ne m'a jamais été dit et les frères croient aux sacrements ecclésiastiques.

« Lors de ma réception, il m'a été dit que j'étais reçu dès l'instant même. La réception se fit clandestinement ; il n'y assistait que des frères de l'Ordre.

« On prenait où l'on voulait les cordelettes, dont on se ceignait au-dessus de la chemise, avec laquelle on se couchait.

« On nous défendait de révéler les secrets des chapitres, sans mentionner plus spécialement le mode de réception. On aurait puni ceux qui les auraient révélés, mais je ne sais comment.

« A ce que j'ai entendu dire, les frères ne pouvaient, sans autorisation, se confesser à d'autres prêtres qu'à ceux de l'Ordre, quand ils pouvaient les avoir.

« Les frères, qui ont connu les erreurs, ont eu tort de ne pas les corriger et de les dénoncer à l'Église.

« Dans toutes les maisons de l'Ordre où j'ai demeuré, j'ai vu pratiquer convenablement les aumônes et l'hospitalité.

« Les mesures ordonnées par le grand-maître, assisté de son conseil, pour les choses temporelles, devaient être observées dans l'Ordre.

« Aujourd'hui de grands scandales et des soupçons infamants sont imputés à l'Ordre et l'on dit que le grand-

Digitized by Google

maître en a avoué quelques-uns, ainsi que d'autres dignitaires.

« Je ne me suis pas offert pour défendre l'Ordre ».

Finalement, Pierre de Seveux fut requis de dire s'il avait déposé par prière, ordre, crainte, amour, haine ou pour un intérêt quelconque, présent ou futur. Il répondit que non, mais qu'il avait déposé pour dire la vérité.

Le procès contre l'Ordre du Temple fut instruit dans toute la catholicité ; mais la procédure employée ne donna point partout les mêmes résultats que dans le royaume de France. Le pape s'émut de ces divergences et nous savons qu'en 1311 il rédigea plusieurs bulles pour exhorter, entr'autres, les rois d'Angleterre et d'Aragon à employer la torture, malgré les coutumes de leurs royaumes qui interdisaient une procédure si commode pour l'accusation. Partout la très grande majorité des Templiers attesta hautement l'innocence de l'Ordre et blâma en termes plus ou moins énergiques les frères du Temple qui avaient cédé aux arguments de persuasion employés contre eux.

L'interrogatoire des vingt-cinq Templiers de la commanderie du Mas-Deu par l'évêque d'Elne (1), Raymond Costa, nous fournit à cet égard des renseignements fort curieux. Tous dans leurs dépositions s'accordent à nier les erreurs et les crimes imputés à l'Ordre ; mais ils manifestent leur opinion avec plus ou moins de vigueur, suivant leur situation dans l'Ordre et sans doute aussi suivant leur éducation première. Ainsi, les gens d'église

(1) Cet interrogatoire est publié dans le *Procès des Templiers*, T. II, p. 421-515. — On sait que le siège du diocèse d'Elne fut transféré à Perpignan en 1602. Le Temple du Mas-Deu, *domus Mansi-Dei*, se trouvait sur le finage de la commune de Trouillas (Pyrénées-Orientales, arr. Perpignan, cant. Thuir). C'est précisément au château de Trouillas, *apud castrum de Trullarii*, que les Templiers en question avaient été incarcérés.

sont assez circonspects. Le prêtre Barthélemy de la Tour (1), nie tout simplement. Le chapelain Raymond Sapte (2), va plus loin et déclare que « si des Templiers ont avoué des faits de cette nature, ce ne sont pas des hommes, mais plutôt des démons de l'enfer, que leur nature pousse à dire ordinairement des choses fausses ». Le frère Arnoud Septembre (3), affirme que « ce ne sont pas des Templiers qui ont parlé ainsi, mais des faussaires, et que ceux-ci en ont menti par la bouche, *et mentiti sunt per os proprium falso modo* ». De même, Pierre de Saint-Arnac (4) dit que les Templiers en question « ont confessé de véritables faussetés et qu'ils en ont menti sur leur tête, *in capud proprium sunt mentiti* ».

Le précepteur du Mas-Deu, Raymond de Gardie (5), pratique l'art des nuances ; suivant lui, « si le grand-maître a reconnu les faits mentionnés dans l'article 29, il en a menti sur sa tête, *magistrum fuisse mentitum in caput suum* ; mais si des Templiers ont confessé les faits mentionnés dans l'article 82, ils en ont menti sur leur tête et par leurs gueules, *mentiti sunt in caput suum et per gulas eorum falsas* ».

Le frère Pierre Bléda (6) ne se croit pas obligé à cette subtile distinction et il applique au grand-maître lui-même sa dénégation la plus énergique. « Si le grand-maître, dit-il, a confessé ces erreurs — ce que d'ailleurs il ne croit pas — il en a menti faussement par sa gueule, *mentitus est magister major Templi per gulam suam falso modo* ». Ce dernier démenti est donné dans les mêmes

(1) Cf. *Le Procès des Templiers*, T. II, p. 428 et suiv.
(2) Cf. *Ibidem*, p. 455.
(3) *Ibidem*, p. 477.
(4) *Ibidem*, p. 485.
(5) *Ibidem*, p. 459 et p. 461.
(6) *Ibidem*, p. 436.

Digitized by Google

termes absolus par le frère Bérenger du Coll (1), par le chevalier Guillaume de Tamaris (2), etc., etc.

Le chapelain Jean de Comes (3) dit que le grand-maître en a menti faussement et il ajoute ce renseignement tout spécial que, bien loin d'insulter à la croix, « les chevaliers avaient pour elle un tel respect que, lorsqu'ils avaient à évacuer le trop-plein de la nature, ils prenaient soin d'ôter leur manteau, où se trouve la croix, *et inter ceteros honores quos faciunt ipsi cruci, deponunt mantellum ubi est crux, quando vadunt ad nature superflua onera deponenda* ». Évidemment on n'invente pas une déposition de cette nature.

Quand la commission pontificale eut terminé son enquête, elle l'expédia en deux exemplaires, pour servir à l'édification des pères du concile de Vienne ; elle remplissait deux cent dix-neuf folios d'une écriture très compacte (4). Le concile de Vienne, prorogé à plusieurs reprises, avait été fixé en dernier lieu au mois d'octobre 1311 ; il ne se prononça pas directement. C'est le pape qui, statuant par provision, promulgua, l'année suivante, devant les pères assemblés, la bulle *Vox in excelso*, qui fut l'arrêt de mort des Templiers. Le pape y déclare qu'il tiendra la balance égale entre ceux qui estiment qu'il n'est pas possible de rendre une sentence juridique contre l'Ordre lui-même et ceux qui croient que cette sentence, au contraire, doit être prononcée. L'Ordre est déshonoré ; aucune personne honnête, *bona persona*, n'y entrerait aujourd'hui ; ses biens sont dilapidés ; la continuation de la procédure amènerait leur entier anéantissement. Toutefois

(1) Cf. *Le Procès des Templiers*, t. II, p. 448.
(2) *Ibidem*, p. 453.
(3) *Ibidem*, p. 463.
(4) Cf. Ch.-V. Langlois, *ouvr. cité*, p. 411.

le pape ne jugera pas par voie de sentence définitive, mais bien par provision. C'est par provision, par mesure de police, *ordinatio*, qu'il supprime l'Ordre des Templiers ; pourtant, sa décision est irréformable et valable à toujours. Ces subtilités trahissent évidemment l'embarras, la perplexité du juge et déguisent mal sa faiblesse (1).

Mais tout n'était pas terminé. Qu'allait-on faire des Templiers et particulièrement de Jacques de Molay, que Philippe-le-Bel gardait en prison à Paris ? Le continuateur de Guillaume de Nangis (2) va nous fournir le récit de sa fin tragique :

« Le grand-maître du ci-devant Ordre du Temple et trois autres Templiers, le visiteur de France, les maîtres de Normandie et d'Aquitaine, sur lesquels le pape s'était réservé de prononcer définitivement, comparurent devant l'archevêque de Sens et une assemblée d'autres prélats et docteurs en droit divin et en droit canon, convoqués spécialement dans ce but, à Paris, sur l'ordre du pape, par l'évêque d'Albano et deux autres cardinaux légats. Comme les quatre susdits avouaient les crimes dont ils étaient chargés, publiquement et solennellement, et qu'ils persévéraient dans cet aveu et paraissaient vouloir y persévérer jusqu'à la fin, après mûre délibération du conseil, sur la place du parvis de Notre-Dame, le lundi après la Saint-Grégoire, [c'est-à-dire le 18 mars 1314], ils furent condamnés à être emprisonnés pour toujours et murés.

Mais, comme les cardinaux croyaient avoir mis fin à l'affaire, voilà que, tout-à-coup, sans qu'on pût s'y attendre, deux des condamnés, le grand-maître et le maître de Normandie (Geoffroy de Charnay), se défendent opiniâ-

(1) Ce résumé de la Bulle est emprunté textuellement à PAUL VIOLLET, *Histoire des institutions politiques et administratives de la France*, T. II, 1898, p. 389 et les notes.

(2) Cf. le *Continuator prior Guilelmi de Nangiaco*, dans le *Spicilège* de D'ACHERY, édit. in-fol., T. III, p. 67, 2e col.

Digitized by Google

trement contre le cardinal qui venait de parler et contre l'archevêque de Sens et ils se mettent à renier leur confession et tous leurs aveux précédents, sans garder de mesure, au grand étonnement de tous. Les cardinaux les réunirent au prévôt de Paris, qui se trouvait là présent, pour les garder jusqu'à ce qu'ils en eussent plus pleinement délibéré le lendemain. Mais dès que la nouvelle en vint aux oreilles du roi, qui était alors dans son jardin royal, ayant communiqué avec les siens, sans appeler les clercs, par un avis prudent, il les fit brûler tous deux sur le même bûcher dans une petite île de la Seine, [dans l'île des Juifs], entre le jardin du palais et l'église des frères ermites des Augustins. Ils parurent soutenir les flammes avec tant de fermeté et de résolution que la constance de leur mort et leurs dénégations finales frappèrent la foule d'admiration et de stupeur ».

Cette attitude énergique est également mise en relief par un autre récit contemporain, nous voulons parler de la *Chronique de l'île de Chypre* par Florio Bustron, laquelle est, au dire de son éditeur (1), un composé d'histoires et d'informations originales du plus haut intérêt et que tous les savants, qui ont eu à s'occuper de l'Orient latin, ont consultée et citée comme une source sûre et digne de toute créance. « ... Suivant les propos d'aucuns marchands (2), qui se trouvèrent présents [à la scène dernière], le grand-maître se tourna vers le peuple et déclara que cette sentence n'était pas conforme à la vérité, parce que lui et ses chevaliers étaient de bons chrétiens et qu'ils n'avaient nullement confessé de pareilles choses. Mais un serviteur lui mit sa main sur la bouche, pendant qu'il

(1) Cf. Florio Bustron, *Chronique de l'île de Chypre*, publiée par René de Mas Latrie dans les *Mélanges historiques* de la Collection des documents inédits, t. v, 1886, *Avertissement*, p. 5.
(2) Cf. *Ibidem*, p. 164.

parlait ainsi, si bien qu'il ne put continuer. Il fut emmené dans une chapelle, ainsi que le gouverneur de Gascogne ; tous deux furent alors mis dans une barque et déposés dans une petite île, au milieu du fleuve, où un bûcher était préparé. Ils y furent placés et brûlés, en même temps que trente-sept autres chevaliers de la même religion. Tant qu'ils purent parler, ils crièrent au milieu des flammes du bûcher : « Nos corps sont au roi de France, nos âmes appartiennent à Dieu ». Que Dieu fasse miséricorde à leurs âmes, puisqu'ils sont morts injustement et qu'il pardonne à ceux qui furent cause de leur mort ».

La *Chronique d'Amadi* (1) nous donne de cette scène un récit généralement conforme à celle de Florio Bustron. Puis elle ajoute ces quelques mots d'une haute importance, qui sont textuellement traduits du Templier de Tyr (2), auteur contemporain des événements : « Mais je tiens à dire que, à l'œuvre, je les ai connus (les Templiers) pour de bons chrétiens, dévôts dans leurs mœurs et dans leur vie, *ma io ardisco dire che a le opere io li ho cognossuti per boni christiani et devoti nelle sue messe, nella sua vita...* » C'est généralement la conclusion à laquelle s'arrêta le bon sens public et l'on admet de nos jours que, si quelques Templiers furent coupables de débauches ou d'impiétés, la masse des Templiers ne fut pas coupable des atrocités relevées contre eux. L'arrêt, dicté par Philippe-le-Bel, est en majeure partie révisé par les personnes sensibles et par les érudits de profession.

STÉPHEN LEROY.

---

(1) Cf. La *Chronique* d'AMADI, publiée par René de Mas Latrie (dans la Collection des Documents inédits), 1891, in-4°, p. 281.

(2) (Cf. Les *Gestes des Chiprois*, publiés par Gaston Raynaud (dans la Coll. de l'Orient latin), 1887, p. 331, n. 697 : « Mais je puis bien dire tant que, à l'aparent, je les ai conciis pour bons crestiens et devos en lor messes (*lisez* meurs) et en lor vie, et especiaument le cors de mon seignor le maistre quy fu frere Guillaume de Biaujeu ».

Digitized by Google

APPENDICE

Dans l'étude qui précède, nous avons essayé de réunir tous les renseignements, connus jusqu'ici, sur le dernier grand-maître du Temple et, pour le même motif, nous allons reproduire les deux mémoires, dont on lui attribue la paternité. Nous avons cru répondre au désir de certains de nos lecteurs, en accompagnant le texte d'une traduction, calquée presque littéralement sur le latin, afin de lui conserver toute sa saveur, et en y joignant quelques notes indispensables.

Ces deux mémoires ont été publiés par Étienne Baluze, au tome II de ses *Vitæ Paparum Avenionensium*, où ils occupent, le premier les colonnes 176 à 180, le second les colonnes 180 à 185. Chose curieuse, un érudit belge d'une assez grande valeur, M. le baron Kervyn de Lettenhove ignorait cette publication quand il crut devoir au mois de juillet 1874, imprimer à nouveau le premier mémoire de Jacques de Molay dans les *Bulletins de l'Académie royale de Belgique*, 2e série, T. XXXVIII, nº 7. Il avait cependant attiré sur ce document l'attention de ses collègues dans un *Bulletin* antérieur (2e série, T. XII), où il s'exprimait comme suit : « Une voix répondit de l'Orient à l'appel de Clément V. Ce fut celle du grand-maître de l'Ordre du Temple, Jacques de Molay et le mémoire, qu'il adressa au pape, existe encore aux Archives impériales de Paris. L'absence de noms et de dates l'a fait passer inaperçu jusqu'à ce moment ; mais rien n'en peut atténuer la valeur, car c'est le seul (*sic*) témoignage émané de Jacques de Molay, où, avant de monter sur le bûcher il ait pu s'adresser à la postérité ».

Cette assertion, doublement inexacte, de M. Kervyn de Lettenhove explique suffisamment, nous semble-t-il, la réimpression actuelle des *deux* mémoires composés par Jacques de Molay.

I

Consilium magistri Templi
super negotio Terræ Sanctæ.

Pater sancte, quæritis quid mihi videtur melius faciendum, sive grande passagium, sive parvum. Ad quod respondeo quod *parvum passagium*, secundum statum in quo terra consistit ad præsens, non esset proficuum, sed dampnosum et vituperosum christianitati, et esset perditio illorum omnium qui transirent in parvo passagio, quod christiani hodie non tenent in terrâ illâ, — hoc est in regno Jerosolymitano, comitatu Tripolitano et principatu Antiocheno — civitatem, castrum, vel fortilitiam aliquam, in quâ se recolligere possent vel guarentire, si opus esset ; et si passagium reperiretur in aliquo loco dictarum partium, nec esset ita forte quod posset præliari cum exercitu Soldani, totaliter perderetur.

Item, si aliquis vellet dicere quod parvium passagium esset utile ad eundum in Armeniam ad custodiam illius terræ et pro faciendo guerram Saracenis per partes illas: respondeo quod esset periculosum et perditio omnium qui reperirentur ibidem, si dictum passagium in societate Armenorum non esset tam forte quod posset præliari contra exercitum de Sceam, --hoc est de Jerusalem et omnibus finibus ejus, — qui potest esse numero duodecim vel quindecim millia equitum aut circa, et de quadraginta vel quinquaginta millia servientium Archaiorum ; et posito quod possint resistere superdictis, quod non

Digitized by Google

I

Opinion du grand-maître du Temple touchant l'expédition en Terre Sainte.

Saint Père, vous me demandez si, à mon avis, on doit entreprendre de préférence une grande ou une petite croisade. A quoi je réponds que, dans la situation présente du monde, *une petite croisade* ne peut être profitable, qu'elle serait au contraire préjudiciable et funeste à la chrétienté, et qu'elle entraînerait la perte de tous ceux qui en feraient partie, parce que dans cette contrée, — à savoir dans le royaume de Jérusalem, le comté de Tripoli et la principauté d'Antioche — les chrétiens ne possèdent pas de ville, de château, ni de forteresse où ils pourraient se réunir et se réfugier, en cas de besoin ; et si la croisade se trouvait dans un lieu quelconque de ces pays et qu'elle ne fût pas assez forte pour pouvoir livrer bataille à l'armée du Soudan, elle serait entièrement perdue.

De même, si l'on voulait prétendre qu'une petite croisade serait utile pour se rendre en Arménie, à l'effet de garder ce royaume et d'y faire la guerre aux Sarrasins, je réponds qu'elle serait dangereuse et qu'elle amènerait la perte de tous ceux qui s'y trouveraient, si cette croisade, avec le concours des Arméniens, n'était pas assez forte pour livrer bataille à l'armée de Scée, — autrement dit à l'armée de Jérusalem et des pays qui en dépendent, — laquelle armée peut compter de douze à quinze mille cavaliers ou environ et quarante à cinquante mille sergents ou archers ; et à supposer qu'elle pût résister à cette armée, ce que je ne crois pas pour plusieurs raisons faci-

credo pluribus rationibus quæ possent dici, restat adhuc exercitus Soldani Babiloniæ, qui facile potest illuc venire, quandocumque placeret.

Item, si parvum passagium iret in Armeniam, licet Saraceni non facerent sibi dampnum vel guerram, tamen terra a se ipsâ ita infirma est et mala quod, si quatuor millia equitum transirent illuc, quantum quique fortes et sani, mirabile esset si in fine anni reperirentur quingenti.

Item, est aliud periculum quod, si Franci se reperirent in bello cum equitibus vel militibus Armeniæ, ex quibus pauci reperiuntur qui non sint semper parati ad fugam, dum vident inimicos ad pugnam contra se venire, quod non relinquerent eos, et hæc esset maxima confusio probis viris se in tali societate sentire, dum essent in exercitio armorum, quod illi qui noverunt et noscunt eos, libenter evitant in talibus locis esse cum eis.

Item, si Franci essent in Armeniâ et indigerent refugio, Armeni non receptarent eos in aliquo castro vel fortilitiâ suâ, quod semper dubitaverunt et dubitant ne Franci auferant eis terram, et hoc divinant Armeni continue, scilicet quod Franci debent eis regnum auferre.

Item, in marchiâ Armeniæ sunt tot gentes de Berriâ (1), Turchimani, Cordoiviri, Beduini, quod et si aliæ gentes Saracenorum non intromitterent se, fortiter se defenderent et tenerent marchiam illam

(1) Plusieurs villes de la Syrie du Nord, peu après la conquête macédonienne, reçurent des noms grecs, tirés des noms appartenant à la nouvelle dynastie, ou empruntés à des localités de la Macédoine. C'est ainsi que la ville araméenne de *Chaleb* (dont le nom, grécisé aussi en *Chalibôn*, existe

Digitized by Google

les à donner, il lui faudrait encore lutter contre l'armée du Soudan de Babylone, qui peut facilement s'y transporter, quand il lui plaira.

De même, si une petite croisade gagne l'Arménie, et que les Sarrasins ne lui causent pas de dommage ou ne lui fassent pas la guerre, ce pays est tellement faible par lui-même et tellement dépourvu de ressources qu'une armée, composée de quatre mille cavaliers, même s'ils étaient courageux et bien constitués, n'en compterait guère plus de cinq cents vers la fin de l'année.

De même, un autre danger peut se présenter : si les Francs engageaient la lutte de concert avec les cavaliers et les soldats de l'Arménie, dont il y a peu qui ne soient toujours disposés à fuir quand ils voient l'ennemi leur offrir la bataille, ils seraient abandonnés par eux et c'est pour de braves soldats un très grand embarras de se sentir en pareille société au cours d'une guerre, puisque ceux qui les ont connus et qui les connaissent ont continuellement évité d'avoir de tels alliés en cette circonstance.

De même, si les Francs se trouvaient en Arménie et qu'ils vinssent à manquer d'asile, les Arméniens ne voudraient les recevoir ni dans un de leurs châteaux, ni dans une de leurs forteresses, parce qu'ils ont toujours craint et qu'ils craignent encore que les Francs ne leur enlèvent leur territoire et qu'ils s'imaginent sans cesse que les Francs doivent leur enlever leur royaume.

De même, sur les pays frontières de l'Arménie, il y a tant de peuples relevant de Bérée (1), les Turcomans, les Kourdes, les Bédouins, que, même sans l'intervention des autres peuples sarrasins, ils pourraient se défendre et

encore dans l'arabe *Haleb*, (vulgairement *Alep*), s'appela dès lors et pendant le Moyen-Age *Beræa*, du nom de la ville de Bérée (encore aujourd'hui Verria) qui se trouve au pied du mont Bermios. Cf. Henri Kiepert, *Manuel de géographie ancienne*, trad. par Em. Ernault, 1887, in-8°, p. 95 et 180.

cum illis qui essent in Armeniâ, quod montana sunt magna et passus fortissimi.

Quare prædictis rationibus et aliis multis quæ possent dici, nullo modo consulo parvum passagium fieri debere, ymo contradico quantum possum ac reprobo omnino pro evitando vituperio et dampno Christianitatis.

In nomine Domini, amen.

De *magno passagio* generali faciendo, omnino concordo pro destructione inimicorum fidei christianæ et pro restauratione Terræ Sanctæ, Christi sanguine respersæ ; et si placeret *Sanctitati Vestræ* et dominis cardinalibus quod, ex nunc, quam citius possetis bono modo, de hujusmodi passagio tractaretis cum dominis regibus Franciæ, Angliæ, Alamaniæ, Siciliæ, Aragoniæ, Yspaniæ ac aliis terrarum dominis, majoribus et minoribus, quorum corde Deus illuminat, hoc negotium tam laudabile valde bonum et utile crederem.

Item, quod ordinaretur ex nunc Januæ, Venetiis et in aliis terris maritimis quod fierent naves et alia magna vasa ad portandum equos et victualia et, quam citius fieri posset, inciperet quilibet providere sibi de rebus necessariis ad dictum passagium.

Item, non laudo galleas in facto passagii, sed naves et alia magna vasa, et hoc ideo quod naves sunt magis proficuæ et laudabiles quam galleæ, nam una navis portabit plus quam quatuor galleæ, et una gallea constabit plus quam tres naves ; et non oportebit præliari in maris passagio, quod inimici non

Digitized by Google

occuper solidement ces pays-frontières avec ceux de l'Arménie, parce que les montagnes y sont très élevées et les passages très fortifiés par la nature.

Pour toutes ces raisons et pour beaucoup d'autres faciles à énoncer, je ne suis nullement d'avis de tenter une petite croisade ; bien plus, je la combats de toutes mes forces et je la réprouve entièrement, afin d'éviter la honte et le dommage de la chrétienté.

Au nom de Dieu, ainsi soit-il.

Faut-il entreprendre *une grande croisade* générale? J'en suis tout-à-fait d'accord, afin de détruire les ennemis de la foi chrétienne et de recouvrer la Terre-Sainte, arrosée par le sang du Christ et, s'il plaisait à *Votre Sainteté* et aux seigneurs cardinaux d'organiser, dès maintenant et le plus tôt possible, une expédition de cette nature, avec les rois de France, d'Angleterre, d'Allemagne, de Sicile, d'Aragon, d'Espagne et les autres souverains, grands et petits, dont le cœur est éclairé par Dieu, je croirais à l'excellence et à l'utilité d'une entreprise aussi louable.

De même, il faudrait ordonner dès maintenant aux Génois, aux Vénitiens et aux autres peuples maritimes d'armer des navires et des grands bâtiments, pour transporter les chevaux et les vivres et que chacun commence, le plus tôt possible, à se pourvoir de tous les objets nécessaires pour cette croisade.

De même, je ne suis pas d'avis que l'on doive employer des galères, mais plutôt des navires de commerce et de grands bâtiments, parce que les navires sont plus avantageux et plus commodes que les galères ; un navire en effet peut transporter plus que quatre galères et une galère coûtera plus que trois navires ; d'ailleurs l'on n'aura pas

possent in mari resistere, cum habeant modicum armamenti.

Item, si placet audire consilium de quantitate gentium, respondeo quod Bothendar (1), olim soldanus Babiloniæ, qui fuit potentior et sapientior in facto armorum quam unquam fuisset aliquis in sectâ suâ, magis famosus, multotiens dixit quod cum exercitu suo obviaret triginta millibus Tartarorum, sed, si plures venirent, relinqueret eis campum.

Item, dixit quod si in terrâ suâ venirent quindecim milia equitum Francorum, obviaret eis et prœliaretur cum eis, sed, si plures venirent, recederet et dimitteret eis campum.

Propter quod, reducens ad memoriam dicta ipsius et alia plurima quæ audivi similiter, audienda ab eis qui fuerunt in Damiatâ cum Sancto Ludovico, de quantitate militum et equitum ac peditum, quam habuit secum, auderem et audeo dicere, nec melius audirem, quam si generale passagium habet a duodecim usque ad quindecim millia equitum armatorum et quinque millia peditum, cum auxilio Dei, cujus servitio se disponent, spero in Domino quod tot gentes, volentes bono concilio credere, totam Terram Sanctam acquirent et recuperabunt omnino ; sed de prædictis equitibus consulo quod essent duo millia balistariorum.

De loco ubi passagium recolligatur, nichil dico, quod hoc erit in voluntate dominorum regum ; sed

(1) Ce fut le quatrième et le plus célèbre des sultans égyptiens de la dynastie des Mamelouks baharites ou maritimes. Il s'appelait, plus complètement, *El-Malec ed-Daher Roukn ed-din Bibars el-Boundoucdar*. Il avait pris, dès le commencement de son règne, le titre d'*el-Malec ed-Daher* (le roi illustre) et reçut le surnom d'*el-Boundoucdar* du nom de son premier maître. Intronisé le 24 octobre 1260, il mourut à Damas, le jeudi 1er juillet 1277,

Digitized by Google

de combats à livrer pendant le trajet, puisque les ennemis ne possèdent qu'un médiocre armement et par suite ne peuvent résister sur mer.

De même, voici mon opinion sur le nombre des combattants ; l'ancien soudan de Babylone [du Caire], le célèbre Boundoucdar (1), qui dépassa tous ceux de sa secte par sa puissance et sa sagesse au fait des armes, a dit bien des fois qu'avec son armée il tiendrait tête à trente mille Tartares, mais que, s'ils se présentaient en plus grand nombre, il leur abandonnerait le terrain.

De même, il a dit que, si quinze mille chevaliers francs envahissaient son royaume, il irait à leur rencontre et leur livrerait bataille, mais que, s'ils venaient en plus grand nombre, il reculerait et leur céderait le terrain.

C'est pourquoi, me rappelant ces propos et beaucoup d'autres que j'ai connus également, qui ont été connus par ceux qui se trouvaient à Damiette avec saint Louis, relativement au nombre de soldats, tant chevaliers que fantassins, qu'il avait avec lui, j'ose dire et l'on ne peut mieux dire, que, si une croisade générale comptait de douze à quinze mille chevaliers bien équipés et cinq mille fantassins, avec l'aide de Dieu, dont ils ont embrassé le service, j'espère que tant de combattants, décidés à suivre de bons conseils, parviendraient à reconquérir toute la Terre Sainte ; mais, parmi les chevaliers, j'estime qu'il devrait y avoir deux mille arbalétriers.

Du lieu où se formerait la croisade, je ne dis rien, parce que cela dépendra des seigneurs rois ; mais pour le

après avoir bu une coupe empoisonnée, destinée à un prince ayoubite qu'il avait invité. Cf. pour plus de détails J.-J. Marcel, *Histoire de l'Egypte, depuis la conquête arabe jusqu'à l'expédition française*, dans la collection de l'*Univers pittoresque*, *l'Afrique*, t. VI, 1848, p. 162 et suiv. ; Quatremère, *Histoire des sultans mamloucks de l'Egypte, écrite en arabe, par Takin Eddin Ahmed-Makrizi*, trad. en français avec notes, 1837, t. I, 2e part., p. 150.

de applicando portu in partibus illis, modis omnibus consulo pro meliori quod primo applicetur in regno Cipri, et ibi refrigeret et recreet se passagium totum.

Sed discedendo a regno Cipri et eundo versus Terram Sanctam, nullus debet pallam consulere de loco seu patriâ, in quâ sit portus arripiendus vel passagium descendere debeat, quod ex hoc oriretur prævisio Saracenis; sed si placet vobis et domino regi Franciæ, dicam secreto tot bonas et utiles causas quod credo vere quod acquiescetis concilio meo, quod clare monstrabo quæ sunt loca bona vel non bona ad hoc ita quo Vestra Discretio sancta bene cognoscet.

Item, Pater Sancte, ad hæc, ut nullus possit dicere, quod non consulam libenter fieri bona, si vobis placet mittere in regnum Cipri aliquem succursum equitum vel peditum, potestis facere ; et hoc esset consolatio in regno Cipri pluribus rationibus quæ possint dici.

Item, consulo et laudo pro meliori, modis omnibus, quod ordinetis, quam citius potestis, decem galleas, et apparentur hàc hieme, ita quod in primo vere possint transire ad defensionem regni Cipri et ad custodiendum mare, ne per malos Christianos portentur vetita Saracenis, et quod dictæ galleæ teneantur usque ad passagium generale ; et de pecuniâ percipiendâ prædictis galleis tenendis, si placebit, secundum quod mihi videbitur secreto consulam. Tamen consilium istud non scribo, quod non est ponendum in scriptis ; sed spero in Domino quod taliter lucrabuntur dictæ galleæ, quod satis facile poterunt teneri.

Digitized by Google

port d'attache qui serait choisi en Orient, le meilleur, pour moi, serait de le désigner au royaume de Chypre, afin que la croisade puisse s'y refaire et se réorganiser.

Mais, en quittant le royaume de Chypre et en voguant vers la Terre Sainte, il faut éviter de faire connaître soit le port, soit le pays où la croisade doit aborder, parce que les Sarrasins pourraient prendre leurs précautions à cet effet ; toutefois, si mon offre vous agrée, à vous et au roi de France, je vous donnerai en secret tant de raisons bonnes et valables, que je crois vraiment que vous partagerez mon opinion, parce que je vous indiquerai avec netteté les endroits avantageux et ceux qui ne le sont pas, de telle sorte que Votre Sainteté les connaisse discrètement.

De même, pour que personne ne puisse dire, *Saint Père*, que je ne songe pas sérieusement à les fortifier, vous pouvez envoyer, au royaume de Chypre, si la chose vous plaît, un secours en hommes et en chevaux et ce serait pour le royaume de Chypre un véritable réconfort pour plusieurs raisons faciles à donner.

De même, je suis d'avis et j'approuve fortement que vous fassiez armer dix galères, le plus vite possible ; qu'elles soient nolisées pendant cet hiver, afin qu'au printemps prochain, elles puissent défendre le royaume de Chypre et garder la mer et s'opposer ainsi à ce que les mauvais chrétiens puissent ravitailler les Sarrasins ; ces galères devront continuer leur croisière jusqu'à l'expédition générale ; quant à l'argent nécessaire pour la continuation de cette croisière, j'y pourvoirai secrètement, si la chose vous plaît, comme je le jugerai à propos. Toutefois je n'expose pas mon projet par écrit, parce qu'il est de ceux qu'on ne doit pas écrire ; mais j'espère en Dieu que les galères en question auront assez d'argent, pour qu'elles puissent facilement tenir la mer.

Et consulo quod ponatur in dictis galleis talis capitaneus qui non dubitet perdere temporalia bona per potentiam civitatum maritimarum.

Credo quod Rogeronus, filius quondam domini Rogerii de Loriâ (1), esset bonus capitaneus dictarum gallearum, si vobis placeret.

Non consulo quod ponatis hominem religiosum, præcipue Templarium vel Hospitalarium, quod si dictæ galleæ dampnificarent Januenses vel Venetos, ipsi recurerent ad naves vel bona eorum, et sic religiones possint incurrere magnum dampnum.

Item, consulo, *Pater Sancte*, pro bono et honore vestro et totius christianitatis quod placeret vobis mandare Januensibus, Venetis et Pisanis et aliis portum habentibus supra mare, et expresse præcipere quod non portent vel mittant bona aliqua Saracenis, quod Saraceni nimis ditantur ex hoc ; nam, secundum quod audivi domibus quæ contrahuntur cum eis, sive dando, sive recipiendo, tertiam partem largo modo recipiunt a christianis pro dativo seu theloneo (2), ita quod de tribus navibus sive de onere trium navium bene recipiunt seu tollunt unam ; et multa dampna receperunt ex hoc Christiani propter lanceas et alia arma, quæ mali Christiani deferunt et portaverunt eis.

Unde credo quod esset bonum si ponetis ad hoc fortissimam prohibitionem et strictam sententiam et

(1) Cet amiral, le plus grand homme de mer qu'ait eu l'Italie, naquit vers le milieu du XIIIe siècle dans la petite ville de Loria (Basilicate), dont il était seigneur. Cf. son article par Sismondi dans la *Biographie universelle* de Michaud, t. XXV, pp. 44-46. Il mourut à Valence (Espagne), le 17 janvier 1305 ; par suite le mémoire de Jacques de Molay, où il est qualifié de *quondam*, est postérieur à cette date.

Digitized by Google

Je ne suis pas d'avis que l'on donne le commandement de la croisière à un chef qui puisse avoir à souffrir en ses biens terrestres du fait des cités maritimes.

Je crois que Rogérion, fils de feu Roger de Loria (1), serait un bon chef de croisière, si son choix vous agréait.

Je ne suis pas d'avis que l'on choisisse un homme qui serait du clergé, particulièrement un Templier ou un Hospitalier, parce que, si les galères causaient du dommage aux Génois ou aux Vénitiens, ceux-ci chercheraient à se venger sur les navires et sur les biens de leur Ordre, et par suite les religions pourraient encourir de grands dommages.

De même, Saint-Père, il vous serait utile et honorable, suivant moi, ainsi qu'à toute la chrétienté, d'ordonner aux Génois, aux Vénitiens, aux Pisans et aux autres peuples qui ont des ports maritimes, et de leur recommander expressément, de ne pas transporter ni d'envoyer des marchandises chez les Sarrasins, parce qu'ils en tirent beaucoup de profit. Car, à ce que j'ai appris des maisons qui font des affaires avec eux, soit en vendant, soit en achetant, ils prélèvent sur les chrétiens un bon tiers de leurs marchandises, par le droit de tonlieu (2) ; de sorte que sur trois navires ou sur le chargement de trois navires, ils en reçoivent ou en prennent au moins la valeur d'un ; enfin, les chrétiens ont eu beaucoup à souffrir, parce que de mauvais chrétiens leur ont fourni des lances et d'autres armes.

Je crois donc qu'il serait bon que vous portiez à cet effet les défenses les plus rigoureuses dans les termes les

(2) On appelait ainsi, à l'époque féodale, un impôt prélevé sur les marchands qui voulaient étaler dans les foires et marchés. Ce nom de tonlieu vient du latin *tenoleum*, emprunté au grec et devenu par double métathèse *toleneum* et *toneleum*.

quod ita facile non absolverentur a dictâ sententiâ in eorum reversione, sicut aliquando fieri consuevit ; nam quoque deferunt eis galleas ita paratas quod nihil restat nisi componere et clavare ipsas. Unde super hoc faciet Vestras Sanctitas quod videbit esse bonum.

Noscat igitur Vestra Sanctitas, *Pater Sancte*, quod vobis melius et clarius ore proprio exponemus prædicta quam per aliqua scripta. Rogo itaque Deum omnipotentem ut vobis donet gratiam ordinandi super hiis quod fuerit melius et potentiam recuperandi tempore vestro loca sancta, in quibus Dominus noster Jhesus Christus nasci et mori dignatus est pro generis humani salute.

Digitized by Google

plus énergiques et que ces marchands ne puissent plus être absous aussi facilement que par le passé, quand ils demandent à se réconcilier ; car ils livrent également aux Sarrasins des galères, dont les différentes parties sont préparées de telle sorte qu'ils n'ont plus qu'à les ajuster et à les clouer. Votre Sainteté ordonnera donc sur ce point ce qui lui paraîtra convenable.

Saint-Père, je dois dire encore à Votre Sainteté que je vous donnerai mon opinion plus clairement de vive voix que par écrit et je prie Dieu tout puissant qu'il vous fasse la grâce d'ordonner les mesures les plus propices et le pouvoir de recouvrer, pendant votre pontificat, les saints lieux où Notre-Seigneur Jésus Christ a daigné vivre et mourir pour le salut du genre humain.

II

Consilium magistri Templi super unione Templariorum et Hospitalariorum

Pater santissime, quæstioni quam facitis super facto unionis religionum Templi et Hospitalis, ego magister Templi respondeo sic. Certe recolo quod papa Gregorius, dum esset in concilio Lugdunensi et sanctus Ludovicus cum eo (1) et alii multi ecclesiastici et seculares — fuit etiam ibi frater Guillelmus de Bellojoco, tunc magister Templi, et multi alii antiqui fratres nostri ordinis cum eo ; fuit etiam, de ordine Hospitalis sancti Johanni, frater Guillelmus de Corcellis cum pluribus aliis fratribus et discretis ejusdem ordinis — et dictus papa Gregorius et sanctus Ludovicus voluerunt habere consilium super facto unionis prædictæ, et eorum intentio erat de omnibus religionibus armorium facere unam. Sed fuit responsum quod reges Hispaniæ nullatenus consentirent propter tres religiones armorum, quæ sunt in patria sua stabilitæ (2). Quare deliberatum fuit pro meliori quod unaquæque religio resideret in statu suo. Item tempore Nicolai papæ IV, propter perditionem terræ sanctæ quæ tunc fuit, quia Romani clamabant fortiter et alii populi eo quod succursus sufficiens ad

(1) Saint-Louis mourut à Tunis le 25 août 1270 et Grégoire X ne fut élu pape que le 1er septembre 1271. Il y a donc ici quelque confusion dans les souvenirs de Jacques de Molay. Et, de fait, deux Conciles œcuméniques se tinrent à Lyon au cours du XIIIe siècle : le premier, en 1245, du 28 juin au 17 juillet ; le second, en 1274, du 7 mai au 17 juillet également. Ce fut dans ce dernier Concile, présidé par Grégoire X, qu'on lut une constitution pour réprimer le grand nombre des Ordres religieux ; on y parla aussi des affaires de la Terre-Sainte et de la réformation des mœurs.

Digitized by Google

II

Opinion du Grand-Maître du Temple sur l'union des Templiers et des Hospitaliers

Très Saint-Père, à la question que vous posez touchant l'union des Ordres du Temple et de l'Hôpital, moi, grand-maître du Temple, je réponds ainsi. Je me rappelle que le pape Grégoire, pendant qu'il assistait au Concile de Lyon, de même que Saint-Louis (1) et beaucoup d'autres personnages ecclésiastiques et séculiers — il y avait aussi Guillaume de Beaujeu, alors maître du Temple et beaucoup d'autres frères anciens de notre Ordre avec lui ; il y avait encore, de l'Ordre de l'Hôpital de Saint-Jean, le frère Guillaume de Courcelles avec plusieurs autres frères et commandeurs de cet Ordre ; — donc le pape Grégoire et Saint-Louis voulurent tenir conseil sur le fait de cette union et leur intention était de fondre en un seul tous les ordres militaires. Mais on leur répondit que les rois d'Espagne n'y consentiraient aucunement, à cause des trois Ordres militaires (2) qui sont établis dans leur pays et l'on décida qu'il valait mieux que chaque Ordre restât comme il était. De même, au temps du pape Nicolas IV, à cause de la perte de la Terre-Sainte qui eut lieu alors, les Romains et les autres peuples protestaient à grands cris qu'il n'avait pas envoyé un secours suffisant pour la dé-

(2) Ces Ordres sont : l'Ordre de *Calatrava*, fondé en 1158 par des chevaliers-religieux de la congrégation de Cîteaux, qui avaient reçu de Sanche III, roi de Castille, la mission de défendre Calatrava contre les Maures ; — l'Ordre de *Saint-Jacques de l'Epée*, institué vers 1161 par Ferdinand II, roi de Castille, pour protéger les pèlerins de Saint-Jacques de Compostelle ; et l'Ordre d'*Alcantara*, fondé en 1176, sous le nom de Saint-Julien du Poirier, pour défendre la ville d'Alcantara.

defensionem ipsius terræ non fuerat missus per eum, ad excusationem quodam modo sui, et ut appareret se velle remedium apponere circa negocia terræ sanctæ, refricavit seu reassumpsit verba unionis prædictæ, et tandem nihil fecit. Deinde Bonifacius papa super hoc fecit plurima verba et tamen, omnibus consideratis, omnino pro meliori cessavit, prout scire poteritis per aliquos cardinalium qui fuerunt tempore suo.

Item, Pater sancte, in facto unionis animadvertenda sunt commoda et damna, honores et scandala quæ possunt ex hujus modi negocio provenire.

Primo quidem videtur mihi quod non esset honor tam antiquas religiones et quæ tanta bona fecerunt, tam in terrâ sanctâ quam alibi, nunc unire : quia timendum est ne contrarium accidat eorum quæ huc usque fecerunt, quia nunquam vel raro fit novitas quæ non pariat pericula magna.

Item, super omnia timenda sunt animarum pericula. Et hoc dico quia diversissimum est et gravissimum hominem, qui sponte Deo se vovit in habitu et professione unius religioni, compellere vitam et mores mutare, vel aliam religionem assumere, nisi velit.

Item, et aliud grave periculum esset, si unio fieret propter divisiones hominum, ne instigante diabolo concertarent ad invicem dicentes : « Nos melius valebamus et plura faciebamus bona ». Et per talem concertationem possent multa pericula provenire, quia Templarii et Hospitalarii habent arma. Et sic facile, si rumor insurgeret inter ipsos, posset grave scandalum suscitari.

Digitized by Google

fendre ; alors pour excuser en quelque sorte sa conduite et pour montrer qu'il voulait apporter un remède aux affaires de la Terre-Sainte, il réveilla et reprit le projet de l'union susdite, et finalement ne fit rien. Le pape Boniface prononça ensuite un grand nombre de paroles sur le même objet et cependant, tout bien considéré, il crut préférable de s'abstenir, comme vous pourrez le savoir par les cardinaux de son époque.

De même, Saint Père, il faut, à propos de l'union proposée, considérer les avantages et les inconvénients, les bonnes et les mauvaises choses qui pourront résulter de cette affaire.

Et d'abord je ne vois pas qu'il serait honorable d'unir maintenant des Ordres aussi anciens, et qui ont procuré tant de profits en Terre-Sainte et ailleurs. Il est à craindre en effet qu'on obtînt le contraire de ce qu'ils ont fait jusqu'à présent, parce que, jamais ou rarement, un changement ne se produit sans provoquer de graves dangers.

De même, il faut craindre surtout le danger des âmes. J'entends par là que, quand un homme, de son propre mouvement, s'est voué au service de Dieu en entrant dans un Ordre religieux, c'est une chose peu convenable et fort dangereuse de l'obliger à changer son existence et ses habitudes, ou à entrer dans un autre Ordre, malgré lui.

De même, si l'union se faisait, il y aurait un grave danger, à cause des divisions des hommes, à ce que, sur l'instigation du diable, ils en vinssent à se quereller avec des propos comme ceux-ci : « Nous valions mieux que vous et nous faisions plus de biens que vous ». De telles disputes pourraient faire naître de nombreux dangers, parce que les Templiers et les Hospitaliers ont des armes et, si le bruit s'en propageait parmi eux, il pourrait en résulter facilement un scandale dangereux.

Item, si unio fieret, multum oporteret quod Templarii largarentur, vel Hospitalarii restringerentur in pluribus, et ex hoc possent animarum pericula provenire : quia pauci sunt, prout credo, qui vellent vitam et mores assuetos mutare.

Item, si unio fieret, maxima diminutio esset eleemosynarum et bonorum, quæ fiunt in qualibet religionum. Nam religio Hospitalariorum super hospitalitate fundata est, et ultra hoc exercent militias et multas faciunt eleemosynas. Templarii vero super militia proprie sunt fundati et, in omnibus eorum baliviis, ter in septimana faciunt omnibus recipere volentibus eleemosinam generalem, et donant continue pauperibus decimam tocius panis.

Item, donant in conventu inter duos fratres tantum de carnibus quod de residuo possent duo pauperes satiari. Unde si religiones essent unitæ, non facerent simul nisi quantum una facit ad præseens. Et hoc idem dicere possum de servicio Dei et divinis officiis.

Item, in civitatibus et aliis locis ubi dictæ religiones habent plures domos, si unio fieret, una vastaretur et alia remaneret in statu et quilibet vellet quod sua statum haberet. Unde sæpe discordia posset oriri. Et ubi duæ religiones habent plures præceptores, oporteret quod unus esset præceptor et alii subessent. Unde quia male contentarentur, facile posset incurri discordia.

Item, conventus Hospitalis habet mariscalcum, commendatorem, draparium et alios plures officia-

Digitized by Google

De même, si l'union se faisait, il serait absolument nécessaire que, dans la plupart des cas, les Templiers vécussent plus au large, ou les Hospitaliers plus à l'étroit et cette obligation pourrait occasionner des dangers pour les âmes : car ceux-là sont peu nombreux, à mon avis, qui veulent bien modifier leur genre de vie et leurs habitudes.

De même, si l'union se faisait, il y aurait une très grande diminution dans les aumônes et dans les biens que donne chacun des deux Ordres. Car l'Ordre des Hospitaliers est établi pour soigner les malades et, outre ce, il dresse des soldats et fait beaucoup d'aumônes. Les Templiers au contraire sont créés spécialement pour le métier des armes et, dans toutes leurs baillies, ils font trois fois par semaine une aumône générale à tous ceux qui veulent la recevoir ; de plus, ils donnent continuellement aux pauvres la dîme du pain qu'ils possèdent.

De même, dans leur chapitre ils donnent assez de viande à partager entre deux frères pour que les restes puissent suffire à deux pauvres. Il en résulte que, si les Ordres étaient unis, ils ne feraient pas plus ensemble qu'un seul ne fait maintenant. Et je puis en dire autant pour le service de Dieu et les offices divins.

De même, si l'union se faisait, dans les villes et les autre localités où les Ordres en question possèdent des maisons, l'une serait supprimée et l'autre conservée et chaque Ordre voudrait conserver la sienne. Il en pourrait surgir souvent de la discorde. Et dans les endroits où les deux Ordres possèdent plusieurs précepteurs, il faudrait qu'il n'y en eût plus qu'un seul et que les autres s'en allassent ; ceux-ci s'en contenteraient mal et la discorde pourrait facilement en résulter.

De même, le chapitre des Hospitaliers comprend un maréchal, un commandeur, un drapier et plusieurs autres

les. Et hoc idem est in conventu Templi. Unde ex hoc posset briga maxima et discordia inter ipsos oriri, quia quilibet vellet tenere suos officiales in statu.

Item, si aliquis vellet objicere quod, pro extinguenda invidia, quæ inter Templarios et Hospitalarios esse dicitur, esset unio facienda, respondeo quod maximum damnum esset Terræ Sanctæ tollere talem invidiam, et ex hoc proveniret magnum commodum Sarracenis. Nam talis invidia semper attulit et honorem et commodum Christianis, et contrarium Sarracenis : quia si Hospitalarii faciebant aliquod bonum exercitium armorum contra Sarracenos, Templarii nunquam cessabant nisi fecissent tantumdem vel plus, et e converso.

Item, si Templarii faciebant magnum passagium fratrum, equorum et aliarum bestiarum, Hospitalarii non cessabant donec similem fecissent vel plus. Et ista talis invidia, quæ semper viguit et viget inter eos, omni tempore fuit et est honorabilis et proficua Christianis, Sarracenis vero damnosa.

Item, si una religio habuit bonos milites et famosos marinis et aliis bonis operibus, alia semper studuit toto posse meliores habere. Et per talem invidiam utraque religio tales fecit expensas continue, quod semper gravatæ fuerunt maximis oneribus debitorum. Unde si duæ religiones fuissent in unum, non credo quod super prædictis conati fuissent.

Item, quod per invidiam vel controversiam, quæ inter ipsos aliquo tempore fuisset, nunquam cessavit fieri calvalcata contra Sarracenos vel aliquod armo-

Digitized by Google

officiers. Il en va de même dans l'Ordre des Templiers. Cette organisation analogue pourrait provoquer parmi eux beaucoup de brigue et de discorde, parce que chacun voudra conserver ses officiers tels qu'ils sont.

De même, si l'on voulait objecter que l'union doit se faire pour éteindre la jalousie qui règne, comme on dit, entre les Templiers et les Hospitaliers, je réponds que la suppression de cette jalousie serait d'un grand dommage pour la Terre Sainte, et que les Sarrasins en retireraient de grands avantages. Car cette jalousie a toujours valu aux chrétiens honneur et profit, et le contraire aux Sarrasins ; toutes les fois en effet que les Hospitaliers remportaient un beau fait d'armes sur les Sarrasins, les Templiers n'avaient de cesse qu'ils n'en fissent autant, sinon plus encore, et réciproquement.

De même, si les Templiers organisaient une grande expédition de frères, de chevaux et d'autres animaux, les Hospitaliers n'avaient de cesse qu'ils n'en fissent autant, ou même plus. Et cette jalousie, qui a toujours régné et qui règne encore entre eux, a toujours été et elle est encore honorable et avantageuse pour les chrétiens, et nuisible pour les Sarrasins.

De même, si un Ordre possède de bons chevaliers, célèbres par leurs travaux sur mer et ailleurs, l'autre Ordre s'est toujours efforcé de tout son pouvoir d'en avoir de meilleurs. Et cette jalousie a continuellement poussé les deux Ordres à faire de grandes dépenses, qui furent encore aggravées par les charges très lourdes de leurs dettes. Si les deux Ordres étaient fondus en un seul, je ne crois pas qu'ils feraient des efforts semblables.

De même, cette jalousie, ou cette rivalité, qui les a tous deux animés autrefois, eut pour résultat que jamais ils n'ont cessé de faire quelque chevauchée contre les Sar-

Digitized by Google

rum officium ; quin imo propter prædictam invidiam majora et meliora fiebant. Præterea nunquam auditum fuit quod ex aliqua causa ullus ipsorum apponeret manum violentam in alium (1).

Item, apparet exemplum inter fratres Prædicatores et Minores (2), qui multos habent meliores clericos et magis famosos quam si ambæ religiones essent in unum : quia quælibet religio studet excellentiores viros habere et magis exercitat suos, tam ad divinum officium quam etiam ad sermocinationem et prædicationem verbi Dei ; quod totum redundat in honorem et commodum populi christiani.

Item, quando reges, duces, comites, ac etiam alii barones, populares peregrini, quicunque vadunt ad terram sanctam, et equitant manu armata contra Sarracenos, semper consuevit hoc fieri inter ipsos quod una religio præcedit et facit custodiam, quæ dicitur avangarda, reliqua vero facit custodiam, quæ dicitur reregarda, et sic extraneos inter ipsos cooperiunt et involvunt sicut mater infantem. Et bene oportet hoc fieri, quia agnoscunt modum Sarracenorum et Sarraceni cognoscunt eos et quandocumque aliqui fecerunt cavalcatam sine ipsis, male successit eis, secundum quod Sanctitati Vestræ referam cum au-

(1) Cette dernière assertion est inexacte et Jacques de Molay est emporté trop loin par son désir de ne trouver que des avantages dans la rivalité qui animait trop souvent les Templiers et les Hospitaliers les uns contre les autres.

(2) L'Ordre des Frères mineurs, ou minorites, fut fondé en 1208 par Saint François d'Assises à Porticella, près de Naples et celui des Frères prêcheurs en 1215 par Saint Dominique à Toulouse. « Le saint fondateur des Frères mineurs, dit justement M. Beaudoin (dans son étude sur *Saint François d'Assise*, 1894, p. 16), résume avec une infinie douceur les aspirations de tant de bons chrétiens, qui voulaient ramener l'Eglise, riche et mondaine à l'idéal de l'Evangile, c'est-à-dire à la pauvreté ».

Digitized by Google

rasins, ou quelque entreprise en armes. Que dis-je ? Cette jalousie a été cause que les expéditions furent de plus d'importance et de meilleur effet. Enfin on n'a jamais entendu dire qu'elle leur ait mis les armes à la main les les uns contre les autres (1).

De même, les frères prêcheurs et les frères mineurs (2) nous offrent un exemple analogue : ils comptent plus de clercs meilleurs et plus célèbres, que si leurs deux Ordres étaient fondus en un seul, parce que chaque Ordre s'applique à avoir des hommes plus distingués et les prépare avec plus de soin, tant pour le service divin que pour le sermon et la prédication de la parole de Dieu et cette émulation tourne à l'honneur et au profit du peuple chrétien.

De même, quand des rois, des ducs, des comtes, ou des barons, ou de simples particuliers, s'en viennent en terre sainte pour y accomplir un pèlerinage et chevauchent en troupe armée contre les Sarrasins, ils ont tous adopté cet usage que, si un Ordre les précède et forme cette garde, appelée l'avant garde, l'autre Ordre forme la garde, appelée l'arrière-garde ; et de cette manière ils entourent et enveloppent les étrangers, comme la mère fait pour son enfant. Et cette protection est vraiment opportune, parce qu'ils connaissent les habitudes des Sarrasins et que les Sarrasins les connaissent et chaque fois que les chrétiens ont fait une chevauchée sans leur con-

La mendicité qu'il avait instituée comme la règle de son Ordre pour obéir à un mouvement spontané de son cœur, avide de Dieu, l'espagnol Dominique, animé de rigidité orthodoxe plus que de sentiment mystique, se l'appropria, mais dans l'intention d'affaiblir un des arguments les plus forts des hérétiques. Ajoutons qu'à l'exemple des Templiers et des Hospitaliers, les deux premiers Ordres mendiants, s'ils étaient volontiers unis pour la défense de leurs intérêts communs contre l'Université ou contre le clergé séculier, ne l'étaient plus quand il s'agissait de leur influence respective et que, pour se disputer les fidèles, ils se vantaient trop facilement au détriment l'un de l'autre. Cf. Ch. Schmidt, *Précis de l'histoire de l'église d'Occident pendant le Moyen-Age*, 1885, p. 141 et suiv.

Digitized by Google

dire placuerit. Et si duæ religiones essent in unum, oporteret quod alii quam ipsi facerunt sive avangardiam, sive reregardiam.

Item, quicunque peregrini majores Domini vel minores venerunt ad terram sanctam, semper invenerunt refrigerium, recreationem, auxilium et succursum sive ab una, sive ab altera religionum. Et si non fuisset nisi sola religio, forsitan non invenissent ita largum remedium et succursum tam liberum. Et hoc idem dico de minibus servientibus, qui semper vel in una vel in altera religionum habuerunt bonum refugium.

Commoda vero vel profectus, quæ de unione cognosco, sunt hæc. Notorium est quod omnes gentes consueverunt habere multam devotionem ad religiosos. Quod totum videtur esse conversum ; quia plurimi reperiuntur velle auferre religiosis quam dare et quasi omnes libentius accipiunt quam donent eisdem, et multa gravamina continue eis inferuntur per mundum tam a prælatis quam ab aliis viris potentibus et minoribus, sive clericis, sive laicis. Sed si talis unio fiat, religio erit tam fortis et potens quod bene defendet et poterit defendere jura sua a quibuscunque personis.

Item ,alium profectum cognosco, quia facerunt minores expensas. Nam ubi modo tenentur duo hospitia, nonnisi unum teneretur, et ubi sunt duo præceptores, vel duo ballivi, non esset nisi unus, sive in conventu ultramarino, sive in provinciis et domibus cismarinis ; et hæc esset maxima alleviatia expensa-

Digitized by Google

cours, mal leur en advint, comme je le conterai à Votre Sainteté, quand elle voudra l'entendre. Et si les deux Ordres étaient fondus en un seul, il faudrait que d'autres qu'eux forment l'avant-garde, ou l'arrière-garde.

De même, tous les pélerins, grands ou petits, qui sont venus en terre sainte, ont toujours trouvé de l'aide et du secours pour se refaire et se reposer, soit près d'un Ordre, soit près de l'autre. Et s'il n'y avait eu qu'un seul Ordre, peut être n'auraient ils pas trouvé un remède aussi généreux, un secours aussi libéral. Et je fais la même observation pour les moindres sergents, qui eurent toujours un asile assuré soit dans un Ordre, soit dans l'autre.

Voici maintenant les avantages et les profits qu'à mon avis, l'union pourrait produire. Il est notoire que toutes les nations ont d'abord montré beaucoup d'empressement pour les deux Ordres. C'est plutôt tout le contraire aujourd'hui ; on voit en effet beaucoup de gens qui veulent tirer des religieux plutôt que leur donner et presque tout le monde aime mieux recevoir que donner, si bien que sans discontinuer les Ordres ont beaucoup à souffrir, tant des prélats que des autres hommes, grands et petits, soit clercs, soit laïques. Or, si l'union se faisait, l'Ordre aurait assez de force et de puissance pour se bien défendre et pour pouvoir défendre ses droits contre n'importe qui.

De même, il y aurait un autre profit, c'est qu'ils auraient moins à dépenser. Car là où ils entretiennent deux hôpitaux, ils n'en auraient plus qu'un à entretenir ; et là où il y a deux précepteurs, ou deux baillis, il n'y en aurait plus qu'un, soit dans le chapitre d'outre-mer, soit dans les provinces et les maisons d'Occident ; et ce serait

Digitized by Google

rum. Unde, *Pater sancte*, in prædictis omnibus continentur profectus et damna, honores et inhonores vel pericula, quæ in facto unionis sentio et cognosco.

De consilio vero nostri consensus (1) ac veterum proborum virorum ordinis nostri existentium citra mare et provincias et ballivias, quandocumque Vestræ Sanctitati placuerit audire, faciam ipsos ad invicem congregari etiam, si volueritis, coram vobis. Et tunc audire poteritis consilium et voluntatem dicti nostri conventus et fratrum prædictorum, et postmodum facere circa prædicta, prout Sanctitati Vestræ melius et utilius apparebit.

Insuper, *Sancte Pater*, audivi vobis esse narratum quod religiosi, qui subsunt obedientiæ, essent magis apti et proficui ad recuperationem et custodiam Terræ Sanctæ quam aliæ gentes. Quod quidem verum est, quod facient minores expensas et in domibus, campis et factis armorum sunt magis obedientes. Sed si intenditis redditus assignare taxatos annuos et continuos, ad sustinendum tot equites et armigeros quot viderentur posse teneri, melius reputarem quod tales redditus assignarentur, utrique religioni divisim, scilicet Templi et Hospitalis, quam ipsos unire, quia quilibet conantur etiam ultra posse suum debitum exercere.

---

(1) Lire *conventus*.

Digitized by Google

là un allègement sérieux des frais. Voilà donc, *Saint Père*, pour tous les cas énumérés, les profits et les dommages, les bienfaits et les méfaits ou les dangers qui, à mon avis et à ma connaissance, seraient le résultat de l'union.

Quant à l'opinion du chapitre des Templiers et celle de tous les frères ayant de l'âge et du poids, qui vivent dans nos provinces et baillies de l'Occident, s'il plaisait à Votre Sainteté de l'entendre, je les ferai réunir, même en votre présence, si vous le voulez. Vous pourrez alors entendre l'avis et le désir de notre chapitre et des frères susdits, et prendre ensuite telle décision, suivant qu'il semblera plus convenable et plus utile à Votre Sainteté.

Enfin, *Saint-Père*, à ce que j'ai ouï dire, l'on vous a rapporté que les religieux qui sont soumis à une règle, offraient plus de dispositions et d'avantages que les autres pour reprendre et garder la Terre Sainte. En tout cas, il est certain qu'ils font moins de dépenses et que dans leurs maisons, leurs camps et leurs expéditions militaires ils montrent plus d'obéissance. Si vous avez l'intention d'assigner désormais pour chaque année des revenus fixes, afin d'entretenir autant de chevaliers et d'écuyers que vous croirez pouvoir lever, il vaudrait mieux, à mon avis, répartir également ces revenus entre les deux Ordres du Temple et de l'Hôpital, plutôt que de les unir, parce que chacun tâcherait de faire valoir sa part, même au delà du possible.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

Pages

CHAPITRE I. — Organisation de l'Ordre militaire des Templiers et les causes diverses de sa chute. — Grands-maîtres d'origine franc-comtoise. 119

CHAPITRE II. — Jacques de Molay ; son origine et détails sur sa vie jusqu'en 1307 132

CHAPITRE III. — Templiers franc-comtois mentionnés au procès. — Templiers du diocèse de Langres et du diocèse de Lyon. 146

CHAPITRE IV. — Enquête faite par l'inquisiteur de France : interrogatoires de Guillaume de Gy et de Jacques de Molay. — Enquête faite par la commission pontificale : interrogatoire de Jacques de Molay. 163

CHAPITRE V. — Suite de l'enquête faite par la commission pontificale : l'acte d'accusation ; interrogatoires de Guillaume de Gy et de Pierre de Seveux. — Mort de Jacques de Molay. 177

APPENDICE. — Opinion du grand-maître du Temple

1° touchant l'expédition en Terre Sainte 203

2° sur l'union des Templiers et des Hospitaliers 218

Digitized by Google

STATION MOUSTÉRIENNE

de FRETTES (Hte-Marne)

Frettes est un village de la Haute-Marne du canton de Fayl-Billot.

Situé à 1500 mètres de la limite départementale qui sépare la Haute-Saône de la Haute-Marne et à neuf kilomètres de la ville de Champlitte (Haute-Saône).

Le vaste territoire qui fait partie de la commune de Frettes est très accidenté au Nord, à l'Est et à l'Ouest du village. Ce sont des coteaux la plupart arides et incultes séparés par des vallées étroites et profondes.

Au Sud du village, est une vaste plaine de champs bien cultivés.

A l'Est s'élève une colline de 345 mètres d'altitude, s'étendant du Nord au Sud, sur une longueur de quatre kilomètres et couronnée par un plateau étroit. De l'autre côté de cette colline, par rapport au village, se trouve le bois du Trembloy.

Sur la lisière Ouest de ce bois, au lieu dit « Les-Allouères, » dans une dépression du sol peu prononcée, sont quelques champs remarquables par la quantité d'éclats de silex qui les recouvre.

Cet espace de terrain peut avoir quatre cents mètres de long, cinquante de large. Il a la forme d'un rectangle orienté du Nord-Ouest au Sud-Ouest.

Nous connaissons ce gisement de silex depuis quelques années, et les vacances qui nous y ramènent à chaque automne nous ont permis d'y faire quelques recherches.

Parmi les nombreux silex recueillis dans cette station, nous avons remarqué que tous ceux qui portaient les caractères de la taille intentionnelle, étaient façonnés suivant un type particulier : de la pointe Moustérienne de De Mortillet. Comme celles du Moustier, les pointes de Frettes sont formées d'un éclat portant : plan de frappe, bulbe de percussion, retouches sur les bords et sur une seule face.

Ces pointes affectent la forme de triangles dont les côtés plus ou moins écartés, sont régularisés par des retouches.

La base, plus massive que le reste de l'instrument, est épaisse, irrégulière, lisse du côté du bulbe, rugueuse du côté de la taille ; elle ne devait pas permettre l'emmanchure. Ces pièces, comme celles signalées par De Mortillet étaient sans doute tenues à la main et servaient plutôt d'outils que d'armes.

Leurs dimensions les rapprochent aussi du type du Moustier.

Sur douze pièces très bien taillées, que nous avons mesurées, la moyenne est de 64 millimètres de long et 38 m/m de large.

De Mortillet donne comme moyenne de dimensions de dix-sept pointes du Moustier 68 m/m de long et 42 m/m de large.

Les pointes de Frettes, tout en conservant les proportions de celles du Moustier, sont donc un peu plus petites.

Parmi les pièces que nous reproduisons ici, quatre sont en quartzite, les autres en silex jurassique et crétacé.

Nous avons encore recueilli dans cette station quelques éclats longs et minces appelés couteaux, un petit percuteur grossièrement sphérique de trois centimètres de diamètre et des nucléi en assez grand nombre. Nous

Digitized by Google

Planche I

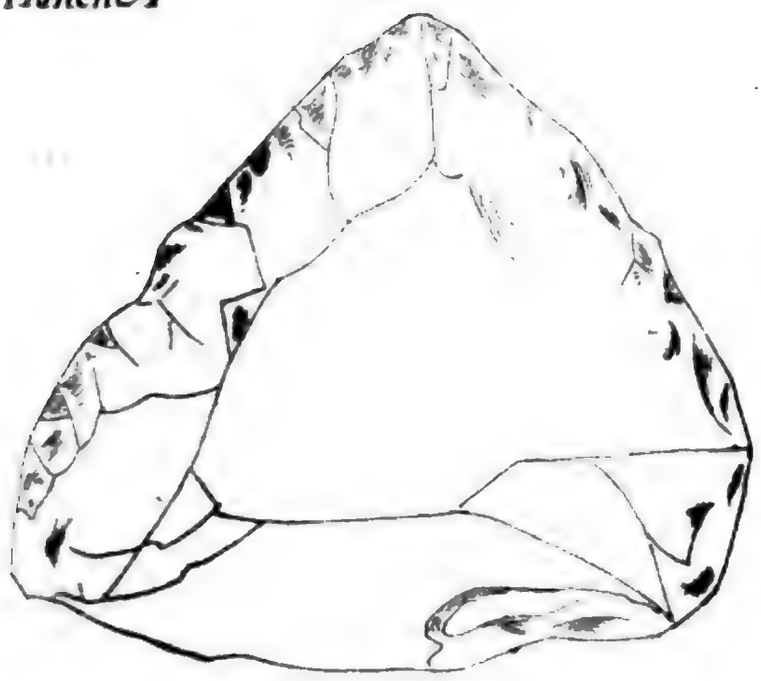

N° I - Face.

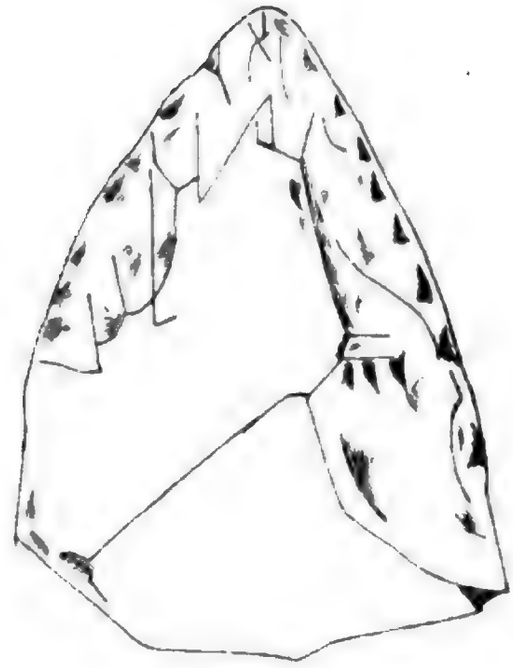

N° II - Face.

N° I - Profil.

N° II - Profil.

Digitized by Google

UNIV. OF M.H.

Digitized by Google

No. III. (Quartzite)

No. IV (Quartzite)

No. V.

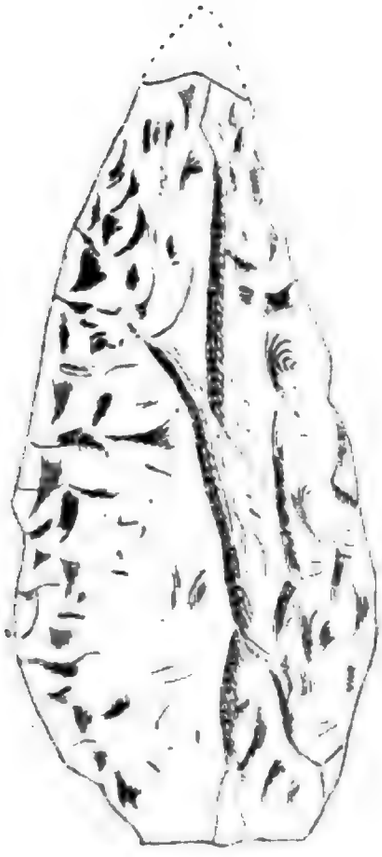

No. VI

No. VII (Quarzite)

Digitized by Google

Digitized by Google

Planche III

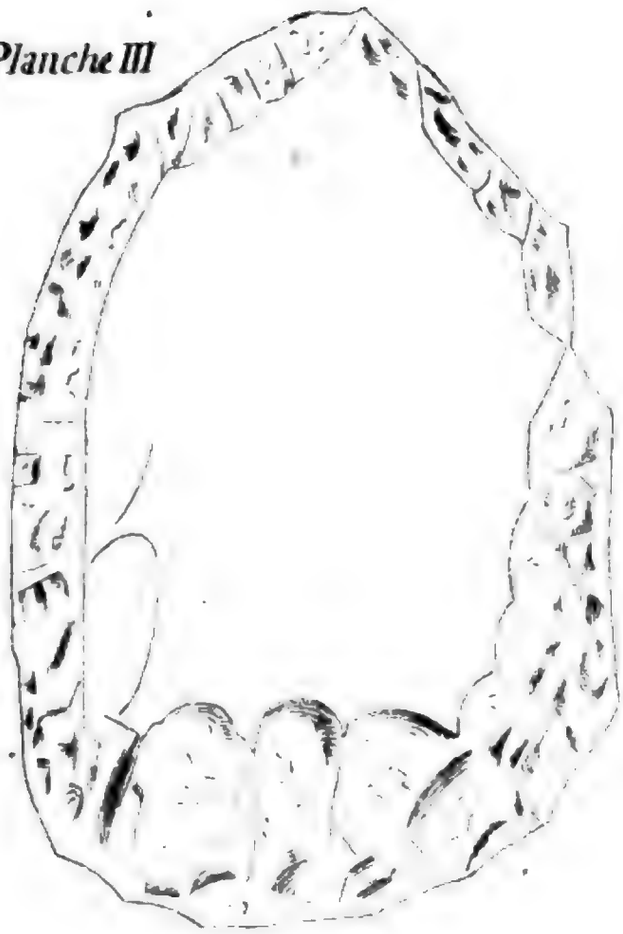

N° VIII

N° IX

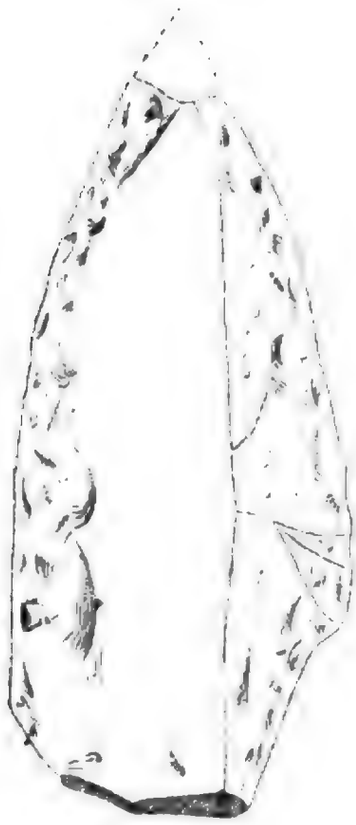

N° X

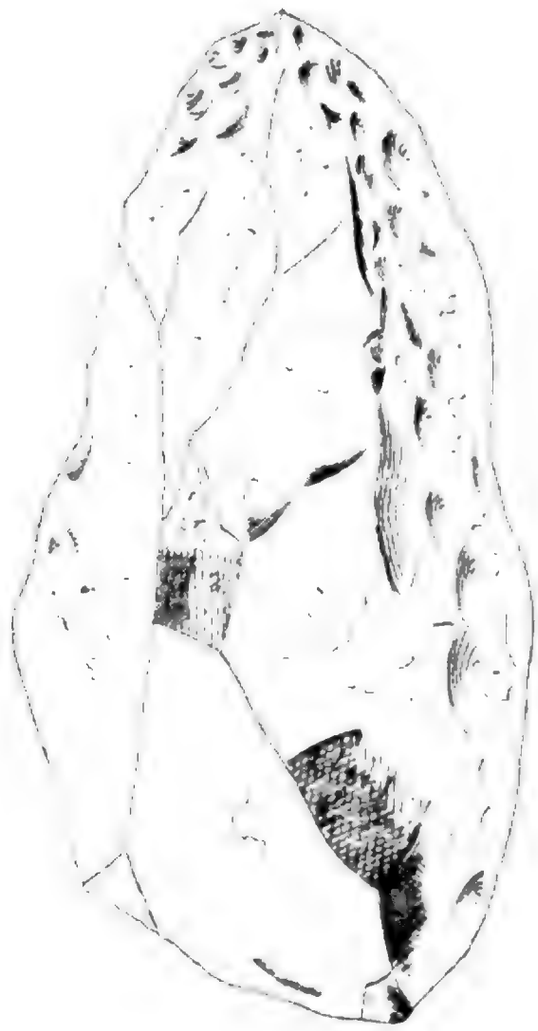

N° XI

Digitized by Google

n'avons pas rencontré le racloir moustérien caractéristique. Cependant les numéros 1, 3, 8 et 9, de notre reproduction, auraient très bien pu remplir cet usage.

Une pointe de flèche amygdaloïde, de 32 m/m de long, 21 m/m de large, 8 m/m d'épaisseur, assez finement taillée quoique un peu grossière quant à la forme et trouvée aussi dans cette station, est venue nous poser cette question : « Est-elle contemporaine des pointes décrites plus haut ? Est-elle postérieure et perdue là accidentellement ? Nous ne saurions répondre. Mais elle nous semble un peu épaisse pour être néolithique.

L'emplacement de la station, caché dans un pli de terrain, est pour ainsi-dire au pied de la Montagne de Saint-Martin (365 mètres, signal.). Du sommet de cette montagne la vue s'étend très loin. On aperçoit bien de là : les hauteurs de Langres, la Roche de Morey, les côteaux qui bordent les plaines de la Saône et de la Côte-d'Or.

A signaler à 4 kilomètres de la station, à l'Est, l'atelier préhistorique d'Argillières (Atelier de l'âge de pierre à Argillières (Haute-Saône), par l'abbé Rossignot. *Bulletin de la Société d'Agriculture de la Haute-Saône*, 1885).

Dans toute la région environnante, les champs où le silex abonde ne sont pas rares. Nous les avons en grande partie visités plusieurs fois, mais le lieu que nous signalons est le seul où nous ayons trouvé des pièces taillées.

Nous laissons aux personnes autorisées le soin de conclure. Nous nous contentons de faire remarquer que dans cette station de Frettes, toutes les pièces bien taillées sauf cette pointe de flèche qui vient là comme par hasard, sont toutes du type moustérien pur, et qu'absolument aucun autre type n'y est mélangé.

E. BOUCHET,
Étudiant en médecine.

Digitized by Google

LA MOSAIQUE

ET LES RUINES GALLO-ROMAINES

De Mantoche

On savait depuis longtemps que le territoire de Mantoche renfermait de nombreux vestiges de la période gallo-romaine. Je me bornerai à citer le beau sarcophage en pierre que l'on y a découvert en 1837 et que l'on peut admirer aujourd'hui dans le vestibule de l'Hôtel-de-Ville de Gray (1). Les débris gallo-romains sont particulièrement nombreux dans le climat appelé *les Maizières* où les tuileaux, les tessons de poterie, les pierres de construction jonchent le sol. C'est là que la tradition place une ville d'Angloche ou d'Antioche. Les bâtiments principaux de cette bourgade semblent avoir existé dans la partie des Maizières qui est aujourd'hui sur le territoire d'Apremont, entre le canal et un ancien bras de la Saône appelé le Creux-du-Lare.

Nous avons fait ce printemps, exécuter quelques sondages dans ces terrains et un jour, M. Vernillet, qui avait bien voulu se charger de ce travail, vint m'annoncer qu'il avait découvert une mosaïque. Je me rendis avec lui sur les lieux et je vis en effet qu'il avait mis à découvert les traces d'une mosaïque après avoir enlevé quelques pelletées de terre. Je fis étendre la fouille, la mosaïque paraissait très altérée, et c'est à peine si l'on apercevait

(1) Voir aussi : *Antiquités romaines de Mantoche*, par Aug. Gasser, dans *Bulletin de la Société Grayloise d'Emulation*, 1re année (1898).

Digitized by Google

quelques bandes d'un dessin géométrique. Elle se trouvait à vingt-cinq centimètres à peine de la surface du sol. En continuant la tranchée, nous tombâmes sur les restes d'une muraille bien appareillée et recouverte en partie d'un mortier peint (1). Il semblait dès lors intéressant de poursuivre les recherches. La Société fut de mon avis, et comme les propriétaires des terrains, MM. Virot et Morel frères voulurent bien nous autoriser à y faire des fouilles, nous commençâmes aussitôt.

J'ai eu ainsi le bonheur de mettre au jour les restes bien visibles d'une habitation gallo-romaine, dont l'une des pièces était pavée de la mosaïque la plus belle qui ait été rencontrée jusqu'ici dans la région.

Le grande pièce mesurait 8 mètres de largeur sur une longueur d'au moins 14m75. En effet, nous n'avons pu suivre le mur que sur trois faces ; celle de l'Est, du côté du Creux-du-Lare, était coupée par une fouille ancienne mais il est probable que la salle se terminait là et que la muraille avait été enlevée, soit pour utiliser les moëllons, soit tout simplement pour améliorer la culture. La salle aurait eu ainsi 27 pieds sur 50.

Dans la paroi Nord, vers l'angle N.-O., semble avoir existé une porte. Car le mur qui était partout conservé sur une hauteur de 20 à 25 centimètres, se trouvait rabaissé là au niveau du sol de la pièce. Mais il n'existait aucune trace de seuil, par contre, il s'y trouvait un grand amas de cendres au milieu desquelles nous avons recueilli de nombreux clous et deux charnières en fer. Dans l'angle S.-O., en face, on avait établi à une époque indéterminée, un four à chaux, pour la construction duquel on avait creusé le sol sans souci de la

(1) Les couleurs encore très vives sont rouges, grises, jaunes et vertes ; elles imitent généralement le marbre avec des bordures représentant des moulures.

mosaïque. Celle-ci, de ce fait, se trouve détruite plus qu'à moitié. La faible profondeur à laquelle elle se trouvait a encore fait que la charrue a fréquemment enlevé les cubes, sur des traînées bien visibles. Ces mutilations sont d'autant plus déplorables que la mosaïque était fort belle. Celle-ci n'occupait, à proprement parler, qu'une partie de la salle. C'est la partie Est, comprenant deux angles, qui nous a été conservée.

La mosaïque n'avait de ce côté que 2m80, soit 9 pieds 1/2 de largeur, distants de 9m45 de la paroi Ouest.

Elle dessinait un rectangle dans lequel était inscrit un ovale. Cet ovale était rempli par un treillis d'hexagones dessinés par des entrelacs de couleurs variées. Le champ des hexagones était rempli par des motifs, fleurs ? chimères ? qu'il n'a pas été possible de déterminer avec certitude ; les angles étaient remplis d'animaux aquatiques : hippocampes, poissons divers, oiseaux nageant sur un fond jaune pâle. Les attitudes de ces animaux sont d'une vérité remarquable. Les cubes souvent très petits qui les dessinent sont de couleurs variées : brun, noir, blanc, jaune, rouge, verdâtre. Les noirs sont composés de schiste houiller, les rouges de terre cuite, les jaunes de calcaire compact. Les autres sont composés de marbres de couleurs.

Ces cubes étaient fixés au moyen de chaux pure sur un ciment fin de 4 centimètres d'épaisseur. Sous cette couche on observait :

3 cent. de ciment grossier de briques concassées ;

16 cent. de blocage de pierres du pays, posées sur un lit de sable ;

32 cent. de terre grasse rapportée, mêlée de pierres et de débris de tuiles.

Digitized by Google

Cette dernière couche reposait sur le sol actuel, composé d'un sable assez fin.

L'épaisseur de ces couches est assez irrégulière ; leur ensemble excède un peu l'épaisseur indiquée par Vitruve, mais on y trouve la succession des quatre couches : *summa crusta*, *nucleus*, *rudus*, *stratumen*.

Ce tapis de mosaïque était entouré sur une largeur de 1m90 par un treillis d'hexagones allongés, figurés par une bande de mosaïque de trois rangées de cubes, une rouge entre deux noires, limités du côté du mur par une bande rectiligne. Le champ des hexagones était rempli par une scaïole *(opus signinum)* composée de cailloux et de briques de couleurs diverses empâtés dans du mortier et reposant sur un blocage de pierres calcaires du pays.

Entre cette bordure et la muraille il restait, sur trois faces du moins, un espace de 80 centimètres simplement bétonné. A l'Est, il restait 3m40 de béton recouvert d'une mosaïque, dont on n'a plus trouvé que quelques grands cubes parallélipipédiques, de roche grise mesurant de un à deux centimètres.

Dans la terre qui la recouvrait, on a aussi recueilli quelques grands cubes réguliers de marbre mesurant trois centimètres de côté. Sur la bordure de scaïole du côté Est, nous avons constaté les premières assises d'un mur de refend de 0m40 d'épaisseur, construit après coup pour séparer en deux la grande pièce qui semble avoir été le *tablinum*, car malgré les sujets aquatiques qui ornent la mosaïque, on ne peut songer à y voir une salle de bain. Nous n'avons constaté en effet aucune trace de conduits, d'aqueducs ou d'*impluvium*.

De chaque côté de la grande salle étaient deux couloirs ou *fauces* larges de 2m25 au Nord, et de 3 mètres au Sud ; le couloir du Nord était bordé de trois petites cham-

bres (*cubicula*) mesurant de $2^{m}35$ à 3 mètres de largeur sur $3^{m}25$ de profondeur. Le sol des couloirs et des petites chambres est simplement bétonné. Il y avait cependant des traces de mosaïque dans la pièce la plus à l'est. A l'angle Nord-Ouest de la grande salle se trouve une vaste pièce dont le sol est défoncé et qui mesure $7^{m}50$ sur $11^{m}50$. Les parois en étaient bien appareillées et recouvertes d'une peinture rouge.

Au Nord de cette pièce se trouvait un long couloir que nous avons relevé sur $36^{m}50$ de longueur et qui avait $4^{m}35$ de largeur. La paroi Nord avait $0^{m}64$ d'épaisseur, tandis que les autres murs n'ont que $0^{m}45$ à $0^{m}50$ d'épaisseur. Il était revêtu de moulures en mortier peint en jaune pâle figurant des corniches et des draperies et dont les fragments étaient tombés au pied du mur.

Partout et à l'Ouest de la grande salle particulièrement, nous avons recueilli quantité de tessons de poteries, les unes grossières, les autres très fines, à couverte brune ou dorée, généralement ornées de dessins à la pointe. La poterie samienne n'était représentée que par un seul fragment, mais il y avait des imitations plus grossières. Aucun objet de métal ni aucune médaille n'ont été trouvés jusqu'ici.

Désireux de conserver la mosaïque pour le musée de Gray, nous décidâmes de l'enlever. Mais ce travail était tout nouveau pour nous. Les avis étaient très partagés; tandis que les uns doutaient absolument de la possibilité d'enlever ce monument de l'art ancien, d'autres préconisaient des procédés trop coûteux.

Dans nos climats le ciment, même romain, résiste peu aux intempéries et si l'on songe que depuis quinze cents ans au moins, cette mosaïque était cachée sous une faible couche de terre, soumise au gel et au dégel et aux

Digitized by Google

pluies, on peut se demander comment il a été possible de l'enlever.

Finalement j'ai suivi le procédé proposé par mon ouvrier, dont j'avais eu déjà l'occasion de reconnaître l'habileté. Profitant des parties détériorées par la charrue, nous avons débité la pièce en trois morceaux en coupant le ciment au ciseau.

Puis minant au-dessous de chaque fragment de manière à ne conserver que la croûte de ciment avec le blocage adhérent, nous l'avons garnie au-dessous avec de la terre glaise, des planchettes, des cales, puis de forts madriers et des étais. Quand le morceau s'est trouvé soutenu seulement par les étais, nous avons soulevé le tout à bras d'hommes, nous l'avons placé sur un plancher préparé et ramené sur un camion à ressorts. Après le transport du premier fragment, nous avons reconnu la nécessité de garnir le pourtour avec du ciment.

Grâce à cela le deuxième et le troisième, qui était le plus beau et le plus grand et qui pesait environ huit cents kilos, ont été enlevés sans encombre.

Mais j'ai reconnu qu'il eut été préférable de réduire l'épaisseur de la mosaïque à la seule couche de ciment, en détachant avec précaution toutes les pierres du blocage et par petits espaces, puis de les remplacer immédiatement par une couche de ciment qui aurait solidifié le tout en le rendant plus léger et en donnant à la surface inférieure une assiette plus égale.

Actuellement nous sommes occupés à réparer les quelques parties dont les cubes ont été soulevés mais conservés, puis à faire ressortir les couleurs par un polissage à la cire. Nous avons ainsi éprouvé la satisfaction d'apporter à notre Musée un des plus beaux spécimens de l'art ancien dans nos pays.

L'emplacement de cette villa a déjà été occupé antérieurement aux Romains.

Sans parler d'un fragment de hache en pierre polie, trouvée parmi des débris de poterie gallo-romaine, à l'Ouest de la grande salle et qui a pu être apportée là ultérieurement, nous avons constaté entre la villa et le Creux-du-Lare un macadam composé de fragments de calcaire emballés dans de l'argile. C'est le procédé gaulois constaté au Mont Beuvray (*Bibracte*). Sur le macadam nous avons trouvé un grattoir en silex taillé bien caractérisé.

Le sable sous-jacent aux ruines gallo-romaines contient de nombreux éclats de silex taillés. Sous la mosaïque elle-même, nous en avons trouvé mêlés à des fragments de poterie très grossière et peu cuite, semblable à celle des stations néolithiques ; une fusaiole en terre cuite et des débris de cuisine parmi lesquels des dents de porcs et une mâchoire inférieure de jeune cerf ou de chevreuil.

Plusieurs questions se posent maintenant, relativement à ces débris :

Quelle est la destination du bâtiment ? L'époque de sa construction, celle de sa destruction ?

Il est peut-être prématuré d'y répondre dès à présent, et alors qu'une faible partie des restes gallo-romains ont seulement été découverts.

Mais je crois pouvoir écarter dès maintenant l'idée d'un bain pour le bâtiment retrouvé. Absolument rien ne vient confirmer la légende. Le Creux-du-Lare est beaucoup trop grand pour un bassin creusé de main d'homme. C'est bien plutôt l'ancien lit de la Saône, et alors il constituait un port favorable. Les tuyaux en terre que l'on retrouve en allant vers Essertenne, n'amenaient point l'eau

Digitized by Google

de l'étang d'Échalonge, comme on le prétend, car il eut fallu franchir une côte pour y parvenir.

Des débris de tuyaux découverts récemment à *La-Bouloye*, mènent plutôt à une sorte de mare située dans le bois et qui a pu être autrefois une source abondante aujourd'hui perdue.

Remarquons au contraire que notre villa est placée à l'intersection des deux voies qui vont l'une de Langres à Dammartin par Autrey, l'autre de Mirebeau à Seveux et qui franchissait la Saône non loin du Creux-du-Lare, soit par pont soit par gué. Dans ce dernier cas surtout, une *Mansio* ou caravansérail était nécessaire. C'était peut-être là la destination de notre édifice.

Dans tous les cas, le plan de notre villa se rapproche beaucoup de celui des maisons gréco-romaines du Ier siècle. La salle de la mosaïque serait le *tablinum*, les couloirs latéraux les *fauces*, le long desquels s'ouvraient les petites chambres à coucher. Le *triclinium*, la cuisine, l'office, se trouvaient à l'Ouest, à en juger par les nombreux débris de cuisine et fragments de poterie qu'on y a trouvés.

On pourrait, du style relativement pur de ce bâtiment, de la beauté et de la perfection de la mosaïque, des médailles nombreuses que l'on trouve aux environs, tirer quelques conclusions relatives à sa construction. Les médailles sont d'abord des Néron assez nombreux, puis des Nervas, Trajan, Adrien, Antonin et Marc-Aurèle, surtout avec les deux Faustines. Plus rares sont les médailles des empereurs du IIIe siècle ; on a retrouvé cependant des Gallien, des Probus, puis un Licinius et des Constantins. Je crois donc pouvoir attribuer notre construction à la fin du Ier siècle, elle abrita des jours prospères pendant le IIe siècle, mais vers le milieu du IIIe siècle, les troubles et

l'anarchie ne l'ont sans doute pas épargnée. Et c'est peut-être après cette époque qu'il faut placer la construction d'un mur de refend bâti sur l'extrémité Est de la mosaïque pour partager sans doute la grande salle en deux parties. Enfin la seconde moitié du IVe siècle vit sans doute tomber cet établissement qui demeura désormais enfoui sous les ruines. Au Moyen-Age, quand Mantoche renaît, mais que la féodalité y élève ses châteaux, on va chercher sur les ruines de la bourgade romaine les pierres de taille propres à la construction, les briques et même les tuiles restées entières, quant aux moëllons, constitués par des pierres de Charcenne très propres à la fabrication de la chaux, on commet le vandalisme de détruire la mosaïque pour y établir un four à chaux. Car il n'est pas admissible que cet acte remonte aux temps modernes, où la culture intellectuelle eût certainement épargné ce monument.

Tels sont les résultats des fouilles que la Société a eu l'heureuse idée de pratiquer à Mantoche et dont elle a bien voulu me confier la direction. Bien que novice dans la science archéologique, j'espère avoir conduit ces recherches avec tout le soin qu'elles comportaient. J'ai été bien secondé par notre nouveau sociétaire, M. Giraud, géomètre à Mantoche et par M. Vernillet. Quant à l'ouvrier Fourain, il a mis le plus grand soin à son travail et c'est grâce à lui que nous avons pu enlever cette mosaïque qui sera sans doute le joyau de notre petit Musée.

Je dois encore rendre hommage à la complaisance des habitants de Mantoche qui m'ont fourni gratuitement la voiture et les chevaux et dont plusieurs sont venus spontanément s'offrir à m'aider pour l'enlèvement.

AUG. GASSER.

30 mai 1900.

Digitized by Google

NOTE

Les fouilles continuent à être faites au moment où nous mettons sous presse ; elles mettent à découvert les restes d'une vaste et splendide villa. Ces fouilles, terminées, feront l'objet d'un mémoire complet, accompagné de planches, que nous nous proposons de publier dans le bulletin de l'an prochain.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE

Recherches spéléologiques dans la chaine du Jura, par MM. Fournier et Magnin. 2e campagne, 1899-1900. Première partie : *Grottes, résurgences et gouffres*, par M. E. Fournier, chargé de cours à la Faculté des Sciences de Besançon (*Mémoires de la Société de Spéléologie*, tome iv, n° 24. Octobre 1900).

Cet important mémoire, outre des documents de grande valeur sur la spéléologie du Doubs et du Jura, contient trois paragraphes se rapportant à la région de Gray. Les deux premiers, consacrés à la grotte de Beaumotte-les-Pin et à la Baume-Noire de Fretigney, sont très courts et n'ajoutent rien à nos connaissances ; le troisième au contraire, consacré aux environs de Bucey-les-Gy et en particulier à la grotte de Plumont, est du plus haut intérêt. L'auteur, incité par la lecture de la note que j'ai publiée dans le dernier Bulletin sur cette grotte, en a repris l'exploration, que des circonstances indépendantes de ma volonté m'avaient malheureusement empêché de terminer. Le 29 juillet 1900, accompagné de plusieurs personnes, il est descendu dans la grotte et a poussé à plus d'*un kilomètre* de l'entrée, sans atteindre la fin de la galerie où coule la rivière souterraine. Arrêté par un ressaut profond, il a dû remettre à plus tard la fin de l'exploration. Il conclut : « En somme, cette grotte est une des plus intéressantes que nous ayons jusqu'alors explorées.... Nous donnerons le plan complet de la coupe dès qu'une excursion ultérieure nous aura permis d'achever l'exploration. Disons d'ores et déjà que l'hypothèse de M. Maire

Digitized by Google

sur la communication du ruisseau avec la résurgence de Roche nous paraît pleinement légitime. Au point où nous étions parvenus, nous étions à peine à sept ou huit cents mètres, en ligne droite, de cette source et le ruisseau continuait bien dans la même direction ».

On ne saurait trop féliciter le savant professeur de Besançon de l'œuvre qu'il a entreprise et qu'il réalise si bien et il est à souhaiter, en particulier pour notre région, qu'il puisse achever ses études dans les meilleures conditions et le plus tôt possible.

R. MAIRE.

Digitized by Google

NOUVELLE EXPLORATION DE LA GROTTE DE PLUMONT

—

(Note préliminaire)

Le 4 novembre 1900, M. E. Fournier, trois de ses amis et moi, avons continué l'exploration de la grotte de Plumont. Après avoir dépassé le point où s'était arrêté M. Fournier le 29 juillet, nous avons poussé à environ 1500 m de l'entrée de la grotte. Nous avons été arrêtés par un gouffre profond d'une dizaine de mètres que nous n'avons pu franchir, notre corde ayant servi un peu avant à nous permettre de passer sur un à pic de six à huit mètres. Le ruisseau continuait toujours vers le nord-est, dans la direction de Roche : nous y avons jeté environ 50 grammes de violet de méthyle, fuchsine ammoniacale et bleu de Lyon, malheureusement l'écoulement des eaux souterraines étant assez lent nous sommes arrivés à Roche avant la coloration et n'ayant pas eu le temps de l'y attendre nous ne pouvons guère compter que sur les observations des indigènes ; nous comptons d'ailleurs reprendre l'expérience avec de la fluorescéine en plus grande quantité. Une cinquième expédition sera faite avec un supplément de matériel pour franchir le gouffre qui nous a arrêtés et pousser jusqu'au terminus de la grotte. Malheureusement les derniers 500 m. explorés sont d'un parcours extrêmement pénible et parfois dangereux. Cette grotte est du plus haut intérêt au point de vue de l'hydrologie souterraine ; on retrouve dans beaucoup d'endroits le lit quater-

Digitized by Google

naire du ruisseau intact, creusé surtout par érosion mécanique, tandis que le lit actuel est dû surtout à la corrosion chimique. Il y a dans cette grotte très peu de stalactites et de stalagmites. Elle s'ouvre dans le bathonien supérieur, mais on entre bientôt dans le bathonien moyen, où nous étions encore à l'endroit où nous nous sommes arrêtés.

Nancy, 5 novembre 1900.

R. MAIRE.

UNE CURIEUSE SÉPULTURE MÉROVINGIENNE

PAR R.-E. GASCON

Conducteur-voyer Principal à Fontaine-Française
Membre de plusieurs Sociétés savantes.
Chevalier du Mérite agricole. Délégué cantonal

Non loin de Beaumont-sur-Vingeanne et de Dampierre-sur-Vingeanne, deux climats très rapprochés, séparés seulement par la rivière : l'un dit *le Prieuré de Saint-Martin* (1), sur le territoire de Lœuilley (Haute-Saône), et l'autre appelé *Croix-Potier*, sur Dampierre, sont riches en sépultures mérovingiennes. Quelques cercueils ont été mis de côté, tels que ceux qui servent d'auge à la cure et dans une maison particulière de Dampierre. Les autres ont été brisés, plusieurs ont même servi à combler un fossé pour établir un passage à la houblonnière de l'avocat Perdrix. Combien n'en reste-t-il pas encore sous terre et que les ouvriers briseront sans même recueillir ce qu'ils renferment.

Dans les premiers jours de février 1883, j'ai été appelé pour reconnaître un singulier cercueil trouvé dans le climat dit la Croix-Pothier, à quelques centaines de mètres de la limite de la Haute-Saône.

A première vue, j'ai pensé à un sarcophage romain rectangulaire, aussi large d'un bout que de l'autre. Mais examen fait, j'ai vu que c'était tout simplement une auge curieuse comme on va le voir.

Voici d'abord les renseignements recueillis auprès des ouvriers qui ont fait la découverte. En défonçant un

(1) Ancienne église qui desservait trois communes.

Digitized by Google

terrain pour y planter du houblon, ils ont trouvé à environ deux pieds de profondeur, une sorte d'auge sans couvert et remplie de terre. Assez étonnés, ils ont fouillé cette auge avec certaines précautions et ont mis à découvert un squelette presque entier, bien conservé, les os paraissant être tous en place, la tête tournée à l'Occident et les pieds à l'Orient. A côté de ces os, à droite, une urne en terre noirâtre d'environ douze centimètres de diamètre, intacte jusqu'au premier filet saillant, mais brisée à la partie supérieure où le rétrécissement commence ; un autre fragment de vase qui a paru être le couvercle de l'urne. A gauche une lance en fer (framée), bien conservée, assez plate, d'environ trente-trois centimètres de longueur compris la douille, et de trois centimètres de largeur au bas de la lame ; les agrafes en fer du ceinturon, un fer de flèche, et des traces bien modelées d'un objet aussi en fer qui a bien pu être le scramasax.

Nul doute qu'un guerrier n'ait été placé dans cette sorte de cercueil et que ce guerrier ne soit bien mort à l'époque mérovingienne ou du moins burgonde. Mais comment avait-on pu le placer dans ce cercueil puisqu'il n'a que 1m52 de longueur en dedans ? Ce guerrier était donc bien petit ? Non, il avait même une forte taille, ainsi que les os que j'ai vus ont pu me le démontrer.

Voici ce qui a dû se passer :

Le moment des funérailles pressait assurément. Faute de cercueil ordinaire on a pris une auge qui avait dû servir déjà depuis longtemps, car l'orifice d'écoulement placé au milieu et en bas d'un des grands côtés, est élargi par l'usage ; il en est de même de la partie supérieure de ce même côté qui est arrondie en dehors, tandis que les trois autres faces sont à arrêtes plus vives.

L'auge n'ayant que 1m52 de longueur, on a d'abord

imaginé de creuser en dedans aux deux bouts, des entailles de 20 centimètres de largeur et de 5 centimètres de profondeur, et on a obtenu un allongement de 10 centimètres, ce qui donnait alors un cercueil de 1m62 de longueur. Précautions inutiles, travail perdu : le cadavre ne pouvait toujours pas entrer dans cette bière. J'entends quelquefois dire que, même à notre époque, on est obligé de faire entrer un cadavre de force dans un cercueil, qu'on brise ou qu'on tord les jambes... Faut-il s'étonner alors qu'à l'époque mérovingienne on ait tout simplement scié les jambes du guerrier qui nous occupe et cela est d'autant plus vraisemblable que j'ai trouvé les fémurs réellement sciés un peu plus haut que le milieu de leur longueur et que les ouvriers ont dû trouver que les *gros os* des jambes paraissaient *croisés*.

Avec le rallongement de l'intérieur de l'auge et, qu'on me permette l'expression, le raccourcissement du cadavre, on a enfin pu le placer dans son tombeau.

Il m'a semblé que les particularités de cette sépulture étaient assez intéressantes pour mériter d'être signalées.

Note additionnelle. — Depuis cette découverte, j'ai appris que M. le docteur Faivre, d'Esnans, canton de Rougemont (Doubs), avait fait, non pas la découverte d'un cercueil tout à fait semblable à celui qui est décrit plus haut, mais bien *d'os de fémur sciés au-dessus des genoux*, dans des sépultures qui, par les armes qu'elles renfermaient, paraissent appartenir à la période dite barbare ou burgonde, vers le Ve ou VIe siècle.

(*13 février 1895*).

Digitized by Google

CATALOGUE

DE DEUX PETITS TRÉSORS DE MONNAIES DES XIVe ET XVe SIÈCLES DÉCOUVERTS DANS L'ARRONDISSEMENT DE GRAY

Par Ernest ANDRÉ

1° — Trouvaille de Denèvre

M. Trouvé, propriétaire à Denèvre, a mis au jour en cultivant son jardin, un petit lot de monnaies du XVe siècle, dont l'enfouissement doit avoir eu lieu vers 1480. Voici la composition de cet ensemble qui a pu être acquis pour le médaillier de la *Société Grayloise d'Émulation*.

I. — Monnaies royales de France

Charles VII (1422-1461)

1. Couronnelle. KAROLVS. DEI. GRACIA. FRANCORVM. REX. (1) (Écu de France couronné et accosté, de chaque côté, d'une fleur de lys couronnée).

R). Couronnelle. XPC. VINCIT. XPC. REGNAT. XPC. IMPERAT. (Croix feuillue, cantonnée de quatre couronnes et ornée en cœur d'une petite rosace, le tout dans un quadrilobe à double filet).

Écu d'or à la couronne, frappé à Montpellier. — Un exemplaire.

2. ✠ KAROLUS. DEI. GRA. FRANCORVM. REX. (Trois fleurs de lys sous une couronne).

(1) Notre imprimeur ne possédant pas de caractères gothiques, je suis obligé d'employer les capitales ordinaires pour la reproduction des légendes, mais il est bien entendu que ces capitales ne reproduisent en rien le style des inscriptions de l'époque.

R). ✠ SIT. NOMEN. DOMINI. BENEDICTVM. (Croix pattée et fleurdelysée).

Gros de roi. — Un exemplaire.

3. ✠ KAROLVS. FRANCORVM. REX. (Écu de France accompagné de trois couronnes, dans un trilobe).

R). ✠ SIT. NOMEN. DNI. BENEDICTVM. (Croix pattée, dans un quadrilobe, cantonnée de deux couronnelles et de deux fleurs de lys).

Grand blanc. — Cinq exemplaires.

II. — Monnaies Anglo-Françaises

Henri VI, roi d'Angleterre (1422-1453).

4. Agneau pascal. HENRICVS. DEI. GRA. FRACORM. Z. AGLIE. REX. (Deux écus, l'un à gauche, aux trois fleurs de lys de France, et l'autre écartelé de France et d'Angleterre. Derrière ces écus se tiennent debout, à gauche la Vierge Marie, à droite l'ange Gabriel ; entre eux se voit un phylactère portant le mot AVE. Au-dessus de ce phylactère, des rayons divergents représentent le soleil).

R). XPC. VINCIT. XPC. REGNAT. XPC. IMPERAT. (Croix à long pied, au-dessus de la lettre h ; la hampe de la croix accostée à gauche d'une fleur de lys et à droite d'un léopard ; le tout dans un entourage de dix arcs de cercle fleurdelysés aux points de jonction. Un point ouvert sous l'avant-dernière lettre des deux légendes).

Salut d'or frappé à Amiens entre le 2 août 1426 et le 17 novembre 1435, d'après les documents publiés par M. de Saulcy. — Un exemplaire.

5. FRANCORVM. ET. ANGLIE. REX. (Dans le champ : HĒRICVS en ligne horizontale, surmontant deux écus dont l'un à gauche, aux armes de France, et l'autre écartelé de France et d'Angleterre).

R). SIT. NOMEN. DNI. BENEDICTV. (Dans le champ :

Digitized by Google

HERICVS en ligne horizontale, surmonté d'une croix à long pied dont la hampe est accostée à droite d'une fleur de lys et à gauche d'un léopard).

Blanc, dont l'atelier ne peut être indiqué, une cassure se trouvant juste à la place que devait occuper le différent. — Un exemplaire.

III. — Monnaies féodales de France et des Pays-Bas

Louis, dauphin de Viennois (1440-1456), devenu Louis XI, roi de France.

6. ✠ LVDOVICS. DPHS. VIENESIS, (Écu écartelé de France et de Dauphiné).

R). SIT. NOMEN. DNI. BENEDITV. (Croix pattée, cantonnée au 1er d'un lys et au 3e d'un dauphin).

Petit blanc. — Un exemplaire.

Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne (1419-1467).

7. ✠ PHS. DEI. GRA. DVX. BVRG. BRAB. Z. LIMBVRG. (Le Duc armé de toutes pièces et l'épée nue, sur un cheval richement caparaçonné, galopant à droite; sur la housse du cheval, des briquets et des étincelles. A l'exergue : BRAB.

R). ✠ SIT. NOMEN. DOMINI. BENEDICTVM. AMEN. (Sur une croix fleuronnée, à triple nervure dont la médiane est terminée par une pomme de pin, broche un écu écartelé, aux 1er et 4e quartiers de Bourgogne moderne ; au 2e parti de Bourgogne ancien et de Brabant; au 3e parti de Bourgogne ancien et de Limbourg ; avec un petit écu au lion de Flandre brochant sur le tout).

Cavalier d'or ou Philippus, frappé pour le Brabant.— Un exemplaire.

8. ✠ PHS. DVX. ET. COMES. BVRGONDIE. (Écu écar-

telé de Bourgogne dans un entourage à trois lobes ; un trèfle se voit à chacun des angles rentrants).

R). ✠ SIT. NOME. DNI. BENEDICTV. (Croix fleuronnée).

Blanc. — Un exemplaire.

9. ✠ PHS. DVX. ET. COMES. BVR. (Armes écartelées, aux 1er et 4e quartiers de Bourgogne moderne ; au 2e parti de Bourgogne ancien et de Brabant ; au 3e parti de Bourgogne ancien et de Limbourg ; un petit écu au lion de Flandre brochant sur le tout).

R). ✠ ANSERNA. DE. AVXONNA. (Croix pattée, cantonnée de deux lions et de deux fleurs de lys).

Angrogne d'Auxonne. — Un exemplaire.

10. ✠ PHS. DVX. ET. COMES. BV. (Armes écartelées de Bourgogne).

R). ✠ D. DVPLEX. DE. AVSONA. (Croix pattée).

Demi-double d'Auxonne. — Un exemplaire.

11. ✠ COMES. BVR..... (Armes écartelées de Bourgogne).

R). D. DVPLEX. DE. AVSONA. (Croix pattée).

Demi-double d'Auxonne. — Un exemplaire.

Charles-le-Téméraire, duc de Bourgogne (1467-1477).

12. ✠ KLS. DVX. ET. COMES. BURG. (Armes écartelées comme sur l'angrogne de Philippe-le-Bon).

R). ANSERNA. DE. AVXONNA. (Croix pattée, cantonnée de deux lions et de deux fleurs de lys).

Angrogne d'Auxonne. — Deux exemplaires.

IV. — Monnaies Étrangères

Nicolas V, pape (1447-1455).

13. ✠ NICOLAVS. PP. QVINTVS. (Quatre P dans le champ, rangés 2, 2).

Digitized by Google

R). SANTVS. PETRVS. (Croix pattée, coupant la légende et cantonnée de deux clefs en sautoir aux 2e et 3e quartiers).

Billon. — Un exemplaire.

Sigismond, Archiduc d'Autriche, comte de Tyrol
(1439-1490)

14. ✠ SIGISMVNDVS. (Croix pattée coupant la légende et traversée par une croix de Saint-André, également pattée).

R). ✠ COMES. TIROL. (Aigle éployé).

Fünfer. — Six exemplaires.

Louis, duc de Savoie (1439-1465).

15. ✠ LVDOVICVS. DVX. SABAVDIE. PR. (Écu de Savoie dans un entourage trilobé).

R). ✠ MARCHIO. IN. ITALIA. PRINCEPS. (Croix pattée, cantonnée de quatre lacs, dans un quadrilobe à double filet).

Double blanc frappé à Nyon, dans le canton de Vaud, par le monnayeur Bertino Busca, dont le différent (un soleil), se voit entre les mots *dux* et *Sabaudie* de la légende du droit. — Deux exemplaires.

16. ✠ LVDOVICVS. DVX. SABAVDIE. (Écu de Savoie dans un entourage trilobé).

R). ✠ MARCHIO. IN. ITALIA. PRINCEPS. (Croix cantonnée d'un lac aux 1er et 4e quartiers). Le différent monétaire est une fleur à six pétales, se trouvant entre les mots *dux* et *Sabaudie* de la légende du droit, et qui est attribué par certains auteurs au monnayeur Jacques Philippe qui frappait dans l'atelier de Cornavin, près Genève.

Petit blanc. — Un exemplaire.

17. ✠ LVDOVIC. D. SABAV. (Écu de Savoie losan-

gé, dans un double filet. Point secret sous le D., initiale du mot *dux*).

R). ✠ PRINCEPS. IMPE. E. (Dans le champ FERT en minuscules gothiques, entre deux doubles traits).

Quart de gros frappé à Cornavin par François Garin, dont le différent était un point secret sous le D. — Quatre exemplaires.

18. Mêmes types et mêmes légendes, mais le point secret se trouve sous le B de *Sabau*.

Quart de gros. — Deux exemplaires.

19. ✠ LVDOVIC. D. SABAVD. (Type du n° 17). Pas de point secret.

R). ✠ PRINCEPS. IMPER. ETC. (Type du n° 17).

Quart de gros. — Deux exemplaires variés.

20. ✠ LVDOVICVS. DVX. (Dans le champ grand L accompagné de quatre annelets).

R). ✠ SABAVDIE. (Écu de Savoie accompagné de trois annelets).

Obole. — Un seul exemplaire fruste.

Amédée IX, duc de Savoie (1465-1472).

21. ✠ AMEDEVS. DVX. SABAVDIE. CHA. (Écu de Savoie dans un entourage trilobé).

R). ✠ MARCHIO. IN. ITALIA. PRINCEPS. (Croix pattée cantonnée de quatre lacs, le tout dans un entourage quadrilobé, à double filet).

Parpaïole frappée à Cornavin par François Garin, ainsi que l'indique la fleur à quatre pétales trilobés, se trouvant entre les mots *dux* et *Sabaudie* et qui est l'un des différents employés par ce monnayeur. — Un exemplaire.

22. ✠ AMEDEVS. DVX. SABAVDIE. ET. (Écu de Savoie dans un trilobe à double filet).

Digitized by Google

R). MARCHIO. IN. ITALIA. PRINCEPS. (Croix pattée, cantonnée d'un lac aux 1er et 4e quartiers).

Petit blanc. — Un exemplaire.

Philibert I, duc de Savoie (1472-1482).

23. ✠ PHILIBERTVS. DVX. SABAVDIE. (Écu de Savoie dans un trilobe à double filet.

R). ✠ MARCHIO. IN. ITALIA. PRINC. (Croix pattée dans un quadrilobe, cantonnée d'un lac aux 1er et 4e quartiers).

Petit blanc frappé à Cornavin par François Garin, ainsi que le démontre la présence du même signe monétaire que celui indiqué sous le n° 21. — Un exemplaire.

Georges de Saluces, évêque de Lausanne (1440-1462).

24. ✠ G. D. SALVCHIS. EP. LAVS. (La vierge à mi-corps, tenant l'enfant Jésus).

R). ✠ SIT. NOME. DNI. BENEDTV. (Croix fleuronnée).

Trézel. — Un exemplaire.

Ville de Berne

25. ✠ MONETA. BERNENSIS. (Ours marchant à gauche ; au-dessus de lui, un aigle éployé).

R). ✠ SANCTVS VINCENCIVS. (Croix fleuronnée).

Fünfer (5 heller). — Huit exemplaires.

Ville de Fribourg.

26. ✠ MONETA. FRIBVRGI. (Château à trois tours, surmonté d'un aigle éployé).

R). ✠ SANCTVS. NICOLAVS. (Croix trèflée).

Fünfer. — Deux exemplaires.

Ville de Soleure

27. MONET. SOLODORENS. (Écu de Soleure, coupé

de gueules et d'argent, accosté des lettres S. et O. et surmonté d'un aigle éployé).

R). ✠ SANCTVS. URSVS. (Croix fleuronnée).

Fünfer. — Quatre exemplaires.

2° — Trouvaille de Beaujeu.

En fouillant le sol dans l'intérieur de l'église de Beaujeu pour y effectuer certaines réparations, il a été exhumé quelques monnaies d'or du XIVe siècle, dont plusieurs ont malheureusement été dispersées au moment de la découverte. Voici la liste de celles qui ont pu m'être soumises.

I. — Monnaies Royales de France.

Jean II le Bon (1350-1364).

1. Fleur de lys. IOHANNES. DEI. GRACIA. FRANCORV. REX. (Le roi armé de toutes pièces et l'épée nue, sur un cheval caparaçonné et galopant à gauche ; la cuirasse du roi et la housse du cheval sont fleurdelysées).

R). ✠ XPC. VINCIT. XPC. REGNAT. XPC. IMPERAT. (Croix feuillue ornée en cœur d'une petite rosace, dans un quadrilobe, cantonné de quatre trèfles).

Franc à cheval.

Charles V (1364-1380).

2. KAROLVS. DI. GR. FRANCORV. REX. (Le roi couronné, tenant l'épée et la main de justice, debout de face sous un dais gothique, dans un champ fleurdelysé).

R). ✠ XPC. VINCIT. XPC. REGNAT. XPC. IMPERAT. (Croix feuillue, ornée en cœur d'une rosace, cantonnée de deux couronnes et de deux fleurs de lys, le tout dans un entourage formé de quatre angles alternés par quatre arceaux et cantonné de huit fleurs de lys).

Franc à pied.

Digitized by Google

II. — Monnaies Féodales

Charles V, dauphin de Viennois (1349-1364).

3. ✠ KROL. DPHS. V. (Grande fleur de lys).

R). ✠ S. IOHANNES. B. (Saint Jean-Baptiste debout, bénissant d'une main et tenant une croix de l'autre). — Tour pour différent.

Florin.

Jean I Costi, évêque de Saint-Paul-Trois-Châteaux (1349-1361).

4. I. EPS. TRCAT. (Grande fleur de lys).

R). ✠ S. IOHANNES. B. (Saint Jean-Baptiste comme ci-dessus). Tour pour différent.

Florin.

III. — Monnaies Étrangères

Ville de Florence.

5. ✠ FLORENTIA. (Grand lys).

R). ✠ S. IOHANNES. B. (Même type de saint Jean-Baptiste).

Florin, deux exemplaires variés, dont l'un porte pour différent une sorte d'écusson et l'autre une petite bouteille.

C'est à Florence que le type du florin a pris son origine et s'est répandu de là dans un grand nombre d'ateliers.

Jean de Luxembourg, roi de Bohême (1310 1347).

6. ✠ IOHE. R. BOEM. (Grand lys).

R). ✠ S. IOHANNES. B. (Saint Jean-Baptiste debout). Pour différent un objet indéfinissable.

Florin.

Charles IV, empereur d'Allemagne, (1346-1378).

7. ✠ KAROLV. REX. (Grand lys).

R). ✠ S. IOHANNES. B. (Type ordinaire de saint Jean-Baptiste). Couronne pour différent.

Florin.

Pierre IV, roi d'Aragon (1336-1387).

8. ✠ ARAGO. REX. P. (Grande fleur de lys).

R). ✠ S. IOHANNES. B. (Même type de saint Jean-Baptiste). Épée pour différent.

Florin.

Digitized by Google

RECTIFICATIONS A LA CARTE GÉOLOGIQUE

(FEUILLE DE GRAY)

Quand on explore le Rauracien inférieur qui affleure à la pointe dite : « Le Mont », au nord de la Paturie, vers Champlitte, on est bientôt frappé par l'inclinaison que les couches de cette zône prennent dans la direction du Sud-Est. Cette inclinaison, d'ailleurs, concorde avec celle des étages sous-jacents.

Alors, si, par le simple coup d'œil, on prolonge vers l'Ouest la ligne de pente, on remarque bien facilement qu'elle vient couper une colline qui court parallèlement à la direction de la Paturie au Mont, et située entre cette montagne et la route qui conduit de Champlitte au Preslot. On en déduit que le sommet de cette colline doit appartenir au Rauracien inférieur. Mais si l'on consulte la carte géologique de France, feuille de Gray, ou la carte de MM. L. Carez et G. Vasseur, on constate qu'elle est tout entière placée dans l'Oxfordien.

Aussitôt le problème se pose d'éclaircir la question.

C'est ce que nous avons essayé de faire et les résultats de nos recherches ont confirmé nos prévisions premières.

Pour arriver à une solution aussi exacte que possible, nous nous sommes basé sur trois ordres de considérations : direction des couches, faune, nature de la roche.

Nous avons donc d'abord cherché à l'extrémité nord du Mont, le point qui nous paraîtrait se trouver à la limite

Digitized by Google

entre l'Oxfordien et le Rauracien. Il est relativement assez facile à trouver : il est situé à peu près à l'endroit où la pente qui descend de la Paturie au Mont, devient tout à coup rapide.

Le Rauracien inférieur abonde en fossiles siliceux : *Limes, Peignes, Ostracées, Brachiopodes, Echinides, Crinoïdes, Spongiaires* ; l'Oxfordien est pauvre ; il ne renferme que de rares exemplaires de *Cardioceras cordatum, Pholadomya lineata*. La roche qui constitue le Rauracien inférieur à sa base est un calcaire marneux, gris-blanc, parfois légèrement bleuâtre, se désagrégeant très facilement et donnant à la terre une couleur cendrée. L'Oxfordien est marneux, jaunâtre quand il a subi les influences atmosphériques, bleuâtre à l'intérieur des cassures ; il laisse en se désagrégeant des nodules arrondis, ce qui ne se remarque pas dans le Rauracien.

Cette constatation faite, nous avons suivi attentivement cette limite sur les deux pentes Est et Ouest de la pointe du Mont, et nous n'avons pas tardé à remarquer que les couches s'inclinent à la fois des deux côtés et que la plus forte inclinaison est sensiblement dirigée vers le Sud-Est.

C'est, d'ailleurs, ce que fait remarquer M. Bertrand dans la notice qui accompagne la feuille de Gray.

La direction de l'inclinaison étant ainsi bien précisée pour le Mont, on remarque de suite que la ligne de séparation des deux étages partage aussi la colline voisine en une base oxfordienne et un sommet rauracien, en passant à peu près exactement par le fond du vallon qui la sépare du Mont. Au lieu de longer vers le Sud la base de la Paturie, ainsi qu'il est indiqué sur la carte géologique, elle se recourbe pour contourner la colline de l'Ouest, de sorte que l'ensemble du plateau est rauracien.

Digitized by Google

Il restait donc à reconnaître si les caractères fournis par la faune et par la nature de la roche coïncidaient avec ceux de la pointe du Mont.

Pour la faune, nous avons consulté la *Paléontologie grayloise*, d'Étallon, et nous avons dressé la liste des fossiles trouvés par lui à Champlitte dans le Rauracien inférieur qu'il désigne sous le nom de Glypticien. Nous avons choisi comme caractéristiques les espèces suivantes : *Opis Virdunensis, Myoconcha perlonga, Isoarca eminens, Lima perrigida, Pecten Virdunensis, Pecten Lauræ, Pecten globosus, Ostrea discoïdea, Dictyothyris dorsocurva, Terebratula Bourgueti, Zeilleria delmontana, Glypticus hieroglyphicus, Hemicidaris crenularis, Hemicicaris intermedia, Cidaris cervicalis, Cidaris coronata, Cidaris florigemma, Cid. Blumenbachi, Millericrinus Beaumontanus, Mill. Dudressieri, Mill. Nodotanus, Mill. Horridus, Mill. Escheri, Pentacrinus amblyscalaris*, et enfin les Spongiaires : *Eudea, Pareudea*, d'Étallon, désignés par Zittel sous les noms de *Peronidella, Eusiphonella*.

Nous avons alors exploré la région du Mont. Bien que ce gîte fossilifère ait été visité souvent, nous avons pu reconstituer la plus grande partie de la faune signalée par Étallon. En tout cas, nous avons recueilli toutes les espèces que nous citons plus haut comme caractérisant le Rauracien inférieur de Champlitte. (Il est vrai de dire que les beaux échantillons sont rares).

Puis nous avons poursuivi nos recherches sur les parties voisines que nous supposions devoir rentrer dans le Rauracien.

Nous n'avons pas été peu satisfait de constater que la faune était identique. Nous avons même eu là l'avantage de recueillir dans la roche, en place, *Hemicidaris crenula-*

Digitized by Google

ris, *Ostrea discoïdea*. En outre, nous avons trouvé quelques espèces qui n'avaient pas encore été citées jusqu'ici, ni par Étallon dans sa *Paléontologie grayloise*, ni par M. le docteur Albert Girardot dans ses ouvrages sur la Franche-Comté septentrionale : *Le Système oolithique* et *Les Mollusques du système oolithique*.

Pholadomya hemicardia, Rœm.
Gonomya constricta, Ag.
Lithophagus subcylindricus, Buv.
Pecten subspinosus, Schl.
Ostrea hastellata, Schl.
Zeilleria bucculenta, Sow. (1).

et quelques autres sur la dénomination desquelles nous ne sommes pas encore fixé. D'ailleurs cette étude n'a pour but que de fixer les limites du Rauracien et nous espérons revenir plus tard sur les questions qui se rattachent à l'ensemble de l'étage.

En ce qui concerne les *Échinodermes* et les *Crinoïdes*, nous nous faisons un devoir d'adresser nos plus vifs remerciements à M. Perceval de Loriol qui a bien voulu les examiner tous et qui a trouvé les espèces suivantes, nouvelles également pour la faune de Champlitte :

Collyrites bicordata, Desor. (2).
Dysaster granulosus, Ag.
Stomechinus giratus, (Ag.) d'Orb. 1 exemplaire.
Hemicidaris undulata, Ag. 4 fragments de radioles.
Cidaris elegans, Munster. 1 radiole.

(1) C'est la forme désignée par Étallon sous le nom de *Waldheimia Paradieri*, et qui appartient surtout à l'Oxfordien. Nous l'avons recueillie associée aux autres espèces rauraciennes précédemment citées, et silicifiée. Elle atteindrait donc le Rauracien à Champlitte, ainsi que Collyrites bicordata et Dysaster granulosus.

(2) M. le docteur Alb. Girardot cite aussi cette espèce dans le Rauracien de Maîche. (*Le Système oolitique*, p. 235).

Digitized by Google

Cidaris aff. flabellatus, Quenstedt. 2 radioles dont un cassé.

Cidaris Schlönbachi, Mœsch. 1 radiole.

Rhabdocidaris Caprimontana, Desor. 2 fragments de radioles.

Rhabdocidaris copeïoïdes. 2 fragments de radioles.

Rhabdocidaris crassissima? Cotteau. 1 radiole.

Rhabdocidaris megalacantha, (Ag.) Desor. Voisin aussi de *Rhabd. crassissima*. 1 radiole.

Rhabdocidaris, voisin de *Thurmanni* P. de Loriol. 1 radiol entier.

Millericrinus covexus d'Ord. 2 débris de tige.

Millericrinus cfr. Etalloni, P. de Loriol. 1 débris de tige commun.

Millericrinus Escheri, P. de Loriol. Commun.

Millericrinus Goldfussi, d'Orb). 1 débris de tige.

Millericrinus scalaris (d'Orb.) peut-être aussi *Nodotianus*, d'Orb). 3 débris de tiges.

Et une quantité d'autres débris qu'il n'est guère possible de déterminer avec précision.

Ajoutons que l'on trouve assez fréquemment des polypiers lamelleux, entre autres *Dimorpharea Kœkhlini*, dont nous devons la détermination à l'obligeance de M. Koby, et que cet auteur place à la base du Rauracien dans le Jura bernois ; des polypiers branchus, ainsi que de nombreux Spongiaires des genres *Eudea*, *Pareudea*, *Astrospongia*.

L'ensemble de la faune atteste donc surabondamment la valeur de notre hypothèse.

Enfin les caractères pétrographiques restent sensiblement les mêmes partout ; de sorte que nous nous croyons

Digitized by Google

fondé à déclarer que le Rauracien s'étend plus à l'Ouest de la Paturie qu'il ne l'avait été indiqué jusqu'alors.

Si, ensuite, revenant à la Pointe du Mont, on parcourt la limite des deux étages vers le Sud-Est, on remarque aussi bien facilement qu'elle suit la courbe de la montagne, vient traverser la route nationale à environ cinq cents mètres de la maison Coucier et qu'elle se prolonge sur le territoire de Neuvelle-les-Champlitte.

Or, il n'est rien de cela sur la carte géologique, où le Rauracien, après une légère courbe, se dirige directement vers le Sud, sur une longueur de plus d'un kilomètre et revient vers l'Est en laissant dans l'Oxfordien, le « Tournant » et toute la partie de terrain qui, de la Paturie, descend en pente douce dans la direction de Neuvelle.

A nouveau, la question de vérification se pose.

En procédant comme précédemment, nous avons également obtenu les mêmes résultats. Nous avons trouvé la même faune, moins riche, il est vrai. La ligne de délimitation, après avoir traversé la route de Champlitte à Gray, contourne la colline qui domine la vallée du Salon. Elle en suit à peu près la crête, et ne laisse dans l'Oxfordien que la petite vallée qui de Neuvelle se dirige vers le « Tournant ».

Comme espèces nouvelles pour la faune du Jura graylois, nous avons recueilli à Neuvelle :

Echinobrissus, voisin de *Scutatus*, d'Orb. 1 exemp. et surtout plusieurs calices et des articles brachiaux de :

Antedon Burgundiaca, P. de Loriol.

A la suite de ces constatations, nous avons relevé le tracé que nous proposons pour limiter, à l'Ouest et à l'Est de la Paturie, l'Oxfordien et le Rauracien.

Observations. — Nous croyons devoir ajouter que

Digitized by Google

TRACÉ DE LA CARTE GÉOLOGIQUE

TRACÉ RECTIFIÉ

V. Mazier

Échelle métrique ($\frac{1}{80000}$)

Digitized by Google

MM. E. Fromentel, Étallon et M. le docteur Alb. Girardot ont dû avoir connaissance de cette extension du Rauracien. Les deux premiers auteurs citent des espèces rauraciennes provenant du territoire du Preslot, et M. le Dr Alb. Girardot a relevé la coupe du Rauracien inférieur dans la tranchée du chemin qui, de Neuvelle, rejoint la route nationale de Gray à Champlitte. Toutefois, à notre connaissance, aucune rectification n'a été proposée jusqu'à ce jour.

V. MAIRE.

Digitized by Google

CONTRIBUTIONS A L'ÉTUDE DE LA FLORE

DE LA HAUTE-SAONE

PAR R. MAIRE

Préparateur de botanique à la Faculté des Sciences de Nancy

Additions et corrections aux Fascicules I, II, III.

—

FASCICULE I

Page 4. — Ajouter aux collaborateurs : MARIUS LORTET, à Mantoche.

Page 12. — Anemone ranunculoides L. — Z. J. Bois de Plainemont à Beaumotte-les-Pin ! (R. M.)

Page 16. — Ranunculus bulbosus L., ajouter la forme : R. valdepubens Jord. — ZJ. Pelouses à la Paturie, près Champlitte ! oxford. et calc. rauracien (R. M).

Page 18. — Actaea spicata L. — ZJ. Mont-Vaudois, près Héricourt (Bonati).

Page 18. — Nymphaea alba L., ajouter : Var. minor Berl. (pr. sp.) — Étangs à Port-d'Atelier (Bertrand).

Page 19. — Corydallis solida Swartz. — ZSV. Froideconche (Bonati).

Page 19. — Fumaria officinalis L.— Ajouter : Var. pycnantha Lor. et Barr. — ZJ. Mantoche ! (R. M.)

Page 20. — Fumaria parviflora L. — Purgerot (Bertrand).

Page 23. — Brassica sinapistrum Boiss. var. Schkuhriana Rchb. — Vignes à la Motte de Vesoul ! lias (R. M.)

Digitized by Google

FASCICULE II

Page 3. — Diplotaxis muralis DC. — Montureux (R. M.)

Page 8. — Arabis hirsuta Scop (sensu stricto). — Champlitte ! (R. M.)

Page 8. ligne 14. — Ajouter var. devant gigantea (R. M.)

Page 9. — Arabis perfoliata Lamk. — Port-sur-Saône (Bonati).

Page 30. — Gypsophila vaccaria S. et Sm. — Mantoche ! alluv. Saône (R. M.) ; La Neuvelle-les-Scey, calc. (Bertrand).

Page 31. — Sagina apetala L., ajouter :
Form. S. filicaulis Jord. — ZJ. La Neuvelle-les-Scey, oxf. (Bertrand).

Page 31. — Sagina ciliata Fr. — ZJ. Plainemont (Bertrand).

Page 32. — Stellaria glauca With. — ZJ. Marnay, alluv. Ognon (Paillot) ; Port-d'Atelier (Bonati) ; Gray-la-Ville ! alluv. Saône (R. M.)

Page 33. — Cerastium quaternellum Fenzl. — ZSV. Conflans (Bonati).

Page 34. — Spergula rubra L. — ZJ. Pin-l'Emagny !, alluv. Ognon (Paillot, R. M.)

Page 34. — Ajouter : *Spergula segetalis Fenzl.* — ZJ. Pin-l'Emagny, alluv. Ognon (Paillot).

Page 35. — Herniaria hirsuta L. — ZJ. Amoncourt, alluv. Saône (Bonati).

FASCICULE III

Page 5. — Linum tenuifolium L. — ZJ. Gy ! calcaire (R.M.)

Page 6. — L. usitatissimum L. ZJ. Champs à Plumont près Gy ! oxford. ; Mantoche ! alluv. Saône, (R. M.)

Digitized by Google

CONTRIBUTIONS A L'ÉTUDE DE LA FLORE
DE LA HAUTE-SAONE

FASCICULE IV

PLANTES VASCULAIRES

(Suite) (1)

PAR RENÉ MAIRE

ORD. XXXI. — PAPILIONACEAE

TRIB. 1. — GENISTEAE

(Suite)

III. — *Genista L.*

G. Halleri Reyn., R. M. cat. 30. — A. — ZJ. Répandu et abondant sur les premiers contreforts du plateau de Langres aux environs de Champlitte ! Champlitte-la-Ville ! Pierrecourt ! Argillières ! Fouvent ! (F. Marguery et René Maire), d'où il descend jusqu'à Chargey-les Gray ! (R. M.) — Aussi dans le Jura de la Haute-Saône, mais moins répandu : Hauterive (Jolyet), Bucey-les-Gy ! Velleclaire ! (R. M.). Toujours sur le calcaire jurassique.

IV. — *Ononis L.*

* *O. spinosa L.* ; Ren. cat. 414 ; R. M. cat. 31. — A. —

(1) Les espèces marquées d'une astérisque sont nouvelles pour l'arrondissement de Gray ; celles précédées de deux astérisques sont nouvelles pour la Haute-Saône.

Digitized by Google

ZJ. Paraît rare ; Purgerot, Conflandey, sur calc. jur. (?) (Bertrand), sur l'alluv. Saône entre Broye-les-Pesmes et Talmay ! (R. M.)

TRIB. 2.— VULNERARIEAE G. G.

V.— *Anthyllis L.*

A. vulneraria L. ; Ren. cat. 414 ; R. M. cat. 31. — A. — ZJ. Très répandu et abondant sur calc. jur., existe aussi sur ter. min. fer et oxfordien mais disséminé et moins abondant.

TRIB. 3.— TRIFOLIEAE D. C.

VI.— *Medicago L.*

M. falcata L., Ren. cat. 414. R. M. cat. 32.— A. — ZJ. Paraît assez répandu sur les parties montagneuses calcaires ; massif de Fouvent, Champlitte ! (Renauld, R.M.) massif de Vesoul, coteaux de Scey-sur-Saône (Bertrand). Quais du port et Magasins Généraux à Gray ! (R. M.) Voie ferrée à Montureux (R. M.)

** *M. media Pers.*— M. falcato sativa Rchb. — Avec les parents ; Champlitte ! (R. M.), Gray ! (R. M.) Vesoul (Blum), Scey-sur-Saône (Bertrand).

M. polycarpa Willd. ; Ren. cat. 415 ; R. M. cat. 32. — ZJ. Çà et là dans les moissons sur le lias, le ter. min. fer. et surtout l'alluv. Saône et Ognon. Arc-les-Gray ! (alluv, Saône), Attricourt ! (ter. min. fer). (F. Marguery et R. M.) ZSV. Conflans (Bonati).

Var. apiculata Willd. (pro sp.) — Champs de l'alluv. Saône à Gray-la-Ville ! (A. Mosson), Montigny-les-Vesoul (Recroix).

M. maculata L., Ren. cat. 415 ; R. M. cat. 32.— ZJ. Peu répandu. Port-d'Atelier, Frotey (Bertrand), Gray-la Ville ! (R. M.)

VI.— *Trifolium*

T. incarnatum L. ; Ren. cat. 415 ; R. M. cat. 32.
Var. Molinerii Balb. (pr. sp.). — Mantoche ! (R. M.)

T. rubens L. ; Ren. cat. 415 ; R. M. cat. 32.— A.— ZJ. Assez répandu dans les bois et les pelouses arides des terrains calcaires. Jussey (V. Madiot) ; Purgerot, la Neuvelle-les-Scey (Bertrand), Argillières ! Champlitte ! Fouvent ! Neuvelle-les-Champlitte ! Oiselay ! Bucey-les-Gy ! Fretigney ! (R. M.)

T. medium L. ; Ren. cat. 416 ; R. M. cat. 32. — A. — Répandu dans toute la ZJ. surtout sur le terr. min. fer, le lias et l'oxfordien.

T. pratense L. ; Ren. cat. 416 ; R. M. cat. 32. — A.
Var. pannonicum Vill.— ZSV. Anjeux (Bertrand).

T. ochroleucum L. ; Ren. cat. 416 ; R. M. cat. 32. — A.— ZJ. Çà et là sur l'oxfordien : Neuvelle-les-Champlitte ! Margilley ! Pin-l'Émagny à Fontenelay ! (R. M.) Sur les affleurements marneux, aux environs de Plainemont et La Neuvelle-les-Scey (Bertrand).— ZSV. Conflans, Neurey, La Villedieu (Bonati). Paraît nul sur les calcaires, le terr. min. fer et l'alluvion.

T. scabrum L. ; Ren. cat. 416 ; R. M. cat. 32. — A. — ZJ. Pelouses sèches des terrains calcaires : Fleurey-les-Faverney, Purgerot, La Neuvelle-les-Scey (Bertrand). Indiqué à Gray par erreur dans R. M. cat. 32. Champlitte, aux Bussières ! Fretigney ! (R. M.)

Digitized by Google

* *T. fragiferum L.* ; Ren. cat. 416. — A. — ZJ. Répandu et abondant sur tous les terrains : Port-sur-Saône (V. Aymonin), Plainemont, Magny-les-Jussey (Bertrand), Vesoul (Recroix), Gray ! Mantoche ! Poyans ! Champlitte ! Gy ! (R. M.) ZSV. Disséminé. Conflans, Briaucourt (Bonati).

T. striatum L. ; Ren. cat. 417.— A.— ZSV. Conflans, Les Gorets (Bonati) ; Bourguignon-les-Conflans (Bertrand).

* *T. elegans Savi* ; Ren. cat. 417.— A.— ZSV. Répandu et abondant sur les terrains argilo-siliceux : ZJ. Répandu et abondant sur l'oxfordien, le terr. min. fer, l'alluv. Saône, le lias ; rarement sur le calcaire. Scey-sur-Saône (Madiot), La Neuvelle-les-Scey, oxf. (Bertrand); bois de Pusy, lias (Recroix) ; Jussey, lias, (V. Madiot) ; Vaivre de Velet ! alluv. Saône (R. M.) ; Mantoche ! Poyans ! Corneux ! Saint-Broing ! Igny ! Saint-Gand ! Autrey ! Gy ! terr. min. fer (R. M.) ; Margilley, aux Rioz ! oxford. (R. M.) ; Arc-les-Gray ! Fretigney ! calc. jur. (R. M.)

** *T. hybridum L.* — ZJ. Lieux humides sur terr. min. fer entre Gray et Cresancey ! (R. M.) Introduit ?

* *T. agrarium L.* ; Ren. cat. 417.— T. aureum Poll. — A.— ZJ. Assez répandu sur le lias, l'oxford., le terr. min. fer, l'alluv. Saône. Conflandey, Auxon (Morand) ; Plainemont, Magny-les-Jussey (Bertrand), La Neuvelle-les-Scey, oxf. (Bertrand), Scey-sur-Saône, terr. min. fer (V. Madiot) ; Ormoy, Jussey (V. Madiot) ; Vereux ! Poyans ! Autrey ! terr. min. fer (R. M.)

T. procumbens L. ; Ren. cat. 418 ; R. M. cat. 32.— A. Var. pseudo-procumbens Gm. (pr. sp.)— ZJ. Pelouses ter. calcaires : Scey-sur-Saône, La Neuvelle-les-Scey (Bertrand), Champlitte ! (R. M.)

Digitized by Google

T. minus Relh. ; Ren. cat. 418. — T. filiforme DC. ; R. M. cat. 32. — A.

Var. minimum Gaud. Helv. 4.600. — T. filiforme L. Fl. Suec. nº 674.— T. micranthum R. M. cat. 32, non Viv. Fl. Lyb. 45.— Paraît rare : bois de Gray ! et de Cresancey ! ter. min. fer (R. M.)

VII.— *Melilotus*

M. altissima Thuill. : R. M. cat. 32.— M. macrorhiza Koch. non Pers ; Ren. cat. 415.— A.— ZJ. Assez répandu le long des ruisseeux et dans les marais : Anjeux, Frotey (Bertrand) ; bords de l'Ognon ! (Blum, R. M.) ; environs de Gray ! (R. M.) ; Port-sur-Saône (V. Aymonin).

Var. palustris Koch.— Marais à Arc-les Gray (R. M.)

M. alba L ; Ren. cat. 415 ; R. M. cat. 32 ; Fl. adv. Gray.— ZJ. Introduit par les chemins de fer et de plus en plus envahissant sur le calcaire, l'alluv. Saône et le terr. min. fer. : Port-sur-Saône (V. Aymonin) ; bords du canal à Scey-sur-Saône, voie ferrée à Montureux-les-Baulay (V. Madiot) ; Vesoul, Coulevon (Blum) ; Arc-les-Gray ! Mantoche ! Velet ! voie ferrée à Vereux ! Autet ! Seveux ! Vellexon ! Fresne-Saint-Mamès ! Vaivre ! Faverney ! (R. M).

VIII.— *Tetragonolobus Scop.*

T. siliquosus Roth. ; Ren. cat. 418 ; R. M. cat. 31. A.— ZJ. Très abondant entre Hyot et Quenoche ; route de Besançon, près la Maladière (Jolyet).

IX.— *Lotus L.*

L. tenuis Kit. ; Ren. cat. 418 ; R. M. cat. 31. — A. — ZJ. Assez répandu sur les terrains argilo-siliceux et argilo-calcaires : Jussey, Cendrecourt (V. Madiot) ; Plainemont (Bertrand) ; commun aux environs de Gray ! (R. M.) particulièrement sur terr.min. fer.

Digitized by Google

L. uliginosus Schkur.; Ren. cat. 418; R. M. cat. 31. — A. — ZSV. Répandu dans les lieux humides surtout des terrains argilo-calcaires et argilo-siliceux. Jussey, Demangevelle (Madiot), Magny-les-Jussey, Plainemont (Bertrand); commun aux environs de Gray! p. ex. à Mantoche! terr. min. fer., Arc-les-Gray! alluv. Saône à Échevanne! gault, etc. (R. M.)

TRIB. 4. — ASTRAGALEAE D. C.

X. — *Astragalus L.*

A. glycyphyllos L.: Ren. cat. 419; R. M. cat. 33. — A.— ZSV. Disséminé : Saint-Germain (Renauld), Conflans, Meurcourt (Bonati).— Répandu dans la ZJ. sur tous les terrains. Port-sur-Saône (V. Aymonin), Scey, Jussey, Cendrecourt (V. Madiot), La Neuvelle-les-Scey (Bertrand), Soing! Arc-les-Gray! Dampierre! Nantilly! Apremont! Velet! Argillières! (R. M.) Mantoche (A. Gasser).

TRIB. 5. — HEDYSAREAE D. C.

XI. — *Onobrychis T.*

XII. — *Coronilla Neck.*

XIII.— *Hippocrepis L.*

XIV.— *Ornithopus L.*

* *O. perpusillus L.*, Ren. cat. 422.— A.— ZSV. Assez répandu dans les vallées de la Lanterne et de la Semouse : Conflans (Bonati), Breuches, Bourguignon-les-Conflans, Corbenay (Bertrand).— ZJ. Très rare et peu abondant sur l'alluvion de la Saône, à la friche des Giraneaux entre Arc-les-Gray et Rigny!

Digitized by Google

TRIB. 6.— GALIGEAE D. C.

XV.— *Galega L.*

G. officinalis L. ; R. M. cat. 33.— ZJ. Subspontané à la Neuvelle-les-Scey (Bertrand), jadis à Jussey (Madiot).

XVI.— *Colutea L.*

** *C. arborescens L.*— ZJ. Sabot de Frotey, sur les rochers, spontané ? (Bertrand).

TRIB. 7.— PHASEOLEAE D. C.

XVII.— *Phaseolus L.*

TRIB. 8.— VICIEAE D. C.

XVIII.— *Pisum L.*

XIX. — *Vicia L.*

** *V. angustifolia Roth.*— V. segetalis Thuill.— ZSV. Moissons et graviers à Corbenay, Saint-Loup, Conflans, assez répandu (Bertrand). ZJ. Assez répandu dans les moissons sur l'alluv. Saône aux environs de Gray ! Arc-les-Gray ! Mantoche ! (R. M.)

Var. uncinata Desv. (pr. sp.) — Moissons à Arc les-Gray ! (R. M.).

Var. Bobartii Forst. — Paraît rare : Arc-les-Gray, lieux sablonneux arides à la friche des Giraneaux ! (R. M.).

V. lutea L. ; Ren. cat. 419 ; R. M. cat. 34. — ZJ. Disséminé sur l'alluv. Saône : Chassey-les-Scey (Thiout), Rupt (Madiot), Arc-les-Gray ! (R. M.), Mantoche ! (H. Champy, A. Gasser et R. M.)

V. lathyroides L. : R. M. cat. 34. — ZJ. Très rare :

Digitized by Google

Arc-les-Gray ! lieux sablonneux arides à la friche des Giraneaux, très abondant, (R. M.). N'existe plus aux Magasins généraux.

V. villosa Roth. : Ren. cat. 420 ; R. M. cat. 34. — ZJ. Plainemont et La Pisseure, dans les moissons (Bertrand) ; haies et moissons à Mantoche ! Arc-les-Gray ! Alluv. Saône et à Saint-Gand ! terr. min. fer. (R. M.) Jussey ! (V. Madiot).

V. varia Host. ; Ren. cat. 420 ; R. M. cat. 34. — ZJ. disséminé et peu abondant dans les haies et les champs à Vaivre (Thiout) ; Plainemont, Purgerot, Chargey les-Port (Bertrand) ; Arc-les-Gray ! (R. M.)

V. tenuifolia Roth. : R. M. cat. 34. — A. — ZJ. Disséminé : Jussey ! (V. Madiot) ; Purgerot (Bertrand) ; environs de Gray ! (R. M.)

XX. — *Ervum L.*

E. gracile D. C. : R. M. cat. 34. — Vicia gracilis Lois. ; Ren. cat. 420. — ZJ. Disséminé dans les champs cultivés surtout argileux : Port sur-Saône, Saulx (V. Aymonin), Jussey, Cendrecourt, Iias, Scey-sur Saône (V. Madiot), Plainemont, La Pisseure, Jasney (Bertrand), Arc-les-Gray ! champs argilo calcaires, Mantoche ! champs sur calc. portlandien (R. M.)

XXI. — *Lens L.*

XXII. — *Faba Monch.*

XXIII. — *Lathyrus T.*

L. Nissolia L. : Ren. cat. 421. — ZJ. Moissons sur sol argilo-calcaire à la Pisseure (Bertrand), abondant.

** *L. angulatus L.*— ZJ. Dans un bois à Port-sur-Saône (Bonati).

L. hirsutus L. ; Ren. cat. 422 ; R. M. cat. 33. — ZJ. Répandu sur les sols siliceux, argilo-siliceux et argilo-calcaires : Port-sur-Saône (V. Aymonin) ; Jussey, Raincourt, Gevigney, Cendrecourt (V. Madiot) ; Plainemont, La Pisseure, Magny-les-Jussey, La Neuvelle-les Scey, (Bertrand) ; Gray ! Mantoche ! Arc-les-Gray ! Cresancey ! etc. (R. M.) ZSV. Répandu aux environs de Conflans (Bonati).

** *L. cicera L.*— Subspontané dans les moissons, à Bourguignon-les-Conflans (Bertrand).

L. sativus L. ; Ren. cat. 422.— Accidentel à Jussey (V. Madiot) et La Pisseure (Bertrand) dans les champs cultivés.

L. tuberosus L. ; Ren. cat. 422 ; R. M. cat. 33.— ZSV. Conflans, Briaucourt, Dampierre, commun (Bonati). ZJ. Répandu sur tous les terrains.

* *L. macrorhizus Weinm.* ; Ren. cat. 422. — A. — ZSV. La Villedieu-en-Fontenette (Bertrand). ZJ. Rare, seulement sur les grès du lias, l'oxford. : Confracourt (Bertrand) et le terr. min. fer : Scey-sur-Saône (Bertrand).

L. vernus Wimm. ; Ren. cat. 423.— A.— ZJ. Cantonné sur les limites du Doubs, Mont-Vaudois près Héricourt (Bonati).

ORD. XXXII.— AMYGDALACEAE

I.— *Prunus T.*

P. padus L., Ren. cat. 425 ; R. M. cat. 34. — A. — ZSV. Passavant, grès bigarré (V. Madiot) ; assez répandu dans la vallée de la Semouse à Corbenay, Saint-Valbert, descend jusque dans la ZJ. à Plainemont et Ainvelle (Ber-

Digitized by Google

trand). N'est connu que cultivé partout ailleurs dans la ZJ.

P. Mahaleb L. ; Ren. cat. 425 ; R. M. cat. 34. — A. — ZJ. Assez répandu : Jussey, (V. Madiot) ; Faverney (Bertrand) ; Champlitte ! Mantoche ! Charentenay ! Gy ! Beaumotte-les-Pin ! Fretigney ! (R.M.)

P. spinosa L. ; Ren. cat. 425 ; R. M. cat. 34. — A. — Les formes suivantes ont été observées dans la Haute-Saône :

P. virescens Paill.— Fleurs assez grandes (diam. 13-17 m/m), en fascicules plus ou moins lâches, solitaires ou géminées. Pétales d'ordinaire au nombre de 5, *ovales*, presque *arrondis* à la base munie d'un onglet court, plus ou moins rapprochés les uns des autres et se touchant d'ordinaire. Étamines à peu près égales à la corolle ; anthères jaunes. Pédoncules *glabres* ; calices verts. Feuilles jeunes obovales-elliptiques, arrondies au sommet, dentées en scie sur les bords, glabres ou pubérulentes, contractées ou plus ou moins atténuées en un court pétiole muni de deux stipules un peu plus longues que lui. Arbuste peu élevé, plus ou moins épineux. ZJ. Très répandu dans la vallée de la Saône aux environs de Gray ! Vellexon ! sur tous les terrains (R. M.)

P. densiflora Jord.— P. amelanchieriflora R. M. cat. 92, non Paill. (1). Fleurs moyennes (Diam. 12-15 m/m) en *fascicules denses*, solitaires ou géminées à l'extrémité des rameaux. Pétales d'ordinaire au nombre de 5, *obovales-oblongs*, cunéiformes à la base atténuée en un onglet court, d'ordinaire très *écartés* les uns des autres. Étamines égalant à peu près la corolle, anthères jaunes. Pédon-

(1) J'ai retrouvé le véritable P. amelanchieriflora Paill. à fleurs grandes, à pétales longs et étroits, à pédoncules pubescents sur le Mont-Afrique près Dijon ! Il n'était connu qu'à Besançon (R. M).

Digitized by Google

cules glabres ; calices verts. Feuilles jeunes elliptiques, obtuses, dentées en scie sur les bords, glabres, atténuées en coin à la base en un court pétiole muni de deux stipules un peu plus longues que lui. Arbuste peu élevé, peu épineux, à floraison un peu plus précoce que le P. virescens.

ZJ. Buissons sur la côte de Charentenay ! au bord du bois, sur calcaire virgulien.

P. micrantha R. Maire. — Fleurs *petites* (diam. 7-10 m/m), *presque toutes solitaires ou géminées*, rarement en fascicules denses mais *à fleurs peu nombreuses*. Pétales ordinairement au nombre de 5, obovales-oblongs, cunéiformes à la base, à onglet court, d'ordinaire peu écartés les uns des autres ou se touchant. Étamines égalant à peu près la corolle ; anthères jaunes. Pédoncules glabres ; calices verts. Feuilles jeunes elliptiques, obtuses, dentées en scie, glabres, contractées ou atténuées en pétiole court, stipules dépassant peu le pétiole. Arbuste très épineux de petite taille, à floraison et feuillaison plus tardives que P. virescens et densiflora. ZJ. Buissons au bord du bois sur la côte entre Soing et Charentenay ! (R. M.)

Prunus erubescens Paill. — Fleurs moyennes (diam. 12-15 m/m), en fascicules denses, solitaires ou géminées sur les ramules ultimes. Pétales ordinairement au nombre de 5, elliptiques, environ deux fois plus longs que larges, non contigus, atténués en un onglet court. Étamines un peu plus longues que la corolle ; *anthères rouges* dans les jeunes fleurs, orangées dans les vieilles. Pédoncules et calices glabres, plus ou moins *rougeâtres*. Feuilles jeunes elliptiques, obtuses, atténuées en un pétiole muni de deux stipules *plus courtes que lui*. Arbuste peu élevé, très épineux.

ZJ. Broussailles sur les parties montagneuses des ter-

Digitized by Google

rains calcaires, à Champlitte ! Montarlot-sur-Salon ! (R.M.)

P. fruticans Weihe.— ZJ. Broussailles à Plainemont, à la Neuvelle-les-Scey (Bertrand).

ORD. XXXIII.— ROSACEAE

I. — *Spiraea* (1)

II.— *Geum.*

III.— *Potentilla*

* *P. verna L.*; Ren. cat. 427.— A. — Très répandu dans tout l'arrondissement de Gray, sur les pelouses principalement du calc. jur., mais aussi du terr. min. fer, de l'oxford. et plus rarement de l'alluv. Saône. Omis dans R. M. cat. 35.

Var. stenopetala F. Gér. — Fretigney ! Arc-les.Gray !

P. intermedia L. ; R. M. Fl. adv. Gray.— P. inclinata R. M. cat. 35. — non Wild.

P. argentea L. ; Ren. cat. 428 ; R. M. cat. 35.— A. ? — ZJ. Çà et là sur les terrains non calcaires. Conflandey (Bertr.)

Form. P. argentata Jord.— ZJ. Vesoul, voie ferrée ! (Recroix et R. M. ; Selles ! (V. Madiot) : Arc-les-Gray ! alluv. Saône (R. M.) ; Gray, voie ferrée ! (R. M.)

** *P. inclinata Wild.* — ZJ. Conflandey (Morand).

* *P. micrantha D. C.* ; Ren. cat. 427. — A.— ZJ. Répandue sur les limites du Doubs d'où elle pénètre dans la Haute-Saône à Nans (Paillot) et Beaumotte-les-Pin ! (R. M.)

(1) Les *Spiraea hypericifolia L.* et *salicifolia L.* souvent cultivés sont presque naturalisés le premier à Montarlot-sur-Salon ! (R. M.), le second à Saint-Loup-sur-Semouse (Bertrand).

IV.— *Fragaria L.*

F. elatior Ehr. : R. M. cat. 35. — F. magna Thuill. ; Ren. cat. 429. — A ? — ZJ. Assez répandu : Raincourt (V. Madiot) ; Plainemont, Fleurey-les-Faverney. Faverney ! Scey-sur-Saône (Bertrand) ; Chargey-les-Gray ! (R. M.)

* *F. collina Ehr.* ; Ren. cat. 429. — A. — ZJ. Assez répandu sur les coteaux calcaires. Port-sur-Saône (Bonati) ; Jussey, Noroy (V. Madiot) ; Frotey, la Neuvelle-les-Scey, Scey-sur-Saône (Bertr.) ; Champlitte ! Charentenay !, Bucey-les-Gy ! Vereux ! (R. M.)

V. — *Rubus L.*

R. glandulosus Bell. ; Ren. cat. 429 ; R. M. cat. 35. — A.— ZJ. Forêt de Gray ! terr. min. fer, Mantoche ! alluv. Saône (R. M.)

* *R. fruticosus L.* ; Ren. cat. 429 ? — A. — ZJ. Forêt de Gray ! terr. min. fer. (R. M.)

R. hirtus W. et K. ; R. M. cat. 36. — A.— ZJ. Jussey (V. Madiot), Gray ! Mantoche ! Chargey ! etc., bois sur calcaire (R. M.)

** *R. vestitus Weihe et Nees.* — A. — ZJ. Broussailles près des carrières à Chargey-les-Gray ! calcaire (R. M.)

** *R. agrestis Weihe et Nees.* — A. — ZJ. Gray ! Mantoche ! (R. M.)

R. rhamnifolius Weihe et Nees ; R. M. cat, 35. — A. — ZJ. Paraît très répandu : très commun sur les calcaires dans l'arr. de Gray ! (R. M.) ; Noidans (Paillot), Combeaufontaine ! Morey ! (R. M.)

Digitized by Google

R. affinis Weihe. ; R. M. cat. 36.— A. — ZSV. Corbenay (Bertr.)

VI.— *Rosa L.*

R. canina L. ; Ren. cat. 430 ; R. M. cat. 36.— A.

Var. ramosissima Rau. (p. sp.) — ZJ. Bois de Fouvent-le-Bas ! (F. Marguery et R. M.)

Form. R. dumetorum Thuill.— ZSV. Saint-Loup-sur Semouse (Bertrand).|— ZJ. Oiselay ! oxford. (R. M.)

Form. R. dumalis Bechst ! — ZJ. Gy ! (R. M.)

* *R. Jundzilli Bess !* (rev. Crépin). — A. — ZJ. Buissons près de la ferme des Combes à Bucey-les-Gy ! calcaire (R. M.)

R. cinnamomea L. — ZJ. Haies à Magny-les-Jussey, Scey-sur-Saône (Bertrand). Subspontané ?

* *R. tomentosa Sm.* — A.— ZJ. Assez répandu : Plainemont, La Neuvelle-les-Scey (Bertrand) ; ruines du château d'Oiselay ! (rev. Crépin), Mantoche, au château Grillot ! bois d'Autrey ! sur calcaire (R. M.)

* *R. pomifera Herrm.* — ZJ. Bucey-les-Gy, buissons près la ferme des Combes ! calcaire 395m. Introduit !

R. rubiginosa L. ; Ren. cat. 431 ; R. M. cat. 36. — A.

Var. comosa Rip. — Neuvelle-les-Champlitte ! (R. M.)

* *R. sepium Thuill.* — A. — ZJ. Paraît assez répandu sur les calcaires aux environs de Gray : Arc-les-Gray ! Mantoche à la Baume ! entre Oiselay et les Malbuissons ! (R. M.)

** *R. graveolens* var. nuda Ehr. — A. — ZJ. Frotey (Bertr.) calcaire.

Digitized by Google

VII.— *Agrimonia T.*

A odorata Mill. ; Ren. cat. 431.— A. — ZJ. — Raincourt, Jussey (V. Madiot). ZSV. Conflans, Meurcourt (Bonati), Ormoiche, Ainvelle (Bertrand).

VIII. — *Alchemilla T.*

A. vulgaris L. ; R. cat. 528.— A. — ZSV. Passavant, grès bigarré (V. Madiot); répandu dans les vallées de la Semouse et de la Lanterne (Bertrand).

IX. — *Poterium L.*

X.— *Sanguisorba L.*

S. officinalis L. ; Ren. cat. 528.— A. — ZSV. Saint Loup-sur-Semouse (Bertrand).

ORD. XXXIV. — POMACEAE

I. — *Mespilus L.*

M. germanica L. ; Ren. cat. 432; R. M. cat. 36. — A? — ZJ. Répandu dans les bois du terr. min. fer aux environs de Gray ! (R. M.) il y paraît absolument spontané ; bois de Rioz, d'Échenoz-la-Méline (Jolyet) ; La Neuvelle les-Scey, Scey-sur-Saône, Amoncourt (Bertrand).

II. — *Crataegus L.*

C. oxyacanthra L. ; Ren. cat. 432; R. M. cat. 36.— A. — ZJ. Assez répandu, surtout sur les calcaires : Jussey, Noroy (V. Madiot) ; Gray ! Gy ! Champlitte, Vesoul (R. M.)

Subsp. C. monogyna Jacq. ; Ren. cat. 432; R. M. cat. 36.— ZJ. Très répandu sur tous les terrains ! (V. Madiot, R. M.)

Digitized by Google

III. — *Pirus L.*

P. malus L. — Manus communis Lamk ; (R. M.) cat. 37.— Subspontané dans les bois : Plainemont, Tartécourt (Bertrand) ; Charentenay (R. M.).

IV. — *Sorbus L.*

S. aria Crantz ; Ren. cat. 433 ; R. M. cat. 36.— A. — ZSV. Fougerolles (Bertrand). ZJ. Gy ! Bucey ! Fretigney ! Beaumotte-les-Pin ! Marnay ! (R. M.)

S. domestica L. ; Ren. cat. 433 ; R. M. cat. 37.— A.— ZJ. La Neuvelle-les-Scey (Bertrand) ; Argillières ! (R. M.)

S. torminalis L. ; Ren. cat. 434 ; R. M. cat. 36.— A.— ZJ. Répandu dans les bois du terr. min. fer et de l'oxford.

S. latifolia Pers., Godr. ! ; R. M. cat. 36.— S. torminalisaria. — ZJ. Un bel arbre entre les parents au bois des Louches près Leffond ! calcaire (R. M.) Un pied entre les parents au bois de Fouvent-le-Bas ! calcaire (R. M.)

Cet arbre est bien réellement l'hybride des S. torminalis et aria, identique à celui décrit en Lorraine par Godron, Fliche et Mathieu, et bien différent de l'arbre de Fontainebleau, qui n'est pas un hybride mais bien une forme locale du S. aria L.

V. — *Aronia Pers.*

A. rotundifolia Pers.— Amelanchier vulgaris Moench. ; Ren. cat. 434. — A. — ZV. Faucogney (Jolyet).

ORD. XXXV. — ONOTHERACEAE

I.— *Epilobium L.*

E. virgatum Fr. ; Ren. cat. 434.— A. — ZJ. Ruisseau à Rupt-sur-Saône, oxford. (Bertrand).

E. tetragonum L. ; Ren. cat. 435 ; R. M. cat. 38. — A. — ZJ. Assez répandu sur l'alluv. Saône, l'oxfordien, le terr. min. fer.

* *E. roseum Schreb.* ; Ren. cat. 435. A.— ZJ. Fossés et lieux humides entre Argillières et Tornay ! (R. M.)

E. parviflorum Schreb. ; Ren. cat. 425. — E. molle Lamk. ; R. M. cat. 38. — A. — ZJ. Très répandu dans les lieux humides sur tous les terrains.

E. spicatum Lamk. ; Ren. cat. 436 ; R. M. cat. 38. — A. — ZJ. Peu répandu. Scey-sur-Saône (V. Aymonin) ; Jussey (V. Madiot) ; Essertenne ! calcaire (A. Gasser) ; bois de Plumont ! près Gy, oxford. (R. M.) ; Mersuay ! alluv. Lanterne (R. M.) — ZSV. Assez répandu dans la région de la Lanterne et de la Semouse (Bertrand).

E. rosmarinifolium Hoencke ; Ren. cat. 436 ; R. M. cat. 38. — ZJ. Cette plante, qui nous vient du plateau de Langres et de la Bourgogne d'un côté, du Jura de l'autre, a été surtout propagée par les chemins de fer et est maintenant assez répandue surtout dans la région occidentale du département. Arc-les-Gray ! Magasins généraux ; Autet ! et Vereux ! tranchée du chemin de fer (R. M.) ; Conflandey (V. Aymonin).

II. — *Isnardia L.*

I. palustris L. ; Ren. cat. 436.— A. — ZSV. Marais à Conflans, alluv. Lanterne (Bonati).

III. — *Onothera L.*

O. biennis L. ;Ren. cat. 436 ; R. M. cat. 38. — ZSV. Répandu dans les vallées de la Semouse et de la Lanterne (Bertrand) — ZJ. Répandu dans les vallées de la Saône et

Digitized by Google

de l'Ognon sur l'alluvion, çà et là dans l'intérieur sur les terrains non calcaires.

** *O muricata L.*— ZSV. Varigney près Conflans (Bonati).

ORD. XXXVI.— CIRCAEACEAE

I.— *Circaea L.*

C. lutetiana L. ; Ren. cat. 436 ; R. M. cat. 37.— A.— ZJ. Répandu dans les bois des terrains non calcaires (R. M.) ZSV. Répandu dans les bois des vallées de la Semouse et de la Lanterne (Bertrand).

C. intermedia Ehrh. ; Ren. cat. 437.— A. — ZSV. St-Valbert, grès bigarré (Bertrand).

ORD. XXXVII. — TRAPACEAE

Trapa L.

T. natans L, ; Ren. cat. 437 ; R. M. cat. 38.— ZJ. Assez répandu et abondant dans la Saône à Scey-sur-Saône (Thiout), Mercey ! Mantoche ! Apremont ! Pontailler ! (Buchet, Gasser et R. M.) Çà et là dans l'Ognon.

ORD. XXXVIII.— *Myriophyllaceae*

I.— *Myriophyllum L.*

** *M. alterniflorum D. C.* — A. — ZSV. Corbenay (Bertrand).

ORD. XXXIX.— CALLITRICHACEAE

I.— *Callitriche L.*

C. aquatica L. ; Ren. cat. 533. — A.

Form. C. platycarpa Kütz ; R. M. cat. 38. — ZJ. Assez

Digitized by Google

répandu dans les eaux sur alluv. Saône (Bertrand, R. M.)

Form. C. verna Kütz.; R. M. cat. 38.— ZJ. Assez répandu. ZSV. Conflans (Bertrand).

Form. C. stagnalis Scop. ; R. M. cat. 38. — ZJ. Très répandu dans les eaux sur tous terrains.

Form. C. hamulata Kütz.— ZSV. Luxeuil (Bertrand); Conflans (Bonati).

Var. autumnalis Godr. — ZSV. Région de la Semouse et de la Lanterne, assez répandu (Bertrand).

ORD. XL.— CERATOPHYLLACEAE

C. demersum L. ; Ren. cat. 534 ; R. M. cat. 39.—ZSV. Assez répandu dans la Semouse, la Lanterne et les étangs de cette région (Bertrand). ZJ. Répandu dans la Saône, l'Ognon et les étangs (Bertrand, R. M.)

ORD. XLI.— LYTHRACEAE

I. — *Lythrum L.*

L. hyssopifolium L. ; Ren. cat. 438; R. M. cat. 39. — ZJ. Scey-sur-Saône, Jussey (V. Madiot); Melin (V. Aymonin); Plainemont (Bertrand); champs du terr. min. fer à Poyans! Cresancey! (R. M.), à Velesmes! (A. Mosson). ZSV. Passavant (Madiot); Fontaine-les-Luxeuil (Bertrand); Conflans, Briancourt, Velorcey, La Villedieu-en-Fontenette (Bonati).

II. — *Peplis L.*

P. portula L.; Ren. cat. 438.— A.— ZJ. Jussey, alluv. Saône (V. Madiot). ZSV. Demangevelle (V. Madiot).

Digitized by Google

ORD. XLII.— RIBESIACEAE

I.— *Ribes L.*

R. rubrum L. ; Ren. cat. 444 ; R. M. cat. 40.— Bois à Passavant (Madiot) et à Plainemont (Bertrand). Spontané ?

ORD. XLIII.— SAXIFRAGACEAE

I.— *Saxifraga L.*

II.— *Chrysosplenium L.*

C. alternifolium L. ; Ren. cat. 445. — A. — ZJ. Très rare et seulement sur l'alluvion vers les limites de la ZSV : Jussey, Cendrecourt (Madiot), Port d'Atelier (Bertrand).

* *C. oppositifolium L.* ; Ren. cat. 445. — A. — ZJ. Rare et seulement sur les terrains siliceux et argilo-siliceux. Cendrecourt, alluv. (V. Madiot) ; Rupt, Confracourt, oxford. (Bertrand). ZSV. Répandu dans les vallées de la Semouse et de la Lanterne, Ormoy (Bertrand).

(A suivre).

Digitized by Google

QUELQUES EXCURSIONS MYCOLOGIQUES

DANS LA HAUTE-SAONE

Profitant de deux courts séjours à Mantoche chez mes excellents amis, MM. Munsch et Gasser, et de l'expédition faite au début de novembre à la grotte de Plumont, j'ai pu récolter sur divers terrains (oxfordien à chailles, terr. min. fer, alluvion de la Saône, calcaire jurassique), un certain nombre d'espèces de champignons. Les deux excursions principales ont été faites dans le bois entre Mantoche et Poyans. Les parties visitées sont situées sur terrain à minerai de fer et traitées en taillis sous futaie. Les coupes les plus âgées sont riches en champignons. Les deux excursions (31 octobre 1899 et 5 novembre 1900), m'ont fourni :

Agaricacées

Amanita mappa Fr.
* Lepiota amiantina Scop.
Armillaria mellea Vahl.
* Tricholoma terreum Sch.
* T. triste Scop.
* T. nudum Bull.
T. sulfureum Bull.
* T. equestre L.
* T. melaleucum Pers.
Mycena polygramma Fr.
* M. pura Pers.
* M. sudora Fr.
M. filopes Bull.
* M. capillaris Schum.
* Clitocybe cerussata Fr.
* C. cyathiformis Bull.
* C. brumalis Fr.
Marasmius Vaillantii Pers.
M. Oreades Bolt.
Panus stipticus L.
* Russula delica Fr.
* R. nigricans Fr.
R. cyanoxantha Schaef.
* R. fragilis Fr.
* R. nauseosa Pers.
* Lactarius controversus Fr.
* L. mitissimus Fr.

Digitized by Google

* L. quietus Fr.
* L. serifluus Fr.
L. uvidus Fr.
Hygrophorus conicus Scop.
H. virgineus Wulf.
H. niveus Scop.
* H. lucorum Kalchbr.
* H. psittacinus Sch.
Laccaria laccata Bull.
Hypholoma fasciculare Huds.
H. sublateritium Schaef.
* H. pyrrotrichum Holmsk.
* Hebeloma crustuliniforme Bull.
* H. mesophaeum Fr.
Pholiota radicosa Fr.
* Cortinarius anthracinus Fr.
* C. ileopodius Bull.
* C. alboviolaceus Fr.
* C. scutulatus Fr.
* C. hinnuleus Fr.
* C. uliginosus Berk.
Galera Hypnorum Batsch.
* Panaeolus campanulatus .L
* Trogia crispa Fr.

Polyporacées

* Merulius papyrinus Bull.

Hydnacées

Hydnum repandum L.
* Phlebia radiata Fr.

Boletacées

Boletus edulis L.
B. aurantiacus Bull.

Cantharellacées

Cantharellus cinereus Pers.

Thelephoracées

Craterellus cornucopioides L.
* Stereum purpureum L.
S. hirsutum L.

Clavariacées

* Clavaria rugosa Bull.
C. cinerea Bull.

Helvellacées

Helvella crispa Fr.
* H. elastica Bull.

Geoglossacées

* Spatularia flavida Pers.

Pezizacées

Peziza aurantia L.

Bulgariacées

Bulgaria inquinans L.

Nectriacées

Nectria cinnabarina Pers.
Xylaria hypoxylon L.

Dacrymycetacées

* Guepinia merulina Pers.

Plasmodiophoracées

* Plasmodiophora Alni Wor.

Endomyxacées

* Physarum cinereum Pers.

Une autre excursion faite sur les pelouses calcaires çà et là plantées de pins de la Baume, sur les sables de

Digitized by Google

l'alluvion de la Saône, au Creux-du-Lare et le long du canal a produit les espèces suivantes. Celles des pelouses calcaires sont marquées C., les autres A.

Tricholoma terreum Pers. C.
* Mycena gypsea Fr. C.
* Omphalia grisea Fr. C.
* Naucoria cerodes Fr. C.
* Stropharia coronilla Pers. C.
S. aeruginosa Pers. C.
* Inocybe lucifuga Fr. C.
Lactarius torminosus Fr. C.
* Psilocybe ericea Fr. A.
Marasmius Oreades Bolt. A.
Paxillus involutus L. A.
Coprinus comatus Fl. Dan. A.
C. atramentarius Bull. A.
Panaeolus campanulatus L. A.
* Boletus luteus L. C.
* B. granulatus Pers. C.
* Geoglossum glabrum Pers. C.
* Hypomyces Thiryanus R. M. sur Lactarius torminosus.

Enfin, l'excursion faite à la grotte de Plumont, près Bucey-les-Gy, le 4 novembre 1900, m'a permis de récolter les espèces suivantes dans le bois de Plumont et les prés sur l'oxfordien à chailles :

* Tricholoma melaleucum Fr.
* Clitocybe cyathiformis Bull.
* C. cerussata Fr.
* C. dealbata Fr.
* Mycena ammoniaca Fr.
Galera Hypnorum Batsch.
* Marasmius caulicinalis Bull.
Lactarius torminosus Fr.
Hygrophorus conicus L.
* H. psittacinus Fr.
H. virgineus Wulf.
Panaeolus campanulatus L.
Laccaria laccata Scop.
* Dictyolus bryophilus Pers.
Cantharellus cinereus Pers.
Hydnum repandum L.
* Radulum molare Fr.
* Polyporus picipes Fr.
Bovista nigrescens D. C.
Helvella crispa Fr.
* H. elastica Bull.
* Cordyceps militaris L.

Un vieil ailante à Gray en outre m'a fourni le Polyporus squamosus Huds.

Les espèces marquées d'un astérisque sont celles nouvelles pour la région. Je ferai remarquer à ce propos que

Digitized by Google

les seules indications publiées sur les Basidiomycètes de la région de Gray l'ont été dans un travail de Recroix (1), travail pour lequel j'ai fourni tous les renseignements relatifs à la région.

Parmi les espèces de ces listes, il en est une qui mérite une mention spéciale, c'est l'*Hygrophorus lucorum Kalchbr*. Je l'ai rencontrée dans un petit bouquet de jeunes mélèzes plantés depuis quinze ans environ ; il y était très abondant en 1899 et 1900 et n'en dépassait pas les limites. Cette espèce, assez rare en France, est indiquée par Quélet dans les Alpes, le Jura et les Vosges, dans les bois de mélèzes. Fries le donne aussi comme habitant les bois de mélèzes des montagnes de Hongrie, ainsi que Kalchbrenner, qui l'y découvrit. Cet Hygrophore paraît donc bien être satellite des sociétés de mélèzes : comme normalement ces sociétés n'existent que dans les montagnes, il n'y a rien d'étonnant à ce que leur satellite ne soit guère connu en plaine, mais sa rencontre à Mantoche dans un bouquet de mélèzes récemment plantés, montre bien qu'il n'est lié qu'à la nature chimique de l'humus fourni par la décomposition des feuilles de mélèze et par là ne dépend que des conditions climatériques dont dépend la *végétation* et non la reproduction du mélèze. Ce dernier, en effet, planté à Mantoche, y croît fort bien, mais ne saurait s'y reproduire.

Nancy, 6 Novembre 1900. R. MAIRE

(1) Bull. Soc. Études sciences naturelles Hte-Saône. — Année 1897.

TABLE DES MATIÈRES

Du Bulletin n° 3 (1900)

PAGES

Liste des membres..... 3

Liste des Sociétés correspondantes..... 7

Rapport annuel sur la situation de la Société..... 9

AMAND GASSER, notice biographique, par R. MAIRE.. 15

Séance publique annuelle du 26 juillet 1900..... 29

Bagatelles de la porte, poésie, par M. le Commandant CHASTAIN..... 33

Le problème de Carnégie, par M. le Colonel BAILLE.. 36

Comment se forment les savants, étude par ST. LEROY 51

La Franche-Comté et ses voisins, par A. LINOTTE.... 104

Jacques de Molay et les Templiers franc-comtois, par ST. LEROY..... 119

La Station moustérienne de Frettes, par E. BOUCHET 233

La mosaïque et les ruines gallo-romaines de Mantoche, par A. GASSER..... 236

Bibliographie. (Recherches spéléologiques dans la chaîne du Jura), R. MAIRE..... 246

Nouvelle exploration de la grotte de Plumont, par R. MAIRE..... 248

Une curieuse sépulture mérovingienne, par E. GASCON 250

Catalogue des deux trésors découverts dans l'arrondissement de Gray, par E. ANDRÉ et V. MAIRE .. 253

Rectifications à la carte géologique (feuille de Gray), par V. MAIRE..... 263

Contributions à l'étude de la flore de la Haute-Saône (suite), par R. MAIRE..... 270

Quelques excursions mycologiques dans la Haute-Saône, par R. MAIRE..... 292

Digitized by Google

Digitized by Google

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ GRAYLOISE

D'ÉMULATION

N° 4

Année 1901

GRAY
IMPRIMERIE DE GILBERT ROUX
1901

LISTE DES MEMBRES

Le millésime placé en regard du nom de chaque membre indique l'année de sa réception dans la Société.

BUREAU

Président : M. Victor MAIRE, ✿ A.
Vice-Président : M. Ernest ANDRÉ, ✿ A.
Secrétaire-Trésorier : M. Aug. GASSER.
Secrétaire-Adjoint : M. A. LINOTTE.
Bibliothécaire : M. JOURDY, ✿ A.

COMITÉS

Comité scientifique. — MM. ANDRÉ, ✿ A., CAULLE, Emmanuel BOUCHET, René MAIRE, Benoit MILLOT.

Comité d'histoire et d'archéologie. — MM. JOURDY, ✿ A., ANDRÉ, ✿ A., A. LINOTTE, LEROY, ✿ A., Aug. GASSER

Comité littéraire et artistique. — MM. COUYBA, ✿ A., REGNAUD, ✿ A., BAILLE, ✲ O., ✿ I. P., CHASTAIN, ✲, LINOTTE, THIBAUT, Gilbert ROUX.

Membres d'honneur

MM.

Le Sénateur de l'arrondissement.
Le Député de l'arrondissement.
Le Préfet de la Haute-Saône.
Le Général commandant à Gray.
Le Sous-Préfet de Gray.
Le Maire de Gray.

MOREL, ✲ O. ✿ I. P., inspecteur général de l'instruction publique, faubourg Saint-Germain, à Paris. — 1897.

PELLAT, ✲ O., inspecteur général honoraire, ancien président de la Société géologique de France, à la Tourette, par Tarascon (Bouches-du-Rhône). — 1895.

Sociétaires perpétuels

MM.

Le colonel BAILLE. — 1900.
Amand GASSER. — 1894 † 1899.

Membres titulaires

MM.

André, ✿ A., officier de l'ordre du Cambodge, membre correspondant du Muséum, notaire honoraire à Gray. — 1895.

Bassot, Alexandre, ancien élève de l'école polytechnique, à Gray. — 1897.

Baille, ✲ O. ✿ I. P., colonel en retraite à Gray. — 1895.

Baille, capitaine au 12e Hussards, à Gray. — 1898.

Baudey, agent d'assurances à Dijon.— 1898.

De Beauséjour, Gaston, à Motey-Besuche. — 1899.

De Bellaigue de Bughas, ✠, à Gray. — 1897.

Bernard, Ch., négociant à Gray. — 1897.

Bernard-Begue, négociant à Arc-les-Gray — 1899.

Bertrand, ✿ A, architecte à Gray. — 1897.

Bey, Henri, licencié ès-lettres, négociant à Arc-les-Gray. — 1898.

Blum, pharmacien à Vesoul. — 1901.

Boisset, Léon, négociant à Gray. — 1900.

Bouchet père, négociant à Gray. — 1897.

Bouchet, Emmanuel, 3, rue Montbrun, à Paris. — 1895.

Bouffaut, Francis, imprimeur à Gray. — 1895.

Bourgeois, Victor, ✠, inspecteur des contributions directes en retraite, à Mantoche. — 1899.

Caulle, Pierre, percepteur en retraite à Gray-la-Ville. — 1895.

Champeil, Émile, ingénieur à Pontailler-sur-Saône. — 1899.

Chastain, ✲, Commandant en retraite à Beaujeu. — 1897.

Chavonnet, ✿ A., directeur du Comptoir d'escompte à Gray. — 1897.

Cecille, ✲ O., Chef de bataillon en retraite à Gray. — 1900.

Cersoy, ✲ O., colonel en retraite à Gray. — 1897.

Clementz, négociant à Gray. — 1900.

Couyba, ✿ A., député de la Haute-Saône. — 1897.

Debelfort, ✿ A., conseiller d'arrondissement à Champlitte. — 1899

Deckherr, professeur au collège de Baume-les-Dames.— 1899.

Démeusy, négociant, quai Villeneuve, 13, à Gray. — 1897.

Druet, Antoine, peintre, 60, rue de La Rochefoucault, à Paris. — 1900.

Durand, Alph., rue Charles-Laffite, à Neuilly-sur-Seine. — 1900.

Faivre, Félix, négociant à Arc-les-Gray. — 1897.

Faivre-Durand, négociant à Gray. — 1897.

Dr Fromentel fils, ✿ A., médecin à Gray. — 1897.

Gascon, ✠, à Fontaine-Française.— 1900.

Gasser, Auguste, directeur de la *Revue d'Alsace*, à Mantoche — 1894

Gérard, F., professeur rue Vannerie, à Dijon. — 1897.

Digitized by Google

MM.

GIRAUD, géomètre à Mantoche. — 1900.
GIRARD, ✻ O., ✿ I. P., mécanicien-inspecteur de la marine en retraite, à Gray. — 1900.
GRILLOT, Maurice, ✿ O., directeur de la Laiterie de Corneux, à Gray. — 1897.
L'abbé GROSSARD, curé de Saint-Broingt. — 1899.
Dr GOURMET, à Champlitte. — 1900.
HUGUENEY, ✿, conseiller à la Cour de Dijon. — 1895.
JOURDY, ✿ A., bibliothécaire de la ville de Gray. — 1895.
LAGRANGE-FERREJUS (DE). — 1900.
LEROY, Stephen, ✿ A., professeur d'histoire à Gray. — 1899.
LÉVY, Édouard, négociant à Gray. — 1900.
LÉVY, Moïse, négociant à Gray. — 1897.
LEVY, Albert, negociant à Gray. — 1897.
LINOTTE, professeur à Gray. — 1897.
MAIRE, René, préparateur à la Faculté des Sciences à Nancy. — 1894.
MAIRE, Antoine, économe des Hospices à Gray. — 1897.
MAIRE, Victor, ✿ A., professeur à Gray. — 1895.
MARIOTTE, René, fils, négociant à Gray. — 1900.
MAY, avocat à Gray. — 1897
MATHIEU, armateur, quai de la Marine, à Alger. — 1896.
L'abbé MÉRAND, curé d'Auvet. — 1900.
MEUGNIOT, à Arc-les-Gray. — 1897.
MILLOT, Joseph, ✿, ingénieur à Gray. — 1897.
MILLOT, Benoît, industriel à Arc-les-Gray. — 1897.
L'abbé MOUGEOT, curé de Beaujeu. — 1900.
MONTAGNON, ✻, commandant en retraite à Essertey. — 1895.
MORE, ✿ I. P., contrôleur de la Caisse d'Epargne, à Gray. — 1901.
MUGNIER, juge au tribunal de Gray — 1901.
MUNSCH, J.-B., notaire à Mantoche. — 1894.
PELLETRET, Ernest, à Gray. — 1900.
L'abbé PELOT, curé de Lieucourt. — 1899.
PERCHET, Etienne, ancien magistrat à Pesmes. — 1900.
PIOT-BEY, administrateur des haras de l'Etat du Khédive, au Caire.
POTHELET, Emmanuel, à Beaujeu. — 1900.
RAGUET, ✻ O., lieutenant-colonel en retraite à Gray. — 1897.
REGNAUD, ✿ I. P., professeur à la Faculté des lettres de Lyon.
REIBEL, percepteur à Dampierre-sur-Linotte. — 1897.
RISS, greffier au tribunal civil de Gray. — 1901.

MM.

RITTER, Ch., négociant à Gray. — 1895.
ROLAND, ✿ A., avoué à Paris. — 1895.
ROUX, Gilbert, imprimeur à Gray. — 1895.
ROYER, ancien pharmacien à Gray. — 1897.
SIMONIN, ✿, agent-voyer d'arrondissement à Gray. — 1897.
SUCHET, Étienne, à Pesmes. — 1901.
THEVENIN, conducteur des Ponts et Chaussées, à Gray. — 1900.
THIBAUT, notaire à Gray. — 1897.
TURCK, Henri, à Gray. — 1900.
VAUCAIRE, négociant à Gray. — 1897.
VÉSIGNIÉ, Henri, étudiant en médecine, rue du Cirque, à Paris, VIIIe. — 1899.
VIROT, directeur de la succursale du Crédit Foncier à Gray. — 1894.
Mlle VIRY, à Bley, par Auvet. — 1901.

Membres correspondants

MM.

ARNOULT, Gabriel, avocat à Nancy, 29, cours Léopold. — 1901.
BAUFLE, Paul, étudiant, à Gray. — 1901.
BOUCHET, Émile, à Gray. — 1895.
CHAMPY, Henri, étudiant en médecine à Lyon. — 1894.
COLARD, Aug., chimiste à Pontarlier (Doubs). — 1895.
DRIOTON, Clément, rue Saint-Philibert, à Dijon. — 1896.
MACHERAS, instituteur à Mantoche. — 1900.
MONIOT, ✿ A., instituteur à Gray-la-Ville. — 1897.
MOSSON, Aimé, place de la République, à Dijon. — 1895.
PYARD, Auguste, négociant à Gray. — 1898.
SERRIGNY, Édouard, à Mantoche. — 1895.
STROWSKY, professeur à Pontivy. — 1898.

Digitized by Google

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES

AUTUN : *Société éduenne.*
BEAUNE : *Société d'Archéologie, Histoire et Littérature.*
BELFORT : *Société belfortaine d'Émulation.*
BESANÇON : *Académie.*
— *Société d'Émulation du Doubs.*
BOURG : *Société d'Émulation de l'Ain.*
— *Société des Sciences naturelles et archéologiques.*
CHAUMONT : *Société Archéologique.*
CHATILLON : *Société Archéologique et Historique du Châtillonnais.*
COLMAR : *Société d'Histoire naturelle.*
DIJON : *Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres.*
— *Société bourguignonne de Géographie et d'Histoire.*
ÉPINAL : *Société d'Émulation des Vosges.*
LANGRES : *Société Historique et Archéologique.*
LONS-LE SAUNIER : *Société d'Émulation du Jura.*
LYON : *Bulletin Historique du diocèse de Lyon.*
MACON : *Société d'Histoire naturelle.*
METZ : *Société d'Histoire naturelle.*
MONTBÉLIARD : *Société d'Émulation.*
NANCY : *Société des Sciences.*
— *Société d'Archéologie lorraine.*
NEUFCHATEL : *Société neufchâtelaise des Sciences naturelles.*
NIORT : *Société Botanique des Deux-Sèvres.*
PARIS : *Feuille des jeunes Naturalistes.*
— *Société de Saint-Jean.*
PORRENTRUY : *Société jurassienne d'Émulation.*
SAINT-DIÉ : *Société Philomatique vosgienne.*
SEMUR : *Société des Sciences historiques et naturelles.*
VESOUL : *Société d'Agriculture, Sciences et Arts.*
ZURICH : *Concilium bibliographicum (Neumünster).*

Digitized by Google

Rapport Annuel

Sur la situation de la Société

Messieurs,

Il y a huit ans, lorsque nous émettions l'idée de créer une Société scientifique à Gray, nous avons été accueilli par quelques adhésions et beaucoup de scepticisme.

Mais nous nous souvenions de ce proverbe latin : *Audaces fortuna juvat*. Et puis Gray n'avait-il pas un passé? Devosge, Romé de Lisle, Dubois, Perron, Étallon, Fromentel, pour ne nommer que quelques-uns, n'avaient-ils pas passé leur vie dans l'étude des sciences et des arts? N'avions-nous pas alors même bien des personnes qui s'adonnaient à ces études avec passion? Aussi, après quelques tâtonnements inévitables, le succès a-t-il répondu à toutes nos espérances, et, depuis quatre ans que la *Société Grayloise d'Émulation* est définitivement constituée, elle n'a fait que progresser. Aujourd'hui son programme est pleinement réalisé : elle n'a plus qu'à continuer.

Digitized by Google

Le nombre de ses membres peut être encore augmenté, mais il est déjà suffisant pour constituer un bon noyau de Société : nous comptons 84 membres titulaires et 13 membres correspondants, et nous n'avons que le regret de voir trop souvent la mort faucher dans nos rangs. Nous venons de perdre un titulaire, M. Guillaume ; nous avons perdu un correspondant, M. Bourgogne, instituteur de mérite, qui avait collaboré à notre *Bulletin* par un de ces travaux sans prétention, mais qui témoigne de l'activité et du zèle scientifique de son auteur. Nous avons encore perdu deux membres honoraires : M. le docteur Fromentel, qui s'était acquis un nom dans la science par ses beaux travaux de paléontologie, et M. le docteur Bleicher, directeur de l'École de pharmacie de Nancy. Grand partisan de la décentralisation scientifique, il avait pris une part active à la fondation de notre Société par les conseils et les encouragements qu'il nous avait prodigués, toujours prêt à donner à nos travailleurs le secours de ses lumières. Sa mort survenue dans des conditions si cruelles cause une perte irréparable pour la science et pour notre Société.

Nos collections se sont augmentées de celles de M. le docteur Fromentel, qui nous ont été offertes généreusement par sa famille ; ce don est d'autant plus précieux pour nous qu'il renferme les types paléontologiques créés par M. Fromentel dans la paléontologie française.

Les fouilles de Beaujeu nous ont donné un beau mobilier de sépulture de l'âge du bronze et plusieurs objets gallo-romains de valeur ; les fouilles d'Auvet ont livré à nos collections un modèle de sarcophage sans doute carolingien, une fibule en or de la même époque, des documents anthropologiques intéressants. Les fouilles de Mantoche nous ont donné quelques objets de la période

Digitized by Google

gallo-romaine, et surtout une collection intéressante pour l'étude de la céramique pendant cette période.

Enfin, M. René Maire nous a fait un don d'un herbier de plus de 4.000 plantes, renfermant à peu près toutes celles de la Haute-Saône. Cet herbier, classé et préparé par les soins de M. Marius Lortet, va prendre place prochainement dans nos collections.

Toutes ces collections et celles dont la ville de Gray nous a confié la garde vont pouvoir être mises en valeur et servir à l'enseignement public.

Bientôt nous pourrons les aménager dans les salles que la municipalité va mettre à notre disposition dans l'ancien château qui est lui-même un monument historique. Nous espérons ainsi pouvoir ouvrir au public une *Salle d'Histoire naturelle* où seront exposés des spécimens caractéristiques des trois règnes de la nature et surtout les espèces que l'on peut recueillir dans notre région, une *Salle d'Archéologie* qui renfermera les vestiges laissés par les générations qui se sont succédé dans notre pays, et, sans doute aussi, un Musée de peinture et de sculpture. Les jeunes gens pourront recevoir l'enseignement par les yeux, et nous serions trop heureux de voir éclore, grâce à nos efforts, quelque vocation scientifique ou artistique.

Trente sociétés correspondantes nous envoient régulièrement leur Bulletin. Ceux-ci se joignent à des dons généreux, pour augmenter notre bibliothèque, d'ouvrages utiles et précieux pour nos travailleurs.

Nous allons vous proposer l'impression de notre 4e Bulletin. De nombreux travaux nous sont présentés, ils sont tous marqués au coin de la bonne méthode scientifique et de l'originalité.

Nous avons notamment, pour l'archéologie, une suite remarquable de rapports et de mémoires qui apportent

Digitized by Google

de nouveaux documents à l'histoire des premières périodes de l'humanité dans notre région. Comme on l'a dit justement : Quand l'histoire se tait, les pierres parlent. Nous avons donc interrogé le sol de notre Franche-Comté.

Grâce à de généreuses subventions, notre Société a pu faire exécuter des fouilles sur plusieurs points de notre territoire. A Beaujeu, une sépulture de l'âge du bronze commence la série ; les fouilles du cimetière antique de Beaujeu, commencées en 1861 par M. Hallez, ont été continuées, et si elles n'ont pas donné de résultat bien net, on a cependant pu y recueillir plusieurs objets intéressants qui confirment les observations des premiers explorateurs, et attribuent définitivement ce cimetière à la période écoulée depuis l'époque gauloise jusqu'aux Mérovingiens inclusivement. A Mantoche, les fouilles dirigées par M Gasser ont mis au jour les fondations d'une superbe villa gallo-romaine, accompagnée d'autres établissements de la même époque. Les recherches de M. Gasser sur ce territoire embrassent toute la période comprise entre l'apparition de l'homme de l'âge de la pierre et l'époque mérovingienne. M. Leroy nous a signalé une borne milliaire avec inscription qui fixera peut-être l'histoire de nos voies anciennes, et apporte un document nouveau à l'épigraphie romaine de nos régions. A Poyans, des fouilles exécutées avec intelligence par M. Favet ont mis au jour des sépultures avec mobilier bien caractérisé du ve au vi^e^ siècle. Enfin, les fouilles dirigées par M. l'abbé Mérand, à Auvet, ont résolu un problème intéressant. L'enceinte du mont d'Auvet, regardée jusqu'ici comme romaine, n'est en somme qu'une fortification qui remonte au plus tard au xe siècle, car elle était superposée à des sépultures du ixe siècle entourant une église

Digitized by Google

chrétienne de cette époque. Le cimetière antique ne remonte pas lui-même au-delà de l'époque mérovingienne. Ainsi ces diverses fouilles ont contribué à fixer par de nouveaux documents la géographie, la dispersion et les mœurs des divers peuples qui se sont succédé dans notre région depuis l'apparition de l'homme jusque vers l'an 1000 de notre ère.

Nous ferons remarquer incidemment un résultat qui n'est pas à dédaigner, obtenu par nos fouilles. On nous a fait justement observer qu'en faisant pratiquer ces fouilles par des ouvriers pris sur place et convenablement payés, nous faisions œuvre sociale. Aussi n'avons-nous rencontré aucune résistance, ni de la part des autorités communales, ni de la part des particuliers propriétaires ; au contraire, on vient de toutes parts nous signaler des fouilles à faire, mais nous sommes obligés de nous limiter et de nous réserver actuellement aux découvertes fortuites.

Pour terminer ce compte rendu de la situation satisfaisante de notre Société, voici l'exposé de notre compte financier.

AVOIR

Capital déposé à la Caisse d'Épargne...	362 fr	13
Intérêt de cette somme.....	10	48
Solde en caisse de l'exercice précédent	59	75
Cotisations des membres titulaires et correspondants.....	473	10
Versé par M. Gasser.....	28	»
Ressources particulières de la Société	100	»
TOTAL.....	1.033 fr	46

DÉPENSES

Somme placée à la Caisse d'Épargne.....	372 fr	61
Correspondance et convocations.....	10	30
Port des *Bulletins*.....	5	60
Impression du *Bulletin*.....	627	»
Au concierge de l'Hôtel de-Ville.....	10	»
TOTAL.....	1.025 fr	51
En caisse.....	7	95
BALANCE.....	1.033 fr	46

DR. THE. LAVIGNON GENERAL DE TORRES.

Publicado en la Revista Médica de Barcelona
Tomo I. Pag. 1. Año 1897.
Lith. Thomas Barcelona.

Digitized by Google

UNIV. OF MICH.

Digitized by Google

Louis-Édouard

Gourdan de Fromentel

1824-1901

Digitized by Google

LOUIS-ÉDOUARD GOURDAN DE FROMENTEL

1824-1901

NOTICE BIOGRAPHIQUE

PAR

CHARLES GODARD

Professeur agrégé d'histoire au lycée de Tulle

FROMENTEL (LOUIS-ÉDOUARD GOURDAN DE), né à Champlitte (Haute-Saône) en 1824, commença l'étude de la médecine à Strasbourg, où il fut préparateur de physique et de chimie, puis se fit admettre au Val-de Grâce. Peu après, il renonça à entrer dans le corps médical de l'armée et poursuivit librement ses études. Pendant les journées de juin, il rendit des services à l'ambulance des Tuileries. Reçu docteur en 1849, avec une thèse fort remarquable intitulée : *Essai sur le suc nourricier et ses modifications pathologiques*, il quitta Paris et vint exercer son art à Gray. Membre de la Société géologique de France et de plusieurs sociétés savantes, médecin des épidémies, des prisons, membre du conseil d'hygiène, etc, il a été nommé officier d'Académie, chevalier de la Légion d'honneur et du Mérite agricole.

Appartenant à l'opinion républicaine, il a siégé au Conseil d'arrondissement pour Champlitte, depuis 1869.

On lui doit un appareil à plonger, un ventilateur pour

Digitized by Google

cheminées ou aérospire, un nouveau moyen de diriger les navires, etc. Au sujet d'un autre ventilateur, destiné aux mines, un ingénieur officiel, désigné pour l'examiner, s'en est simplement abstenu : de quel droit un médecin, et un médecin de province, se permet-il une invention utile à l'humanité ?

M. Gourdan de Fromentel a publié des *Mémoires* sur les fièvres typhoïdes d'Achey et de Charentenay (1851 et 1854) ; le typhus de Margilley (1853) ; une épidémie de fièvre scarlatine (1854).

Il s'est adonné particulièrement à l'étude des polypiers fossiles, pour lesquels il a proposé des classifications nouvelles, et a donné d'importants travaux de paléontologie et de micrographie : *Note sur les polypiers de l'étage portlandien* (1856 : Soc. géol.) ; *Description des polypiers fossiles de l'étage néocomien* (Auxerre, 1857, in-8°) ; *Introduction à l'étude des éponges fossiles* (1859, in-4°) ; *Description des bryozoaires, polypiers et spongitaires de l'infra-lias* (Soc. géol. 1860) ; *Catalogue des spongitaires de l'étage néocomien* (Auxerre, 1861, in-8°) ; *Introduction à l'étude des polypiers fossiles* (1861, in-8°) ; *Description des polypiers fossiles de Sault* (Descr. géol. du Vaucluse, 1862) ; *Monographie des polypiers jurassiques supérieurs : 1re partie : Etage portlandien* (Mém. de la Soc. linnéenne de Normandie, 1862, in-4°) ; *Description de quelques coralliaires des terrains tertiaires de Madère et des Açores* (dans Karl Meyer : *Die tertiar fauna der Azoren :* Zürich, 1862, in-4°) : *Paléontologie française* (1861-1872, in-4° : terrain crétacé : 16 livraisons, inachevé ; et terrain jurassique (avec M. de Ferry, 5 livr., inachevé) ; *Polypiers coralliens des environs de Gray* (Mém. de la Soc. linnéenne, 1865, in-4°) : *Description de la colline de Lémenc sur Chambéry* (avec M. Pillet, Chambéry, 1875) ; *Études*

sur les microzoaires (Paris, Masson, 1876, in-4°, avec planches, épuisé).

Il est à regretter que l'œuvre qu'il avait entreprise, en collaborant pour les polypiers fossiles à la paléontologie française, n'ait pu être terminée.

On a encore de lui : *Recherches expérimentales sur la question des générations spontanées* (Comptes-rendus de l'Acad. des Sciences, 1er août 1864, t. LIX) ; *Sur la putréfaction, la gangrène et les microzoaires dits Ferments* (ib.) ; *Recherches sur la revification des rotifères, des tardigrades et des anguillules* (1875) ; *Description d'un nouveau ventilateur ; Lettre à M. Haton de la Goupillière* (Gray, Bouffaut, 1889 et 1891, br. in-8°).

En 1899, la Société grayloise d'émulation, qui venait de se fonder, l'avait choisi pour être un de ses membres d'honneur.

Sa veuve et ses fils ont fait don à la Société grayloise d'émulation, pour le musée de Gray, de sa belle collection paléontologique, qui se compose surtout de polypiers et de spongiaires.

CH. GODARD.

Digitized by Google

GÉOGRAPHIE

DES

ACTES DE SAINT PRUDENT

CHAPITRE I

INTRODUCTION. — LES ACTES DE SAINT PRUDENT ET LEUR IMPORTANCE GÉOGRAPHIQUE; L'AUTEUR; PLAN DE L'OUVRAGE. — CARRIÈRE POLITIQUE ET RELIGIEUSE DE GEILON, ÉVÊQUE DE LANGRES (880-888).

S'ils ne présentent pas l'importance géographique de la chronique de Saint-Bénigne de Dijon, ou de la chronique de Saint-Pierre de Bèze, les *Actes de saint Prudent*, ou, pour mieux dire, les *Acta, translationes et miracula sancti Prudentii martyris, auctore Teobaudo, Besuensi monacho*, ne laissent pas d'offrir un intérêt des plus sérieux pour la toponymie médiévale de la Bourgogne et de la Franche-Comté. Plus de cinquante noms de lieux et un nombre plus considérable encore de noms de personnes, appartenant à ces deux régions, y sont en effet mentionnés sous la forme qu'ils ont revêtue, depuis les dernières années

Digitized by Google

du IXe siècle jusqu'à l'année 1124. Et pourtant les historiens locaux, soit en Bourgogne, soit dans la Franche-Comté, ne les ont cités que d'une façon pour ainsi dire accidentelle. Dans son *Histoire de l'église de Besançon* (1), DUNOD DE CHARNAGE ne signale que les quatre miracles opérés sur la femme de Château Châlon et celle de Membrey, sur une religieuse de Besançon et sur un habitant de Fleurey. J. BOUDOT, l'auteur si consciencieux, mais vraiment un peu trop aride, d'une *Géographie historique du canton de Mirebeau* (2), leur consacre à peine trois pages dans son ouvrage, qui est d'ailleurs presque introuvable aujourd'hui, et si, il y a une trentaine d'années, M. le chanoine J.-M. SUCHET a publié un article substantiel de neuf pages sur *le Concile de Besançon et les Actes de saint Prudent* (3), cet écrivain s'est placé à un point de vue purement spécial, et c'est à peine s'il a effleuré la question qui fait l'objet de notre étude actuelle.

Les *Actes de saint Prudent* ont été édités pour la première fois en 1657, par le jésuite PHILIPPE LABBE, au tome II de sa *Nova Bibliotheca manuscriptorum librorum* (4), d'après un manuscrit de la bibliothèque de Troyes, que lui avait communiqué son collègue, le P. Pierre-François Chifflet. Les Bollandistes les ont réimprimés en 1770, dans leur collection des *Acta Sanctorum*, où ils occupent les pages 333-378, au tome III du mois d'octobre. Cette seconde édition, meilleure que la précédente, et accompagnée de notes assez nombreuses, laisse

(1) Cf. F.-I. DUNOD DE CHARNAGE, *Histoire de l'église, ville et diocese de Besançon*, 1750, in-4°, t. I, p. 145-146.

(2) JOSEPH BOUDOT, *Géographie historique des villes, bourgs, villages, hameaux, fermes et usines du département de la Côte-d'Or, canton de Mirebeau*, s. l. n. d., in-8°, p. 142 et suiv., p. 161.

(3) J.-M. SUCHET, *le Concile de Besançon et la Légende de saint Prudent*, dans les *Annales franc-comtoises*, 1re série, t. XIII, 1870, p. 92-101.

(4) PH. LABBE, *Nova Bibliotheca manuscriptorum librorum*, 1657, in-fol., t. II, lib. IV, p. 620 et suiv.

Digitized by Google

pourtant à désirer pour l'identification des noms de lieux. L'annotateur n'a guère identifié, en effet, que les noms de lieux les plus faciles à déterminer, probablement parce qu'il était dépourvu de dictionnaires géographiques assez complets et de cartes quelque peu exactes. Quelques-unes des erreurs qu'il a commises sont également imputables à ce fait que la phonétique historique n'était pas encore constituée. C'est ainsi, pour ne donner qu'un seul exemple, qu'il propose de traduire par Lantenay, commune du canton-ouest de Dijon, le *Lantiliacus* du paragraphe 24, où l'on doit reconnaître le nom de Nantilly, commune qui fait aujourd'hui partie du canton d'Autrey (département de la Haute-Saône, arrondissement de Gray).

L'auteur des *Actes de saint Prudent* était moine de l'abbaye de Bèze et s'appelait Thibaud. C'est tout ce que nous savons sur lui, en dehors des particularités qui concernent l'œuvre à laquelle il a attaché son nom. Nous ignorons en effet le lieu et la date de sa naissance, de même que le nom et la profession de ses parents. Il est probable toutefois qu'il naquit, sinon à Bèze même, du moins dans un village voisin, et les renseignements qu'il nous donne sur le plaid de Dieu, convoqué en 1124 par Ansèric, archevêque de Besançon, sont une preuve certaine qu'il a vécu au moins jusqu'à cette année. Ni son nom (1), ni son ouvrage ne sont mentionnés dans la *Chronique de Bèze*, dont le récit s'arrête onze ans après, en 1135. Toutefois il ne faudrait pas trop s'étonner de ce silence, puisque nous ne connaissons le nom de l'auteur de cette

(1) On peut, à la rigueur, l'identifier avec le « Thebaldus, qui nuncupatur de sancto Prudentio », que mentionne la *Chronique de Bèze*, édit. J. Garnier, p. 425; édit. du Spicilège, p. 444.

Digitized by Google

chronique, qui s'appelait Jean, que par le nécrologe de ladite abbaye (1).

Les *Actes de saint Prudent*, dans leur intégrité, se divisent en quatre livres. Dans le premier livre, l'auteur expose le martyre de son héros et la translation de ses reliques; en l'an 883, de la ville de Narbonne au monastère de Bèze, par Geilon, évêque de Langres. Ce prélat revenait d'un pèlerinage, qu'il avait accompli à Saint-Jacques de Compostelle, quand le hasard de la route le conduisit à Narbonne et, là, il demanda l'hospitalité au gardien de l'église, où l'on conservait les restes mortels de saint Prudent. Pendant son séjour, il crut s'apercevoir que l'on ne rendait pas à ces reliques l'honneur qui leur était dû et, en conséquence, il forma le dessein de les enlever secrètement. Le ciel le favorisa dans son entreprise et, dès qu'il fut rentré dans son diocèse, il déposa son « pieux larcin » (2), pour emprunter les expressions du moine Thibaud, dans l'abbaye de Bèze, qu'il honorait d'une prédilection toute particulière.

Sans doute, notre auteur approuve pleinement l'action de l'évêque de Langres. Mais ce mot de « larcin » qu'il emploie atteste également qu'à son avis elle pouvait être blâmée par ceux qui pensent que la fin ne justifie pas tous les moyens et que, par suite, elle avait besoin d'une apologie, et c'est pourquoi il entreprend de la justifier.

Dans les trois livres qui suivent, il fait la relation des miracles opérés dans la région par les mérites de saint Prudent, depuis l'époque où ses reliques furent déposées

(1) Voir l'*Introduction*, placée par E. Bougaud, en tête de l'édition des *Analecta Divionensia*, 1875, p. XXVII.

(2) Pour l'abbé Roussel, *Le diocèse de Langres*, t. IV, 1879, p. 181, « le corps de saint Prudent avait été enlevé *providentiellement* d'une église du midi de la France, où ce saint n'était pas honoré selon son mérite ».

Digitized by Google

au monastère de Bèze jusqu'au temps où il vivait. Toutefois il a des scrupules, et son récit nous prouve qu'il avait vaguement la notion des devoirs, qui incombent même à un hagiographe. S'il écrit avant tout pour l'édification des fidèles et pour mettre en pleine lumière les vertus du saint personnage, qui vaut à son abbaye un si grand nombre d'adorateurs zélés et généreux, il n'oublie pas non plus que la vérité a ses exigences. Il nous prévient, en conséquence, que le récit des miracles, qui sont relatés dans le second livre, est l'œuvre d'un auteur plus ancien, qu'il a retouché soigneusement afin de l'orner des grâces de son style. Quant aux miracles, dont la relation fait l'objet des deux derniers livres, il ne les a pas vus lui-même ; il nous rapporte seulement ce qu'il a pu apprendre de personnes dignes de foi et connues comme telles, *a fide dignis et probatissimis auctoribus.*

Thibaud est donc réellement le seul auteur de l'ouvrage qui nous occupe. Si le second livre peut être considéré, pour le fond, comme étant la production d'un autre écrivain, il l'a rendu sien par la composition et par les modifications de toute nature, qu'il a jugé à propos d'y apporter. Les *Actes de saint Prudent* furent l'œuvre de presque toute sa vie. Tout jeune encore, dès la fleur la plus tendre de son âge, *a primaevo impuberis ætatis flore*, il y a travaillé, nous dit-il, avec acharnement, emporté par l'ardeur et la vivacité de son génie. Puis, s'étant appliqué à l'étude de la philosophie et la réflexion ayant mûri son intelligence, il le laissa reposer pendant plusieurs années. Enfin, quand il fut entré dans la milice de Jésus-Christ, ses confrères l'ont pressé d'y mettre la dernière main, et il s'est rendu à leur désir, non pas certes par amour-propre d'auteur, mais pour ne pas laisser tomber dans l'oubli les merveilles accomplies

Digitized by Google

par le saint martyr, par ce glorieux athlète du Christ (1).

Par ce qui précède, on devine aisément que le style du moine Thibaud est dépourvu de simplicité. Il est extrêmement ampoulé et rempli d'expressions qui visent à l'affectation et au trait. Bien plus, l'auteur mêle souvent la poésie avec la prose ; c'est ainsi qu'il intercale dans son récit un assez grand nombre de vers, qu'il emprunte aux poètes de l'antiquité ou bien qui sont de sa composition. Mais, selon la fine remarque des auteurs de l'Histoire littéraire (2), si les vers qu'il emprunte aux anciens sont une preuve qu'il avait beaucoup lu les ouvrages de ces maîtres habiles, ceux qu'il ajoute de sa façon attestent qu'il a peu profité de leur commerce.

Il aime les jeux de mots et il en émaille sa narration. Il veut trop souvent nous montrer qu'il a fait de bonnes études pour son époque et il propose, çà et là, des étymologies surprenantes pour quelques-uns des noms de lieux qui se rencontrent sous sa plume. Un exemple entr'autres : le château de Montsaugeon, nous dira-t-il, doit probablement son nom à l'escarpement de ses murailles, tellement élevées que du haut l'on paraît sauter dans l'air : *Quod forsitan cataclismi dudum coactione ita compositum est, ut recte a saliendo in aera Mons Salion clarâ etymologiâ vocitetur*. Ajoutons que cette fantaisie étymologique du moine Thibaud n'a nullement reçu l'approbation de son second éditeur (3).

Ainsi, le moine Thibaud n'a guère songé à effacer sa personnalité, comme a fait, par exemple, son collègue l'auteur de la *Chronique de Bèze*. Il ressemble plutôt à ces

(1) Ces divers renseignements sont empruntés au *Prologue* placé par le moine Thibaud en tête de son ouvrage. (Cf. les *Acta Sanctorum Bolland*, octobre, t. III, p. 348.)

(2) Cf. L'*Histoire littéraire de la France*, t. XI, p. 120-121.

(3) « Etymologiae hujus ego me vadem non praesto », dit en note le Bollandiste.

Digitized by Google

prédicateurs dont parle Fénelon dans sa *Lettre à l'Académie française* (1), « qui cherchent moins la gloire de Dieu que la leur et qui sont plus occupés de leur fortune que du salut des âmes ». Cette ostentation toute particulière se manifeste encore dans les précautions qu'il a prises pour faire passer son nom à la postérité : il a, en effet, signé son œuvre, mais d'une façon assez originale, par un double acrostiche en hexamètres, que nous croyons devoir reproduire (2).

Te supplex rogitat, de te qui talia scripsi**T**,
Etherea regnans, sanctissime martyr, in arc**E** :
Obtineas illi veniam pro crimine mult**O**,
Barachiam faciens sobolem, veri quoque Jaco**B**.
Aspera quaeque fuga nocituraque cuncta releg**A**,
Ut sacris junctis choreis in coelite coet**U**,
Divinis odis jubilet modulamine Davi**D**,
Vita salusque piis, mundi spes unica, Jes**U**,
Supplicis exaudi solita pietate precatu**S**.

Paucula, Sancte, tuae retuli praeconia laudi,
Semper ubique tui miserere pius Teobaudi (3).

Traduction. — « L'auteur de ta Vie t'adresse en suppliant cette prière, ô saint martyr, qui règnes dans la citadelle éthérée : obtiens pour lui le pardon de ses nom-

(1) Au chap. IV, *Projet de rhétorique*.

(2) On peut rapprocher de ce petit tour de force en versification latine l'inscription suivante de l'an 783, en six hexamètres, dont les lettres initiales présentent, en acrostiche, le nom de *Paulus*, et celles de sa fin, sa profession de *levita*. (Cf. la *Revue Archéologique*, nouvelle série, t. XXVI, 1873, p. 61-63) :

Parce, precor, Paulo, sanctorum maxime, praesu**L** :
Alta patere poli fac illi culmina, Christ**E**.
Vivat in aetherio felix per secla scuat**U** ;
Luce fruatur oeans, regno laetetur Olymp**I**,
Vita sequatur eum, mortis sic vincula vinca**T**.
Semper in aeterna caelesti floreat aul**A**.

(3) On remarquera que ces deux hexamètres complémentaires riment entr'eux.

Digitized by Google

breuses fautes, pour qu'il entre dans la descendance de Barak (1), dans la véritable postérité de Jacob. Écarte de lui toutes les choses pénibles, éloigne tous les dangers, afin qu'il puisse s'unir aux chœurs de la troupe céleste et se réjouir en des chants divins sur la harpe de David. O toi qui es la vie et le salut pour tes fidèles, unique espoir du monde, Jésus, exauce les prières que t'adresse ma piété fidèle.

» J'ai célébré bien faiblement tes louanges, saint Prudent; mais prends en pitié, sans cesse et partout, ton dévoué THIBAUD. »

Le nom de *Teobaudus* est écrit de différentes manières dans les textes du moyen-âge, tantôt *Teutbaldus*, tantôt *Thietbaldus*, etc. La forme latinisée la plus ancienne paraît être *Theudovaldus*. Le premier terme de ce composé est le germanique *theuda* « peuple »; le second est le thème féminin germanique *valda*, « puissance », que l'on retrouve dans l'allemand moderne *Ge-Walt*. Rappelons que ce nom d'homme germanique offre exactement la même composition que le nom d'homme grec Démosthène, dont le premier terme *dêmos* signifie « peuple », et le second *sthénos*, « force, puissance ». Ces deux noms veulent donc dire « puissant dans le peuple, dans l'État », ou encore « celui qui est la force du peuple ».

* * *

Avant d'aborder l'étude géographique des *Actes de saint Prudent*, il convient de retracer, dans la mesure du

(1) Barak, de la tribu de Nephtali, à l'appel de la prophétesse Débora, vainquit, dans la vallée du Kison, près de Mageddo, le général Sisara qui commandait les troupes du roi cananéen d'Hatsor. On sait que Sisara trouva un refuge sous la tente de Jahel, femme de Héber le Kénite, laquelle lui enfonça un pieu dans la tempe pendant son sommeil. (Cf. *Les Juges*, chap. IV et V. — Sur cette lutte, on pourra consulter M. VERNES, *Les Débuts de la nation juive*, dans la *Revue de l'Histoire des Religions*, 1883, p. 331-338.)

Digitized by Google

possible, la carrière politique et religieuse de l'évêque Geilon, qui dota le monastère de Bèze des reliques du saint martyr. Au reste, cette biographie ne laissera pas d'intéresser, presqu'au même titre que la Bourgogne septentrionale, la région qui s'est appelée depuis la Franche-Comté, puisque le département de la Haute-Saône ne compte pas moins de *cinquante-deux* (1) communes, qui firent autrefois partie du grand diocèse de Langres.

Hugues de Flavigny rapporte dans la *Chronique de Verdun* (2) que Geilon avait succédé à l'abbé de Flavigny, saint Égilon, quand ce dernier fut nommé à l'archevêché de Sens, et que, quatre ans après, c'est à dire en 870, il avait été promu évêque de Langres. Mais cette assertion, dont le père Pierre-François Chifflet a déjà relevé l'inexactitude au chapitre XVIII de son *Histoire de Tournus* (3), est infirmée par toutes les autres sources, et nous verrons plus loin que Geilon succéda sur le siège de Langres à l'évêque Isaac en l'année 880.

Une lettre, adressée par Foulques, archevêque de Reims, à Thibaud, compétiteur de Geilon à l'évêché de Langres en cette année 880, et que l'historien Flodoard analyse dans son *Histoire de l'église de Reims* (4), nous apprend que Geilon avait depuis peu quitté le siècle,

(1) Ce sont, dans l'arrondissement de Gray, les dix-sept communes du canton d'Autrey ; — les dix-sept communes du canton de Champlitte ; — dix communes du canton de Dampierre-sur-Salon, savoir : Achey, Autet, Dampierre-sur Salon, Delain, Denèvre, Montot, Roche-sur-Salon, Savoyeux, Vaite et Vereux ; — la commune d'Arc et la Maison-du-Bois, au canton de Gray ; — et, dans l'arrondissement de Vesoul, sept communes du canton de Vitrey, savoir : Bétoncourt-sur-Mance, Bourguignon-les-Morey, Charmes-Saint-Valbert, Chauvirey-le-Châtel, la Quarte, Ouge et Vitrey. (Cf. L'abbé Roussel, *Le Diocèse de Langres*, t. III, 1878, p. 347-380 ; M. Richard, *Hist. des dioceses de Besançon et Saint-Claude*, t. III, p. 46 et suiv.

(2) Hugues de Flavigny, *Chronicon Virdunense seu Flaviniacense*, dans les *Monum. germ. hist., Scriptores*, t. VIII, p. 280-503.

(3) Pierre-François Chifflet, *Histoire de l'abbaye royale et de la ville de Tournus*, in-4°, 1664, texte, p. 87.

(4) Flodoard, *Historia Remensis ecclesiae*, édit. de l'Académie de Reims avec traduction par Lejeune, 1854, livre IV, chapitre I, t. II, p. 417.

« nuper de saeculo venientem », lorsque l'archevêque de Lyon Aurélien l'imposa de force au peuple et au clergé de Langres. D'autre part, notre chroniqueur, le moine Thibaud, nous dit qu'il appartenait à une famille illustre et puissante, « praeclari stemmatis linea pollens ». Ces renseignements sont en partie confirmés par le moine Falcon qui écrivit la *Chronique de Tournus* vers la fin du XIe siècle. « Geilon, dit-il en substance (1), était le fils d'un comte qui portait le même nom (2), et, peu d'années après qu'il fut entré au service de Dieu dans l'abbaye de Saint-Philibert, les moines, après la mort de l'abbé Bernon, lui confièrent la crosse abbatiale, dont il était déjà digne. »

Et, de fait, les religieux de Saint-Philibert (3) avaient alors grand besoin d'être guidés par un homme actif et influent. Les pillages des Normands, plus hardis de jour en

(1) Voir cette *Chronique*, au paragr. 22, dans P.-F. CHIFFLET, *Histoire de Tournus. Preuves*, p. 15, et dans PIERRE JUENIN, *Nouvelle histoire de l'abbaye royale et collégiale de Saint-Filibert et de la ville de Tournus*, in-4°, 1733, *Preuves*, p. 18 : « . . Geilonis cujusdam comitis filius, patris sui vocabulo nuncupatus, eidem (abbati Bernoni) sub regulari normâ sese Deo serviturum commisit... Hic itaque post annos aliquot, quo dignus erat abbatis officio sublimatus, pio super exulantium fratrum inquietudine, coepit sollicitari molimine... »

(2) Un comte Geilon est mentionné dans un acte de 858. (Cf. J. TARDIF, *Monuments historiques, Cartons des Rois*, in-4°, 1866, p. 130 et 131, nos 202 et 203.)

(3) Saint Philibert naquit dans l'Eauzan. Son père, Philibaud, que ses concitoyens avaient élu évêque, l'envoya, jeune encore, à la cour de Dagobert, où saint Ouen lui servit de protecteur. A l'âge de vingt ans, il résolut de renoncer au monde et reçut l'habit monastique des mains de saint Aile, le disciple de saint Colomban, et premier abbé de Rebais. A la mort de saint Aile, en 650, les religieux le choisissent pour abbé ; mais il se démet bientôt de cette charge et va visiter les plus célèbres monastères de l'époque, notamment ceux de Luxeuil et de Bobbio, *lustrans Luxovium et Bobium*, afin de mieux connaître la discipline de saint Columban, puis, en 655, fonde, à peu de distance de Rouen, l'abbaye de Jumièges, qui devient bientôt très florissante. Pour éviter la colère d'Ébroin, il se retire dans le Poitou et y fonde l'abbaye de Noirmoutier, où il meurt le 20 août 684. Sa sainteté fut attestée par de nombreux miracles.

Ces renseignements sont empruntés à la *Vie de saint Philibert*, écrite par le moine Ermentaire au IXe siècle. (Cf. aux *Preuves* les Histoires de CHIFFLET, p. 70-136, et de JUENIN, p. 38-79. Cf. aussi les *Acta Sanctorum Bolland*, août, t. IV, p. 75 et suiv.)

Digitized by Google

jour, les avaient successivement obligés à quitter, avec le corps de leur patron et leurs reliques les plus précieuses, l'abbaye de Noirmoutier en 836 et le prieuré de Grandlieu en 857, puis, en 862, la petite abbaye de Cunault (1), près de Saumur, que leur avait accordé Charles le Chauve, pour s'installer, toujours plus loin, à Messay (2), dans le Poitou. Mais, là encore, ils sont trop près de leurs redoutables ennemis et, pour leur permettre de vivre en paix, Charles le Chauve leur concède, par un précepte signé le 30 octobre 871 (3), l'abbaye de Saint-Pourçain, en Auvergne, sur la prière que lui en a faite le vénérable abbé Geilon, « qu'il aime beaucoup », *venerabilis et carissimus nobis Geilo abbas... humiliter deprecans.*

Ce ne fut pas d'ailleurs la seule générosité que Geilon sut provoquer en faveur de ses religieux fugitifs. Ainsi, en l'an 869, un fidèle de Charles le Chauve, du nom de Didier, lui avait accordé, pour y bâtir un monastère, la terre de Goudet, dans le Velay, avec d'autres propriétés sises dans le Vivarais (4). En 870, un comte, nommé Wibert ou Guibert, par une charte du 29 janvier, lui avait également donné sa propriété de Rognon (5), avec les chapelles de Saint-Évre et de Saint-Brice, ainsi que

(1) Cunault, Maine-et-Loire, arr. Saumur, cant. Gennes, commune Trèves-Cunault.

(2) Messay, Vienne, arr. Loudun, cant. Moncontour.

(3) Cf. P. Juenin, aux *Preuves*, p. 88. et le *Spicilège* de D'Achery, édit. in-fol., t. II, p. 350. — Le diplôme fut porté à *Camlimptum*. Or, trois jours après, le 1er novembre, Charles le Chauve se trouvait à Besançon (Cf. les *Annales de Saint-Bertin*, édit. G. Waitz, p. 117), où il accordait à l'archevêque Arduic et à son église, non le droit de battre monnaie, mais la régie et les profits de l'atelier monétaire de cette ville, ainsi que les tonlieux, les droits sur le marché annuel, et l'abbaye de Brégille. (Cf. la *Revue de Numismatique*, 1891, pp. 58-59, avec un commentaire d'Aug. Castan.) *Camlimptum* ne serait-il pas une notation défectueuse du nom ancien de Champlitte (Haute-Saône, arr. Gray, chef-lieu de canton) ?

(4) Voir la charte aux *Preuves* des Histoires de Chifflet, p. 209 et de Juenin, p. 86. — Goudet, Haute-Loire, arr. Leduy, cant. Le Monastier.

(5) Voir la charte aux *Preuves* des Histoires de Chifflet, p. 212, et de Juenin, p. 87. — La terre de Rognon, qui portait alors le nom du cours d'eau

des domaines situés dans l'Ornois, à Domrémy, Mont, Vaux, etc. Cette dernière donation, il est vrai, ne produisit pas d'effet, probablement parce que les religieux de Saint-Philibert devaient y construire un monastère indépendant. Mais il convient de constater que le donataire (1) était alors un homme politique marquant attaché à la fortune de Lothaire II et qui servit de père au jeune Hugues, le fils de Waldrade. Or l'on sait que ce dernier fut l'allié de Boson, dont l'influence va bientôt s'exercer en faveur de Geilon.

Cependant l'abbé de Saint-Philibert cherchait toujours pour la communauté, dont il avait la direction, un asile assuré et plus commode que l'abbaye de Saint-Pourçain. En passant par Tournus, il y vit le petit monastère de Saint-Valérien et trouva la situation du lieu des plus avantageuses. De vastes forêts s'étendaient aux environs ; les eaux poissonneuses de la Saône baignaient les murs de l'abbaye ; de belles prairies bordaient les deux côtés de la rivière ; plusieurs ruisseaux faisaient tourner des moulins. Sans doute, l'abbaye était pauvre et peu habitée ; mais elle possédait un riche trésor dans les reliques de saint Valérien (2), qui, parti de Lyon pour évangéliser les Éduens, y avait été martyrisé vers l'an 187, tandis que son pieux compagnon, saint Marcel, venu par la Séquanie, subissait le même sort dans un faubourg de Châlon (3).

qui l'arrose, était sise sur le finage de la commune de Doulaincourt (Haute-Marne, arr. Vassy, chef-lieu de cant.) Cf. l'abbé Roussel, le *Diocese de Langres*, t. II, p. 495 et suiv. ; E. Jolibois, la *Haute-Marne ancienne et moderne*, *art.* Doulaincourt.

(1) On trouvera des renseignements précis sur le rôle politique considérable joué à cette époque par le comte Wibert, dans R. Parisot, le *Royaume de Lorraine sous les Carolingiens*, 1899, surtout aux pages 443-446.

(2) Cette description est empruntée à P. Juenin, *Histoire de Tournus*, texte, p. 47.

(3) Voir les *Actes de saint Valérien* aux *Preuves* des Histoires de Chifflet, p. 34, et de Juenin, p. 3 : « ... Ex quibus sanctus Marcellus et sanctus Valerianus nocturno tempore annunciante angelo evocati pariter et soluti, alter

Digitized by Google

Enfin, suprême avantage, l'abbaye de Saint-Valérien ne relevait que du roi seul et, sur la prière de Geilon, qui fit à cette effet le voyage de Saint-Denis, Charles le Chauve la lui accorda pour toujours, à lui et à sa communauté, par un diplôme daté du 19 mars 875, ainsi que le château et la ville de Tournus, avec tous les habitants des deux sexes, le village de Biziat dans le Lyonnais et celui de Sutrieu dans le Genevois (1). Charles le Chauve déclarait faire cette donation pour le salut de son père Louis, de sa mère Judith, pour le sien propre, pour celui de sa femme et de ses enfants. A la prière du comte Boson, frère de sa seconde femme Richilde, il ajouta le prieuré de Saint-Romain (2), situé dans le Mâconnais, avec toutes

eorum Sequanorum, alter Aeduorum provincias interjecto Arari petierunt... » (Cf. les *Acta sanct. Bolland*, septembre, t. V, p. 21.)

De même, les *Actes de saint Marcel*, aux *Preuves* des Histoires de CHIFFLET, p. 53, et de JUENIN, p. 5 : « ... e quibus Valerianus Augustidunensis viae compos, iter Marcellus Sequanici territorii aggreditur, ut utriusque ripae incolas ad veri Dei cultum divini verbi praedicatione converterent.. » (Cf. les *Acta sanct. Bolland*, septembre, t. II, p. 196.)

(1) On trouvera cette charte dans CHIFFLET, aux *Preuves*, p. 214, dans JUENIN, *ibidem*, p. 91, dans D. BOUQUET, t. VIII, p. 647, dans le *Gallia Christiana*, t. IV, *Instrumenta*, col. 224-226, etc. « Condonamus, dit le roi Charles, *abbatiam sancti Valeriani* martyris, quae est in pago Cavilonensi, super fluvium Sagonnam, ubi etiam idem venerabilis martyr corpore quiescit; et *castrum Trenorchium*, quod est ex eâdem abbatiâ..., et *Turnucium* villam, cum familiâ utriusque sexus..,, et *Bisiacum* villam, quae est in pago Lugdunensi...; et *Subtriacum* villam, quae est in pago Geniviso. .; et *Caciacum* villam, quae est in pago Belzinensi... »

On remarquera que le nom du château de Tournus (Saône-et-Loire, arr. Mâcon, chef-lieu de cant.) a conservé sa forme ancienne, — on trouve également *castrum Trinorciense* dans GRÉGOIRE DE TOURS, *De gloria martyrum*, chap. LIV, — tandis que les variantes *Tornusium* et *Tornocium* sont des formes plus récentes. — *Bisiacum* est aujourd'hui Biziat, Ain, arr. Trévoux, cant. Châtillon-sur-Chalaronne ; *Subtriacum*, Sutrieu, Ain, arr. Belley, cant. Champagne-en-Valromey. Si le *pagus* Belzinensis est une notation défectueuse qui désigne le Bugey, comme nous le croyons, on pourrait reconnaître la *villa Caciacum* dans le hameau de Cessieux, sis au finage de Saint-Germain-les-Paroisses, Ain, arr. et canton Belley.

(2) « ... Condonamus etiam, ad restaurationem loci, ob deprecationem Bosonis, comitis carissimi nostri, *cellam S. Romani*, quae est in pago Matiscenensi, super fluvium Sagonnam, cum ecclesiis, villis, mancipiis utriusque sexus... » — Le prieuré de Saint-Romain a donné son nom au village de Saint-Romain-des-Iles, Saône-et-Loire, arr. Mâcon, cant. La Chapelle-de-Guinchay.

ses dépendances, à l'effet de restaurer l'abbaye, qui devenait le chef-lieu de toutes les propriétés de Saint-Philibert.

Moins de deux mois après l'obtention de cette précieuse charte, Geilon se rendit à Tournus avec la plus grande partie de ses religieux, le corps de saint Philibert et les autres reliques les plus précieuses, et, le 14 mai 875 (1), il prit solennellement possession de l'abbaye. Afin d'affermir encore sa situation, il sollicita et obtint des prélats, réunis en synode à Saint Marcel-les-Châlon au cours de cette année, la consécration du diplôme royal (2). Le nouvel évêque d'Autun, Augier, s'était fait son porte-parole auprès du Concile ; au nom de Charles le Chauve, sacré empereur à Rome le jour de la Noël, il demanda en outre au pape Jean VIII de vouloir bien confirmer, lui aussi, les privilèges obtenus par l'heureux abbé et le Saint-Père y acquiesça par une bulle du 15 octobre 876, qui offrait cette particularité d'être écrite sur de l'écorce d'arbre, en lettres lombardes (3).

Si la mort de Charles le Chauve, survenue le 6 octobre de l'année 877, enlève un bienfaiteur tout-puissant aux moines de Saint-Philibert, Geilon peut toujours compter sur l'appui du comte Boson. C'est, en effet, sur la recommandation de ce personnage que le nouveau roi Louis le Bègue accorde à l'abbaye de Tournus deux privilèges, tous deux datés du 12 décembre 878 : par le premier diplôme, il confirme la donation de son père ; par le second, il accorde en outre le domaine d'Uchizy, dans le

(1) On lit, en effet, dans la *Chronique de Tournus*, chapitre XXIV : « ... Pridie idus maii saepefatum venit [Geilo] ad Trenorchium, sanctumque illud ibidem patrocinium devotione debitâ collocavit... » (Cf. aux *Preuves* les Histoires de CHIFFLET, p. 17, et de JUENIN, p. 19).

(2) Cf. HARDOUIN, *Collectio regia maxima Conciliorum*, in-fol., t. VI, pars 1, col. 159 et suiv.; le GALLIA CHRISTIANA, t. IV, col. 367 et 876 ; CHIFFLET, *Preuves*, p. 215-219 ; JUENIN, *ibid.*, p. 93-95.

(3) Cf. CHIFFLET, *Preuves*, p. 219, et JUENIN, *ibid.*, p. 96.

Digitized by Google

Mâconnais, sur la Saône, et celui de Louhans, situé dans le Lyonnais, sur la Seille, afin de pourvoir aux frais de l'hospitalité envers les pauvres et à l'entretien du luminaire de l'église (1).

Louis le Bègue meurt bientôt, le 10 avril 879, laissant une situation matrimoniale assez embrouillée : sa première femme, Ansgarde, qu'il avait épousée en 862 sans le consentement de son père, lui avait donné deux fils, Louis et Carloman ; sa seconde femme, Adélaïde, qu'il avait épousée après avoir répudié Ansgarde, était enceinte et devait donner le jour, le 17 septembre suivant, à un fils posthume qui porte dans l'histoire le nom de Charles le Simple. Laquelle de ces deux unions était régulière ? Ainsi que d'autres personnages marquants, le comte Boson voulut faire passer pour des bâtards les enfants d'Ansgarde.

Ce Boson appartenait à une grande famille originaire de la Lorraine. Son oncle, le comte Richard, avait été chambellan de Louis le Débonnaire. Son père, le comte Bivin, abbé laïque de Gorze, avait épousé une sœur de la reine Theutberge, la malheureuse femme de Lothaire II. Quand Charles le Chauve eut perdu sa femme Ermentrude, le 6 octobre 869, Boson amena sa sœur, la belle Richilde, au roi, qui en fit d'abord sa concubine, puis l'épousa le 22 janvier suivant. Il en est récompensé par le don d'une abbaye, puis, peu après (décembre 870), par celui plus important du comté de Vienne, enlevé à Gérard de Roussillon (2),

(1) Voir CHIFFLET, *Preuves*, p. 229 et suiv. ; JUENIN, *ibidem*, p. 101-102 ; D. BOUQUET, t. IX, page 412. — Dans le second précepte, Louis le Bègue déclare donner « villam quae vocatur *Ulcasiacus*, cum ecclesiâ in honore sancti Petri, sitam in pago Matisconensi, super fluvium Sagonnam..., in pago vers Lugdunensi, super fluvium nomine Salliam, villam *Lovingo*, cum ecclesia sancti Martini... » Uchizy, Saône-et-Loire, arr. Mâcon, cant. Tournus. Louhans est aujourd'hui un chef-lieu d'arrond. au même département.

(2) Sur ce personnage, transfiguré par la légende, il faut consulter AUG. LONGNON, *Gérard de Roussillon dans l'histoire*, dans la *Revue historique*, t. VIII, 1878, p. 241-279, et PAUL MEYER, la *Légende de Girart de Roussillon*, dans la *Romania*, t. VII, p. 161-235.

Digitized by Google

et il acquiert bientôt une grande influence dans toute cette région. Créé duc de Lombardie au mois de janvier 876 par son royal beau-frère, qui venait de ceindre à Rome la couronne impériale, il ne craint pas d'enlever la fille de l'empereur Louis II, Ermengarde, qu'il épouse ensuite (fin 877), après avoir peut-être empoisonné sa première femme. La situation critique des fils de Louis le Bègue lui fournit une occasion favorable de monter encore plus haut. Le 15 octobre 879, le Concile de Mantaille (1), où siégeaient six archevêques et dix-sept évêques, lui offrit la couronne royale. Il accepta naturellement et, quelques jours après, il était sacré à Lyon, par Aurélien, archevêque de cette ville (2).

Quel fut le rôle joué dans toute cette affaire par l'abbé de Tournus? A-t-il oublié ce qu'il devait aux fils et petit-fils de ses bienfaiteurs? Guillaume Paradin rapporte en ses *Annales de Bourgogne* (3) que Geilon assista au Concile de Mantaille, délégué par son ami Augier, évêque d'Autun, qui n'avait pu s'y rendre. Et, de fait, si l'évêque Augier n'assistait pas au Concile, il n'en reconnut pas moins Boson, comme roi, comme le prouve un diplôme que ce dernier rendit à Lyon, le 8 novembre suivant, en

(1) Les ruines du château de Mantaille (Drôme, arr. Valence, cant. de Saint-Vallier, commune Anneyron), se dressent encore au-dessus de la rive droite du Bancel. (Cf P. Joanne, *Dictionnaire géographique et administratif de la France et de ses Colonies*, in-4°, t. IV, 1890, p. 112.)

(2) Sur Boson, consulter l'ouvrage capital de Gingins-la-Sarra, *Mémoires pour servir à l'histoire de la Provence et de la Bourgogne Juranne*, 1851-1852, in-4°, qu'il faut contrôler par les ouvrages postérieurs indiqués dans R. Parisot, le *Royaume de Lorraine sous les Carolingiens*, 1899, *passim*, et plus particulièrement aux pages 427-456. (Cf. aussi E. Philipon, *Histoire du second royaume de Bourgogne*, dans les *Annales de la Société d'Emulation de l'Ain*, année 1896, p. 290 et 653-665; et E. Bourgeois, le *Capitulaire de Kiersy-sur-Oise*, p. 83 et suiv.)

(3) Cf. Guillaume Paradin de Cuyseaulx, *Annales de Bourgongne*, 1566, in-fol., p. 105 : « Il (Boson) fit convoquer un concile des évêques du royaume de Bourgogne en une maison royale, nommée Mantale, au diocèse de Vienne. Et furent lesdits évêques ceux qui s'ensuivent : ... ; et pour et au nom de Adalgarius, évêque d'Autun, y assista le seigneur de Tournus... »

Digitized by Google

faveur de l'église d'Autun (1). Or, ce même jour, le roi Boson concédait par un autre diplôme au « vénérable abbé » Geilon et à l'abbaye Saint-Philibert de Tournus, diverses propriétés qu'il possédait dans le Genevois : le prieuré de Talloire, les villages de Marlens, Vergloz, Thuy, Héry, et d'autres encore dont les noms, défigurés par la maladresse du copiste, ne sont pas faciles à déterminer (2).

Cette concession, faite à un pareil moment, nous paraît être une preuve certaine que Geilon s'était ouvertement prononcé en faveur de Boson, auquel la reconnaissance le liait déjà, et qu'il lui avait peut-être même attiré des adhésions douteuses. En tout cas, si elle n'est pas la récompense de services rendus, elle devait tout au moins fixer un dévouement, auquel Boson attachait de l'importance. N'oublions pas d'ailleurs que les diocèses de Mâcon et de Châlon, dont les évêques se trouvèrent à Mantaille, faisaient partie depuis 843 du royaume des Francs occidentaux. S'il restait encore un doute sur l'attitude poli-

(1) Cf. D. Bouquet, t. IX, p. 670. Notons, en passant, que l'archevêque de Besançon Thierry assistait à l'assemblée de Mantaille, mais qu'il ne resta pas longtemps fidèle à l'usurpateur. Charles le Gros était alors le souverain légitime de la plus grande partie du diocèse de Besançon, comme héritier de Louis le Germanique. (Voir le traité de Meerssen de 870.) Or une lettre du pape Jean VIII au roi Charles, du 20 juin 880 (D. Bouquet, t. IX, p. 190), nous apprend que, peu auparavant, l'archevêque Thierry avait demandé son concours auprès de ce roi pour obtenir la restitution de biens enlevés à l'église cathédrale. — Voir aussi l'affaire de l'évêque de Lausanne dans Imbart de la Tour, les *Elections épiscopales dans l'Église de France du IXe au XIIe siècle*, 1890, p. 151 et suiv.

(2) Cf. aux *Preuves* les Histoires de Chifflet, p. 232, et de Juenin, p. 102 ; D. Bouquet, t. IX, p. 669, et le *Gallia Christiana*, t. IV, col. 965-966. — Voici la partie topographique de la charte : « Concedimus in comitatu Genevensi cellam quae vocatur *Talgeria* (Talloire, Haute-Savoie, cant. Annecy-Nord)... curtem etiam *Marlandis* (Marlens, arr. Annecy, cant. Faverges), curtemque *Verilico* (Vergloz, arr. Annecy), ac curtem *Tudesio* (Thuy, arr. Annecy, cant. Thônes), et villam *Ariaco* indominicatam (Héry-sur Alby), etc.

On remarquera que plusieurs de ces domaines sont mentionnés dans la donation que fit le roi Lothaire II à sa « très chère » Theutberge, le 17 janvier 866. (Cf. D. Bouquet, t. VIII, p. 412.) Boson en aurait-il hérité de Theutberge, comme étant son neveu ?

tique de Geilon en cette circonstance, il serait entièrement dissipé, croyons-nous, par ce fait que l'archevêque Aurélien, c'est-à-dire le prélat qui avait sacré Boson, intervint personnellement pour faire élire Geilon au siège épiscopal de Langres en 880.

Si le clergé joue à cette époque un rôle important dans l'État, s'il peut même disposer de la couronne royale, comme on l'a vu au Concile de Mantaille, comme on le verra encore, en 888, par le Concile d'Agaune, il doit trop souvent acheter (1) cette ingérence dans les affaires temporelles par la perte partielle de son indépendance à l'égard du pouvoir civil. A peine Isaac, l'évêque de Langres, fut-il mort à Châlons-sur-Marne, le 18 juillet 880 (2), après un pontificat de vingt-cinq années, que Boson voulut profiter de la vacance du siège, pour tâcher de joindre à son royaume naissant la Bourgogne septentrionale. Mais la majorité du peuple et du clergé témoigna de son attachement à la dynastie carolingienne, en choisissant, pour remplacer Isaac, un adversaire de l'usurpateur, le diacre Thibaud. Ce dernier était, en effet, le proche parent et le protégé de Foulques (3), qui devait bientôt succéder à l'archevêque Hincmar et qui restait fidèle à la cause de la légitimité. Mais, malgré l'intervention de Foulques et même malgré les ordres du pape qui avait chargé ce prélat d'introniser le diacre Thibaud, l'archevêque Aurélien qui, en sa qualité de métropolitain, devait procéder au

(1) Touchant la situation délicate des évêques à l'époque carolingienne, consultez l'étude, très documentée, publiée par Ch. Pfister sur l'*Evêque Frothaire de Toul*, dans les *Annales de l'Est*, avril 1890.

(2) La date de l'année 880 nous est fournie par les *Annales S. Benigni Divionensis*, dans les *Mon. germ. hist.*, *Scriptores*, t. V, p. 39 ; les dates de jour et de mois, par les anciens nécrologes. (Cf. le *Gallia Christiana*, t. IV, col. 536.)

(3) Sur le rôle politique de l'archevêque Foulques, voir Edouard Favre, *Eudes, comte de Paris et roi de France*, 882-892 (98e fascicule de la Bibl. de l'Ecole des Hautes-Etudes), 1893, p. 82-84.

sacre du nouvel évêque, vint à Langres, et il imposa d'autorité l'abbé de Tournus au clergé frémissant. Sans doute le moine Falcon déclare que l'élection de Geilon fut canonique (1). Mais, à l'opinion d'un chroniqueur, qui écrivait un siècle et demi plus tard, il convient de préférer ici le témoignage de Flodoard (2), qui rapporte la lettre même de l'archévêque Foulques et qui cite en outre une lettre du pape Étienne V.

Cependant les événements avaient marché. Avant de faire tête contre le danger qui les menaçait, les fils de Louis le Bègue règlent par le traité d'Amiens, en mars 880, le partage de leurs états : la partie de la France qui avait obéi à Charles le Chauve et la Neustrie doivent former le royaume de Louis III ; la Bourgogne, l'Aquitaine et la Septimanie, celui de Carloman. Les deux frères s'avancent ensuite contre Boson, s'emparent de Mâcon, puis, aidés de leur cousin Charles le Gros, que l'usurpation de Boson ne lésait pas moins que Carloman, ils assiègent le nouveau roi dans Vienne (3).

Du moment que la fortune paraissait infidèle à Boson, Geilon crut devoir faire de même, et, poussé sans doute par le besoin de se faire reconnaître officiellement par le nouveau maître, il alla saluer Carloman comme roi. Celui-ci ne lui tint pas rigueur. Nous voyons en effet que,

(1) Cf. la *Chronique de Tournus*, parag. 28 : « Contigit hisdem temporibus hunc virum, acclamente clero cum illius provinciae proceribus, Lingonicae civitatis cathedrâ promoveri. » Voir aux *Preuves* les Histoires de CHIFFLET, p. 19, et de JUENIN, p. 20. — La *Chronique de Tournus* a été également publiée par MABILLON, *Acta Sanctorum ordinis sancti Benedicti, saec. IV, pars I*, p. 560, et *saec. V*, p. 22-24.

(2) Cf. FLODOARD, *Histoire de l'église de Reims*, liv. IV, chap. I. Voir plus haut, p. 29.

Les historiens de l'évêché de Langres ont également adopté notre point de vue, tout en évitant d'entrer dans les détails. (Cf. le P. JACQUES VIGNIER, *les Chroniques de l'évêché de Langres*, trad. par E. JOLIBOIS, 1842, p. 84 ; E. JOLIBOIS, la *Haute-Marne ancienne et moderne*, p. 226 ; l'abbé ROUSSEL, le *Diocese de Langres*, t. I, p. 102.

(3) Cf. AUG. LONGNON, *Atlas historique de la France*, texte, p. 79.

Digitized by Google

par un diplôme porté le 18 juillet 881 (1), sur la prière de l'évêque Geilon, qui avait fait appel à sa « bienveillance », *adeuntes nostram mansuetudinem*, Carloman confirme un échange convenu par ledit Geilon et un fidèle du nom de Baudry, sur des propriétés situées près de la source de l'Aurore, au village de Turgy, qui faisait partie de la vicairie d'Étourvy, dans le Tonnerrois.

Entre temps, Geilon tâche de rendre quelques petits services aux familles notables de son diocèse. Avant de mourir, Betton, abbé de Saint-Étienne de Dijon, avait légué à son abbaye les biens qu'il possédait dans l'Oscheret, au village de Sennecey ; son successeur Helgaud consentit, par un acte daté du lundi 9 juillet 882 (2), que Geilon donnât, à titre de cens, les biens en question aux parents déshérités de Betton. Le 8 août suivant, Geilon a de nouveau recours à l'intervention de Carloman, qu'il va trouver sous les murs de Vienne, qui résistait encore. A sa prière, Carloman approuva une précaire consentie par Geilon lui-même et le prévôt de Saint-Mammès de Langres à un clerc nommé Otbert, qui traitait pour son propre compte et pour celui de son neveu Gozlin (3).

(1) Cf. PÉRARD, *Recueil de plusieurs pièces curieuses servant à l'histoire de Bourgogne*, 1664, p. 158 ; D. BOUQUET, t. IX, p. 423 « ... Noverit cunctorum industria, quod adeuntes nostram mansuetudinem Geilo, Lingonensis ecclesiae venerabilis episcopus, necnon et amabilis fidelis noster Baldricus, innotuerunt nostrae celsitudini quasdam res inter se commutasse, quae sunt in pago Tornotrensi, in vicaria Stoliciensi, in villa Turgiaco, super fontem Orogae... Datum XV Kal. Augusti, indictione XIV, anno tertio regnante Karlomanno gloriosissimo rege. Actum apud Cauciacum villam in Dei nomine feliciter. » — *Vicaria Stoliciensis* (*corr.* Stolvicensis), Étourvy, Aube, arr. Bar-sur-Seine, cant. Chaource ; *Villa Turgiacus*, Turgy, Aube, ibid. ; *fons Orogae*, la source de l'Aurore, qui se jette dans le Landion.

(2) Cf. CLAUDE FYOT, *Histoire de l'église abbatiale et collegiale de Saint-Etienne de Dijon*, 1696, p. 72, et aux *Preuves*, p. 48, n° 89 — Les biens sont situés dans l'Oscheret, « in villa quae *Siliciacus* dicitur », c'est à dire à Sennecey (Côte-d'Or, arr. et canton est Dijon). La date est formulée comme suit : « Datum die lunis VII idus jul., in anno IV regnante domino Karlomanno rege. » Le 9 juillet fut en effet un lundi en 882.

(3) Cette charte a été analysée par TH. DE SICKEL, *Diplome des 8, 9 und 10 Jahrhunderts*, dans les *Forschungen zur deutschen Geschichte*, t. IX,

Digitized by Google

C'est ici que se place le pèlerinage de Geilon à Saint-Jacques de Compostelle. Par ce voyage lointain et fatigant, il espérait certainement éveiller la pieuse sympathie de ses diocésains, ou, du moins, donner aux esprits agités le temps de se calmer. Le voyage fut des plus fructueux : Geilon obtint, en effet, de la générosité de l'évêque de Santiago plusieurs reliques fort précieuses, dont un bras de saint Jacques le Mineur, et nous avons vu qu'en revenant par l'Aquitaine, il put en outre rapporter les reliques de saint Prudent.

A peine rentré dans son diocèse, lit-on dans la *Chronique de Bèze* (1), « ce prélat, qui fut pour notre abbaye le meilleur parmi les mieux intentionnés, plaça dans notre église le corps de saint Prudent, avec un grand nombre de saintes reliques, et il nous fit, en leur honneur, des donations considérables pour faire face aux dépenses du luminaire ». Le chroniqueur intercale alors dans son récit la charte, portée par Geilon à cet effet dans un synode, le dimanche 13 octobre 883, et dont nous allons traduire les passages les plus importants : « Nous

1869, p. 431, n° 24, et publiée avec reproduction en photogravure dans le *Musée des Archives départementales*, 1878, p. 22-25 et planche VIII, et dernièrement par ALPHONSE ROSEROT, *Diplômes carolingiens originaux des Archives de la Haute-Marne*, dans le *Bulletin de la Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne*, 1893, p. 516, n° 7. — La date est ainsi formulée : « Datum VI idus augusti, anno quarto regnante Karlomanno gloriosissimo rege, indictione XV ; actum apud Viennam... » — Vienne se rendit peu de temps après, dans le courant de septembre. (Cf. les *Annales Bertin*, 882, édit. G. Waitz, p 152 et 153.

(1) Cf. la *Chronique de Bèze*, édit. J. Garnier, p. 269, édit. du Spicilège, p. 408. — Voici la partie topographique de la charte : « Contuli... in *Luco superiori* (Lux-le-Haut, Côte-d'Or, arr. Dijon, cant. Is-sur-Tille), capellam videlicet sancti Marcelli, *Pontiliacum* (Pontailler, Côte-d'Or, arr. Dijon, chef-lieu de cant.), etiam cum adjacentiis suis et ecclesiam in honore sancti Yppolyti in eodem loco consecratam, ecclesiam quoque de *Chasuil* (Chazeuil, Côte-d'Or, arr. Dijon, cant. Selongey) ad integram... » La date est formulée comme suit : « Anno ab incarnatione Domini DCCCLXXXIII, indictione I, epacta IX..., die dominico mensis octob. VII idus ejusdem mensis. » Tous les éléments de la date concordent, à l'exception du jour, où il faut remplacer le chiffre VII par le chiffre III.

faisons savoir à tous que moi, Geilon, humble évêque du diocèse de Langres, j'ai placé dans l'église de Bèze le corps de saint Prudent, martyr du Christ, et qu'il a déjà manifesté sa présence par des miracles évidents. En conséquence, je lui ai donné, sur la prébende de Saint-Mammès, pour lui offrir un luminaire, l'église Saint-Marcellin dans le village de Lux-le-Haut, le village de Pontailler avec l'église Saint-Hippolyte, ainsi que l'église de Chazeuil, avec toutes leurs dépendances. Si quelqu'un voulait jamais s'emparer de ces donations, qu'il soit plongé dans les enfers avec Datan, Abiron et le traître Juda, et que, de plus, il soit tenu de payer, comme châtiment, cinq livres d'or aux supérieurs de l'église de Bèze ».

Pendant l'absence de Geilon, Carloman était devenu seul roi des Francs de l'Ouest par la mort prématurée de son frère Louis III, survenue à Saint-Denis le 5 août 882. Il meurt lui-même peu après, le 12 décembre 884, des suites d'un accident de chasse (1). Le troisième fils de Louis le Bègue avait alors de quatre à cinq ans, et, dans les circonstances critiques que traversait le royaume, on ne pouvait songer à lui confier le pouvoir royal. Une ambassade de seigneurs francs alla donc offrir la couronne vacante à Charles le Gros, le seul carolingien de naissance régulière qui survécut. Ce fils de Louis le Germanique, élu empereur au mois de février 881, avait déjà succédé à ses deux frères, Carloman et Louis III le Jeune, si bien que tout l'héritage de Charlemagne, à l'exception de la Provence, se trouva réuni entre ses mains. Il partit de Pavie, dans la seconde quinzaine d'avril, pour prendre possession de son nouveau royaume, et vers la mi-juin

(1) Il avait été grièvement blessé par un sanglier, lit-on, dans la *Chronique de Réginon*. Son frère Louis était mort des suites d'une chute de cheval, qu'il avait faite en poursuivant la fille d'un nommé Germond. (Cf. les *Annales de Saint-Vaast*, année 882).

Digitized by Google

il reçut à Ponthion l'hommage des Francs de l'Ouest.

Geilon avait été des premiers à se porter au-devant de lui ; son diocèse comprenait d'ailleurs le Bassigny, qui, depuis le traité de Meerssen, faisait partie du royaume des Francs-Orientaux. Il rencontra, le nouveau roi, le 20 mai, dans un endroit appelé *Granias*, et qui est fort probablement une des nombreuses localités portant le nom de Granges. Il fut aussitôt récompensé de son initiative, pour ne pas dire de sa manifestation politique, par deux diplômes que Charles le Gros signa ce jour-là même sur sa demande. Par le premier diplôme, le nouveau roi ordonnait que les douze manses, jadis possédés à Plombières, dans le Dijonnais, par l'abbaye Saint-Bénigne de Dijon, et dont les revenus étaient consacrés aux frais du luminaire, lui fussent restitués (1). Le second diplôme confirmait une donation faite par Geilon à l'abbaye Saint-Étienne de Dijon, et comprenant, savoir : deux colonges, dans le château de Dijon ; dans le Dijonnais, quatorze manses, avec la chapelle, au village d'Ahuy ; et, dans l'Oscheret, cinq manses et demi à Potangey, trois manses à Morveau, les chapelles de Sully et de Quétigny avec leurs dotations, quatre colonges à Perrigny pour la provision de vin, une colonge à Éguilly, enfin une demi colonge à Cromois et à Ahuy (2).

Ce même jour, 20 mai 885, et dans cette même localité de Granges, Charles le Gros déclare accorder, sur son do-

(1) Cf. PÉRARD, *Recueil*, etc., p. 160 ; D. BOUQUET, t. IX, p. 335 ; la *Chronique de Saint Bénigne*, édit. Bougaud, p. 111, édit. du Spicilège, p. 378 ; « ... Quasdam res in pago Divionensi, in villa *Plomberias* (Plombières, Côte-d'Or, arr. et cant. nord Dijon), scilicet mansa XII ad luminaria... »

(2) Cf. PÉRARD, *Recueil*, etc., p. 51 ; D. BOUQUET, t. IX, p. 336 ; « ... Quae res sunt sitae in ipso Divione castro ; sunt coloniae absae II ; et in eodem Divionensi pago, villa videlicet *Aqueductu* (Ahuy, cant. nord Dijon) mansa 14 cum capella ; in comitatu quoque Uscarensi, villa *Postumiaco* (Potangey, cant. Genlis, comm. Aiserey) mansa 5 et dimidium ; et in eodem pago, villa *Mervello* (Morveau, comm. Dijon) mansa 3 ; et in villa *Siliaco* (Sully, cant.

Digitized by Google

maine, à son fidèle Dodon, des terres situées dans le Lassois, à la demande de trois personnages, dont le premier, Anschéric, est appelé « évêque » *vocatus episcopus*. Comme les terres concédées se trouvaient dans le diocèse de Langres, M. Alphonse Roserot a cru que cette Anschéric devait être évêque de Langres, et il le mentionne comme tel dans son édition des *Diplômes carolingiens originaux des Archives de la Haute-Marne* (1), mais sans s'expliquer autrement sur cette attribution qui est erronée. Cet Anschéric, en effet, est ainsi désigné dans la charte qui nous occupe, parce qu'il avait été, peu auparavant, en 884, en compétition pour l'évêché de Paris avec le fameux Gozlin, qui se couvrit de gloire pendant le siège des Normands. Ajoutons qu'après la mort de Gozlin, le 16 avril 1886, Anschéric lui succéda, et que ce fut précisément Charles III qui le désigna comme évêque de Paris (2). On ne sera donc pas surpris que ce roi ait pu consentir une donation sur sa requête.

Le comte Wibert qui avait essayé, en 870, de fixer les moines de Saint-Philibert dans son domaine de Rognon, était devenu l'un des conseillers les plus écoutés de Charles le Gros (3), ainsi que son ami Liutward, évêque de Verceil. Il avait mis probablement son influence au ser-

est Dijon, commune Saint-Appolinaire) capellam cum dote; in villa quoque *Quintiniaco* (Quétigny, cant. est Dijon) capellam cum dote; et in eodem pago, villa *Patriniaco* (Perrigny, cant. ouest Dijon) ad vinum colligendum colonias 4; in eodem quoque pago, villa *Aculiaco* (auj. Saint-Apollinaire, cant. est Dijon) colonia 1; et in *Cromotio* (Crounois, commune de Dijon) dimidia colonia, et in *Aqueductu* colonia dimidia... » Cf. aussi Fyot, *Histoire de l'église abbatiale et collégiale de Saint-Etienne de Dijon*, 1696, *Preuves*, p. 34-35, n° 63.

(1) Voir le *Bulletin de la Société des Sciences... de l'Yonne*, 1894, p. 518 et 532; tirage à part, p. 16 et 30.

(2) Voir Edouard Favre, *Eudes, comte de Paris et roi de France*, 1893, p. 33, 54 et 60.

(3) Voir R. Parisot, *Le royaume de Lorraine sous les Carolingiens*, p. 464 et 466. — Wibert fut, à cette époque, traîtreusement assassiné par le prince Hugues (le bâtard de Lothaire II), qu'il avait élevé et dont il était le partisan dévoué. (Cf. Régnon, *Chronicon*, ann. 883, édit. F. Kurze, p. 121.

Digitized by Google

vice de Geilon, lorsque la mort de Louis le Jeune avait valu à ce prince tout l'héritage de Louis le Germanique, et partant le Bassigny, qui faisait partie du diocèse de Langres. Geilon ne tarde pas à mettre de nouveau à profit la facile générosité de l'empereur. Au mois de juin 885, il va le trouver au monastère de Lorsch, sur les bords du Rhin (1), et lui représente que plusieurs abbayes et domaines avaient été enlevés à son église de Langres par des seigneurs violents et sacrilèges. Alors l'empereur, sur la prière de Liutward, et aussi « pour être agréable à Geilon », lui restitue par un diplôme, daté du 18 août (2), à la condition d'un anniversaire, l'abbaye de Saint-Jean à Réomé (aujourd'hui Moutiers-Saint-Jean), dans le Tonnerrois, avec toutes les églises qui en dépendent et les serfs des deux sexes.

On connaît les circonstances du siège mémorable, que la ville de Paris soutint contre les Normands pendant dix longs mois, de novembre 885 à septembre 886. Appelé par le comte de Paris au secours des assiégés, l'empereur arriva enfin, mais lentement, et campa sur les hauteurs de Montmartre avec une armée nombreuse. Mais, à ce moment-là même, Siegfried, le principal chef des Normands, amène aux siens de puissants renforts, et Charles, prenant peur, traite au lieu de combattre : il livre la Bourgogne aux Normands qui pourront la piller, au cours de l'hiver et, pour leur retour au mois de mars, il leur promet sept cents livres d'argent comme rançon de Paris

(1) Aujourd'hui dans la Hesse-Darmstadt, un peu en aval de Bingen.

(2) Cf. le GALLIA CHRISTIANA, t. IV, *Instrum.*, col. 133-134 ; D. BOUQUET, t. IX, p. 344 ; et A. ROSEROT, *ouvr. cité*, p. 519. — Voici la partie topographique de la charte : Reddimus... abbatiam sanctae Mariae et sancti Johannis confessoris, in pago Tornotrensi et in loco qui *Reuman* dicitur (aujourd'hui Moutiers-saint-Jean, Côte-d'Or, arr. Semur, cant. Montbard), atque super fluviolum qui *Gorsia* dicitur (aujourd'hui la Réôme, affluent de gauche de la Brenne, qui se jette dans l'Armançon).

et pour prix de leur retraite définitive (1). L'empereur s'aperçut bientôt que son manque de courage avait ébranlé la fidélité de ses sujets, et, pour la raffermir, il leur distribua des bénéfices. C'est ainsi que, par un diplôme porté le 29 octobre à Paris (2), il restitua à l'église de Langres, sur la demande de Geilon, le domaine de l'Ormeau, situé sur les bords de la Seine, au comté de Troyes, afin de subvenir à la nourriture et aux autres besoins des chanoines de Saint-Mammès, à la charge d'un anniversaire.

Charles le Gros quitta bientôt Paris et se sauva en Alsace, où il tomba gravement malade. Le 15 janvier 887, il était encore au palais de Schlestadt, où Geilon vint le trouver avec d'autres seigneurs de la Bourgogne et obtint de lui trois nouveaux diplômes. Par le premier (3), l'empereur déclare que, sur la demande du vénérable abbé de Langres et du consentement de l'impératrice Richarde, il confirme une précaire conclue par le chapitre Saint-Mammès avec un nommé Dodon et sa femme Wandel-

(1) Consultez pour cet alinéa Ed. Favre, *ouvr. cité*, p. 61 et suiv.

(2) Cette charte a été publiée par Sickel, *Diplome des 8, 9 und 10 Jahrhunderts*, dans les *Forschungen*, etc., t. IX, 1869, p. 420, n° 13, et par A. Roserot, *Diplômes carolingiens*, etc., 1894, p. 522, n° 12. — Charles restitue « in pago seu comitatu Trecasinensi super Sequanam fluvium villam, quae nuncupatur *Ulmus*, in quâ habetur ecclesia in honore sancti Mammetis martyris eximii, in cujus etiam honore Lingonensis ecclesia dicata celeberrime habetur, ad quam videlicet villam mansa XXX aspicere videntur. — On reconnaîtra dans la « villa quae nuncupatur Ulmus », que M. Roserot n'a pas identifiée, le domaine de l'Ormeau (Aube, arr. et cant. Nogent-sur-Seine, commune La Motte-Tilly), qui répond aux exigences topographiques et phonétiques. Sur cette *villa*, mentionnée dans une bulle d'Innocent, du 24 avril 1198, et dans une charte de Garnier, évêque de Troyes, Cf l'abbé Lalore, *Cartulaire de l'abbaye du Paraclet*, 1878, p. 30, 100 et 346.

(3) Cf. Sickel, *ouvr. cité*, p. 423, n° 15 ; A. Roserot, *ouvr. cité*, p. 523, n° 15. — Voici la partie topographique de cette charte : « precariam factam de *Bagedo villa* (Bayel, Aube arr. et cant. Bar-sur-Aube), de *Jambleno curte* (Juvancourt, Aube, arr. et cant. Bar-sur-Aube), cum appendicis omnibus in pago Barensi, — de *Calgiaco* (Chaugey, Côte-d'Or, arr. Châtillon, cant. Recey-sur-Ource), *villa Columbarensi* (Colmier-le-Haut, Haute-Marne, arr. Langres, cant. Auberive), de *Rewaldinco* (Remilly sur-Tille, Côte-d'Or, arr. et cant. est Dijon), *villa Uscarensi*, de eo quod in *Sollerchiis* villa (localité probablement disparue), habetur, de manso indominicato *Idrii* ecclesia (même observation), ac de omnibus quae ibi aspiciunt et omni conquestu,

Digitized by Google

mode. La précaire, très importante, comportait entr'autres : les villages de Bayel et Juvancourt dans le Barrois, celui de Chaugey au canton de Colmier, et celui de Remilly, dans l'Oscheret ; celui d'Eurville dans le Pertois ; ceux de Saulles et de Prantigny, dans l'Attouar ; enfin ceux de Montigny, de Merrey et de Bure dans le Lassois.

Par le second diplôme (1), l'empereur accorde à Otbert, prévôt de l'église de Langres, des biens situés à Bourg, dans le Langoine (2) ou pays de Langres et à Fixin, dans l'Oscheret. Il déclare faire cette concession du consentement des comtes Milon et Anschaire. Or nous savons par cette charte et par d'autres documents qu'Anschaire était comte de l'Oscheret ; par suite, Milon était alors comte du Langoine.

Le troisième diplôme (3) concernait plus directement l'évêque de Langres. Geilon ayant exposé à l'empereur qu'il avait presque entièrement reconstruit le chef-lieu de son diocèse, avec ses seules ressources, sans le secours d'aucun comte, afin que la ville servît de refuge aux

— de *Urtis* quoque *villa* (Eurville, Haute-Marne, arr. Vassy, cant. Chevillon), in pago Pertensi, cum suis appendicibus, — de *Salis* actiam (Saulles, arr. Langres, cant. Fayl-Billot, villa et *Parentiniaco* (Prantigny, Haute-Saône, arr. Gray, cant. Autrey, commu. Monthureux-et-Prantigny), cum appendicibus pagi Atoariorum, — necnon de *Montiniaco* villa (Montigny-sur-Aube, Côte-d'Or, arr. Châtillon-sur-Seine), pagi Laticensi, cum adjacentiis, atque de his omnibus quae in *Midriaco* (Merrey, Aube, arr. et cant. Bar-sur-Seine), et in *Anavencis* (localité qui a disparu), et in *Buris* (Bure-les-Templiers, Côte-d'Or, arr. Châtillon, cant. Recey-sur-Ource) consistunt. »

(1) Cf. Sickel, *ouvr. cité*, p. 422, n° 14 ; A. Roserot, *ouvr. cité*, p. 524, n° 14. — Les biens sont situés « in comitatu Lingonico et in villâ quae *Burgo* dicitur (Bourg, Haute-Marne, arr. Langres, cant Prauthoy), et in comitatu Oscarensi villa quae *Fiscinis* nuncupatur (Fixin, Côte-d'Or, arr. Dijon, cant. Gevrey).

(2) Mot usité au XIIIe siècle. Cf. Longnon, *Atlas historique de la France*, texte p. 95, note 5.

(3) Cette charte a été publiée par Pérard, *Recueil de plusieurs pieces curieuses servent à l'histoire de Bourgogne*, p. 49 ; [Fyot], *Histoire de l'église abbatiale et collégiale de Saint-Etienne de Dijon*, *Preuves*, p. 32, n° 61 ; D. Bouquet, t. IX, p. 346, et par A. Roserot, *ouvr. cité*, p. 525, n° 15.

chrétiens durant les courses et les vexations des payens (*lisez* des Normands), Charles le Gros lui concède, sur sa demande, le mur d'enceinte de la ville de Langres avec une portion du terrain contigu d'une largeur de quinze pieds à l'intérieur et de soixante pieds à l'extérieur, et ce que le fisc possédait en un lieu appelé Champbeau, touchant à la ville ; de plus, il confirme le privilège par lequel son oncle, l'empereur Charles le Chauve, à la prière de l'évêque Isaac, lui avait donné le droit de frapper monnaie à Langres et au château de Dijon, ainsi que tous les revenus des marchés annuels et la moitié de ceux des marchés hebdomadaires, tenus dans ces deux localités.

A l'autorité impériale, Geilon voulut ajouter, pour plus de garantie, l'autorité ecclésiastique, et il profita de ce que les évêques de la province de Lyon étaient, peu après, réunis en concile dans l'église de Saint-Marcel-les-Châlon, pour leur demander de confirmer, eux aussi, toutes les possessions de son évêché. L'acte, qui fut porté à cet effet le 18 mai 887 (1), distinguait des anciennes propriétés les concessions et les restitutions ordonnées par Charles le Gros. Les anciennes propriétés comprenaient : le château de Dijon, avec l'église Saint-Étienne, et, proche du château, l'abbaye Saint-Bénigne ; dans le Tonnerrois, l'abbaye Saint-Pierre de Molôme, le château de Tonnerre, avec l'église de Saint-Agnan et l'abbaye Saint-Symphorien, à Ligny ; dans l'intérieur de la ville de Langres, l'abbaye Saint-Pierre, et, dans les faubourgs, les abbayes Saint-Amâtre et Saint-Ferjeux, et celle de Saint-Geômes ; dans

(1) Voir le texte de ce diplôme dans MARTENE, *Thesaurus novus anecdotorum*, t. IV, col. 67 et suiv. ; MANSI, *Conciliorum nova et amplissima collectio*, t. XVIII, col. 51 ; PÉRARD, *Recueil de plusieurs pièces curieuses*, etc., p. 50 ; FYOT, *Histoire de Saint-Étienne de Dijon*, p. 33 ; A. ROSEROT, *Chartes inédites des IXe et Xe siècles appartenant aux archives de la Haute-Marne*, publiées dans le *Bulletin de la Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne*, 1897, p. 192, n° 19.

Digitized by Google

l'Attouar, l'abbaye Saint-Pierre à Bèze (1). Les concessions et les restitutions, ordonnées par Charles le Gros, étaient énumérées comme suit : dans le Tonnerrois, l'abbaye Saint-Jean ; dans le Mémontois, celle de Saint-Seine ; dans l'Attouar, les domaines de Gray, de Pontailler, de Montigny-sur-Vingeanne et de Roncenay ; dans le Lassois, l'abbaye Saint-Marcel ; enfin, dans le comté de Troyes, ou dans le Troiesin, comme on disait encore au XIIIe siècle, le domaine de l'Ormeau (2).

L'acte du concile de Châlon, que nous venons d'analyser, est daté des années du règne de l'empereur Charles le Gros. L'autorité de ce prince était donc alors reconnue dans tout le bassin du Rhône. Et, de fait, après la mort de Boson, le 11 janvier 887, sa veuve Ermengarde avait, avec son fils Louis, réclamé le secours de Charles le Gros, et ce dernier avait reconnu au jeune prince, devenu son fidèle, des droits à la succession paternelle (3). Cependant la catastrophe était imminente ; l'état physique et mental de l'empereur déclinait de jour en jour, et, comme un seul homme évidemment ne pouvait plus assurer l'ordre et la sécurité dans l'empire, trop vaste, de Charlemagne,

(1) « Harum namque rerum nomina sunt haec : *castrum* videlicet *Divionensi* (le château de Dijon), ubi habetur ecclesia in honore beati Stephani prothomartyris, et juxta eundem castrum, monasterium Sancti Benigni martyris ; et in pago Tornotrensi, monasterium Sancti Petri *Melundensis* (Molôme, Yonne, arr. et cant. Tonnerre), et ipsum castrum Tornodorum, ubi habetur ecclesia in honore beati aniani ; necnon et in eodem pago abbatiolam Sancti Symphoriani, loco qui *Ladiniacus* dicitur (Ligny, Yonne, arr. Auxerre, cant. Ligny-le-Châtel, etc.

(2) « Hoc est : in pago Tornotrensi, *abbatiam Sancti Johannis* confessoris (Moutiers-Saint-Jean, Côte-d'Or, arr. Semur, cant. Montbard) ; et in pago Magnimontensi, *abbatiam Sancti Sequani* (Saint-Seine-l'Abbaye, Côte-d'Or, arr. Dijon, chef-lieu de canton) ; et in pago Atoariorum, villas his nominibus : *Gradicum* (Gray, Haute-Saône, chef-lieu d'arr.), *Pontiliacum* (Pontailler-sur-Saône, Côte-d'Or, arr. Dijon, chef-lieu de cant.), *Montaniacum* (Montigny-sur-Vingeanne, Côte-d'Or, arr. Dijon, cant. Fontaine-Française), necnon et *Rocunnacum* (Roncenay ou Orcenay), et in pago Latiscensi, in ipso *castro Latescono*, abbatiolam Sancti Marcelli (Vix-Saint-Marcel, Côte-d'Or, arr. et cant. Châtillon-sur-Seine), etc.

(3) Voir R. Parisot, le *Royaume de Lorraine sous les carolingiens*, p. 482 et note 2.

chaque pays, disons mieux, chaque région voulait avoir son roi, capable de la protéger. Les *Annales de Fulda* disent que l'année 888 vit éclore une foule de roitelets dans l'empire carolingien, « multi reguli in Europa et regno Karoli excrevere ». Et, de fait, on apprend le 11 novembre 887, à la cour de Charles III, qu'Arnulf a usurpé la couronne, et, dix-huit jours après, il signait un diplôme comme roi. En Italie, c'est Bérenger, duc de Frioul, qui règne jusqu'à ce qu'il soit remplacé par Guy de Spolète. Bientôt la région qui comprend le bassin du Rhône a deux rois : dans la Provence, le fils de l'usurpateur Boson, et, dans le Nord, un parvenu également, Rodolphe Ier, qui fonde le royaume de Bourgogne transjurane.

Dans l'ancien royaume des Francs de l'Ouest vivait le seul carolingien légitime, Charles dit le Simple ; mais il n'avait que huit ans, et le vaillant défenseur de Paris, le comte Eudes, était désormais, aux yeux de tous, l'homme nécessaire, le seul capable de régner. Toutefois, son avénement fut retardé par un parti qui lui opposait Guy de Spolète. Ce parti, peu nombreux, mais remuant, se recrutait surtout dans la Bourgogne (1), et l'un de ses chefs n'était autre que l'évêque de Langres, Geilon.

Ce Guy de Spolète appartenait par son origine (2) à la région de la Moselle, qui fut comme le centre de l'État carolingien. Son aïeul Lambert était comte de Nantes ; mais, pour avoir pris position contre Louis le Débonnaire pendant les guerres civiles, il avait dû passer en Italie où

(1) Il y avait alors de graves dissentiments entre la Neustrie et la Bourgogne, même dans les parties de cette région appartenant alors au royaume des Francs de l'Ouest. Consulter sur ce sujet E. Favre, *Eudes, comte de Paris et roi de France*, p. 62, 86 et 206.

(2) Sur les origines de cette famille, voir Waitz, *Ueber das Herkommen des Markgrafen Wido von Spoleto*, dans les *Forschungen zur deutschen Geschichte*, t. III, p. 149-154, et Wüstenfeld, *Ueber die Herzoge von Spoleto aus dem Hause der Guidonem*, dans la même collection, *ibid.*, p. 383-432.

Digitized by Google

il mourut en 836. Son père, Guy, reçut de Lothaire Ier, en 842, le duché de Spolète, qui, à sa mort, constitua l'héritage du fils aîné Lambert, tandis que le cadet, celui qui nous occupe, obtint probablement le comté voisin de Camerino. Les morts successives de Lambert et de son fils permirent à Guy de joindre à son comté le duché de Spolète, et bientôt, devenu l'allié du pape qui l'appelle son fils, et vainqueur des Sarrasins en deux rencontres, il est le prince le plus puissant de l'Italie centrale. A la mort de Charles le Gros, il abandonne l'Italie au duc de Frioul, pour répondre à l'appel que lui adressent les membres de sa famille, demeurés dans le royaume des Francs Occidentaux.

Parmi les parents ou les partisans de Guy de Spolète, il convient de mentionner, en dehors de Geilon, le comte de l'Oscheret, Anschaire (1) et son frère, le comte Guy, celui qui probablement conclut en 882 une précaire sur des biens de l'abbaye de Faverney, dans le Portois (2), Milon, comte du Langoine, et un nommé Otte, tous personnages d'importance qui, plus tard, feront fortune en

(1) Cf. Duemmler, *Gesta Berengarii*. Halle, 1871, p. 148, 150 :

Interea Widonem adit Walfredus ovantem
... haud regem, sed enim qui nuper *ab arvis*
Sequanicis illectus erat.

Près de Guy se trouve Anschaire, son frère, qui devint en 891 marquis d'Ivrée : Muratori, *Antiquitates italicae medii aevi*, t. II, p. 871. Cf. deux diplômes dans Ughelli, *Italia sacra*, t. IV, p. 966. Guy confirme, à la prière d'Anschaire, des donations faites à Ageltrude. Duemmler, *Geschichte des Ostfraenkischen Reichs*, t. II, p. 379. — C'est le même Anschaire qui est chargé, en 879, par les partisans des fils de Louis le Bègue, avec le comte Guérard et Vulgaire, évêque d'Orléans, d'aller trouver Louis III le Jeune, à Verdun, et de lui offrir, pour l'apaiser, une partie de la Lorraine (Cf. les *Annales Bertin*, 879, édit. Waitz, p. 149). Un diplôme de Carloman, du 6 mars 883 (Boehmer, *Regesta*, n° 1800), est obtenu à la prière du comte d'Autun, Thierry et d'Anschaire. Voyez aussi plus haut le second diplôme donné le 15 janvier 887 par Charles le Gros, au palais de Schlestadt. — Guy figure également dans des diplômes bourguignons. (Cf. Quantin, *Cartulaire de l'Yonne*, t. I, p. 103, et Em. Bourgeois, le *Capitulaire de Kierry-sur-Oise*, p. 106 et surtout p. 95, note 4.)

(2) Cf. Sickel, *Diplôme des 8, 9 und 10 Jahrhunderts*, dans les *Forschungen zur deutschen Geschichte*, t. IX, p. 414, n° 9, et A. Roserot, *Diplômes carolingiens*, etc., p. 517, n° 8.

Italie. Le plus influent de tous était certainement son parent, Foulques, archevêque de Reims. Mais il vit bientôt que la cause de Guy était perdue auprès des Francs Occidentaux et que ceux-ci ne voulaient pas d'un prince qui n'était plus qu'un étranger pour eux. Aussi se tint-il sur la réserve à l'arrivée de Guy en France. En vain ce prince, dans l'espoir d'augmenter le nombre trop restreint de ses partisans, se fit-il couronner, à défaut de Foulques, par l'évêque de Langres. Il ne fit que compléter sa ruine. Foulques, qui prétendait avoir seul le droit de couronner les rois de France, ne put pardonner à son parent de s'être fait couronner par un simple évêque, d'autant plus que cet évêque était loin d'avoir entretenu des rapports amicaux avec lui. Sur ces entrefaites, Guy de Spolète apprit l'avénement d'Eudes, le jeudi 29 février 888, et, voyant bien que son entreprise était désormais condamnée (1), il prit, avec plusieurs de ses partisans, le chemin de l'Italie, où la fortune lui devait être plus favorable (2).

Quant à Geilon, il termina son existence agitée au cours de cette année 888 (3), le 4 avant les calendes de juillet, c'est à dire le 28 juin (4). Avant de mourir, il avait ordonné que son corps fut inhumé dans l'abbaye de Bèze qui avait été l'objet de sa prédilection épiscopale ; mais il ne put y trouver le repos qu'il désirait ; car, cette année-là

(1) Guy II mourut empereur, en 891. Pour plus de détails, voir E. Favre, *Eudes, comte de Paris et roi de France*, p. 62 et 80-88. Cf. également Aug. Eckel, *Charles le Simple*, 1899, p. 8 et 132.

(2) Les *Annales de Saint-Waast, ad annum.*

(3) Les historiens de l'abbaye de Tournus, Chifflet, p. 99, et P. Juenin, p. 60, font à tort mourir Geilon en 887 ; ils ont d'ailleurs ignoré le rôle politique de Geilon et le sacre de Guy de Spolète à Langres. Le P. Jacques Vignier, les *Chroniques de l'évêché de Langres*, édit. de 1842, p. 87, et Jolibois, la *Haute-Marne ancienne et moderne*, 1858, p. 226, ont mentionné rapidement cette dernière phase de la carrière politique de Geilon ; mais ils se sont trompés en faisant de Guy de Spolète le gendre de Charles le Gros, puisque ce dernier n'eut qu'un enfant naturel, du nom de Bernard.

(4) Et non le 29, comme l'écrivent différents auteurs. C'est le *Nécrologe de Saint-Bénigne* qui nous fournit les dates de jour et de mois : « IV Kal. julii, depositio domni Geilonis lingonensis episcopi. » Cf. la *Chronique de Saint-Bénigne*, édit. Bougaud, p. 111, note 2.

Digitized by Google

même, l'abbaye de Bèze fut ravagée par les Normands (1). De plus, les troubles, qui avaient agité le diocèse de Langres lors de son avènement, vont se produire de nouveau. Les deux partis n'ont pas désarmé : le parti carolingien, toujours dirigé par Foulques, représente son candidat, le diacre Thibaud, tandis que le métropolitain Aurélien consacre Argrim, qui reçoit l'assentiment du roi Eudes (2).

Cependant, il est probable que tous avaient dû pardonner son intronisation irrégulière à leur évêque défunt, en souvenir des bienfaits que leur avait valus son incessante et ingénieuse activité. Pour nous, qui n'avons pas les mêmes raisons pour faire preuve de la même indulgence, nous trouvons que son activité s'inspira souvent des calculs de la politique, et que, rarement fidèle aux partis vaincus, son dévouement s'attacha plus volontiers aux partis victorieux. Mais, avant de joindre à son nom les épithètes d'ambitieux ou de versatile, il faut se rappeler qu'il vécut à une époque de graves dissensions et que ses variations potitiques lui furent peut-être inspirées par le souci des intérêts temporels de ses diocésains.

(1) Cf. la *Chronique de Bèze*, édit. Garnier, p. 277-280 ; édit. du Spicilège, p. 410.

Au cours de cette campagne, des Normands brûlent la ville de Troyes et ravagent le monastère de Bèze. D'autres s'en vont inutilement menacer Reims ; ils étendaient leurs ravages jusqu'à Toul et Verdun, quand le roi Eudes les battit à Montfaucon, dans l'Argonne, le 24 juin. Réginon place à tort ces faits en 889. Cf. E. Favre, *Eudes, comte de Paris et roi de France*, p. 106-198.

(2) Par un diplôme, daté de Laon le 14 novembre 889, Argrim obtient, grâce à l'appui d'Anschéric, évêque de Paris, la confirmation des privilèges et des biens de son évêché. (Cf. le *Gallia Christiana*, t. IV, *Instrum*, col. 135 ; D. Bouquet, t. IX, p. 449, etc.

L'histoire de la compétition d'Argrim et de Thibaud ne rentre pas dans notre étude. Sur Argrim, consultez Mabillon, *Annales Bened.*, t. VII, p. 22-23, et les lettres des papes Jean IX et Benoit IV dans D. Bouquet, t. IX, p. 208-211. Ces lettres sont favorables au partisan d'Eudes et envisagent l'incident sous un jour tout autre que le fait Etienne V. (Cf. Flodoard, *Histoire de l'église de Reims*, liv. IV, chap. 1. Cf. aussi E. Favre, *Eudes, comte de Paris et roi de France*, p. 153-154.)

CHAPITRE II

Noms de lieux et de personnes mentionnés au Livre II des *Actes de saint Prudent*

(883-921)

Avec le livre II des *Actes de saint Prudent*, nous inaugurons la série des miracles opérés dans la région de Bèze pendant une période de près de quarante ans, de 883 à 921, grâce à la toute-puissante intervention du glorieux martyr. Nous allons les énumérer sommairement, en les accompagnant de quelques renseignements géographiques propres à éclairer l'histoire des localités mentionnées. A ces renseignements, nous avons cru devoir ajouter, afin de satisfaire dans la mesure du possible la curiosité de nos lecteurs, les explications les plus vraisemblables sur l'origine et la signification des noms de personnes que nous rencontrerons sur notre route.

Notre principal guide, dans cette seconde étude, sera H. d'Arbois de Jubainville, dont les travaux font autorité dans le monde des savants. Nous voulons parler ici surtout de ses *Recherches sur l'origine de la propriété foncière et des noms de lieux habités en France aux périodes celtique et romaine*, 1890, de son étude sur *Les premiers habitants de l'Europe, d'après les écrivains de l'antiquité et les travaux des linguistes*, t. II, 2e édition, 1894, et de ses *Études sur la langue des Francs à l'époque mérovingienne*, 1900.

Digitized by Google

Cette indication nous permettra de ne pas multiplier, outre mesure, les références au bas des pages, d'autant plus que les ouvrages de M. d'Arbois de Jubainville sont accompagnées de tables copieuses. De même, pour éviter de nombreuses répétitions, nous nous contenterons de reproduire, en tête des alinéas où sont mentionnés des noms de lieux et de personnes, le numéro des paragraphes que les Bollandistes ont cru devoir établir dans leur édition.

* * *

Paragraphe 20. — Le 6 ou le 7 du mois d'octobre de l'année 883, l'intervention de saint Prudent guérit un paralytique, nommé Jean, *Johannes nomine ;* — puis une vieille femme du peuple, du nom de Christine, *nomine Christina*, laquelle, depuis onze ans, souffrait d'une violente contraction de ses membres.

Le paralytique Jean porte un nom qui s'écrivait *Johannes* en latin et dont la notation complète, en langue hébraïque, signifie « don de Dieu », Dieudonné. La forme latine de ce nom, *Deodatus*, s'est traduite par Dié dans la langue populaire.

* * *

Par. 21. — Sont ensuite successivement guéris : Martine, *Martina*, enfant de huit ans et aveugle de naissance ; — une femme appelée Ozanne, *nomine Osanna*, dont une maladie affectait tous les membres, au point qu'elle ne pouvait supporter même les plus légers attouchements des hommes, *ut hominum etiam levissimos horresceret tactus ;* — Wichilde, *Wichildis*, nonagénaire, qui avait perdu la faculté de voir et de marcher ; — Raynilde, *Raynildis*, du village de Selongey, *Solumgiaci ruris*, dont le

Digitized by Google

bras gauche était torturé par la goutte, depuis vingt-cinq années.

Il est probable que la femme, appelée Osanna, devait son nom à ce fait qu'elle était née le dimanche des Rameaux, nommé communément au moyen-âge l'Ozanna, l'Ozanne, du refrain d'un hymne hébraïque *hoscha na*, en latin *hosanna*, que l'on chante plus particulièrement pendant la fête de ce jour et qui veut dire « sauve [nous] maintenant ».

Wichildis est un nom composé d'origine germanique, qui représente un primitif *Vêcho-hildis*. Le premier terme fait partie du nom latinisé du roi des Francs, que nous appelons aujourd'hui Clovis et qui s'écrivait, à l'époque mérovingienne, *Clodo-vêchus*, ou plus exactement *Chludovêchus*. D'après d'Arbois de Jubainville, *Vêchus* ou *Uêchus*, par un *u* consonne, est un mot à double sens qui veut dire « guerrier » et « prêtre ». Dans les temps très anciens, en effet, ces deux sens se confondent en un seul : la guerre est l'acte religieux par excellence et, par suite, le meurtre de l'ennemi est un sacrifice, celui de tous les sacrifices qui plaît le plus aux dieux. Le second terme *hildis*, en francique *childis*, veut dire proprement femme « celte » ; il a ensuite signifié « héroïne ». Pour les Germains, c'était le nom mythologique de la déesse de la guerre, de la déesse qui, la nuit, rend la vie aux guerriers morts le jour précédent et les ramène guéris et vigoureux au combat.

Le nom de femme Raynildis suppose un primitif *Raginhildis* et veut dire la femme « aux conseils héroïques ». — Quant au nom du village de Selongey (Côte-d'Or, arrond. Dijon, chef-lieu de cant.), dont la notation la plus ancienne est évidemment *Sollemniacus*, dérivé du gentilice *Sollemnius*, il est déjà mentionné *Solunge*, en 1142, par la

Digitized by Google

Chronique de Bèze (1), dans un acte concernant le serf Aldricus et qui fut porté pendant l'abbatiat de Widricus, dix-septième abbé de Bèze.

* * *

Par. 22. — Gosselin, *Gautselinus*, âgé de dix-huit ans, habitant de Selongey, lequel avait les jambes contractées; — une jeune fille, nommée Vulfrade, *Vulfrada quaedam adolescentula*, de Pont-sur-Vigeanne, *Pontivenceniae*, laquelle avait été aveugle pendant huit ans; — un enfant sourd et muet, du village de Fley, *de villa cui nomen est Flexo*.

Gautselinus, pour *Goscelinus*, est une forme particulière ou, si l'on veut parler la langue des philologues, une forme hypocoristique (2) du nom d'homme germanique *Gottfried*, latinisé *Godofridus*, et que des auteurs ont rattaché à *Gott*, « Dieu » et à *friede*, « paix ». Mais le premier terme *godo* correspondrait plutôt à l'allemand moderne *gut* « bon », en sorte que le composé voudrait dire « bon et pacifique ».

Vulfrada, pour *Vulforada*, est un nom composé, dont

(1) Cf. la *Chronique de Bèze*, édit. par J. Garnier (coll. des *Analecta Divionensia*), 1875, in-8°, p. 497; édit. du *Spicilège* de d'Achery, in-fol., 1723, t. II, p. 462.

Le surnom *Sollemnis* est mentionné dans une inscription funéraire, conservée au Musée de Dijon, n° 279 : « D(is) M(anibus). Mo(nu)mentum) [J]uliae Solemni[s]. — Ajoutons enfin qu'on a trouvé sur le territoire de Selongey un cachet de stéatite verdâtre dont l'inscription est publiée, avec commentaire, dans P. Lejay, *Inscriptions antiques de la Côte-d'Or*, n° 268, p. 210.

(2) Les peuples indo-européens, à l'exception des Romains, ont d'abord employé comme noms de personne des composés de deux termes, qui s'abrégèrent par la suite, en revêtant des formes plus familières. Ces noms plus courts, abrégés ou diminutifs, les philologues les appellent, d'un mot grec, *hypocoristiques*, c'est à dire flatteurs, caressants, comme si c'était par amabilité que la langue les avait créés. Pour la plupart, au contraire, écrit justement H. d'Arbois de Jubainville, « ils sont la conséquence de la loi du moindre effort, de ce qu'un homme, malveillant pour ses semblables, appellerait la paresse humaine; mais un philosophe, plus aimable, dirait : économie bien entendue de la fatigue et du temps ». (Cf. H. d'Arbois de Jubainville, *Etudes sur la langue des Francs à l'époque mérovingienne*, 1904, *Introduction*, p. 83).

le premier terme *Vulfo* veut dire « loup », et le second, *rada*, en allemand moderne *rat*, « conseil ». Le loup était, chez les Germains, un personnage mythologique : deux loups sont les compagnons du grand dieu Odin. Dans les premiers siècles, les parents qui ont donné à leurs enfants des noms, où *Vulfus* entre en composition, ont dû avoir présentes à l'esprit des préoccupations religieuses. — Le village de Pont-sur-Vingeanne, *Pons vinceniae*, doit être aujourd'hui le lieu dit Pont-de-la-Ramisse (1), sur le finage de la commune de Beaumont-sur-Vingeanne (Côte-d'Or, arr. Dijon, cant. Mirebeau).

La *villa cui nomen est Flexo*, que le Bollandiste n'a pas identifié, de même que le nom de lieu précédent, s'appelle aujourd'hui le village de Fley et n'est plus qu'un hameau de la commune de Dampierre-sur-Vingeanne (Côte-d'Or, cant. Fontaine Française). C'est une localité fort ancienne dont le nom est mentionné, en 723, dans le testament de Varé (2). Une charte du XIIe siècle, dans la *Chronique de Bèze*, nous offre déjà l'orthographe moderne de *Fleix* (3).

* * *

Par. 23. — Flaverte, *Flaverta*, âgée de dix ans, originaire de la ville de Langres, *Lingonicae urbis indigena*, laquelle avait les épaules, les bras et les mains tellement énervés qu'elle ne pouvait rien toucher ; — *Wandaltrudis*, âgée de huit ans, *Adchiacensis villae*, qui était aveugle « depuis trois et neuf mois », *tres et novem menses*, c'est à dire depuis un an ; — *Warneldis*, de Mantoche, de *Men-*

(1) Cf. J. Boudot, *ouvr. cité*, p. 105.

(2) Ce testament est édité dans D. Plancher, *Histoire générale et particulière de Bourgogne*, in-fol., t. I, 1739, *Preuves*, p. 1 et suiv., et dans Bréquigny-Pardessus, *Diplomata, chartae et instrumenta aetatis merovingicae*, in-fol., n° 514, t. II, 1849, p. 324.

(3) Cf. la *Chronique de Beze*, édit. J. Garnier, p. 184 ; édit. du *Spicilege*, p. 458.

Digitized by Google

tusca, âgée de douze ans et aveugle dès sa naissance ; — un jeune homme de dix-huit ans, nommé Ermenbert, *Ermenbertus*, du village de Beire, *Beriae incola villae*, lequel était possédé du démon, *immundo spiritu*.

Flaverta nous paraît être la forme vulgaire de *Fredoberta* ; comparez en effet le nom du premier abbé de Montier-la-Celle, *Frodobertus*, devenu Frobert ou Flobert. Le premier terme *fredo* a la même origine que l'allemand moderne *friede*, « paix », que l'on retrouve dans les noms d'Alfred et de Frédégonde. Le second ferme, noté *berethos* dans la langue francique à l'époque mérovingienne, veut dire « brillant ». Le sens de ce mot, qui entre en composition dans beaucoup de noms d'hommes francs, a été bien compris par l'auteur de la *Vie de sainte Berthe*, fille d'un comte du palais sous Clovis II et qui mourut le 4 juillet, vers 725. *Bertham*, écrit-il (1), *quae interpretatur fulgida seu splendida*, c'est à dire « Berthe, qui signifie brillante, resplendissante ».

La ville de Langres, *urbs Lingonica*, a pris, probablement au cours du IIIe siècle, le nom du peuple des Lingons, dont elle était la capitale, à l'inverse de ce qui se passa de l'autre côté de la Saône (2), où les Séquanes devinrent les *Vesontienses*, bien que la colonie de Besançon s'appelât officiellement *Colonia Victrix Sequano-*

(1) Cf. D. Bouquet, *Recueil des historiens des Gaules et de la France*, t. III, p. 621 ; les *Acta Sanct. Bolland*, juillet.

(2) Le plus ancien des deux noms de la Saône en latin, *Arar*, nous offre la forme redoublée d'une racine *ar*, « aller », qui entre en composition dans plusieurs noms latins de cours d'eau, tels que l'Arc, l'Ahr, l'Arve, l'Avre, l'Aar, etc. L'autre nom, que l'usage a conservé et qui est également d'origine celtique, sinon ligure, *Sauconna* ou *Saoconna*, peut dériver d'un thème *sauco* — pour *souco*, — et ce thème explique le latin *sucus*, « suc, sève, jus », « tout liquide épais », ainsi que le vieil allemand *sou*, qui a le même sens. (Cf. H. d'Arbois de Jubainville, les *Premiers habitants de l'Europe*, t. II, p. 144 et 172). Pour les mentions de ces deux noms, Cf. Desjardins, t. I, 1876, p. 167 et suiv., plutôt que Finot, *Etude de géographie historique sur la Saône*, 1875.

rum (1). Cette différence de traitement s'explique plutôt, à notre avis, par l'attraction plus puissante que Besançon exerça comme centre urbain, que par sa situation de colonie, puisque Langres fut également le siège d'une colonie romaine sous le nom de *Colonia Lingonum* (2). — On sait que Langres s'appelait auparavant *Andematunnum*, qui est probablement, de l'avis de H. d'Arbois de Jubainville (3), une expression abrégée pour *Ande-matunno-dunum*, « forteresse d'Andematunnos ». Le premier terme de ce nom d'homme, *Ande*, est une particule augmentative, que l'on rencontre dans plusieurs autres noms celtiques. Le second terme n'est autre que le nom du dieu *Matunnus* ou *Matunus* par *u* long, qui désigne l'Ours divinisé.

Le nom de personne germanique *Wandaltrudis* paraît signifier « amie du changement », c'est à dire « capricieuse ou remuante ». Dans le premier terme, en effet, se reconnaît le thème germanique *Wanta*, *Wanda*, « tour-

(1) Cf. Aug. Castan, *Vesontio, colonie romaine*, dans la *Revue archéologique*, nouv. série, t. XXXII (1876), p. 373 et suiv.

Pour l'étymologie probable de *Vesontio*, voir plus loin, au paragraphe 77. Quant aux Séquanes, ils doivent leur nom à ce fait qu'avant de se fixer dans le bassin du Doubs, ils avaient habité sur les bords de la Seine, *Sequana*, pour *Seiq-ana*, dont le nom a été tiré d'une racine SEQ=SEIQ, « sourdre », à l'aide de la variante féminine *ana* du suffixe *anos* (comparez le nom ligure du Rhône, *Rhodanos*, pour un plus ancien *Rhotanos*, « celui qui court »). Cette migration des Séquanes s'est produite au IIIe siècle avant l'ère chrétienne, lorsque les Belges, refoulés par la Germanie naissante, s'établirent dans le Nord de la Gaule et forcèrent les peuples celtiques de la première invasion à chercher d'autres résidences plus au Midi. Cf. César, *De bello Gallico*, liv. III, chap. IV ; H. d'Arbois de Jubainville, *Recherches sur l'origine de la propriété foncière et les noms de lieux habités en France*, 1890, p. 119-120 ; Id., *Les premiers habitants de l'Europe*, t. II, 1894, p. 130-133 ; Lavisse-Bloch, *Histoire de France*, t. I, 2e part., 1900, p. 26-28. Pour d'autres explications du mot *Sequani*, cf. M. Bergier, *Dissertation sur l'origine de la Séquanie*, dans les *Mémoires et Documents inédits de Franche-Comté*, t. I, 1838, p. 6 et suiv.

(2) Cf. Ern. Desjardins, *La Table de Peutinger*, in-fol., 1869, p. 71, colonne 2, et Lavisse-Bloch, *Histoire de France*, t. I, 2e partie, 1900, p. 202 et 206.

(3) Cf. H. d'Arbois de Jubainville, *Recherches sur l'origine de la propriété foncière et des noms de lieux*, p. 388.

Digitized by Google

billon », et le second terme a la même origine que le vieux haut allemand *trût*, l'allemand moderne *traut*, « ami, cher ». Ce nom de personne n'a point passé dans le langage vulgaire, où il serait devenu quelque chose comme « Vandru » ; comparez, en effet, les notations populaires des noms suivants, qui présentent une formation analogue : *Geretrudis*, Agetrue ; *Hildetrudis*, Heltru ; *Lintrudis*, Lindru ; *Rotrudis*, Routrue ; *Waldetrudis*, Vaudru. — Wandaltrudis pourrait signifier également « l'amie des Wendes », ou des « Vandales ».

On pourrait, semble-t-il, reconnaître dans la commune d'Achey (Haute-Saône, arr. Gray, cant. Dampierre-sur-Salon), la *villa Adchiacensis*. Mais Achey proviendrait plutôt d'une forme telle que *Appiacus* (1) ; il est plus que probable que le nom de cette villa doit être lu *Adchiriacensis* et que nous avons là une notation défectueuse, par suite d'une erreur de copiste, du nom ancien d'Échirey (Côte-d'Or, arr. et cant. Dijon, comm. Ruffey), que la *Chronique de Saint-Bénigne* mentionne sous les formes suivantes : *Scoriacus*, en 870 ; *Escoriacus*, dans la donation de l'évêque Isaac, vers 880 ; et *Aschiriacus*, en 1015 (2).

Warneldis représente un plus ancien *Warna-hildis*, « héroïne dans la défense ». (Voir au paragraphe 65.)

Mentusca s'appelle aujourd'hui Mantoche (Haute-Saône, arr. Gray, cant. Autrey). Cette mention est la plus ancienne, que nous possédions, de cette localité. La *Chronique de Bèze* nous fournit quelques renseignements pos-

(1) Puisque *Vi* en hiatus se consonnifie toujours après une labiale. Cf. Hatzfeld et Darmesteter, *Dict. général de la langue française*, *Introd.*, p. 131. — Ainsi *Sapiam* a donné sache ; *Clippiacus* a donné Clichy ; *Papiacus*, Paché ; *Luppiacus*, Louchy ; *Sapiacus*, Sachy ; *Lappiacus*, Lachy ; etc. Cf. aussi H. d'Arbois de Jubainville, *Recherches sur l'origine de la propriété foncière*, etc., p. 193.

(2) Cf. la *Chronique de Saint-Bénigne de Dijon*, édit. E. Bougaud, p. 100, 107 et 179 ; édit. du *Spicilège*, p. 376, 377, 391.

Digitized by Google

térieurs. Le 4 juin 1119, le chevalier Humbert de Cecey donne au monastère de Bèze, pour l'âme de son fils Guy et de ses ancêtres, douze deniers à prendre sur l'église du village de Mantoche, *de ecclesia cujusdam villae, quae dicitur Mentusca*, et un meix sis au port voisin de Cecey, *apud Cynciacum villam*, avec le pontenage et la pêcherie. Cette même année, l'évêque de Langres Josceran accorde, sur sa demande, à l'abbé de Bèze, Étienne de Reynel, des terres incultes, sises près de la Saône, dans le village de Mantoche, avec l'église dudit lieu, à l'exception des redevances appartenant à l'église de Langres. Puis c'est Galon de Ruffey, fils d'Oger de Colonges, qui concède à ladite abbaye, de concert avec son beau-frère et son frère, tout ce qu'ils possèdent en l'église [Saint-Martin] de Mantoche, *in ecclesia de Mentusche villa*, savoir le cimetière et le presbytère avec ses dépendances, plus le tiers des dîmes du village et les redevances d'usage sur les terres, prés, bois et eaux de cette « pôté », etc. (1).

Toutefois le village de Mantoche aurait une origine bien plus reculée, si l'on adopte la théorie de M. d'Arbois de Jubainville (2) sur les suffixes *ascus*, *uscus*, *oscus* et leurs variantes féminines. D'après ce savant — et sa théorie a été adoptée par M. Aug. Longnon (3) et par M. G. Bloch — les noms de lieux, terminés par l'un quelconque de ces suffixes, semblent remonter, pour la plupart, à une date où le ligure était seul parlé (ou du moins était encore

(1) Cf. la *Chronique de Bèze*, édit. J. Garnier, p. 452, 453 et 454 ; édit. du *Spicilège*, p. 451.

(2) Cf. H. d'Arbois de Jubainville, les *Premiers habitants de l'Europe d'après les écrivains de l'antiquité et les travaux des linguistes*, 2e édit., t. II, 1894, p. 99-117.

(3) Cf. dans F. Schrader, *Atlas de géographie historique*, 1896, la carte n° 11, *la Gaule*, texte d'Aug. Longnon, col. 2, avec un carton, où sont indiqués les quatre noms de lieux d'origine ligure notés par H. d'Arbois dans le pays qui forme aujourd'hui la Franche-Comté. — Cf. Lavisse-Bloch, *Histoire de France*, t. I, 2e part., p. 14.

Digitized by Google

parlé, concurremment avec le gaulois et le latin) dans le pays qui fut plus tard la Gaule. (Or la domination gauloise paraît avoir commencé dans la région sud-est de la France vers l'an 300 avant l'ère chrétienne.) Le tome II de son étude si documentée sur les *Premiers habitants de l'Europe* comprend une liste de quatre-vingt-dix noms de lieux français, qui attestent ainsi l'influence linguistique des ligures.

De ces noms de lieux, quatre appartiennent à la région franc-comtoise. Ce sont : 1° Sirod (Jura, arr. Poligny, cant. Champagnole), appelé *Siguroscus* (1), dans un texte de l'époque carolingienne ; mais ce nom tient lieu probablement d'un primitif *Securoscus*, qui dérive de l'adjectif latin *securus*, employé comme cognomen ; d'où il résulte que le suffixe ligure *oscus* était encore en usage dans le Jura, après la conquête romaine. — 2° Santoche (Doubs, arr. Baume-les-Dames, cant. Clerval), est, au moyen-âge, *Centusca* (2). — 3° Saint-Seine-en-Bâche (Côte-d'Or, arr. Beaune, cant. Saint-Jean-de-Losne) est la *villa Baasca* d'un texte du XIe siècle (3). — 4° Mantoche

(1) Cf. H. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE, les *Premiers habitants de l'Europe*, p. 109 (d'après A. LONGNON, *Atlas historique de la France*, texte, p. 202) et p. 113. — Comme M. Aug. Longnon, dans le texte qui accompagne son précieux *Atlas historique*, n'indique pas ses sources, nous pensons qu'il fait allusion à un diplôme de Lothaire Ier, porté le 21 septembre 854 à *Dodiniaca villa* (Dogneville, Vosges, arr. et cant. Epinal), par lequel cet empereur confirme les possessions de l'abbaye de Saint-Claude et, entr'autres, *Agonoscum*, *Siguroscum*, etc. Cf. BŒHMER-MUEHLBACHER, *Die Regesten des Kaiserreichs unter den Karolingern* (751-918), in-4°, t. Ier, 1889, n° 1155 ; D.-P. BENOIT, *Histoire de l'abbaye et de la terre de Saint-Claude*, t. Ier, 1890, p. 638.

(2) Cf. H. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE, les *Premiers habitants de l'Europe*, t. II, p. 105, d'après les *Acta Sanctorum Bolland*, septembre, t. VII, p. 118. — Le texte, auquel se réfère M. d'Arbois, est la *Vita Sancti Ermenfredi*. Le nom d'homme Ermenfroid veut dire la « paix d'Irmin. » La forme familière *Emma* est usitée comme prénom.

(3) Cf. H. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE, *ouvr. cité*, d'après J. GARNIER, *Nomenclature historique... de la Côte-d'Or*, 1868, p. 169. — Le texte en question est emprunté à la *Chronique de Bèze*, édit. J. GARNIER, p. 465 ; édit. du *Spicilège*, p. 454 ; Geoffroy de Beaumont, du consentement de sa femme Gertrude, donne à l'abbaye de Bèze « villam quamdam, quae vocatur *Sanctus Sequanus in Baascha* ».

(Haute-Saône, arr. Gray, cant. Autrey) doit être un ancien *Mantusca* ou *Mentusca* (1).

Tels sont les exemples donnés par M. d'Arbois de Jubainville. Nous venons de voir quelle était la forme ancienne de Mantoche. Ajoutons qu'à la liste précédente on peut joindre encore : 5° Genod (Jura, arr. Lons-le-Saunier, cant. Arinthod), qu'un diplôme de l'empereur Frédéric Barberousse, du 16 novembre 1184, mentionne sous la forme *Genoscus* (2). — 6° Onoz (Jura, arr. Lons-le-Saunier, cant. Orgelet), appelé *Agonoscus* dans la charte de Saint-Claude, qui contient la mention précédente de Sirod. — 7° Marast (Haute-Saône, arr. Lure, cant. Villersexel), noté *Marascus* en 1120 (3). — 8° Maatz (Haute-Marne, arr. Langres, cant. Prothois), cité avec la forme défectueuse *Maiescus* pour *Maiascus* (4), dans la charte de fondation de l'abbaye de Bèze, au VIIe siècle, et que nous faisons également figurer ici, puisque cette localité appartient au bassin de la Saône.

Ermenbertus est un nom d'homme germanique, dont le

(1) Cf. H. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE, *ouvr. cité*, p. 105, sans référence.

(2) Lire ce diplôme, qui contient beaucoup de noms de lieux, dans D.-P. BENOIT, *Histoire de l'abbaye et de la terre de Saint-Claude*, gr. in-8°, t. I, 1890, p. 642, plutôt que dans F.-I. DUNOD, *Histoire du comté de Bourgogne*, t. I, 1735, *Preuves*, p. 69, qui a imprimé *Benoleo* pour *Genosco*.

Notons toutefois que l'église Saint-Michel de Genod était comprise, avant la Révolution, dans le diocèse de Lyon.

(3) Le prieuré de Marast, *prioratus de Marasco*, fut fondé, en 1120, par Thibaud de Bougemont et Richard de Monfaucon pour l'abbaye de Chaumouzey, en Lorraine, qui y envoya des chanoines de Juliers de Saint-Augustin. Ce prieuré, placé sous le vocable de sainte Marie-Madeleine, fut uni au chapitre de la collegiale de Dole. (Cf. L. SUCHAUX, la *Haute-Saône*, 1866, t. II, p. 43), par des lettres patentes des archiducs Albert et Isabelle, en date du 5 janvier 1611. (Cf. les *Archives du Jura*, G. 665.) — Comparez Marac (Haute-Marne, cant. Langres), dont la forme ancienne est identique.

(4) Cf. la *Chronique de Beze*, édit., J. GARNIER, p. 236, édit. du *Spicilège*, p. 401. La forme *Maiascus* est en effet la plus fréquemment employée. — M. d'Arbois de Jubainville (*ibid.*, p. 101) rappelle qu'il y avait dans les environs de Grenoble, vers l'année 1120, une forêt *de Maiasco*, que l'on croit être la forêt de Mayard, commune de Lumbin et, un peu plus loin (p. 114), affirme que ce nom de lieu ne peut être expliqué ni par le latin, ni par le gaulois.

second terme nous est déjà connu ; le premier terme, *Ermen* ou *Irmin*, désigne un dieu des Germains (Cf. l'Irmensul des saxons), en sorte que le composé veut dire « brillant comme le dieu Irmin ». — *Beria*, aujourd'hui Beire-le-Châtel (Côte-d'Or, cant. Mirebeau), est mentionnée dans la charte de fondation de l'abbaye de Bèze (1).

* * *

Par. 24. — Guinebaud, *Winebaldus*, du village de Bourberain, possédé du démon ; — une femme du pays de Saint-Seine, *partium Sancti Sequani*, qui souffrait, depuis huit ans, d'une telle contraction de nerfs que ses talons étaient comme collés à ses jambes, *ut calcanei natibus haererent* ; — un jeune homme, nommé Ermenbaud, *cognomine Ermenbaldus*, du village de Nantilly, *Lantiliaci ruris*, âgé de vingt ans, et qui boitait depuis sa naissance.

Wini, en vieux haut-allemand, a le sens d' « époux », de « bien-aimé » et par extension d' « ami ». *Winebaldis* veut donc dire « ami courageux ». Les deux termes, qui forment ce nom composé, en ont également formé un autre, avec la combinaison *Balduuinus*, aujourd'hui Baudouin. — La villa *Burburenum*, aujourd'hui Bourberain (Côte-d'Or, cant. Fontaine-Française), est mentionnée sous la forme *Burburenensis* (*finis*), dans un acte porté par l'évêque de Langres Betton, au mois de mai 815 (2).

Quatre villages, tous situés dans la Bourgogne, portent

(1) Cf. la *Chronique de Bèze*, édit. J. Garnier, p. 235 ; édit. du *Spicilège*, p. 401. Ajoutons qu'en janvier 1881 on a découvert dans le village de Beire-le-Châtel un fragment de statue, avec cette inscription sur la base : Deae Januari(a)e, Sacroviru[s], c'est à dire : « A la déesse du mois de janvier (des étrennes), Sacrovir ». (Cf. A. Héron de Villefosse, dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires de France*, 1881, p. 135.

(2) Cf. la *Chronique de Bèze*, édit. J. Garnier, p. 250 ; édit. du *Spicilège*, p. 404.

le nom de Saint-Seine, du nom de saint Seine, mort le 19 septembre, vers l'an 580, abbé au territoire de Langres et dont les mérites ont été célébrés par Grégoire de Tours au chapitre 88 du *De gloria Confessorum*. Il s'agit très probablement ici de Saint-Seine-sur-Vingeanne (Côte-d'Or, cant. Fontaine-Française), qui est voisin de Bèze et dont l'existence est signalée dans un précepte de Louis le Débonnaire, de l'an 830 (1).

Le nom d'homme germanique *Ermenbaldus* veut dire « puissant comme Irmin », le dieu saxon, dont les Romains ont fait Arminius.

Le nom de lieu *Lantiliacus* devrait être orthographié *Lentiliacus*, puisqu'il dérive du gentilice *Lentius*. Le Bollandiste annotateur propose, mais avec un peut-être, de l'identifier avec le village de Lantenay, qui fait aujourd'hui partie du canton-ouest de Dijon et qui s'appelait *Lentennacus* (2) en 587. Il était inutile d'aller si loin. On sait que le phénomène, appelé dissimilation par les philologues, atteint surtout les liquides et les nasales. Ainsi la lettre *l* s'est changée en *n* dans quenouille pour « quelouille », dans niveau, autrefois nivel, pour « livel », dans lomble pour « nomble » ; etc. On reconnaîtra donc aisément le nom de *Lentiliacus* dans celui de la commune de Nantilly (Haute-Saône, arr. Gray, cant. Autrey), qui est encore mentionnée sous la forme *Lantilly* dans des documents du siècle dernier.

Nous empruntons à la *Chronique de Bèze* les quelques renseignements suivants sur cette localité. Vers 1050, Gibuin de Beaumont donne à l'abbaye de Bèze quatre colonges sises à Autrey, un meix à Maatz, et il renonce,

(1) Cf. la *Chronique de Bèze*, édit. J. Garnier, p. 256 ; édit. du *Spicilège*, p. 405.

(2) Cf. la *Chronique de Saint-Bénigne de Dijon*, édit. E. Bougaud, p. 29 ; édit. du *Spicilège*, p. 363.

Digitized by Google

en faveur de ladite abbaye, à toutes les redevances, hormis la corvée, qu'il pouvait posséder à Bouhans et à Nantilly, *in Lentiliaco* (1). Peu après, la nièce de Gibuin, Ermengarde, devenue comtesse de Beaumont et dame d'Autrey, cède en outre à l'église de Bèze le sauvement de Bouhans et celui de Nantilly, *salvamentum de Lentileio* (2). Enfin, Geoffroy, fils d'Ermengarde et d'un seigneur bourguignon, nommé Foulque, fait en 1114, donation à ladite abbaye de tout ce qu'il possédait à Nantilly, *apud Lentiliacum*, en terre, eau et bois (3). Notons que, dans la mention qu'il a faite de ce dernier acte, J. Boudot traduit par Lentilly (4), mais sans donner la situation de cette localité, et pour cause.

* * *

Par. 25. — Un enfant du village de Beire, *Beriensis villae*, qui, dès le berceau, était privé de l'usage de son bras droit et qui fut guéri le jour du Vendredi-Saint, *die Parasceves* ; — un homme, du nom d'*Esemegaudus*, âgé de cinquante ans, originaire de *Campo-Cervina*, et qui était boiteux depuis dix ans ; — une femme, appelée *Adisindis*, aveugle depuis longtemps et qui habitait, *partium Chohone*, le village *cui nomen est Sauste*.

Nous avons déjà rencontré, au paragraphe 23, le nom du village de Beire-le-Châtel (Côte-d'Or, cant. Mirebeau).

Esemegaudus doit être une erreur du copiste pour

(1) La *Chronique de Bèze*, édit. J. Garnier, p. 334 ; édit. du *Spicilège*, p. 424.
(2) La *Chronique de Bèze*, édit. J. Garnier, p. 344 ; édit. du *Spicilège*, p. 426.
(3) La *Chronique de Beze*, édit. J. Garnier, p. 438 ; édit. du *Spicilège*, p. 447.
(4) Cf. J. Boudot, le *Canton de Mirebeau*, p. 70. — Pour des lettres changées par dissimilation, voir Hatzfeld et Darmesteter, *Dictionnaire général de la langue française*, *Introduction*, p. 133, n° 361.

Digitized by Google

Ermengaudus, Armengaud, qui signifie très probablement « bon comme le dieu saxon Irmin ».

Le bollandiste propose d'identifier la *villae quae vocatur Campo-Cervina* par le village de Courchamp (Côte-d'Or, cant. Fontaine Française). Mais cette identification ne nous paraît pas admissible pour des raisons phonétiques. Nous avions d'abord songé à regarder *Campo-Cervina* comme ne formant pas un mot composé et à traduire le *Campus Cervina* par la ferme de Servin, sise sur le finage de la commune d'Aprey (Haute-Marne, arr. Langres, cant. Longeau), au fond du vallon d'où sort la Vingeanne (1). Mais il y a, dans la forêt domaniale de Bussières-les-Belmont (Haute-Marne, arr. Langres, cant. Fayl-Billot), un canton qui s'appelle le *Champ-Severaine* (2), et dont le nom nous paraît être, en admettant la métathèse si naturelle de Servine en Séverine ou Séveraine, la traduction littérale de *Campo-Cervina*. Et, de fait, Émile Jolibois nous apprend (3) que la ferme, appelée les Ages et qui est située sur le finage de Bussières-les-Belmont, a remplacé l'ancienne seigneurie de *Sans-Severine*, qui a, jusqu'en 1457, appartenu aux seigneurs de Bussières et il ajoute que ce château de Sansseverine fut détruit au commencement du XVIe siècle, mais qu'à la date, où il a publié son étude si intéressante sur la Haute-Marne, en 1858, on voyait encore les fossés qui l'entouraient autrefois (4). La carte de Cassini donne la forme intermédiaire de *Sanseverenne*. Enfin, dans la liste qu'il a dressée des biens nationaux vendus dans le département de la

(1) Emile Jolibois, la *Haute-Marne ancienne et moderne*, gr. in-8°, 1858, p. 26 et 503 ; l'abbé Roussel, le *Diocèse de Langres*, gr. in-8°, t. II, 1875, p. 373.

(2) Paul Joanne, *Dictionnaire géographique et administratif de la France et de ses Colonies*, 3e édit., in-4°, t. I, 1890, p. 660, 2e colonne.

(3) Cf. Em. Jolibois, *ouvr. cité*, p. 4.

(4) Cf. l'abbé Roussel, le *Diocèse de Langres*, t. II, p. 260.

Digitized by Google

Haute-Marne, l'abbé Roussel mentionne la ferme de *Champ-Séverin*, à Bussières, laquelle appartenait à l'ordre de Malte et fut vendue 30.300 livres (1). Nous croyons donc le problème résolu à la satisfaction des plus difficiles.

Le nom de femme *Adisindis*, notation secondaire d'*Adalsindis*, veut dire « celle qui suit un noble chemin ». Le terme *adal*, « noble », en allemand *edel*, est entré en composition dans beaucoup de noms de personnes germaniques. De ce mot sont dérivés le prénom français *Adèle* et ses diminutifs *Adeline* ou *Aline*.

Où faut-il placer le village, appelé *Sauste* et qui faisait partie du domaine, *partium Chohone*? Cette dernière localité peut s'identifier avec le village actuel de Cohons (Haute-Marne, arr. Langres, cant. Longeau), avec d'autant plus de raison, semble-t-il, que sur son territoire se dressait un château fort (2), qui existait au xve siècle et dont la seigneurie, divisée jusque vers la fin du xiie siècle entre les maisons de Trichâteau et de Montsaugeon, était assez importante ; mais nous avons vainement cherché, dans la région, un nom de lieu qui pût traduire *Sauste*, dont le nom d'ailleurs nous paraît avoir été transcrit d'une façon défectueuse. D'autre part, le village de Sainte-Marie-sur-Ouche (Côte-d'Or, arr. Dijon, cant. Sombernon) est mentionné, dans une charte de l'an 845 en faveur de Saint-Bénigne, sous la forme *Coionum villa, in pago Magnomontense* (3) ; une autre charte, également publiée par Pérard (4), en fait le chef-lieu d'une « finis »,

(1) Cf. l'abbé Roussel, le *Diocese de Langres*, t. IV, 1879, p. 281, 1re col.
(2) Emile Jolibois, la *Haute-Marne*, p. 154-155.
(3) Cf. Pérard, *Recueil de plusieurs pièces curieuses servant à l'histoire de Bourgogne*, 1664, in-fol., p. 143.
(4) Pérard, *ouvr. cité*, p. 36 ; J. Garnier, *Chartes bourguignonnes inédites des IXe, X^e et XIe siècles*, p. 72. — Sur le village de Sainte-Marie-sur-Ouche et son ancien nom, Cf. Courtépée, *Description générale et particulière du duché de Bourgogne*, 2e édit., 1848, t. IV, p. 81-82.

Digitized by Google

la *finis Coionensis*. Mais là non plus nous n'avons pu trouver de nom de lieu qui traduisît la *villa Sauste*.

* * *

Par. 26. — Un aveugle, du nom d'Ermenbaud, qui habitait le village de Fleurey, dans le Mémontois, *Magnimontensis accola de villa Fluriaco*.

La *villa Fluriacus* est aujourd'hui Fleurey-sur-Ouche (Côte-d'Or, cant. ouest de Dijon). La bonne orthographe serait *Floriacus*. Cette villa est mentionnée, dans l'*Histoire des Francs* de Grégoire de Tours (1), comme étant située dans le territoire de Dijon, *in Divionensi territorio*. Elle appartenait alors à un certain Sirivald, sujet du roi Thierry et persécuteur d'Agéric (saint Airy), évêque de Verdun dès 534. Après la mort de Thierry, Syagrius, fils d'Agéric, s'en vint à *Floriacus* et y tua Sirivald en 547 (2). C'est également dans ce village que mourut Robert Ier, duc de Bourgogne, le 21 mars 1076 (3).

Le *pagus Magnimontensis*, dit Aug. Longnon (4), qui tirait son nom de Mémont, *Magnus Mons*, aujourd'hui simple village du canton de Sombernon, était le plus exigu des *pagi* langrois. Il en était aussi l'un des plus récents, puisque la plus ancienne mention connue de cette

(1) Grégoire de Tours, *Histoire des Francs*, liv. III, chap. xxxv, édit. Omont (collection de textes pour servir à l'étude et à l'enseignement de l'histoire) p. 100.

(2) Cf. Aug. Longnon, *Géographie de la Gaule au VIe siecle*, 1878, p. 213.

(3) Cf. Ernest Petit, *Histoire des ducs de Bourgogne de la race capétienne*, t. I, 1889, p. 185.

(4) Cf. Aug. Longnon, *Atlas historique de la France*, texte, p. 97. — On conserve au musée de Dijon, n° 1 du catalogue, un cippe pyramidal, trouvé à Mémont, et qui présente cette inscription : M[on]imentum [A]tticiani. H(oc) M(onumentum) e(xterum) [h(eredem)] n(on)... s(equitur) ; c'est-à-dire : « Tombeau d'Atticianus. Ce tombeau n'appartient pas à la succession ». Cf. Pierquin de Gembloux, dans les *Mémoires de la Commission des Antiquités de la Côte-d'Or*, t. I, 1839, p. xxxiv.

Digitized by Google

circonscription ne remonte qu'à l'année 835 (1). Ses limites se sont conservées dans celles du doyenné de Saint-Seine, de l'archidiaconé de Dijon.

* * *

Par. 27. — Une jeune fille, aveugle depuis quatre ans, nommée Glismodis, du village d'Allofroy, *de Arcofracto*, lequel est situé sur le bord de l'Aube, *super littus Albae fluvii ;* — un enfant, nommé Vulfran, *nomine Vulfranus*, du village d'Échirey, *de Chyriaco praedio*, qui avait perdu jusqu'à l'usage de la parole et qui de plus souffrait d'une contraction des mains.

Allofroy est aujourd'hui une ferme située sur le territoire de la commune d'Auberive (Haute-Marne, arr. de Langres, ch.-lieu de cant.), à l'entrée du vallon arrosé par le ruisseau qui descend d'Aquenove. Émile Jolibois nous apprend (2) que l'abbaye d'Auberive avait obtenu au XIIe siècle la paroisse d'Allofroy, *parrochia de Arlofraict*, des moines de Saint-Oyand. Cette donation est postérieure à la bulle du pape Innocent IV (3), qui confirme, en 1245, les biens de l'abbaye de Saint-Oyand, et où figure l'église

(1) Cf. dans D. Bouquet, t. VI, p. 601, un diplôme de Louis le Débonnaire, qui mentionne précisément Fleurey-sur-Ouche.

Pour plus de renseignements sur les localités mentionnées comme faisant partie du Mémontois, cf. J. Garnier, *Chartes bourguignonnes inédites des IXe, Xe et XIe siècles*. (Extrait des *Mémoires présentés à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 2e série, t. II.) *Introduction historique*, in-4°, 1846, p. 73.

(2) Émile Jolibois, la *Haute-Marne ancienne et moderne*, p. 13-14 ; — l'abbé Roussel, le *Diocèse de Langres*, t. II, p. 215, et t. IV, p. 213.

(3) D.-P. Benoit, *Histoire de l'abbaye et de la terre Saint-Claude*, t. I, p. 647.

Et, de fait, au tome Ier de son ouvrage, p. 211, l'abbé Roussel mentionne l'existence, aux archives de la Haute-Marne, de la charte par laquelle Adon, abbé de Saint-Claude, et les religieux de ladite abbaye cèdent, en 1162, à l'abbaye d'Auberive, leurs droits sur la paroisse d'Allofroy, en échange de l'église de Latrecey.

Digitized by Google

de Arcufracto. Cette église, dédiée à saint Remy (1), fut probablement donnée à Saint-Oyand par saint Simon de Valois (2). La notation intermédiaire *Arlofraict* nous explique comment de *Arcufractus* on a pu passer à *Allofroy*.

Vulfran, *Vulfranus*, est un nom d'origine germanique, qui s'écrivait archaïquement en latin *Vulfro-chrammus*, puis *Vulf-ramnus*, dès la fin du VIIe siècle. Le premier terme *ulfus*, *wolf*, veut dire « loup » ; le second terme *chrammus*, en allemand moderne *rabe*, veut dire « corbeau ». Le loup et le corbeau étaient des animaux mythologiques chez les Germains. *Vulfochrammus* veut donc dire « celui qui a les qualités du loup et du corbeau ». Comparez le nom d'homme *Chrammulfus* dans la *Chronique de Frédegaire*, liv. IV, ch. LIV.

Le bollandiste propose, mais avec un point d'interrogation, d'identifier le *Chyriacum praedium* avec le village de Cirey (Côte-d'Or, cant. Pontailler), qui est mentionné sous la forme *Cyriacum*, en 1109, dans la *Chronique de Bèze* (3). Il est beaucoup plus probable que nous avons encore ici une notation défectueuse du nom ancien d'Échirey. (Voir plus haut, au paragraphe 23.)

* * *

PAR. 28. — Une femme aveugle, âgée de quarante ans, du nom d'Heldeverte, *cognomento Heldeverta*, que les médecins avaient torturée par des incisions dans la tête et les sourcils, sans la pouvoir guérir.

(1) D.-P. BENOIT, *ouvr. cité*, t. I, p. 481.
(2) Cf. les *Acta Sanctorum Bolland*, p. 733.
(3) Cf. la *Chronique de Bèze*, édit. J. Garnier, p. 417 ; édit. du *Spicilège*, p. 443. — C'est dans ce village que l'abbé de Bèze, Etienne de Reynel, et l'abbé d'Auxerre, Hugues de Montaigu, conclurent un accord, le 28 octobre 1109, pour les dépendances d'Arçon.

Digitized by Google

Heldeverta est la forme féminine, un peu déformée, du nom d'homme franc *Childebercthus* que portèrent deux rois des Francs : 1° le fils de Clovis Ier, Childebert Ier, qui fut roi de Paris en 511 et de Bourgogne en 534 et qui mourut en 558 ; 2° le fils de Sigebert Ier, Childebert II, qui fut roi d'Austrasie en 575, de Bourgogne et d'Orléans après la mort de son oncle Gontran († 593) et qui mourut en 597, après le 28 février. Le premier terme *hildis* ou *childis* avec la notation francique, veut dire « héroïne », en sorte que le composé signifie « brillante héroïne ».

* * *

Par. 29. — Un homme, nommé Agnelet, *nomine Agnalays*, du village de Fleurey, dans le Portois, *ex comitatu Portuensi*, *villae autem Floriacensis*, qui depuis un an souffrait beaucoup du bras gauche, sans pouvoir être guéri par les médecins ; — un enfant du nom de Germond, *Germundus*, paralytique depuis quatre ans, au point que ses membres étaient aussi raides que la pierre, *velut lapis rigidus*, et que sa mère, originaire de Blagny, *de Blaviaco* (lisez *Blaniaco*) *villa*, avait apporté à l'abbaye dans ses bras.

Agnelet est évidemment le surnom d'un homme doux, paisible comme un agneau ; il pouvait aussi avoir le sens d'idiot, comme son homonyme illustré par la Farce de l'avocat Pathelin.

Le bollandiste paraît ignorer l'existence du Portois, puisqu'il propose en note de lire le Perthois : « forte pagus Pertensis, Galliae tractus ad Matronam, hic significat. » Pourtant à la date où il écrit, en 1770, l'*Histoire du comté de Bourgogne* par Dunod était publiée depuis

trente-cinq ans et il aurait pu y lire (1) que le Portois « comprenoit le bailliage de Vesoul, les terres de Lure, de Luxeuil et de Vauvillers, une partie du bailliage de Gray et s'étendoit jusqu'à Besançon ». — Il est impossible d'identifier exactement la *villa Floriacensis*, puisque, dans les limites du Portois, on trouve trois villages portant le nom de Fleurey : Fleurey-les-Lavoncourt, au canton de Dampierre-sur-Salon ; Fleurey-les-Faverney, au canton de Port-sur-Saône, et Fleurey-les-Saint-Loup, au canton de Saint-Loup. Il est probable toutefois qu'il s'agit ici de Fleurey-les-Lavoncourt, qui était le moins éloigné de l'abbaye de Bèze, et dont l'église était déjà paroissiale au XIIe siècle (2).

Germond est une notation contractée du nom d'homme germanique *Gerimundus*, qui signifie « la lance protectrice ». Le premier terme se retrouve dans les noms de Gérard, pour *Ger-hard*, la « lance hardie » de Gerbert, la « lance brillante », etc. Le second terme est un mot germanique *mund*, noté *mundus* en latin, « protecteur, tuteur », qui entre en composition dans le prénom Edmond. Le Germond des *Actes de saint Prudent*, enfant paralytique, avait reçu un nom, qu'il ne méritait guère de porter.

La *villa de Blaniaco*, aujourd'hui Blagny-sur-Vingeanne (Côte-d'Or, cant. Mirebeau), est mentionnée dans la charte de fondation de l'abbaye de Bèze, en 630 (3). Ce nom de

(1) F.-I. Dunod, *Histoire des Séquanois et de la province Séquanoise, des Bourguignons et du premier royaume de Bourgogne*, 1735, in-4°, p. 296.

(2) Cf. M. Richard, *Histoire des diocèses de Besançon et de Saint-Claude*, t. III, 1851, p. 47. Notons toutefois que L. Suchaux, la *Haute-Saône*, 1866, t. I, 1866, p. 255, se prononce pour Fleurey-les-Faverney, tout en plaçant, à tort, au XIe siècle, cette partie de la rédaction des *Actes de saint Prudent*.

(3) Cf. la *Chronique de Beze*, édit. J. Garnier, p. 235 ; édit. du *Spicilege*, p. 401. — Cf. aussi J. Boudot, *Géographie historique du canton de Mirebeau*, p. 258.

Digitized by Google

lieu est tiré du gentilice *Blanius*, dérivé du nom servile *Blanus*, d'origine grecque et qui veut dire « morveux » et par extension « gamin ». — Ils ne faut pas confondre *Blanius* avec le gentilice *Belinius*, dérivé du nom de dieu gaulois *Belenus* ou *Belinus* (1) ; on sait que ce dieu, dont le nom veut dire en gaulois « ardent, resplendissant », a été identifié avec Apollon, le dieu de la lumière, si bien que les Latins ont appelé *apollinaris* la jusquiame, que les Gaulois appelaient *bellinuntia* (2).

* * *

Par. 30. — Un jeune homme, du nom d'Arlevert, *nomine Arlevertus*, torturé par le démon, *immundo spiritu vexatus* ; — un homme, nommé Moirans, *nomine Moringus*, originaire du Dijonnais, *ex pago Divionensi*, courbé depuis quarante ans ; — une vieille femme, nommée Angèle, *nomine A[n]gelia*, du Langrois, *ex territorio Lingonicae urbis*, au village d'Isômes, *de villa Hyschioma*, laquelle était aveugle.

Arlevertus est une forme secondaire d'un nom d'homme germanique, *Arneberthus*, « brillant comme un aigle ». L'aigle qui symbolise la supériorité dans toutes les langues était chez les Germains un être sacré : il personnifiait le vent d'orage.

Le nom d'homme *Moringus* est devenu un nom de lieu et, sous cette forme, il désigne un chef-lieu de canton de l'arrondissement de Saint-Claude, dans le département

(1) Cf. H. d'Arbois de Jubainville, *Recherches sur l'origine de la propriété foncière et des noms de lieux en France*, p. 418 et 598.

(2) Cf. H. d'Arbois de Jubainville, le *Dieu gaulois Belenus*, la *Déesse gauloise Belisama*, dans la *Revue archéologique*, nouvelle série, t. XXV, 1873, p. 197 et suiv. — Ajoutons ici, d'après l'article précédent, que la déesse *Belisama* a été assimilée à Minerve. De son nom paraissent provenir les noms des localités, appelées Blesmes, Blismes, Bellème, Velesmes, (canton de Gray), etc.

du Jura, et une commune du canton de Rives, arrondissement de Saint-Marcellin, département de l'Isère.

Le *pagus Divionensis*, ou Dijonnais (1), — dont l'existence remonte certainement à l'époque mérovingienne, puisque Grégoire de Tours (2) mentionne le *territorium Divionense*, — avait pour chef-lieu la ville importante de Dijon, résidence la plus ordinaire des évêques de Langres au VIe siècle. Il comprenait la partie occidentale de l'archidiaconé de Dijon, avant qu'on ne créât à ses dépens le *pagus Magnimontensis*, ou Mémontois. Son territoire se borna ensuite à une partie seulement des doyennés de Dijon et de Grancey.

Quant au *pagus Lingonicus* (3), qu'un texte, datant de 1274 environ, appelait *Langoine*, il répondait aux doyennés de Langres et de Moge (du grand archidiaconé), au doyenné de Pierrefaite (de l'archidiaconé de Bassigny) et à une partie de celui de Grancey (de l'archidiaconé de Dijon).

Hyschioma est une notation ancienne, singulièrement ornementée, du village d'Isômes (Haute-Marne, arr. Langres, cant. Prauthoy), sur le Badin, au confluent de la Coulange. Eudes de Montsaugeon donne l'église d'Isômes, *de Icioma*, en 1101, à l'abbaye de Bèze. Payen d'Isômes, *Paganus de Icioma*, est cité comme témoin dans la charte d'Aubigny, en 1099 (4).

(1) Aug. Longnon, *Atlas historique de la France*, texte, p. 97. — On trouvera la liste des localités, mentionnées par les textes comme faisant partie du *pagus Divionensis*, dans J. Garnier, *Chartes bourguignonnes inédites des IXe, Xe et XIe siècles*, p. 33-34.

(2) Voir le paragraphe 26. — Sur l'emploi du *territorium*, au sens de *pagus*, dans les écrits de Grégoire de Tours, Cf. Aug. Longnon, *Géographie de la Gaule au VIe siècle*, p. 33-34.

(3) Aug. Longnon, *Atlas historique de la France*, texte, page 95, et note 5, où le savant auteur signale la mention de « Nuilli au Langoine », aujourd'hui Neuilly-l'Evêque.

(4) Cf. la *Chronique de Beze*, édit. J. Garnier, p. 387 et 390; édit. du *Spicilege*, p. 435 et 436.

Digitized by Google

* * *

Par. 31. — Une femme, nommée Arisine, du village de Bourberain, qui, en travaillant à un métier de tisserand, *dum textrino operi insudaret*, sentit brusquement ses deux mains s'ankyloser ; — le boiteux Gosselin, qui, après avoir été guéri (voir le paragraphe 22), avait secrètement, à l'instigation du démon, quitté le service de ses maîtres, se trouvait l'année suivante (c'est à dire en 885), au village d'Is-sur-Tille, *in villa Yeio* (lisez *Ycio*) ; comme il prenait sa faucille pour aller faire la moisson, il fut frappé de la colère divine, tomba brusquement à terre et perdit en même temps la vue et la parole ; conduit par un enfant, il arrive, le 6 août, à Bèze, où saint Prudent le guérit ; de plus, il est débarrassé d'une odeur très fétide, dont il incommodait fortement jusqu'alors l'odorat de tout le monde, *foedissimo odore purgatur, quo hactenus graviter omnium offendebat olfactus.*

Arisina est la notation hypocoristique ou familière, formée à l'aide du suffixe *inus*, d'un nom franc, dont le premier terme, *aro*, est une variante du mot *arni*, « aigle ».

La *villa Ycius* — régulièrement il faudrait écrire *Iccius* (1) — est aujourd'hui le village d'Is-sur-Tille (Côte-d'Or, ch.-lieu de cant.), qu'il faudrait plutôt appeler Is-sur-l'Ignon. Elle est mentionnée, dès 723, dans le testament de Varé (2), avec la forme *Hicius*. La *Chronique de Bèze* nous offre les variantes *Icius* et *Ycius*, au XIe et au

(1) H. d'Arbois de Jubainville, *Recherches sur l'origine de la propriété foncière et des noms de lieux habités en France*, p. 359.

(2) D. Plancher, *Histoire générale et particulière de Bourgogne*, t. I, *Preuves*, p. 2 ; — Bréquigny-Pardessus, *Diplomata*, etc., t. II, p. 325. — On conserve au Musée de Dijon, n° 79, un fragment de stèle, trouvé sur le territoire de Pouilly-sur-Vingeanne, avec cette inscription gravée à droite : « Agriccos filiae... » ; c'est à dire : « Agriccos à sa fille (manque le nom) ». Cf. les *Mémoires de la Commission des Antiquités de la Côte-d'Or*, t. IV, 1854, p. XXXVI.

XIIe siècle (1) ; son nom est écrit *Itzius*, en 1037, dans un acte reproduit par le *Gallia Christiana* (2).

* * *

PAR. 34. — Une jeune fille de treize ans, nommée *Vulfaida*, servante à l'abbaye de Bèze, du village de Chevigny, *ex Cavaniaco villa*, déjà guérie d'une claudication, qui tombe en langueur et se trouvait à deux doigts de la mort, *morti proxima* (3).

Vulfaida, pour *Vulfheida*, veut dire « celle qui a les qualités du loup ». N'oublions pas que le loup, qui symbolise l'audace unie à la ruse, était comme un animal sacré pour les Germains. Le mot *heida* subsiste dans l'allemand moderne *heit*, qui n'est plus employé que comme second terme dans les composés.

La *villa Cavaniacus*, dont la bonne orthographe serait *Cavinniacus* (4), s'appelle aujourd'hui Chevigny et n'est plus qu'un hameau de la commune de Bèze. Voir la charte, par laquelle le clerc Gibuin restitue à l'abbaye de Bèze, vers 1035, une terre sise in *Caviniaco villa* (5).

* * *

PAR. 36. — Un homme, appelé *Vinegaudus*, à Pouilly-sur-Vingeanne, *in Pauliacum villam, super litus Vincen-*

(1) Robert, évêque de Langres de 1077 à 1110, donna l'église *de Icio* à Saint-Bénigne de Dijon. Cf. la *Chronique de Saint-Bénigne*, édit. E. Bougaud, p. 203 ; édit. du *Spicilege*, p. 395. — En 1026, Elinand donne à l'abbaye de Bèze un meix *apud Icium*, avec un serf, sa femme et leurs enfants ; vers la fin du règne de Henri Ier, Hildeberga donne à Bèze un meix *in villa cui nomen Ycio*, etc. Cf. la *Chronique de Bèze*, édit. J. Garnier, p. 321 et 351 ; édit. du *Spicilège*, p. 421 et 428.

(2) Cf. le *Gallia Christiana*, t. IV, col. 553.

(3) Ce miracle eut lieu en 886. Pour la discussion de cette date, voir les *Acta Sanct. Bolland*, octobre, t. III, p. 341.

(4) Cf. H. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE, *Recherches sur l'origine de la propriété foncière*, etc., p. 475.

(5) La *Chronique de Bèze*, édit. J. Garnier, p. 324 ; édit. du *Spicilege*, p. 422.

Digitized by Google

nae fluminis sitam, avait dérobé des cerises dans un verger, voisin de la chapelle où l'on conservait les reliques de saint Prudent et, pour échapper au gardien du verger, se sauvait par un trou fait dans la haie, quand une couleuvre le mord à la jambe et l'empêche d'aller plus loin, *tibiam ejus contrinxit* ; il allait mourir, mais il est sauvé par l'intervention du saint.

Le nom de *Winegaudus*, Guenegaud, veut dire « ami bon, dévoué ». Il a désigné par la suite une famille de France, d'où sont sortis les marquis de Plancy et les comtes de Montbrison.

La *villa Pauliacus*, aujourd'hui Pouilly-sur-Vingeanne (Côte-d'Or, cant. Fontaine-Française), est citée dans un précepte de Louis le Débonnaire, qui confirme, en 830, les les donations faites à l'abbaye de Bèze par Albéric, évêque de Langres (1). — *Paulius* est un gentilice formé du prénom *Paulus*, qui veut dire le « petit ».

* * *

Par. 43. — Les reliques de saint Prudent avaient été transportées à Dijon, en 888, lors de l'invasion des Normands. Les Dijonnais essayèrent de les conserver, mais finalement elles furent rapportées en l'abbaye de Bèze le 23 septembre 921, et ce jour-là même, leur intervention guérit un homme du village de Viévigne, *ex villa quam Veteres-Vineas vocant*, appelé *Adalgaudus*, qui depuis longtemps déjà était privé totalement de la lumière du jour, *diu lumine ex asse privatus*.

La *villa quam Veteres-Vineas vocant* est Viévigne (Côte-d'Or, cant. Mirebeau). Elle est mentionnée sous la forme

(1) La *Chronique de Beze*, édit. J. Garnier, p. 255 ; édit. du *Spicilège*, p. 405.

Vetus-Vinea, en 630, dans la charte de fondation de l'abbaye de Bèze ; *Vetus-Viniensis finis*, en mai 815, dans la charte de Betton, évêque de Langres ; et *Veteres-Vineas*, un peu avant 870, dans une donation faite à cette abbaye par un nommé Epplenus (1).

Le nom d'homme Adalgaudus est d'origine germanique. Le premier terme, *adal* en haut allemand, *edel* en allemand moderne, veut dire « race », celui qui est de bonne race et par suite « noble ». Le second terme a été identifié par différents auteurs avec le nom de peuple « Goth ». Mais il est plus probable que nous nous trouvons en présence d'une forme secondaire du vieil allemand *guot*, « bon », *gut* en allemand moderne, *good* en anglais, en sorte que le composé veut dire « noblement bon ». Le français moderne Helgaud représente la forme *Adalgaudus*, de même que l'allemand Ulrich, en français « Oury », représente en plus ancien *Adalricus*.

(1) La *Chronique de Bèze*, édit. J. Garnier, p. 235, 250 et 267 ; édit. du *Spicilège*, p. 401, 404 et 408.

Digitized by Google

CHAPITRE III

Noms de lieux et de personnes mentionnés aux Livres III et IV des *Actes de saint Prudent*

(1116-1124)

En abordant le livre III des *Actes de saint Prudent*, nous franchissons d'un seul coup une longue période de près de deux siècles. Ce livre comprend, en effet, avec le livre IV, la relation des miracles opérés de 1116 à 1124. Il nous donne tout d'abord un renseignement précieux sur le style adopté par le moine Thibaud et probablement alors aussi par les notaires de l'abbaye de Bèze : l'année commence pour lui le jour de l'Annonciation ou, pour nous servir de ses expressions recherchées, *a conceptu celeberrimo Virginis intemeretae*. Le chroniqueur Clarius, de Sens, qui écrivait dans les premières années du XIIe siècle, ne fut donc pas le seul, dans le duché de Bourgogne, qui ait fait commencer l'année au 25 mars (1).

Le 8 juin de l'année 1116, rapporte le moine Thibaud, un concile se réunit en plein air, entre les villages de Lux et de Til-Châtel (2). Il était présidé par Guy de Bour-

(1) Cf. A. Giry, *Manuel de Diplomatique*, 1894, gr. in-8°, p. 121 et les notes. — Ajoutons que le style de l'Annonciation fut tellement répandu en France qu'on a pu l'appeler, exceptionnellement il est vrai, *mos Gallicanus*. — Cf. *Ibidem*, p. 107.

(2) Le texte porte : « Juxta villulam, quam *Lucum* nuncupavit », etc. Lux (Côte-d'Or, cant. Is-sur-Tille) est mentionné fréquemment dans les textes du moyen-âge : *Lucensis finis*, en mai 815, dans la charte de l'évêque de Langres, Betton (*Chronique de Bèze*, édit. J. Garnier, p. 250) ; *Lucus*, un peu

Digitized by Google

gogne, archevêque de Vienne et légat du Saint-Siège, celui qui devait peu après succéder au pape Gélase II, sous le nom de Calixte II (1). Les sièges étaient occupés par Joceran, évêque de Langres, par les abbés de la province et par les chefs des paroisses. Dans cette espèce de camp, formé de tentes et de rameaux verts, se pressait une grande foule de fidèles et de barons. Au centre, sous un immense pavillon imitant un temple portatif, on avait placé les reliquaires d'or et d'argent d'un grand nombre de saints honorés dans la région, parmi lesquels brillait la châsse de saint Prudent. Guy de Bourgogne y prononça un discours si pathétique que tous les spectateurs, émus jusqu'aux larmes, jurèrent de mener désormais une vie plus régulière (2). Puis se tint un plaid, où divers jugements furent rendus contre les brigandages commis par des seigneurs de la province et où furent prises des mesures concernant les intérêts de l'Église (3).

* * *

Par. 50. — Pendant l'exposition des reliques, l'intervention de Saint Prudent guérit un jeune homme de Fla-

avant 840 (dans la *Chronique de Saint-Bénigne*, édit. Bougaud, p. 92); *Lu*, peu après l'an 1000 (dans la même *Chronique*, p. 175). Mais la mention la plus ancienne se trouve dans le testament de Varé (Pardessus, *Diplomata*, t. II, p. 325). D'après H. d'Arbois de Jubainville, *Recherches sur l'origine de la propriété foncière*, etc., p. 362, la bonne orthographe serait *Lucius*; les différents auteurs, que nous avons cités, ont écrit sous l'influence de leurs études grammaticales et du mot latin *lucus*.

La *Chronique de Beze* distingue un *Lucus superior* (édit. J. Garnier, p. 266) du *Lucus medianus* (p. 272). Dans Lux-le-Haut se trouvait l'église principale, dédiée à saint Martin, *ecclesia sancti Martini Luensis*, en 870 (p. 268); dans Lux-le-Bas, l'église Saint-Marcellin, *ecclesia sancti Marcellini ejusdem villae* (ibid.), succursale de la première.

(1) Cf. Ulysse Robert, *Histoire du pape Calixte II*, gr. in-8°, 1891, p. 39-40, d'après Labbe, *Sacrosancta Concilia*, t. X, col. 1233.

(2) Cf. Ernest Petit, *Histoire des ducs de Bourgogne de la race capétienne*, t. I, p. 315.

(3) J. Vignier, les *Chroniques de l'évêché de Langres*, traduites par Em. Jolibois, 1843, pet. in-8°, p. 133-134.

Digitized by Google

cey *de villa quae Flaciacus dicitur*, qui était possédé par le démon.

Le bollandiste hésite, pour identifier la *villa Flaciacus*, entre Flacey, au doyenné de Bèze et Flagey, au doyenné de Langres. Le doute ne nous paraît pas possible. Flagey provient évidemment d'un ancien *Flaviacus*, par la chute du *v* et par la consonnification de l'*i*, habituelles, dans les mots français de structure analogue : comparez en effet *diluvium* qui a donné déluge, *Divionem* qui a donné Dijon, etc. Flacey (Côte-d'Or, cant. Is-sur-Tille) est mentionné par la *Chronique de Bèze*, sous la forme *Flaciacus*, vers l'année 1016 (1).

* * *

Par. 52. — Est ensuite guéri un homme du pays de Saint-Urbain, *Sancti Urbani partium*, qui avait la main droite comme morte.

Le bollandiste n'a pas pu identifier Saint Urbain (Haute-Marne, arr. Wassy, cant. Doulaincourt). Ce village, qui s'appelait tout d'abord Villars-en-Perthois, changea de nom, en 865, lorsqu'on y eut transporté une partie des reliques du pape saint Urbain, déposées depuis peu à l'abbaye Saint-Germain d'Auxerre (2).

Cependant, si les mérites de saint Prudent attiraient une grande affluence de visiteurs à l'abbaye de Bèze, cette affluence ne laissait pas de troubler un peu le service de l'abbaye et de distraire les moines de leurs occupations religieuses. Afin d'obvier à cet inconvénient, l'abbé de Bèze, Étienne de Reynel, fit bâtir à peu de distance une

(1) La *Chronique de Bèze*, édit. J. Garnier, p. 303 ; édit. du *Spicilège*, p. 417.

(2) Cf. Emile Jolibois, la *Haute-Marne ancienne et moderne*, p. 491 ; l'abbé Roussel, le *Diocese de Langres*, t. II, p. 505-508.

chapelle dédiée au saint martyr et où ses reliques furent transférées (1). Dans ce nouveau sanctuaire les miracles se produisent aussi nombreux que par le passé, tellement nombreux même que le moine Thibaud renonce à les énumérer tous et que, nous dit-il, il se contentera désormais de rapporter ceux qui ont le plus attesté la puissance merveilleuse du saint.

* * *

Par. 58-63.— Dans l'évêché de Langres, se dressait le château de Montsaugeon, dont la structure était de telle sorte, peut-être sous l'action ancienne du déluge, que du haut l'on sautait vraiment dans l'espace, comme l'indique clairement l'étymologie de son nom, *ut recte* a saliendo *in aera* mons Salion *clarâ etymologiâ vocitetur*. Or, dans ce château, un soldat de la garnison, nommé *Ascherius*, retenait prisonnier un homme du village de Bourberain. Mais ce dernier, après avoir invoqué l'aide de saint Prudent, s'élance par une fenêtre ouverte et retombe sain et sauf ; il gagne aussitôt le village voisin d'Aubigny, *villam Albiniacum*, puis arrive à Bèze.

Le bollandiste, avons-nous dit déjà (2), refuse de se porter garant de cette étymologie, et à juste raison. La *Chronique de Bèze* mentionne la localité de Montsaugeon (Haute-Marne, arr. de Langres, cant. Prauthoy) sous les

(1) Cf. aussi J. Boudot, *Géographie historique du canton de Mirebeau*, p. 240 : « Cette église, construite sur un monticule, dans l'enceinte du bourg, fut desservie par le sacristain du monastère et par quelques religieux. Des âmes pieuses y fondèrent une chapelle, dédiée à saint Sébastien et, par la suite, le revenu des deux chapelles fut attaché à l'office du sacristain. Des mémoires particuliers nous apprennent que cette chapelle Saint-Prudent servit autrefois de maladrerie ; etc. » — Ajoutons aussi d'après le même auteur (p. 243) que, des trois portes principales qui perçaient l'enceinte de Bèze, la porte du couchant s'appelait la porte de Saint-Prudent ; elle donnait passage à la route d'Is-sur-Tille.

(2) Voir à la page 21.

Digitized by Google

trois formes suivantes : *Mons Salionis*, vers 1045 (1) ; *Mons Saligonis*, vers 1055 (2) ; *Mons Salvionis*, en 1101 (3). Cette dernière leçon est évidemment la meilleure, puisque Saugeon représente littéralement *Salvionem*. Comparez, en effet, *Salviacus*, qui a donné Saugey (4), en Savoie et les exemples que nous avons indiqués plus haut, au paragraphe 50. Comme beaucoup d'autres noms de lieux habités en France (5), *Salvio* a été formé d'un gentilice en *ius*, à l'aide du suffixe — *o*, — *onis* (6). Or, le gentilice *Salvius* se rencontre assez souvent dans les inscriptions du temps de l'Empire ; il pénétra en Gaule, comme l'attestent les tables du tome XII du *Corpus Inscriptionum Latinarum* (consacré aux inscriptions de la Gaule narbonnaise), où l'on trouve deux Salvius et quatre Salvia.

Le méchant Ascherius, qui abuse ainsi de sa force sur l'habitant de Bourberain, est mentionné à deux reprises différentes par la *Chronique de Bèze*, mais dans des conditions tout à fait différentes. La première fois, il accompagne à Bèze son oncle Milon, dit Payen, lequel, avant de mourir, revêt l'habit monacal, pour le remède de son âme et tous deux, afin de la sauver plus sûrement, concèdent à l'abbaye trois faulx de pré à Piépape, une quatrième faulx à Percey, un meix avec six arpents de terre

(1) La *Chronique de Bèze*, édit. J. Garnier, p. 336 ; édit. du *Spicilège*, p. 424.

(2) La *Chronique de Bèze*, p. 343 ; édit. du *Spicilège*, p. 426.

(3) La *Chronique de Bèze*, p. 387 ; édit. du *Spicilège*, p. 435.

Ajoutons que Hugues de Montsaugeon, *Hugo de Montesalvion*, est témoin en 1032-1033, d'un acte par lequel Robert, duc de Bourgogne, restitue à l'abbaye Saint-Bénigne de Dijon la terre de Veuvey-sur-Ouche. Cf. E. Petit, *Histoire des ducs de Bourgogne*, t. I, p. 360, n° 18 du *Catalogue des Actes*.

(4) H. d'Arbois de Jubainville, *Recherches sur l'origine de la propriété foncière et des noms de lieux habités en France*, p. 312.

(5) H. d'Arbois de Jubainville, *ibidem*, livre II, chap. VIII, p. 509 et suiv.

(6) Comparez le nom ancien d'Arçon (Côte-d'Or, cant. Mirebeau), qui est mentionné en 830 à l'accusatif *Arcionem*, pour un plus ancien *Artionem*, dérivé du gentilice *Artius* ; or ce gentilice provient du nom d'homme gaulois *Artos*, "l'Ours". Nous avons déjà rappelé que l'Ours était considéré par les Germains et les Celtes comme un animal divin.

et une portion de forêt, en quantité suffisante pour que les religieux d'Aubigny puissent y faire paître leurs porcs (1). La seconde fois, il va mourir à son tour et dans l'espoir de se rendre Dieu plus favorable, il donne à Saint-Pierre de Bèze un meix avec deux hommes du village d'Aubigny et leur nièce (2).

Il ne faudrait pas croire que cet Ascherius appartenait à la famille des seigneurs de Montsaugeon. Le moine Thibaud l'appelle *quidam miles*, autrement dit un certain soldat de la garnison du château. Beaucoup d'autres soldats de cette garnison sont indiqués par la *Chronique de Bèze*, qui mentionne ainsi : p. 343 de l'édit. Garnier, dans la charte de Marey-sur-Tille, Sigaud, frère d'Elirand ; page 364, dans la charte de Saulon, Robert, frère de Guy Le Grand ; p. 373, dans la charte de Noidant-Châtenay, Arlebald ; p. 408, dans la charte de Fontaine, Ponce de Bigorne ; p. 447, dans la charte de Maatz, Aymon, etc. Dans la donation faite à Piépape par Milon, dit Payen, les témoins me paraissent être également des soldats, des gradés, si l'on veut, de la garnison de Montsaugeon, à cette date. Ce sont Lambert de Dommarien, Hugues de Torcenay, Eude Le Vert, Aymon, Robert Le Prêtre et Dominique ou, en langue vulgaire, Domange. Quant au seigneur, qui commandait le château, c'était alors Pierre Mauregard, *Petrus, dominus castri Montis Salionensis, agnomine Malus Respectus*, le donateur de l'abbaye de Theuley et il avait succédé peu auparavant à son oncle Eude, comme nous l'apprend la charte des églises données à l'abbaye de Bèze par les seigneurs de Montsaugeon.

(1) Cf. la *Chronique de Bèze*, édit. J. Garnier, p. 450 ; édit. du *Spicilège*, p. 450.

(2) La *Chronique de Bèze*, édit. J. Garnier, p. 460 ; édit. du *Spicilège*, p. 453.

Digitized by Google

On distingue les seigneurs de Montsaugeon de leurs soldats à ceci que le nom des premiers est accompagné des mots *dominus* ou *senior*. La *Chronique de Bèze* mentionne les noms suivants : Eude et Hugues, tous deux frères, et qui sont fils de Hugues, neveux de Pierre (édit. J. Garnier, p. 327, 363, 387, 389) ; Eude le jeune (p. 394) ; Pierre, seigneur de Mirebeau, neveu d'Eude et époux d'Ève ; c'est celui que l'on surnommait Mauregard (p. 395, 412, 429, 444).

La *villa Albiniacus*, Aubigny (Haute-Marne, arr. Langres, cant. Prauthoy), apparaît en 870, sous la forme *Albiniacensis finis*, dans une donation faite aux chanoines de Saint-Mammès de Langres par un nommé Amaury et sa femme Burcharde et qui comprenait en outre des propriétés à Occey et à Montigny-sur-Vingeanne (1).

* * *

Par. 65-67. — Un homme était depuis longtemps retenu prisonnier par Garnier, seigneur du château de Sombernon, *a Garnerio, dominatum obtinente castri, quod vulgariter* Sunbernum *appellatur*, quand il s'avisa d'invoquer l'aide de saint Prudent : aussitôt ses chaînes se détachent d'elles-mêmes et il parvient à s'enfuir.

Garnerius est une notation secondaire pour un plus ancien *Warnacharius*, de même que le nom du roi Clotaire, noté *Clothacharius* dans les textes du VIIe siècle, devient *Lotharius* à l'époque carolingienne. Le premier terme est une variante, agrémentée d'un *a* euphonique, du vieux haut-allemand *warjan*, en allemand moderne

(1) Cf. Alphons : Roserot, *Chartes inédites des IXe et Xe siècles, appartenant aux archives de la Haute-Marne*, 1898, p. 14. (Extrait du *Bulletin de la Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne*).

Digitized by Google

wehren, « défendre » ; de ce radical sont dérivés les mots français *guérir*, qui veut dire proprement « délivrer, défendre » d'une maladie, *garer*, qui veut dire « mettre hors de l'atteinte » de quelque chose, et *garenne*, qui désignait autrefois un lieu de réserve pour la pêche ou pour la chasse. Le second terme *charius* se rencontre fréquemment en composition dans les noms d'hommes de l'époque mérovingienne ; il est noté *heer* en allemand moderne et a le sens d' « armée », en sorte que le composé peut se traduire « qui possède une armée de défense ».

Ce Garnier de Sombernon fut en son temps une manière de personnage (1). Une charte de 1104 (2) cite parmi les familiers de Hugues, duc de Bourgogne, *Vuarnerium de Sombernone*. Une convention, portée en 1123, par le duc en faveur des chanoines de l'église d'Autun (3), mentionne également son nom. Une charte publiée par Ernest Petit (4) nous apprend que, vers 1120, Garnier de Sombernon, sa femme Mabile, ses fils Hervé et Albert, et la femme de ce dernier, Agnès, concèdent aux moines de Citeaux, par l'entremise du duc et de la duchesse de Bourgogne, les fonds qu'ils possédaient à Vervals et à Civry, d'accord avec les autres tenanciers de ces domaines, etc. (5).

* * *

Par. 68-70. — L'intervention de saint Prudent facilite

(1) En dehors des renseignements qui suivent, consultez la *Généalogie des seigneurs de Sombernon*, du xe au xiiie siècle, publiée par Ernest Petit, dans son *Histoire des ducs de Bourgogne*, t. III, 1889, *Appendice*, p. 489-499.

(2) Cf. le *Gallia Christiana*, t. IV, *Instrumenta*, col. 237.

(3) Cf. le *Gallia Christ.*, t. IV, *Instrum*, col. 86.

(4) Ernest Petit, *Histoire des ducs de Bourgogne de la race capétienne*, t. I, 1885, p. 478, n° 196 du catalogue des Actes.

(5) Il est encore mentionné dans plusieurs documents de l'époque : au n° 244 du catalogue d'Ern. Petit, vers 1129 ; au n° 249, en 1131, fondation de l'abbaye de la Bussière ; au n° 271, en 1138-1142 ; au n° 264, en 1136-1139, etc.

Digitized by Google

également l'évasion d'un prisonnier, détenu au château, assez fort, de la Ferté-sur-Aube, *apud castrum, quod super Albam fluvium satis firmiter constructum, Firmitatem appellant.*

On remarquera le jeu de mots qu'a voulu faire Thibaud, en rapprochant *firmiter* et *Firmitatem*. Les noms de lieux, tels que la Ferté, « lieu fortifié », le Plessis, de *plexitium*, « palissade », la Haye ou les Hayes, de *haga*, « bois clos », enceinte du château, sont autant de désignations topographiques, qui datent plus particulièrement de l'époque féodale (1).

En ce qui concerne la Ferté-sur-Aube (Haute-Marne, arr. Chaumont, cant. de Châteauvillain), la construction de la « forteresse » a été précédée par celle d'un prieuré, appartenant à l'abbaye de Saint-Oyan, s'il faut en croire Émile Jolibois (2) ; au contraire, la forteresse et le prieuré dateraient tous deux du XIe siècle, si l'on adopte l'opinion de l'abbé Roussel (3). En tout cas, il paraît que le service religieux laissait à désirer au prieuré, suivant un dicton populaire : *c'est comme les matines de Laferté*, que l'on sonnait tous les jours, mais que les moines auraient trop volontiers négligé de dire.

* * *

PAR. 71-72. — Des brigands s'étaient emparés d'un riche habitant du village de Saint-Julien, *de villâ, quam a martyre, qui in eâ veneratur, Sanctum Julianum nuncupat antiquitas*, et l'avaient enfermé au château de Ruffey, sur l'Ognon, *in castrum quod, super Lignonem fluvium situm,*

(1) Cf. J. QUICHERAT. *De la formation française des anciens noms de lieu*, p. 54.
(2) ÉMILE JOLIBOIS. *La Haute-Marne, ancienne et moderne*, p. 288 et suiv.
(3) L'abbé ROUSSEL. *Le diocese de Langres*, t. II, p. 69-71.

Rufiacus vocatur. L'intervention de saint Prudent le rendit à la liberté.

Le village de Saint-Julien (Côte-d'Or, canton de Dijon-Nord) doit en effet son nom au patron de son église, saint Julien, qui fut martyr à Brioude, le 28 juillet, vers 304, et dont la Vie a été écrite par Grégoire de Tours. Renaud, seigneur de Châtillon-sur-Seine, sur le point de mourir, revêtit l'habit monacal en l'abbaye de Saint Bénigne, et lui donna la « pôté » de Saint-Julien, sur la Norges, en 1038 (1).

Ruffey (Doubs, arr. Besançon, cant. Audeux) est l'une des plus anciennes localités connues de la Franche Comté. C'est dans ce village que le vandale Crocus fit battre de verges, puis décapiter l'évêque de Besançon, Antide (2), en l'an 406.

On remarquera qu'en passant en français le nom de la rivière, appelée *Ligno* en latin (3), a perdu sa lettre initiale, considérée sans doute comme un article qu'on avait incorrectement soudé au mot ; comparez cunette, pour

(1) Cf. La *Chronique de Saint-Bénigne*, édit. E. Bougaud, p. 195 ; édit. du Spicilège, p. 399. La Charte se trouve dans PÉRARD. *Recueil de plusieurs pièces curieuses servant à l'histoire de Bourgogne*, 1664, in-fol., p. 186.

(2) Cf. le GALLIA CHRISTIANA, t. XV, col. 10, où les sources sont mentionnées. La vie de saint Antide se trouve dans les *Acta Sanct. Bolland.* Juin, t. V, p. 41. Le surnom Rufus est mentionné dans une inscription de Dijon qui a disparu. Ce Rufus était le père de deux filles, qui ont un nom gaulois, au datif : *Sacromaini* et *Dousonnae*. (Cf. P. LEJAY, *Inscriptions antiques de la Côte-d'Or*, n° 110, p. 105).

Une autre inscription, trouvée à Saint-Germain-la-Feuille et conservée au musée de Dijon, n° 75, nous donne également le nom d'un Rufus, qui fait une offrande à la déesse *Sequana* (Cf. *ibid.*, n° 261, p. 206).

(3) Le nom de cette rivière est mentionnée pour la première fois, croyons-nous, dans ADSON, *Miracula sanct. Waldeberti et Eustasii* (les *Monumenta Germaniae Historica, Scriptores*, t. XV, p. 1174), à l'occasion du fait suivant : Drogon, fils naturel de Charlemagne, archevêque de Metz et abbé de Luxeuil, tomba dans la rivière de l'Ognon en voulant retirer un poisson très gros et fut frappé d'apoplexie : « Lignonem fluvium, gratiâ piscandi, agressus, dum piscem immanem sequitur, aquis lapsus subito praefocatur. » Il en mourut peu après, le 8 décembre de l'année 855 ou 856, à *Humeriacum*, aujourd'hui Amerey (Vosges, arr. Epinal, cant. et commune Xertigny).

Digitized by Google

lacunette. L'accident contraire nous a valu des combinaisons comme *le lendemain* pour *l'endemain*, Lille (Nord) pour l'Isle, de *Insula*, etc.

* * *

Par. 73-74. — On a déjà vu plus haut, par le plaid de Lux (1), que les hauts dignitaires de l'Église s'efforçaient de mettre un terme aux guerres privées, qui désolaient la région. L'une de ces grandes assises populaires, à moitié civiles, à moitié ecclésiastiques, se tint, pendant les fêtes de la Pentecôte de l'année 1124, sous la présidence de l'archevêque de Besançon, Ansèric, dans la plaine de Thise, que le Doubs limite d'un côté par son cours, *planities distenti soli, quam Thisiam vocant incolae, Duvio flumine praeterfluente a latere*. De tous les sanctuaires on apporta des reliques, qui furent exposées, sous des pavillons, à la piété des fidèles. Les religieux de Bèze avaient autrefois porté le bras de saint Prudent à des assemblées analogues, qui s'étaient tenues dans la région ; mais les miracles, opérés par cette relique, avaient incité les Bisontins à la conserver et finalement ils ne l'avaient rendue qu'après de nombreuses démarches. Les religieux de Bèze craignirent sans doute de réveiller la convoitise pieuse des habitants de Besançon (2) et ils jugèrent préférable de n'apporter que le reliquaire. Mais tels étaient les mérites

(1) Voir plus haut, p. 82. — Sur ces plaids de Dieu et le rôle alors joué par l'Eglise, on peut consulter Achille Luchaire, *Manuel des institutions françaises, période des Capétiens directs*, 1892, p. 231-234.

(2) Ce n'était pas seulement par dévotion que les hommes de cette époque recherchaient la possession des reliques. Elles constituaient, à vrai dire, un capital sérieux pour ceux qui les détenaient, en ce sens qu'elles provoquaient une grande affluence de visiteurs qui enrichissaient de leurs dons les sanctuaires et donnaient lieu en outre à un mouvement commercial des plus considérables. Dans cet ordre d'idées, consultez le comte Riant, *Des dépouilles religieuses enlevées à Constantinople au XIIIe siècle*, dans les *Mémoires de la Société des antiquaires de France*, 4e série, t. VI, (1875) ; Lavisse-Luchaire, *Histoire de France*, t. II, 2e part., p. 81.

de saint Prudent que le reliquaire lui-même opéra des miracles et guérit entièrement une femme, originaire de Château-Chalon, *de Castello Karoli oriunda*, dont le bras droit était ankylosé.

D'après le *Gallia Christiana* (1), qui, disons-le en passant, ne mentionne pas le plaid de Thise (Doubs, arr. Besançon, cant. Marchaux), l'archevêque Anséric présida aux destinées du diocèse de Besançon de 1117 à 1134. Son nom nous fournit une preuve indiscutable que la signification des noms de personne d'origine germanique n'était plus connue depuis déjà longtemps. *Ansericus* en effet veut dire « le roi des *Ansis* ». Le second terme *ricus*, en latin *rex*, en allemand *reich*, « riche, puissant », en gaulois *rix*, veut dire « roi » ; et, sous le nom d'*Ansis*, les Germains désignaient le groupe de leurs dieux suprêmes : Vuotan, en scandinave Odin ; Donar, en scandinave Thor ; Zio, en scandinave Tyr (2).

Le bollandiste n'a pu identifier le nom de lieu appelé *Castellum Karoli*, qui n'est autre que Château-Chalon (3) (Jura, arr. Lons-le-Saunier, cant. Voiteur). L'abbaye de Château-Chalon, dont la fondation remonte, suivant l'opinion populaire, au milieu du VIIe siècle, est rangée, en 817, dans la première classe des abbayes royales. Elle est ensuite mentionnée dans un diplôme porté le 1er février 869 (4), par le roi de Lorraine, Lothaire II et le traité de

(1) Cf. le *Gallia Christiana*, t. XV, col. 41-43.

(2) Cf. H. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE. *Les premiers habitants de l'Europe*, t. II, p. 398 et suiv.

(3) On peut consulter ici l'intéressante étude de l'avocat LE RICHE, *Mémoire et consultation pour servir à l'histoire de l'abbaye de Château-Chalon*, 2e édit. Besançon, in-8°, 1766 et A. VAYSSIÈRE, *Obituarium abbatiae Castri Caroli* (Extrait de la *Société d'Emulation du Jura*), 1876.

(4) Le *Gallia Christiana*, t. XV, *Instrumenta*, col. 4 ; BOEHMER-MUEHLBACHER, *Die Regesten des Kaiserreichs unter des Karolingern* (751-918), t. I, 1889, n° 1288 ; DUNOD, *Histoire du Comté*, t. II, p. 584.

Digitized by Google

Meerssen (1) l'attribua, au mois d'août de l'année suivante, à Louis le Germanique, ainsi que la plupart des abbayes du diocèse de Besançon. A la fin du siècle dernier, c'était une abbaye réservée aux demoiselles nobles, qui devaient faire la preuve de seize quartiers, pour y solliciter une place ; le chapitre était composé de quinze dames prébendées, outre l'abbesse et les nièces ou novices (2).

Le *Castellum Karoli* des Actes de saint Prudent s'appelle *Castrum Carnonis* dans les Annales de Saint-Bertin. C'est une preuve manifeste que la forme vulgaire de ce nom de lieu était alors *Château-Challon*, ou *Château-Charlon*. La traduction du français *Challon* par le latin *Caroli* ne doit pas surprendre, puisque, dans le français du XIIe siècle, *Challon* et *Charlon* sont les formes de *Charles* ou *Challes* au cas régime (3).

* * *

Par. 76. — Le reliquaire de saint Prudent, au plaid de Thise, guérit en outre une femme du village de Membrey, *indigena villae, quae Menbriacus dicitur*, laquelle était paralytique depuis l'espace de quatre ans et que son mari dut amener sur une brouette, *birotae* (4) *superpositam*.

Le bollandiste n'a pas identifié la *villa quae Menbriacus* (lisez *Membriacus*) *dicitur*, que l'on reconnaîtra dans le village de Membrey (Haute-Saône, arr. de Gray, canton de Dampierre sur-Salon). On sait que, dans les mots fran-

(1) Cf. les *Annales de Saint-Bertin*, édit. G. Waitz, in-8°, 1883, p. 111, qui donnent la forme *Castellum Carnonis monasterium*.

(2) Cf. l'*Almanach historique de Besançon et de la Franche-Comté*,... pour l'année 1786, p. 172.

(3) Cf Aug. Longnon, *Géographie de la Gaule au sixième siècle*, p. 303.

(4) Sur ce nom voir le *Glossaire* de Du Cange, 1840, t. I, p. 686.

çais dérivés du latin, lorsque la chute de la pénultième brève met deux liquides en présence, l'usage intercale la lettre *b* entre les deux liquides, afin d'éviter un choc désagréable. Ainsi *numerus* a donné nombre ; *camera* a donné chambre ; *Cameracum* a donné Cambray, etc. En vertu de cette règle, le nom de Membrey (1) pourrait s'expliquer par un primitif *Mamuriacus*, dérivé du gentilice connu *Mamurius* (2). Au contraire, Lambrey (canton Combeaufontaine) provient probablement d'un gentilice Lamberius.

* * *

Par. 77.— Une religieuse du diocèse de Besançon, *sanctimonialis quædam, Chrysopolitani territorii indigena*, laquelle était paralytique, vint à Bèze, où elle fut guérie par l'intervention de saint Prudent.

Dès le IXe siècle, la ville de Besançon est très fréquemment désignée dans les textes par le nom de *Chrysopolis*, emprunté à la langue grecque et signifiant « ville d'or ». Aug. Castan a montré, dans un article qui a paru tout d'abord dans la Bibliothèque de l'École des Chartes (3), que cette dénomination est tout simplement la traduction fantaisiste des deux mots *besan sum* (c'est-à-dire, je suis besant, ou monnaie byzantine d'or), laquelle résulte d'une décomposition arbitraire du nom de Besançon par le procédé du calembour.

(1) Le village de Membrey est très ancien. Consultez entr'autre Ch. Dubois, *Note sur les Mosaïques trouvées dans le bois de Membrey en septembre et octobre* dans les *Mémoires de la Commission des Antiquités du département de la Côte-d'Or*, in-4°, t. I, 1841, p. 169-174.

(2) Cf. A. Houzé, *Études sur quelques noms de lieux*, dans la *Revue Archéologique*, nouvelle série, t. XX, (1869), p. 271.

(3) Cf. Aug. Castan, *Origine du surnom de Chrysopolis donné à la ville de Besançon à partir du neuvième siècle* (Extrait de la *Bibl. de l'École des Chartes*, t. XLIX), 1888 ; réimp. dans les *Mémoires de la Société d'Emulation du Doubs*, 1889, p. 116 et suiv.

Digitized by Google

Quant au nom de *Vesontio*, il serait d'origine celtique, ou plutôt ligure, si l'on s'en rapporte aux travaux de M. H. d'Arbois de Jubainville (1). Le suffixe *nt*, qui est caractéristique du participe présent actif dans les langues indo-européennes, s'est ici développé à l'aide du suffixe secondaire *io*. On observe un développement analogue, pour ne donner qu'un seul exemple, dans *Morgantion*, nom d'une ville de Sicile, dont on retrouve le thème *Morga*, au pluriel, dans le nom d'une *villa*, qui appartenait au IXe siècle à l'église Saint-Étienne de Lyon (2) et qui doit s'identifier avec le hameau de Morges (Jura, arr. de Lons-le-Saunier, cant. Saint-Julien, commune Montrevel).

Dans l'exemple précédent le suffixe *nt* est soutenu par la voyelle *a*. Il est précédé d'un *o* dans le nom de quatre peuples alpins, attesté en l'an VIII avant notre ère, par la célèbre inscription du trophée d'Auguste (3). Parmi ces peuples sont les *Ambisontii*, dont le nom offre une analogie frappante avec celui de *Vesontio*, dans la vallée de l'*Isontia*, auourd'hui la Salzach, affluent de droite de l'Inn ; la première partie du nom de Pinzgau (qui désigne la partie supérieure de cette vallée), au Moyen-Age, *Bisontia*, pour *Amb-isontia* avec aphérèse d'*am*, conserve un débris mutilé du nom de cette rivière. Les *Ambisontii* sont les gens qui habitent des deux côtés de l'*Isontia*, de même que les *Ambarri* sont les gens qui habitent des deux côtés de la Saône, *Arar* (4).

Ces divers renseignements font mieux comprendre

(1) Pour toute cette discussion voir H. d'Arbois de Jubainville, *Les premiers habitants de l'Europe*, t. II, 1894, p. 135, 157, 158, 161, 176, 181.

(2) Cf. Marion, *Cartulaire de Saint-Hugues de Grenoble* 1869, p. 11, 73 ; et le *Spicilege* de *d'Achery*, in-fol. t. III, p. 339 et 340.

(3) Il faut lire le texte du trophée d'Auguste, dans Ernest Desjardins, *Géographie historique et administrative de la Gaule Romaine*, t. II, 1878, p. 246, note 5, plutôt que dans Ed. Clerc.

(4) Cf. H. Kiepert, *Manuel de Géographie ancienne*, trad. par E. Ernault, 1888, p. 289, note 2 ; et J. César, *De bello Gallico*, édit. Dosson, 1893, p. 648.

l'origine probable du nom de *Vesontio*, qui s'explique par une racine VEIS, VIS. Cette racine qui a existé en ligure, veut dire « courir », en parlant des eaux ; elle a servi à former plusieurs noms de rivière en Gaule et en Germanie. Besançon devrait donc son nom à la rapidité du Doubs.

* * *

PAR. 82. — Une femme, issue d'une bonne famille, *oriunda de Castello quod Gagnorri, ut vulgariter loquar, nominatur*, souffrait d'accès de goutte très violents, quand elle fut guérie.

Comment traduire et où placer le *castellum quod Gagnorri nominatur?* Il est probable que le nom a disparu. S'il avait subsisté, il aurait donné quelque chose comme « Château-Gagneur ». Ce nom pourrait être encore une notation, déformée par la prononciation locale, d'un « Château-Gaillard » quelconque.

* * *

PAR. 83. — Un homme, aveugle, fut conduit, un samedi, au sanctuaire de saint Prudent. C'était un habitant du château de Vesoul, *castelli quod populariter* Vesol, *latine vero* Visorium *a videndo, eo quod in editissimo constitutum a longe videatur, congrue potest appellari.* Il recouvra la vue.

L'auteur de la légende de saint Adelphe (1) rapporte la guérison d'une jeune fille paralytique, originaire du château de Vesoul, *e castro Vesulio*, guérison qu'il date de la douzième et dernière année du règne de l'empereur Ar-

(1) Cf. Les *Acta Sanctorum Bolland.*, septembre, t. III, p. 838.

Digitized by Google

nulf, lequel mourut le 8 décembre 899 (1). L'auteur de la vie de saint Urbain (2), évêque de Langres, mentionne également le nom du château de Vesoul, *castri Vesolensis*, à l'occasion d'un siège de cette localité par les troupes du duc Henri de Bourgogne et qui fut antérieur à l'année 978. Renaud Ier, comte de Bourgogne (1026 † 1057) donne à l'abbaye Saint-Bénigne de Dijon (3), proche le château de Vesoul, *juxta castellum, Vesullum dictum*, une église consacrée à saint Georges, afin d'y construire un monastère.

Telles sont les mentions anciennes du nom de la localité, qui est aujourd'hui le chef-lieu du département de la Haute-Saône. Aucune d'entr'elles n'autorise l'étymologie proposée par le moine Thibaud. Nous croyons plutôt que ce nom de lieu est identique à un nom d'homme. La forme *Vesolus* correspondrait ainsi à un nom propre, gentilice ou cognomen, en *ius*, développé à l'aide du suffixe *olus*; mais généralement cette désinence se traduit en français par *euil*, ou par *eil* (4). Il serait donc peut-être préférable

(1) Pour la fixation de cette date, voir R. Parisot. *Le royaume de Lorraine sous les Carolingiens*, 1899, p. 550 et note 1. — L. Suchaux, *La Haute-Saône*, t. II, p. 319, donne à tort la date de 890, peut-être par suite d'une erreur typographique. J. Finot. *Les sires de Faucogney, vicomtes de Vesoul*, 1886, p. 7, 8, qui disons-le en passant, adopterait volontiers l'étymologie du moine Thibaud et utiliserait ainsi le magnifique belvedère de la Motte, date du 4 février 899, parce que l'auteur de la légende ajoute : « deuxième mois, quatrième jour ; » il ferait alors commencer l'année au 1er janvier.

(2) Cf. Les *Acta Sanctorum Bolland.*, janvier, t. II, p. 493. Cette mention est antérieure à l'an 978, parce que le comte de Chalon, Lambert, qui mourut au cours de cette année, assista aux opérations du siège. (Cf. Ch. Pfister, *Etudes sur le règne de Robert le Pieux*, 1885, p. 252). Jules Finot, *Les sires de Faucogney, vicomtes de Vesoul*, 1886, p. 8, a donc commis une erreur en datant ce siège de l'année 988.

(3) La *Chronique de Saint-Bénigne de Dijon*, édit. E. Bougaud, p. 194 ; édit. du *Spicilege*, p. 399.

(4) H. d'Arbois de Jubainville. *Recherches sur l'origine de la propriété foncière et des noms de lieux habités en France*, p. 528 et suiv. — Cf. aussi J. Quicherat. *De la formation française des anciens noms de lieu*, 1867, p. 132, où il traduit *Vorolium* par Vroux. Ajoutons toutefois que ce dernier nom a été lu *Vorocio* par M. Prou, *Les monnaies mérovingiennes*, 1892, p. 383, qui l'a identifié avec Vouroux, commune de Varennes-sur-Allier (Allier, arrondiss. La Palisse, chef-lieu de cant.)

d'adopter la version *Vesullus*, ou *Vesullum*, sous-entendu *praedium* ; comparez le nom ancien de Toul, mentionné *Tullum* dans les Tables de Ptolémée (1), puis dans l'Itinéraire d'Antonin (2). Nous aurions alors affaire à un nom d'homme, employé adjectivement comme nom de lieu. Le gentilice *Vesius* est connu, de même que son doublet *Vesenus* (3) ; à l'aide du suffixe-*ullus*, il a pu donner *Vesullus*. Les noms tels que Aculla, Antullus, Catullus, Lucullus, Marullus, etc., présentent des formations identiques. Comparez enfin le nom de lieu *Bisul[o]dunum*, aujourd'hui Bésalu en Catalogne, ainsi que le *Vesulus* (4) des Romains, que nous appelons aujourd'hui le mont Viso.

* * *

Par. 84. — Sont ensuite guéris : un jeune homme de quinze ans, du village de Fondremand, *de villa quae Fundrimacus nuncupatur*, dont la jambe était tellement déformée, que son talon était comme collé à la cuisse ; — un enfant de douze ans, du village de Lux, *in villa quam Lucum dixi nominari*, qui tombe en jouant dans les eaux de la Tille, *quod Tyla dicitur*, proche de l'endroit où elles font tourner un moulin ; mais la mère aussitôt implora l'intervention de saint Prudent et la roue s'éleva en l'air, comme par une faveur de la Providence, sans oser faire du mal à l'enfant, *in altum sublata divinitus, ut sic dicatur, non ausa est artus laedere pueri*.

Le bollandiste déclare ignorer l'emplacement de la *villa*

(1) Cf. Ptolémée, liv. II, chap. 9, paragr. 7 ; édit. Didot-Müller, t. I, p. 225.
(2) Voir les textes dans E. Desjardins, *Géographie de la Gaule d'après la table de Peutinger*, p. 123, 124.
(3) H. d'Arbois de Jubainville, *Recherches sur l'origine... des noms de lieux habités en France*, p. 451
(4) Cf. H. d'Arbois de Jubainville. *Les premiers habitants de l'Europe*, t. II, p. 170, note 1, p. 260 et note 8 ; H. Kiepert, *Manuel de Géographie ancienne*, trad. d'Ernault, p. 208.

Digitized by Google

Fundrimacus. Cette notation nous paraît être le résultat d'un essai malheureux fait par le moine Thibaud, qui voulait latiniser un nom de lieu, dont il ne connaissait que la prononciation usitée de son temps (1). On reconnaîtra le nom de cette *villa* dans celui du village de Fondremand (Haute-Saône, arr. Vesoul, cant. Rioz).

Nombreux sont les noms de lieux, qui ont été formés en tout ou en partie, soit pendant la période romaine, soit pendant les premiers siècles du Moyen-Age, du vocable qui désignait le cours d'eau, arrosant le village. Ainsi s'expliquent les noms des localités suivantes, situées dans le bassin supérieur de la Saône : Amance, Ouge, Lantenot, Baignes, Gourgeon, Breuches, Saulles, Écuelle, Thil-Châtel, Bèze, Cusance, etc. D'autre part, l'ancienne province de Champagne et les pays limitrophes nous fournissent un nombre relativement élevé de localités, qui, situées vers la source d'un cours d'eau, sont désignées par le nom de cette rivière ou de ce ruisseau, précédé de l'adjectif latin *summus* ou *summa*, lequel indique le point le plus élevé de la vallée. M. Aug. Longnon a pu relever dix exemples de noms de lieux, ainsi formés, dans le seul département de la Marne (2).

Une méthode presque analogue a présidé, dans la région qui forme aujourd'hui la Franche-Comté, à la formation des noms de lieux établis près d'une source. Mais, dans ce pays de formation calcaire, ce fut la source qui attira d'abord l'attention et, par suite, on a employé habituellement, comme second terme, le substantif latin *fons fontis*, ou l'un de ses dérivés. Exemple : Leffond, Etueffont, Blondefontaine, Combeaufontaine, Girefontaine, Traitié-

(1) Voir sur ce point J. Quicherat, *De la formation française des noms de lieu*, p. 78, 79 ; et A. Giry, *Manuel de Diplomatique*, p. 403, 405.

(2) Aug. Longnon, *Dictionnaire topographique de la Marne*, 1891, in-4° *Introduction*, chap. V.

fontaine, Vernierfontaine, etc. Les noms de lieux, dans la composition desquels le mot *fons*, *fontis*, constitue le premier terme, sont beaucoup plus rares. Ce sont : Fouvent, anciennement Fonvent, pour un primitif *Fons Vannae* (1), « source de la Vanne », aujourd'hui le Vannon ; Filain, anciennement *Folens*, pour un primitif *Fons Lanae* (2) « source de la Laine » ; et Fondremand, pour un primitif *Fons Romanorum*, d'où la Romaine a tiré son nom.

On appelle ainsi la Romaine, écrit L. Suchaux (3) parce que, d'après une ancienne tradition, les Romains auraient eu à sa source un établissement et que la fontaine abondante, qui donne naissance à la rivière, aurait été consacrée. Ernest Desjardins a écrit une page fort intéressante (4) sur les *divinités topiques* de la Gaule, qui ont donné leur nom aux fleuves, aux sources et à des bourgades de notre pays, à moins qu'elles n'aient été nommées par eux, et qui devaient être l'objet de pèlerinages continuels, de la part des petites gens, des enfants et des femmes. Dans le cas présent, si nos ancêtres ont vénéré la divinité de la Romaine, son nom nous est encore inconnu. D'autre part, une inscription *moderne*, contresignée par le maire de Fondremand, affirme également l'antiquité

(1) Un cas particulier à la nomenclature des rivières est que très souvent l'ancien nom est remplacé par son diminutif, en passant du latin en français. A l'exemple de la *Vanna*, devenue le Vannon, on peut ajouter la *Folmoda*, devenue le Formans, la *Lupa*, devenue le Loing, etc. Cf. J. Quicherat, *ouvrage cité*, p. 82.

Fouvent est appelé *Fons Vannae* ou *Vennae* par la *Chronique de Beze*, édit. J. Garnier, p. 294, p. 311, etc.

Au dix-septième siècle on hésitait encore entre Fonvent et Fouvent ; André Du Chesne dans son *Histoire de la Maison de Vergy* 1625, écrit toujours Fouvent avec un *n*. La même hésitation a eu lieu pendant longtemps entre convent et couvent.

(2) Cf. L. Suchaux, *La Haute-Saône*, t. I, p. 252 et suiv.

(3) L. Suchaux, *ouvr. cité*, t. II, p. 214.

(4) Cf. E. Desjardins, *La Gaule Romaine*, t. I, p. 514 ; Cf. aussi C. Jullian, *Gallia*, 1892, p. 210.

Digitized by Google

historique de la source. C'est là aussi une opinion très probable ; mais la moindre inscription *ancienne* ferait bien mieux notre affaire.

Nous avons vu plus haut, au § 49, que la *villa Lucus* s'appelle aujourd'hui Lux (Côte-d'Or, cant. d'Is-sur-Tille). Quant au cours d'eau, *quod Tyla dicitur*, c'est-à-dire la Tille, les chroniques de Saint-Bénigne de Dijon et de Saint-Pierre de Bèze la mentionnent successivement sous les formes suivantes : *Tila*, *Tylla*, *Tyla* et *Thila* (1).

* * *

Par. 86. — Un homme, nommé Humbert, *Humbertus nomine*, du village de Rosières, *de villa quae vocatur Roseria*, détenu prisonnier au château de Vesoul, *in castellum quod Visorium a videndo scilicet*, et qui parvient à s'échapper.

Le nom d'homme germanique *Humbertus* représente un primitif *Chunobercthus*. Le second terme nous est connu ; le premier terme veut dire à la fois « Hun », nom de peuple, et « géant », en sorte que le composé signifie « brillant comme un Hun », ou « comme un géant ». On dit, en français, « fort comme un Turc ».

La villa *Roseria*, pour *Rosarias*, ou mieux *Rausarias*, se traduit par le village de Rosières. C'est là un nom de lieu très fréquent en France. Il s'agit probablement ici du hameau de Rosières (Côte d'Or, cant. Fontaine-Française, commune Saint-Seine-sur-Vingeanne), où se dresse encore

(1) Cf. Dans la *Chronique de Saint-Bénigne*, *Tila*, en 980 et *Tylla* en 1003, édit. E. Bougaud, p. 128 et 168, édit. du *Spicilège*, p. 381 et 388 ; dans la *Chronique de Bèze*, *Tyla* en 930 et *Thila* en 886, édit. J. Garnier, p. 234 et 272 ; édit. du *Spicilège*, p. 400 et 409.

aujourd'hui un donjon de l'époque féodale, très bien conservé. *Rausarias*, dérivé du germanique *raus*, « roseau », désigne par conséquent un lieu où croissent des roseaux.

On remarquera que, dans cette seconde mention de la forme ancienne de Vesoul, le moine Thibaud néglige la forme *Vesol*, qu'il qualifiait de populaire, pour s'en tenir à la forme *Visorium*, qu'il avait supposée dans l'intérêt de son étymologie.

* * *

Par. 89. — Un petit garçon du village de Cromary, *de villa quae Cromariacus dicitur*, dans le territoire de Besançon, *Bisuntici territorii*, jouait avec ses compagnons sur le bord de l'Ognon, *super littus Lingonis* (lisez *Lignonis/ fluvii*, près d'un endroit où le courant est très rapide ; brusquement son pied glisse et il tombe dans la rivière ; il était alors environ la troisième heure, *horâ fere diei tertiâ*. Quand on le retira de l'eau, peu après, il était comme mort, si bien que, le soir, on parlait déjà de l'ensevelir. Mais sa pauvre mère invoque enfin l'intervention de saint-Prudent, qui lui rend son fils.

Le village de Cromary (Haute-Saône, arr. Vesoul, cant. Rioz) est sur la rive droite de l'Ognon et possède encore un moulin sur cette rivière. La forme ancienne *Cromariacus* est dérivée d'un nom d'homme d'origine germanique, noté *Chrodomarus* dans la langue des Francs à l'époque mérovingienne. Le premier terme de ce composé se retrouve dans le nom de la femme de Clovis, *Chrodechildis* ou *Chrotchildis* dans Grégoire de Tours ; il a le sens de « glorieux ». Le second terme *marus*, ou mieux *maros* en celtique, est un adjectif qui veut dire « grand ». Il est employé seul comme surnom ou nom d'homme dans des inscriptions d'Italie. En Gaule, on ne le rencontre que

Digitized by Google

dans des noms composés comme Indutio-marus, Segomarus, Soli-marus, Virido-marus, etc. (1) ; il est premier terme, dans la forme ancienne du nom de Mérovée, *Merouèus*, ou mieux *Maro-uèus* pour *Maro-uèchus*. En dépit du nom pompeux de son fondateur, le village de Cromary (2) compte à peine aujourd'hui 250 habitants.

Comment faut-il comprendre cette expression du moine Thibaud : *horâ fere diei tertiâ ?* Faut-il traduire par : il était trois heures (de l'après-midi) ? Ou bien, faut-il compter les heures à la façon des Romains, du lever au coucher du soleil ? Nous pencherions volontiers pour la seconde hypothèse, parce qu'elle attribuerait encore plus d'importance à l'intercession de saint Prudent.

* * *

Par. 91. — Un nommé Gautier, *Gualterius quidam*, surnommé Canicule, *agnomine Canicula*, habitant du bourg de Bèze, dut également à l'intervention de saint Prudent le salut de son enfant, qui était tombé dans la rivière de Bèze, en jouant avec ses camarades sur le pont de cette rivière, *super pontem Besuae fluvii*.

Le nom d'homme germanique *Gualterius* représente très probablement un primitif *Waldo-charius*. Le premier terme veut dire « puissant » ; le second veut dire « armée », en sorte que le composé signifie « qui a une puissante armée ».

Quant à la Bèze, ce serait la rivière qui aurait donné

(1) Cf. H. d'Arbois de Jubainville, *Recherches sur la propriété foncière*, etc., p. 530 ; P. Lejay, *Inscriptions antiques de la Côte-d'Or*, p. 64 ; etc.

(2) Notons que le c de Cromary a conservé la gutturale initiale du nom de lieu formé, à l'aide du suffixe mérovingien *iacus*, par le nom d'homme germanique *Chrodomarus*, devenu *Hrotmarus* à l'époque carolingienne. La gutturale a disparu dans le nom de Romery, village de la Marne, qui représente également un plus ancien *Hrotmariacus*. Cf. Longnon, *Dictionnaire topographique de la Marne*, *Introduction*, Chap. IV.

Digitized by Google

son nom à la ville, si l'on s'en rapporte (1) à la Chronique de l'abbaye : « Entre l'Arar ou Saône et la Tille, il est un lieu nommé *Besuus*, à cause d'une source assez considérable qui y jaillit et qu'on appelle *Besua*. Cette source fournit une eau très limpide, excellente à boire et très poissonneuse, etc ».

* * *

Par. 93. — Pour terminer, le moine Thibaud rapporte fort longuement toutes les circonstances qui ont accompagné la résurrection d'un jeune homme, en présence de trois cents personnes au moins. « Car ce n'est pas dans une humble localité que ce fait s'est produit, mais dans un lieu très connu, au château de Dole (*in castello quod* Dolum *vocant, a* dolo *fortasse, quod ipsi oppidani* dolis *ereberrime utantur*), qui doit probablement son nom à ce fait que les habitants de *Dole* emploient très souvent le *dol*. On avait procédé aux funérailles du défunt, lavé son corps, enveloppé sa figure d'un suaire, ses bras et ses jambes de bandelettes, son corps d'un linceuil. Puis des pleureuses, autour du cercueil, avaient rappelé, au milieu de leurs larmes, toutes les actions qui pouvaient illustrer sa mémoire. Mais voilà que, pendant le repas funèbre, qui avait suivi les obsèques, brusquement le mort ressuscite et, peu de jours après, il se rend à l'abbaye de Bèze pour remercier le glorieux martyr saint Prudent, qui l'avait rendu à la vie et à l'affection de sa jeune épouse. Il raconte alors le merveilleux voyage que son âme avait accompli, depuis le moment de sa mort jusqu'à celui de sa résurrection, sous la conduite de saint Prudent, à travers

(1) « Est locus inter fluvium, qui dicitur Araris et Sagunna, et fluvium, quem Tyla vocant, ab emergente ibidem fonte non modico, qui *Besuus* dicitur, dictus et ipse *Besua*, fons est ipse limpidissimus, ad potandum habilis, ac multimoda piscium copia fertilissimus » ; etc. Cf. La *Chronique de Beze*, édit. J. Garnier, p. 234, édit. du Spicilège, p. 400.

Digitized by Google

le Tartare et ses horribles supplices, puis dans la région enchantée, séjour des esprits bienheureux, qu'il a quittée avec regret.

Nous laisserons de côté tout ce récit, plein d'imagination et surtout plein de déclamation, mais qui atteste une fois de plus la grande influence exercée par Virgile à l'époque du Moyen-Age, pour ne retenir que l'étymologie fantaisiste et assez malicieuse, proposée par le moine Thibaud. Et d'abord *dolus* et *Dola* n'ont pas la même quantité. L'o de *dolus*, « dol », est bref : au contraire l'o de *Dola*, « Dole », est long, sans que l'on doive pourtant le surmonter d'un accent circonflexe. Faut-il, en effet, rappeler ici le distique si connu, qui relate brièvement, la donation du collège de l'Arc et de celui de La Flèche, faite aux Pères jésuites par la ville de Dole et par Henri IV (1) :

ARCUM DOLA DEDIT PATRIBUS ; DEDIT ALMA SAGITTAM
GALLIA : QUIS FUNEM, QUEM MERUERE, DABIT ?

Le nom de la commune de Dole, étant à terminaison muette (2), doit provenir d'une forme telle que *Dola*, sous-entendu *villa*, *casa*, ou quelque autre substantif féminin.

En dehors de la ville de Dol, en Bretagne, les textes du VIe siècle mentionnent deux localités du nom de *Dolus* ; mais aucune n'a donné Dole. L'une de ces localités, où saint Martin fonda une église (3), a conservé sa forme

(1) Cf. J. FEUVRIER, *Le College de l'Arc à Dole*, 1887 et *Notes historiques sur la ville de Dole*, 1893, p. 9 — Afin de faire un jeu de mots complémentaire, on a supposé que le distique était l'œuvre d'un élève nommé *Dabo* et que l'élève a signé sa copie au bas, promettant ainsi de donner aux bons Pères la « corde », qu'ils avaient méritée.

(2) AUG. LONGNON, *Dict. topogr. de la Marne*, *Introduction*, chap. III.

(3) GRÉGOIRE DE TOURS, *Historia Francorum*, lib. X, cap. XXXI, édit. de 1893, in-8°, t. II, p. 199.

Digitized by Google

ancienne, sans aucun changement orthographique ; c'est la commune de *Dolus* (Indre-et-Loire, arrond. et canton Loches). L'autre localité, célèbre au ve siècle par la victoire que les Goths y remportèrent en 468, sur les Bretons, auxiliaires de l'empereur Anthemius (1), est mentionnée également par Grégoire de Tours, à l'occasion du tombeau du Bienheureux Lusor (saint Ludre), (2) qu'on remarquait de son temps et que l'on remarque encore aujourd'hui dans la crypte (3) de la petite église du village de *Déols* (Indre, arr. et canton Châteauroux).

---

(1) Grégoire de Tours, *Historia Francorum*, lib. II, cap. XVIII, édition Omont, t. I, p. 51, sous la forme *Dolensis vicus*.

(2) Idem. *De gloria confessorum*, cap. XCII, édit. Bordier, 1862. t. III, p. 87 et note 3.

(3) P. Joanne, *Dictionnaire géographique de la France et de ses colonies*, in-4°, t. II, 1892, p, 1218, 1219.

Digitized by Google

INDEX

DES NOMS DE PERSONNES & DES NOMS DE LIEUX

Cet index ne comprend que les noms mentionnés dans les actes de saint Prudent.

(Les numéros de renvoi se réfèrent aux paragraphes).

Adalgaudus 43
Adchiacensis villa. 23
Adisindis 25
Agelia 30
Agnalays 29
Alba, fl 27
Albiniacus 63
Ansiricus 73
Arcusfractus 27
Arisina 31
Arlevertus 39
Ascherius 58

Beria, *Beriensis* villa 23-25
Besua, fl 91
Bisunticum territorium 89
Blaniacus 29
Burburenum 24-31-58

Campus Cervina .. 25
Canicula 91
Castellum Gagnorri 82
Castellum Karoli . 74
Caviniacus 34
Chohone 25
Christina 20
Chrysopolitanum territorium 77
Chyriacum 27
Cromariacus 89

Divionensis pagus. 30
Dolum 93
Duvius, fl 73

Ermenaldus 26
Ermenbaldus 24
Ermenbertus 23
Esemegaudus 25

Firmitas super Albam 68
Flaciacus 50
Flaverta 23

Digitized by Google

Flexum 22
Floriacensis villa . 29
Fluriacus 26
Fundrimacus 84

Garnerius 65-67
Gautselinus 22-31
Germundus 29
Glismodis 27
Gualterius 91
Guido 49

Heldeverta 28
Humbertus 86
Hyschioma 30

Johannes 20

Lantiliacus 24
Ligno, fl 71-89
Lingonica urbs ... 23-30
Lucus 49-84

Magnimontensis pagus 26
Martina 21
Menbriacus 76
Mentusca 23
Mons Salion 58
Moringus 30

Osanna 21

Pauliacus 36
Pontivenceniae ... 22
Portuensis pagus . 29

Raynildis 21
Roseria 86
Ruffiacus 71

Sauste 25
Solumgiacus 21-22
Sunbernum 65
Sanctus Julianus . 71
Sanctus Sequanus. 24
Sanctus Urbanus . 52

Teobaldus ..... »
Thisia 73
Tyla, fl 84

Vesol 83-86
Veteres-Vineas 43
Vincenna, fl 36
Vulfaida 34
Vulfrada 22
Vulfranus 27

Wandaltrudis 23
Warneldis 23
Winebaldus 24
Winegaudus 36
Wichildis 21

Ycio 31

—

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE I

INTRODUCTION : Les actes de saint Prudent et leur importance géographique ; l'auteur ; plan de l'ouvrage. — Carrière religieuse et politique de Geilon, évêque de Langres (880-888)..... 21

CHAPITRE II

Noms de lieux et de personnes mentionnés au livre II des Actes de saint Prudent (883-921).. 54

CHAPITRE III

Noms de lieux et de personnes mentionnés aux livres III et IV des Actes de saint Prudent (1116-1124) 65

Index alphabétique des noms de lieux et de personnes..... 107

STÉPHEN LEROY.

Google

EXAMEN GÉOGRAPHIQUE

DE LA

THÈSE DE M. PARISOT

PARISOT (ROBERT), docteur ès lettres, *Le royaume de Lorraine sous les carolingiens (843-923), avec deux cartes*; Paris, Alph. PICARD, 1899, gr. in-8° XXXI, 820 pages.

On sait qu'en 843 les fils de Louis le Pieux, se partageant l'héritage paternel, constituèrent entre la France et l'Allemagne un royaume intermédiaire, qui s'appela plus tard Lotharingie (du nom de Lothaire II) ou mieux Lorraine. C'est l'histoire de ce royaume, que M. Parisot nous expose pendant quatre-vingts ans, jusqu'à l'année 923, date à laquelle les rois de Germanie y établirent définitivement leur autorité pendant le reste du Moyen-Age et la plus grande partie des temps modernes.

Les différents écrivains, qui ont jusqu'ici abordé cette étude, se sont placés, les uns au point de vue français, les autres au point de vue allemand et l'on pense bien que les événements de 1870 n'ont pas peu contribué à fortifier ces habitudes d'esprit. Pour M. Parisot au contraire, « le royaume de Lothaire II, doué d'autant de vitalité que les royaumes de France et de Germanie, était parfaitement susceptible de vivre et de se développer et, sans un concours inouï de circonstances malheureuses, il aurait pu prolonger son existence pendant de longs siècles. » C'est donc au seul point de vue lorrain que l'auteur a envisagé

Digitized by Google

les faits et apprécié les événements : sont-ils ou non avantageux aux intérêts de la Lorraine, les différentes situations par lesquelles ce pays est passé sont-elles compatibles avec sa dignité et sa sécurité, voilà ce que M. Parisot s'est appliqué à rechercher avec le plus grand soin, et c'est en cela que consiste surtout l'originalité de son étude.

Quel que soit le bien fondé de sa thèse, il nous faut remercier M. Parisot de nous avoir donné un ouvrage vraiment supérieur pour son érudition minutieuse et son esprit critique. Il semble bien, en effet, qu'il a connu tous les textes et tous les travaux de seconde main, publiés sur le sujet des deux côtés de la frontière et il sait, on ne peut mieux, choisir entre les opinions différentes, déjà émises sur tel ou tel point particulier. Mais ce que nous avons plus particulièrement admiré, c'est le parti qu'il a su tirer des documents diplomatiques et la facilité avec laquelle il restitue les personnages marquants de cette époque lointaine. Aussi l'on s'explique que l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres lui ait décerné, l'année dernière, le premier prix Gobert.

Voilà donc un livre qui doit figurer, et à la place d'honneur, dans la bibliothèque de tous ceux qui s'occupent de l'histoire de la Franche-Comté. Ils y trouveront des renseignements précis sur une époque, fort obscure, parce que les ambitions de toute espèce s'y croisent à l'infini, et tout spécialement sur les clauses territoriales du traité de Meerssen, en 870, ainsi que sur le premier roi de la Bourgogne transjurane et l'habile politique de la Maison dont il est issu.

L'identification des noms de lieux, qui sont très nombreux — l'*Index alphabétique* ne compte pas moins de cinquante-trois pages à deux colonnes — a été l'objet d'un

Digitized by Google

soin tout particulier. Mais c'est là une étude fort complexe et nous croyons être agréable à M. Parisot, en lui soumettant les observations suivantes :

Arciacum (p. 669, note 3). — Cette localité, sise sur la Saône, où se trouvait le roi Raoul à la date du 30 juillet 925 (Cf. Pérard, *Recueil de plusieurs pièces curieuses servant à l'Histoire de Bourgogne*, p. 162), nous paraît devoir s'identifier avec Arciat (Ain, arrond. Bourg, canton Pont-de-Veyle, commune Cormoranche), ou avec Arcieu (Ain, arr. et cant. Trévoux, commune Saint-Jean-de-Thurigneux), qui sont l'un et l'autre sur la rive gauche de la Saône et répondent par suite aux exigences topographiques.

Augustchirche monasterium (p. 372, note 4).— Le nom de cette abbaye, qu'aucun auteur n'a identifiée et qui fut attribuée à Louis le Germanique par le traité de Meerssen (*Annales Bertiniani*, anno 870, édit. G. Waitz, in-8°, page 111), peut se traduire par celui d'Augst, près de Bâle. (Cf. A. Trouillat, *Monuments de l'histoire de l'ancien évêché de Bâle*, in-4°, t. I, 1852, p. 83 et 175).

Auxiacum (p. 617). — On peut reconnaître le nom de cette localité, où Charles le Simple porta un diplôme le 22 mai 916 (D. Bouquet, *Recueil des historiens de la France*, t. IX, p. 528), dans l'une quelconque des deux localités belges suivantes : Auches (province Namur, arr. admin. et canton Philippeville, commune Philippeville), ou Hauchies (prov. Hainaut, arrond. admin. et cant. Charleroy, commune Couillet, Gilley ou Marcinelle).

Blanciacum palatium (p. 685, note 14).— Louis le Pieux data de ce palais un diplôme à la fin de 834 (Cf. Boehmer-Muehlbacher, *Die Regesten des Kaiserreichs unter den Karolingern*, 1889, n° 906). M. Parisot préfère traduire par Blanzée (Meuse, arr. Verdun, cant. Étain), plutôt que par

Digitized by Google

Blanzy (Ardennes, arrond. Rethel, canton Asfeld), qui doit, en effet, être rejeté. Nous proposons aussi, mais avec un point d'interrogation, Blangey (Meurthe-et-Moselle, arr. et cant. Nancy, commune Bouxières-aux-Chênes).

Boviniacum (p. 459, note 3). — Le nom de cette *villa*, qui fut donnée en 1137 par les moines de l'abbaye de Stavelot à leur abbé Guibaud (Voir D. Martène, *Amplissima Collectio*, t. II, coll. 62 et 94), se retrouve dans celui de Bogny (Ardennes, arr. Rocroi, cant. Rumigny, commune Logny-Bogny). Cette localité appartint, en effet, à l'abbaye de Stavelot et son église se trouvait encore placée, en 1789, sous l'invocation de saint Remacle, fondateur de ladite abbaye. (Cf. pour plus de détails C.-G. Roland, *Les anciennes propriétés de l'abbaye de Stavelot-Malmédy dans les Ardennes françaises*, article publié dans la *Revue historique ardennaise*, t. V, (1898), p. 62 et suiv. — Cf. en outre Aug. Longnon, *Les Pagi du diocèse de Reims*, 1872, p. 69).

Calmont (p. 373). — Il y a bien, en Belgique, une localité de ce nom, sise dans le finage de Rugen (Flandre orientale, arrond. Audenarde, canton Renaix). Mais le *monasterium Calmontis*, dont il s'agit ici et qui fut donné à Charles le Chauve lors du traité de Meerssen (*Annales Bertiniani*, édit. G. Waitz, p. 112), se trouvait sur le territoire et doit par conséquent porter le nom de la commune de Chaumont-Gistoux (Brabant, arrond. Nivelle, canton Wavre). Sur cette abbaye, on peut consulter J. Daris, *Histoire du diocèse et de la principauté de Liège, depuis leur origine jusqu'au XIIIe siècle*, 1890, p. 89, 184 et suiv.

Calmoutier (p. 374).— Le traité de Meerssen attribua à Charles le Chauve une abbaye appelée *Gildini* ou *Gillini*

monasterium, et dont le nom est mentionné entre celui de l'abbaye de Saint-Mihiel et celui de l'abbaye Sainte-Marie de Besançon. (Cf. les *Annales Bertiniani*, édit. G. Waitz, page 112). Probablement à cause de la place qu'elle occupe dans l'énumération, M. Parisot adopte la version *Gildini monasterium* et traduit ce nom par Calmontier, *lisez* Calmoutier (Haute-Saône, arrond. Vesoul, canton Noroy-le-Bourg). Mais le *Gallia Christiana*, t. XV, 1860, col. 133, donne comme forme ancienne de cette abbaye *Calomonasterium* ; il semblerait par suite que l'on doive préférer la version *Gillini monasterium* et traduire alors par Saint-Ghislain (Belgique, prov. Hainaut, arrond. Mons, canton Boussu).

Cispiacum (p. 432 et 686).— Le 12 décembre 878, Louis le Bègue date deux diplômes de *Cispiacum*, en Ardenne (Cf. Boehmer, *Regesta chronologico-diplomatica Karolorum*, n° 1845 et n° 1846). M. Parisot propose, avec un peut-être, d'identifier cette localité avec Cheppy (Meuse, arrond. Verdun, cant. Varennes-en-Argonne), qui se trouve dans l'Argonne et non dans l'Ardenne.

Or, nous savons que Louis le Bègue, après avoir quitté la ville de Fouron, célébra la fête de Noël à Longlier (Belgique, prov. Luxembourg, arrond. et cant. Neufchâteau) et qu'il arriva le 23 janvier 879, à Gondreville, en Lorraine. On pourrait donc proposer, plus justement, Savy (Luxembourg belge, cant. Bastogne, commune Longchamp), qui fait partie de l'Ardenne et se trouve quasi sur la route de Fouron à Longlier.

Dodiniacum (p. 315, note 5). — Le 24 novembre 868, Lothaire II confirme une donation antérieure en faveur de Theutberge, l'une de ses deux femmes, mais sans lui donner le titre d'épouse, par un diplôme porté à *Dodi-*

Digitized by Google

niacum. (Cf. Boehmer-Muehlbacher, *Regesta*, n° 1284). Pour traduire ce nom de lieu, on pourrait songer, dit M. Parisot, soit à Doignies (Nord, arrond. Cambrai, canton Marcoing), soit à Dugny (Meuse, arr. et cant. Verdun).

Nous proposons également Dogneville (Vosges, arrond. et cant. Épinal), qui nous paraît représenter la *Dodiniaca villa*, où Lothaire I porta un diplôme, le 21 septembre 854, en faveur de l'abbaye de Saint-Claude. (Cf. Boehmer-Muehlbacher, *Regesta*, n° 1135; Dunod, *Histoire du Comté*, t. I, *Preuves*, p. 66; etc).

Enfonvelle (p. 372). — C'est avec cette localité, sise dans le départ. de la Haute-Marne (arrond. de Langres, canton de Bourbonne), — et non avec celle de Fenneviller (Meurthe-et-Moselle, arrond. Lunéville, cant. Baccarat) et encore moins avec celle de Vuillafans, proposées par le *Gallia Christiana*, t. XV, coll. 136 et 137 — qu'il faut identifier l'*Offonis villa* du traité de Meerssen. Pour d'autres mentions voir Sickel, *Diplomata Ottonis II*, n° 62 ; Pérard, *Recueil*, etc., p. 189 ; J. Finot, *Diplômes de Louis IV d'Outremer et d'Otton Ier*, dans le *Bull. de la Société d'agriculture, Sciences et Arts de la Haute-Saône*, 3e série, t. III, 1874, p. 207 ; etc.

L'abbaye d'Enfonvelle fut remplacée par un prieuré dépendant de Saint-Bénigne de Dijon, vers la fin du Xe siècle. Ce prieuré exista jusqu'à la Révolution et se trouvait sur le territoire du doyenné de Faverney, au diocèse de Besançon. Voir en outre Eug. Martin, *Histoire des diocèses de Toul, de Nancy et de Saint-Dié*, 1900 t. I, p. 83, note 2.

Ercuriacum (p. 438). — Cette localité, par où passa en 880 le roi des Francs Orientaux, Louis le Jeune, en venant de Douzy, sur la Chiers et avant d'arriver à Ribémont,

sur l'Oise, s'est appelée successivement Ercry et Ecry, puis Avaux-la-Ville, dès 1671, et Asfeld, dès 1730. C'est aujourd'hui un chef-lieu de canton de l'arr. de Rethel, départ. des Ardennes. (Cf. J. Hubert, *Géographie historique du département des Ardennes*, nouv. édit., 1856, p. 241; H. Jadart, *Claude-François Bidal, marquis d'Asfeld, maréchal de France (1667-1743)*, dans la *Revue de Champagne et de Brie*, nov. 1880 et mai 1881).

Gaverdolium (p. 41, note 5). — Le 16 août 851, Charles le Chauve porte un diplôme « in villa Gaverdolio ». (Cf. Boehmer, *Regesta*, n° 1626). Pour la traduction de cette localité, que M. Parisot n'a pas identifiée, nous proposons Guerdious (Côtes-du-Nord, arrond. Lannion, canton Plestin, commune Lanvellec), qui répond aux exigences topographiques et phonétiques.

Gherniacum (p. 27, note 3). — Le 12 septembre 852, Lothaire Ier date de cette localité un diplôme en faveur de l'église de Lyon (Boehmer-Muehlbacher, *Regesta*, n° 1121). M. Parisot proposerait presque d'identifier ce nom avec Gergy (Saône-et-Loire, arr. Chalon-sur-Saône, cant. Verdun-sur-Doubs), qui se trouve sur la rive droite de la Saône, et par suite dans le royaume de Charles le Chauve. Nous pensons qu'il s'agit ici de la commune de Jarnioux (Rhône, arr. Villefranche, canton Le-Bois-d'Oingt).

Himeriacum (p. 89, note 5). Le fils naturel de Charlemagne, Drogon, archevêque de Metz et abbé de Luxeuil, fut frappé d'apoplexie en tombant dans la rivière de l'Ognon, où il était en train de pêcher (Cf. Adson, *Miracula sanctorum Waldeberti et Eustasii*, dans les *Monum. Germ. historica, Script.*, t. XV, p. 1174) en l'an 855 ou 856, et mourut peu après à *Himeriacum*, le 8 décembre, des

Digitized by Google

suites de cette maladie. On reconnaîtra le nom de cette localité, non identifiée par M. Parisot, dans celui d'Amerey (Vosges, arrond. Épinal, canton et commune Xertigny), qui se trouve sur la route de Luxeuil à Metz.

Hoenchirche (p. 372). — Le nom de cette abbaye, donnée à Louis le Germanique par le traité de Meerssen (*Annales Bertin.*, édit. G. Waitz, p. 111) et que personne n'a identifiée, pourrait se retrouver dans celui de Haute-Église (anc. Haut-Rhin, arr. Belfort, canton Dannemarie, commune Gildwiller), qui en est la traduction.

Jussan, abbaye (p. 372). — Cette abbaye, que l'on s'accorde à identifier avec le *Justinnam* (et non *Lustinnam*) *monasterium*, accordé à Louis le Germanique par le traité de Meerssen (Cf. les *Annales Bertin.*, p. 111) s'appelle plutôt Jussan-Moutier en Franche-Comté. A l'époque de la Révolution, elle constituait, transformée en église, la septième paroisse de Besançon et appartenait aux Minimes depuis 1607. On peut consulter A. Castan, *Note sur les fouilles de Notre-Dame de Jussan-Moutier*, dans les *Mémoires de la Société d'Émulation du Doubs*, année 1876, p. XL.

Pauliaci villa (p. 523).— Un catalogue des archevêques de Besançon mentionne la restitution, qu'aurait faite le roi de Lorraine Zwentibold, de la *villa Pauliaci* à l'église cathédrale de cette ville. (Cf. la *Seria tertia archiepiscoporum Bisuntinensium*, dans les *Monum. Germaniae historica, Scriptores*, t. XIII, p. 373). M. Parisot propose Poligny, mais avec un point d'interrogation. Le nom de cette *villa* se retrouve dans celui de Pouilley-les-Vignes (Doubs, arrond. Besançon, canton Audeux), qui appartenait encore au chapitre métropolitain de Besançon à l'époque de

Digitized by Google

la Révolution. (Cf. l'*Almanach historique de Besançon et de la Franche-Comté pour l'année 1786*, p. 20 et 50).

Sancti Gangulfi monasterium. — Cette abbaye, cédée à Louis le Germanique par le traité de Meerssen, en 870, (Cf. les *Annales Bertiniani*, p. 110) et que M. Parisot n'a pas cru devoir mentionner, aurait été bâtie dans la petite ville de Varennes (Haute-Marne, arrond. Langres, chef-lieu de canton), en Bassigny, si l'on s'en rapporte au P. Benoit Picart, *Histoire ecclésiastique et politique de la ville et du diocèse de Toul*, 1707, in-4°, p. 335 et à D. Aug. Calmet, *Notice de la Lorraine*, nouv. édit., 1836, t. II, p. 416. Et. de fait, un diplôme d'Otton II, donné à Metz en 973, confirme à Gérard, évêque de Toul, toutes ses possessions..., « similiter cum omni integritate abbatiam Sancti Gengulphi Verennensis (*corrigez* Varennensis) ». Cf. Sickel, *Diplomatum regum et imperatorum Germaniae tomus II*, 1888, n° 62.

Torn et *Nova villa* (p. 649).— D'après Varin, *Archives administratives de la ville de Reims*, t. I, p. 71 et Boehmer, *Regesta*, n°s 1977, 1976 et 1975, M. Parisot nous apprend que Charles le Simple se trouvait le 31 mai 922 « in prato contra Torn », le 5 et le 7 juin « in setico (c.-à-d. dans les prés) contra Torn », et en même temps, le 7 juin, à « Nova villa ». Il adopte la traduction de Varin et de Kalckstein, qui ont identifié *Torn* avec Tours-sur-Marne (Marne, arr. Reims, cant. Ay) et ne propose pas de traduction pour la deuxième localité, qui doit être évidemment voisine de la première.

Nous ne sommes pas de son avis. Nous préférons traduire *Torn* par Le Thour (Ardennes, arr. Rethel, canton Asfeld), qui est mentionné sous la forme *Turnum* et *Torno* en 1141. (Cf. C.-G. Roland, *Histoire généalogique de la*

Digitized by Google

Maison de Rumigny-Florennes, 1891, p. 87 et suiv.) On reconnaîtra alors *Nova villa* soit dans La Neuville-les-Wasigny (Ardennes, arrond. Rethel, cant. Novion-Porcien), soit dans Neuville-en-Tourne-à-Fuy (Ardennes, arr. Rethel, cant. Juniville), qui sont à peu de distance du Thour.

* * *

Le traité, conclu à Meerssen au mois d'août 870 entre Charles le Chauve et Louis le Germanique (1) nous fournit des renseignements précieux sur la géographie politique de la Lotharingie, dans la seconde partie du IXe siècle et par conséquent sur celle de la région qui doit former bientôt le royaume des Rodolphiens. Nous allons en reproduire le texte d'après la *Divisio regni Hlotharii II*, dans les *Capitularia regum Francorum* (édit. des *Mon. Germ. hist.*, in-4°, t. II, p. 193 et suiv.) et les *Annales de Saint-Bertin*, édit. G. Waitz, p. 110-113. Nous le ferons suivre des identifications acceptées généralement aujour-

(1) D'une manière générale, on peut dire que le cours de la Meuse et celui de la Saône furent pris pour limites des deux royaumes et, d'une manière générale aussi, on peut dire que ces limites sont restées celles de la France et de l'Allemagne jusqu'au XVIe siècle. Cependant la frontière quittait à Liège la Meuse pour remonter le cours de l'Ourthe, laissant dans le lot de Charles le Condroz et la Woëvre, rejoignait la Meuse au sud de Toul, la franchissait pour rejoindre le cours supérieur de la Marne, englobant dans la part de Louis l'Ornois et le Bassigny, rejoignait le cours de la Saône près de sa source, traversait la Saône au sud de Faverney pour rejoindre le Doubs entre Besançon et Baume-les-Dames, enfin suivait le cours du Doubs et celui de la Saône jusqu'à Lyon. Tout ce qui était à l'ouest du Rhône et entre le Rhône et les Alpes restait à Charles.

La frontière, tracée à Meerssen, était établie avec impartialité et tenait un assez grand compte de la séparation des langues et de la diversité des races. La plus grande partie de la Lorraine, l'Est de la Burgundie, toute l'Alémanie, c'est-à-dire les pays les plus germaniques, sont donnés à Louis, tandis que tout le midi, essentiellement roman, est laissé à Charles. Sans doute, on avait consulté des deux côtés les désirs des vassaux ; car chacun des rois était accompagné de quatre évêques, dix conseillers, trente ministériaux et vassaux, qui avaient agi en qualité de commissaires. Mais n'était-ce pas des questions de langue, de famille et de race, qui décidaient souvent des désirs des vassaux ? Cf. G. Monod, *Du rôle de l'opposition des races et des nationalités dans la dissolution de l'empire carolingien*, dans *l'Annuaire de l'École pratique des Hautes Études pour 1896*, p. 10-11.

d'hui, en nous inspirant plus particulièrement des travaux de MM. Aug. Longnon et R. Parisot.

1°

Haec est divisio, quam sibi Hludowicus accepit, voici la part de Louis le Germanique :

[**Provinces ecclésiastiques**] : *Coloniam*, Cologne ; *Treveris*, Trèves ; *Utrech*, Utrecht ; *Strastburgh*, Strasbourg ; *Basulam*, Bâle.

[**Abbayes** ou **basiliques**] : *abbatiam Suestre*, Susteren (Hollande, prov. Limbourg, arrond. Roermond) ; *Berch*, Berg et depuis Odilienberg (Limbourg hollandais, arr. Roermond) ; *Niumonasterium*, Munstereifel (Prusse rhénane, Regierungsbezirk Cologne, Kreis Euskirchen) ; *Castellum*, Kessel, sur la Meuse (Limbourg hollandais, arr. Roermond), ou, peut-être Chèvremont (Belgique, prov. et arr. Liège, cant. Fléron, commune Vaux-sous-Chèvremont) ; *Indam*, Kornélimünster, (Prusse rhénane, Regierungsbezirk et Landkreis d'Aachen, Aix-la Chapelle), sur l'Inde, affluent de gauche de la Roer ; *Sancti Maximini*, Saint-Maximin, dans un faubourg de Trèves ; *Ephterniacum*, Echternach (Grand-duché de Luxembourg, arr. Grevenmachern, chef-lieu de cant.) ; *Horream*, Œren, dans la ville de Trèves ; *Sancti Gangulfi*, Saint-Gengoux de Varenne (Haute-Marne, arr. Langres) ; *Faverniacum*, Faverney (Haute-Saône, arr. Vesoul, cant. Amance) ; *Polemniacum*, Poligny (Jura); *Luxovium*, Luxeuil (Haute-Saône, arr. de Lure) ; *Luteram*, Lure (Haute-Saône) ; *Balmam*, Baume-les-Dames (Doubs) ; *Offonis villam*, Enfonvelle (Haute-Marne, arr. de Langres, cant. Bourbonne) ; *Meieni monasterium*, Moyenmoutier (Vosges, arr. Saint-Dié, canton Senones) ; *Sancti Deodati*, Saint-Dié (Vosges) ; *Bodonis*

Digitized by Google

monasterium, Bonmoutier (Meurthe-et-Moselle, arr. Lunéville, canton Cirey, commune Val-et Châtillon) ; *Stivagium*, Etival (Vosges, arr. de Saint-Dié, canton Raon-l'Etape) ; *Romericimontem*, Remiremont (Vosges) ; *Morbach*, Murbach (Haute-Alsace, cercle Guebwiller) ; *Sancti Gregorii*, Munster-au-Val-Saint-Grégoire (Haute-Alsace, cercle Colmar) ; *Maurimonasterium*, Marmoutier, en allemand Maurmünster (Basse-Alsace, cercle Saverne) ; *Eboresheim*, Ebersmünster (Basse-Alsace, cercle Schlestadt) ; *Hoinowa*, Honau, alors dans une île du Rhin, un peu en aval de Strasbourg ; *Masonis monasterium*, Massevaux, allem. Masmünster (Haute-Alsace, cercle Thann) ; *Homburch*, Hohenburg ou Odilienberg (Basse-Alsace, cercle Molsheim, cant. Rosheim, commune Ottrott) ; *Sancti Stapni Strasburg*, Saint-Étienne de Strasbourg ; *Ereinstein*, Ernstein (Basse Alsace) ; *Sancti Ursi in Salodoro*, Saint Ours de Soleure (Suisse) ; *Grandivallem*, Moutier-Grandval (cant. Berne, chef-lieu de district) ; *Altam petram*, Mouthier-Hautepierre (Doubs, arr. Besançon, cant. Ornans) ; *Justinnam*, Jussan-Moutier, à Besançon (Doubs) ; *Vallem clusae*, Vaucluse (Doubs, arr. Montbéliard, cant. Maîche) ; *Castellum Carnonis*, Château-Chalon (Jura, arr. Lons-le-Saunier, canton Voiteur) ; *Heribodesheim*, Herbitzheim (Basse-Alsace, cercle Saverne, cant. Saar-Union) ; *abbatiam de Aquis*, l'abbaye d'Aix-la Chapelle (Prusse rhénane) ; *Hoenchirche*, peut-être Haute-Église (Haute-Alsace, cercle Dannemarie, commune Gildwiller) ; *Augustchirche*, Augst, près Bâle (Suisse).

[**Comtés**] : *Comitatum Testebant*, le Teisterbant, compris entre le Lek et le Wahal depuis le Biesbosch jusque vers Buren ; *Batua*, la Batavie, aujourd'hui la Betuwe, entre le Rhin et le Wahal depuis Buren jusque vers Schenk ; *Hattuarias*, les pays de Geldern, Duisbourg et

Neuss ; *Masau subterior de istâ parte*, le Maasgau inférieur oriental ; *item Masau superior, quod de istâ parte est*, le Maasgau supérieur oriental ; *Liugas, quod de istâ parte est*, le Liégeois oriental ; *districtum Aquense*, le district d'Aix-la-Chapelle ; *districtum Trectis*, le district de Maastricht ; *in Ribuarias comitatus quinque*, dans la Ripuairie cinq comtés (ceux de Cologne, de Juliers, de Zulpich, de l'Eifel et de Bonn) ; *Megenensium*, le Mayengau, chef-lieu Mayen (Prusse rhénane, régence Koblenz) ; *Bedagowa*, le Bittgau, chef-lieu Bittburg, en latin *Beda*, (Prusse rhénane, régence Trèves) ; *Nitachowa*, le Niedgau, ou pays de la Nied, affluent de gauche de la Sarre ; *Sarachowa subterior*, le Saargau inférieur, ou la Basse-Sarregovie ; *Blesitchowa*, le Bliesgau, ou pays de la Blies, affluent de droite de la Sarre ; *Seline*, le Saulnois, chef-lieu Château-Salins (Lorraine allemande) ; *Albechowa*, l'Albgau, ou pays de l'Albe, affluent de la Vezouze ; *Suentisium*, le Saintois ou Xaintois, chef-lieu Sion (Meurthe-et-Moselle, arr. Nancy, canton Vézelise, commune Saxon-Sion) ; *Calmontis*, pour *Calvomontensis*, le Chaumontois, qui tire probablement son nom du hameau de Chaumont (Meurthe-et-Moselle, arr. Lunéville, cant. Bayon, commune Einvaux) ; *Sarachowa superior*, le Saargau supérieur ; *Odornense, quod Bernardus habuit*, l'Ornois ou pays de l'Ornain [supérieur], administré par le comte Bernard ; *Solocense*, le Soulossois, chef-lieu Soulosse (Vosges, arr. Neufchâteau, cant. Coussey) ; *Basiniacum*, le Bassigny ; *Elischowe*, pour *Alsegaudia*, l'Elsgau ou Ajoye, c'est-à-dire les pays de Montbéliard et de Ferrette ; *Warasch*, le Varais, chef-lieu Besançon et dont le nom s'est conservé dans celui de Scey-en-Varais (Doubs, arr. Besançon, cant. Ornans) ; *Scudingum*, dont la notation moderne serait l'Ecouhans, comprenant la partie méridionale de l'ancien

Digitized by Google

diocèse de Besançon ; *Emaus*, pour *Amaus*, l'Amous, comprenant les pays de Gray, Dole et Neublans (Jura, arr. Dole, cant. Chaussin) ; *Basalchowa*, le Bâlois ou Baselgau, s'étendant entre la rive gauche de l'Aar et le Rhin ; *in Elisatio comitatus duo*, en Alsace deux comtés, savoir le Nordgau et le Sundgau ; *de Frisia duas partes de regno quod Hlotharius habuit*, en Frise les deux tiers du royaume qu'avait Lothaire, c'est-à dire la région maritime qui s'étend entre la Vlie et la Weser.

Super istam divisionem, propter pacis et caritatis custodiam, superaddimus istam adjectionem, à ce lot, pour conserver la paix et la charité, nous avons ajouté : *civitatem Mettis cum abbatiâ Sancti Petri et Sancti Martini*, la cité de Metz avec l'abbaye de Saint-Pierre [-aux-Nonnains] et celle de Saint-Martin [devant · Metz] *et comitatu Moslensi cum omnibus villis in eo consistentibus, tam dominicatis quam et vassallorum*, et le Mosellois (ou pays Messin) avec tous les domaines qui s'y trouvent, tant les dômaines royaux que ceux des vassaux ; *de Arduennâ, sicut flumen Urta surgit inter Bislanc et Tumbas ac decurrit in Mosam, et sicut rectâ viâ pergit in Bedensi, secundum quod communes nostri missi rectius invenerint*, en Ardenne, la frontière sera formée par le cours de l'Ourthe, depuis son confluent avec la Meuse jusqu'à sa source entre Besslingen, en français Bellain (Grand duché de Luxembourg, arr. Diekirch, cant. Clervaux) et Thommen (Prusse rhénane, régence Aix-la-Chapelle, cercle Malmédy), puis par une ligne droite allant jusqu'au Bittgau, selon le tracé plus exact qui en sera par nos commissaires communs, (*excepto quod de Condrusto est ad partem orientis trans Urtam*, excepté la partie du Condroz, située à l'Est de l'Ourthe), *et abbatias Prumiam et Stabolau, cum omnibus villis dominicatis et vassallorum*, et les abbayes de Prüm

Digitized by Google

(Prusse rhénane, régence Trèves, chef-lieu de cercle) et de Stavelot (prov. Liège, arr. Verviers, chef-lieu de cant.), avec tous les domaines royaux et ceux des vassaux.

2°

Et haec est divisio, quam Karolus de eodem regno sibi accepit, et voici quelle fut la part de Charles :

[**Provinces ecclésiastiques**] : *Lugdunum*, Lyon ; *Vesontium*, Besançon ; *Viennam*, Vienne ; *Tungris*, Tongres (plus tard Liège) ; *Tullum*, Toul ; *Viridunum*, Verdun ; *Cameracum*, Cambrai ; *Vivarias*, Viviers ; *Uceciam*, Uzès.

[**Abbayes**] : *Montemfalconis*, Montfaucon-d'Argonne (Meuse, arr. Montmédy) ; *Sancti Machahelis*, Saint-Mihiel (Meuse, arr. Commercy) ; *Gildini* ou *Gillini monasterium*, soit Calmoutier (Haute-Saône, arr. Vesoul, canton Noroy-le-Bourg), soit Saint-Ghislain (Hainaut, arr. Mons, cant. Boussu) ; *Sanctae Mariae in Bisintiono*, Sainte-Marie de Besançon (Doubs) ; *Sancti Martini in eodem loco*, Saint-Martin [-de-Brégille], à Besançon ; *Sancti Augentii*, Saint-Oyand, aujourd'hui Saint-Claude (Jura) ; *Sancti Marcelli*, Saint-Marcel (Saône-et-Loire, arr. et cant. Chalon-sur-Saône) ; *Sancti Laurentii Leudensi*, Saint-Laurent de Liège (Belgique) ; *Sennonem*, Senones (Vosges, arr. Saint-Dié) ; *abbatiam Niellam*, Nivelles (Brabant belge) ; *Molburium*, pour *Malbodium*, Maubeuge (Nord, arr. Avesnes) ; *Laubias*, Lobbes (Hainaut, arr. et cant. Thuin) ; *Sancti Gaugerici*, Saint-Géry de Cambrai (Nord) ; *Sancti Salvii*, Saint-Saulve (Nord, arr. et cant. Valenciennes) ; *Crispinno*, Crespin (Nord, arr. Valenciennes, cant. Condé) ; *Fossas*, Fosses (Belgique, prov. et arr. Namur) ; *Marilias*, Maroilles (Nord, arr. Avesnes, cant. Landrecies) ; *Hunulf-*

Digitized by Google

curt, Honnecourt (Nord, arr. Cambrai, cant. Marcoing); *Sancti Servatii*, Saint-Servais, à Maastricht (Limbourg hollandais); *Maalinas*, Malines, en flamand Mechelen (prov. Anvers); *Ledi*, Lierre, flamand Lier (prov. Anvers, arr. Malines); *Sunniacum*, Soignies (prov. Hainaut); *Antonium*, Antoing (Hainaut, arr. Tournay); *Condatum*, Condé (Nord, arr. Valenciennes); *Merrebecchi*, Meerbeke (Flandre orientale, arr. Alost, cant. Ninove); *Ticlivinni*, Dickelvenne (Flandre orientale, arr. Gand, cant. Oosterzeele); *Luttosa*, Leuze (Hainaut, arr. Tournay); *Calmontis*, Chaumont (Brabant belge, arr. Nivelles, cant. Wavre); *Sanctae Mariae in Deonant*, Notre-Dame, à Leffe, faubourg de Dinant (prov. Namur); *Echa*, Eyck, aujourd'hui Alden-Eyck (Limbourg belge, commune Maeseyck); *Andana*, Andenne (prov. et arr. Namur); *Wasloi*, Wallers (Nord, arr. Avesnes, cant. Trélon); *Altum montem*, Hautmont (Nord, arr. Avesnes, cant. Maubeuge).

[**Comtés**]: *comitatum Texandrum*, la Texandrie ou Tessendern, dont le nom s'est conservé dans celui de la commune de Tessenderloo (Limbourg belge, arr. Hasselt, cant. Beeringen); *in Brachanto comitatus 4*, dans le Brabant quatre comtés; *Cameracensem*, le Cambrésis; *Hainoum*, le Hainaut; *Lomensem*, le Lommois ou Lomage, comprenant presque toute la région belge que limitent la Sambre et la Meuse; *in Hasbanio comitatus 4*, dans la Hesbaye quatre comtés; *Masau superior de istâ parte Mosae*, la partie occidentale du Haut-Meusien; *Masau subterior, quod de ista parte est*, la partie occidentale du Bas-Meusien; *Liugas, quod de ista parte est Mosae et pertinet ad Veosatun*, le Liégeois occidental, jusqu'à Visé (prov. Liège, cant. Dalhem); *Scarponinse*, le Scarponais, qui doit son nom à la station romaine de *Scarpona* (Meurthe-et-Moselle, arr. de Nancy, cant. Pont-à-Mousson, comm.

Dieulouard); *Viridunense*, le Verdunois; *Dulmense*, pour *Dulcomense*, le Dormois, chef-lieu Doulcon (Meuse, arr. Montmédy, cant. Dun-sur-Meuse); *Arlon*, l'Arrelois, ou pays d'Arlon (Luxembourg belge); [*in*] *Wavrense comitatus 2*, dans la Woëvre deux comtés, probablement le *pagus Evodiensis* ou pays d'Ivois, aujourd'hui Carignan (Ardennes, arr. Sedan) et le *Methingau*, ou pays de Luxembourg; *Mos*[*o*]*mense*, le Mouzonnais, chef-lieu Mouzon (Ardennes, arr. Sedan); *Castricium*, le Châtresais, ou pays de Mézières, qui devait son nom à une ancienne localité dominant la montagne du Châtelet, aujourd'hui le Mont-Olympe, en face de Charleville (Ardennes); *Condrust*, le Condroz; *de Arduennâ, sicut flumen Urta surgit inter Bislanc et Tumbas ac decurrit ex hac parte in Mosam et sicut rectâ viâ ex hac parte occidentis pergit in Bedensi, secundum quod missi nostri invenerint*, en Ardenne, la frontière sera formée par le cours de l'Ourthe, depuis son confluent avec la Meuse jusqu'à sa source, entre Besslingen et Thommen, puis par une ligne droite qui rejoindra le Bittgau, suivant le tracé plus exact qui en sera fait par nos commissaires; *Tullense*, le Toulois; *aliud Odornense, quod Tetmarus habuit*, l'Ornois [septentrional], administré par le comte Thietmar; *Barrense*, le Barrois, chef-lieu Bar-le-Duc (Meuse); *Portinse*, le Portois (1), qui devait son nom à son chef-lieu, Port-sur-Saône (Haute-Saône, arr. Vesoul) et qui comprenait la plus grande partie du département de la Haute-Saône; *Salmoringum*, le pays de

(1) Notons que le Portois et le Varais — ainsi que l'Ornois, l'Ardenne, le Liégeois et les deux Maasgau — furent divisés entre les deux copartageants. Et, de fait, la mention des abbayes d'Enfonvelle, de Faverney, de Luxeuil et de Lure dans le lot de Louis le Germanique permet de croire que la partie septentrionale du Portois échut à ce prince, bien que le Portois figure, sans aucune restriction, au nombre des nouvelles possessions de Charles le Chauve. De même, si le Varais est nommé dans la part de Louis, la ville de Besançon, qui était certainement le chef-lieu de ce comté, fut dévolue à Charles. (Cf. A. Longnon, *Atlas historique de la France, texte*, p. 77).

Digitized by Google

Sermorens, du nom de son chef-lieu, qui n'est plus aujourd'hui qu'un faubourg de la ville de Voiron (Isère, arrondissement Grenoble) ; *Lugdunense*, le Lyonnais ; *Viennense*, le Viennois ; *Vivarias*, le Vivarais ; *Uccium*, pour *Ucetium*, l'Uzège, chef-lieu Uzès (Gard) ; *de Frisia tertiam partem*, un tiers de la Frise, soit la région comprise entre la Vlie et le Sincfal (aujourd'hui le Hond ou Escaut occidental), autrement dit la Zélande, la Hollande, plus les îles de Texel et de Vlieland.

STÉPHEN LEROY.

LA FRANCHE-COMTÉ ET SES VOISINS

(SUITE)

III. — Arbitrage entre les archiducs et le clergé au sujet des salines (1608)

En 1608, le prince évêque de Bâle, Guillaume de Baldenstein, fut choisi comme arbitre dans un différend entre les archiducs de Flandre, comtes de Bourgogne, et le clergé de Franche-Comté. Il s'agissait de droits contestés sur les salines de cette province.

Ces salines exploitées à Salins, à Grozon, à Lons-le-Saulnier, à Montmorot, à Saulnot étaient d'un rapport considérable qu'expliquent et l'usage presque exclusif, à cette époque, du sel gemme dans les pays éloignés de la mer et la simplicité des procédés d'extraction, et la difficulté des communications arrêtant la concurrence. Aussi les possesseurs de ces salines, possesseurs qui furent, dès l'origine, des seigneurs provinciaux, laïques ou membres du clergé, étaient-ils fort jaloux de leurs droits. Ils en faisaient quelquefois abandon, pour un temps déterminé, afin de payer des services ou des dettes, mais ils ne les laissaient pas périmer.

Un rapide historique fera juger de l'importance de la revendication de 1608 : dès 1237, Jean de Châlon, possesseur de Salins, ayant compris la valeur des salines et supputé leur richesse, avait partagé ses biens entre les en-

fants de ses trois mariages, en affectant à chaque branche un tiers du revenu des salines (1). L'impôt sur le sel fut le premier impôt établi dans le libre comté de Bourgogne. Rendu nécessaire par le besoin d'argent à l'époque de l'invasion des Grandes Compagnies (1364), il fut vivement discuté et établi définitivement, non sans peine, en 1368 (22 juin), à raison de deux sous par livre « sur toutes les rentes, fiefs, aumônes et remises partant de la saunerie ». La vente du sel de mer était interdite partout (2). En 1461, Jean, évêque de Bâle, avait autorisé dans la ville de Porrentruy la vente du sel de Saulnot (3). Louis XI, voulant s'attacher les Suisses, leur avait, par la paix perpétuelle, accordé le droit de faire « leur approvisionnement de sel aux salines de Franche-Comté » (4). De même, Charles VIII avait autorisé, en 1492, les membres du Conseil de Berne à lever à Salins, « pour leurs bons services », 4.000 charges de sel (5). Les communautés religieuses possédaient des droits sur certaines salines : en 1481, les religieux de l'abbaye de la Charité (6), appauvris par les guerres, adressèrent à l'évêque de Langres, Jean d'Amboise, gouverneur de Franche-Comté, une requête pour recouvrer les « dix bouillons de sel » qui leur appartenaient sur la saunerie de Salins. En 1497, Philippe-le-Beau autorisa par patentes les rentiers à vendre leur sel trié aux pays de Bâle, Ferrette, Porrentruy, moyennant certaine caution et certain itinéraire invariable avec contrôle au Pont-de-Roide (7). Cette autorisation était encore en vigueur en

(1-2) Dr Bertin : *Jean de Ray*, p. 153, Bulletin de la Société grayloise d'Emulation, année 1899. — *Arch. du Doubs*, B : 270.
(3) *Arch. de Besançon*, B : 2566.
(4) *Annales franc-comtoises* : 31 janvier 1868, p. 19.
(5) *Arch. de Besançon*, B : liasse 305.
(6) Aujourd'hui hameau « de l'Abbaye » dépendant de Neuvelle-lès-la-Charité, canton de Scey-sur-Saône. — Cf. : C. Jourdy : *Deux chroniques de la Charité*, Bulletin de la Société grayloise, 1898, p. 22, 23.
(7) *Arch. Besançon*, B : liasse 205.

1540, puisque Cl. Franchet, *agent des Suisses*, chargé de lever le sel que les Suisses prenaient annuellement aux sauneries, prêta serment (1). De 1590 à 1597, Philippe II, désireux de pouvoir disposer de l'emploi d'une partie du sel, s'était fait céder, entre autres, les revenus du puits à muire de l'hôpital du Saint-Sépulcre de Salins. Il donnait, comme dédommagement, au clergé, une certaine quantité de sel et des rentes se montant à 1620 fr. 10 (2). Le commandeur de l'hôpital Saint-Antoine, à Besançon, devait avoir une rente perpétuelle de 100 francs, rachetable à 2000 (3). Quel intérêt avaient donc les rois d'Espagne, possesseurs de la Franche-Comté et des Pays-Bas, à être propriétaires de ces salines?... A se faire des amis et des alliés, répondrons-nous en commentant la phrase suivante d'un secrétaire : « On a dit à leurs Altesses Sérénissimes qu'il est du tout nécessaire d'entretenir, parmi les Suisses de Berne et de Fribourg, quelques-uns des principaux *avec une pension de sel*, ainsi que cela s'est fait autrefois (4) ».

Mais les rois d'Espagne oubliaient de payer l'indemnité due au clergé comtois en échange des revenus des salines. Il y eut réclamation et procès en 1608. Plusieurs commissions arbitrales furent nommées, mais sans succès : Philippe III récusa l'archevêque et le doyen de Besançon, comme juges et parties. Enfin, sur les instances de l'archiduc Albert et de Isabelle-Claire-Eugénie, le prince-évêque de Bâle et l'évêque de Genève, François de Sales, voulurent bien s'interposer. Le lieu de réunion fut l'abbaye de Baume-les-Dames dont la cousine du prince-évê-

(1) *Arch. Besançon*, B : liasse 193.
(2) Le franc, valeur de Franche-Comté, équivalait à 13 sous 4 deniers de la monnaie de France (Documents inédits, I, p. 321.)
(3) *Arch. Besançon*, B : liasse 2067 et passim jusqu'à 2229.
(4) *Arch. du Parlement*, B : 2, 1063.

Digitized by Google

que était abbesse. On arrêta les dispositions suivantes : le clergé renonçait à toute propriété sur les salines, moyennant une somme d'argent que le roi s'engageait à lui payer ; les comtes de Bourgogne seraient, à perpétuité, propriétaires des salines. Cette cession fut faite en vertu de la bulle pontificale du 28 janvier 1608, fulminée à Baume-les-Dames par les évêques de Bâle et de Genève (1). Ce traité, accepté avec joie par les deux parties, valut aux négociateurs la gratitude émue des archiducs et de riches présents. Plus tard, en 1615, (2) afin, sans doute, d'éviter toute concurrence dans l'approvisionnement du sel, l'archiduc écrivit au Parlement de Franche-Comté pour empêcher le passage par la province (de Comté), du sel de Lorraine qui devait aller en Suisse (3).

La gratitude des rois d'Espagne était peu efficace pour les intérêts des princes-évêques de Bâle. L'Empire était trop loin, et la Principauté trop isolée. Aussi allons-nous

(1) *Hist. des Ev. de Bâle* (VAUTREY II, p. 178) ; *Hist. de saint François de Sales*, par son neveu Aug. DE SALES, II, p. 26 et *Arch. Besançon*, B : 2067 et RICHARD, II, p. 206.

(2) *Arch. Besançon* : Inventaire du Parlement, B : 68.

(3) Depuis, l'administration des sauneries a été une des plus importantes de l'ancien régime. Ainsi, en 1759, la *maîtrise* et *justice* des sauneries de Salins comprenait le nombre respectable de fonctionnaires suivants : un inspecteur et receveur général des salines, un ingénieur, un agent des fermes du roi ; un maître particulier, un lieutenant, deux garde-marteau, un procureur, un substitut, un greffier, deux arpenteurs, deux huissiers, quatre guettes du roi et un concierge des prisons des salines.

A Montmorot (Lons-le-Saulnier), il y en avait davantage ; pour la justice : un commissaire général réformateur, un commissaire subdélégué, un procureur du roi, deux garde-marteau, un greffier et receveur, deux gardes généraux et collecteurs d'amendes, un garde à cheval ; pour la ferme générale auxdites salines : un receveur, un contrôleur ; comme officiers de l'entrepreneur : un directeur, un receveur et caissier, un intendant, un inspecteur de la graduation, un inspecteur des bâtiments, deux contrôleurs et visiteurs des bois, un contrôleur et agent des fermes du roi, deux huissiers au grenier à sel ; pour la justice des gabelles : un président, un procureur du roi, un greffier, un procureur de la ferme. (*Almanach historique de Besançon et de Franche-Comté*, 1759.)

voir, à partir de cette époque, les princes-évêques perdre peu à peu l'habitude de demander aide et protection à leurs suzerains de la maison d'Autriche. Par contre, ils se tourneront vers la France dont les rois ne négligeront, d'ailleurs, aucune occasion de leur être agréables, autant du moins que le permettront les circonstances. De bons rapports de voisinage, puis la protection, puis l'alliance s'ensuivront.

Digitized by Google

IV. — Effets des guerres de la période suédoise et de la période française de la guerre de Trente Ans. — Le prince Évêque de Bale et son entourage soupçonnés d'être d'intelligence avec les Espagnols et les Impériaux contre la France. — Les traités de Westphalie et leurs clauses territoriales pour la Principauté.

Ce fut pendant la guerre de Trente ans que ce mouvement de sympathie se dessina.

La personne et le caractère du prince évêque y contribuèrent tout d'abord. Guill. Rinck de Baldenstein avait fait une partie de ses études à Dijon et à Dôle ; il était ouvert aux idées de France ; aussi fit-il venir de suite à Porrentruy des Ursulines de la maison-mère de Dijon afin d'instruire la jeunesse. Il fit deux fois les honneurs de son collège à l'ambassadeur français à Berne, qui, en 1617, était Pierre de Castille ; en 1623, Robert Miron (1). Ces démarches officielles, la pompe avec laquelle on reçut nos représentants, les éloges que les élèves décernèrent, en vers, à l'adresse de Louis XIII sur la scène de leur petit théâtre universitaire (2), sont déjà des indices de sympathie réciproque.

Avec l'année 1625 commence une période fort agitée pour la Franche-Comté et la Principauté. Les troubles de la guerre de Trente Ans auront un effet des plus désastreux pour ce dernier pays placé entre les puissances belligérantes et exposé, par cela même, aux déprédations des

(1) *Histoire du collège de Porrentruy* (Vautrey), p. 29. *Hist. des Évêques*, (id.), II, p. 185 et suiv.

(2) Ce collège comptait alors 430 élèves venus d'Alsace, *de Franche-Comté*, *de Bourgogne* et d'Allemagne. Mais même en 1763, on n'enseignait la division qu'en première rhétorique. (Quiquerez : *Hist. des Institutions*, etc., p. 63).

Digitized by Google

armées des deux partis. La situation mal définie du prince-évêque vis-à-vis de ses voisins devait encore lui créer des embarras ; en réalité, il relevait de l'Empire à qui il devait fournir de l'argent et des soldats ; mais, en échange, il ne recevait qu'une protection illusoire. Rien d'étonnant donc qu'il ait songé à participer aux avantages que la paix perpétuelle, conclue avec les rois de France, procurait au reste de la Suisse. Ses sympathies et ses intérêts l'attiraient de ce côté ; son entourage cependant semble avoir plutôt penché pour l'Empereur et avoir essayé de forcer la main au prince dans ce sens. Ces tiraillements, joints à l'obligation où fut le prince de recevoir, avec les mêmes égards, les hôtes bruyants de différentes nations qui traversèrent ou occupèrent ses domaines, lui donnèrent une attitude quelque peu équivoque et flottante ; cette attitude augmenta encore ses embarras avec les belligérants.

Dès le 14 février 1622, les députés des Treize Cantons avertirent le Parlement de Franche-Comté que Mansfeld assemblait des troupes sur le Rhin et semblait vouloir passer sur leur territoire. Ils espéraient, disaient-ils, qu'en pareille circonstance le Parlement userait de réciprocité, cela en vertu des conventions de la ligue héréditaire (1).

L'Empereur qui n'avait pas pensé à s'employer pour épargner au prince-évêque les ennuis de la guerre se souvint fort à propos, en 1625, que l'évêque de Bâle devait, comme prince d'Empire, participer aux frais de la guerre. Il lui imposa l'entretien de 5.000 hommes et de 2.000 chevaux ou une contribution de 30.000 florins ; pour achever de payer cette lourde contribution, le prince dut emprunter 10.000 francs au vicaire général de Besançon, dette

(1) *Arch. Besançon*, 1622 ; B : 81.

Digitized by Google

pour laquelle la ville de Porrentruy se porta caution (5 juill. 1625) (1). En 1629, cette contribution fut portée à 4.000 florins par mois ou, à volonté, à l'entretien de trois compagnies d'infanterie comme garnisaires. Ces impôts considérables, en échange desquels le prince-évêque n'obtint rien, ne contribuèrent pas peu à le détacher de l'Empire « la liaison de ce pays (Principauté) avec l'Empire lui étant plus onéreuse qu'utile » devait dire un jour un conseiller du prince-évêque.

Ce dernier put même croire que ses États seraient menacés parce qu'ils étaient ceux d'un allié de l'Empire ; aussi en 1621 (juillet), lorsque Mansfeld, repoussé du Haut-Palatinat, se rejeta sur l'Alsace l'évêque pensa-t-il à augmenter les fortifications de Porrentruy (2). Mais ses craintes tombèrent parce que, d'une part, le gouvernement français avait ménagé entre la Ligue et l'Union évangélique le traité d'Ulm (13 juillet 1620) par lequel les protestants promettaient de ne pas attaquer les catholiques d'Allemagne ; d'autre part, parce que Richelieu veillait à ce que le prince-évêque ne fût pas molesté par les belligérants.

Cependant quand, après la bataille de Lutzen, l'armée suédoise occupa l'ouest de l'Allemagne et s'empara de la Haute-Alsace, quand Cernay, Ferrette, Altkirck tombèrent aux mains des étrangers, le prince-évêque fut justement inquiet. Il ne pouvait pas espérer que la Franche-Comté repoussât l'ennemi puisque, à la nouvelle de l'armement préparé par cette province, le rhingrave avait écrit à l'archevêque « qu'il n'entreprendrait rien sur ce pays, pourvu qu'on lui promît de ne rien entreprendre sur l'Al-

(1) Résolutions du Conseil de ville (1624 à 1635). *Arch. de la bourgeoisie*, n° 55.
(2) VAUTREY : *Histoire des évêques de Bâle*, II, p.

sace et Ferrette qu'il avait conquis (1) ». D'autre part, le Parlement de Franche-Comté délibérait au sujet de la ligue de la ville de Milan avec les cantons suisses (2). Ferrette et l'Alsace étant conquis par la Suède et la France, l'appui le plus proche, celui d'une possession impériale, manquait au prince évêque. De plus, il était impossible maintenant à la Franche-Comté de tendre, par Ferrette, la main à la Suisse, son alliée. En cette occurrence, l'évêque s'adressa d'abord à ses alliés avoués, les cantons suisses. Ceux-ci obtinrent du maréchal Horn et du rhingrave Othon-Louis les promesses « les plus rassurantes (3) ». En Franche-Comté, le marquis de Varambon menaça d'attaquer Montbéliard si cette ville fournissait au rhingrave « les deux canons dont il avait besoin (4). Mais le prince évêque comprit le peu d'intérêt que les Suédois, protestants et étrangers, avaient à tenir leur parole et à ménager ses domaines. Aussi, pour plus de sûreté, s'adressa-t il directement à Louis XIII. L'idée était excellente. Elle valut au prince J. d'Ostein « l'assurance formelle d'aide et sauvegarde ». Louis XIII lui écrivit : « Je suis très aise de vous faire paraistre, en toutes occasions ma bonne volonté à votre endroit » (5). Louis XIII, en effet, avait compris tout l'intérêt qu'il avait à détacher de l'Empire un prince dont la ville gardait la porte de notre frontière au sud du Rhin et dont les domaines créaient une barrière entre la Franche-Comté espagnole et les possessions autrichiennes d'Allemagne. Dès cette époque, Richelieu avait dessein de réunir la Franche-Comté à la couronne, ainsi qu'il appert

(1) Girardot de Beauchemin : *Histoire de dix ans*, p. 32.
(2) *Arch. Besançon*, Parlement, B. : 33, 1623 à 1651.
(3) *Annales collegii Bruntrutani* 1633, p. 67. (Bibl. cantonale).
(4) Girardot de Beauchemin : *Histoire de dix ans*, p. 32.
(5) Lettre aux cantons suisses, Fontainebleau, 12 mai 1633 (*Arch. de Porr.* « Guerre des Suédois : 1re section, n° 6) et *Arch. de l'Evêché* « Guerre des Suèdes » cases CCLXXVII.

Digitized by Google

des projets révélés à des membres du Parlement de Dole par un émissaire de Richelieu, Camp-Remy. Si on ne pouvait la conquérir, on l'échangerait au roi d'Espagne contre d'autres terres. Elle était avantageuse pour la conquête de l'Allemagne (1). Louis XIII avait encore mandé aux cantons catholiques « qu'il s'emploierait très volontiers, cy-après, à ce que les terres de l'Evesque de Bâle ne soient point molestées par les armées suédoises... à quoi il est porté, tant à cause que ledit Evesque est l'allié des Suisses que par l'affection qu'il a à départir sa protection favorable aux ecclésiastiques (2) ». Il flattait ainsi l'orgueil des cantons confédérés et faisait preuve, envers un prince de cet Empire que ses alliés attaquaient, d'une sollicitude que n'avaient jamais montrée les protecteurs-nés du prince évêque. C'était de bonne politique. Si aucun acte écrit ne faisait du prince un allié du roi de France, J. d'Ostein n'en était pas moins traité comme tel, ce qui était l'important. Le prince-évêque avait d'autant plus de raisons d'incliner vers la France que « les Français se protestaient amis de l'Empire et, pour préserver d'une totale destruction les pays et villes qui en dépendaient, ils les recevaient sous la sauvegarde et protection de leur roy, et en cette sorte ils avaient déjà occupé Montbéliard et tasché de surprendre Brisach » (3).

Le prince évêque ne faisait donc que suivre l'exemple d'un de ses voisins aussi faible que lui : le Comté de Montbéliard appartenait, depuis le XVIe siècle, aux princes de Wurtemberg. Mais trop faible pour vivre indépendant, il s'était allié tour à tour aux Empereurs, aux gouverneurs

(1) *Histoire de dix ans*, p. 47-57.
(2) Lettre aux cantons suisses, Fontainebleau 12 mai 1633 (*Arch. de Porr.* « Guerre des Suédois : 1re section, n° 6, et *Arch. de l'Evêché* « Guerre des Suèdes » cases CCLXXVII.
(3) *Histoire de dix ans*, p. 47-57.

Digitized by Google

de Besançon, et, vers la fin du XVIe siècle, s'était mis sous la protection de la France. Cette tutelle le préservera, pendant la guerre de Trente ans, de tomber aux mains du duc de Lorraine ou des généraux espagnols ; sa garnison française le défendra contre plusieurs tentatives d'invasion.

Le prince-évêque ne fut pas longtemps à reconnaître et à apprécier l'utilité de cette protection. Depuis 1631, les Français guerroyaient en Lorraine, le roi ayant de sérieux griefs contre le duc de cette province. Le duc de Feria ayant amené d'Italie des renforts au duc et aux Comtois contre le rhingrave et les Suédois, le maréchal de La Force, avec 8.000 hommes et six canons vint secourir ces derniers. Une bataille eut lieu à Cernay (fév. 1634). Les Suédois voulurent ensuite s'assurer des passages et empêcher les Impériaux de passer en Bourgogne ; c'est dans ce but qu'ils arrivèrent devant Porrentruy le 20 mars. Le marquis de Bourbonne, commandant les troupes françaises à Montbéliard fut appelé à l'aide par les Suisses. Conformément aux ordres qu'il avait certainement reçus du roi, il avait assuré le prince évêque de son concours ; il le lui prouva en envoyant à Porrentruy un escadron de cavalerie dont le chef commanda, « au nom du roi de France allié de l'armée suédoise » au lieutenant-général suédois du rhingrave de quitter la place. Mais telle était la rapacité et l'insubordination de ces troupes, même alliées des Français, que l'officier suédois fit des difficultés et ne se retira que sur la promesse d'un gros tribut de 8.000 florins et 2.000 thalers, payable par le prince, naturellement (15 mai 1634). Celui-ci devait encore payer 4998 livres de frais d'entretien des cavaliers français envoyés de Mont-

(1) Guerre des Suédois (*Arch. de la bourgeoisie*, 1re section, n° 6.

Digitized by Google

béliard pour lui prêter aide (1). Comme les Bruntrutains s'attendaient à voir leur ville mise à feu et à sang à l'exemple des localités voisines, ils furent si heureux d'être délivrés de l'invasion à ce prix qu'ils y virent une intervention divine et envoyèrent à Gray une députation pour remercier Notre-Dame (2).

Toutefois, le danger des armes passé, un autre survint, peut-être plus grand pour le prince-évêque. Le marquis de Bourbonne, « maréchal de camp, commandant pour S. M. dans le comté et la ville de Montbéliard et évêché de Bâle » (3) soupçonna le prince d'avoir des relations secrètes avec les Espagnols. Il fit occuper chacune des villes de Porrentruy et de Saint-Ursanne par deux compagnies (juin 1634). Feignit-il de soupçonner l'évêque afin d'avoir un prétexte pour occuper les défilés importants? Avait-il des ordres du roi dans le même sens? On ne sait. Aux réclamations que lui fit porter l'évêque, le roi répondit par « quelques bonnes paroles pour l'évêque de Bâle, » mais laissa au marquis de Bourbonne pleine liberté d'action (juillet-août 1634) (4).

Or, le marquis, ayant installé une partie de ses troupes à Porrentruy, avait dessein de les y faire séjourner le plus longtemps possible. La principale raison en était que Richelieu allait déclarer la guerre à l'Espagne et commencer contre la maison d'Autriche ce que l'on est convenu d'appeler *la période française de la Guerre de Trente ans.*

Il était donc de toute nécessité que le roi de France pensât à tirer parti de l'alliance que lui offrait le prince-

(1) Guerre des Suédois (*Archives de la Bourgeoisie, 1re sect. n° 6*) Porrentruy.
(2) Résolutions du Conseil de ville (*Archives de la Bourgeoisie*, année 1635, n° 33).
(3) Lettre du marquis au Magistrat de Polintru (sic). (*Archives de la bourgeoisie*. G. des Suédois).
(4) Guerre de Trente ans : politique (*Archives*, 3e liasse, n° 28 (Relation du voyage de Th. Henrici).

Digitized by Google

évêque, et à défendre celui-ci contre ceux qui se disaient ses protecteurs, les Impériaux rapaces et les Espagnols ses voisins, tous ennemis de la France. De plus, il fallait garder les défilés pour empêcher la Franche-Comté et l'Autriche de se tendre la main à travers la Principauté. Le prince-évêque ne devait-il pas faire comme le rhingrave Othon-Louis qui, « impuissant à défendre contre les Espagnols les places de la Haute-Alsace conquises par les Suédois, les avait mises sous notre protection (octobre 1634) ? »

Le marquis de Bourbonne, peut-être stylé par les agents de Richelieu, trouva pour cela deux raisons : des bruits courent, dit-il, le 24 février 1635, que l'Évêque vend des blés à l'étranger ; de plus, on assure qu'il a laissé passer par la seigneurie de Porrentruy des troupes pour le duc de Lorraine : « il est encore assez brave homme pour sa personne, ajoutait-il, mais ses conseillers sont tous des schelmes (1), lesquels lui perdront sa réputation et tout son pays... L'évêché de Bâle avait la corde au cou ; je la suis allé couper ; dans deux mois on verra les forces du roi » (2). Dans ces récriminations on trouve en germe tous les griefs qui seront faits pendant cette guerre au prince-évêque ; le principal sera d'avoir des intelligences avec les ennemis, soit par lui-même, soit par son entourage. Pour le moment, ce qui se passait en Franche-Comté pouvait expliquer à la fois et ces soupçons et l'opportunité de faire garder par des troupes françaises les passages de la Principauté.

Charles de Lorraine, chassé de ses États par les troupes du maréchal de La Force, s'était réfugié à Besançon avec quelques troupes restées fidèles ; de là il intriguait pour

(1) Fourbes, fripons (allemand : Schelm).
(2) *Archives de la bourgeoisie* : Relation d'une ultérieure négociation des sept cantons catholiques suisses près du marquis de Bourbonne (24 fév. 1635).

Digitized by Google

trouver des partisans à l'Empire et à l'Espagne. Il n'est pas douteux qu'il ait essayé de circonvenir le prince-évêque qui, prélat, voisin de la Franche Comté, prince d'Empire, placé entre les deux branches de la catholique maison d'Autriche à laquelle il fournissait des subsides, semblait un allié naturel et tout indiqué. Mais Richelieu se rendait un compte exact de cette situation et veillait, comme la suite le prouvera.

Aux représentations faites au nom du prince-évêque par les députés des cantons suisses catholiques, le marquis de Bourbonne, furieux, répondit par la menace de nouveaux garnisaires. Louis XIII, à qui s'adressa l'évêque, répondit d'une façon évasive ; il croyait certainement aux méchants bruits répandus. Le marquis resta le maître. On comprend que ce dernier se soit plu dans la contrée de Porrentruy où les quartiers d'hiver et les campements étaient excellents, dans cette contrée vassale et antichambre de l'Empire que l'on combattait.

Bientôt, les faits semblèrent donner raison aux allégations du marquis et aux craintes de Richelieu. Au printemps de 1635, Louis XIII s'était plaint au Parlement de Dôle des « courses faites par le duc sur les terres de la couronne ». Le Parlement répondit que le duc avait reçu l'hospitalité chez les Comtois avec quelques troupes attachées à sa personne, mais que cela ne pouvait inquiéter le roi de France puisqu'il n'était pas permis au duc de recruter des hommes dans le pays (1), que les courses étaient faites par les troupes impériales, hongroises, croates qui n'avaient pas plus ménagé la Comté que la Bourgogne, et qu'on accusait ainsi à tort les Comtois

(1) « Le duc de Charles de Lorraine était attiré à Besançon par une affaire de cœur » (avec Béatrix de Cusance, princesse veuve de Cantecroix qu'il épousa en 1637. Dunod : *Histoire des Sequanais* III, p. 530).

Digitized by Google

d'avoir violé la neutralité. Mais Louis XIII et Richelieu ne se contentèrent pas de ces explications. Richelieu savait que la Franche-Comté avait fourni quatre régiments au roi d'Espagne (1). De plus, le chapitre métropolitain était privé de ses revenus, épuisé par les subsides qu'il était obligé de fournir aux troupes auxiliaires du duc de Lorraine.

Richelieu était bien informé, car quelque temps après le marquis de Bourbonne apprenait que le duc de Lorraine avait fait demander à l'évêque de Bâle de « recevoir dans ses États quatre régiments de cavalerie ». Le prince-évêque avait nettement refusé et motivé son refus. Mais cette tentative du duc ne prouvait-elle pas qu'il fondait sur l'état d'esprit des seigneurs de Porrentruy quelque espérance de succès ?

Les craintes de Richelieu se confirmèrent de plus en plus en mars. Le marquis, puis le duc de Rohan, lieutenant général des armées du roi, au camp de Mulhouse, furent informés que l'armée du duc de Lorraine envahissait l'évêché placé sous la protection du roi de France. Bien que la nouvelle ait été controversée, le fait était exact : « les troupes du maréchal de La Force ayant été dirigées contre la vallée de Vaufrey (2), le duc Charles, chargé de lui barrer le passage, mit le château de Montjoie en état de défense et établit son quartier général sur les hauteurs de Franquemont, *dans les terres de l'évêché de Bâle* (3). La conséquence de cette tentative fut la suivante : le duc de Rohan fit envoyer, pour préserver Porrentruy d'un coup de main, « une compagnie de chevau-

(1) Rougebief page 495 et Richard, p. 324.
(2) Village sur le Doubs, près de Montjoie et de la frontière suisse, non loin de Roche d'Or.
(3) « La famille Guyot de Maiche » *Annales franc-comtoises*, 31 janv. 1866, p. 39.

Digitized by Google

légers et une de carabiniers pour entrer en garnison avec une compagnie de gens de pied allemands » (1).

Écrasée par les lourdes contributions de guerre qu'il fallait payer aux Français après avoir déjà épuisé les ressources pour les subsides à fournir à l'Empereur, ravagée par le séjour des garnisons, et effrayée par les menaces de charges plus lourdes, la ville de Porrentruy députa auprès du duc de Rohan les représentants des cantons catholiques ; ils devaient demander l'allègement de ces charges. Mais le duc était furieux. Il reprochait au prince-évêque de faire cause commune avec les ennemis du roi : « On a vu des cavaliers passer le Rhin, se jeter dans l'évêché ; c'est l'avant-garde d'une armée formidable. Porrentruy s'apprête à ouvrir ses portes aux ennemis, mais la trahison aura son châtiment... le marquis de La Force doit prendre la ville, la livrer aux flammes et au pillage (2) ». Les députés insistèrent, intercédèrent ; ils montrèrent une lettre du maréchal de Saint-André prouvant que les bourgeois de Porrentruy étaient dévoués aux Français. Le duc reconnut qu'il avait été induit en erreur et que le marquis de Bourgogne avait été mal informé. Il leur donna une lettre de sauvegarde pour que La Force respectât leur territoire. Les députés revinrent en toute hâte ; il était temps ; l'armée de La Force était en marche, se réjouissant déjà à l'idée du pillage (25 mars 1635).

Les appréhensions de Richelieu et du duc de Rohan se confirmaient de plus en plus ; les faits suivants le prouvent : le 14 avril 1635, une colonne de 2000 hongrois, avant-garde de l'armée de Lorraine, aidée de 300 soldats amenés par Mercy, colonel au service du duc de Lorraine,

(1) Lettre du marquis au magistrat de Polintru, faite à Montbéliard le 19 mars 1635 (*Arch. de la bourgeoisie* : GUERRE DE TRENTE ANS).

(2) Lettre du duc de Rohan aux cantons catholiques, datée de Mulhouse, 25 mars 1635 (*Arch. de l'évêché*).

força à se réfugier au château, puis chassa de Porrentruy la petite garnison du capitaine français Pille ; celui-ci, sur les instances de députés suisses ne prolongea pas la lutte et se retira à Delle, puis à Montbéliard. En même temps, le duc de Rohan qui, en longeant les frontières de Franche-Comté, était venu assiéger Belfort, dut lever hâtivement le siège, attaqué qu'il fut par le duc de Lorraine (1). Il se retira du côté de Bâle. Cette attaque sournoise et brusque montrait d'une façon indiscutable quelles étaient les intentions du duc de Lorraine réfugié en Franche-Comté et la créance qu'il fallait accorder aux dénégations du Parlement de Dôle. Aussi Richelieu y vit-il une violation du pacte de neutralité, et 2000 hommes furent chargés de surveiller la Franche-Comté.

Ces 2000 hommes ne restèrent pas longtemps inactifs. Quelques jours après que la prise de possession de Porrentruy par les troupes lorraines eut ouvert les passages aux Impériaux, des bandes d'Allemands, d'Irlandais, de Croates, d'Écossais se ruèrent sur la Franche-Comté « comme les vagues de la mer poussent les vagues » (2). C'est par une série de ces hardis coups de main que la ligne d'avant-postes qui protégeait le royaume fut percée, à l'est aussi bien qu'au nord, en cette année 1635. L'armée française, sous le commandement supérieur de Lavalette, ayant sous ses ordres La Force et Turenne, arrêta une partie de cette invasion en battant les troupes lorraines près de Lure (3). Mais des généraux qui, comme « Lavalette n'avaient pas plus le sens que l'habitude de la guerre » (4) ne surent pas poursuivre l'ennemi. Cette faute

(1) *Histoire de dix ans*, p. 61.
(2) *Rauracia vastata*, p. 121 ouvrage attribué au P. Sudan) *recopié par J.-B. Grillon de Saint-Ursanne*.
(3) *Reces des Etats de Franche-Comte* (A. DE TROYES) III p. 44 et VAUTREY, (*Histoire des Ev.*), p. 203.
(4) LAVISSE et RAMBAUD : (*Histoire Générale*) V. p. 567.

Digitized by Google

permit au duc de Lorraine, alors à Belfort, de jeter, à la nouvelle de la défaite de Lure, un régiment de Vallons et de Bourguignons dans Porrentruy, avec Laverne, afin de conserver au moins cette place, porte de la France (1). Le colonel bourguignon, Laverne, pressentant qu'il aurait à subir le retour offensif des Français, fit prendre les mesures nécessaires pour soutenir un siège; il obligea les bourgeois à lui donner aide et secours. Il avait 820 hommes et quelques bourgeois armés.

Le 3 juin 1635, 6000 Suédois, conduits par le landgrave de Hesse et le comte de Nassau, vinrent sommer Laverne de se rendre. En attendant la réponse et l'arrivée de l'armée française, ils campèrent à Courtedoux et aux environs qu'ils ravagèrent. L'armée française, conduite par La Force « commandant pour le duc de Rouen » (Rohan) (2), et par La Valette, s'emparait, pendant ce temps, du château de Montjoie. Elle amena, le 1er juin, 20.000 hommes devant Porrentruy.

A un nouveau refus de reddition, les Français répondirent par l'attaque. Le 10 juin, le bombardement commença, le seul qu'eût à subir Porrentruy dans toute son histoire. Laverne obtint une suspension d'armes ; il espérait depuis treize jours, le secours de l'armée lorraine. Celle-ci ne vint pas. Il se rendit alors avec les honneurs de la guerre, et après quatre jours de bombardement. On promit à la ville la conservation de la religion catholique, les franchises d'autrefois, l'échange des prisonniers, le respect des propriétés, et, comme garnison, seulement deux compagnies d'infanterie française « qui se contente-

(1) Les Suédois dans le Sundgau (*Revue d'Alsace*, 1854, p. 408) et *Histoire de dix ans*, p. 68.

(2) *Arch. de Porr.* (Guerre de Trente Ans) et *Journal de Jean Cuenin*, voûtée sur la maison de ville de Porrentruy (2e cahier) et Les Suédois, par Trouillot, p. 50 et suiv.

ront des vivres et des logements tels qu'on les leur fournissait auparavant, à *l'époque où cette ville était sous la protection de la France* (1). Le régiment bourguignon de Laverne revint en Franche-Comté (2). On voit que la ville de Porrentruy avait encore baissé dans l'estime des chefs de l'armée française. On la traitait en place conquise, et non plus comme une ville mise « sous la protection » de la France. Cependant on avait encore des égards pour elle, pour ses citoyens et même pour les étrangers, les *schelm*, car il fallait ménager ce pays qui pouvait tendre la main aux étrangers et susciter des embarras aux armées françaises. Ce fut le marquis de La Force, fils du maréchal, qui entra dans la ville avec six compagnies. Elles pillé rent le collège. Trois jours après (15 juin), l'armée française retournait en Lorraine, ne laissant à Porrentruy que deux compagnies de soixante-dix hommes, sous le commandement de Cadaniel puis de Vignancourt. Les dépenses de Porrentruy, pour cette campagne, s'élevaient à 43.350 livres (3). L'occupation de Porrentruy et de la Principauté était la réalisation d'une partie du programme que Richelieu s'était tracé : isoler la Franche-Comté pour la réunir plus tard à la France. Il avait aussi « tiré les Suisses à son parti pour permettre (afin qu'ils permissent) un dégât universel qui rendit la Franche Comté incapable d'entreprendre aucune chose en Suisse ni en France ». C'étaient surtout les Suisses protestants que Richelieu avait gagnés ; ces protestants jalousaient leurs compatriotes catholiques et se défiaient aussi des Comtois « tant, dit un Franc-Comtois, pour ce que nous nous témoignions affectionnés aux Suisses catholiques que

(1) *Articles de la ville de Porrentruy* pour traiter avec Mgr le maréchal de La Force, général d'une armée pour S. M. T. C. (*Arch. de Porrentruy*).
(2) *Histoire dix ans*, p. 69.
(3) Livre des dépenses de la ville (1635).

Digitized by Google

principalement pour ce que nous avions été compris en un traité fait par le duché de Milan avec les cantons catholiques... leur religion déjà les invitant à la ligue universelle contre la Maison d'Autriche » (1).

Les habitants du pays de Porrentruy avaient quelque droit d'espérer la tranquillité. Le comte de la Suze avait remplacé, à Montbéliard, le marquis de Bourbonne. Par de bienveillantes paroles il s'était mis à la disposition des Bruntrutains. Malheureusement, des recrues d'infanterie et de cavalerie de tous les pays restèrent en subsistance dans la Principauté jusqu'au 3 octobre 1635. Toutes se faisaient grassement entretenir et nourrir, au grand déplaisir de la garnison française. Les Bruntrutains s'étant plaints, le comte de la Suze leur répondit qu'il fallait que les troupes de Sa Majesté subsistassent en ces quartiers, que la ville et le pays « ayant usé de négociations et factions très préjudiciables au service de S. M. et étant maintenant conquis (2) » ne pouvaient être « traités si doucement que ceux qui se contentent de demeurer sous la protection du roy ».

Beaucoup de bourgeois comprenant que, conquis, ils étaient taillables et corvéables à merci, émigrèrent. Pendant dix-sept semaines les recrues pillèrent, tuèrent, firent plus de mal que les trois grandes armées allemande, suédoise et française. Elles coûtèrent à la ville 80.181 livres bâloises, soit 126.325 fr. qui en vaudraient 300.000 aujourd'hui (3) ; on ne comptait pas ce que les rapines avaient fait disparaître de meubles, de linge et de vaisselle.

La suspicion qui, depuis le début de la guerre, planait sur l'entourage du prince, s'accentua encore à la suite

(1) *Histoire de dix ans*, p. 79.
(2) Guerre de Trente Ans. (*Archives de la Bourgeoisie*).
(3) Compte de la ville (année 1635).

d'une tentative des Impériaux sur Porrentruy. Les jésuites du collège furent accusés de connivence dans cette entreprise. On donnait comme raisons, assez plausibles d'ailleurs, qu'ils étaient de la province allemande, que plusieurs d'entre eux appartenaient, par la naissance et par la langue, à l'Empire, qu'ils étaient connus comme très dévoués à l'évêque, prince d'Empire, et hostiles, par conviction, aux belligérants suédois et français qui combattaient l'armée catholique des Impériaux. Le capitaine français fit une enquête qui, d'après les dires d'un espion lorrain, concluait à la culpabilité des jésuites. Le supérieur des jésuites, le P. Morel dut aller trouver Richelieu. Celui-ci, ne s'en référant qu'au rapport du comte de la Suze, mit Morel aux arrêts ; sur un mémoire justificatif du P. Morel, celui-ci put retourner habiter Porrentruy, mais avec des jésuites français comme collaborateurs. Il y resta peu ; il en fut de même des jésuites français qui, n'ayant pas d'élèves, s'en retournèrent en 1638. Il faut dire, à la justification du P. Morel et des autres Pères, que leur innocence fut reconnue et déclarée en 1655 par l'espion lorrain lui-même, à l'agonie. (1).

Richelieu avait appliqué au clergé de Porrentruy le système de domination qu'il avait mis en vigueur dans d'autres provinces, en Catalogne surtout. Vers la même époque, saint Pierre Fourier, édifié sur les intentions de Richelieu, crut à propos de quitter Pesmes pour Gray au moment où Condé, venu pour investir Dôle, s'emparait des petites places voisines (27 mai-juin 1636).

De nouvelles troupes arrivèrent dans l'Ajoie, passagères ou à demeure. Les bourgeois avaient déserté la ville rançonnée, pillée et affamée. Le général français les menaça, s'ils ne rentraient, de confiscation et de prison. Rien

(1) *Histoire du collège de Porrentruy*, (VAUTREY), p. 82 et suiv.

Digitized by Google

n'y fit ; le général français craignit, en se montrant trop sévère, le sort du comte de la Suze : celui-ci avait exigé 9.000 florins d'or du bailli de Délémont ; il reçut la somme, mais mourut le même jour. En juin 1636, les Impériaux quittèrent les terres de l'évêché pour celles de Bourgogne. Le duc de Lorraine était à leur tête pour aller secourir Dôle assiégé depuis deux mois par Condé ; il avait aussi 2.000 hommes tirés des troupes espagnoles (1). La garnison française de Porrentruy essaya, mais en vain, de les arrêter aux Rangiers. En août, des bandes impériales, amenées du camp de Brisach par le roi de Hongrie, ravagèrent encore la Principauté en se rendant en Franche-Comté (2). Depuis l'arrivée de Condé devant Dôle, l'Autriche avait, en effet, déclaré la guerre à la France et soutenait l'Espagne ; celle-ci devait attaquer par le Nord ; celle-là par l'Est. Ainsi, avait-il été décidé à Donauwerth entre le roi de Hongrie, Gallas, son général, et le grand-maître de l'ordre teutonique. Le roi de Hongrie, obligé d'aller à la Diète de Ratisbonne, laissa le commandement à Gallas. La disette ne tarda pas à être la conséquence de ces passages trop fréquents de bandes dévastatrices. La garnison française de Porrentruy crut cependant que les habitants se concertaient pour l'affamer.

Gallas n'avait pas été heureux dans l'expédition de Franche-Comté. Repoussé de Saint-Jean-de-Losne à la fin d'octobre, harcelé par Lavalette et par Bernard, ayant perdu plus de moitié de son armée, il dut repasser le Rhin à Brisach vers la fin de 1636. Il ne laissait que quelques troupes pour assiéger Héricourt. Les garnisons françaises de Montbéliard, de Belfort, de Porrentruy, firent

(1) Charveriat, II : *La Guerre de Trente Ans*, p. 345 et 346.
(2) Les Suédois, p. 106 et La Famille Guyot de Maiche (*Annales franc-comtoises*, 31 janvier, p. 40, 1866).

de fréquentes sorties pour inquiéter les assiégeants (janv. 1637) que l'arrivée du nouveau gouverneur de Montbéliard pour la France, le comte de Grancey, obligea à lever le siège. Entre temps, les Franc-Comtois avaient profité de ce qu'une partie de la garnison française de Porrentruy était aux abords d'Héricourt pour essayer de reprendre, par surprise, la ville épiscopale (1) (3 janvier 1637). Les Français, dirigés par le comte de Grancey, complétèrent leur victotre en délogeant de Saint-Ursanne, puis du mont Repais, les Impériaux qui harcelaient les convois et interceptaient les blés achetés en Suisse pour la France. Ils en purgèrent les Franches-Montagnes ; toutefois leur solde et leurs vivres n'étant pas toujours exactement fournis, ils pillaient le pays, « rançonnaient les marchands bourguignons (franc-comtois) de passage dans cette contrée ».

Pendant ce temps, Weimar qui avait obtenu, en janvier 1637, de ne plus dépendre de La Valette, battait et refoulait, avec 10.000 hommes, le duc de Lorraine vers la Saône (2). C'est pour le rejoindre que des régiments suédois, ayant passé l'hiver en Alsace, traversèrent l'Ajoie à la fin de mai 1637. Suédois et Français guerroyèrent dans le nord de la Franche-Comté, de fin juin à fin juillet. Bientôt Bernard, devant aller au secours de Banner en Poméranie, repassa par Porrentruy ; il ramenait force butin de la Franche-Comté (31 juillet). Un corps français, de retour aussi de Bourgogne, l'accompagnait. Tout fut dévasté aux environs de Alle : Morimont fut détruit. Le comte de Grancey, passant par Porrentruy, Saint-Ursanne et Chauvilier, voulut achever la pacification de la Franche Comté par la prise de Saint-Hippolyte : il échoua et

(1) Les Suédois, p. 117.
(2) Charvériat, II, p. 387 et Dunod (*Les Séquanais*), III, p. 562 et suiv.

Digitized by Google

fut blessé (1) (5 août). Dès le 24 octobre, Weimar avec ses troupes suédoises et les auxiliaires français, ramenés d'Allemagne, occupa la contrée de Porrentruy. Il tint toute la campagne, de Montbéliard à Saint-Ursanne, faisant la guerre d'escarmouches contre les quelques bandes comtoises que soutenaient les paysans et les hobereaux du pays. Weimar pénétra même par Goumois dans les montagnes du Doubs actuel et s'avança dans les plaines de Damprichard jusqu'à Trevillers (2) ; mais à l'annonce de l'arrivée des troupes lorraines, il ne jugea pas utile de s'engager plus avant ; il revint, et emmena de Porrentruy son artillerie (janv. 1638). Il allait, avec la connivence des Suisses calvinistes, passer le Rhin près de Rheinfelden afin de s'emparer des quatre villes forestières Seckingen, Laufenburg, Waldshut, Rheinfelden, possessions avancées de l'Autriche (3).

Mais Weimar n'oubliait pas que le pays des montagnes du Jura supérieur, moins épuisé que celui de la plaine, convenait pour des quartiers d'hiver. C'est pourquoi, après la prise de Brisach, il revint vers le 19 octobre 1638 par Porrentruy et Saint-Ursanne, entra en Franche-Comté où « Bâle et les Suisses protestants lui fournissaient des vivres » (4). Les chroniques locales nous ont conservé le souvenir des horreurs et des cruautés de ce genre de guerre dont le pillage était le seul but (5). Réfugiés dans les cavernes de Saint-Maurice, du Fondereau et de la Baume, ou organisés en guérillas comme ceux de Sancey,

(1) *Journal de Cuenin* et *Annales franc-comtoises*, 31 janvier 1866, p. 40 et QUIQUEREZ, p. 446.
(2) *Notice historique sur la ville de Clerval* (DUVERNOY), p. 189 et suiv.
(3) CHARVERIAT, II, p. 391.
(4) *Histoire de dix ans*, (GIRARDOT), p. 218.
(5) LA FAMILLE GUYOT DE MAICHE (*Annales franc-comtoises*, p. 42, 31 janvier 1866) et LES AFFRANCHISSEMENTS ET LES COMMUNES DANS LES HAUTES MONTAGNES DU DOUBS (*Annales franc-comtoises*, 31 janv. 1868, p. 41 et DUVERNOY : *Esquisses des relations entre le Comté de Bourgogne et l'Helvétie*, p. 154.

de Belvoir, les paysans apprirent, pendant de longs mois, à maudire Weimar dont le nom est encore un sujet de terreur mystérieuse et inexpliquée parmi certaines populations de la Franche-Comté (1).

En Ajoie, la misère était également grande (2). Aussi le Magistrat de Porrentruy adressa-t-il, en avril 1639, des réclamations au gouverneur français à Montbéliard, le marquis de Castel-Moron, puis à Louis XIII. Il y était demandé de « décharger la ville de deux compagnies de soldats, de fournir le pain de munition aux deux autres, et de permettre la rentrée de quelques Pères jésuites » (3). En même temps les députés des montagnes de Franche-Comté recherchaient l'appui du gouvernement helvétique, et présentaient à l'envoyé du roi de France, à la diète de Baden en août 1639, une adresse en faveur du comté de Bourgogne. Mais les cantons suisses montraient de plus en plus de froideur pour la Franche-Comté ; ils restèrent insensibles aux prières de l'ambassadeur espagnol qui leur demandait de témoigner du ressentiment au roi de France au sujet de la violation du traité de neutralité dont ils étaient les garants (4). Ajoulots et Comtois échouèrent dans leurs démarches. Toutefois les Comtois purent acheter en Suisse beaucoup de blé pour en pourvoir les quatre villes de Pontarlier, Salins, Dôle, Besançon. Le refus d'intervention doit-il être attribué au dessein de Richelieu de pousser à bout la Franche-Comté et la Principauté afin de les dégoûter de soutenir l'Espagne et l'Autriche

(1) Des calamités à peu près semblables désolaient Gray et les environs (Voir : SÉPULTURES ANCIENNES DE ROCHE-SUR-VANNON (A. LINOTTE). *Bulletin de la Soc. grayl. d'emul.* 1898, p. 19. A Gray, la peste fit de grands ravages. Saint Pierre Fourier, quoique âgé de 72 ans s'y distingua en secourant les malades.

(2) *Journal de Cuenin*, passim.

(3) GUERRE DE TRENTE ANS (*Arch. de Porr.*)

(4) *Arch. du château de Maiche*, carnet de 1620, p. 132 et *Histoire de dix Ans*, p. 115.

Digitized by Google

impuissantes à les défendre ? Ce qu'il y a de certain, c'est que Richelieu et ses agents intriguaient fort en Suisse pour dissuader les cantons de soutenir l'Espagne. « Caumartin (l'émissaire du cardinal), par une honorable corruption, acquit à la France quasi tout le reste des amys de l'Espagne. Il fit de même à Berne et là rompit aisément tout ce que les émissaires espagnols avaient bâti pour acquérir repos à cette province (la Franche-Comté) par l'entremise des Suisses, disant que le roy d'Espagne en voulait non à la France seulement, mais aux Suisses protestants et que ce que les Bourguignons proposaient n'était qu'amusements malicieux par intelligence avec Milan et les petits cantons catholiques ». Il n'était pas jusqu'aux difficultés que l'état de guerre causait aux Suisses pour la levée du sel en Franche-Comté, qui ne fussent exploitées par les envoyés de Richelieu pour détacher les cantons de l'alliance bourguignonne (comtoise) : « si nous eussions pu, disait l'intendant de Franche-Comté, rétablir la distribution de notre sel aux cantons de Berne et Fribourg, ce commerce nous eût rallié leurs esprits..... mais les Français l'empêchaient simplement par voies douces... par l'argent qu'ils espanchaient dans lesdits deux cantons... par le profit des grandes levées (d'hommes) qu'ils faisaient en Suisse ». Caumartin laissait même entendre que si la guerre n'eût ravagé la Comté, les Suisses eussent été attaqués, d'un côté par lesdits cinq petits cantons soutenus des forces de Milan, et de l'autre par les Bourguignons (comtois) assistés de Lorraine et des terres de la maison d'Autriche qui les avoisinent (Ferrette et une partie de la Principauté) (1). Si Richelieu cherchait ainsi à désorganiser les forces ennemies, les Comtois, de leur côté, lui suscitaient des embarras : Neufchâtel et Valen-

(1) *Histoire de dix Ans*, p. 242, 259, 281.

gin, quoique relevant de Berne par des traités, appartenaient au duc de Longueville ; celui-ci avait pris parti pour les Comtois ; aussi les garnisons de Bourgogne qui étaient à Neufchâtel incommodaient-elles Montbéliard et la terre de Bâle.

La seule concession octroyée fut celle de la rentrée à Porrentruy du P. Morel avec des jésuites de *nationalité française* et de la *province de Lyon*, non plus de Germanie, ce qui prouve que la suspicion qui planait sur les jésuites au sujet des rapports avec l'Allemagne, n'était pas encore sortie de l'esprit de Richelieu.

Bien que la mort de Louis XIII et de son principal ministre eût ralenti un peu le mouvement des opérations, la Principauté n'en était pas moins et n'en sera pas moins, jusqu'en 1650, le lieu de passage et de gîte d'étapes des corps belligérants.

De trois cents bourgeois, soixante seulement restaient ; de 3.000 Ajoulots propres au service militaire, il survivait 700 ; les dépenses avaient atteint le chiffre énorme de 292.055 livres bâloises soit 558.823 francs qui vaudraient deux millions de notre monnaie (1).

La paix de Westphalie mit enfin un terme officiel à l'occupation de la Principauté par les garnisons françaises ; le 28 juillet 1650, le colonel français de Vignancourt remit aux officiers du Prince Porrentruy et les autres places (2).

Les clauses de la paix n'étaient pas plus avantageuses pour le pouvoir temporel du prince-évêque que l'occupation des troupes ne l'avait été pour sa ville épiscopale. A la vérité, la partie helvétique des États du prince-évêque était, comme le reste de la Suisse, reconnue indépendante

(1) *Archives de la Bourgeoisie* : (Contributions de guerre (GUERRE DE TRENTE ANS), 1re section, n° 6.
(2) *Archives et Journal de Nic. Vergier* (p. 3 et suiv).

Digitized by Google

de l'Empire et souveraine (1). Elle était affranchie de tout impôt provenant de l'Empire ; elle prétendit même ne plus contribuer aux charges résultant de la résidence du prince à Porrentruy (petits mois romains). Dans cette partie de son territoire, le prince-évêque pouvait conclure des traités avec les princes étrangers, sous la réserve fort vague de ne pas diriger ces traités contre l'Empereur ou l'Empire.

La France acquérait la plus grande partie de l'Alsace et, entre autres domaines, les fiefs confiés par le prince-évêque à l'Autriche « sauf la réserve de la jouissance de tous les droits et prérogatives compatibles avec la souveraineté du Roi, faite au profit des États immédiats de l'Empire qui se trouvaient dans ces provinces (2), réserve annulée par la conclusion en vertu de laquelle « rien ne devait être considéré comme distrait par cette déclaration de tout le droit de souverain pouvoir qui a été accordé plus haut (3). Ce paragraphe 87 des réserves, rendu vague à dessein, donnera lieu, au moment de la Révolution française, à de vives contestations et revendications. Le comté de Ferrette, le bailliage de Ferrette, les trois seigneuries de Ferrette, d'Altkirch, de Thann, fiefs de l'évêché, rachetés en 1563 par l'Empereur aux de Morimont, furent mis à la disposition du roi. Il les confia au major suédois Taupadel, l'utile auxiliaire de Bernard de Saxe-Weimar, puis à son fils Axel. Thann, confié à Jean de Rosen « le bancal » fut remis, en 1648, au colonel Christian de Grün (4). Morimont (Moersperg) qui, en 1582, avait été vendu par ses châtelains aux comtes espagnols d'Orten-

(1) QUIQUEREZ : *Histoire des institutions*, etc., p. 126.
(2) CHARVERIAT II, p. 342 (d'après le Nouvel abrégé chronologique de l'histoire et du droit public d'Allemagne (PFEFFEL).
(3) *Lavisse et Rambaud*, V, p. 580 et suiv. (E. DENIS).
(4) *Chaufour-Schœpflin*, II, p. 111, 155, 123, 130, 135 et suiv., 143, 167 et p. 159 (IV).

berg, dits de Salamanque, avait été, pour cette raison, assiégé et pris pendant cette guerre ; il fut donné par Louis XIV à Robert de Vignancourt, un champenois, commandant des troupes françaises d'occupation à Porrentruy et à Saint-Ursanne ; le roi le lui convertira en fief en 1654 (1).

Isenheim avec les deux villages de Merxheim, Retersheim, avait passé, en 1639, du domaine des de Morimont aux mains du colonel weimarien J. de Rosen (2).

Altkirch et sa seigneurie avaient été repris par Louis XIV au comte Rampin de Fugger qui s'était rangé parmi nos ennemis. Le tout avait été donné, en 1639, à Betz de Sainte-Marie-aux-Mines, colonel de cavalerie dans l'armée suédoise ; il la transmit à son père (3). Florimont, avec les villages de Courcelle, Courtelavant, le Puits, Schwertz (4), enlevé en 1633 aux Fugger au profit d'un Wurmbrand, appartenait au colonel Jean de Rosen dès 1639. En 1648, il fut rendu aux Fugger. — Cernay avait été donné, en 1642, par Louis XIV, en fief au maréchal de camp français Schœnbeck. Depuis, ce bénéfice vint, par mariages, aux Reinach et aux Clebsattel (en 1731). Le prince de Birkenfeld, gendre du dernier des Ribeaupierre, et favorisé par Louis XIV, reçut du roi, du vivant même de son beau-père, l'expectative des fiefs impériaux et autrichiens de Ribeauvillé et Haut-Ribeauvillé. Le château d'Orbey, fief que les Ribeaupierre tenaient du prince-évêque, dut être démoli en 1654 (5).

Louis XIV méconnaissait les droits du prince-évêque.

(1) *Chaufour-Schœpflin*, II, p. 111, 155, 123, 130, 135 et suiv., 143, 167 et p. 159 (IV).
(2) *Musée pittoresque d'Alsace*, (X. Mossmann), p. 175.
(3) *Chaufour-Schœpflin*, II, p. 111, 155, 123, 130, 135 et suiv., 143, 167 et p. 159 (IV).
(4) *Chaufour-Schœpflin*, p. 150.
(5) MOREL : *Historique du ci-devant evêche*

Digitized by Google

ce qui ne laisse pas d'étonner, si l'on se souvient que celui-ci était presque son allié, mais ce qui s'explique par la suspicion où le roi de France et son conseil avaient tenu, pendant cette guerre, le prince et son entourage. Cette défiance continuait même après les hostilités : au sujet des territoires cédés il y eut de nombreux tiraillements entre le pouvoir royal et l'évêché de Bâle en ce qui concernait l'administration des paroisses de la Haute-Alsace. « Le roi désirait qu'elles ne restassent pas soumises à un prince étranger comme l'était l'évêque de Bâle ». Les visites diocésaines des archidiacres délégués devaient être autorisées et surveillées par le Conseil souverain d'Alsace, par l'intendant et par le prévôt de Kaysersberg (1).

Les dispositions relatives à la cession des territoires n'étaient d'ailleurs pas toutes prises. Ce n'est qu'à la paix des Pyrénées, et même à celle de Ryswick que tout sera définitivement arrêté. Ainsi, la cession de l'Alsace fut « acceptée sans protestation par les plus puissants des souverains catholiques (2) ». En février 1657, le prince-évêque obtiendra du Grand-Roi la garantie de possession de ses revenus dans le pays cédé à la France par ces traités de Westphalie.

A. LINOTTE.

---

(1) *Musée pittoresque d'Alsace* (LEVRAULT), p. 64.
(2) LAVISSE et RAMBAUD (*Histoire générale*), V, p. 577 (E. DENIS).

DÉCOUVERTE

DE

DEUX SÉPULTURES PRÉROMAINES

A BEAUJEU

Le premier tombeau a été découvert dans la parcelle n° 163, lieu dit « *Au Rang d'Igny* », section D, appartenant à Joseph Richelet de Beaujeu (1), à environ 90m de l'extrémité Est du champ, et à 2m de la limite Nord, à 0m35 de profondeur. Il se composait de pierres plates ou laves posées sur champ de façon à former une espèce de cercueil de 1m10 de longueur sur 0m90 de large, dimensions extérieures. Les pierres formant le tour de la tombe étaient posées debout et disposées comme la figure (I) l'indique sur 0m50 de hauteur. Le fond était garni de pierres plates sur lesquelles reposait le mobilier funéraire et sur celui-ci il y avait encore environ trois épaisseurs de pierres.

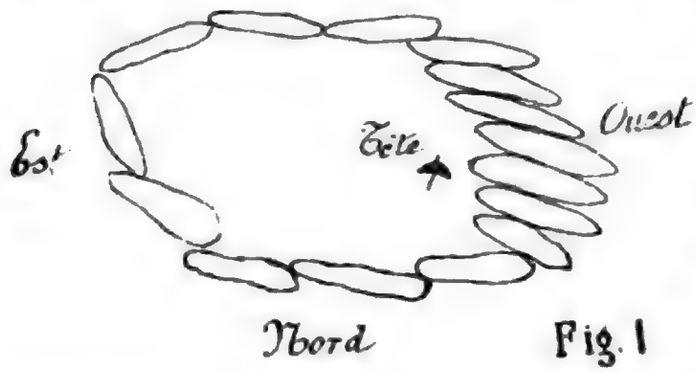

Fig. I

Ce devait être probablement la couverture supérieure

(1) Nous lui adressons tous nos remerciements ainsi qu'à M. Besson, pour la grande complaisance avec laquelle ils nous ont laissé fouiller leurs terrains.

qui se sera effondrée à la longue sous le poids du sable.

A l'intérieur se trouvaient d'abord quelques restes d'ossements informes, et tombant en poussière. Continuant à fouiller le sable avec précaution, nous avons trouvé un poignard [1] bien conservé, tout en bronze (lame et poignée), puis deux ornements [2-3] de poitrine, également en bronze, dans la position indiquée dans la figure (II).

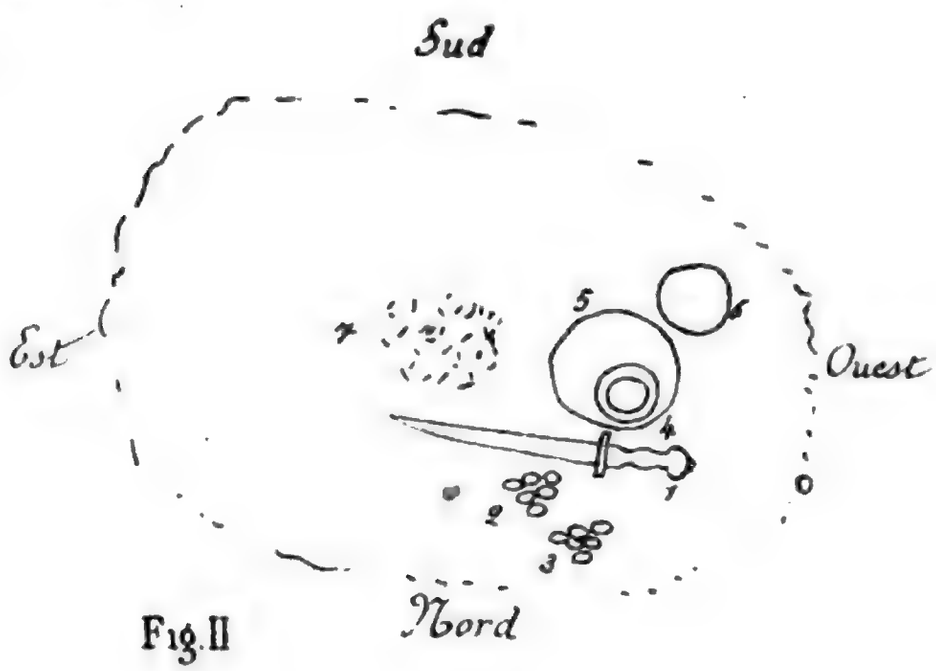

Fig. II

A côté du poignard, à droite, par conséquent au Sud, se trouvait un vase [4] en terre, d'environ 0m16 de diamètre sur 0m13 de hauteur, contenant un autre vase plus petit en bronze ; le tout posé sur une espèce de plateau en terre cuite [5] de 0m28 de diamètre, plat avec un rebord. Nous n'avons pu en avoir que des fragments ; mais avant de sortir le vase en terre,

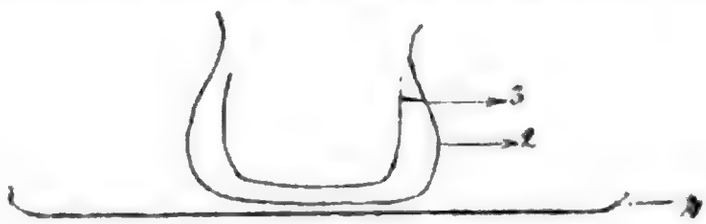

Fig. III

nous en avons pris le dessin, l'ayant dégagé sur plus de moitié de son contour (figure III).

1. Plateau en terre.
2. Vase en terre.
3. Vase en bronze.

Un peu plus loin, encore sur la droite, se trouvait un autre vase en terre que nous avons pu conserver à peu près entièrement ; il avait résisté à la pression du sable, mais ne contenait aucun objet (n° 6) fig. (II).

Tout le sable contenu dans la sépulture ayant été soigneusement examiné par pelletées sans nouvelle découverte, nous avons continué à fouiller aux alentours. Les résultats ont été à peu près insignifiants.

Nous avons seulement rencontré à trois mètres côté Sud-Est en descendant le champ, les traces d'un foyer assez puissant, la terre glaise calcinée à 20 ou 25 centimètres d'épaisseur, des cendres et quelques débris informes de poterie grossière.

Les tranchées faites dans le même champ, les sondages, n'ont amené aucune nouvelle découverte, à part quelques silex taillés et des débris de poteries parsemés çà et là dans le sable.

Les sondages ayant indiqué dans la parcelle n° 161, à la même profondeur de 0m35 une autre sépulture, nous avons creusé et trouvé, en effet, à environ quinze mètres de la première au Nord-Est, une deuxième sépulture en pierres plates, disposée comme la première, mais plus grande, et paraissant avoir contenu deux corps séparés par une cloison en pierre debout. Les deux cercueils en pierre paraissaient avoir été juxtaposés. Cette sépulture mesurait 1m10 de long (dans le sens Ouest-Est) sur 1m25 de largeur ; ce qui donnait environ 0m65 de largeur à chaque compartiment.

Digitized by Google

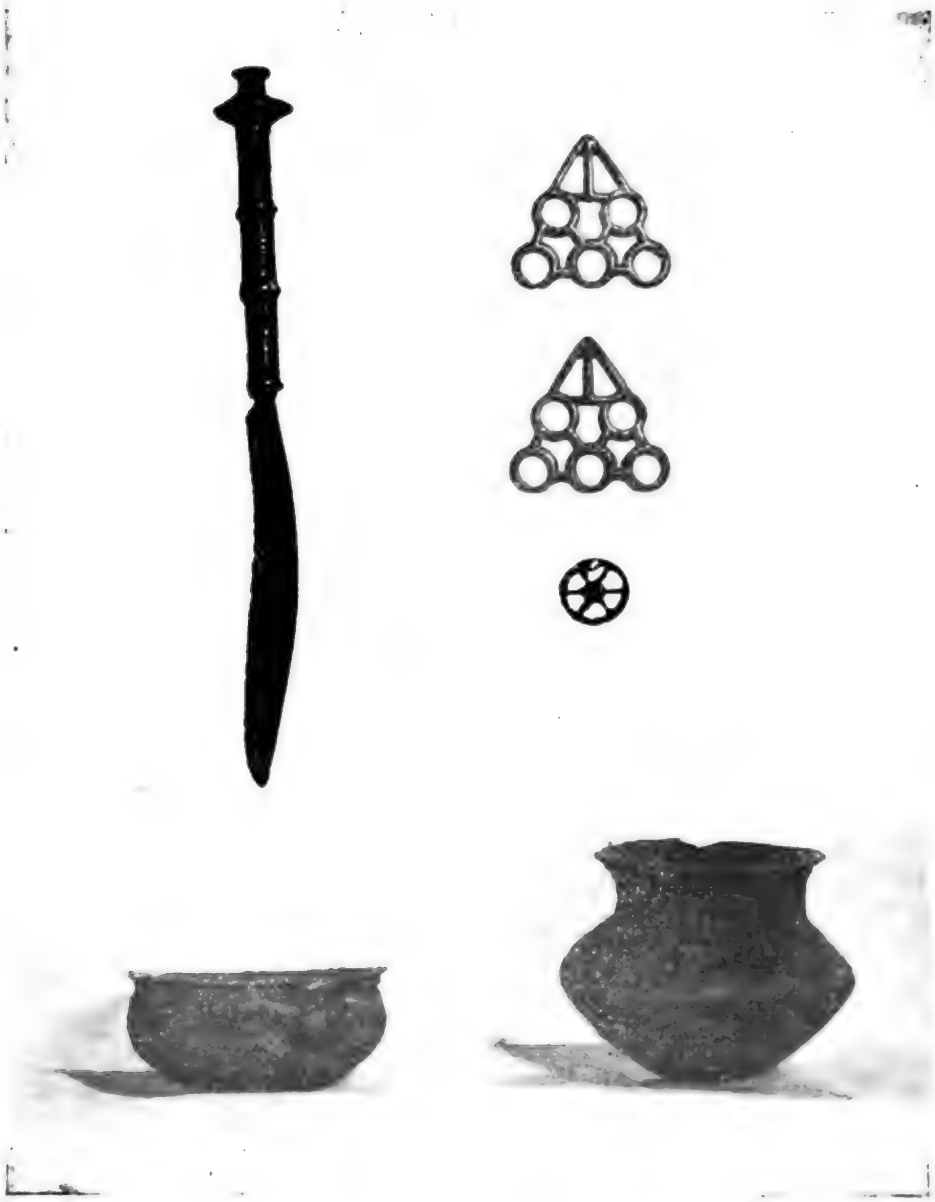

Vase en bronze | Vase en terre

—

Poignard en bronze, lame et poignée

Ornements de poitrine, en bronze

Digitized by Google

Ils ne contenaient que quelques fragments de poterie brisés ou plutôt écrasés par le poids du terrain qui s'était affaissé, et quelques débris d'ossements presque en poussière.

Cependant dans l'un des vases brisés, écrasé par le sable, nous avons trouvé un petit morceau d'une matière qui a dû être du cuir.

Les sondages opérés dans toute la région sur une longueur d'environ 150 mètres et une largeur de 100 mètres n'ont plus donné de résultat, non plus que des tranchées faites dans la parcelle 163.

La figure (V) montre la disposition de cette seconde sépulture ainsi que l'emplacement des vases en terre. Le vase [1] était placé sur un plateau comme dans la première sépulture.

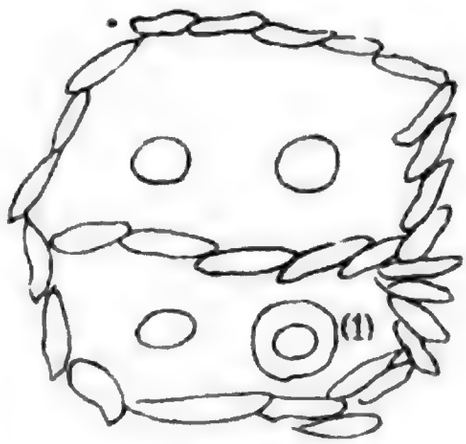

Fig. V

Les poteries bien que brisées étaient facilement reconnaissables comme forme et dimension ainsi que le plateau. [1]

Il est assez difficile de préciser le mode adopté dans ces sépultures : était-ce l'incinération ou l'inhumation ? Ce qui porterait à croire au premier mode serait la présence d'un grand foyer dans le voisinage de la sépulture et le très petit nombre de fragments osseux recueillis seulement en une seule place d'un décimètre carré au plus, au centre de la tombe. Mais les cendres des corps incinérés étaient ordinairement enfermés, avec les armes et ornements du défunt, dans un vase, même lorsqu'il y avait un caveau de pierre et il est rare que cette urne ait été accompagnée d'autres vases contenant

Digitized by Google

des provisions pour le grand voyage. Tel était certainement, en effet, l'usage de ceux que nous avons recueillis dans la tombe, car ils sont trop petits pour avoir servi d'urnes cinéraires.

D'autre part, il est certain que le caveau ou cercueil de pierre ne pouvait contenir le corps étendu d'un adulte. Son cube intérieur était au plus de 0m90 sur 0m80 et 0m45 de haut. Dans cet espace on ne peut renfermer qu'un corps accroupi ou couché dans la position de flexion des jambes (en chien de fusil). Alors la place du poignard et des ornements indiquerait celle occupée par la poitrine, les vases étant placés en avant de la tête. On a des exemples de semblables sépultures. (Voy. *Magasin pittoresque*, t. VII, p. 92, tombeau germain ? en pierres plates trouvé à Unterveeden).

Toutefois, il est singulier que l'on n'ait trouvé de débris osseux qu'en un seul point, alors que l'on en aurait dû trouver sur tout l'emplacement occupé par le squelette.

Quoi qu'il en soit, l'époque de cette sépulture remonte certainement à l'âge du bronze pur. Le type des objets de bronze est *larnaudien* et les vases en terre sont ceux que l'on trouve généralement dans les sépultures de cette époque.

C'est la première fois que l'on rencontre dans la Haute-Saône une sépulture de l'âge du bronze pur, car jusqu'ici les tumuli fouillés n'avaient livré que des mobiliers halstattiens.

Beaujeu, 31 Août 1900.

Digitized by Google

NOUVELLES FOUILLES AU CIMETIÈRE ANTIQUE

DE BEAUJEU

La Société grayloise d'Émulation ayant décidé de continuer les fouilles entreprises au lieu dit *Au Polot* par M. Halley en 1860 1861, nous avons exécuté nos recherches dans les parties non explorées par M. Halley, d'après le plan qu'il a joint à son rapport. (*Mém. de la Comm. d'archéologie de la Haute-Saône*, 1862).

Les parcelles 405, 406, 407, 408 et 409 ont été entièrement retournées. Nous y avons recueilli particulièrement dans la parcelle 407 et dans les décombres d'un ancien mur, environ 80 pièces de monnaie des mêmes types que celles recueillies par M. Halley, c'est-à-dire s'étendant depuis l'époque gauloise jusqu'aux invasions barbares. Cet ancien mur, en retour d'équerre, se trouvait au milieu de la partie Sud de la parcelle 407 non fouillée par M. Halley. Dans les parcelles 406 et 407, au Sud-Ouest de ce mur, nous avons rencontré quatre sépultures dans des cercueils de pierres plates juxtaposées, qui avaient été déjà visitées, car les ossements y étaient pêle-mêle et il y avait jusqu'à trois crânes pour un seul fémur. Il était évident que toutes ces parties avaient été fouillées, sans doute après 1861. Aussi n'avons-nous fait que des tranchées espacées et sans aucun résultat dans les parcelles 410, 411 et 412.

Le seul objet intéressant que nous ayons recueilli est un bracelet en bronze en parfaite conservation, trouvé

presque à fleur de terre ; dans une partie renflée du cercle, il y a un creux circulaire dans lequel s'adapte une rouelle en grenetis. Nous avons aussi recueilli une fibule en bronze avec tête à ressort à boudins semblable à celle que figure M. Halley Pl. IV, fig. 7, de nombreux débris de poteries dont un tesson d'amphore marqué *à la naissance du col* des lettres A. L. (marque gauloise ?), enfin des tuileaux, des traces de constructions, de foyers (1).

Nos fouilles, sans résultat intéressant, ne font donc que confirmer les observations de M. Halley.

Beaujeu, août-septembre 1900.

(1) Nous nous faisons un devoir de rendre hommage à l'extrême complaisance avec laquelle les propriétaires des parcelles MM. Perrin, Caillet, Claude Grisot, Emile Hudelot, Giboulet et Antoine Roy, nous ont permis de faire ces fouilles.

Digitized by Google

RECHERCHES
ARCHÉOLOGIQUES
SUR
LE TERRITOIRE DE MANTOCHE
(HAUTE-SAONE)

« Je voudrais que l'homme, à qui est chère la mémoire du passé, consacrât, dans son voisinage, quelques-unes de ces heures, qu'on perd si facilement à l'étude d'une ville, d'une localité antique; qu'il se familiarisât avec ses débris; qu'il se fît un soin religieux d'enregistrer tout ce qu'on y découvre » (CLERC, *La Franche-Comté à l'époque romaine.*)

Je m'étais rencontré avec l'éminent auteur dans une même pensée ; aussi, fidèle à une habitude prise dès ma jeunesse, me suis-je enquis, en arrivant dans la Haute-Saône, des vestiges du passé que l'on y pouvait rencontrer. Lorsque nous eûmes fondé la Société grayloise d'Émulation, j'ai attiré l'attention de ses membres, sur tout ce que le sol de Mantoche renfermait d'intéressant au point de vue archéologique, et j'ai réuni dans une courte note, publiée dans son premier bulletin, les premières données que j'avais pu recueillir. J'ai eu le bonheur d'être suivi et secondé.

C'est pour moi un devoir bien agréable de rendre ici hommage à toutes les personnes qui se sont intéressées à mes travaux : à notre zélé président, M. V. Maire, qui m'a prodigué ses encouragements, à M. le colonel Baille, dont

Digitized by Google

l'appui généreux ne m'a jamais fait défaut, à M. Virot qui m'a ouvert largement le trésor de ses collections, pour m'y documenter et qui m'a gracieusement permis de faire des fouilles sur toutes ses propriétés, à M. Paul Regnaud qui s'est vivement intéressé à mes travaux et les a secondés, à M. André qui a bien voulu déterminer les médailles et monnaies recueillies, à M. Bouchet père qui m'a offert le concours de ses connaissances approfondies en céramique, à M. Giraud qui m'a secondé dans mes travaux, ainsi que M. Macheras, à tous nos collègnes enfin qui se sont intéressés à mes recherches d'une façon si encourageante. Je serais bien ingrat si je ne rendais aussi hommage à des concours plus modestes : à plusieurs habitants de Mantoche qui m'ont secondé ; aux propriétaires des terrains qui m'ont autorisé à y fouiller sans autre indemnité que de remettre les terres en état pour la culture (1), à ceux qui m'ont fourni des renseignements à l'envi pour ainsi dire, à M. Hippolyte Simonnet et surtout à M. Aug. Vernillet qui s'est fait mon collaborateur et auquel du reste notre société a offert une médaille bien méritée.

I

TOPOGRAPHIE

Le territoire qui a fait l'objet de mes études et de mes recherches, occupe la rive droite de la Saône, en aval de Gray et à peu de distance de cette ville. Il s'étend sur le flanc de la vallée de la Saône, avec cette rivière pour limite Est et Sud.

(1) N'oublions pas que la belle mosaïque qui fait l'ornement de notre Musée a été trouvée sur la propriété de MM. Morel frères et qu'ils nous en ont fait généreusement l'abandon.

Digitized by Google

FOLDOUT

Digitized by Google

Au Nord, il confine aux territoires d'Arc-les-Gray et de Nantilly, à l'Ouest à celui de Poyans, au S.-O. à celui d'Essertenne.

Le trait caractéristique de ce territoire est un plateau, dont le point culminant et à peu près central est à 250 m. d'altitude. Il se rattache du côté du N.-O. au grand plateau qui s'étend entre Autrey et Poyans.

Sur la Saône, il est creusé par plusieurs petits vallons arrosés par des ruisselets, entre lesquels s'avancent des croupes plus ou moins accusées. Au S.-E., il se prolonge en un puissant éperon et se termine au Sud par le tertre de Cecey. De grandes prairies, inondables par les hautes eaux, s'étendent sur une certaine largeur entre la Saône et le flanc Ouest du plateau, puis entre le grand éperon et le tertre de Cecey.

L'ossature du territoire est formée par des calcaires appartenant à l'étage jurassique Portlandien.

Ces calcaires affleurent à l'Age-Adam, sur le flanc Nord du plateau, et constituent tout l'éperon S.-E., dans le flanc Nord duquel sont ouvertes de vastes carrières. Elles fournissent une pierre parfois assez compacte, mais généralement criblée de trous et de canaux sinueux. Dans la partie supérieure, les bancs sont assez minces pour se diviser en plaquettes ; souvent les perforations de la roche la rendent inutilisable comme moëllons, mais alors elle sert à l'empierrement des routes. Une petite carrière qui n'est plus exploitée existe aussi au Sud de l'éperon, au lieu dit « les Bâmes », d'où part une ligne de rochers parfois surplombant comme des abris, et couronnant le flanc du coteau sur une certaine longueur. Plus loin il est coupé par un chemin profondément entaillé dans le roc, par où le bétail du village se rend au pâturage. Au delà de ce chemin, son flanc tombe en pente douce sur la prairie où il vient mourir insensiblement en s'étalant. Au delà des grandes carrières,

l'éperon est abrupt sur la Saône. Enfin le calcaire portlandien constitue encore le Tertre de Cecey, où il est exploité sur le territoire d'Essertenne-Cecey.

Sur le plateau même, le calcaire est recouvert d'une couche puissante de diluvium sableux, siliceux et ferrugineux, dans lequel on rencontre assez fréquemment des cailloux de roches vosgiennes, et aussi des roches qui se rencontrent entre les Vosges et notre territoire : grès liasiques, chailles, silex tertiaire.

Les basses terrasses de la Saône sont composées généralement d'un sable analogue, mais d'origine plus récente.

Toutefois, une croupe qui se détache du grand plateau, en Chanevaux, au Nord du grand éperon, et vient tomber en talus abrupt sur la Saône, est constituée par une argile sableuse et ferrugineuse. Le long de la Saône au Sud de cette croupe, les sondages rencontrent sous le diluvium sableux, les argiles Kimmeridjiennes qui affleurent aussi au Nord du territoire, au bas de la côte de Passirey. Enfin le calcaire portlandien de l'éperon S.-E. se prolonge sous la terrasse de diluvium et se retrouve au fond du canal de dérivation de la Saône. Nous l'avons rencontré encore au delà, à $1^{m}20$ de profondeur.

La Saône forme la limite du territoire qui nous occupe, sur une longueur de près de onze kilomètres, en décrivant de nombreuses sinuosités ; elle coule d'abord à peu près du Nord au Sud, puis fait un coude vers l'Ouest et vient se buter au talus argileux dont nous avons parlé ; rejetée alors vers le Sud, elle rencontre le grand éperon calcaire qui l'oblige à décrire une large courbe vers Apremont, d'où elle est rejetée de nouveau vers l'Ouest, jusqu'au tertre de Cecey. Cette boucle est coupée par le canal de dérivation creusé en 1837, il s'amorce en amont d'un barrage à l'extrémité de l'éperon calcaire qu'il entoure, et se continue ensuite en ligne droite,

Digitized by Google

presque jusqu'au Tertre de Cecey avec une longueur totale de 3,400 m. Il possède un bassin de garage à 1 kilomètre de sa porte d'amont et est traversé par un pont suspendu près de ce bassin et par deux passerelles à ses deux extrémités. La Saône n'est traversée que par un seul pont en pierres en face d'Apremont. Autrefois on pouvait passer cette rivière par deux gués, l'un en aval du barrage actuel, l'autre en face de l'écluse de sortie du canal. Cet endroit est encore connu sous le nom de Grand-Gué. Par les basses eaux on pouvait encore passer à gué en face de Mantoche même. Cette facilité de traversée de la Saône désignait immanquablement le territoire de Mantoche pour le passage des hordes envahissantes. C'était aussi un point stratégique à défendre.

La Saône reçoit sur notre territoire plusieurs petits affluents dont le principal est la Souffroide.

Ce ruisseau qui vient d'Autrey arrose le vallon de Passirey qui limite notre plateau au Nord, et y reçoit les eaux d'une source abondante appelée la Grande Fontaine de Passirey, puis il se jette dans la Saône à 800 mètres en aval du point où commence le territoire de Mantoche. Les eaux de la Souffroide sont dérivées à 500 m. de son embouchure par un canal qui vient activer le moulin de Mantoche.

Ce canal reçoit les eaux de deux ruisselets. Entre la Souffroide et le premier de ces ruisselets on trouve sur le flanc du plateau la source du petit Cros et deux trous d'eau appelés les Leutres. Après avoir longé le talus argileux de la Fausse-Paillotte, la Saône reçoit encore le ruisseau du Bief du Chien qui est alimenté par plusieurs petites sources et servait autrefois de déversoir à un étang aujourd'hui à sec.

A l'extrémité du grand éperon S.-E., au delà du canal, se trouve une noue de près de 200 mètres de long sur 6 à 8 mètres de large et que l'on appelle le Creux-du-Lare.

Digitized by Google

Enfin une partie de la limite Ouest du territoire du côté de Poyans est formé par un ruisseau qui va se jeter dans l'étang d'Échalonge (de Chalonge dans les anciens titres). Ce ruisseau est alimenté par les eaux de deux sources assez abondantes, celle de la Verrière et celle du Grenadier.

Dans ce territoire se trouvent le village de Mantoche assis sur le Bief du Chien dans l'aisselle du plateau et de son éperon, puis le hameau de Passirey, au débouché de la Souffroide dans la vallée de la Saône. Il est traversé par la route de Gray à Dijon et par plusieurs chemins vicinaux qui joignent Mantoche aux localités voisines. Il est également traversé par la ligne ferrée de Gray à Auxonne avec station au village, et tunnel de 400 mètres, percé à l'endroit où l'éperon calcaire se détache du plateau principal. La ligne ferrée de Gray à Is-sur-Tille passe aussi à l'extrême nord, avec un viaduc sur le vallon de la Souffroide. La plus grande partie de ce territoire constitue le finage de Mantoche, moins la partie comprise entre le canal et la Saône, laquelle appartient au finage d'Apremont dont le canal forme la limite. Autrefois même cette limite s'étendait bien au delà et embrassait toute la prairie et une bande des champs qui la bordent au Nord depuis la route de Dijon à l'Ouest, jusqu'à la Saône à l'Est.

La partie culminante et S.-O. du plateau est couverte par les forêts communales de Mantoche et d'Apremont (bois du Roy et du Petit Fahy) et quelques bois particuliers. Un bois couvre aussi le versant gauche de la vallée de la Souffroide (bois Guyot), enfin dans la prairie d'Apremont s'étend une bande boisée appelée la Hye ou la Haye, dans laquelle est enclavée le pré Saint-Nicolas, aujourd'hui cultivé en champs.

Tout le reste du territoire, sauf la prairie dont nous avons déjà parlé, est cultivé en champs. Quelques vignes,

Digitized by Google

autrefois plus nombreuses, occupent le flanc Sud de l'éperon calcaire.

Avant de terminer cet aperçu topographique, nous allons donner la situation des principaux climats ou lieux dits dont nous aurons l'occasion de parler au cours du travail qui va suivre.

Entre la côte de Passirey et la source qui donne son nom au climat en Petit Cros, nous trouvons les Cerqueux, la combe Chevallier ; puis après, les Leutres, en Terraillot ; en revenant sur la Saône, la Tuilerie et la Fausse-Paillotte, ces cantons sont limités par un ancien chemin appelé le vieux chemin d'Autrey ou des Romains ; entre ce chemin et la forêt, on trouve l'Aage-Adam, en Beau-Fay, le Champ-d'Ambre et la Verrière ; puis en revenant sur la Saône : Beu-dessus, les Chaucheux et la Thoraze. Au delà du Bief du Chien, la Bergerie, et, en remontant, les Longins et Chanevaux.

Entre la lisière du bois et la route de Dijon : Mont-Musar, les Reutes, Champ-Cassiotte, la Bouloye.

Au Sud de la route de Dijon, le bois du Petit-Fahy, la Bouloie, l'Homme-mort, les Bâmes, les Grandes-Chenevières. Le long de la prairie de la Vaivre, de l'Ouest à l'Est, Ormilly, les Vernes, les Grandes-Varennes, la Petite-Écornay, Champ-Rouget et les Maizières, grand climat coupé en deux par le canal ; en remontant au-dessus des Maizières, en Sardilley, puis le Château-Grillot, et de l'autre côté du chemin d'Apremont, en la Chambre (la Charme du cadastre).

Au-dessous des Grandes-Varennes, la prairie de la Vaivre, le bois de la Hye, puis entre ce dernier et la Saône, les prés d'Apremont, les Breuils, la Traverse, en Sardoille.

II

AGE DE LA PIERRE (1)

Nous divisons cet âge en deux périodes : Paléolithique et Néolithique.

L'homme paléolithique, c'est-à-dire contemporain des grands animaux disparus, Mammouths, Ours des Cavernes, Rennes, a-t-il existé dans nos régions ?

Dans un travail en préparation, j'espère démontrer que l'homme contemporain de l'*El. antiquus* n'a guère pu vivre dans la vallée de la Saône supérieure, alors couverte par les eaux qui y ont déposé une couche uniforme de limon des plateaux.

Après cette première période, les hauteurs sont découvertes et occupées par l'Ours des Cavernes, mais il règne un froid rigoureux, occasionné par l'extension des glaciers des Vosges jusqu'aux environs de Lure et de Luxeuil.

Dans une troisième période, les glaciers vosgiens étaient en retrait, mais leurs eaux de fusion creusaient nos vallées à fond ; et elle semble avoir été suivie d'une deuxième extension glacière, au cours de laquelle les vallées se sont de nouveau remplies en partie de dépôts qui contiennent les vestiges des derniers représentants de l'*El. primigenius*.

Dans ces conditions, il a donc été assez difficile à l'homme paléolithique d'exister dans la vallée de la Saône supérieure. De fait, on n'a encore recueilli dans les dépôts quaternaires aucun ossement attribuable à l'homme ; toutefois, quelques vestiges de son industrie y ont été ren-

(1) J'avais communiqué ce chapitre à mon regretté maître, le docteur Bleicher, et il avait bien voulu en me donnant encore quelques conseils précieux, approuver et louer mon travail dans une lettre qu'il m'écrivit peu de jours avant le crime qui l'a enlevé si brutalement à la science et à ses amis.

Digitized by Google

contrés. Mais dans ce cas, et depuis les constatations faites dans ces dernières années en Alsace, d'objets évidemment récents dans des dépôts anciens, en apparence nullement remaniés, nous sommes tenus à la plus grande circonspection.

Et il y a lieu de remarquer que précisément les instruments du type Chelléen qui devraient être les plus anciens, d'après Mortillet, se rencontrent dans les dépôts quaternaires les plus récents.

C'est avec toutes ces réserves que je signalerai les découvertes suivantes : 1° Dans les graviers de la Saône ramenés par les dragages, en même temps que des dents d'*El. primigenius*, mais aussi avec des objets de l'âge de bronze, du moyen-âge et de l'époque moderne, on a recueilli des silex taillés de type moustérien bien caractérisé, au nombre de trois (ma collection). Deux échantillons, dont l'un encore mieux caractérisé, ont été trouvés dans les mêmes graviers à Gray et font partie des collections de la *Société grayloise d'Émulation* ; enfin M. Perron en a déjà autrefois signalé dans les mêmes graviers (Mortillet, le *Préhistorique*).

2° En 1894, M. Rothiot, amateur d'antiquités à Gray, entreprit une petite fouille sur l'emplacement de la villa gallo romaine du Creux-du-Lare ; la couche archéologique gallo-romaine ne lui fournit que des débris sans intérêt sur 50 centim. d'épaisseur, puis il arriva sur le sable des alluvions anciennes, sans aucun mélange de débris romains ; il continua d'y creuser, et à 1 mètre de profondeur, il rencontra plusieurs silex taillés qu'il m'a remis. Ils sont au nombre de six, en silex gris clair, non cacholonné. L'un d'eux est une sorte de nucleus de petite dimension, 0m045 maximum, duquel ont été détachées dans le même sens plusieurs lames. Le deuxième est une sorte de pointe ou de

Digitized by Google

perçoir taillé d'un seul éclat, avec bulbe de percussion sur une seule face, à plusieurs facettes sur l'autre côté, sans retouche sur les bords, arêtes vives ; le troisième, sorte de grattoir allongé de type magdalénien, présente les mêmes caractères de taille que le précédent et que le suivant, qui est un éclat triangulaire ayant pu servir de perçoir aussi bien que de grattoir. Le cinquième et le sixième sont des éclats informes, simples déchets de taille, l'un avec bulbe et plan de percussion très net.

Je ferai remarquer que malgré la profondeur à laquelle ils ont été trouvés, ces silex peuvent y avoir pénétré par cheminement et n'être que néolithiques, car je signalerai tout à l'heure de nombreux échantillons de cette période, recueillis parmi les débris de la couche romaine, et attestant le séjour de l'homme à cet endroit, antérieurement à l'occupation romaine.

M. Rothiot ayant abandonné cette fouille, je la repris quelques jours après avec l'aide de mon ami, M. Amaury Jourdy. A 1m50 de profondeur et plus, nous recueillîmes quelques petits éclats de silex taillés à arêtes vives, et plus bas encore, à près de 2 mètres, un grand caillou de quartzite, présentant sur une face des éclats qui lui donnent une forme tout à fait analogue à l'instrument fig. 42, planche VIII, du *Musée préhistorique* de M. de Mortillet. Cette pièce, qui serait un instrument chelléen, a 0m13 de longueur maximum. Une de ses faces, de même que le talon, présente la croûte du caillou roulé ; l'autre face est taillée à éclats, de manière à rendre la pierre tranchante à l'extrémité opposée au talon.

Je ferai remarquer que le sable, dès la profondeur de 0m60, apparaissait absolument pur de toute trace de remaniement, il ne contenait plus que quelques cailloux roulés de quartzite et autres roches vosgiennes, de petite dimen-

Digitized by Google

sion, dont le plus grand n'atteint pas le quart de la pièce décrite ci-dessus.

3° M. Vernillet m'a remis un instrument trouvé dans les mêmes sables dragués dans le bassin de garage du canal. Il est en quartzite taillé à éclats, en amande, sur toutes les faces, excepté au talon qui a conservé la croûte du caillou roulé primitif, et il présente l'aspect des instruments chelléens les plus parfaits, toutefois il est de plus petite dimension, n'ayant que 0m07 de longueur maxima (1).

Dans les mêmes sables du canal, M. Vernillet a recueilli encore deux éclats de silex paraissant taillés, à patine jaune brune, de type chelléen ou moustérien, moins bien caractérisé.

Ces quelques pièces, jointes à d'autres recueillies sur différents points de la Haute-Saône pourront paraître suffisantes à quelques esprits pour affirmer la présence de l'homme paléolithique dans nos régions ; mais à coup sûr, elles ne sauraient caractériser une époque de cette période. Certains instruments paraissent de *type chelléen* mais un type plus ancien a parfaitement pu être conservé à une époque plus récente.

L'homme néolithique n'est représenté également dans nos régions que par les vestiges de son industrie, mais d'une façon toute caractéristique.

Avant toute conclusion, je vais cataloguer les trouvailles en suivant l'ordre des lieux dits, ou climats, du Nord au Sud du territoire (2).

Bois Guyot. — Plusieurs éclats de silex gris clair, plus ou

(1) Il est très analogue à celui qui est représenté dans le Musée préhistorique, pl. VIII, fig. 43.

(2) A moins d'indication contraire, les objets cités font tous partie de ma collection.

moins zôné, d'assez grande taille, avec bulbes de percussion et retouches sur les bords : pointes et grattoirs.

Côte de Passirey. — Nucléi et déchets de taille de petite dimension, quelques-uns auraient pu être utilisés comme pointes de flèches, burins et couteaux. Silex gris ou jaunâtre, généralement cacholonné. — Un beau fragment de couteau en silex gris blond, une belle hache, en silex taillé à éclats, du typé de Mont-les-Étrelles et de même matière ; enfin un fragment de hache taillée à éclats, puis polie, en silex de même provenance (lacustre des environs de Gy).

Sur le bief et les Roncières. — Plusieurs éclats de silex une belle pointe de type moustérien, bien retouchée sur tout le pourtour et une pointe de flèche à ailerons.

Chemin de Passirey. — Une hache taillée à éclats, puis imparfaitement polie, à tranchant très émoussé et talon pointu. Silex de Mont-les-Étrelles.

En Petit-Cros. — Une hache taillée à éclats, du type de Mont-les-Étrelles, et de même silex. Superbe instrument de 17 centimètres de long, à tranchant arrondi et vif. Plus un éclat de silex de même nature.

Les Leutres. — Un éclat de silex pyromaque, sorte de petit grattoir et un fragment de hache en grauwacke polie.

En Beau-Fay. — Ciseau retouchoir bien caractérisé en silex gris blond translucide.

Champ d'Ambre. — Trois éclats de silex de couleurs diverses, déchets même douteux.

Vieux chemin d'Autrey (ancienne voie romaine). — Une lame épaisse en silex de Mont-les Étrelles, avec fortes retouches.

Beu-Dessus (Fossés et retranchements anciens ?). — Une espèce de nucleus en silex.

Champ Chaillot sur Pennecery et La Tuilerie. — Très nombreux éclats de silex de différentes variétés (Mont-les-

Digitized by Google

Étrelles) déchets de taille et nucléi mêlés à quelques instruments finis : une pointe ou petit perçoir, deux burins, deux ou trois grattoirs ou fragments de grattoirs de type magdalénien, un beau retouchoir et un instrument rappelant, en petit, certaines haches en amande de type chelléen, soigneusement retouché sur les bords, tranchant sur tout le pourtour, longueur 45 millimètres. Nous retrouverons cet instrument ailleurs.

Parmi ces silex, on trouve quelques fragments de poterie grise bulleuse, imparfaitement cuite, se délayant à l'eau.

La Thoraze. — Entre le cimetière et le chemin de la gare, trois éclats de silex, déchets de taille, un fragment de marteau en serpentine des Vosges, avec trou d'emmanchure perforé. Un fragment de hache en silex de Mont-les-Étrelles, taillé à éclats, puis imparfaitement poli ; une hache en silex blond, taillée à éclats, mais à tranchant arrondi et parfaitement poli (fragment de hache polie retouchée à éclats pour l'utiliser à nouveau). Enfin, une pointe de flèche triangulaire avec quelques retouches en silex jaunâtre.

La Bergerie. — Un burin et un fragment de couteau en silex cacholonné.

Les Longins. — Deux nucléi, deux éclats (perçoirs?) un retouchoir (?) une pointe de flèche sans retouches, tous en silex blond, et un fragment, le taillant, d'une hache en silex taillée à éclats et imparfaitement polie (coll. Lortet).

En Chanevaux. — Éclats et nucléi assez nombreux de silex blond ou jaune d'Étrelles, déchets de taille ou fragments d'instruments. Un éclat de quartzite, une lame ou couteau de 14 centimètres de long ; deux instruments en amande comme celui de *la Tuilerie*, un burin et une pointe de flèche triangulaire à ailerons et base concave.

Les Chenevières. — Trois éclats de silex, une hache en

Digitized by Google

grauwacke polie, une perle de collier en grauwacke et diverses poteries en débris.

Les Reutes et Champ Cassiotte. — Plusieurs éclats quelques-uns perçoirs (?) ou pointes de flèches (?) un retouchoir, deux fragments de couteaux et un grattoir.

La Bouloye. — Deux grands éclats de silex de Mont-les-Étrelles, un petit éclat et une hache en grauwacke polie.

Bois du Petit Fahy. — Trois petits éclats de silex.

L'homme Mort et les Vernes. — Nombreux éclats de silex lacustre, déchets de taille, plusieurs fragments d'instruments avec retouches : grattoirs ou haches, couteaux, perçoirs.

Une pointe de flèche bien retouchée, à base concave. Une petite hache en serpentine vert-jaunâtre, polie, trouvée à 50 centimètres de profondeur (coll. Virot).

Les Bâmes. — Un seul éclat de silex de Mont-les-Étrelles.

Au-dessus des Carrières. — Plusieurs éclats de silex, généralement cacholonné, dont un burin-poinçon, une belle pointe de flèche bien retouchée, à base concave, en silex blond, et un talon de hache polie en roche serpentineuse.

En Montoillot. — Devant d'anciennes carrières et jusqu'à la Saône : un éclat de silex en forme de poinçon et un petit couteau, les deux cacholonnés, et une belle hache en euphotide polie, intacte.

Derrière la Vierge. — (Cimetière ancien). — A la surface du sol et dans la terre des sépultures fouillées, plusieurs éclats de silex, quelques-uns en forme de pointes et de petits couteaux. Un talon de hache en grauwacke polie.

Chemin d'Apremont. — Quelques éclats en forme de pointe de flèche, un fragment de hache polie en grauwacke et une hache en grauwacke métamorphique polie, ayant servi récemment d'affiloir de faulx.

Digitized by Google

Château-Grillot. — (Ruines de forteresse ancienne). — Trois éclats de silex blond plus ou moins zoné, une petite pointe de flèche émoussée avec retouches et base concave, un beau grattoir discoïde en silex rouge (résinite) et une hachette en diallage grenatifère polie, à tranchant très émoussé.

Les Grandes Varennes. — Plusieurs éclats de silex, déchets dont quelques-uns ont pu servir de perçoirs et de couteaux.

La Petite Écornay. — Deux éclats de silex pyromaque et une belle pointe de flèche à retouches et base concave, en silex brun-rouge.

Champ Rouget. — Un retouchoir en silex gris-blond.

En la Chambre. — (Ruines gallo-romaines). — Plusieurs éclats de silex blonds ou jaunes, déchets de taille.

En Sardilley. — Éclats de silex assez nombreux, plus ou moins cacholonnés, dont quelques-uns affectent la forme de pointes de flèches, de perçoirs ou de burins, avec quelques tessons de poterie grossière. Un instrument discoïde bien retouché sur le pourtour, une pointe de flèche à ailerons et pédoncule, et une lame grattoir bien retouchée sur les bords, en silex blond (cette dernière, coll. Virot).

Les Maizières. — Ce climat, coupé en deux par le canal, est littéralement jonché d'éclats de silex, surtout sur le territoire de Mantoche. La plupart, de très petites dimensions et généralement déchets de taille ; cependant quelques-uns affectent la forme de pointes de flèches, de couteaux et de perçoirs. D'autres sont parfaitement caractérisés : un retouchoir, plusieurs fragments d'instruments discoïdes retouchés sur les bords, et une pointe de flèche de petite dimension, étroite et très aiguë, finement retouchée.

J'ai déjà parlé des fouilles pratiquées avec MM. Rothiot et Jourdy sur la partie des Maizières qui est sur le terri-

toire d'Apremont et qui ont donné des instruments attribuables au paléolithique.

Les fouilles que j'ai dirigées l'année dernière, sous les auspices de la *Société grayloise d'Émulation*, m'ont encore donné plusieurs silex taillés ; deux d'entre eux ont été recueillis près de la fouille Rothiot, dans les fondations d'un bâtiment qui remonte probablement au temps de la conquête romaine. Sous une mosaïque dans la terre, on a recueilli six petits éclats de silex paraissant provenir d'instruments brisés, et deux plus grands, l'un en silex de Mont-les-Étrelles, l'autre en silex pyromaque, sans forme caractérisée ; le dernier paraît être la base d'un grand couteau ou d'une pointe. Ces silex étaient accompagnés de débris de poterie à pâte peu cuite, grise ou brune, micacée, à couverte noire ou brune ; l'un des fragments provient d'un grand plat, l'autre d'un vase décoré d'un cordon de points triangulaires marqués en creux. Ces poteries sont certainement gauloises, car elles rappellent les types trouvés au Mont Beuvray et même dans certaines sépultures de l'âge du bronze.

Dans une autre salle, parmi des tessons de poterie gallo-romaine, on a recueilli un fragment de hache en grauwacke métamorphique polie, au tranchant intact. Au cours des fouilles, on a trouvé encore plusieurs silex taillés généralement gris-blond : couteaux, perçoirs, nucléi et encore un petit instrument discoïde.

On a encore trouvé sur le territoire de Mantoche, sans qu'on ait pu m'indiquer le lieu de la trouvaille, une belle pointe de flèche en silex jaune zoné de brun, de forme triangulaire, à base légèrement concave et un fragment de hache en silex imparfaitement poli.

M. Virot conserve aussi dans sa collection, outre les deux pièces déjà mentionnées, plusieurs instruments trouvés

Digitized by Google

sur le territoire de Mantoche, mais sans indication précise du lieu de la trouvaille.

Ce sont quatorze silex taillés en forme de grattoirs arrondis ou allongés, de pointes de lances ou de javelots, d'instruments du type moustérien. Le silex est tantôt gris noirâtre, tantôt cacholonné.

Six haches polies sont en grauwacke métamorphique, ou normale, ou en euphotide. Un coin à quatre pans, en silex noir poli, mérite aussi une mention.

Nous avons donc cinq groupements qui méritent, par l'abondance des instruments et des éclats de silex taillés, d'être appelés des stations. Ce sont : Passirey, la Tuilerie, Châtevaux, l'Homme Mort et surtout les Maizières. Toutes sont établies sur le flanc des croupes détachées du plateau principal, assez élevées pour être à l'abri des divagations de la Saône, mais en restant à proximité de la rivière.

La grande quantité des déchets de taille semble même autoriser à leur donner le nom d'ateliers ; mais alors la matière première, le silex, était apportée brute de son lieu d'origine, terrain tertiaire lacustre des environs de Gy, Mont-les-Étrelles, la Vaivre ; car si l'on trouve dans le terrain quaternaire quelques cailloux de silex lacustre, il ne semble pas y exister en assez grande quantité et surtout, déjà altéré par le transport diluvien, il paraît de mauvaise qualité pour la taille.

Il en est de même du silex pyromaque, qui semble d'origine crétacé, et dont je n'ai jamais trouvé de rognon non travaillé par l'homme.

Le caractère des instruments de la Tuilerie et des Maizières surtout, est la petitesse des éclats et des outils, et l'instrument discoïde que nous avons retrouvé dans la plupart d'entre elles. Cet instrument se trouve aussi dans les stations de Normandie, regardées comme paléolithiques

par les savants de cette province. Ici, il ne saurait appartenir à cette période puisqu'il est en connexion avec des instruments néolithiques. Ne serait-ce pas la forme ancienne de la pierre à feu ? ou une sorte de grattoir spécial (1)?

Autour de nos cinq grandes stations, et les reliant entre elles, on trouve des groupements plus petits d'éclats et d'instruments. Les pièces isolées se rencontrent plus volontiers aux environs des cours d'eau et des sources, en Petit Cros et près des Leutres, à la Thoraze, les Longins et la Bergerie, où se trouvent plusieurs sources et le ruisseau du Bief du Chien, aux Reutes et aux Chenevières, où existaient des sources aujourd'hui perdues.

Un fait remarquable est l'abondance relative des haches en silex taillé du type de l'atelier de Mont-les-Étrelles (2), et des haches en silex plus ou moins parfaitement poli, très rares dans la Haute Saône en dehors de notre territoire. Tous ces instruments ont été recueillis exclusivement sur le flanc Ouest du plateau, entre Passirey et le Bief du Chien.

D'un autre côté, c'est presque exclusivement sur l'éperon S.-E. qu'ont été recueillies les haches en grauwacke euphotide, serpentine, polies ; et c'est encore presque exclusivement sur cet éperon que l'on a rencontré des pointes de flèches toutes du même type : le triangle isocèle très aigu, à base concave formant deux ailerons (3).

Il semble donc que notre territoire ait été occupé à l'époque néolithique par deux tribus différentes soit en même temps, soit plutôt successivement, car le caractère des

(1) Des instruments analogues figurent sous le nom de grattoirs discoïdes, dans le Musée préhistorique, pl. XXXVII, fig. 288, 289, 294 et 295.
(2) Voyez Musée préh. pl. XLVI, fig. 420, 421 et 425.
(3) Voyez Musée préh. pl. XLIII, fig. 372, mais nos pointes sont encore plus allongées.

Digitized by Google

instruments des stations du Nord paraît plus ancien que dans les stations du Sud, où l'emploi de matières plus belles et plus rares dans la région que le silex, et la recherche d'exécution des flèches semble démontrer un progrès sur les haches de silex simplement taillées à éclats ou à peine polies.

En effet, le silex tertiaire lacustre se trouve en abondance dans l'arrondissement de Gray même, à Mont-les-Étrelles, tandis que la grauwacke, la serpentine, l'euphotide sont de provenance vosgienne ou même alpine; les dernières ont été forcément apportées de la vallée du Rhône, et les premières ne se trouvent que très rarement à l'état de cailloux roulés dans les dépôts quaternaires de l'arrondissement de Gray. D'autre part, si les haches en silex se sont trouvées exclusivement entre Passirey et le Bief du Chien, quelques haches polies en roches étrangères ont été recueillies dans la même région vers le Bief du Chien, au delà duquel elles se trouvent exclusivement avec les pointes de flèches retouchées.

III

AGE DU BRONZE ET PREMIER AGE DU FER

Cette période a laissé peu de traces dans notre territoire; jusqu'ici du moins on n'a recueilli dans le sol aucun vestige qui lui soit attribuable. Cependant les dragages de la Saône ont fourni à M. Virot une superbe épée de bronze, deux pointes de lance (1) et une épingle de même métal qui pré-

(1) Une troisième pointe de lance en bronze, appartenant à la coll. Texier a été trouvée dans la Saône, près du tertre de Cecey.

Digitized by Google

sentent tous les caractères de cette période (1). Ces objets n'étant nullement rouillés ni altérés, ne peuvent provenir de bien loin. D'autre part sur la rive gauche de la Saône, le tumulus de la Motte des Fées à Apremont a fourni à M. Perron, la belle sépulture sur char dont le mobilier est conservé au Musée de Saint Germain (2). Il existe aussi sur la même rive, à 50 mètres du barrage, un tumulus qui n'a pas encore été fouillé, connu sous le nom de champ des Morts ou champ de Varenne. Sur le territoire même de Mantoche, il existe deux buttes sur la lisière du Bois du Roi, à droite de la route de Dijon. Ces buttes paraissent être des tumuli. M. Vernillet m'en a également signalé dans la forêt de Poyans, près du ruisseau qui fait la limite du territoire de Mantoche.

IV

PÉRIODE GALLO-ROMAINE

Les vestiges de cette période abondent dans le territoire de Mantoche. Nous y trouvons une superbe villa, environnée d'autres constructions qui dénotent toute une bourgade, un cimetière, un établissement céramique, une et peut-être plusieurs voies, un Castrum.

§ 1. Villa du Creux-du-Lare.

L'existence de constructions gallo-romaines dans la partie des Maizières qui est restée sur le territoire d'Apremont

(1) L'épée se rapproche par sa lame de la fig. 920 et par la base de cette lame, de la figure 919, pl. LXXXII du Musée préhistorique de Mortillet, les pointes de lances sont semblables à la figure 938 pl LXXXIII. Ces objets sont donc de l'époque Larnaudienne, l'épingle paraît Morgienne, elle se rapproche par sa tête de la fig. 731, pl. LXXI.

(2) Ce mobilier funéraire est nettement Hallstattien.

Digitized by Google

et qui confine au Creux du Lare, était connue depuis longtemps.

Signalée par Marnotte dans les *Mémoires de l'Académie de Besançon*, en 1847, elle est encore citée par Clerc : *la Franche Comté à l'époque romaine*, et l'abbé Mouton (*Histoire d'Autrey*) en parle assez longuement.

D'après la tradition, ces ruines devaient être celles d'une ville romaine appelée Aucloche ou Antioche. Jamais jusqu'ici, elles n'avaient été l'objet de fouilles régulières.

Mais malheureusement durant les siècles écoulés depuis la ruine de cet établissement, une pioche inconsciente s'était acharnée sur ces débris pour en tirer la pierre. Beaucoup de maisons de Mantoche, l'église et le château ont été construits avec les murs de cette villa ; les pierres qui n'étaient plus utilisables pour la construction, servaient à l'empierrement des routes et des chemins ruraux. Quand le dernier pan de murs que Marnotte avait encore vu fut rasé, tous ces champs furent mis en culture et la charrue passa sur les salles où resplendissait il y a 1600 ans tout le faste romain. De temps à autre elle ramenait au jour quelques objets intéressants, mais ils étaient dispersés et perdus de nouveau après avoir amusé un instant le cultivateur. Seul M. Virot recueillit ce qu'il put sauver de ces débris.

Il y a dix ans, quelques débris de tuileaux, et un murger de pierres arrachées de son champ par un cultivateur, étaient tout ce qui pouvait me révéler, à défaut de la tradition, un lieu habité autrefois par l'homme.

L'année dernière, grâce à un appui généreux, j'ai pu effectuer quelques sondages et lorsque la certitude du succès fut acquise (1) la *Société grayloise d'Émulation* voulut bien encourager mes recherches.

(1) Voir Bulletin de la Société grayloise d'Emulation 1900 : *La mosaïque gallo-romaine de Mantoche.*

Mon but immédiat fut surtout de déterminer le plan de l'habitation afin de me rendre compte de la destination du bâtiment dont une tradition voulait faire des Thermes. Je rencontrai dans l'exécution de ce travail de grandes difficultés, car une couche de terre arable de 20 à 30 centimètres, au plus, recouvrait le sol des anciennes salles et ce n'étaient pas seulement les murs sortant de terre qui avaient disparu, mais encore tout ce qui, dans la terre même, gênait la charrue. Les murs avaient été complètement enlevés par places, et il fallait ou en rechercher les fondations à une grande profondeur, ou continuer au jugé jusqu'à la rencontre d'une nouvelle muraille. Malgré toutes ces difficultés, j'ai réussi à asseoir le plan de ces ruines tel que M. Giraud a bien voulu le retracer, mais encore bien incomplet.

Il présente comme caractère principal une vaste cour à peu près carrée de 43 mètres environ de côté. Un bassin parait avoir existé dans son milieu et elle est entourée d'un péristyle ou couloir. Du côté Est, un couloir ou portique d'une longueur de plus de cent mètres s'étendait le long du Creux du Lare, dont la rive actuelle est à une trentaine de mètres au plus et vient presque toucher l'extrémité Nord de ce portique. Du côté Nord, les bâtiments ne semblent pas s'être étendus sur une grande largeur, mais il n'en était pas de même à l'Ouest ; les fondations du mur, élargies sur une longueur de 11^{m}50 semblent indiquer un large portail d'entrée, marqué encore par des tronçons de colonnes cannelées et des fragments de chapiteaux à feuilles d'acanthe qu'on y a recueillis.

Le couloir Ouest se prolongeait au Sud, ayant à l'Est un corps de bâtiment principal. A son extrémité il se continuait à angle droit vers l'Ouest, ayant au Sud de vastes bâtiments de bain et donnant sur une cour au Nord.

Digitized by Google

Nous allons décrire successivement chaque pièce comme légende du plan, en indiquant les particularités qu'elle présentait et les objets qu'on y a recueillis (1).

1. *Cour principale.* — Aucune trace de pavage ni même de macadam. Au centre, en *x*, une fouille a rencontré jusqu'à une profondeur de 3 mètres le sol noirci par l'humus avec des débris de poteries, des ferrailles, clous, manchons de jonctions de tuyaux en bois, petits coins, de grosses pierres de construction (2).

L'une d'elles, découpée en demi-cercle, avait visiblement servi de plinthe à une niche, sa face antérieure rectiligne est décorée d'un motif de feuillage en bas-relief (3). Vers l'angle N.-O. de cette cour, se trouvaient les fondations d'un édifice E dont le plan n'était pas symétrique avec celui des autres bâtiments.

L'appareil des murs était aussi bien différent. Les pierres étaient de ce calcaire en plaquettes qui forme les couches supérieures du portlandien à Mantoche au lieu dit : à la Vierge. Elles étaient liées par un mortier très dur. Les murs avaient 75 centimètres d'épaisseur, excepté du côté du Nord où ils avaient 1 mètre et s'engageaient par une extrémité sous le mur du péristyle de la grande cour, ce qui indique évidemment une construction antérieure. Ce bâtiment présentait trois pièces précédées d'une sorte d'auvent déterminé par les prolongements des murs latéraux, l'un d'eux se terminait par un massif de 0m80 de côté paraissant avoir été la fondation d'un pilier, une fouille pratiquée au milieu de l'auvent a rencontré la roche calcaire à 1m20 de profondeur mais n'a ramené aucun objet. Une autre fouille pratiquée en *u* sur le prolongement du pilier n'a

(1) Voir Pl. I.
(2) A la surface du sol, on a trouvé un liard allemand de 1754.
(3) V. Pl. XXI, fig. 3.

rien donné non plus. Au Nord et contiguës à ces trois pièces en existaient deux autres et le mur qui se prolongeait sous celui du péristyle.

Près de celui-ci on a trouvé un moyen bronze de Marc-Aurèle frappé en 169, d'une bonne conservation, à belle patine verte et un vase presque entier de la forme de nos vases à fleurs, percé de trois trous sur sa périphérie et d'un quatrième au fond, en terre rougeâtre à couverte noire (1) ; un fragment d'un vase semblable mais en terre grise a été trouvé à l'extrémité opposée de l'auvent. Les différentes pièces n'ont pas été fouillées ; on s'est borné à suivre les murs, mais dans ce travail on a pu constater la rareté des débris de poterie, de tuiles et de constructions si fréquents partout ailleurs.

Ce n'est que du côté Nord, en approchant du mur du péristyle que les tuileaux et quelques tessons apparaissaient ; parmi ces derniers, on a recueilli une anse d'amphore marquée FLFBASE et un fragment d'un troisième vase percé de trous, mais en terre rouge. Quelques débris de vases en verre ont été également recueillis sur cet emplacement.

A l'angle N.-E. de la cour, on a rencontré une construction F semblable à la précédente comme appareil. Contrairement à ce qui a été observé partout ailleurs, les murs ne se rencontraient pas à angle droit, et ils étaient élevés en retrait sur les fondations ; au point de rencontre de deux murs, se trouvait une sorte de cheminée ou de conduit, de section carrée. Une fouille pratiquée en *t* n'a plus rencontré le mur, mais un grand amas de cendres reposant sur la terre glaise durcie par le feu. Dans la tranchée *bb* on a encore trouvé la glaise et une sorte de mur en briques carrées au

(1) V. Pl. IV, fig. 3.

Digitized by Google

Sud duquel un grand nombre de pierres mêlées de mortier semblent avoir été les vestiges du mur qui continuait la paroi Nord de la pièce 59. La fouille *dd* a rencontré les mêmes vestiges de mur, avec un manchon de jointure de tuyau en bois et une monnaie de l'empereur Auguste. Dans la fouille *cc*, le mur du bâtiment F reparaît avec le sol de glaise battue. Dans la fouille *ee*, on a rencontré des débris de toutes sortes qui avaient été jetés sur la berge du Creux du Lare, dont les alluvions sont ici bien visibles. La fouille *aa* n'a rien donné.

Comme les murs se perdaient de toutes parts, que la saison s'avançait, on n'a pas poussé plus loin ces fouilles qui ont été les dernières opérées.

Le mur Est de la cour semble coupé en diagonale par l'un des murs de la construction F, mais il n'a pas été possible de savoir quel était le plus ancien, car l'un et l'autre étaient bouleversés et l'on en avait tiré les plus beaux moëllons.

En *v* on a rencontré les restes d'un mauvais béton. Dans l'angle S.-O. qui a été fouillé on a recueilli plusieurs fragments de belle poterie, notamment un vase brun marron décoré d'épis et un fragment de chapiteau à feuilles d'acanthe (1).

2. *Couloir ou péristyle Nord.* — Les murs avaient presque complètement disparu et la place n'en était marquée que par le mortier et les pierres inutilisables rejetées par les destructeurs dans la tranchée ; pas trace de sol préparé.

En *s* se trouve la fouille que j'ai pratiquée il y a quelques années avec MM. Rothiot et Jourdy, et qui nous a donné des silex et quartzites taillés. Dans la couche archéologique gallo-romaine qui avait 0m50 d'épaisseur, nous avons rencontré quelques ossements de porcs, des coquilles d'huitres

(1) V. Pl. XXI, fig. 1 et Pl. XII, fig. 2.

et des fragments de mortiers peints en rouge ; à la base, des tessons de poterie à pâte grossière. Vers les deux extrémités du mur septentrional du couloir, deux autres murs à angle droit se dirigeaient vers le Nord. Celui de l'Est était détruit au bout de 5m15, l'autre limitait la pièce n° 59.

3. *Couloir ou péristyle Ouest.* — Plusieurs crochets en fer ont été recueillis dans la cour contre le mur de ce péristyle qui se trouve élargi en son milieu du côté de la cour et porté à 1m02 sur 11m40 de longueur. A l'extrémité Sud de ce soubassement se trouvaient deux tuileaux de grandes dimensions et qui avaient été placés dans la maçonnerie pour caler sans doute les pierres de taille qui le surmontaient autrefois. Vers l'autre extrémité et dans le couloir contre le mur se trouvait un squelette entier d'homme, enfoui à 0m50 environ dans un trou de dimensions trop petites, en sorte que la tête et les genoux étaient relevés, les mains croisées sur l'abdomen. Aucun objet n'accompagnait ce squelette pour permettre de le dater.

La moitié Nord du couloir et des constructions qui le bordaient à l'Ouest avaient été défoncées par le propriétaire du champ, qui avait fait un murger considérable des pierres qu'il en avait retirées.

Parmi ces pierres j'ai recueilli autrefois un fragment de chapiteau à feuilles d'acanthe conservé par M. Virot et plusieurs briques de dallage très épaisses. Au Sud de ce murger, et précisément en face de l'extrémité élargie de la cour se trouvait le soubassement octogonal d'une colonne et tout autour des fragments de fût cannelé. A partir de ce point le couloir était pavé en béton en partie défoncé. Sur ce béton on a recueilli un disque de fer entouré d'un cercle de même métal et muni de trois pointes formant pieds. Des fragments de charbons adhérents à la rouille m'ont fait voir dans cet objet les restes d'un réchaud. Un peu plus loin on

Digitized by Google

a trouvé une belle médaille de Julia Mammea, grand bronze noirci par les cendres.

4. *Couloir Sud.* — Sol défoncé, fragments de moulures et de draperies en mortier peint en jaune, revêtement de mur en mortier avec restes de peinture : plantes vertes sur fond jaune pâle. Les murs en bel appareil romain. Vers l'extrémité Ouest une pierre à aiguiser en grès et un ciseau en fer.

5. — Salle de 7m50 sur 11m50, murs en retrait sur les fondations, sol défoncé excepté à l'angle N.-E. où se trouvait un béton calciné retenu par un pan de muraille au Sud. Restes de peinture rouge sur les murs. Une bague en bronze dont le chaton ovale était perdu (1) et une pointe de lance ou de javelot ont été trouvées dans l'angle S.-E.

6 et 7. — Salles carrées pavées en béton ; rien d'intéressant.

8 et 9. — Deux petites chambres pavées en béton ; n'ont pas été fouillées.

10. — Petite chambre avec restes de mosaïque sur béton.

11. — Couloir étroit pavé en béton ; non fouillé.

12. — Autre couloir, sol défoncé. En *r* une tranchée poussée en travers du champ a montré une sorte de macadam formé de déchets de carrière emballés dans de l'argile, et sur ce macadam de nombreux débris de poteries rouge lustré, avec une marque de potier illisible. Plus loin, un sondage est tombé sur le même macadam à la surface duquel on a recueilli un grattoir en silex zoné.

13. — Grande salle pavée d'une belle mosaïque avec représentation d'animaux, entourée d'une scaïole. La partie Est était pavée d'une mosaïque à gros cubes épars dans le béton et qui paraît avoir été un grossier remaniement d'une mosaïque plus ancienne. La paroi Est était complètement en-

(1) V. Pl. XII, fig. 5.

levée et les fondations n'en ont été retrouvées qu'à plus d'un mètre de profondeur. En enlevant la mosaïque, on a retrouvé sous le béton un mur transversal préexistant et *sur la bordure* de la scaïole reposaient les premières assises d'un mur de date postérieure. Dans l'angle S. O. était établi un four à chaux, composé d'une sorte de puits entouré de grosses pierres et rempli de chaux grasse, sous laquelle existait un lit de charbon ; on n'a pas trouvé trace d'évents à moins qu'ils n'aient existé dans l'angle même de la pièce, lequel angle était détruit. Ce four était évidemment postérieur, car le béton de mosaïque était défoncé pour son établissement. Sous la mosaïque ont été recueillis des silex taillés, des ossements d'animaux, des fragments de poteries paraissant gauloises, une sorte de fusaïole en terre cuite, et un fragment de verre jaune. Dans le béton de la scaïole, un bord de vase, à couverte noir lustré (1). Dans l'angle N.-O. de la salle, un amas de cendres, ainsi que sur la mosaïque. Une porte semble avoir existé pour communiquer avec la pièce n° 7. De nombreux clous et deux charnières en fer ont été recueillis dans les cendres à cette place. On a aussi trouvé des fragments de mortier peint imitant des moulures et du marbre gris.

14. — Pièce à sol défoncé dont on n'a pas trouvé la paroi Sud. Celle de l'Ouest, en grande partie détruite a donné des cubes de mosaïque, quelques-uns encore agglomérés et des fragments de mortier peints en rouge et en jaune.

Vers l'angle N.-E. on a recueilli des fragments de dalles minces en pierre sciée et en marbre, beaucoup de tessons, parmi lesquels les fragments d'une olla à couverte bronzée qui a pu être reconstituée en partie (2) et un fragment de hache en pierre polie.

(1) V. Pl. III, fig. 5.
(2) V. Pl. X, fig. 1.

Digitized by Google

Les sondages *n* et *o* n'ont rien donné.

15. — Petite salle dont le fond et les parois étaient bétonnés, le fond sur double couche.

16. — Petite construction à parois en briques. Entre les numéros 15 et 16 existait un petit couloir de 0m50 de large, au fond duquel on a trouvé deux tuiles creuses (imbrices) posées en gouttière. La fouille *p* n'a rien donné. En *q* vestiges d'un mur.

Contre la paroi Sud du n° 16, on a trouvé des poteries grossières et un os creux scié aux deux bouts à patine lustrée.

17. — Paraît avoir été une grande cour, la partie située sur le champ Bœuf Alexandre, a seule été entièrement fouillée, le sol était déjà défoncé mais il a paru avoir été en terre glaisé battue. On y a trouvé une grande quantité de poteries de toutes sortes, dont une rouge lustrée à marque illisible, et deux portant les graffites IMT et IVAI.M.. Contre le mur Est, on a trouvé un squelette de femme, couchée sur le sol, le corps courbé en arc de cercle, les bras étendus, les avant-bras repliés vers la poitrine, la bouche largement ouverte. Au premier abord, je crus être en présence d'une victime du pillage de la villa, ensevelie sous les décombres, mais en relevant les os de la poitrine, on a recueilli quatre petites agrafes en cuivre, une perle de Venise en verre et une monnaie en argent de la ville de Zurich, du commencement du XVIe siècle, percée pour être suspendue ; près d'elle était le squelette d'un enfant de 6 à 7 ans. Plus loin, le long du mur, on a recueilli les débris d'un vase en verre et de nombreux fragments de placage en marbres de toutes couleurs. On a encore recueilli une petite cuiller à parfum en bronze (1) et des fragments d'épingles

(1) V. Pl. XXIII, fig. 5.

en os. La fouille *e* a donné une lampe entière en terre grise lustrée portant la marque ATTILLVS F. (1). Les sondages *f* et *g* ont donné des fragments de poterie, un débris de figurine en terre blanche indéterminable, un manchon de jointure de tuyaux en bois ; les fouilles *h*, *i* ont donné de nombreuses poteries, surtout de grandes *lagènes* ; en *j* un æquipondium en bronze (2). La fouille *k* n'a donné que de nombreuses poteries et la tranchée est venue tomber sur un pan de mur, en partie détruit, de la pièce 67, dans laquelle se trouvait le puits n° 18.

18. *Puits.* — Nous avons vidé ce puits jusqu'à ce que nous ayons rencontré l'eau, à 5 mètres de profondeur ; les parois étaient bien appareillées en moellons taillés et posés sans mortier, le diamètre est d'environ 1 mètre. Il ne contenait que des pierres de construction ; quelques-unes, grandes pierres de taille, paraissaient venir de la margelle ; il y avait encore divers ossements d'animaux, des tessons de poterie, dont une buire à couverte brune rougeâtre (3), des fragments de marbre et de mortier peint et un bouton en bronze à patin (4). En démolissant les parois du puits, on a retrouvé par derrière des fragments divers de construction, dont un débris de fût cannelé (5). Ils paraissaient former le remplissage de la fouille. Au fond, la maçonnerie des parois reposait sur des pilotis en chêne. La fouille *l* est tombée sur un amas de débris de briques, de conduits de chaleur en terre cuite, des verres à vitre, dont un fragment portant des traces de gravure. Mais nul vestige de construction encore subsistante. En *m* on a trouvé encore les mêmes amas, parmi lesquels une anse de lagène marquée

(1) V. Pl. XI, fig. 1 et 16.
(2) V. Pl. XXIII, fig. 3
(3) V. Pl. XIII, fig. 2.
(3) V. Pl. XXII, fig. 6.
(5) V. Pl. XX, fig. 4.

Digitized by Google

MATVRI, une portion d'arcade en pierre rose peu épaisse (0m08) ayant eu un rayon de 1m40 environ, et un fragment de mosaïque jaune à raies noires, adhérant encore à un bloc de béton.

Nous arrivons maintenant à des constructions qui se rapportent manifestement à des Thermes.

19. — Pièce dont le sol était défoncé ; la paroi Est avait 1m65 de largeur, de même que la paroi Ouest. Cette dernière était surmontée des premières assises d'un mur.

Paraît avoir été un bassin.

20, 21 et 22. — Hypocauste, probablement d'un *tepidarium*, les trois compartiments communiquaient par des conduits en briques dirigés obliquement.

Dans la partie 20, notamment, les parois présentent un retrait qui semble avoir supporté un plancher à un mètre au-dessus du fond de la pièce. Celui-ci est un macadam de pierrailles et de glaise.

Des briques de dallage et des cubes de mosaïque ont été recueillis dans les déblais avec des clous et ferrements divers.

23. — Salle bétonnée, rien de particulier, aucun objet intéressant.

24. — Réduit bétonné dont le sol est de 0m30 environ plus bas que celui de la pièce précédente. A l'angle S.-E. existait une ouverture étroite de 0m70, un canal à fond de sable se trouve le long de la paroi Sud ; à l'angle S.-O., il y a les restes d'une ouverture ou d'un conduit qui communiquait avec le n° 26. Un intervalle non bétonné de 0m50 se voit le long de la paroi Nord, et à l'angle N.-E., un canal de 0m10 à 0m12 de largeur communique avec le n° 25.

25. — Ce dernier, en grande partie détruit, paraît avoir été l'analogue du n° 24. C'étaient probablement les fourneaux. On n'y a trouvé que quelques clous et des fragments de fer indéterminables.

26. — Cette salle était probablement un *caldarium ;* le sol était bouleversé, et contenait probablement un hypocauste chauffé par le foyer n° 24. On y voit un hémicycle n° 27. On y a trouvé des fragments de plaques de marbre et une quantité de cubes de mosaïque en verre, mêlés à quelques autres cubes. Contre la paroi opposée à l'hémicycle se voit encore un mur semi circulaire, limitant un espace bétonné n° 28, qui déborde par dessus le mur à l'angle N.-O. On n'y a rien trouvé d'intéressant.

29. — Sorte de couloir dont le mur Est est en retrait sur la fondation ; le sol était défoncé sauf la partie N, qui est encore bétonnée ; aucune trouvaille intéressante.

30. — Sorte de couloir. On y a recueilli des débris divers, clous, ferrailles, poteries ; rien d'intéressant.

31. — Pièce non fouillée.

32. — Pièce bétonnée qui semble avoir été un vestibule ; de chaque côté, les murs se trouvent élargis comme pour servir de soubassements à des portiques.

33. — Pièce entourée sur deux côtés d'un couloir en équerre 34 et 35, sol défoncé, poteries, un jeton en nacre dans la pièce 34 (1).

36. — Grande pièce dont le sol était bétonné ainsi que la base des parois ; on y a recueilli des fragments de mortiers peints en vert dans l'angle N.-O., la base d'une colonnette en marbre brèche rose, percée d'un canal suivant son axe (support de vasque ?) ; dans l'angle N. O. un amas de gravier mêlé de coquilles d'huîtres. La paroi Sud était renforcée d'un contre-mur. Peut-être cette pièce était-elle un bassin *(frigidarium)* ?

37. — Pièce avec un couloir étroit 38, partiellement fouillée ; on y a recueilli un style en bronze, une petite

(1) V. Pl. XXII, fig. 7.

Digitized by Google

cuiller en alliage de bronze argentifère (1), un fragment de bas relief représentant les jambes nues d'un personnage, enfin une pierre cylindrique creusée d'un trou qui paraît avoir servi à remplacer nos pelotes d'épingles pour les grandes épingles à cheveux, dont on a retrouvé du reste quelques fragments en ivoire (2).

39. 40, 41. — Pièces qui n'ont pas été fouillées; rien d'intéressant le long des murs.

42 et 44. — Pièces qui n'ont rien présenté de particulier.

43. — Pièce qui communiquait par deux conduits en brique avec une pièce n° 49, bétonnée, mais qui n'a pas été fouillée. Le n° 43 était également bétonné. On y a recueilli les débris d'un vase brun à épis et d'un autre vase brun jaunâtre qui a pu être reconstitué en partie, plus le col d'une aiguière ou *guttus* en verre, et un andouiller de cerf scié aux deux bouts. Le conduit S.-E avait son radier plus élevé que celui du S. O., aussi n'existait il que ce radier en briques posées à plat. L'autre conduit, au contraire, avait encore ses parois, le radier était formé de briques posées sur champ. On y a recueilli une portion de mâchoire de cheval et un mors en fer.

45. — Pièce qui n'a pas été fouillée, rien d'intéressant le long des murs.

46.— Pièce où l'on n'a recueilli que quelques tessons; la paroi Sud est formée d'un double mur avec intervalle de 0m15 de large ; un déversoir communiquait de la pièce 46 avec cet intervalle dont le fond était de sable.

47. — Pièce non fouillée, rien de particulier le long des murs.

48 — Pièce à l'intérieur de laquelle se trouvait une construction que le plan indique mieux qu'une description.

(1) V. Pl. XXIII, fig. 4 et 6.
(2) V. Pl. XXII, fig. 8 et 10.

Nous ne pouvons que supposer une sorte de *laconicum*, mais l'état de cette construction, en partie détruite, ne permet pas de s'en rendre un compte exact. La partie Ouest du mur extérieur était en bel appareil.

50. — Pièce non délimitée ; à l'angle S.-E., grand amas de cendres.

51. — Long couloir sur lequel ouvraient toutes les pièces du n° 31 au n° 47. Il n'a pas été fouillé. Mais une tranchée *d* a fait voir que l'espace au Nord était sans construction, car les débris n'ont apparu qu'à l'approche du couloir dans lequel on a recueilli des fragments de corniche en marbre et le piédestal assez grossier d'une statuette (1). A l'angle N.-O. apparaissait comme le seuil d'une porte, le mur était en retrait sur les fondations, et son extrémité Est joignait à angle droit le couloir 52.

52 — Ce dernier faisait la suite du péristyle n° 3. Il était pavé en béton en partie défoncé ; on y a trouvé, contre la paroi qui le sépare du n° 17, d'abord un petit bronze de Constantin-le Grand, en très bonne conservation, puis une grande quantité de plaques de marbre et corniches en marbre ; un peu plus loin, en face du couloir n° 4, un squelette d'enfant de quatre ans environ, en très mauvaise conservation ; non loin, mais sans qu'il paraisse aucune connexion avec la sépulture, un vase presqu'entier, en terre gris-lustré, à l'intérieur duquel on voit les restes d'une composition rouge (peinture ou fard), quelques boules de matière bleue, et une lampe en terre blanche marquée d'un *tau* ; la pièce de suspension en était brisée, ainsi que le bec, et la lampe portait des traces de mortier comme si elle avait été engagée dans la maçonnerie ; peut-être n'étaient-ce que des concrétions calcaires ; cependant on a trouvé

(1) V. Pl. XXII, fig. 9.

Digitized by Google

beaucoup de tessons de poteries, surtout de grands vases qui portaient les mêmes traces de mortier.

L'extrémité du mur Est était seulement juxtaposée à l'angle de la cour n° 1, ce qui fait supposer que les deux constructions ne sont pas contemporaines. Une suite de pièces n°s 53 à 58, donnent à l'Ouest dans les couloirs 3 et 52, mais on n'en a découvert qu'une partie, car leur paroi opposée au couloir se trouvait sur le champ Lampinet. Celui-ci n'a pas été fouillé, parce qu'il avait été totalement défoncé il y a quelques années par le propriétaire. Il en a tiré une grande quantité de pierres qui ont servi à l'empierrement des chemins. Aux dires de son fils, il y avait plusieurs belles mosaïques. L'abbé Mouton semble les avoir vues, mais il ne fait que les citer.

Même sur le champ Bœuf Alexandre, la plupart des cloisons ne paraissaient plus que par leurs traces.

53. — Pièce bétonnée qui n'a donné qu'une quantité de plaquettes de marbre et les fragments d'une colonnette en marbre brèche gris et rouge. Une fouille *z* pratiquée au Sud a donné un fragment de tuileau marqué RVFI.

54. — Petite pièce qui était dallée en carreaux de briques sur béton ; quelques carreaux étaient encore en place.

55. — Petite pièce pavée en mosaïque à cubes noirs et blancs; trouvée défoncée.

56. — Salle bétonnée, rien d'intéressant.

57. — Salle pavée en béton, en partie défoncé.

58. — Salle bétonnée, en partie détruite.

59. — Grande salle bétonnée qui n'a rien présenté d'intéressant. Au delà, au Nord, une fouille *a* est tombée sur un macadam de pierrailles et de glaise ; on y a recueilli un fragment de fibule en bronze (1) ; plus

(1) V. Pl. XXII, fig. 2.

Digitized by Google

loin quelques sondages n'ont plus même donné de débris.

60. — Petite salle dont le sol, très en contrebas, était bétonné, quelques cubes de mosaïque, un fragment de granit poli, des tessons de poteries, des clous, des fragments de conduits de chaleur en terre cuite ont été recueillis dans cette pièce, la seule qui nous ait offert une porte bien visible à l'est. En ce point, le béton était fortement usé par la marche sur le seuil. La largeur de cette porte était de 1m05, mais il n'y avait pas de montants en pierre de taille, à moins qu'ils aient été enlevés avec la paroi Nord, qui avait également disparu. A l'angle S.-E., on a recueilli sur le béton une dizaine de moyens bronzes ; trois Gallien, cinq Claude II, dont une barbare et deux Probus.

61. — Salle en contrebas comme la précédente, le sol et les parois bétonnés avec un retrait à 0m60 de hauteur ; vers l'angle S.-E., une sorte de niche ou de cheminée. Sur le sol on remarque à intervalles réguliers les traces de piliers carrés en briques (?) espacés de 0m60 d'axe en axe. Quelques-unes de ces briques ont été retrouvées mais non en place.

A part cela, aucune trouvaille intéressante.

62 et 63. — Pièces bétonnées au niveau ordinaire des pièces du bâtiment. Rien de particulier.

64. — Pièce dont le sol était formé d'une sorte de blocage en maçonnerie de 0m50 d'épaisseur ; n'a pas été fouillée entièrement.

65. — La fouille *b* n'a rien donné ; traces de béton, particulièrement dans la fouille *c*, limité à l'Ouest par un mur en grande partie détruit ; paraît avoir été un couloir.

66. — Petit réduit pavé en briques brûlées, pas de traces de murs à l'Est. On y a trouvé les fragments d'un manchon de jointure pour tuyaux en bois.

67. — Pièce dont les parois n'ont que 0m50 d'épaisseur et paraissent avoir été peu élevées. Ce n'était sans doute qu'une

Digitized by Google

le cour qui contenait le puits n° 18. A l'extérieur, à gle S.-O., un massif de maçonnerie semble avoir sup- é un seuil ou un petit monument.

3. — Espace limité par un grand mur qui rencontre à le droit le grand portique Est. Cet espace semble aussi r été un couloir, car on y a trouvé des vestiges de murs mitant au Nord.

4. — Grand portique; de nombreux débris de pierres ptées attestent que le mur Est supportait une colon- e. L'espace compris entre cette colonnade et le Creux du e était pavé d'une sorte de macadam composé de pier- es emballées dans la terre glaise.

uelques trouvailles ont été faites en dehors des fouilles. s le champ Demolice, au sud de la partie découverte, le nier Moreau a sorti de terre une base de colonne, une tion de fût creusé d'une entaille en équerre (1) et le gment d'une assez belle frise.

lus loin, le propriétaire du champ contigu, M. Isidore gey a fait une petite fouille qui lui a donné deux plaques venant de conduits de chaleur carrés, un fragment de au en terre cuite, une anse d'amphore avec goulot, un d de vase en terre rouge lustrée tendre, un assez grand gment d'un vase en terre à pâte grossière noire et à cou- te brune, rappelant les vases préhistoriques, de nom- uses plaques de pierre blanche calcaire, enfin un moyen nze très bien conservé de l'empereur Néron.

es champs plus au Sud semblent avoir été des jardins, n'y trouve plus de débris de constructions, mais M. Ver- let y a recueilli une belle fibule en bronze (2).

ors du creusement du canal, on a fait, parait il, plusieurs couvertes, mais personne ne les a recueillies. Aux dires

(1) V. Pl. XXI, fig. 2 et Pl. XXII, fig. 12.
(2) V. Pl. XXII, fig. 3.

Digitized by Google

des ouvriers qui y ont travaillé, on aurait rencontré les restes d'une tour près de laquelle on aurait trouvé des médailles : des Antonin, des Adrien, des Faustine, des Constantin, et une statuette attribuée à Cérès (Clerc, *la Franche-Comté à l'époque romaine*, p. 141). Le musée de Gray possède divers objets recueillis par M. Perron ; enfin M. Virot a réuni dans sa collection, comme provenant de l'emplacement de la villa, des fragments de sculptures et divers petits objets en fer et en bronze ainsi que des poteries.

§ 2 Détails de l'architecture.

Vu l'état de destruction dans lequel se trouvaient les ruines de la villa, dont les murs étaient à peu près réduits à leurs fondations, je ne pourrai pas dire grand'chose de son architecture. L'appareil des murs différait assez parfois pour que l'on y puisse voir des époques différentes (1). J'ai déjà fait remarquer les caractères qui distinguaient l'appareil des murs des petites constructions E et F. Pour les autres murs on avait employé généralement les moëllons du calcaire portlandien de Mantoche mêlés assez fréquemment à des pierres blanches dites Vergenne ou pierre de Tonnerre, composée d'un calcaire fin ou oolithique. Ces pierres présentaient souvent des surfaces planes produites par le sciage, mais il ne paraît pas que cette particularité permette de conclure qu'elle provenait d'une construction antérieure ; nulle trace de moulure n'y apparaissait, c'étaient plutôt des déchets de taille. On peut en conclure que la pierre à grain fin dite Vergenne était apportée par gros blocs de la carrière (2) sur le chantier de construction pour

(1) Il est probable que la plupart des murs en élévation étaient construits en briques avec les seules fondations en moëllons.
(2) Probablement de Charcenne, canton de Marnay.

Digitized by Google

y être débitée selon le besoin en encadrements d'ouvertures, marches d'escaliers, etc... comme on le fait généralement encore aujourd'hui. On n'a pour ainsi dire plus recueilli sur place une seule de ces pierres de taille. Elles avaient toutes été enlevées pour être utilisées dans des constructions modernes. C'est dans les villages de Mantoche et d'Apremont qu'on les retrouve. Les moëllons des murs étaient grossièrement équarris et présentaient sur le parement, des rectangles de 0m10 sur 0m20 environ, disposés par assises *(opus isodomum)* assemblés par un mortier très dur. J'ai dit que les murs étaient souvent en retrait sur les fondations, ce retrait atteignait jusqu'à 0m15 et souvent il paraît avoir supporté les poutres d'un plancher, dans les salles où l'on n'a pas trouvé de béton ni de sol durci par la glaise ou le macadam.

Cependant les murs étaient parfois en retrait, même dans les salles bétonnées.

Je ferai remarquer que le macadam de pierrailles et de glaise appartenait à l'art des constructions gauloises, il était peu usité chez les Romains.

Plusieurs salles étaient pavées de mosaïques, d'autres d'un dallage de briques, toujours sur béton. Ce dernier était généralement composé de briques concassées liées avec du mortier. Dans la salle 13, nous avons trouvé un genre de pavage assez rare appelé *opus signinum,* composé de pierres et de tessons de différentes couleurs empâtés dans le mortier, puis poli à la surface pour imiter le marbre. Les murs étaient revêtus de marbres de différentes couleurs, en plaquettes, aux contours variés, qui devaient être assemblées en une sorte de marqueterie *(opus sectile)*, ils devaient être divisés par compartiments au moyen d'une moulure composée d'un tore en schiste permien noir dont on a retrouvé de nombreux fragments, et bordés d'une cor-

Digitized by Google

niche de marbre blanc, dont il reste de beaux échantillons.

J'ai reconnu parmi les pierres polies employées comme revêtement plus de vingt espèces.

Certaines, comme le blanc jaunâtre et le gris, ne me paraissent être que des calcaires jurassiques que l'on pouvait trouver dans le pays. Le noir était obtenu par un schiste que M. le professeur Nicklès de l'Université de Nancy a cru pouvoir identifier avec le schiste permien d'Autun. Le calcaire à entroques (1) du Mont-Roland près Dole, était fréquemment employé. J'ai encore reconnu de nombreux fragments de Vert Antique et de Carrare veiné ou blanc, deux ou trois de Jaune antique, un de Brèche antique ou d'Alep. D'autres fragments peuvent être rapprochés du Languedoc, de la Pierre d'Avesne, du Rouge de Vérone, du Campan, du Vert Poireau, de la Brèche d'Italie, de la Brèche de Marseille et de la Brèche grise d'Avesne.

Un petit fragment triangulaire assez dur d'un beau vert de deux teintes moins foncées que le vert antique, m'a paru particulièrement intéressant mais je n'ai pu l'identifier. Enfin il y avait encore quelques débris de plaques d'un granit gneissique, gris, d'origine probablement alpine.

Ce revêtement de marbre ne devait pas atteindre toute la hauteur de la chambre qu'il décorait, car on a retrouvé, mêlés à ses débris, des fragments de mortier peint.

Cette dernière décoration, à moins qu'elle n'appartînt au plafond, s'appliquait évidemment à la partie supérieure des murs. On a recueilli aussi des plaques de vergenne minces qui doivent avoir également servi de revêtements de murs, toutes ces plaques étaient fixées par des clous à tête large, en T, dont on a trouvé plusieurs spécimens.

La peinture était appliquée sur une couche mince très

(1) Marbre de Sampans.

Digitized by Google

blanche, sans doute de mortier de marbre pulvérisé, couvrant elle-même une forte couche de mortier de sable mais où la chaux entrait dans une grande proportion. La peinture avait conservé une grande vivacité au moment où on l'exhumait, mais elle se ternissait vite à l'air, et les fragments qui restaient exposés au soleil ne tardaient pas à être complètement décolorés. Ces couleurs étaient le jaune pâle, le jaune vif, le rouge, le bleu, le vert, le noir, le gris et le brun. Le rouge formait généralement les plinthes à la base des parois, car nous l'avons retrouvé en place sur les murs, notamment dans la pièce n° 5. Il y avait aussi des bordures de différentes couleurs, soit en teintes plates, soit plutôt en dégradé, dessinant des moulures avec beaucoup d'art. Le gris imitait les taches du marbre dans la pièce n° 13; dans une autre nous avons trouvé des sortes de fleurs, des nœuds de draperie; le couloir n° 4 était décoré de plantes vertes dessinées sur fond jaune pâle. Dans ce même couloir il y avait des corniches et des draperies moulées en mortier, peintes en jaune pâle et parmi les moulures de la corniche, des denticules marqués par des traits rouges. J'ai signalé la découverte de boules d'une matière bleue qui paraît être de la couleur, de ces frittes de soude qui constituaient précisément la couleur bleue des anciens (Voy. Dic tion. de Daremberg et Saglio, art. Color.) (1).

Quant aux sculptures, elles ont été excessivement rares. Les bases de colonnes provenant des bâtiments Sud appartiennent à l'ordre toscan ; leurs moulures se composent de deux cavets unis par un listel. On en a trouvé de semblables dans les ruines de Membrey. Les débris recueillis dans le couloir n° 2, où nous supposons qu'existait un portail, an-

(1) Voy. aussi Mémoires d. l. Société Eduenne, 1874, p. 451 : Henry de Fontenay, note sur les couleurs antiques découvertes à Autun et au Mont-Beuvray.

noncent l'ordre corinthien composite si cher aux Romains, bases ornées de tores, fûts cannelés profondément et largement, chapiteaux à feuilles d'acanthe ; les débris de fût cannelé annoncent un diamètre d'au moins 0m70. Ces colonnes paraissent avoir supporté une voûte, car on a recueilli parmi ces débris beaucoup de fragments d'un tuf gris. On sait que cette pierre était recherchée pour la construction des voûtes à cause de sa légèreté, c'est ce que l'on a constaté dans les thermes de Caracalla à Rome. Ce tuf provient peut-être d'Auvergne. Le grand mur à l'Ouest paraît avoir été également surmonté d'une colonnade corinthienne dont on a trouvé plusieurs débris ; un beau fragment de fût cannelé a été trouvé près du puits. Parmi les débris de colonnes toscanes on a recueilli un fragment de frise ornée de rinceaux assez communs dans nos villas gallo-romaines, notamment à Vertillum.

Dans la fouille *m* on a recueilli une pierre taillée en demi-cercle. Elle paraît un peu mince pour avoir servi d'arcade à une porte ; ne serait-ce pas plutôt un de ces bancs semi-circulaires appelés *hemicyclia*, peut être était-il placé dans l'hémicycle de la salle voisine, toutefois son rayon est inférieur et il n'aurait pu être placé contre le mur ; peut-être aussi est-ce le bord du *labrum* ou bassin d'eau froide, placé selon l'usage dans l'hémicycle du *caldarium*.

§ 3. Appareils de chauffage.

Nous avons trouvé dans notre villa plusieurs systèmes de chauffage, depuis le brasero ou *trulla* en terre cuite, dont il a été recueilli trois échantillons exclusivement dans le bâtiment E., jusqu'au calorifère le plus perfectionné. C'est avec doute et seulement en raison des charbons agglutinés par la rouille que je considère comme

Digitized by Google

un réchaud l'objet en fer trouvé dans le couloir n° 3.

Dans la pièce n° 61 existait un hypocauste d'un système bien connu. Le plancher était soutenu à la hauteur de deux pieds *(suspensura)* par des piliers en briques disposés à un pied et demi les uns des autres. Un foyer placé au milieu, ou plutôt comme dans notre construction sans doute, sur l'un des côtés, répandait la chaleur dans tout ce souterrain, d'où elle passait dans une cheminée latérale dont on voit bien l'origine à l'angle S.-E. de la pièce 61.

Les pièces 20, 21 et 22 étaient chauffées par un hypocauste un peu différent. Le plancher, peut-être supporté par une voûte ou par des poutres en bois, semble avoir été en mosaïque ; en tous les cas, il n'a été trouvé nulle trace de piliers pour le soutenir. Les souterrains des trois pièces communiquaient par des conduits en briques destinés sans doute à laisser passer la chaleur de l'un dans l'autre. Était-ce un semblable système qui existait pour la pièce n° 43 ? Les conduits en briques, de niveaux différents, étaient-ils destinés à l'entrée ou à la sortie de l'eau ou de la chaleur ? C'est ce qu'il n'est guère possible de préciser dans l'état où nous avons trouvé les lieux.

Pour les pièces 46 et 48, la chaleur devait être produite par l'air chaud circulant dans l'intervalle des murs, comme on le voit au *caldarium* de Pompéi.

Quant à la pièce n° 26, elle paraît avoir été chauffée par un système que l'on retrouve dans plusieurs de nos villas, à Membrey et en Alsace. En effet, c'est de cette salle que semblent provenir l'amas de débris de conduits carrés en terre cuite rencontré dans son voisinage par la fouille *l m*. M. Mathy de Latour a trouvé de ces conduits encore en place dans l'une des salles de Membrey ; comme il n'en a trouvé qu'une rangée le long du pied d'une muraille, il en a conclu que ces tuyaux carrés servaient à supporter tout le

Digitized by Google

plancher, remplaçant les piliers de l'hypocauste ordinaire dont la pièce n° 61 nous a offert un exemple. L'historien Schœpflin nous a laissé dans son *Alsatia illustrata*, la description, avec planche à l'appui, des bains trouvés dans trois localités différentes : à Bouxviller, à Deux Ponts et à Lichtenberg.

Dans ces édifices, et particulièrement à Deux-Ponts et à Lichtenberg, les parois des salles étaient entièrement revêtues de ces conduits rectangulaires superposés et communiquant entre eux. L'air chaud ou l'eau chaude circulant dans ces parois creuses, répandait la chaleur dans toute la pièce, et cet appareil était dissimulé aux regards par une couche de mortier peint ou même par des plaques de marbre (1).

On trouve dans le même ouvrage, III, p. 177, la description d'une autre espèce de chauffage décrite par Oberlin et trouvée à Niederbronn. Il en a été découvert une analogue à Vertillum (Voy. *Bull. de la Soc. arch. du Châtillonnais*, 1891, p. 702). Et peut-être la cheminée du bâtiment F appartient-elle à ce système ?

Mais l'état de destruction où se trouvait ce bâtiment ne permet plus de se prononcer (2).

(1) Voir Schœpflin, Alsace illustrée, trad. Ravenez, III, p. 168 et suiv. — Ce système de chauffage paraît avoir été répandu dans plusieurs salles de notre villa car on a retrouvé des débris de ces conduits carrés un peu partout.

(2) L'existence des calorifères chez les gallo-romains semble du reste établie par ce passage des poésies de Sidoine Apollinaire, Carmen XIX, v. 187-191.

Occiduum ad solem post horrea surgit opaca
Quæ domuis hiberna domus : strepit hic bona flamma
Appositas depasta trabes ; sinuata camino
Ardentis perit unda globi, fractoque flagello
Spargit lentatum per culmina to a vaporem.

(Description de la villa de Burgus, appartenant à Pontius Léontius). Deux passages de Sénèque et de Pline le jeune, confirment ce fait.

Digitized by Google

Planche I

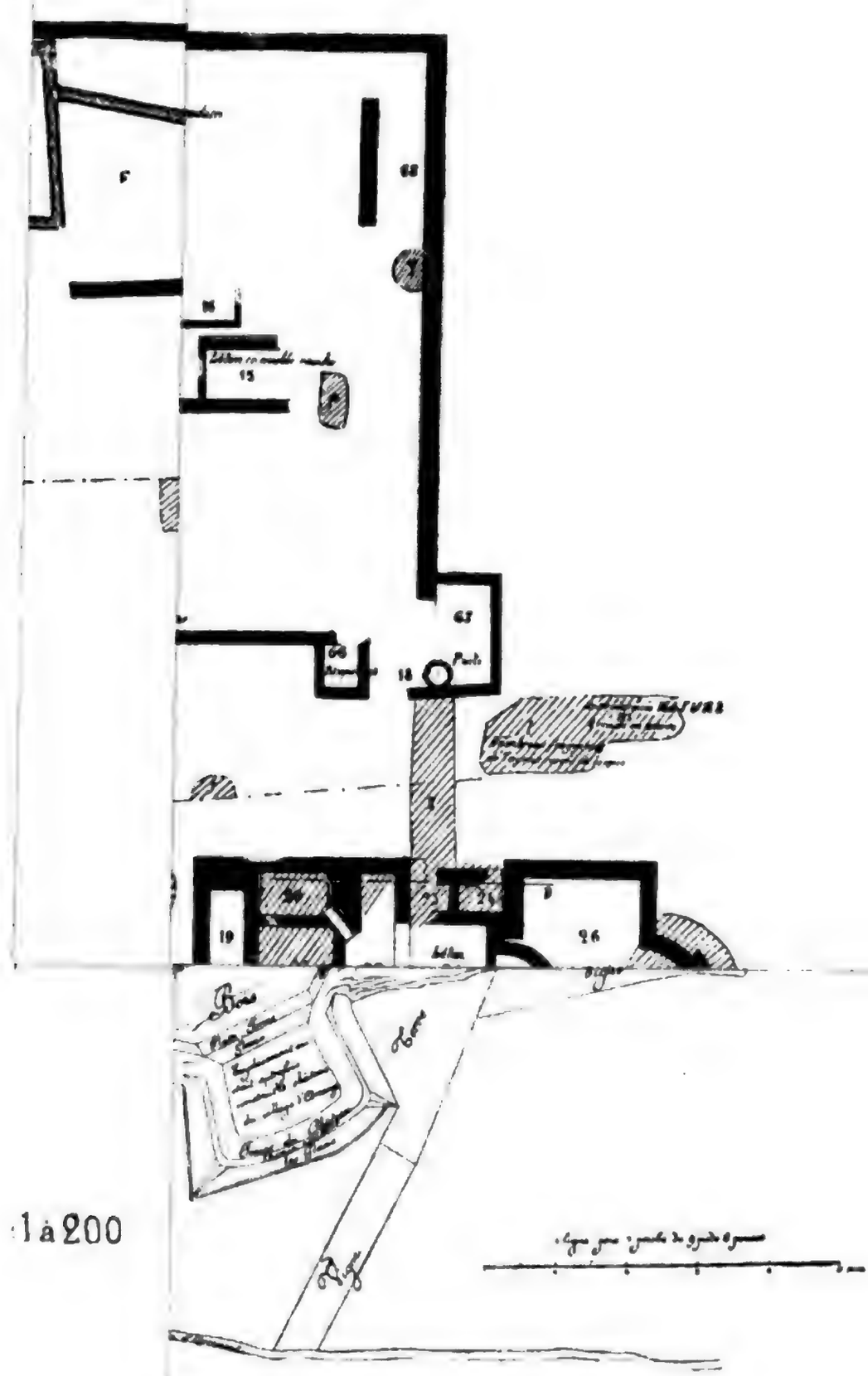

1 à 200

Digitized by Google

§ 4. Les Mosaïques de Mantoche. Comparaison avec les autres mosaïques trouvées dans la Séquanaise.

Au cours des fouilles, j'ai eu le plaisir de signaler une nouvelle mosaïque gallo-romaine trouvée dans ce sol de l'antique Séquanaise, si fertile en monuments de ce genre. J'ai relaté, dans le *Bulletin de la Société grayloise d'Émulation* de 1900, de quelle façon cette découverte a eu lieu.

Cette mosaïque, que j'ai relevée et transportée au musée de Gray, pavait le sol d'une des salles principales qui mesurait 8 mètres sur 15 mètres 10, ce qui ferait, en pieds romains, environ 27 pieds sur 51.

La mosaïque ne couvrait pas toute cette surface ; elle avait $2^{m}80$ de large sur une longueur qu'il n'a pas été possible de préciser, mais qui ne devait pas excéder $6^{m}75$.

On avait, en effet, à une époque indéterminée, établi un four à chaux dans un des angles de la salle, et de ce fait, une grande partie de la mosaïque a été détruite. Elle formait un tapis dont deux angles seulement ont été conservés (1). Ce tapis dessinait un ovale, inscrit dans un rectangle, et tracé par des lignes noires et jaunes. Le champ de cet ovale était rempli par un lacis d'hexagones, formés par des torsades de couleurs variées. A l'intérieur des hexagones, il y avait des sujets, fleurs ? chimères ? trop altérés pour qu'on puisse les déterminer avec certitude. Les espaces réservés dans les angles du rectangle étaient remplis d'animaux aquatiques : hippocampes, poissons divers, dont un dauphin, oiseaux, nageant sur un fond jaune pâle. Les attitudes de ces animaux sont d'une vérité remarquable. Les cubes, souvent très petits (les plus grands n'ont pas plus d'un centimètre de côté), qui les dessinent,

(1) V. Pl. II

Digitized by Google

sont de couleurs variées : bruns, noirs, blancs, jaunes, rouges. Les noirs sont formés de schistes permiens provenant sans doute des environs d'Autun ; les jaunes sont d'un calcaire compact, presque lithographique, que l'on trouve en plaquettes dans différents étages du terrain jurassique de nos environs ; les rouges sont en terre cuite ; enfin les autres cubes sont composés de marbres brun-rouge et blanc-grisâtre dont nous ignorons la provenance.

Tout autour de cette mosaïque, sur 1m90 de large, existait une scaïole *(opus signinum)* que nous n'avons encore trouvée nulle part, si ce n'est au Beuvray. Cette scaïole dessinait un treillis d'hexagones allongés de 0m21 de côté, bordé de trois rangs de cubes, un rouge entre deux noirs ; le champ de ces hexagones était formé par des cailloux et des fragments de terre cuite, emballés dans du ciment et polis pour imiter un marbre brêche.

Cette bordure de scaïole formait ainsi une sorte de filet au milieu duquel se trouvaient enfermés les animaux aquatiques. Entre elle et le mur, restait sur trois côtés un espace de 0m70, simplement bétonné. Sur le quatrième côté, une largeur de 3m40 était bétonnée et recouverte aussi d'une mosaïque dont on n'a plus retrouvé que quelques grands cubes mesurant jusqu'à 0m03 dans leur plus grande dimension, mais généralement 0m02 de haut sur 0m01 de côté. Ils sont en calcaire grisâtre ou gris-bleu ; ce dernier paraissant venir de plaquettes du terrain jurassique moyen, qui affleure au bord de la Saône, à Ferrière-les-Scey. Ces cubes étaient encore en place dans le béton et l'on peut se demander s'il n'y a pas là un remaniement grossier d'une mosaïque plus ancienne.

En enlevant la mosaïque, nous avons constaté que les cubes étaient fixés au moyen de chaux pure, sur un ciment fin de 0m04 d'épaisseur, composé d'un mélange de

Digitized by Google

UNIV. OF MICH.

Digitized by Google

UNIV. OF MICH.

Digitized by Google

chaux et de brique pilée. Sous cette couche on observait : 0m03 de ciment grossier, de briques concassées, puis 0m16 de blocage de pierres du pays posées sur un lit de sable ; ce dernier reposait sur 0m32 de terre noire mêlée de pierres et de débris de poteries ; sous cette terre existait le sol naturel composé d'un sable quartzeux assez fin. La scaïole ne reposait que sur le blocage lié avec de la chaux sans l'intermédiaire de ciment de briques.

Le dessin de la mosaïque ressemble beaucoup à celui de l'*atrium* de la maison de Pansa, à Pompéi, où l'on remarque également un motif géométrique simple au milieu, entouré d'un cadre où se jouent des chevaux marins et des dauphins à queue trifide, comme ceux de notre mosaïque (1).

L'état d'usure de nombreux cubes, qui se trouvaient réduits à quelques millimètres d'épaisseur, démontre le long usage qu'a fait ce *pavimentum*. Nous ne croyons pas trop nous avancer en plaçant la construction de ce monument au plus tard au commencement du IIe siècle, déjà peut-être à la fin du Ier. La construction, d'après les indices que nous avons pu recueillir, a subi des remaniements au IIIe siècle, et sa destruction définitive eut lieu probablement à la fin du IVe.

Cette mosaïque n'était pas la seule qui décorait l'édifice que j'ai découvert. Malheureusement, toutes les autres sont détruites, et je n'en ai plus trouvé que des traces.

Dans une petite chambre, séparée seulement par un couloir étroit de la grande salle, on a constaté les traces d'un pavé presque semblable en petits cubes. Dans une autre plus éloignée, nous n'avons plus trouvé que des débris encore adhérents au béton défoncé par le propriétaire du

(1) A Pompéi ce motif est entouré d'une muraille flanquée de tours, tandis qu'ici c'est un filet qui forme l'entourage.

champ, il y a une quarantaine d'années. Les cubes dessinaient des lignes bleuâtres sur un fond jaune-clair : au dire du fils du propriétaire du champ, cette mosaïque représentait également des animaux.

Deux salles avec hypocauste, dont le sol *(suspensurae)* s'était effondré dans le souterrain inférieur, étaient également pavées d'une mosaïque formée de cubes gris-bleuâtres, comme ceux que j'ai recueillis sur le béton à l'Est de la mosaïque principale ; à l'Ouest de celle-ci, une salle était pavée également de petits cubes de $0^{m}01$ de côté gris bleuâtre, mais de $0^{m}02$ de hauteur ; j'en ai recueilli plusieurs encore adhérents les uns aux autres, mais sans que l'on puisse y voir un dessin quelconque.

Enfin, dans la terre qui recouvrait une salle de bains avec hémicycle, surtout du côté de cet hémicycle, j'ai trouvé un très grand nombre de petits cubes, composés de pâte vitrifiée très bulleuse mêlés de quelques cubes en pierre. Voici la couleur de ces cubes, dans l'ordre de leur fréquence : bleu, blanc paraissant nacré par l'exfoliation du verre, vert d'eau, vert foncé, lilas foncé, lilas clair, jaune, vert jaune, noir, blanc mat, brun. Ces cubes proviennent très probablement d'une mosaïque qui décorait les murs ou la voûte de l'hémicycle ; malheureusement, ils étaient complètement isolés les uns des autres, en sorte que l'on ne peut plus juger du dessin qu'ils formaient.

Parmi des débris de briques et de conduits de calorifères, on a recueilli deux fragments se juxtaposant, d'une mosaïque composée de petits cubes jaunes traversés de deux bandes formées, l'une, de deux rangées et l'autre de trois rangées de cubes noirs. Ils étaient posés sur une couche de ciment de brique pilée de quatre centimètres environ d'épaisseur, et dont la surface inférieure, assez unie, ne paraît pas avoir été appliquée sur un blocage, mais plutôt sur des briques.

Digitized by Google

Tous les débris au milieu desquels on a ramassé cette mosaïque, paraissent du reste provenir du caldarium dont elle aurait formé le pavé et dont la mosaïque en cubes de verre dont il vient d'être parlé, aurait orné la voûte.

J'ai déjà fait ressortir les points de ressemblance de la mosaïque de Mantoche avec celle de la maison de Pansa à Pompéi. Comparons-la, maintenant, à quelques-unes de celles qui ont été trouvées dans la région. Quant aux procédés d'exécution, ils ne diffèrent pas, sauf pour la scaïole qui n'a encore été signalée qu'à Mantoche. Ce sont toujours des cubes empruntés aux plaquettes de roches du pays, des fragments de terre cuite, de marbres. Quelques cubes de verre entrent aussi dans la composition de la plus belle des mosaïques de Membrey (1). La villa découverte dans cette localité de l'arrondissement de Gray, en 1841, a livré en effet cinq mosaïques qui n'ont malheureusement pas été conservées (2).

Trois de ces mosaïques ne dessinaient que des lignes géométriques noires sur un fond clair. L'une représentait des circonférences qui se coupent par quarts, l'autre des rectangles imitant un simple dallage; la troisième un peu plus compliquée figurait un carré dans lequel était inscrite une étoile à huit pointes; dans les quatre angles étaient dessinées quatre croix.

La quatrième mosaïque, déjà plus artistique, était un treillis de petits et de grands losanges et de carrés. Dans le champ des grands losanges, on voyait une rosace formée de quatre feuilles cordiformes... Les carrés étaient dessinés

(1) On a découvert à Montbéliard en 1761, une mosaïque composée de cubes transparents dont quelques-uns étaient formés de 2 pièces de verre que séparait une petite feuille d'or et d'argent (Duvernoy, Ephémérides, p. 50).

(2) V. Matty de Latour : Ruines romaines de Membrey, Angers, 1847. — Planches 5 et 6.

Digitized by Google

par une torsade analogue à celle de la mosaïque de Mantoche avec une rosace dans le milieu.

La cinquième mosaïque de Membrey, et la plus belle, pavait une salle rectangulaire terminée par un hémicycle.

La partie rectangulaire présentait encore un dessin géométrique composé de losanges, de carrés et de cercles. Dans chaque losange on voyait un *swastika,* dans les carrés une natte tressée, dans les cercles une rosace, entourée de la torsade ordinaire.

Le cercle du milieu, différent des autres, représentait une très belle rosace sans torsade. L'hémicycle était ovalaire, on y voyait d'abord un demi-cercle orné d'une palme d'où s'échappaient des vrilles dessinant des rinceaux très élégants.

La lunule qui restait entre le demi-cercle et le mur était remplie par une *canthare* centrale d'où s'échappaient les mêmes vrilles. Toute la mosaïque était encadrée d'une tresse.

L'arrondissement de Gray renferme encore une troisième villa romaine : celle d'Attricourt. Les fouilles opérées en 1864, par l'abbé Mouton, curé de Poyans (1), y ont amené la découverte de nombreuses salles, dont dix étaient pavées de mosaïque ; huit d'entre elles sont très simples et formées de cubes de marbres dessinant un damier dont les cases noires et blanches ont 15 centimètres de côté. Le tout entouré d'un triple encadrement en cubes noirs. La neuvième n'est également qu'un dessin géométrique de losanges noirs, rouges, jaunes et blancs, entouré d'une tresse plus serrée que celle de Membrey. La dixième mosaïque d'Attricourt qui est aussi la plus belle présente beaucoup d'analogie avec celle qui a été découverte à Reims, avec cette

(1) V. Hist. d'Autrey, planches.

Digitized by Google

différence que dans les champs des carrés, au lieu de personnages, ce sont des faisceaux de haches à deux tranchants, des fruits, des rosaces, des croix palmées, des quatre feuilles ; le tout entouré d'une tresse d'une forme particulière qui se retrouve dans celle de Bergheim en Alsace (1). Dans cette dernière, découverte à l'extrême limite nord de l'ancienne province romaine *Maxima Sequanorum*, nous retrouvons un dessin géométrique très voisin de la grande mosaïque de Membrey dont il emprunte les torsades qui se retrouvent dans celle de Mantoche, la tresse et la natte de Membrey, la tresse d'Attricourt, aussi le dauphin de Mantoche et la *canthare* de Membrey, mais comme motifs tout à fait accessoires.

La mosaïque de Mandeure, reproduite par Golbéry (2), présente des analogies avec la quatrième de Membrey, avec encore plus de simplicité, mais toujours la torsade que l'on trouve à Mantoche et à Membrey, encore à Besançon et à Reims et qui semble avoir été le motif préféré des mosaïstes de nos régions.

La plus belle mosaïque découverte jusqu'ici en Franche-Comté, est certainement celle des Chambrettes de Poligny, mise au jour en 1717.

Elle est divisée en compartiments réguliers dans lesquels on voit huit figures d'hommes et de femmes, 16 animaux fabuleux, comme griffons, centaures, etc., un lion dévorant une brebis et l'image des quatre saisons représentées par des personnages avec leurs attributs.

Elle a déjà beaucoup occupé l'attention des savants ; elle a été étudiée et décrite par Dunod (*Hist. de l'Egl. de Besançon*, II, 355), par Chevalier (*Mém. sur Poligny*, I, p. 1-CIII), Caylus (*Recueil*, IV, p. 123) Bruand (*Dissert. sur la mosaï-*

(1) Revue d'Alsace, 1850, planches.
(2) Antiquités romaines de Mandeure et pays voisins.

que de Poligny), par Désiré Monnier (*Essai sur l'origine de la Séquanie*, XII); elle se trouve représentée dans Caylus et l'ouvrage de M. Bruand. Comme dessin général elle se rapproche des mosaïques d'Attricourt et de Reims. Une autre mosaïque a été trouvée à Jalleranges, elle a été dessinée et décrite par Seguin (Ouvrages des Académ. mss. à la Bibl. publ. III, p. 279). A Longevelle, dans le voisinage de Mandeure, on a trouvé une mosaïque composée de cubes noirs et blancs, dessinant des cercles se segmentant comme l'une de celles de Membrey.

Elle a été décrite et lithographiée par Marnotte en 1827. Elle est aussi représentée dans les *Antiquités de Mandeure* de M. Morel Maclair.

On a trouvé des mosaïques à Asnans (Jura), Arlay, Montmorot, vers 1826. On n'en a pas conservé de dessin mais Monnier en parle dans le *Rec. de la Soc. d'Émul. du Jura*, 1831, p. 128 et 129.

M. Duvernoy possédait une petite mosaïque dont le fond était en lapis, au centre on voyait une huppe un peu plus grande que nature. Elle avait été recueillie à Mandeure dans le XVIIIe siècle.

A Besançon, on a trouvé plus de quinze mosaïques de dessins variés. Les unes étaient à compartiments simples, les autres représentaient des fleurs, des vases, des animaux et des poissons. Elles ont été décrites par D. Berthod. Une autre, découverte en 1740, a été donnée par Caylus (*Recueil*. VI, pl. 108); Ravenez lui reconnaît déjà un grand air de famille avec celle de Bergheim ; on y voit les mêmes torsades et les mêmes entrelacs. Ces dessins se retrouvent aussi dans les mosaïques de la rue Sainte-Anne, dessinées et décrites par Marnotte dans le Mémoire précité en 1827.

Enfin l'on conserve au Musée de la Société d'agriculture sciences et arts de Vesoul, les fragments de mosaïques

Digitized by Google

trouvés à Esprels sur-l'Ognon, à Rigny-sur-Saône, à Chassey-les-Montbozon et à Chambornay-les-Bellevaux. Celle-ci est un fragment de la torsade ordinaire, le fragment de Chassey représente un angle de cadre formé par la tresse d'Attricourt, les deux autres représentent des fragments de rinceaux assez grossièrement exécutés.

Ravenez pensait que les mosaïques à dessins très simples, formés de figures géométriques étaient les plus anciennes. Nous voyons par celles de Membrey et par celles d'Attricourt, évidemment contemporaines que l'on pouvait trouver dans une même villa des mosaïques, où la règle et le compas intervenaient seuls, œuvres de simples ouvriers, et dans les salles principales des dessins plus artistiques ou paraissaient des lignes courbes et sinueuses, et les représentations de plantes, d'animaux et de vases. Mais là encore le dessin géométrique était mêlé au dessin à main libre, dans des proportions d'autant plus grandes que l'on recherchait plus de simplicité. Sous le rapport de la richesse du dessin et de la variété des motifs, ce sont donc les mosaïques de Bergheim et de Besançon qui l'emportent, car on y retrouve tous les motifs employés dans les autres. Elles sont certainement l'œuvre d'artistes qui connaissaient à fond toutes les ressources de leur art. L'auteur des deux mosaïques principales de Membrey affectionnait plutôt la plante et les arabesques qu'il savait habilement tracer. L'auteur de la mosaïque de Mantoche au contraire, évidemment plus artiste, ne craignait pas d'aborder les sujets animés; il les représentait avec une grande sûreté d'expression et toute la correction de lignes que l'on peut demander à la mosaïque à cubes moyens, et je ne craindrais pas de dire que par le bon goût et la simplicité de son dessin, elle l'emporte en valeur artistique sur toutes les autres.

On voit du reste que les sujets animés sont rares dans

nos mosaïques. Sur près de quarante-cinq de ces monuments que nous venons de citer, nous en trouvons tout au plus huit dans le dessin desquels on trouve des personnages et des animaux ; encore n'est-ce que dans quatre d'entre elles, en comptant celle de Reims, et la petite huppe de Mandeure que ces sujets animés prennent quelque importance.

Presque toutes ces mosaïques paraissent contemporaines, on peut les placer au IIe siècle à l'époque florissante des Antonins. C'est l'avis que partagent tous ceux qui les ont étudiées.

Cependant celles d'Attricourt et même celle de Poligny, respirent déjà la décadence de l'art et ne peuvent guère remonter au delà du IIIe siècle.

§ 5. Objets divers.

Objets en fer. — Une grande quantité de clous a été recueillie sur tous les points des fouilles ; quelques uns sont dans un état de conservation remarquable. D'après les recherches de M. Cailletet (1), cette conservation est due à une couche d'oxyde magnétique qui se forme à la surface du fer sous l'influence d'une grande chaleur développée par l'incendie.

Les clous recueillis peuvent se rapporter à quatre grandeurs de 19, 14, 8 et 4 centimètres. Les têtes sont larges et aplaties, les tiges quadrangulaires. Il a été aussi beaucoup rencontré de clous à tête en T, leur longueur est de 6 centimètres, celle de la tête est de 7 centimètres. On peut supposer qu'ils étaient destinés à maintenir les placages contre les murs. Plusieurs pitons sont formés d'une tige de fer re-

(1) Bull. Société archéol. du Châtillonais, 1re série, fasc. IV, p. 151.

Digitized by Google

pliée sur elle même et juxtaposée après avoir formé l'anneau. Le long du mur Ouest du péristyle il a été recueilli trois crochets munis d'une plaque d'attache fixée par deux clous. Ces clous repliés sur eux-mêmes indiquent que ces ferrures étaient fixées sur du bois épais de 2 centimètres environ.

Une lame de fer, munie d'une nervure médiane a peut-être appartenu à une strigille ; elle a été recueillie dans la salle 43. Nous avons déjà parlé d'une sorte de réchaud formé d'un cercle de 21 centimètres de diamètre et 15 millimètres de hauteur muni de trois tiges ou pieds, entre lesquels est fixée une plaque circulaire. Il a encore été recueilli un ciseau assez mince à tête plate, large de 4 centimètres au tranchant et long de 0m27. Plusieurs charnières, des anneaux à boulons, des instruments munis d'un cran comme ceux dont on se sert parfois pour arracher des clous, ou comme le grugeoir des vitriers, ou le tourne-à-gauche des scieurs.

Enfin il a été recueilli en plusieurs endroits des anneaux ou manchons destinés sans doute à lier entre eux des tuyaux de bois. Ces manchons dont le diamètre varie de 8 à 11 centimètres et la hauteur de 2 à 5 centimètres, sont tous munis d'une nervure médiane. Ils portent tous, incrustés dans la rouille la trace des fibres du bois et devaient être noyés en plein bois. La nervure forçait le fer à entrer également d'un côté comme de l'autre (1).

M. Virot a recueilli sur l'emplacement de la villa une sorte de raclette dentée en scie, un couteau à lame ployante dont le manche se termine en anneau, et une clef à double panneton à angle droit, comme on en trouve fréquemment dans les ruines romaines. M. Perron a recueilli des ferrures analogues à celles que j'ai trouvées, des fers paraissant avoir

(1) On en a recueilli de semblables dans le cimetière antique de Beaujeu (Hte-Sne). Halley, *Antiquités de Beaujeu*, Pl. XIII, fig. 1.

été des gonds de volets, divers anneaux, une chaine, dont les anneaux sont en 8, un double crochet comme ceux que M. Bulliot figure pl. XLIV n° 2 et pl. XLVI n° 18, parmi les objets du Mont-Beuvray et qu'il regarde comme des clefs, un manche de poëlon, une lame de couteau ployant très large, une sorte de style à palette, deux clefs.

Comme objets de harnachement ou de cheval, mentionnons une hipposandale, la moitié d'un fer à cheval avec quatre trous carrés, et un mors ; la partie qui se met dans la bouche est en deux pièces, les extrémités, montées à émerillon, portent chacune deux anneaux pour y fixer les brides (1).

Enfin M. Perron a encore recueilli une francisque (2) et une framée ; nous n'avons trouvé qu'une pointe de lance ou de javelot (3).

Objets en bronze. — Nous n'avons recueilli que très peu d'objets en bronze ; M. Virot en conserve un plus grand nombre. Ces deux collections comprennent : un *acquipondium* (4) en forme de gland, avec sa chaînette d'attaches, du poids de 330 grammes ; deux petites cuillers rondes, semblables à celles qui figurent pl. LIII n°s 9 et 11, de l'Album du Mont-Beuvray (5) une autre cuiller réduite au cuilleron d'une forme très élégante (6), paraît avoir eu un manche en bois ou en ivoire ; une quatrième appartenant à M. Virot a le cuilleron ovale, la partie large en avant, et le manche terminé par une pomme à côtes torses. Nous avons recueilli une fibule de type Hallstattien à corps très

(1) V. Pl. XXIII, fig. 1. Un mors analogue mais sans émérillon et avec anneaux de brides en bronze a été trouvé dans les sépultures de Charnay (Côte-d'Or).

(2) Cfr. Halley, *Antiquités de Beaujeu*, Pl. XI, fig. 6.

(3) ibid. Pl. X, fig. 1.

(4) Contrepoids mobile d'une balance romaine.

(5) V. Pl. XXIII, fig. 5. Une cuiller tout à fait semblable a été trouvée dans les fouilles du Mont de Sène, à Santenay (Côte-d'Or). Bull. Soc. Eduenne 1874, p. 139 et pl. XIX, fig. 3.

(6) V. Pl. XXIII, fig. 6. Cfr. Halley, Antiquités de Beaujeu, pl. II, fig. 8.

Digitized by Google

simple et aiguille reliée par un enroulement formant ressort.

Une autre fibule trouvée par M. Vernillet (1) et deux autres de la collection Virot avaient l'aiguille montée à charnière, le corps arqué et orné de côtes et de stries ; enfin M. Virot possède encore deux fibules à tête en T, du type des nos 1, 2, 7, pl. L de l'Album du Mont Beuvray et semblables à celles que l'on a recueillies à Beaujeu (2) et à Mandeure. Une boucle ou fibule de forme particulière encore usitée en Kabylie (3), appartient à la même collection qui renferme aussi plusieurs agrafes, pièces d'applique, boutons, une perle de collier à côtes. Nous avons nous-même trouvé plusieurs boutons très simples à patins (4).

Les objets les plus intéressants qui appartiennent à la collection Virot consistent en une amulette représentant les parties sexuelles d'un enfant mâle (5) et deux bagues, l'une dont le chaton est formée d'une pierre verte ovale portant un personnage gravé en creux, d'un dessin tout enfantin ; l'autre bague a le chaton en forme de cœur orné de dessins gravés en creux dont la signification m'échappe (6). Une autre bague plus massive était ornée d'une pierre ovale malheureusement perdue (7). Citons enfin un joli style avec palette en forme de hache (8) et plusieurs pièces de serrure que nous avons recueillies (9).

(1) Pl. XXII, fig. 3. Cfr. Bull. Soc. Éduenne, loc. cit., pl. XIX, fig. 6, et *Antiquités de Beaujeu*, pl. III, fig. 7.
(2) Ibid. pl. IV, fig. 6 et 7.
(3) Pl. XXII, fig. 1. Cette boucle appartient peut-être à l'art Vandale ou Goth. Cependant, cette forme est encore assez fréquente dans les ruines romaines.
(4) Pl. XXII, fig. 6.
(5) Pl. XXXIII, fig. 7. D'après un renseignement que m'a communiqué M. Querm, l'abbé Mouton a découvert de semblables amulettes dans les ruines gallo-romaines d'Attricourt, mais par scrupule il a gardé le silence sur ces objets et les a fait disparaître.
(6) Pl. XXII, fig. 4.
(7) Pl. XXII, fig. 5
(8) Pl. XXIII, fig. 4
(9) Pl. XXIII, fig. 8 et 9.

Objets en matières diverses. — Nous avons trouvé dans une salle les deux tiers d'un jeton ou disque en nacre, gravé sur les deux faces d'un dessin très simple (1), un autre jeton en os marqué d'un N en graffite. Il a été recueilli en plusieurs endroits des fragments d'épingles en os, à tête ronde (2), ou simplement s'amincissant régulièrement de la tête à la pointe. Deux os et un andouiller de cerf, sciés aux extrémités étaient sans doute destinés à faire des manches d'outils.

Débris de cuisine. — On a recueilli un assez grand nombre d'ossements d'animaux, quelques uns doivent être regardés comme des débris de cuisine parce qu'ils étaient en amas dans des coins. C'étaient principalement des os de porcs et des tarses de poulets. On a trouvé dans le puits des ossements de grands chiens, de bœufs, de chèvres. En plusieurs points on a recueilli des coquilles d'huîtres, voisines de l'espèce dite portugaise.

On sait que les Romains recherchaient ce mollusque que Pline appelle : *Palma mensarum diritum* (Pline, *Nat. Hist.*, xxxii, c. 21). Ils savaient construire des parcs à huîtres, mais ce qui a lieu d'étonner, c'est qu'ils pouvaient transporter ce mollusque, assez frais pour être mangé, à 500 kilomètres de la mer.

Cependant, dans toutes nos stations romaines, dans le Doubs comme dans le Châtillonais, on a trouvé de ces coquilles.

Objets en pierre. — Nous avons recueilli un polissoir en grès de forme triangulaire et une pierre à aiguiser semblable à celles dont se servent encore nos faucheurs, mais plus longue et plus étroite. Était-ce une de ces *passernices* que Pline cite parmi les productions de la Gaule? (xxxvi). Une

(1) Pl. XXII, fig. 7.
(2) Voir Fouilles du Mont de Sène, Bull. Soc. Eduenne, 1874, pl. XVIII, fig. 6 et Fouilles de Saint-Sulpice (Haute-Saône). Bull. Société d'ag., sc. et arts de Vesoul, n° 1 (1867-68).

Digitized by Google

pierre calcaire blanche que nos ouvriers ont appelée un encrier, était de forme tronconique, creusée (1) ; elle ressemble à un objet figuré dans une peinture de Pompéi et destiné à contenir des épingles de femmes sur une table de toilette.

Une sorte de très petit autel ou de piédestal en pierre blanche, assez grossièrement exécuté porte un trou sur sa surface supérieure (2). On peut supposer qu'il était surmonté d'une statuette que nous avons vainement cherchée dans ses environs. Nous avons aussi inutilement cherché la partie supérieure d'un bas-relief en pierre de vergenne représentant les jambes nues d'un personnage (3). D'après Clerc, (*la Franche-Comté à l'époque romaine*, p. 141) on aurait autrefois trouvé dans ces ruines une statuette de Cérès. Nous ignorons ce qu'elle est devenue.

M. Virot a recueilli, comme provenant de l'emplacement de la villa, des fragments de colonne, de petits autels laraires, malheureusement sans inscription ni sculpture, des meules, une dalle mince avec le graffite FABRI. Citons encore un débris de tuileau portant l'empreinte d'une *caliga* dont la semelle n'était pas surélevée au talon et était garnie d'une double rangée de clous à tête ronde sur tout le pourtour.

§ 6. Médailles.

Voici le catalogue des médailles recueillies sur l'emplacement de la villa, du Creux du Lare.

AUGUSTE, 27 av. J.-C., 14 ap. J.-C. — *Av.* Tête laurée à droite (CAES)AR AVGVSTVS DIV(VS) ; *Rev.* Autel ROM(A) ET AVG. Moyen bronze, fouille *aa*.

(1) V. Pl. XXII, fig. 10.
(2) V. Pl. XXII, fig. 9.
(3) V. Pl. XXII, fig. 8

Néron, 54-68. — *Ar.* Tête à droite laurée ? IMP. NERO CAESAR AVG; P. MAX ; *Rev.* S. C. Victoire portant un bouclier avec SPQR. Moyen bronze, fouille Isidore Augey.

Marc-Aurèle, 161-180. — *Ar.* M. ANTONINVS AVG. T. R. P. XXIII, tête couronnée à droite ; *Rev.* SALVTI AVG. COS. III. déesse tenant une lance et faisant des libations sur un autel, d'où se dressent des serpents. Frappé en l'an 169. Moyen bronze, bâtiment E.

Julie Mamée, mère d'Alexandre Sévère, morte en 325. — *Ar.* Tête à droite, IVLIA MAMAEA AVGVSTA ; *Rev.* FELICITAS PVBLICA. Déesse tenant un caducée et une corne d'abondance. Grand bronze, couloir 3.

Trois monnaies frustes et indéterminables du Haut Empire. Moyen bronze, bâtiments Sud.

Gallien 253-268. — *Ar.* Tête couronnée à droite. GALLIENVS AVG. ; *Rev.* IOVI CONS..... un bouc. Petit bronze.

Id. — *Ar.* Tête couronnée à droite ; *Rev.* hippogryphe, légendes illisibles. Petit bronze.

Id. — *Ar.* Tête couronnée à droite ; *Rev.* illisible, déesse avec corne d'abondance. Petit bronze.

Id. — *Ar.* Tête couronnée à droite ; *Rev.* VBERITAS AVG. déesse avec corne d'abondance. Petit Bronze.

Claude II, 268-270. — *Ar.* Tête couronnée à droite. IMP. C. CLAVDIVS AVG ; *Rev.* CONCORDIA EXERCI (tum) déesse tenant une enseigne et une épée au fourreau. Billon.

Id. — *Ar.* Tête couronnée à droite. DIVO CLAVDIO ; *Rev.* CONSECRATIO, autel ? monnaie de consécration frappée après sa mort. Petit bronze.

Id. — Monnaie de frappe barbare et à légende ne présentant aucun sens. Petit bronze.

Id. — Quatre petits bronzes pouvant être attribués à cet empereur, mais dont les légendes sont indéchiffrables.

Probus 276-282. — *Ar.* Tête couronnée à gauche, IMP. AVR.

Digitized by Google

PROBVS AVG ; *Rev.* CONCORD(ia) MILIT (um). Deux personnages se donnant la main ; au dessous PXXT marque de sa valeur en as. Pièce saucée.

ID. — *Av.* Tête couronnée à droite, même légende ; *Rev.* PROVIDENTIA AVG. Pallas. Potain.

CONSTANTIN I LE GRAND, 323-337. — *Av.* Tête laurée à droite ; IMP. CONSTANTINVS P. F. AVG. ; *Rev.* SOLI INVICTO COMITI, génie casqué et drapé d'un manteau tenant une boule, marqué TF et PANL. Petit bronze, couloir 3.

VALENS 364 378. — *Av.* Tête laurée à droite, légende indéchiffrable, attribuable à Valens ; *Rev* Victoire avec légendes indéchiffrables. Petit bronze, surface du sol.

Neuf petits bronzes frustes du Bas-Empire. Surface du sol.

Un plappart en argent de la ville de Zurich, frappé au commencement du XVIe siècle, percé d'un trou de suspension et trouvé sur la poitrine d'un squelette dans la pièce n° 17. *Av.* MONETA THVRICENSIS, armes de la ville de Zurich ; *Rev.* CIVITATIS IMPERIALIS, aigle de l'empire.

Un liard allemand de 1756, surface du sol de la cour 1.

§ 7. Étude du plan de la villa. Attribution des pièces.

Si nous comparons le plan de la villa à celui de ses voisines d'Attricourt et de Membrey, nous leur voyons un trait commun : les longs couloirs, portiques ou péristyles sur lesquels s'ouvrent presque toutes les pièces. Mais là s'arrête la ressemblance, du moins autant que nous le pouvons juger, car les fouilles d'Attricourt ne nous semblent pas complètes, et le bâtiment décrit par l'abbé Mouton (Hist. d'Autrey, p. 152 et suivantes) n'est sans doute qu'une aile de la villa. L'analogie serait plus grande avec les ruines de Membrey, mais là également les fouilles n'ont pas été pour-

Digitized by Google

suivies assez loin et les trois corps de bâtiment exhumés affectent une disposition bien différente du plan de la villa de Mantoche. Il est vrai que la construction de Membrey paraît avoir été un édifice public de la ville de Segobodium, alors que notre villa est probablement la maison de campagne d'un riche gallo-romain. Son étendue couvre un espace au moins égal à celui du fameux château de Dioclétien à Salone (Spolatro en Dalmatie) qui mesurait 150 sur 180 mètres; dans sa distribution générale, elle n'est pas sans analogie avec la villa de Diomède à Pompéi.

Un écrivain du ve siècle, Sidoine Apollinaire, évêque de Clermont, nous a laissé de précieux détails sur la vie de château à son époque.

Tantôt il décrit le *Voroangus de Tonentius Ferreol*, le *Prusianum* de son parent Apollinaire, le *Burgus de Pontius Léon* ou l'*Octaviana de Consentius*, mais ces villas véritables palais, où resplendissaient les marbres étrangers, les statues et les peintures étaient toutes situées dans le Midi de la Gaule. Sa villa d'Avitacum, située près de Clermont, doit se rapprocher de la nôtre, à cause surtout de la similitude des climats.

Voici dans quels termes il en fait la description imitée de Pline (1), dans une lettre qu'il adresse à Domitius son ami vers l'an 461-467. En raison de l'intérêt archéologique, j'ai dans ma traduction serré le texte d'aussi près que possible. J'ai donc respecté le style fortement décadent de l'auteur.

« Nous sommes à Avitacum ; le nom de ce domaine vient de ce qu'il appartient à ma femme (fille d'Avitus). Il m'est plus agréable que s'il était mon patrimoine... Du côté du couchant, un tertre cependant rapide semble répandre une double vague de collines plus basses que lui ; elles laissent

(1) Pline, lib. V, épist. VI.

Digitized by Google

entre elles un espace d'environ quatre jugères (1). Mais tandis que les champs s'ouvrent comme le vestibule de la maison, les pentes prolongent la vallée en ligne droite jusqu'à la limite de la villa. Celle-ci a ses façades tournées au Nord et au Sud. Son bain est attenant du côté du vent (du S.-O.) à la base d'un rocher couvert de bois et lorsqu'on coupe le taillis sur cette croupe, le bois est précipité comme de lui-même en tas à la bouche du fourneau. De là s'élève la chambre à eau chaude (2), elle forme un carré avec l'espace égal de l'unguentarium qui la suit à l'exception de l'hémicycle qui contient la cuve à baigner (*solium*). Là, l'onde sanglote confusément à travers la paroi percée de trous, en bouillonnant par les robinets de plomb flexible. Tout le jour, l'intérieur de cet appartement est embrasé et cette abondance de lumière enfermée fait que les pudiques se croient plus que nus. De là s'étend le *frigidarium*, qui peut se comparer sans impudence aux piscines construites dans les bâtiments publics. D'abord par la pointe du toit élevé en cône que couvre l'imbrication des tuiles, divisé en quatre parties par des crêtes concurrentes ; ensuite, le *frigidarium* lui même est entouré soigneusement par un espace de dimensions convenables, de telle façon que sans empêcher le service des domestiques, il peut recevoir autant de sièges que le demi cercle de la cuve peut contenir de personnes. Le constructeur a placé deux fenêtres dans l'intervalle de la voûte qui en forme le plafond, afin que celui-ci, fait avec art, paraisse à la vue lorsqu'on lève les yeux.

« La face intérieure des parois s'efforce d'égaler l'éclat du sol par ses moëllons polis. L'histoire honteuse n'étale pas ici la beauté nue des corps peints qui si elle orne l'art, défigure l'artiste. On n'y voit pas les histrions au vêtement et

(1) Un hectare.
(2) Aquarum cella coctilium, sans doute le caldarium.

à l'aspect ridicules, rappelant les hardes multicolores de Philistion (1). On n'y voit point les lutteurs trompeurs et roués au pugilat et aux enlacements, dont les luttes qui se déroulent avec plus d'obscénité, dissolvent les chastes règles des gymnasiarques... et si tu recherches les marbres, tu n'y verras point les revêtements de roches variées de Paros, de Carystos, de Proconisse, de Phrygie, de Numidie, de Spartes, et je n'y vois pas les pierres qui semblent parsemées de son des rochers d'Éthiopie et les rocs peints en pourpre par la coquille naturelle. Cependant si nous ne sommes pas enrichis par la froidure des rocs étrangers, mes cabanes et mes chaumières ont cependant la fraîcheur naturelle du pays.

» Considérons plutôt ce que nous avons que ce que nous n'avons pas. A cette basilique (édifice, Dict. Dar. et Saglio), une piscine est annexée par dehors, ou si tu préfères imiter les grecs, un baptistère est attaché du côté de l'Orient. Il contient environ vingt mille *modii* (2). En ce lieu, un triple passage au milieu de la paroi est ouvert par des intervalles enarches, aux eaux de lavage venant de la chaleur. Ce ne sont pas des piliers ordinaires, mais des colonnes que les architectes plus habiles ont nommé les ornements des bâtiments. Dans cette piscine, six gargouilles, s'avançant en forme de têtes de lions, versent l'eau d'une rivière amenée du sommet de la montagne et conduite par des canaux contournés à travers les flancs extérieurs du *natatorium*. Le râtelier de leurs dents, la fureur de leurs yeux, la crinière de leur tête paraissent véritables à ceux qui sont entrés témérairement. Ici lorsque la foule des domestiques ou des hôtes entoure le maître, à cause du bruit du cours d'eau qui

(1) Poète mimographe, voir Suidas, Eusebius in chronico sub Tiberio; Cassiodore, lib. IV.

(2) Ce qui ferait 172 000 litres. Malgré ces dimensions considérables, le Creux-du-Lare à basses eaux contient au moins 2.000.000 litres, c'est-à-dire encore beaucoup plus. Un modius = 8 lit. 64.

Digitized by Google

tombe, les conversations s'entendent moins. On est obligé de se parler à l'oreille.....

« En sortant de là, se présente le *triclinium* de la mère de famille, auquel se joint la chambre aux provisions *(cella penuaria)* voisine de l'atelier de tissage (*vicinante textrino*) séparés cependant par le mur du château. On aperçoit le lac de l'entrée du portique, qui est plutôt soutenu par les demi-colonnes arrondies que par des colonnes remarquables. La longueur du vestibule en partie couvert s'ouvre à l'intérieur qui n'est pas divisé par des cloisons, et parce qu'aucune pièce ne s'y trouve, si ce n'est par une allée couverte *(hypodromus)* du moins je l'appelle souvent *crypto porticus*. Cependant vu de son extrémité, il paraît encore plus spacieux ; pour la promenade, il procure un appartement bien frais, où, comme le *lectisternium* public (1) y est dressé, il sert de retraite (2) à la troupe loquace des clients ou des nourrices, lorsque moi et les miens nous gagnons le lit pour dormir. Du *crypto porticus* on vient au *triclinium* d'hiver que le feu souvent allumé dans une cheminée courbée en arcade remplit de fumée noire. Mais que te dirai je de plus, pour te convier à mon foyer ?..... De ce *triclinium* on passe dans un appartement ou petite salle à manger *(diaetam sive cœnatiunculam)* d'où l'on voit presque tout le lac et sur lequel elle s'ouvre tout entière. Dans celle ci un lit de table *(stibadium)* et une table *(abacus)* brillante sur l'estrade desquels on monte par des gradins larges et longs depuis le portique qui en dépend. Couché dans ce lieu, si tu es en train de manger, tu es livré au plaisir de voir. Tan-

(1) Le lectisternium est proprement un lit de repos dressé pour les statues des dieux dans une certaine cérémonie, mais ici faut-il entendre avec certains auteurs, la chambre à coucher des hôtes ou simplement une sorte de dortoir public pour les clients.

(2) Receptui canit. Cette expression dans Cicéron signifie *sonner la retraite* ou *chasser de soi* (certaines pensées.)

tôt si l'on t'apporte l'eau tiède que tu as réclamée, tu verras dans les calices soudainement remplis, les taches de neige et les lambeaux de nuages (brouillards), et le brillant lumineux des verres à boire ternis comme par la graisse, par un froid subit..... Tantôt tu verras comment le pêcheur conduit sa barque sur l'eau, comment il étend ses filets.....

» Les repas terminés, le *diversorium* (1) te recevra, parce que, moins chaud, il est plus agréable pour l'été. Car comme il est ouvert du côté de l'aquilon, (bise, N.-E.) il reçoit le jour, mais non pas le soleil, par une antichambre (*consistorium*) étroite, où les négligences des valets de chambre font que c'est plutôt le lieu de somnoler que de dormir.

» Ici l'on a le plaisir d'avoir les oreilles assourdies par la crécelle de la cigale à midi, par le coassement des grenouilles à la tombée du crépuscule, les cris aigus des cygnes et des oies vers minuit, le concert intempestif des coqs et des poules, les fatidiques corbeaux saluant d'un triple cri la face empourprée de l'aurore naissante. Au point du jour Philomèle sifflant parmi les moissons et Progné gazouillant entre les solives. A ce concert ajoute la chanson pastorale de la flûte à sept trous, sur laquelle souvent les Tityres, veillant dans nos montagnes, s'exercent à des concours nocturnes, au milieu des troupeaux aux sonnailles retentissantes, qui broutent dans les pâturages. Cependant la modulation de ces cris variés et de ces chants berceront plus profondément ton sommeil.

« En sortant des portiques, et gagnant le bord du rivage, un bois non éloigné forme un espace verdoyant cependant battu. Deux immenses tilleuls joignent leurs feuillages pour fournir une ombre commune, dans l'obscurité de laquelle lorsque mon Ecdicius me visitera, nous jouerons à la balle.....

(1) Lieu où l'on reçoit les hôtes, proprement une auberge.

Mais comme je t'ai décrit l'édifice, il me reste à te faire connaître le lac.

« Ce lac s'écoule à l'Est. Les fondations de la maison sont jetées sur son sable..... » (Sid. Apoll., *Œuvres*, édit. Baret, 1879, lib. II, épist. I.)

Jetons maintenant les yeux sur le plan de notre villa ; en descendant la colline qui se trouve au Nord, et suivant la voie romaine, on devait arriver à l'entrée principale d'où l'on pénétrait dans la grande cour entourée de son péristyle. A l'Ouest se trouvaient divers appartements et sans doute le *triclinium* d'hiver chauffé par un hypocauste. Comme prolongement de l'un des côtés du péristyle, un *crypto porticus* menait aux salles de bains qui se trouvaient au S.-O. comme à la villa d'Avitacum. Au S. E. se trouvaient probablement les appartements particuliers du maître de la maison, ses *cubicula* entourant la grande salle de la mosaïque qui devait représenter à la fois *l'atrium* et le *tablinum*. Enfin, un immense portique de plus de cent mètres de long s'ouvrait sur la pièce d'eau formée par le Creux du Lare. Cette pièce d'eau ne nous paraît pas artificielle comme le veut la tradition ; lorsqu'elle est complètement remplie, elle mesure plus de 300 mètres de long sur une quinzaine au plus de large et semble n'être qu'un bras de la Saône dont le colmatage a fermé les issues. A l'époque romaine, elle pouvait encore communiquer avec la Saône et servir de canal, peut-être aménagé, pour amener sous les murs de la villa les produits étrangers.

Nous nous bornerons à ces lignes générales dans l'attribution des différentes pièces qui constituaient notre villa, et nous n'imiterons pas l'abbé Mouton qui a cru pouvoir donner aux appartements de la villa d'Attricourt des dénominations qui, faute de preuves, ne sauraient être que fantaisistes.

Les bâtiments que nous avons appelés des bains, répondent seuls d'une façon incontestable à cette destination. La salle 26 est, avec son hémicycle 27, un *caldarium* sur le plan de celui des anciens bains de Pompéi. L'hémicycle 28 parait avoir été un *alveus* ou baignoire qui recevait l'eau chaude fournie par le foyer 24 d'où la chaleur se répandait sans doute aussi dans un calorifère caché dans la paroi voisine de la pièce 26. Un autre foyer 25 donnait sa chaleur à l'hypocauste du *tepidarium* 20, 21 et 22, la pièce 23 pouvait être un *unctorium*. Enfin le n° 19, aux parois épaisses, pourrait avoir contenu la piscine garnie de marbre d'un *frigidarium*. Les pièces 33 à 48 paraissent, mais avec moins de certitude avoir été des salles de bains pour femmes. La pièce 36 particulièrement semble avoir été une piscine complètement cimentée avec un contre-mur au sud pour résister à la poussée de l'eau.

Avant de terminer cette courte description, je ferai encore remarquer que le plan général de cette villa se ressent beaucoup plus de l'influence grecque que de celle des Romains, ainsi que l'on peut s'en convaincre en le comparant aux plans du palais de Palatitza et des maisons de Délos.

§ 8. Vestiges gallo-romains en dehors de la villa.

Le climat des Maizières, à peu près rectangulaire, de 500 mètres de long. sur 400 mètres de large, comprend environ 20 hectares de superficie, divisé diagonalement par le canal; la partie qui est sur le territoire d'Apremont est occupée presque tout entière par la villa; celle-ci couvre environ 1 hectare 1/2; les champs situés au Sud et la prairie paraissent avoir été des jardins, car on n'y rencontre plus de débris de construction; ce n'est qu'à une faible distance de la route d'Apremont à Mantoche que l'on remarque,

Digitized by Google

parallèlement à cette route, une levée de terre dont nous reparlerons plus loin.

Sur le territoire de Mantoche, les Maizières présentent de nouveau des vestiges de construction et particulièrement la parcelle n° 604 (ancien) où la charrue rencontre des murs et amène au jour des cubes de mosaïque, des débris de bronzes et de poteries.

Plusieurs médailles ont été trouvées dans ces champs, et M. Vernillet m'a remis, de cette provenance, deux petits bronzes, l'un de Claude II, l'autre attribuable à Constantin, et un bronze bien conservé de Licinius (mort en 323) ; de l'autre côté de la route d'Apremont les champs renferment encore des vestiges de constructions romaines, des débris de tuileaux et de poteries.

A la Petite Écornaye, le propriétaire de la parcelle n° 224 (nouveau) a exhumé avec sa charrue les deux meules d'un moulin à bras, accompagnées de débris de tuileaux et d'amphores. Dans le même climat, M. Vernillet a trouvé de petits bronzes du Bas Empire et un chaton de bague ovale en pâte de verre, de deux couches, noir et blanc laiteux ; sur cette dernière, on voit en intaille, jusqu'à la couche noire, la figure d'un personnage nu, portant des vases et coiffé d'un casque.

Au chemin de l'Épine, au nord de la Petite Écornaye, j'ai relevé une canalisation d'eau, composée de tuyaux en terre cuite rouge, sans marque de fabrication, de $0^{m}57$ de long, s'emboîtant et scellés avec un mortier de ciment très dur. Leur diamètre est d'environ $0^{m}11$. Ils formaient deux conduits parallèles espacés d'axe en axe de $0^{m}16$. Nous les avons suivis sur 21 mètres de longueur. Leur direction était orientée de 39° E. C'est-à-dire qu'ils étaient exactement dans la direction de la façade Nord de la villa. Une tradition veut que ces tuyaux aient amené l'eau de l'étang d'Échalonge.

Mais, d'après la carte de l'État-Major et un nivellement au baromètre Fortin que j'ai exécuté avec M. Giraud, il eût fallu franchir, pour y arriver, une croupe de 15 mètres de hauteur. Peut-être ne s'alimentaient-ils qu'à une source placée dans cette direction (1).

On a trouvé des tuyaux semblables près du carrefour du vieux chemin d'Essertenne et du chemin de la prairie, et plus loin, des tuyaux d'un plus grand diamètre ont été relevés dans un champ à la Bouloye, près de la grande sommière du bois de Mantoche.

Dans le climat appelé En-la-Chambre (la Charme du cadastre), au Nord du chemin de l'Épine et de la Petite Écornaye, on a trouvé des vestiges de constructions, des marbres, des tuileaux.

Au Nord des Maizières, en Sardilley, M. Vernillet a recueilli une monnaie gauloise en argent, de la tribu des Éduens et attribuable au chef Togirix (2).

On trouve de fréquents tuileaux romains et même des vestiges de constructions aux lieux dits La Bergerie (3), La Thorase, En Cerqueux et En Terraillot (parcelles 332, 341 et 342); mais peut-être ne sont-ce là que des constructions postérieures où l'on a utilisé les matériaux fournis par les Maizières. Sur le territoire de Nantilly, mais tout près de la grande fontaine de Passirey, on a recueilli de nombreux vestiges gallo-romains.

§ 9. Château-Grillot.

Sur la colline qui domine la villa, il existe une enceinte

(1) L'attitude maxima de l'étang d'Échalonge est de 196 mètres, soit seulement 6 m. de plus que la villa du Creux du Lare, avec une distance de 4 kilomètres en ligne droite.

(2) C'est la pièce n° 8 du catalogue des monnaies gauloises trouvées à Beaujeu, par Gevrey (Mem. de la comm. d'arch. de la Haute-Saône, 1862).

(3) En cet endroit on aurait aussi trouvé en construisant le chemin de fer, des crèches et des tuyaux en bois (Mouton, Histoire d'Autrey, p. 107).

Digitized by Google

appelée Château-Grillot, et dans les actes antérieurs à la Révolution, Château d'Amange. Marnotte n'hésite pas à y voir un *camp romain fort bien conservé.*

Nous serons moins affirmatifs.

Sa forme présente un carré de 45 mètres de côté arrondi aux angles. Il est élevé à 30 mètres au-dessus de la Saône, entouré sur trois faces de fossés ayant 15 mètres de largeur sur six environ de profondeur; on ne voit point de levée à l'intérieur de ce fossé, mais à l'extérieur il y en a une très visible atteignant parfois deux mètres de hauteur et formée de blocs de pierre de petites dimensions amoncelés. Le quatrième côté est à pic sur le revers de la colline qui est très abrupte sur la Saône, dont elle n'est séparée que par une prairie appelée le Pré des Fenêtres. Un peu au dessous de la crête, et aboutissant, aux deux extrémités, à celles des fossés et à leur fond, se trouve une plate forme assez large, de laquelle se détachent deux rampes qui permettent de descendre plus aisément ce flanc de coteau. On accède aujourd'hui à l'enceinte formée par les fossés au moyen de deux levées aux angles N.-O. et S.-O. A l'angle N.-E., le sol est déprimé, des sondages y sont très facilement descendus dans des déblais, tandis qu'ailleurs le roc se trouve à 0m 50 environ sur la terre arable. C'est là sans doute qu'existait le puits (ou peut-être simplement une tour ou citerne) dont parle Marnotte. Nous avons opéré une fouille dans le fossé au pied de cet angle, et nous avons rencontré le roc bien poli et dressé comme un dallage, à deux mètres de profondeur sous les déblais.

Ceux-ci consistaient en débris de toutes sortes et de tous les âges, parmi lesquels les tuileaux romains étaient fréquents. Il y avait aussi des charbons, attestant que l'incendie avait passé par là. Il est indubitable que des débris de constructions gallo-romaines aient été utilisés en ce point,

Digitized by Google

et notamment les briques à dessins et les tuileaux. On y a aussi trouvé des monnaies romaines, deux petits bronzes du Bas Empire et un grand bronze attribuable à Antonin. Enfin deux pointes de flèches en fer ou carreaux, du moyen âge, ont été recueillies, l'une dans l'enceinte, l'autre dans les champs au dehors.

Nous avons aussi recueilli un tesson de poterie semblable à celle de la villa, à couverte craquelée, et qui semblait avoir été enclavé dans la maçonnerie, à en juger par les traces de mortier qui y étaient adhérents.

J'ai déjà parlé des vestiges préhistoriques que l'on y rencontre. Les documents historiques sont très sobres sur ce château. Un terrier de 1601 en parle déjà comme d'une place où avait été un château dit le château d'Amange. Un plan de la fin du XVIIIe siècle (1790) lui donne la même dénomination : *emplacement où était autrefois construit le château du village d'Amange.*

Quant au nom de Château-Grillot, sous lequel on connait aujourd'hui ce retranchement, je ne l'ai trouvé dans aucun document antérieur à la Révolution. Duchêne (*Histoire généalogique de Vergy*, preuves, page 340), enregistre une « reprinse de fief faite à Guillaume, seigneur de Vergy, de Fouvens, Champlite, Autrey et Rigney, par Philebert de Malain, escuyer, seigneur de Champregnoles, à cause de damoiselle Simone d'Amanges sa femme, de son bien sis à Mantoches, mouvant de fief du dit Mantoches, le 18 jour de janvier 1493. » Nous retrouvons Guy de Malain, leur fils sans doute, dans un procès-verbal d'exécution d'arrêt de 1548, où il se soutient propriétaire de la haute, moyenne et basse justice au lieu de Mantoche et du chatel appelé le chatel d'Amange. Ce Guy de Malain résigna son fief, en 1572, au comte de Vergy, dont les successeurs ont possédé cette terre jusqu'à ce

Digitized by Google

jour (1). Maintenant, la famille d'Amange, à laquelle appartenait la dame de Malain, a-t-elle donné son nom au château, ou l'a-t-elle reçu de lui ? Il existe un village d'Amange dans les environs de Dole (Jura). Et Gollut cite un Louis d'Amange au xve siècle et un Guy, sire d'Amange, chevalier, conseiller et chambellan, bailli d'Amont en 1420-1437.

Il paraît qu'il y avait, du reste, plusieurs châteaux à Mantoche. Au xiiie siècle, Jean de Vergy créa, en faveur de la maison de Rigny, un fief épars sur le territoire de Mantoche, et le 3 mai 1283, Jehan de Rigny, malgré l'opposition de Guillaume et de Jehan d'Apremont, obtient de bâtir un château fort à Mantoche, par le jugement arbitral de Jehan de Vergy, sénéchal de Bourgogne. Il est dit qu'il pourra faire « Château et bars au finage de Mantoche de douze vingt piès (80 mètres) en équerre de toute part, et si dans cet emplacement il y a terre à Guillaume et à Jehan d'Apremont ou à leurs hommes, il doit en faire échange, au regard de Henry de Bourguignon et de Jehan d'Angoulevant. »

De même, les seigneurs d'Apremont pourront faire égale forteresse à Mantoche, mais à condition qu'elle soit loin de celle de Jehan de Rigny « le trait d'une arbalète. » (Arch. de Dijon.)

Lequel de ces châteaux était occupé en la mi-carême 1347, par Jean d'Abbans, seigneur confédéré contre Eudes IV, duc de Bourgogne ? « A cette date on expédia trente gens d'armes, cent vingt sergents et vingt arbalestriers avec les maçons (seize) pour desrocher le château de Mantoche où était ledit Jean d'Abbans. On abat aussi son moulin. » (Chambre des Comptes, G. 81.)

(1) Archives de Mantoche.

Digitized by Google

On voit que les quelques données historiques que nous possédons sur le Château-Grillot sont bien confuses, et qu'il est très difficile d'en dégager l'histoire. Il est cependant possible que cet emplacement, admirablement situé pour la défense et la surveillance des routes, ait été utilisé à cet effet, aussi bien par les gallo romains que par les générations qui les ont précédés et celles qui les ont suivis. D'autre part, il est acquis que, de 1493 à 1790, il était connu sous le nom de Château d'Amange, mais on ignore celui qu'il portait auparavant. La destruction est antérieure au XVIIe siècle.

J'ai remarqué aussi des vestiges de retranchements anciens dans l'enclos de la villa Saint-Claude, qui est elle-même une construction ancienne, avec sa tour carrée assez imposante. Au lieudit Beu-Dessus on aperçoit également des retranchements dont on ne connaît pas l'origine.

§ 10. Cimetière gallo-romain.

En sortant de Mantoche pour aller à Apremont, on gravit le flanc d'une colline vers le sommet de laquelle se trouve une couche de cailloux roulés et de sable quaternaires qui renferme les vestiges d'un ancien cimetière. A l'occasion de la construction du canal, en 1837, l'entrepreneur, M. Alexis Guyard, voulant exploiter cette couche de sable, y découvrit un cercueil en pierre, des urnes et une série de squelettes symétriquement rangés, la tête tourifée à l'Occident. Puis, au mois de juillet 1846, il découvrit le tombeau qui est aujourd'hui conservé à l'Hôtel de Ville de Gray. Voici le rapport que Marnotte adresse sur cette découverte, à l'Académie de Besançon (1).

(1) Séance publique du 28 janvier 1847, mémoire de M. Marnotte sur divers objets d'antiquité trouvés à Mantoche, p. 97 et suiv.

« . . . . . .

» Ce tombeau était de ceux qu'on désignait chez les romains par le nom de *sarcophagus*. La pierre en ressemble assez au calcaire de Langres. Le sarcophage est d'une seule pièce, d'un aspect imposant, fort remarquable encore par la couleur d'or qu'il a reçue du temps (1).

» Il a 2m28 de long et 0m83 d'épaisseur sur 0m75 de hauteur jusque sous le couvercle. Ce couvercle est en saillie de 0m06 sur les parements ; il est taillé en pente des deux côtés, et il se termine par deux pignons légèrement tronqués ayant 0m43 de hauteur.

» Quatre masques de pleureurs décorent les angles du tombeau, et l'on remarque sur l'une des faces du couvercle le buste d'un personnage vêtu de la toge ; mais malheureusement, la tête de ce buste, qui aurait pu motiver des conjectures sur les qualités de ce personnage, n'existe plus.

» Les quatre masques expriment la douleur dans tout ce qu'elle a de plus profond. L'antiquité offre même peu d'exemples de figures emblématiques où ce sentiment soit aussi bien caractérisé. De la bouche sort le cri du désespoir, les yeux sont fondus dans leur orbite ; et cependant, malgré cette expression portée à l'extrême, rien n'y vient altérer la noblesse des formes. C'est le vrai, rehaussé par la dignité des ajustements. Un diadème est posé sur de longs cheveux qui tombent en spirales de chaque côté de la figure.

» En ouvrant le tombeau, on y a trouvé trois squelettes que l'on peut présumer être ceux d'un père, d'une mère et de leur jeune enfant, et, comme il était d'usage de renfermer dans la tombe quelques-uns des objets appliqués aux besoins de la vie, on y a recueilli une petite bouteille en

(1) Mémoire cité, pl. I.

verre, dont la partie inférieure, en forme de boule est surmontée d'un col très effilé (1), un gobelet en verre imitant une timbale et un autre vase en verre qui a dû servir à renfermer des parfums, le col en est large et le pied fort étroit (2).

» Le tombeau contenait encore un fer de flèche, et il est présumable qu'on y aurait découvert bien d'autres objets, s'il n'eût pas été violé par une ouverture pratiquée sur le flanc, d'où l'on a pu sortir ce qu'il y avait de plus précieux.

» Enfin, quatre urnes lacrymatoires avaient été déposées aux angles du sarcophage pour témoigner à jamais les regrets de la famille.

» Dans les fouilles qui ont donné lieu à la découverte de ce sarcophage on a encore trouvé les débris d'un monument beaucoup plus important mais il n'en restait plus que de faibles vestiges épars sur le sol.

» Ainsi, l'on remarquait les fragments d'une tête colossale de pleureur, de même expression et de même forme que celles dont nous avons parlé; ceux d'un flambeau dont la flamme renversée était chez les Romains l'emblême de la mort; ceux d'une frise dont les rinceaux supportent une cigogne poursuivant un serpent à travers des feuillages (3); des socles aux larges moulures, des corniches sculptées avec richesses; enfin, la partie inférieure d'une jambe ayant appartenu à une statue qui ne devait pas avoir moins de sept pieds de hauteur.

» On a également retiré des fouilles des vases de différentes formes et d'une belle conservation : ce sont des balsamaires, des lacrymatoires, des urnes de couleurs et de contours variés, ainsi qu'un verre à boire de forme conique, semblable à ceux que l'on remarque sur les fresques

(1) Pl. XXV, fig. 4
(2) Pl. XXV, fig. 3 et 5.
(3) Mém. cité, pl. III.

Digitized by Google

de Pompéia (1); enfin, des instruments en cuivre, des agrafes et autres objets qui, tous, ont été recueillis au cabinet d'histoire naturelle de Gray, par les soins empressés de M. Dubois, son conservateur. »

Dans la suite, M. Virot ayant acquis ce terrain, fit continuer les fouilles et découvrit de nouvelles sépultures dont il est rendu compte dans une note beaucoup trop succincte, parue dans la *Revue archéologique* en 1887. D'après cette note et les renseignements que M. Virot a bien voulu me donner lui-même, les squelettes étaient ensevelis à un mètre de profondeur, les pieds orientés au N.-E., dans une terre mêlée de cendres, d'ossements incinérés, de débris de poteries, de cornes de cerfs et de défenses de sangliers. Les objets qui les accompagnaient étaient trois vases en verre : une patère, un flacon en forme de tonnelet (2) et un vase du genre *futile*, semblable à celui qui a été découvert dans les fouilles de M. Guyard. Plusieurs vases en terre : un vase à boire, orné de bosselures à la panse, à couverte bronzée, semblable à celui des fouilles précédentes (3), un *infundibulum* en terre jaune s'adaptant sur le tonnelet en verre (4), une tasse à anse, en terre grise brûlée (5). Un petit plat en terre rouge, une petite *olla* en terre rougeâtre avec traces de lustre (6), une panse de buire en terre rouge, à couverte rouge-brun (7), une fiole en terre du genre *gillo* (8). Deux grandes (9) et une petite patère en terre rouge lustrée et une petite patère en terre grise brûlée. M. Virot a encore recueilli deux vases de forme, de facture et d'ornementation

(1) Pl. XXV, fig. 1.
(2) Pl. XXIV, fig. 1 et 2.
(3) Pl. IX.
(4) Pl. V, fig. 2.
(5) Pl. IV, fig. 2.
(6) Pl. V, fig. 1 et 3.
(7) Pl. XIV, fig. 2.
(8) Pl. VII, fig. 1.
(9) Pl. XV

Digitized by Google

évidemment mérovingiennes (1); malheureusement, il n'a pas noté s'ils étaient en connexion ou non avec les autres sépultures. Dans un grand amas de cendres et de charbons, il a ramassé une paire de forces en fer, avec une clef et un petit couteau.

En 1897, MM. Fourney frères, propriétaires de la parcelle adjacente au Sud à celle de M. Virot, y ont mis au jour, en défonçant la vigne, une rangée de squelettes de grande taille à crâne dolichocéphale, ensevelis à 0m50 de profondeur à peine, sans aucun objet ni cercueil ; les corps étaient couchés de leur long, les pieds à l'Est.

L'année dernière, j'ai repris les fouilles à mon tour, sur le terrain de M. Virot, mais naturellement dans la partie qui n'avait pas encore été remuée.

La première tranchée, ouverte assez loin de la route, est tombée sur le roc à 0m40 de profondeur sans rencontrer aucune sépulture. M'étant rapproché des premières fouilles, j'ai trouvé une rangée de squelettes assez bien conservés, dont les pieds étaient tous tournés au Levant ou plutôt au N.-E. Le premier squelette se trouvait à la profondeur de 0m65 et paraissait appartenir à une femme de 20 ans au plus. Sa longueur en place n'était que de 1m32 ; les bras étaient croisés sur la poitrine, la tête inclinée sur l'épaule gauche. Il n'était accompagné d'aucun objet, ni trace de cercueil ; la terre qui le recouvrait contenait quelques tessons de poteries romaines et mérovingiennes. Un deuxième squelette de femme âgée était couché parallèlement à 1m20 de distance au Sud du premier. Les bras étaient également croisés sur la poitrine, et la tête fortement inclinée sur le sternum par suite de l'affaissement du thorax. Il ne mesurait en place que 1m27 de longueur.

(1) Pl. XIX, fig. 2 et 3.

Digitized by Google

Comme dans la précédente sépulture, aucune trace de mobilier funéraire, ni de cercueil ; mais cependant, ici, quelques pierres brutes de moyenne dimension étaient disposées autour du corps, et sur l'abdomen de celui-ci se trouvait un moëllon de pierre de vergenne.

Dans la terre qui le recouvrait, j'ai recueilli également un fragment de plaque de marbre et quelques débris de poteries et de briques. Au Sud, et à 0m90 de ce squelette, était couché un squelette d'enfant de 7 à 8 ans, et un peu plus loin, à droite, les restes d'un second. Dans une autre fouille, au Nord, on a trouvé encore un squelette d'enfant, tous sans aucun objet.

J'ai fait alors entamer une sorte de promontoire resté entre les fouilles de M. Guyard et celles de M. Virot. Ici, nous avons trouvé d'abord et à une faible profondeur, avec des ossements de porcs, un assez grand fragment de vase de facture mérovingienne (1) ; puis, à une profondeur de 0m60, sous une sorte de cairn formé des cailloux roulés du sol, un squelette d'homme mesurant en place 1m56. Les bras n'étaient plus croisés sur la poitrine, mais collés au corps, les avant-bras repliés et les mains de chaque côté du crâne, *dans la position du fœtus*. Toujours aucun objet de mobilier, mais le corps, dont aucune partie ne paraissait dérangée, reposait sur les ossements mélangés de trois individus au moins, et ceux-ci étaient dans le sable qui forme une couche uniforme dans le dépôt caillouteux.

Essayons de déterminer l'âge de ces sépultures.

Marnotte (mémoire cité) fait remarquer que si les Romains, dans les premiers siècles de la République, enterraient leurs morts, cet usage cessa vers l'an 78 av. J. C. et fut remplacé par celui de brûler les corps jusque vers le

(1) Pl. XIX, fig. 1.

IVe siècle. En conséquence, il croit pouvoir rattacher le tombeau du Musée de Gray aux premières années du IVe siècle, c'est à-dire aux règnes des Constantins. Nous admettons volontiers cette hypothèse, d'autant plus qu'au témoignage de Sidoine Apollinaire, au Ve siècle, l'usage de brûler les morts n'existait plus depuis longtemps en Gaule.

En effet, dans une lettre qui doit être placée vers l'an 452, (III, ép. 1), il raconte à son neveu Secundus, qu'un jour il aperçut des fossoyeurs occupés à fouiller un cimetière où se trouvait la sépulture du préfet Apollinaire son aïeul : *jam supra antiquum sepulcrum glebæ recentes,* ajoute-t-il (Voy. aussi lib. II, ép. 6).

Mais le monument dont les débris ont été trouvés près du sarcophage pourrait bien être plus ancien ; dans tous les cas, les cendres, les os calcinés, découverts par M. Virot, établissent qu'on a fait en ce lieu des sépultures par incinération. Il est regrettable que les fouilles n'aient pas été faites méthodiquement, car elles auraient certainement appris des choses intéressantes pour l'histoire de l'occupation de notre territoire dans ces temps reculés. La découverte de vases évidemment mérovingiens, ou plutôt burgondes, annonce aussi des sépultures postérieures à l'invasion des Barbares ; enfin, les sépultures que j'ai retrouvées sont certainement encore plus récentes, puisque la terre qui recouvrait ces cadavres, renfermait des débris gallo romains et mérovingiens.

Les poteries et verreries qui accompagnaient les sépultures de ce cimetière se ressemblent beaucoup ; certaines sont même absolument identiques (1) à celles que M. J. Gauthier a recueillies pour le Musée de Besançon au cimetière gallo-romain de Thoraise (Doubs) en 1880. Le savant

(1) Tels que le gobelet à pied, le *futile,* le vase à bosselures.

Digitized by Google

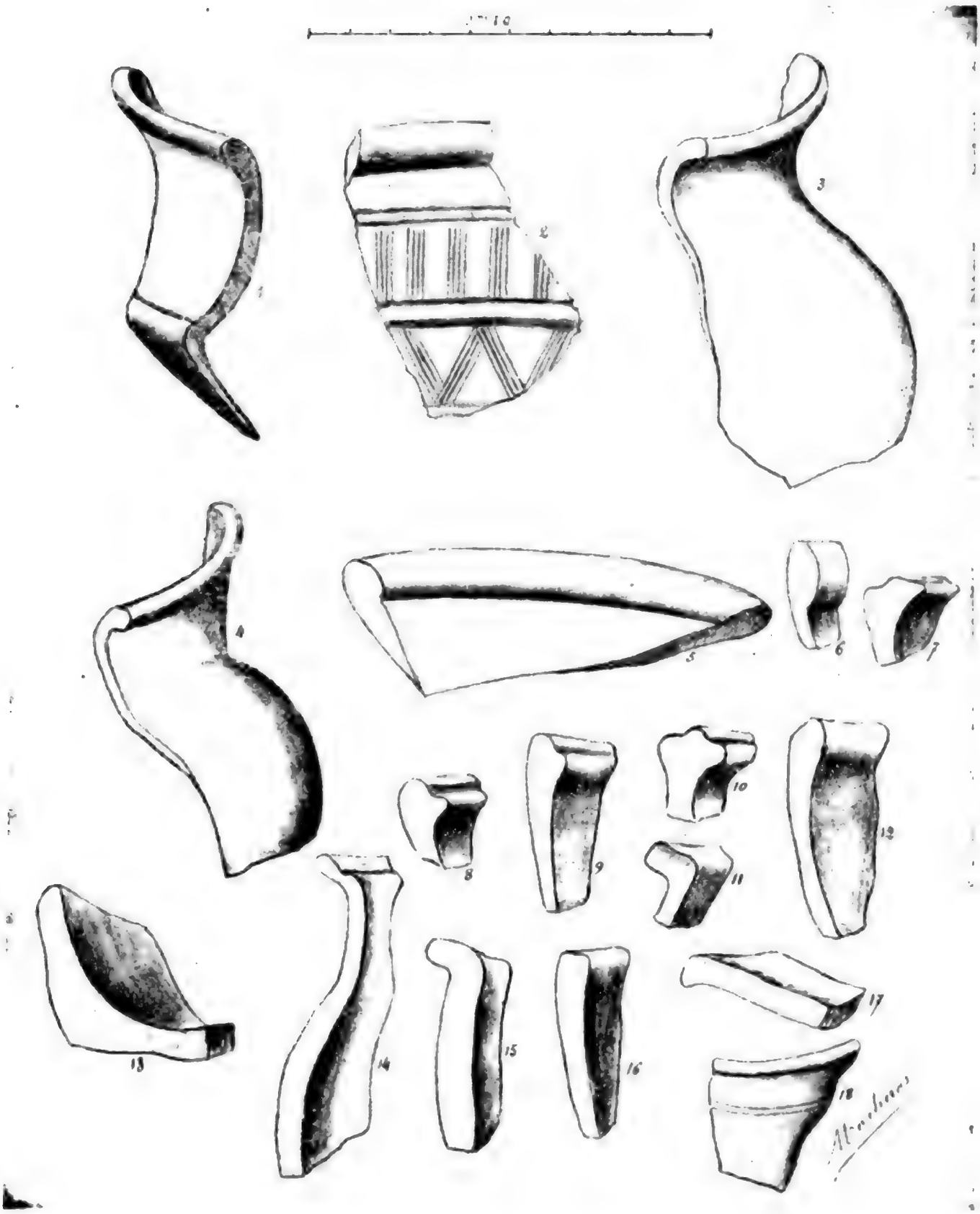

1. Fragment de patina de type gaulois ou à engobe rouge.
2. Fragment d'olla ornée de stries à la pointe en terre jaune brunâtre.
3 à 18. Bords de divers vases en terre grise grossière.

Digitized by Google

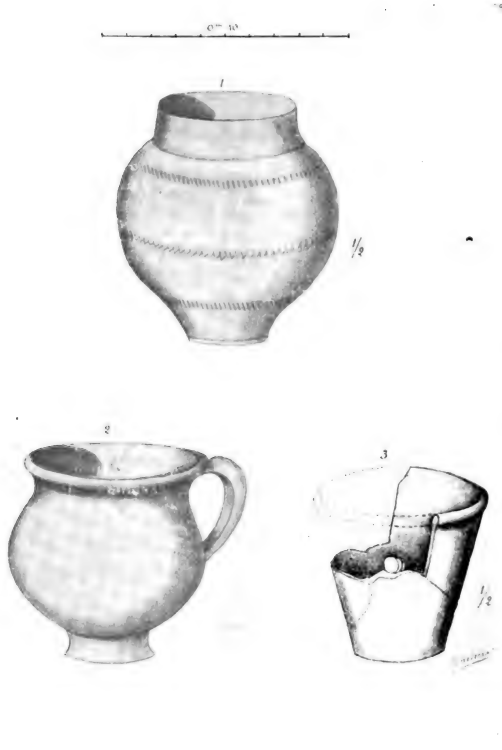

1. Vases en tere à lustre brun (restauration).
2. Vase en terre brûlée.
3. Vase à trous (trulla?).

Digitized by Google

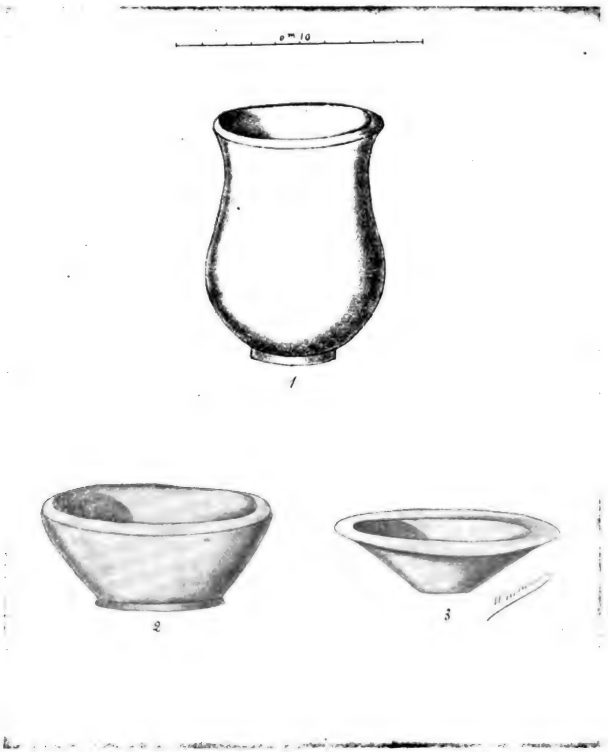

1 et 3. Vases en terre rouge.
2. Infundibulum en terre jaune.

Digitized by Google

PLANCHE VI.

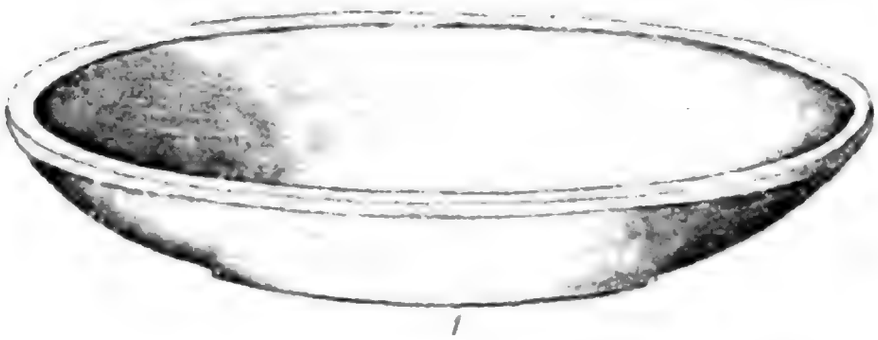

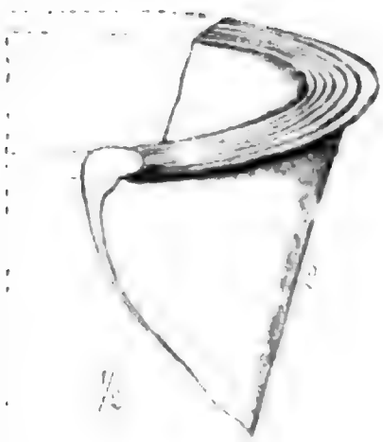

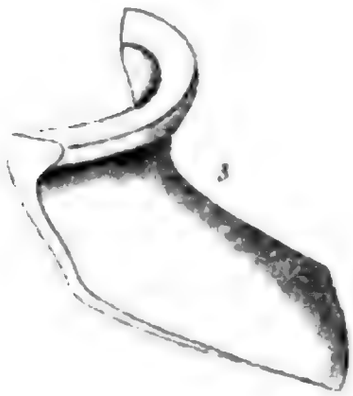

Vases en terre jaune micacée.

Digitized by Google

1. Cruche en terre rougeâtre.
2. Costine en terre jaune micacée (restauration).

Digitized by Google

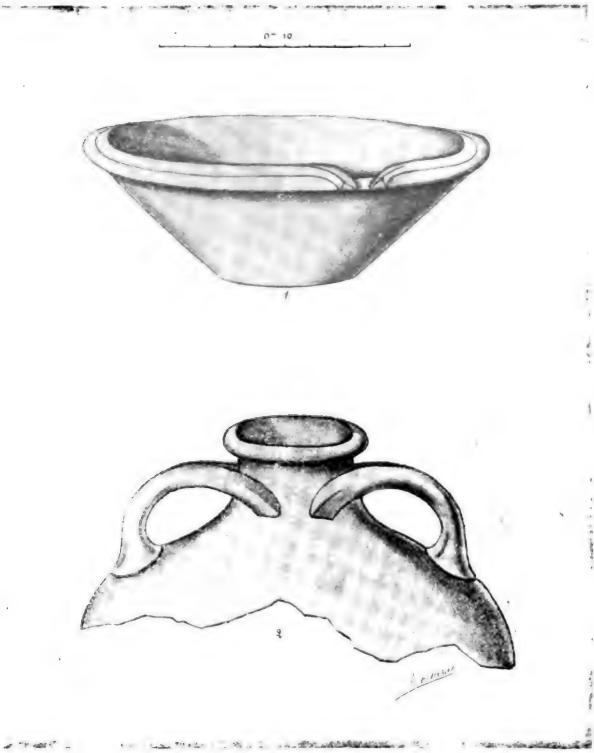

1. Jatte en terre à engobe rouge (restauration).
2. Col de lagène terre blanche jaunâtre.

Digitized by Google

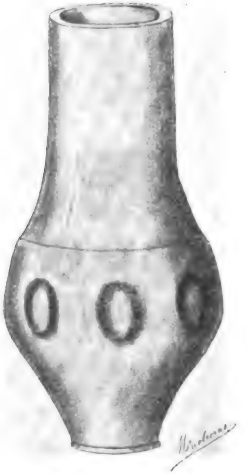

0 m 10

Vase à lustre bronzé

Digitized by Google

1. Vaso di bucchero lucidato (Caratteristica).
2. Vaso di terra rossastra. (Ital.)

Digitized by Google

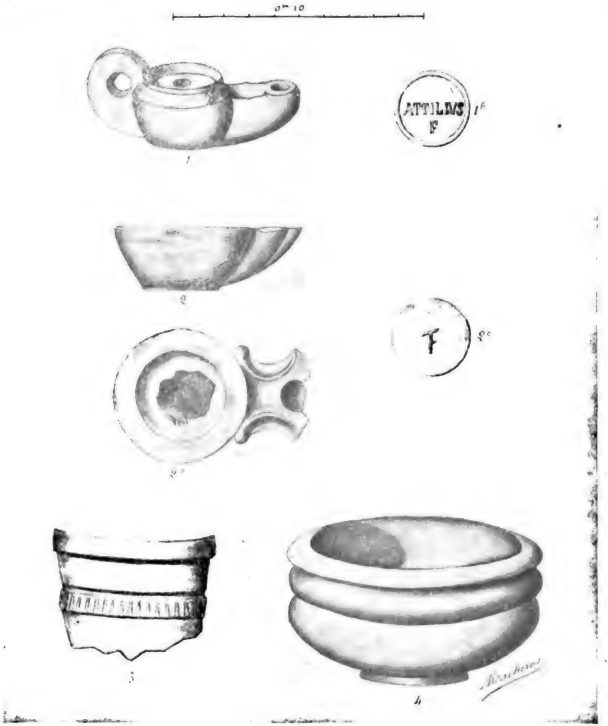

1, 1b. Lampe en terre grise lustrée.
2, 2b, 2c. Lampe en terre blanche.
3 et 4. Vase et fragment en terre grise lustrée

Digitized by Google

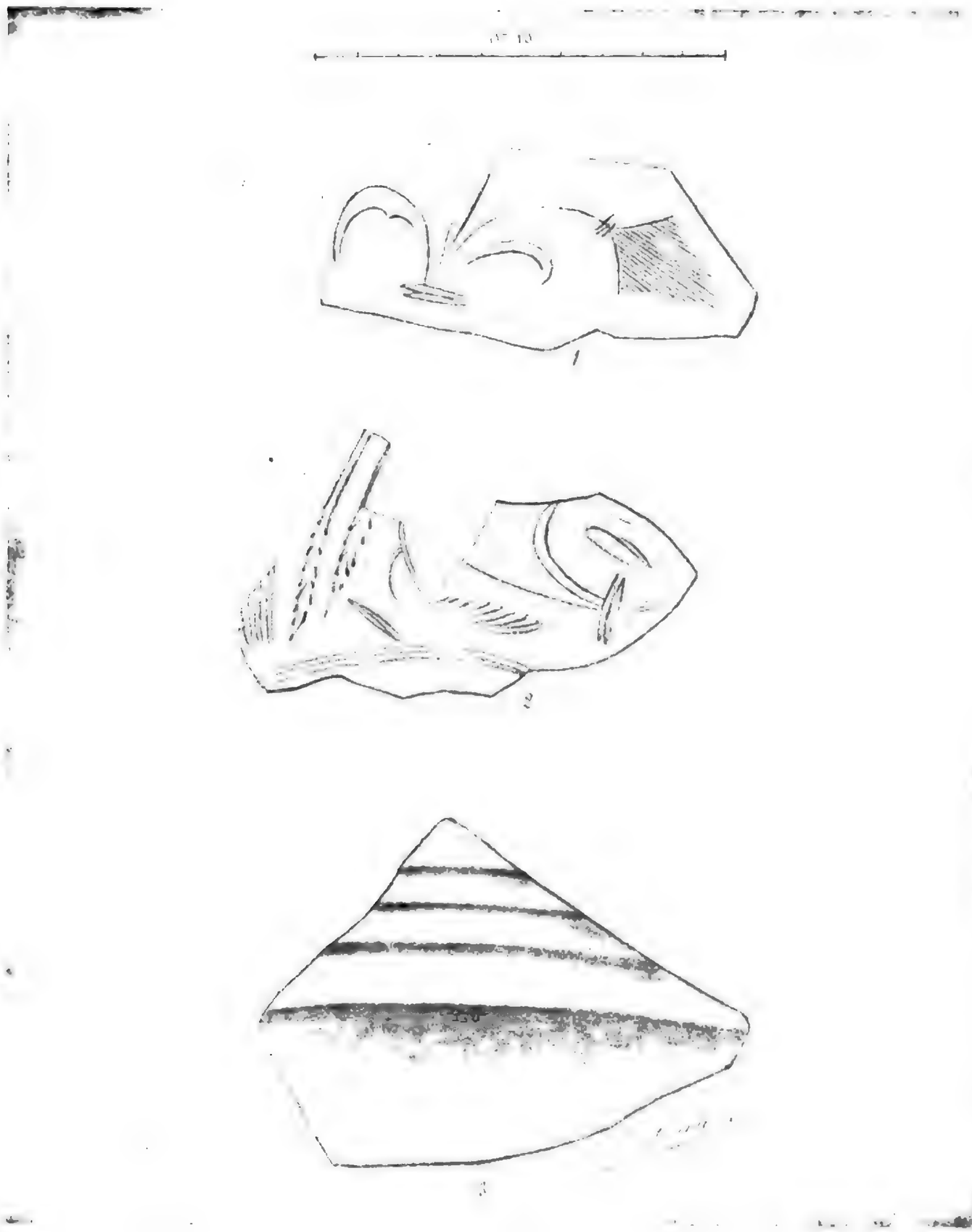

1 et 2. Fragments de vases décorés en terre brun-marron.
3. Débris de patina en terre rouge.

Digitized by Google

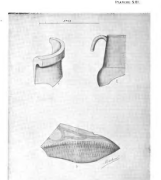

1. Bordi d'olla.
2. Anse su vasi e tazze bella.
3. Frammenti di patina a decoro sul vaso del Secondi maggio.

Digitized by Google

Vases en terre cuite brûlée.

Digitized by Google

Fragments en terre cuite. Jardin.

Digitized by Google

1. Urne en terre, orage saphir, du point Gonnaire.
2. Vase en terre noire, dessin à la pointe.

Vases en terre cuite égyptiens.

1 à 5. Vases de Sèvres [illegible].
6. Vase décoratif en porcelaine [illegible].

Digitized by Google

Vases antéhistoriques.

Digitized by Google

PLANCHE XVIII.

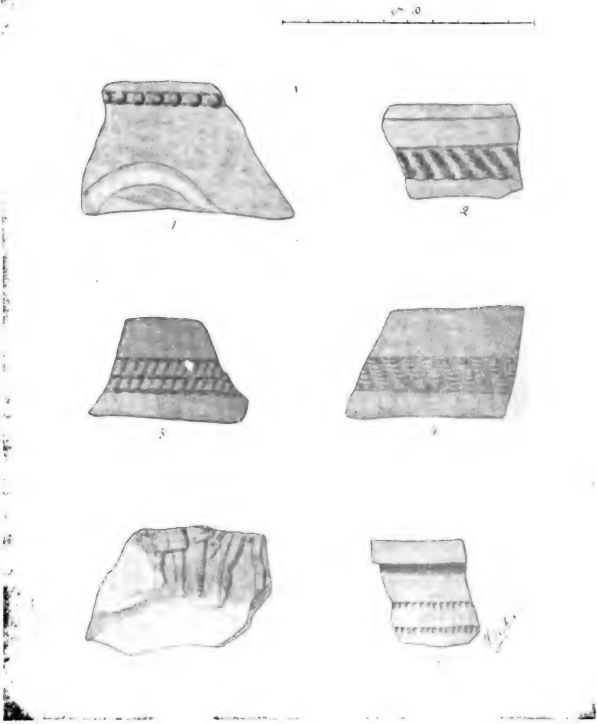

1 à 5. Vases en terre rouge.
2. Vase mérovingien en terre rougie au feu.

Digitized by Google

Vases mérovingiens.

Digitized by Google

1. Lagène en terre rouge.
2 et 3. Vases à lustre bronzé.
4. Base de colonne en pierre de vergenne.

Digitized by Google

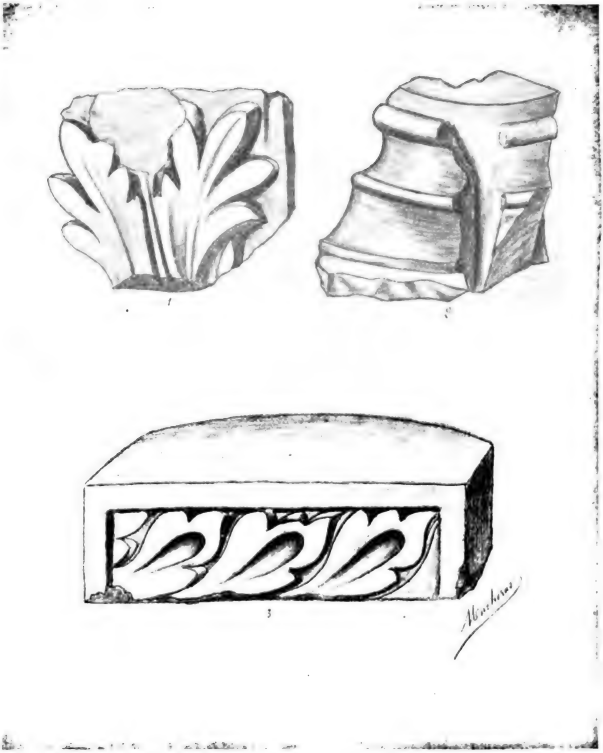

Débris d'architecture.

Digitized by Google

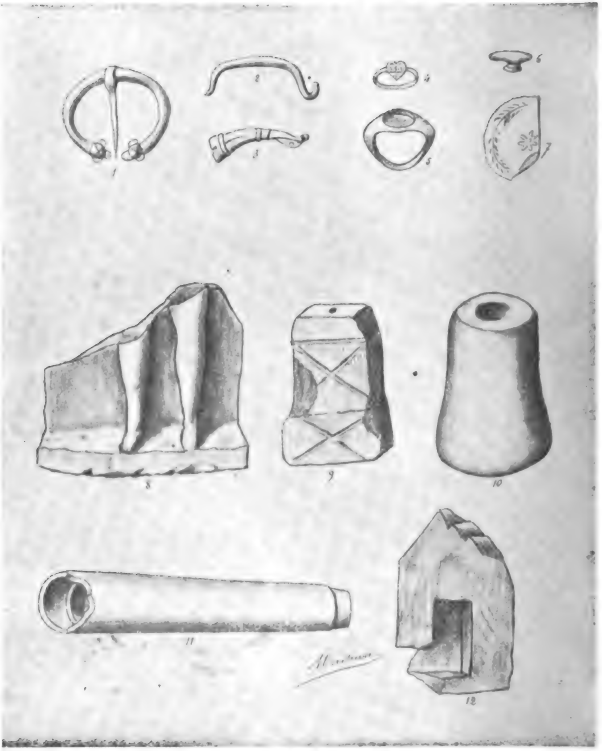

1 à 6. Objets en bronze (2/3 de grandeur). — 7. Jeton en nacre (2/3). — 8. Fragment de bas-relief en pierre blanche (1/3). — 9. Piédestal de statuette en pierre blanche (1/3). — 10. Porte-épingle en pierre (2/3). — 11. Tuyau en terre cuite. — 12. Débris de fût de colonne avec entaille.

Digitized by Google

Tavola XIII. (1/2 di Grandezza)

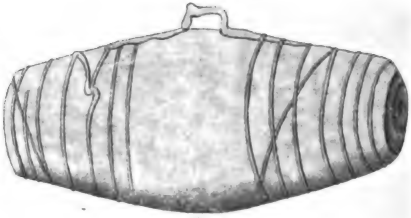

1

2

Verreries.

Digitized by Google

Verreries.

Digitized by Google

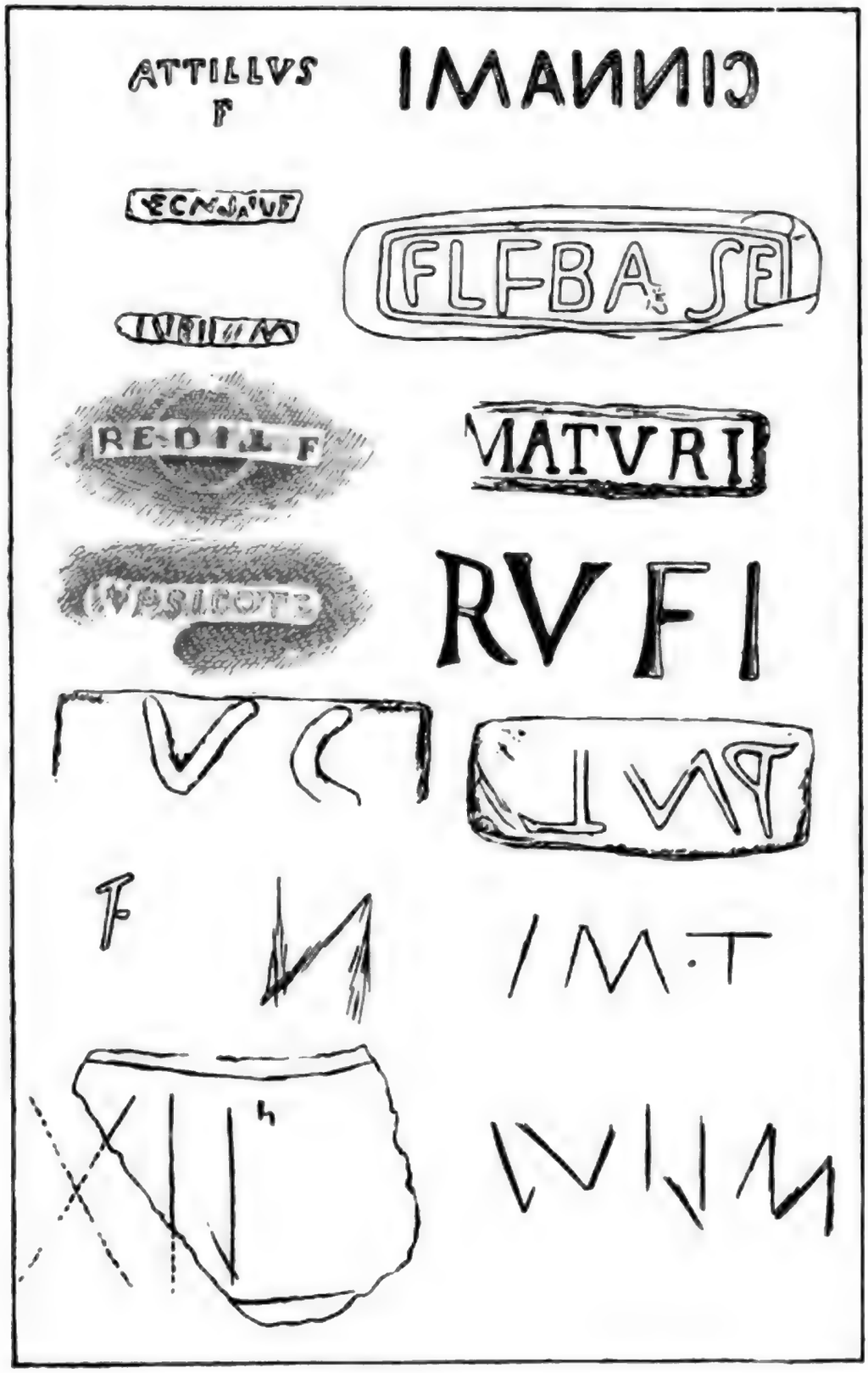

Sigles et graffites.

GRAY. — IMPRIMERIE DE GILBERT ROUX.

Digitized by Google

archiviste du Doubs croit pouvoir, avec de sérieuses présomptions, assigner à ces sépultures, comme date maximum, la fin du IIIe ou le commencement du IVe siècle, et, comme âge minimum, l'invasion germaine de 355.

§ 11. L'établissement céramique de l'époque gallo-romaine, à Mantoche.

Au cours des fouilles pratiquées au Creux-du Lare, j'ai été frappé par la diversité des poteries rencontrées, et il devenait intéressant de les étudier d'une part, et de se rendre compte d'autre part de leur lieu de fabrication.

Mes recherches m'ont amené à découvrir un établissement céramique où se fabriquait la briqueterie, aussi bien que la poterie, et qui a subsisté comme tuilerie jusqu'au milieu du XIXe siècle.

Un peu en amont de Mantoche, la Saône passe au pied d'un monticule assez étendu, constitué par une argile quaternaire propre à être exploitée pour la céramique ; l'un des climats qui occupent ce monticule, celui qui est au bord même de la Saône, s'appelle *Fausse-Paillotte*. il est la propriété familiale de M. Regnaud, professeur de sanscrit à l'Université de Lyon. A côté de la Fausse Paillotte, sont les climats appelés *La Tuilerie* et *Sur Pennecery*. Dans les champs qui constituent ce dernier climat, sur les rives d'un petit ruisseau qui borde au Nord le monticule glaiseux, on rencontre de nombreux éclats de silex taillés, parmi lesquels se trouvent assez souvent de petits fragments de poterie grise à peine cuite, friable et délayable dans l'eau.

Ces poteries, évidemment préhistoriques, sont le produit de l'industrie locale, et la matière en a été fournie par le sol même, alors que les silex sont apportés de plus loin.

La terre glaise, qui affleure encore assez loin au S.-O. des

Digitized by Google

deux climats précités, contient de 60 à 70 pour 100 d'argile, ferrugineuse ordinairement, et alors colorée en rouge, souvent aussi grisâtre, par lits, surtout à la Fausse-Paillotte; elle est très peu calcaire et n'en contient guère plus de 1 pour 100, mais elle renferme de 30 à 40 pour 100 de sable quartzeux, généralement translucide, et de paillettes de mica ; ces dernières surtout sont abondantes dans l'argile grise de la Fausse-Paillotte (1).

C'est dans l'enclos même de la Fausse-Paillotte, à l'extrémité d'un talus qui surplombe la Saône, que nous avons retrouvé les vestiges de l'établissement céramique gallo-romain.

Sur les indications de MM. Monin et Regnaud, qui l'avaient déjà mis au jour autrefois, nous avons retrouvé, à la profondeur de $0^{m}50$ environ, les restes d'un four à briques composé d'une sole en briques liées par de l'argile durcie et cuite, large de $2^{m}35$ sur $2^{m}70$ de long. Sur une moitié de cette sole existaient deux entailles de $0^{m}15$ à $0^{m}20$ de largeur sur $0^{m}95$ de long. Ce four à briques, malheureusement en mauvaise conservation, était absolument semblable à ceux que M. Halley découvrit, en 1860, sur le territoire de Beaujeu-les Gray (Voy. *Mém. de la Comm. archéologique de la Haute Saone*, III, p. 97 et suivantes).

Toute la butte qui renferme le four à briques de la Fausse-Paillotte est pétrie de débris de tuiles romaines, de briques avec dessins, identiques à celles que l'on a trouvées dans la villa du Creux du-Lare, mais généralement mal cuites, gauchies, vitrifiées en partie, etc. En somme, déchets de tuilerie.

Sur la pente même du talus, M. Monin a dégagé deux

(1) Un essai fait par M. Bouchet avec cette argile grise, a donné après cuisson une plaquette jaune pailletée de mica, en tout semblable à certaines poteries du Creux-du-Lare.

Digitized by Google

blocs parallélipipédiques de pierre blanche oolithique, dite vergenne, distants entre eux de 8^m10 et mesurant : l'un $0^m53 \times 0^m41 \times 0^m62$, l'autre $0^m43 \times 0^m60 \times 0^m74$.

Ces deux pierres, isolées de toute autre construction, paraissent provenir d'un édifice et portent certaines entailles, les unes en queue d'aronde, les autres en forme de crapaudine.

Il semble qu'elles aient fait partie primitivement d'un grand portail, puis qu'elles aient été utilisées à la place où on les a trouvées.

En effet, exactement à mi-distance des deux blocs, M. Monin a mis au jour les restes d'un conduit en brique qui communiquait avec une chambre circulaire, bien visible encore avant 1870, et où l'on avait alors emmagasiné des récoltes pour les soustraire aux troupes allemandes. Peu reconnaissants envers l'abri que leur avait offert cet antique monument, les cultivateurs l'ont détruit en enlevant leur bien. Mais, d'après la description que nous en a faite M. Monin, c'était un four de potier dont on voit encore les vestiges du *praefurnium* ouvert au Sud. Les deux pierres, placées à égale distance, servaient probablement à supporter un appentis destiné à protéger le four et les ouvriers contre les intempéries. Derrière l'une d'elle se voit la tranche d'un mur grossièrement construit.

Quels étaient les produits de cette usine primitive? On en retrouve sur place, nous l'avons dit ; ce sont des débris de tuileaux, de briques et de conduits de chaleur rectangulaires, sur la surface desquels on remarque des dessins faits avec une sorte de peigne, et destinés plutôt à faciliter l'adhérence du mortier, qu'à servir d'ornements. On trouve aussi, mais beaucoup plus rarement, des débris de poteries (1).

(1) Des débris de poteries romaines assez grossières mais très cuites et qui

Dans la villa du Creux-du-Lare, on trouve les mêmes produits, sortis probablement de la même fabrique ; ici ce ne sont plus des déchets, mais des produits parfaits, mis en œuvre et usagés.

Les tuileaux (*tegulae*) sont de deux grandeurs, rectangulaires et non pas trapézoïdaux, comme les représentent la plupart des figures ; de 2 à 3 centimètres d'épaisseur ; ils mesurent les uns $0^m35 \times 0^m54$, les autres $0^m30 \times 0^m43$; de chaque côté de la longueur, un rebord, de 0^m05 de haut, s'amincit en perdant vers une extrémité, et porte extérieurement, à l'autre extrémité, une sorte de chanfrein permettant d'introduire la tuile entre les bords amincis de la suivante.

Nous n'avons pu déterminer si ces deux modèles étaient employés concurremment, ou à des époques successives ; tout ce que nous pouvons dire, c'est que des fragments du grand modèle étaient employés dans le blocage de la mosaïque et dans la construction de certaines murailles.

L'une, entière, avec les rebords simplement abattus, servait d'assise à l'extrémité d'un mur. Un seul fragment de tuileau a été trouvé portant en grandes lettres en creux, la marque RUFI, indiquant qu'elle sortait de la fabrique du nommé Rufus. Plusieurs fragments portaient l'empreinte de fonds de vases que l'on avait posés dessus pendant la dessiccation de la tuile. D'autres portaient des empreintes de pas d'animaux, chiens, chèvres. Une autre enfin, conservée dans la collection Virot, porte l'empreinte d'une *caliga* garnie de clous.

Il est à remarquer que les tuileaux de Mantoche sont plus allongés que ceux des autres localités.

semblent des déchets d'atelier se trouvent fréquemment un peu plus loin aux lieux dits *Sur-Pennecery* et *En-Terraillot*.

Digitized by Google

A Membrey, ils mesurent $0^m33 \times 0^m45$; à Horbourg (*Argentuaria*), $0^m32 \times 0^m40$; d'après Schœpflin, les tuileaux portant des marques de légion, trouvés en Alsace, mesurent 1 pied 9 pouces 1/2 sur 1 pied 4 pouces, soit $0^m595 \times 0^m44$; dans les mêmes proportions, par conséquent, mais plus grandes que notre plus grand modèle.

Les rangées longitudinales de tuiles posées sur un toit laissaient un joint entre les bords contigus. Pour empêcher la pluie d'y pénétrer, il fallait les recouvrir de tuiles creuses, analogues à nos faitières, nommées *imbrices*. Toutes celles que nous avons recueillies entières, mesuraient 0^m36 de long et se trouvaient plus évasées à une extrémité qu'à l'autre, afin de permettre leur emboîtement. Elles étaient donc plus courtes que les deux modèles de tuileaux.

Dans certaines salles de la villa, qui paraissent avoir été des salles de bain, on a mis à jour des conduits construits en briques. Les unes de forme carrée, appelées *latera* par les Romains, mesurent 0^m19 de côté sur 0^m03 environ d'épaisseur ; d'autres rectangulaires, appelées *lydii*, mesuraient avec la même épaisseur $0^m265 \times 0^m44$.

Les plus petites briques carrées trouvées à Membrey mesuraient 0^m23 de côté ; celles de Horbourg de 0^m20 à 0^m25 ; nulle part on n'en a encore signalé de rectangulaire.

A Mantoche, dans une salle qui paraît avoir été un hypocauste, on a recueilli des briques rectangulaires de $0^m295 \times 0^m410$ avec 0^m025 d'épaisseur ; sur l'une des faces, elles portaient un dessin au peigne composé de lignes droites entre des lignes ondulées. Elles formaient sans doute le plancher (*suspensura*) de l'hypocauste.

Des briques de dallage, rencontrées dans une chambre, mesuraient $0^m222 \times 0^m235$, avec une épaisseur de 4 à 5 centimètres. D'autres fragments avaient de 6 à 8 centimètres d'épaisseur et paraissaient aussi de dimensions plus grandes.

Ce qu'il y avait de plus intéressant, comme briqueterie, c'étaient les conduits de chaleur rectangulaires. Nous en avons rencontré de deux grandeurs.

Les plus petits mesuraient 0^m20 de long sur 0^m13 de large et environ 0^m21 de haut ; l'épaisseur des parois était de 0^m02 environ. Les petites faces étaient lisses, les grandes ornées de lignes droites tracées au peigne. Deux fragments de petits côtés qui avaient 0^m13 de large, étaient cependant ornés de dessins. Il n'a pas été possible de déterminer la largeur des plus grands conduits, mais ils avaient tantôt 0^m29 de long sur 0^m285 de haut, tantôt 0^m27 de large et 0^m31 de haut ; ils étaient également ornés de dessins ondulés et droits, tracés au peigne.

Des orifices circulaires de 0^m85 de diamètre se voyaient vers le milieu de quelques parois.

A Membrey, ces conduits sont bien différents de ceux de Mantoche ; plus solides, plus épais, ils mesurent $0^m33 \times 0^m31$ avec 0^m45 de haut et un orifice rectangulaire percé dans la paroi latérale la plus petite, mais ils sont pareillement ornés de dessins au peigne.

Nous devrions encore mentionner des tuyaux de conduite d'eau en terre cuite trouvés sur le territoire de Mantoche, mais nous n'avons pas la certitude qu'ils aient été fabriqués à la Fausse-Paillotte.

Nous allons aborder maintenant l'étude des poteries gallo-romaines trouvées à Mantoche.

Disons d'abord que celles de la villa étaient toutes brisées ; on n'a pas pu recueillir un seul vase entier. C'est à peine si quelques-uns ont pu être en partie reconstitués. Mais le cimetière gallo-romain a fourni, par contre, au Musée de Gray, et à la collection de M. Virot, de nombreux spécimens de poteries entières, où l'on retrouve à peu près

Digitized by Google

tous les types de la villa. Grâce à ces sources, nous avons pu étudier les poteries à un double point de vue : celui de la forme et de l'ornementation, et celui de la technique.

Pour cette dernière, notre collègue M. Bouchet, faïencier à Gray, m'a donné de précieux renseignements ; d'autre part, M. Macheras, instituteur à Mantoche, a bien voulu me prêter le concours de son habile crayon pour la reproduction des principales pièces.

Qu'ils reçoivent tous deux, ici, l'hommage de toute ma gratitude.

Nous pouvons classer nos échantillons en deux grandes divisions : les poteries mates et les poteries à couverte.

Dans les poteries mates, nous trouvons d'abord une série de fragments à pâte grossière, où le calcaire apparaît en grains blancs dans la cassure, au milieu d'un magma coloré par des matières charbonneuses (1). Très épaisse, cette poterie est cependant assez dure, et même la cuisson a été portée assez loin pour que la chaux, agissant comme fondant, ait produit une sorte de glaçure sur la surface, cependant rayable par l'acier. La pâte est bulleuse, un fragment brun rappelle absolument les poteries préhistoriques. Pour deux autres, la pâte, qui paraît moins calcaire et plus quartzeuse, a été portée au rouge brique. Aucune ornementation ne distingue cette poterie, qui ressemble beaucoup à celles de la couche gauloise de la grotte de Courchapon, et même à de plus anciennes. Elles constituaient douze vases à panse et bord fortement évasé ; un des fragments porte sur le rebord deux sillons creux servant d'ornementation (fig. 18). Certains bords sont légèrement creusés en gouttière à l'intérieur. Un autre vase à petit rebord avait les flancs presque droits. Tous sont faits au tour, les fonds plats et assez larges,

(1) V. Pl. III, fig. 3 à 18.

Digitized by Google

Ils sont noircis en partie, par une couverte à la suie, spéciale aux poteries primitives. Treize vases sont des écuelles plus ou moins profondes, à fond épais, atteignant 0m015 d'épaisseur (fig. 13). Leur bord est généralement doublé à l'intérieur d'un bourrelet qui leur donne plus de force. Enfin, un fragment provient d'un plat ou patère peu profonde (fig. 17).

Nous avons ensuite quelques fragments se rapportant à des vases absolument semblables de forme, à pâte également grossière, mais gris clair, qui semble être le produit d'une cuisson plus forte. Cependant, on y remarque un peu plus de recherche dans l'ornementation, qui consiste en quelques filets en creux (1). Cinq fragments de vases, et trois d'écuelles encore semblables de forme aux précédentes, sont en poterie fine grise.

Cette même pâte constitue un fragment de vase, de type et d'ornementation mérovingiens, le seul trouvé dans la villa, et un vase entier identique trouvé dans les sépultures (2) (collection Virot). Peut-être les premiers sont-ils également mérovingiens.

Nous avons ensuite une grande série de vases à pâte rouge-brique, assez fine et micacée, passant parfois au gris par l'action du feu, et réservés sans doute à des usages vulgaires. Ce sont des *cortina*, vases peu profonds et à pieds courts, avec fort rebord, destinés peut-être à fondre des graisses (3); on en a trouvé de semblables, au Mont-Beuvray ; et des *ollæ* à bord aplati, souvent creusés d'une gouttière facilitant la fermeture d'un couvercle (4). Une petite patère très simple a été recueillie dans les sépultures.

(1) On a trouvé dans le cimetière antique d'Auvet (méro-carlovingien), un vase presqu'entier, assez grand, de même pâte.
(2) V. Pl. XIX, fig. 2.
(3) V. Pl. VII, fig. 2.
(4) V. Pl. VI, fig. 3.

Digitized by Google

La terre rouge compose aussi de grandes terrines (*malluria*) avec rebord garni d'un bourrelet interrompu en un point pour former bec d'écoulement (1) ; et des amphores, à base terminée par une sorte de pied.

Tous ces vases rappellent des formes gauloises trouvées au Beuvray ; de même qu'un fond de vase en terre fine, très tendre et peu cuite, couleur café au lait, ornée de cordons de points allongés, produits évidemment avec une roulette promenée sur la pâte. Quelques fragments de terre rougeâtre ou jaunâtre proviennent de vases ornés de stries verticales (2) et de côtes unies ou caténées, ornementation qu'on trouve également sur des vases du Beuvray.

Une pâte, jaune pâle ou rougeâtre, compose les vases suivants : de grandes amphores à fond étroit mais plat, à anses de section aplatie et à courbe arrondie, reliant le col peu élevé à une panse très bombée, rappelant le type des lagènes (3) ; de grandes terrines ; de grandes amphores, dont les anses ont des sections arrondies, et une courbe un peu plus allongée que les précédentes ; un grand nombre de flacons à panse très bombée, petit goulot et une seule anse, sortes de *gillo* destinés à contenir de l'eau. Un de ces vases entier est conservé dans la collection Virot, et provient du cimetière antique (4). Nous avons encore une écuelle, semblable à celles en terre grise, et une dizaine *d'ollæ*, rappelant toujours les formes des vases du Beuvray (5).

Nous avons trouvé des fragments d'une *olla* en terre rosée, très fine, avec commencement de lustre produit par un polissage (6), et un fragment d'un *calathus* au bord

(1) V. Pl. VIII, fig. 1.
(2) V. Pl. I, fig. 2.
(3) V. Pl. VIII, fig. 2.
(4) V. Pl. VII, fig. 1.
(5) V. Pl. VI.
(6) V. Pl. VI, fig. 5.

aplati et garni de rainures dites grain d'orge pour permettre le lutage d'un couvercle (1). Enfin, dans les sépultures, on a recueilli une sorte d'entonnoir *(infundibulum)*, composé d'un vase conique à l'intérieur et percé d'un trou au fond (2). Un essai de couverte nous apparait sur quelques cortines et écuelles, au moyen de paillettes de mica, répandues à leur surface et qui leur donne un aspect doré.

Nous devons encore parler de trois vases, trouvés tous dans une petite construction découverte dans les substructions de la villa, et évidemment antérieure à celle-ci. Tous trois avaient la forme des pots à fleurs modernes, avec un trou au fond et trois sur le milieu du pourtour. Ces trous étaient très grossièrement forés, et les bavures n'étaient même pas effacées. Un simple bourrelet renforçait le bord. Ces vases ne différaient entre eux que par la couleur, mais la pâte parait la même ; elle est micacée, assez fine, mais contient des grains de quartz parfois assez gros. L'un d'eux est presque entier avec la pâte rouge très foncée, et une couverte noire produite par enfumage (3) ; un autre est gris cendre, le troisième est rougeâtre. Ces différences de coloration ne semblent dues qu'à des degrés différents de cuisson. Quant à leur usage, ils n'ont pu servir qu'à la fabrication du fromage ou à renfermer des charbons, comme braseros, et nous nous arrêtons à cette dernière destination, car le nombre des trous semble trop minime pour permettre d'égoutter le fromage. Du reste, cette forme de braseros en terre a subsisté en Alsace, et nous en avons vu vendre dans notre enfance sur le marché de Colmar.

A Rome on nommait *trullæ* ces vases à charbons.

Quant aux vases à couverte, nous en avons de plusieurs

(1) V. Pl. VI, fig 2
(2) V. Pl. V, fig. 2
(3) V. Pl. IV, fig. 3.

Digitized by Google

sortes : les uns à pâte épaisse, sont recouverts d'une engobe argileuse rouge brique, rouge violâtre ou noire ; d'autres à pâte plus mince, portée au rouge, sont recouverts également d'engobe argileuse rouge, jaune ou noire.

D'autres vases constituent la poterie lustrée proprement dite. Leur surface glacée est rouge, grise, noire, ou brun marron.

Le rouge paraît obtenu pour quelques-unes par le ton même de la pâte avivé par un simple polissage donné par le tourneur sur la pièce crue ; pour celles appelées improprement *samiennes*, la couleur rouge est obtenue par un vernis silicaté alcalin qui exalte la couleur propre de la pâte. Souvent enfin le rouge est obtenu par une engobe de cette couleur car alors la pâte est grise à l'intérieur et l'engobe se détache parfois par plaques

Les poteries grises ont également le même enduit silicaté, avivant la couleur grise de la pâte.

Le noir est obtenu sans doute par un mélange de chaux, d'oxyde de fer et d'oxyde de manganèse, mais ce mélange, sous l'influence d'un feu chargé de fumée, passe au bronze, au lustre métalloïde ou d'aspect plombaginé par une cristallisation de la masse.

M. Bouchet a obtenu par ce procédé, un lustre identique à celui de certaines de ces poteries romaines. Quant à la nuance brun-marron, elle résulte d'un noir très mince laissant transparaître le subjectile rougeâtre. La présence du manganèse se manifeste par la teinte violacée qui apparaît dans la cassure de la pâte. Le milieu restant rouge brique entre deux zones violacées.

Au Creux-du-Lare, les poteries à lustre noir ou brun sont toujours très minces, mais deux ou trois vases seulement avaient la teinte franche ; généralement elles passent plus ou moins au lustre métallique ou au bronze.

Digitized by Google

Cet accident de la cuisson semble même avoir été recherché, car deux vases entiers trouvés dans les sépultures ont acquis cette nuance ; or il est à remarquer que ces inhumations étaient presque toujours accompagnées de poterie de luxe. Du reste, ces variétés de la couleur noire n'ont rien d'important, un four trop chauffé peut faire évaporer le noir et le ramener plus ou moins partiellement au rouge-brun. Le rouge, à son tour, peut passer au noirâtre par une absorption de fumée (1).

La poterie à engobe peinte est assez primitive ; on en a retrouvé de ce genre au Mont-Beuvray ; toutefois, là, il y avait recherche de peinture, tandis qu'à Mantoche les quelques fragments trouvés ont une coloration unie ou une ornementation rudimentaire. Ce sont une patère et une écuelle, rouge seulement à l'intérieur, deux patères, une terrine et les débris avec becs de deux grandes terrines rouges intérieurement et extérieurement, un bord de vase jaune avec trace de raie rouge, un fond de vase rouge avec rayure noire. Des fragments d'un vase marbré de rouge extérieurement. Les fragments de deux patères, d'une *patina* (2) et d'un couvercle, peints à l'extérieur seulement en rouge violâtre. Un goulot avec anse d'un flacon en terre rouge, couvert de blanc jaunâtre. La pâte de cette poterie, généralement épaisse, est blanc-grisâtre, fine et micacée. L'ornementation ne consiste qu'en quelques filets ou bourrelets.

La poterie rouge, lustrée au tour, est représentée par les fragments de quatre petites écuelles sans ornementation, de deux patères très simples, de deux fonds de vases et deux *patinæ* ornées de festons dont on retrouve le modèle sur presque tous les vases sigillés de la région. Cette po-

(1) Voir Jacquemart, Merveilles de la Céramique, p. 12.
(2) V. Pl. III, fig. 1.

Digitized by Google

terie compose aussi la plus grande partie des vases trouvés dans les sépultures ; ce sont une petite *olla*, une cruche, une lagène, une petite patère et trois plus grandes (1), ornées de cordons de points allongés, ou d'un dessin imitant un nattage, ces deux dessins font du reste la base de presque toute l'ornementation des vases de Mantoche.

Je considère comme étant primitivement faits de la même façon trois vases *brûlés*, c'est-à-dire passés au gris cendré par l'exposition au feu d'un bûcher. Deux d'entre eux, trouvés dans les sépultures, sont une tasse à bord évasé et à anse (2), et une petite patère ; l'autre est un fragment de la partie supérieure d'un vase semblable, mais beaucoup plus grand, recueilli dans la villa. Peut-être faut-il rattacher au même genre de poterie, cinq fragments de *patinæ* sigillées, dont l'ornementation consiste pour deux d'entre elles au feston habituel, avec sujets de chasse, sans doute, car on distingue nettement un sanglier sur l'un des fragments (3). Deux autres sont décorées de stries disposées en rangées ou en étoiles. La cinquième qui a subi une altération de cuisson par absorption de fumée, est décorée de guirlandes. La glaçure de la surface, comme celle de toutes les poteries précédentes, se laisse facilement rayer par l'acier (4), tandis qu'il n'en est pas de même des suivantes, que je range pour cela dans la catégorie des poteries lustrées par application d'un enduit silicaté alcalin. Celles-ci, assez nombreuses aussi, toutes recueillies à la villa, sont représentées par les fragments de plusieurs *cyathus* ou tasses (5), de dix *patinæ* et de neuf grandes patères. Les *patinæ* sont toutes sigillées

(1) Pl. V, fig. 1 ; Pl. VII, fig. 1 ; Pl. XX, fig. 1 ; Pl. XV.
(2) Pl. IV, fig. 2.
(3) Pl. XVII.
(4) C'est pour ce motif que j'admets le polissage au tour, nié par les auteurs récents, pour lesquels toute la poterie rouge lustrée est obtenue par un vernis. V. Dict. de Daremberg et Saglio, art. Fictile.
(5) Pl. XIV.

d'ornementations variées, représentant, avec le feston habituel, des rinceaux, des feuillages, des oiseaux, des sujets de chasse (1), etc.....

Je considère comme poteries de même nature, altérées par une cuisson trop forte, trois fragments de patères, décorés de cordons, imitant un tressage d'osier (2). Comme décoration particulièrement singulière, je citerai deux grandes patères dont le fond intérieur est semé de grains de quartz blanc, qui, sur le fond rouge assez foncé, de la pièce, devait produire un certain chiné, rappelant le calcaire à entroques des environs de Dole, très employé dans la villa comme marbre de revêtement (3).

Les poteries grises lustrées se rapportent à deux types de vases. Les uns petits, sortes de *patinæ*, au nombre de quatre, ont une forme tout à fait particulière ; leur bord est garni d'un fort bourrelet, et leur panse est ornée de filets fortement creusés ou de cordons de stries hachées et ondulées (4). Les autres vases, du type des potiches, à col large et bas, à panse rebondie, à fond plat et assez étroit, sont décorés de cordons de points allongés et de filets creusés ; les fragments recueillis se rapportent à une dizaine de vases. Une lampe de décoration très simple, mais signée, appartient à la même poterie (5).

Arrivons enfin aux poteries lustrées de noir, de brun, et plus au moins bronzées.

Nous n'avons que quatre ou cinq fragments de poterie nettement noire, dont on ne peut même déterminer la forme, décorés avec la même simplicité de filets et de poin-

(1) V. Pl. XVI, fig. 1, et Pl. XVII.
(2) Pl. XVIII, fig. 2, 3 et 4.
(3) D'après Brongniart, ces vases servaient à râper les plantes aromatiques ou médicinales.
(4) Pl. XI, fig. 3 et 4.
(5) Pl. XI, fig. 1.

Digitized by Google

tillés. Un seul bord d'une sorte *d'olla* est décoré à la pointe de traits entrecroisés (1), décoration et forme que l'on a retrouvées au Mont-Beuvray. Un fragment d'écuelle, à pâte blanche très dure, avec rebord à l'intérieur et couverte noire très lustrée, a été recueilli dans le blocage de la scaïole d'une salle de la villa. Des poteries semblables ont été trouvées par M. Bulliot au Mont-Beuvray (p. 185). Par contre, nous avons un vase presque entier d'un brun très foncé à reflets métalliques, décoré de cordons de petites stries (coll. Virot); plusieurs fragments de vases du même genre; trois beaux vases, d'un brun marron, également à reflets métalliques, décorés d'épis, de guirlandes et de rinceaux tracés en creux (2) pour deux d'entre eux, et pour le troisième de bandes écailleuses; enfin, un vase presque globulaire, d'un brun jaunâtre, décoré de bandes ou de cordons striés (3). La couverte de celui ci est craquelée et la pâte grise, d'où la teinte jaunâtre sous l'enduit noir très mince. Nous avons encore plusieurs fragments, brun plus ou moins foncé avec décorations analogues. Tous ces vases sont du type des potiches, dérivé de *l'olla*.

La poterie bronzée est représentée par une vingtaine de vases se rapportant à deux types: l'un est dérivé de *l'olla* (4), l'autre est étroit et allongé, retréci à la base, légèrement renflé à la panse, qui est ornée de bosselures régulières et surmontée d'un col large et haut (5). Ce type est assez semblable à celui que M. Bulliot a trouvé au Mont Beuvray et qu'il identifie aux chopes à bière. La couleur est tantôt celle du cuivre rouge, tantôt celle de l'argent bruni, tantôt celle de la plombagine. La décoration, en outre des bosselures,

(1) Pl. XVI, fig. 2.
(2) Pl. XII, fig. 1 et 2.
(3) Pl. IV, fig. 1.
(4) Pl. X, fig. 1.
(5) Deux de ces vases ont été trouvés dans les sépultures. V. Pl. IX.

reste la même : cordons de stries, bandes écaillées, filets ; deux fragments sont ornés de rinceaux et de larmes en relief (1) ; quelques autres sont semés de grains de sable qui leur donnent un aspect rustique. Un assez grand fragment *d'olla* est revenu au rouge foncé très brillant avec, par places, des reflets bronzés. Une *patina* est décorée de rangées de points allongés et de rinceaux en rouge mat sur le fond rouge irisé (2). Une *hydrie* a pris par places des teintes d'un brun foncé sur rouge vif ; une *patina* du même type que celles du Mont-Beuvray a pris une nuance rouge brun avec taches noires (3).

Toutes ces teintes doivent être considérées comme des altérations, subies pendant la cuisson, du lustre noir ou brun.

Je signalerai encore une petite lampe en terre cuite jaune, très mince, à reflet brun métallique, avec bec large. L'anneau de suspension a disparu et se trouvait sans doute au-dessus du trou central pour l'introduction de l'huile (4). Sur le fond, on voit la marque T F. Plusieurs fragments de vase en terre grise dure, avec lustre gris bleu, imitant un craquelé, ont été trouvés en deux places. Un fragment de bord du même vase a été recueilli au Château-Grillot, il portait des incrustations de mortier. Cette poterie, selon la remarque de M. Bouchet, est analogue à celle des Arabes ou de l'Asie-Mineure.

La poterie mérovingienne n'est guère représentée que par deux vases, qui ont pu être reconstitués en entier par M. Virot, et qu'il a trouvés dans les sépultures (5).

(1) Une *olla* décorée de même, aujourd'hui perdue, a été trouvée dans les sépultures en 1847. A la même époque on a recueilli un *lecythus* et une petite *olla* décorée d'écailles, à couverte rouge cuivrée, conservés au Musée de Gray. Pl. XX, fig. 2 et 3.
(2) Pl. XIII, fig. 3.
(3) Pl. XII, fig. 3, et Pl. XIII, fig. 2.
(4) Pl. XI, fig. 2, 2b, 2c.
(5) Pl. XIX, fig. 2 et 3.

Digitized by Google

Ce sont des sortes de vases à boire de la forme caractéristique de l'époque mérovingienne ; l'un est gris, l'autre noirci par enfumage ; la pâte est fragile, bien qu'épaisse et assez cuite ; la décoration consiste en quelques filets et rangées de points carrés imprimés en creux, ou cordons de stries alternativement obliques. Un vase de même forme, décoré de bourrelets, à couverte de noir de fumée, a été recueilli au même lieu en 1847, et appartient au Musée de Gray.

Dans les sépultures que j'ai fouillées, j'ai trouvé encore quelques petits fragments de vases semblables et les débris d'un pot, à panse et à bord évasé, décoré de dessins imitant une sorte de clayonnage (1). Enfin, dans la villa, il a été recueilli, à la surface du sol, un fragment d'un vase semblable à ceux de M. Virot, en terre grise, et un autre fragment en terre rouge brique mat d'un vase semblable de forme à celui que j'ai moi même recueilli dans les sépultures, mais dont la décoration est faite de cordons de points carrés (2).

Je ne prétends pas que toutes ces poteries ont été fabriquées à Mantoche, d'autant plus que la destruction du four à potier de la Fausse-Paillote ne permet plus de reconnaître le genre de poterie qui pouvait s'y cuire.

Cependant, l'argile de Mantoche permettait de façonner au moins trois espèces de ces vases, et l'on pouvait pour les autres, la mélanger facilement avec des terres apportées des localités voisines, des environs de Frasne-le-Château ou de La-Charité, par exemple, celles-ci contenant l'oxyde de manganèse nécessaire à la composition de la couverte noire.

(1) Pl. XIX, fig. 1.
(2) M. Vernillet a recueilli également des fragments de poterie mérovingienne, avec ornementation semblable, aux climats dits Champ-Rouget et la Thoraze. V. aussi Pl. XVIII, fig. 6.

Digitized by Google

Il faut remarquer aussi que beaucoup de nos vases ont des défauts de cuisson, ce qui ne devait pas en faciliter l'exportation. Il est évident que l'on s'en est servi sur place pour ne pas les jeter au rebut. On a cru longtemps aussi que la terre à lustre rouge était la fabrication exclusive de l'île de Samos. Mais les découvertes de M. Schweighaeuser à Heiligenberg en Alsace et celles qu'il a signalées à Rheinzabern ont démontré que les fours de potiers romains atteignaient une grande perfection, et que, d'autre part, on y fabriquait des poteries sigillées au moyen de moules gravés en creux et qu'on y a retrouvés. La marque du sculpteur du moule était apposée à l'extérieur, parmi les ornements ; c'est ce que l'on constate aussi sur un de nos vases ; tandis que la marque du potier s'imprimait sur le fond intérieur (cfr. Ravenez, trad. de l'*Als. ill. de Scharpflin*, III. p. 80 à 88).

Bien que nous n'ayons pas de preuve de cette fabrication à Mantoche, on voit que rien ne s'y opposerait. Cependant, jusqu'à preuve du contraire, il faut admettre que les poteries fines du Creux-du-Lare ont été importées.

Voyons les renseignements que l'on peut tirer des quelques marques de céramistes et des graffites constatées sur les poteries de Mantoche. En voici la liste :

SIGLES

ATTILLVS.F, en relief, sur base de lampe en terre grise lustrée.

CINNAMI, en relief, rétrograde, à l'extérieur d'une *patina* en terre rouge lustrée ; diagonalement, au milieu d'une guirlande de feuillage (coll. Virot).

EC....., en relief, mal imprimé sur *umbo*, au fond intérieur d'une patère en terre rouge lustrée.

FLFBASE, en relief, très usé, sur anse arrondie d'amphore en terre grise, tendre, peu cuite.

Digitized by Google

IVRII...M, en relief, très usé, au fond d'un bol en terre rouge lustrée.

MATVRI, en creux sur anse aplatie d'amphore en terre jaune.

PNL, en relief, rétrograde, sur anse à section arrondie d'amphore en terre rose brique.

REDIL. F, en relief, sur le fond intérieur d'une tasse en terre rouge lustrée ; T renversé ou double L. (coll. Virot).

RVFI en creux sur fragment de tuile ; la même marque apparait sur une cassure de la pièce, mais elle parait mal venue, d'où sa répétition.

VPSICO FE(cit) ? en relief, fruste, sur fond de patère en poterie rouge à engobe, trouvé dans les sépultures du cimetière gallo romain.

T, en relief, sur base de lampe en terre blanche fine, tau éolo-dorien.

VC, en relief sur anse d'amphore, terre jaune.

GRAFFITES

IM.T, à la pointe, avant cuisson ? à l'extérieur d'un bord d'écuelle en terre jaune micacée.

IVLI. M, à la pointe, après cuisson, sur le flanc et vers la base d'un vase fragmenté en terre rouge mate ; L en forme de ʎ primitif argien.

N, très inhabilement tracé à la pointe, traits mal assurés rétrograde sur col d'*olla* à couverte bronzée violacée.

XII, chiffre XII (?), après cuisson sur col d'*olla* en terre jaune.

La marque d'ATTILLVS a été rencontrée à Rheinzabern (Mone, Urgeschichte des badischen Landes) ; elle se trouve au musée de Darmstadt (Schurmann), à Lyon Trion, et elle a été trouvée à Reims, sur fond de bol en terre rouge lus

trée (coll. Habert). Je pense que ce céramiste était Rhenan et qu'il écoulait ses produits par voie commerciale ; peut-être toutes les poteries grises lustrées sortent-elles de sa fabrique ; la petite dimension de tous ces vases permettait facilement leur transport. D'après la forme de la lettre L, qui ressemble presque à un I, on peut supposer qu'elle est postérieure au IIe siècle.

La marque de CINNAMVS est très répandue, et je croirais volontiers qu'il a existé plusieurs céramistes de ce nom. En effet, le caractère des marques est souvent différent ; il y en a d'archaïques, alors que d'autres sont en caractères de la belle époque, comme la marque que j'ai recueillie. Trois exemplaires de cette dernière marque ont été recueillis à Vertault et une à Nuits-sous-Beaune. Elles sont toutes rétrogrades et placées à l'extérieur des vases parmi les ornements. On a trouvé les mêmes marques à Amiens (deux exemplaires), en Normandie et à Londres. Une autre en grandes lettres, avec la variante CINNAMI.OF, a été trouvée à Troyes, également à l'extérieur d'un vase, mais non rétrograde. Quant à la forme archaïque du nom, elle a été recueillie sur fond de vase et rétrograde à Nuits-sous-Beaune, ainsi qu'à Lyon, Rouen (cinq exemplaires), Tongres. En raison de la dispersion de cette marque, il y a lieu de supposer que le céramiste qui pouvait être mouleur était surtout modeleur de moules et les vendait à d'autres potiers, mais non sans les avoir revêtus de sa marque. En raison de la plus grande fréquence dans le N.-E., c'est là, peut-être en Normandie, qu'il faut chercher l'atelier de Cinnamus.

Quant aux deux marques illisibles, on pourrait peut-être identifier la première avec (TE)C(VL)IAR.F. trouvée à Langres, et la seconde avec IVREI(VS) trouvée à Reims. Mais on ne peut rien affirmer à ce sujet, vu l'état de

Digitized by Google

mauvaise conservation où se trouvent ces empreintes.

La marque FLFBASE, appartient sans doute à une association de potiers ; elle paraît inédite ; on pourrait lire FL(avius) F(ecit) BASE(ius) ; mais il y a absence de points séparatifs entre les noms, contrairement à ce qui a lieu généralement dans les marques d'associés.

Si ce n'était contraire à l'usage, ou du moins très rare, que les potiers aient donné leurs prénoms, on pourrait aussi lire F(ecit) L.F.BASE(ius). Enfin, si l'on veut remarquer l'intervalle qui existe entre l'A et l'S, on peut encore lire l'association FL(avius) F(ecit) BA(ssicus) SE(cundavit) ou SE(cutus) (1). On pourrait enfin lire aussi FL(avii F(ilius) BASE(ius). La forme des caractères, quoique négligée, appartient au Ier siècle.

MATVRVS est mieux connu. On l'a trouvé également sur une anse d'amphore (2), à Pontailler-sur-Saône (voisin de Mantoche) et à Luxeuil. La même marque s'est trouvée, mais différemment écrite, à Vertault, Tongres, Douai, Londres, Rotweil, Entrain (Nièvre). Ces dernières peuvent ne pas être du même artisan que notre fabricant d'amphores qui, lui, paraît avoir eu son atelier sur les bords de la Saône. La forme de l'M à hastes droites et de l'A indiquent une époque postérieure au IIe siècle.

RVFVS est aussi connu, c'est un nom très répandu et qui pouvait être commun à plusieurs potiers, surtout si l'on considère qu'il est la traduction de *Le Rouge* ou *Le Roux*, nom de famille si fréquent en France, comme *Roth* en Allemagne. Mais toutes les marques connues se sont trouvées sur vases ; même sur poteries rouges, antérieures à l'occupation romaine, du Mont-Beuvray. Comme tuilier il n'est

(1) Ce qui le rapporterait à deux potiers connus : Flavius et Bassicus qui aurait été son élève ou son successeur. C'est la leçon à laquelle s'est rallié M. Héron de Villefosse au congrès de Nancy.

(2) Evidemment imprimé avec le même poinçon.

connu qu'à Attricourt (1). Cependant, sur un antefixe de Lyon, on lit SECVNDVSR(VF)I.F. Pour moi, Rufus est le tuilier de Mantoche, mais je lui rapprocherai sous toutes réserves, une marque OFRVFIN trouvée à Mirebeau sur fond de bol en terre rouge lustrée. OFRVFI a aussi été rencontré à Langres. La forme des caractères de cette marque est du IIIe siècle. Toutes les autres marques sont inédites.

Quant aux graffites, ce sont généralement plutôt des marques de propriétaires que de fabricants.

Le graffite IM.T pourrait cependant être une marque de potier, quoique l'enclitique T ne soit pas connue. Pour le graffite IVLI.M, je lirai plutôt Julius Maximus ou Julia Mater que Julii Manu. C'est un exemple de l'écriture cursive de nos gallo romains qui justifie l'allégation de César sur l'écriture des Gaulois ; *litteris graecis utuntur*. En effet, la lettre L est grecque, elle se rencontre du reste fréquemment dans les inscriptions graffites et notamment sur cet *ex voto* : VIND MAIF/IVLIA VSLM. (2), trouvé par M. Flouest à Essarois.

Le troisième graffite est un N écrit par une main mal assurée ; c'est un gribouillage d'enfant.

Quant au dernier, malheureusement tronqué par une brisure, il semble avoir été un XII et avoir désigné la contenance du vase peut-être 12 *quartarii*, qui peuvent se rapporter à la grandeur du récipient.

Qu'on me permette encore quelques réflexions sur la forme de ces vases. Lorsque l'on a feuilleté l'album des poteries gauloises trouvées au Mont-Beuvray, on est convaincu de l'analogie de forme qui existe entre ces poteries et celles de Mantoche. Dans ces dernières, les types classiques gré-

(1) Sur plusieurs tuiles trouvées dans la villa d'Ates (Mouthon, Hist. d'Autrey, p. 161) à 16 kilomètres environ de la villa de Mantoche.

(2) Vindonni) Mai F(ilia) Julia v(otum) s(olvit) l(ibens) m(erito). Le *λ* grec apparaît du reste aussi dans les inscriptions cursives de Pompéi.

Digitized by Google

co-romains n'apparaissent que dans quelques amphores, dans les patères et les *patinæ* en terre rouge lustrée. Les types gaulois, au contraire, se sont conservés dans les lagènes, les *cortinæ*, les *ollæ*, les patères et écuelles en poterie mate ; ce sont ces types qui se sont conservés depuis les premiers âges de la céramique préhistorique jusqu'à nos jours. La forme du vase de la villa en terre grise grossière, n'est elle pas encore celle de notre moderne *Pot au feu comtois ?* Certaines *ollæ* ne ressemblent-elles pas à nos *trappes* creuses ? Nous retrouvons encore *l'assiette calotte* de nos jours, et, pour aller de la *cortina* à notre casserole, il suffit de l'adjonction d'un manche.

Quant à la poterie de luxe gauloise, nous la retrouvons dans deux *patinæ* à engobe peinte, et dans le vase à panse rebondie et col large et bas, du genre de nos potiches, dérivé de *l'olla*, dont on a retrouvé de nombreux exemplaires à la villa. Cette forme se retrouve surtout sur les monuments égyptiens d'où elle a pu être apportée chez nous par les Phéniciens et par la vallée du Rhône. Enfin, le vase étroit et haut que M. Bulliot pense avoir été destiné à boire la bière gauloise, et dont la forme est si particulière, ne nous est-il pas représenté par plusieurs exemplaires (1) ?

Quant à l'ornementation, elle apparait la même ou à peu près sur tous nos vases, ce sont les filets, les rangées de stries et de pointillés dont on retrouve plusieurs échantillons analogues, au Beuvray ; les bosselures semblent particulières à nos régions, ainsi que les nattages. Enfin, les épis qui décorent deux de nos vases, ne sont-ils pas un hommage à notre région séquanaise si fertile en céréales ? Quant au feston qui décore les *patinæ* rouge lustré, nous avons déjà dit qu'il se retrouve partout : à Rheinzabern,

(1) De semblables vases ont été recueillis dans les sépultures de Thoraise (Doubs). Musée de Besançon.

à Strasbourg, Horbourg, Bâle, Mandeure, Saint-Sulpice et Vertault.

Partout le même dessin apparait au dessous du bord; c'était comme la torsade de nos mosaïques et la poste grecque un motif classique (1).

Ainsi, l'industrie céramique à Mantoche remonte aux temps préhistoriques. Pendant la période gallo-romaine, elle a tout son essor, et l'on fabrique à l'atelier de la Fausse-Paillotte, la briqueterie, les conduits de calorifères, la poterie mate et peut-être aussi la poterie fine et lustrée. Mais, ces dernières branches de la céramique s'éteignent peu à peu dans la barbarie de la période mérovingienne, et la tuilerie seule se maintient jusqu'au milieu du XIXe siècle, pour tomber définitivement, tuée par la facilité des communications dans le siècle de la vapeur.

§ 12. Les verreries gallo-romaines de Mantoche.

Les fouilles pratiquées au Creux-du-Lare, par la Société grayloise d'Émulation, ont ramené au jour quelques débris de verreries, intéressants pour l'histoire de l'art du verrier. Mais c'est surtout le cimetière gallo-romain de Mantoche qui a fourni à la collection de M. Virot, des pièces remarquables qui y sont conservées. Elles consistent en trois vases, dont deux sont restés intacts; le troisième, vase à boire, conique, très simple de bord, en verre blanc, quelque peu irisé par exfoliation, très mince, et sans ornementation, du genre des vases appelés *futile* par les romains, était brisé, mais on a pu le reconstituer entièrement. Un verre en

(1) Le fond de quelques grands vases en terre rouge lustrée est incrusté de grains de quartz. Nous avons supposé que c'était une recherche d'ornementation parce que les grains ne sont guère saillants, mais selon Brongniart, ces vases auraient servi au râpage et à la trituration des fruits et plantes à l'usage culinaire ou pharmaceutique.

Digitized by Google

tout semblable avait été déjà trouvé par M. Guyard (1) au même lieu.

Des deux autres pièces, l'une est une *patella* en verre blanc verdâtre, absolument transparent, sans irisation. Le bord peu élevé est un peu gauchi, rebordé, le pied est assez large et peu élevé aussi. Pas d'ornementation particulière (2).

La troisième pièce est la plus remarquable et sans doute rare (3). Du même verre que la *patella*, elle représente une sorte de tonnelet, avec une petite ouverture sur le milieu de l'un des fonds. Sur le côté, à la place occupée généralement par la bonde, se trouve une petite anse en verre rapporté, et, vers les deux extrémités, de petits cordons de verre simulent les cercles. L'ouverture est sans goulot ; c'est un simple trou avec bavures, percé dans le verre encore mou, et légèrement enfoncé pour faciliter l'introduction du liquide (mais non sa sortie). Un vase en terre jaune mate, en forme de petite terrine et percé d'un trou au milieu du fond, accompagnait ce tonnelet et s'y adaptait parfaitement pour servir d'entonnoir (4).

Le tombeau en pierre découvert en 1846 contenait, avec des poteries gallo-romaines, trois pièces en verre ; un balsamaire, *alabaster* ou *unguentarius* ; un flacon sphérique surmonté d'un long col, et un vase en forme de gobelet à pied ; ces pièces étaient fortement irisées par l'exfoliation, et le verre à boire enveloppé en partie d'une couche de dépôt calcaire. Les deux derniers objets étaient placés aux pieds des squelettes. Ils étaient autrefois conservés au Musée de Gray et sont aujour-

(1) Marnotte, Mémoire cité. V. Pl. XXV, fig. 1.
(2) V. Pl. XXIV, fig. 2.
(3) Il en a cependant été trouvé une semblable à Reims. Confr. Th. Habert : *La poterie parlante*. V. Pl. XXIV, fig. 1.
(4) V. Pl. V, fig. 2.

Digitized by Google

d'hui perdus. Nous les reproduisons (1) d'après Marnotte.

Les sépultures ne paraissent pas être antérieures au IIIe siècle. Les pièces de verrerie, bien que d'une forme originale, sont assez grossièrement exécutées. Elles proviennent évidemment d'une fabrique de la région.

Les verreries trouvées dans les ruines de la villa du Creux du Lare (2) étaient plus fines, et font vivement regretter que l'on n'en ait plus retrouvé que des débris : ce sont un col de flacon de ceux appelés *guttus*, d'un très beau galbe, en verre verdâtre assez mince, peu exfolié, avec fragment d'anse d'une courbe originale (3); une anse, avec fragment de goulot, absolument identique aux anses d'une *ampulla*, fort jolie, trouvée dans les ruines de la villa de Saint-Sulpice (Haute-Saône) et conservée au Musée de la Société d'agriculture, sciences et arts, à Vesoul. C'est *l'ampulla olearia*, de forme assez ordinaire, aplatie et à deux anses. Les deux fragments de vases trouvés à Mantoche ont, du reste, été recueillis dans une pièce qui paraît avoir été une salle de bains pour les femmes.

Dans la même villa, j'ai encore recueilli les débris d'un flacon à six pans, en verre mince et très exfolié ; plusieurs bords de vases en verre mince, blanc, transparent ou opaque ; les fragments d'une jolie coupe en verre très mince, nullement altéré, et ornée de filets en creux (gravés?).

Je dois encore mentionner un fragment d'une plaque de verre ornée de traits gravés pour figurer des branches. Cet essai d'ornementation est à rapprocher des fragments de verre peints ou coloriés dans la pâte, trouvés à Saint-Sulpice. Un fragment de verre jaune foncé, épais, avec grosses côtes, a été trouvé immédiatement sous le blocage de la mo-

(1) V. Pl. XXV, fig. 3, 4 et 5.
(2) Toutes conservées au musée de Gray.
(3) V. Pl. XXV, fig. 2.

Digitized by Google

saïque. Il est impossible de déterminer à quel objet il a pu appartenir.

Enfin, nous signalerons plusieurs fragments de plaques de verre coulé. On en a déjà trouvé de semblables dans les ruines gallo romaines de Membrey et de Saint-Sulpice, mais on ne paraît pas leur avoir accordé d'importance. Il est évident que ces plaques ont été coulées sur une surface plane ; de ce côté elles sont parfaitement dressées, mais dépolies, et légèrement grenues ; l'autre surface est lisse, mais inégale, les bords sont arrondis, les angles droits, on y remarque même une trace creuse, comme si, pour former exactement l'angle, on avait quelque peu étiré le verre avec une pointe d'outil. Les fragments recueillis paraissent se rapporter à deux plaques, l'une en verre blanc, l'autre en verre verdâtre nullement altéré. Elles paraissent avoir été d'assez grandes dimensions ; sur deux fragments de la plaque verdâtre, sont restées adhérentes des traces de ciment, surtout sur les bords. Ou bien ces plaques étaient scellées pour servir de tablettes ou de revêtement, ce qui est cependant peu probable, vu leur aspect peu artistique, ou bien c'étaient des vitres, dormantes sans doute ; on sait que l'on a trouvé, à Pompéi, une fenêtre de 0m40 qui était close par une vitre en *verre coulé* de 5 à 6 millimètres d'épaisseur (1). Un assez grand fragment de plaque de verre était plus mince et couvert d'exfoliations irisées et zonées.

(1) Les verrières sont évidemment décrites par Sidoine Appolinaire, livre II lettre 14, à Hesperius, dans une pièce de vers intercalée dans cette lettre :

Intus lux micat, atque bracteatum
Sol sic sollicitatur ad lacunar,
Fulvo ut concolor erret in metallo.
Distinctum vario nitore marmor
Percurrit cameram, solum, fenestras :
Ac sub versicoloribus figuris
Vernans herbida crusta sapphiratos
Flectit per prasinum vitrum lapillos.

Avant Sidoine, Lactance (325) parle des vitraux des églises ; de même saint Jean Chrysostome (407), Prudence (410).

Il est impossible d'en déterminer la provenance (1). La conservation différente de ces fragments de verre recueillis dans le même sol, les uns intacts, les autres plus ou moins profondément exfoliés, dénote des verreries de qualités différentes et peut-être des procédés de fabrication différents.

C'est un fait à noter. Mais nous laisserons aux spécialistes le soin de se prononcer (2).

§ 13. Voies anciennes.

La principale voie ancienne qui ait traversé notre territoire est certainement la voie nautique : la Saône.

On sait que la navigation avait été parfaitement organisée par les Romains sur ce cours d'eau. Plusieurs inscriptions se référent à la corporation des *Nautes* qui existait alors entre les bateliers du Rhône et de la Saône. On a même retrouvé des vestiges d'écluses près de Dole, et Tacite (*Annales*, liv. XIII, c. LIII), rapporte que Vetus, général de l'armée romaine en Gaule sous Néron, avait le projet de joindre, par un canal, la Moselle et la Saône.

J'ai émis la supposition que le Creux du-Lare ait été une sorte de canalisation ; certainement il a existé, très anciennement et probablement déjà à l'époque romaine, un port à Mantoche.

Antoine Fourain a trouvé dans sa propriété, En Montoillot, au bord de la Saône, de nombreux vestiges, des instruments en fer, des médailles romaines, parmi lesquelles un grand bronze d'Antonin, et plusieurs frustes du Haut-Em-

(1) Peut-être même est-il moderne ?

(2) On peut comparer les verreries trouvées dans les sépultures de Mantoche à celles qui ont été recueillies à Charnay (Côte-d'Or) dans des sépultures mérovingiennes ou plutôt burgondes. (Mém. de la Commission arch. du dép. de la Côte-d'Or).

Digitized by Google

pire ; d'autre part, le terrain situé au bord de la Saône et au pied du Château-Grillot, porte sur le plan de 1790, le nom de Vieux-Port-de-Mantoche.

Quant aux routes de terre, il a toujours été de tradition qu'il a existé sur notre territoire deux voies romaines. Clerc (*La Franche-Comté à l'époque romaine*, p. 140) reconnaît celle qui va de Langres à Dammartin par Mantoche et Montseugny. Depuis Autrey jusqu'à Mantoche, elle est connue sous le nom de Chemin des Romains, et à Mantoche encore sous le nom de Vieux Chemin d'Autrey.

D'après les renseignements que j'ai recueillis, on l'aurait retrouvée sous les maisons et les jardins de la rue d'Apremont. Elle paraît ensuite longer la Saône, En Montoillot, puis passer au pied du Château-Grillot et arriver à la façade Nord de la villa gallo-romaine.

On aperçoit parallèlement, et à une faible distance à gauche de la route d'Apremont, après avoir traversé le canal, et dans les prés, une levée de terre qui passe pour être la voie romaine. J'ai fait pratiquer une tranchée en travers, mais je n'ai trouvé qu'une levée de terre sableuse, empruntée au sol qui est creusé en fossé le long de la levée du côté Est. Il y avait bien, sur la levée, des débris de construction : pierrailles, mortier, fragments de tuiles et de briques, empruntés sans doute à la villa, et alors postérieurement à sa ruine, mais nulle trace du *stratumen* ou du blocage, qui constituait généralement l'assiette des voies romaines. Il paraît donc évident que cette levée est de construction plus récente ; c'était sans doute l'ancien tracé du chemin d'Apremont.

Clerc donne encore, sur la carte qui accompagne son ouvrage, le tracé d'une voie romaine qui irait de Mantoche à *Segobodium* (Seveux) par Gray. En effet, M. Perron aurait trouvé, dans le bois de la Vaivre, en face de Mantoche,

Digitized by Google

sur la rive gauche de la Saône, les traces de cette voie.

D'autre part, M. Poly, qui s'est occupé des voies romaines dans la Haute-Saône (*Bull. Soc. agr., sciences et arts de Vesoul*, 1897) a donné la continuation de ce tracé jusqu'à Mirebeau.

Je l'ai retrouvée, en effet, dans les champs qu'elle coupe un peu obliquement à la Bouloye, pour arriver à l'angle rentrant que fait le bois du Roi, En la Coupe-Chauvie. Le long de cette voie, M. Vernillet a recueilli plusieurs médailles romaines, parmi lesquelles un beau moyen bronze, bien conservé, de Vespasien, portant à l'*avers* la tête laurée de l'empereur : IMP. CAES(AR) VESPASIAN. AVG. COS VIII. P. P. ; *Rev.* Victoire tenant une couronne (Victoria?) AVGVSTI et les sigles S. C. Cette médaille est donc de l'an 77.

De la Bouloye, cette voie antique parait passer au lieudit Les Bâmes, où se trouve une carrière exploitée très anciennement ; de là, elle aurait suivi le chemin de l'Épine. C'est du reste aussi la direction suivie par l'aqueduc romain ; puis, arrivée aux Maizières (1), elle tombait en droite ligne sur la façade Nord de la villa gallo romaine, qu'elle longeait, après avoir fait sa jonction avec la voie de Langres par Autrey ; enfin, après avoir traversé le Creux-du Lare, elle aboutissait au gué qui se trouvait en aval du barrage, passait la Saône et arrivait au Champ des Morts pour remonter vers *Segobodium*. Il existe, dans la prairie de la Vaivre, une levée très visible qui, partant de la corne du lieudit En Chaussiote, se dirige vers le Sud, ensuite oblique à angle net vers le S.-E., à mi chemin des champs au canal, traverse ce canal et aboutit à l'extrémité du bois de la Hye ; là, elle s'infléchit encore à angle net vers l'Est, en suivant en dedans la lisière Sud du bois pour arriver non loin du Pré

(1) Avant d'arriver à la route d'Apremont, je l'ai retrouvée dans une tranchée pratiquée au lieu dit « Au-Chemin-d'Apremont », parcelle 1107.

Digitized by Google

de-Saint-Nicolas ou Pré-de-la-Tour. Ce pré appartint, avant la Révolution, à la confrérie de Saint-Nicolas d'Apremont, dont les documents remontent au XVIe siècle et dont l'origine se perdait alors déjà dans la nuit des temps (Voy. les mss. de Boudot aux Archiv. de Dijon).

La levée dont nous venons de parler est connue dans le pays sous le nom de Chemin-Romain. Cependant, j'y ai fait ouvrir une tranchée, et de même qu'à celle du Chemin-d'Apremont, à laquelle elle semble se relier, je ne l'ai trouvée que formée de terre. Du reste, par sa forme, elle semble plutôt avoir constitué une portion d'enceinte pour un camp, peut-être une digue contre les débordements de la Saône.

Remonte-t-elle aux Romains, ou même aux peuples préhistoriques ? Un document des archives communales de Mantoche nous fournira peut-être un indice. C'est une constitution de rente au principal de 150 francs, en date du 19 octobre 1636, passée devant Me Robinet, notaire à Mantoche, en présence de François Alteriet, prêtre-curé dudit lieu, et Claude Brodey, tuilier y demeurant, en faveur d'un nommé Claude Michel dit Santa, échevin à Mantoche, par les habitants dudit lieu, *fait et passé au bois de la Vesure où résident à présent lesdits habitants.* Cet emprunt fut conclu en vertu d'une procuration des habitants de Mantoche en date du 15 du même mois, *pour faire présent au sieur capitaine de la garnison d'Apremont pour récompense de l'assurance et protection des habitants dudit Mantoche, allant à la charrue et aux affaires nécessaires.*

Pendant la guerre de Trente ans, Apremont était occupé, depuis la fin de juillet 1636, par la cavalerie croate de Fortkatz, lorsque Gallas vint s'établir, en septembre de la même année, dans un camp retranché près de Champlitte. Il avait passé au pont d'Apremont, qu'il avait fait fortifier, et y

avait laissé bonne garde pour l'assurance de sa retraite en cas de besoin.

De son côté, Bernard de Saxe-Weimar était venu camper sous Langres, à Montsaujeon. Il y avait tous les jours de petits combats, et, le 10 octobre, Bernard exécuta un brillant coup de main sur les Croates : il prit leur camp, le pilla et l'incendia. Dans la nuit du 25 octobre, Gallas leva son camp et marcha sur Dijon, mais Bernard vint le couper sur la Tille. Après son échec, il pensa traverser la Saône à Apremont, où il avait laissé deux forts et bonne garde, mais Bernard s'était emparé de cet important passage (29 novembre). Gallas réussit cependant à le forcer sans trop de perte. (Voy. Girardot de Nozeroy, *Hist. de Dix ans*, p. 138 et suiv.; Charveriat, *Hist. de la Guerre de Trente ans*, II, p. 344 et suiv.)

Voilà donc pourquoi, au mois d'octobre 1636, les habitants de Mantoche, épouvantés, avaient abandonné leur village et s'étaient réfugiés dans la Vaivre (1), sous la protection de la garnison d'Apremont. Peut-être pour assurer leur défense, ont-ils construit la levée qui vient de nous occuper.

V

PÉRIODE MÉROVINGIENNE

Nous avons constaté peu de vestiges de cette époque dans notre territoire. Cependant, près de Passirey, au lieu dit les Cerqueux (les Cercueils), on aurait trouvé des cercueils de pierre de la période mérovingienne ; on y trouve des

(1) Il paraît d'après les pièces d'un procès, agité au XVIIIe siècle, que la prairie de la Vaivre aurait été autrefois boisée. Malheureusement la situation exacte de ce bois reste toujours incertaine.

Digitized by Google

débris de construction et même des médailles romaines. Nous avons recueilli deux tessons de poteries de facture mérovingienne dans les ruines de la villa du Creux-du-Lare, *à la surface du sol.* M. Vernillet en a recueilli au Champ-Rouget et à la Thorase. Enfin, M. Virot et moi, avons trouvé plusieurs vases mérovingiens au cimetière ancien de Mantoche, où l'on aurait, paraît-il, aussi recueilli autrefois des cercueils de pierre de la même époque (1). On peut en conclure, du moins jusqu'à présent, que si le territoire de Mantoche ne fut pas tout à fait abandonné pendant cette période, la population fut considérablement réduite et vivait misérablement au milieu des ruines romaines.

VI

RÉSUMÉ ET CONCLUSIONS

Essayons maintenant de tirer quelques conclusions historiques des faits archéologiques que nous venons de constater dans cette étude.

L'existence de l'homme paléolithique reste encore douteuse sur notre territoire et ne peut s'appuyer que sur quelques instruments qui lui sont attribuables ; mais les vestiges de l'homme néolithique abondent, au contraire ; nous y trouvons même deux sous-périodes : l'une caractérisée par les haches en silex local, plus ou moins poli, l'autre par les haches polies en roches étrangères au pays et par les pointes de flèches en silex soigneusement taillées. De

(1) Lorsque l'on construisit la mairie actuelle de Mantoche, on trouva, dans les fondations, des sépultures accompagnées d'armes. Celles-ci ont été données à feu M. Perron. On ignore à quelle époque elles appartenaient, M. Perron ayant gardé le silence sur cette découverte.

l'abondance des stations et des débris on peut conclure, ou bien que la période néolithique fut très longue, ou que la population fut très dense.

La différence de cantonnement des deux sous-périodes tient sans doute à des conditions topographiques qui nous échappent aujourd'hui.

La rareté des vestiges de l'âge du bronze fait supposer, ou bien que la population devint moins dense ou que la durée de cette période fut courte. Quoi qu'il en soit, les gués qui permettent la facile traversée de la Saône mettent dès lors notre territoire sur le chemin des peuples et en font le théâtre de leurs luttes et de leurs compétitions. Les objets trouvés dans les graviers de la Saône l'attestent, et les tumuli que l'on constate sur les deux rives (1) témoignent que, dès le premier âge du fer, des tribus dirigées par des chefs riches et puissants commandent ce passage.

Au moment de la conquête romaine, une bourgade gauloise semble avoir existé aux Maizières, précédemment occupées, par une forte agglomération néolithique; les débris de poteries gauloises rencontrés sous la mosaïque; le macadam qui longe le Creux-du-Lare, le bâtiment E retrouvé dans la cour de la villa rappellent les maisons gauloises du Mont-Beuvray ; le bâtiment F et les substructions du corps de bâtiment où se trouvait la mosaïque a quelque analogie avec les maisons des premiers siècles de l'occupation romaine retrouvées à Vertault. Et c'est précisément sur ces points qu'ont été trouvées les médailles les plus anciennes: celles d'Auguste, de Néron, de Marc-Aurèle. Il est donc permis de supposer que nous sommes ici sur l'emplacement d'une bourgade gauloise, au milieu de laquelle s'est

(1) Au moment où nous mettons sous presse, j'ai constaté au Bois-du-Roi, non pas deux tumuli, comme je l'ai dit, mais bien quatre très caractérisés, disposés sur une ligne droite de 150 m. de long. Ils ont de 18 à 30 m. de diamètre.

Digitized by Google

élevée, à la fin du Ier ou au IIe siècle, une belle villa gallo-romaine.

Peut-être les Germains qui ont franchi le Rhin au milieu du IIIe siècle et ont détruit la ville de Mandeure, ont-ils porté la ruine jusqu'ici. Dans tous les cas, le petit trésor composé des médailles de Gallien, Claude II et Probus, trouvé dans la salle N.-O. attestent au moins une restauration et probablement un agrandissement à cette époque. Et la villa telle que nous en présentons le plan a dû exister jusqu'au commencement du IVe siècle (1).

Alors, la petite propriété avait presque entièrement disparu, absorbée par les immenses domaines, les *latifundia* des riches gallo-romains. Ceux-ci vivaient dans de spacieuses villas, où ils avaient réuni tout ce qui pouvait charmer l'existence, telle qu'on la concevait à cette époque. Autour de cette maison, la *villa urbana,* étaient groupées les dépendances, les cabanes des esclaves et des clients qui cultivaient les terres du maître ; et l'on retrouve dans Sidoine Apollinaire quelques tableaux des mœurs qui y régnaient.

Les *Breuils* (2) de la prairie d'Apremont rappellent les pâturages où les Tityres faisaient paître leurs troupeaux. Peut-être aussi, le maître de la villa du Creux-du-Lare était-il un riche marchand installé au bord de la Saône, autant pour les nécessités de son négoce que pour l'avantage du site ; et ses marchandises : céréales, produits céramiques, vins, étaient facilement transportées par la Saône. Nous en aurions une présomption dans l'existence si ancienne des confréries de Saint-Nicolas, patron des bateliers, à Mantoche et Apremont. Le propriétaire de cette villa était certainement un homme très riche, car on trouve dans son habi-

(1) Les poteries semblent pour la plupart appartenir aux 3e et 4e siècles; elles font partie déjà de la décadence de l'art.
(2) Nom gaulois des parcs à bestiaux.

tation tout le luxe d'appartements que l'on connaissait alors. Je n'en veux pour preuve que ces marbres étrangers qui n'existaient même pas dans la villa de Sidoine Apollinaire, gendre d'empereur et évêque de Clermont. La richesse et la variété de la vaisselle en sont une autre preuve, et si nous n'avons pas recueilli plus d'objets mobiliers et de parures, la même rareté a été observée à Membrey, à Attricourt, et ne s'explique que par le pillage qui a précédé l'incendie de ces établissements.

C'est évidemment à l'un de ces propriétaires gallo-romains que le tombeau conservé au Musée de Gray servait de dernière demeure, et les tombes de ses serviteurs et de ses clients l'entouraient. La rigueur des temps, les menaces de l'invasion et du brigandage avaient peut-être déjà amené la création du Château-Grillot comme citadelle et refuge des habitants d'alentour, en attendant qu'il devienne une forteresse féodale.

Quel était le nom de cette localité gallo-romaine ? Les pierres que nous avons vainement interrogées sont restées muettes ; aucune inscription n'est venue nous le révéler.

Si nous ne nous défiions, à bon droit, des étymologies, nous rapprocherions le nom du *Château du village d'Amange*, de l'*Amagétobrie* de César. Le gué (*briga*) d'Amage, gaulois, aurait fait place au château d'Amange, féodal. Mais, en maintenant cette assertion, nous ne ferions qu'apporter un nouvel emplacement à cette bourgade, citée une seule fois et si vaguement, dans l'histoire, et que l'on a déjà placée sans succès un peu partout.

Il est probable que cet établissement gallo-romain fut complètement détruit dans l'invasion de 355, où les Barbares ruinèrent toutes les villes de la Séquanie. S'est-elle relevée sous le règne de Julien l'Apostat ? Il est permis d'en douter, et certainement elle aurait encore été ruinée par

Digitized by Google

l'invasion du Vandale Crocus en 406. C'est alors que les Burgondes sont venus s'établir dans notre pays, et si nous trouvons quelques unes de leurs sépultures, si même quelques tessons de poteries de leur époque ont été trouvés dans les ruines de la villa, nous n'osons affirmer qu'ils aient eu à Mantoche un établissement de quelque importance. Du reste, ils construisaient en bois, et si leurs villas, décrites par Fortunatus, rappellent encore le plan de la nôtre, ce n'était plus que l'ombre des splendides demeures des gallo-romains. C'est contre ces Burgondes que Sidoine Apollinaire a lancé cette méprisante diatribe :

« Qui ? moi chanter l'hymen en vers fescennins quand je vis au milieu de hordes chevelues, assourdi par les sons de la langue germaine, obligé d'avoir l'air de louer quelquefois ce que chante, bien repu, le Burgonde aux cheveux graissés d'un beurre rance.

« Veux-tu savoir ce qui brise ma lyre ? Effrayée par les rauques accents des Barbares, Thalie dédaigne les vers de six pieds, depuis qu'elle voit des patrons qui en ont sept. Heureux tes yeux, heureuses tes oreilles, heureux même ton nez ! car il ne sent pas dix fois le matin l'odeur empestée de l'ail ou de l'oignon. Tu n'as point à recevoir avant le jour, comme si tu étais le vieux père de leur père, ou le mari de leur nourrice, ces géants auxquels suffirait à peine la cuisine d'Alcinoüs ! »

A ces barbares, il fallait la retraite au fond des bois, à Poyans, où l'on vient encore de trouver des sépultures de leur époque.

Ce n'est que sous les Carlovingiens que nous retrouvons Mantoche avec un nom, *Mantusca*, qui peut être d'origine Ligure et pouvait s'appliquer à l'ancien établissement gallo-romain, tout au moins à la Tuilerie. C'est, en effet, à la fin du IXe siècle que saint Prudent guérit par son intervention une

jeune fille de 12 ans nommée Warneldis et originaire de *Mantusca* (*Act. Sanct. ap.*, Bolland., t. III, lib. II, par. 23).

Au commencement du XIIe siècle, le village de Mantoche est bien constitué avec son église. Mais il y a dans son territoire des lieux vagues et caducs. Aussi, l'an 1119, l'évêque de Langres accorde à l'abbé de Bèze *deserta cujusdam solitudinis in territorio Attoarensium juxta flumen Ararim posita, nostrae tantum Episcopali dominationi proprie pertinentia.* C'est-à-dire les lieux inhabités d'une solitude située dans le territoire des Attuariens, contre la rivière de Saône, dépendances de l'évêché. En conséquence, il accorde *quid quid in villa quae vocatur Mentusca episcopali jure possidere debemus.* C'est-à-dire tout ce qu'il possède de droit épiscopal dans le village de Mantoche. *Ecclesiam quoque ipsam cum omnibus appenditiis suis supradicto abbati... donamus*, et l'église même avec toutes ses dépendances (Chron. de Bèze).

En 1548, les Maizières appartiennent à plusieurs habitants d'Apremont. En 1621, elles sont appelées propriétés communales ; les ruines y étaient sans doute encore bien visibles. C'étaient des *masures* qui semblent même mal hantées, car les squelettes que nous y avons exhumés paraissent avoir été les restes des victimes d'actes criminels, dans tous les cas ensevelis hâtivement et sans les soins respectueux que l'on a coutume de donner aux défunts. La médaille que portait encore l'une d'elles place cette inhumation au XVIe siècle ou postérieurement.

A. Gasser.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

Pages

PRÉFACE. 165

CHAPITRE Ier. — *Topographie*. 166

CHAPITRE II. — *Age de la pierre* 172

CHAPITRE III. — *Age du bronze et premier âge du fer* 183

CHAPITRE IV. — *Période gallo-romaine* 184

§ 1. Villa du Creux-du-Lac 184
§ 2. Détails de l'architecture 202
§ 3. Appareils de chauffage. 206
§ 4 Les mosaïques de Mantoche. Comparaison avec les autres mosaïques trouvées dans la Séquanaise 209
§ 5. Objets divers 218
§ 6. Médailles 223
§ 7. Étude du plan de la villa. Attribution des pièces. 225
§ 8. Vestiges gallo-romains en dehors de la villa 232
§ 9. Le Château-Grillot. 234
§ 10. Le cimetière antique 238
§ 11. L'établissement céramique. 245
§ 12. Les pièces de verrerie. 268
§ 13. Voies anciennes. 272

CHAPITRE V. — *Période mérovingienne* 276

CHAPITRE VI. — *Résumé et conclusions* 277

Digitized by Google

Digitized by Google

LE

CIMETIÈRE MÉROVINGIEN DE POYANS

On connaissait l'existence d'un cimetière antique sur le territoire de Poyans, au lieu dit Noyer-Jean-du-Moulin. Cet emplacement est situé à 800 mètres au Sud du village, sur le flanc d'un coteau qui s'avance en éperon, au confluent de deux ruisseaux. Il est contigu au lieu dit Les-Brûleux, où l'on prétend avoir trouvé des vestiges d'habitations incendiées. Non loin de là existait, d'après la tradition, un moulin actionné par le ruisseau.

En 1841, le propriétaire de la parcelle C, n° 507, y avait mis à découvert deux cercueils en pierre, dont l'un fut brisé, et l'autre, recueilli par le curé de Poyans, est aujourd'hui conservé par M. Virot dans sa propriété du Château-Grillot, à Mantoche. Plus étroit aux pieds qu'à la tête, il mesure 1m75 de long sur 0m47 de largeur à la tête, dimensions intérieures. La paroi a 0m07 d'épaisseur ; il est percé d'un trou vers le milieu du fond. Les pieds étaient dirigés au Levant, et les squelettes que ces cercueils renfermaient étaient accompagnés de plaques de ceinturon en fer damasquiné d'argent, avec têtes de clous d'attache en bronze, d'un petit manche de couteau en bronze, d'un scramasax, d'une francisque et d'une aiguillette. A côté de ces cercueils, on a trouvé un vase en terre cuite à couverte noire mate, de 0m13 de haut, et le squelette d'un

enfant de 13 à 15 ans, sur la poitrine duquel se trouvait une plaque de ceinturon en bronze, décorée de dessins en forme d'S. En 1859, on mit à jour, dans la même parcelle, un cercueil semblable recouvert d'une pierre circulaire ; d'après l'abbé Mouton, il était orné à la tête d'un saule pleureur et d'une croix, et a été remis à M. Perron. Il paraissait avoir été violé car la tête du squelette se trouvait en dehors avec une agrafe en fer ornée de filigranes d'argent (MOUTON, *hist. d'Autrey*, p. 267 et 268).

Au cours de l'hiver dernier, M. Joseph Favet, propriétaire de la parcelle contiguë n° 508, y fit des fouilles dans le but de tirer de la pierre. La surface fouillée par lui est d'un peu moins d'un are, à 114 mètres de la borne S.-E. du champ. Dans cette surface, il mit au jour environ vingt-cinq sépultures, dont une vingtaine avec mobilier funéraire plus ou moins riche. Toutes celles-ci avaient au moins une boucle de ceinturon. Le premier squelette trouvé était accompagné d'une boucle de ceinturon en fer damasquiné, avec une troisième pièce carrée, d'un scramasax et d'une aiguillette ? en fer. Un autre, le plus remarquable, avait une grande épée dont le pommeau était formé d'une sorte de fusaïole en terre cuite très dure, d'un scramasax, d'un umbo de bouclier en fer qui était placé sous la tête, une bague en bronze, un briquet et une pierre à feu, enfin une garniture de vêtement en bronze. Une sépulture de femme était accompagnée d'une boucle en alliage d'argent et de grains de collier en terre cuite émaillée. Une sépulture d'enfant possédait un petit vase en terre noir et une garniture de vêtement ou de poitrine en bronze avec un petit scramasax. Dans une autre se trouvait une fibule en bronze et une longue épingle de même métal ; enfin, une dernière avait pour tout mobilier une boucle de ceinturon en fer et deux médailles romaines. L'une est un moyen bronze de Julia Mamea, *Rec.* Pallas s. c.;

Digitized by Google

l'autre est fruste, mais peut être attribuée à Néron. Plusieurs vases accompagnaient ces sépultures ; trois d'entre eux ont pu être reconstitués par M. Favet. Ce sont les types mérovingiens habituels en terre noire ou brune.

Toutes ces sépultures étaient de simples inhumations sans cercueil ; on a seulement trouvé, près de la limite de la parcelle n° 507, les débris d'un cercueil de pierre, peut-être de celui qui fut exhumé et brisé en 1841. Elles ne paraissaient pas avoir été superposées, mais se trouvaient à des profondeurs variables en moyenne à 0m30 dans le bas du champ et à 1m20 dans le haut, ce qui suppose un décapage du sol. Elles avaient toutes les pieds dirigés au Levant.

Par leur mobilier funéraire, ces sépultures rappellent beaucoup celles du Vieil-Aitre près Nancy. Elles peuvent être contemporaines du premier royaume burgonde (Ve-VIe siècle). Les cercueils de pierre pourraient être plus récents, mais ils sont d'un type différent de ceux que l'on vient de découvrir au Mont d'Auvet.

Nous ne terminerons pas ce rapport sans adresser nos félicitations et nos remerciements à M. Favet, qui a bien voulu communiquer à notre Société le résultat de ses découvertes et a fait ces fouilles avec beaucoup de soins et de jugement.

A. Gasser.

Avril 1901.

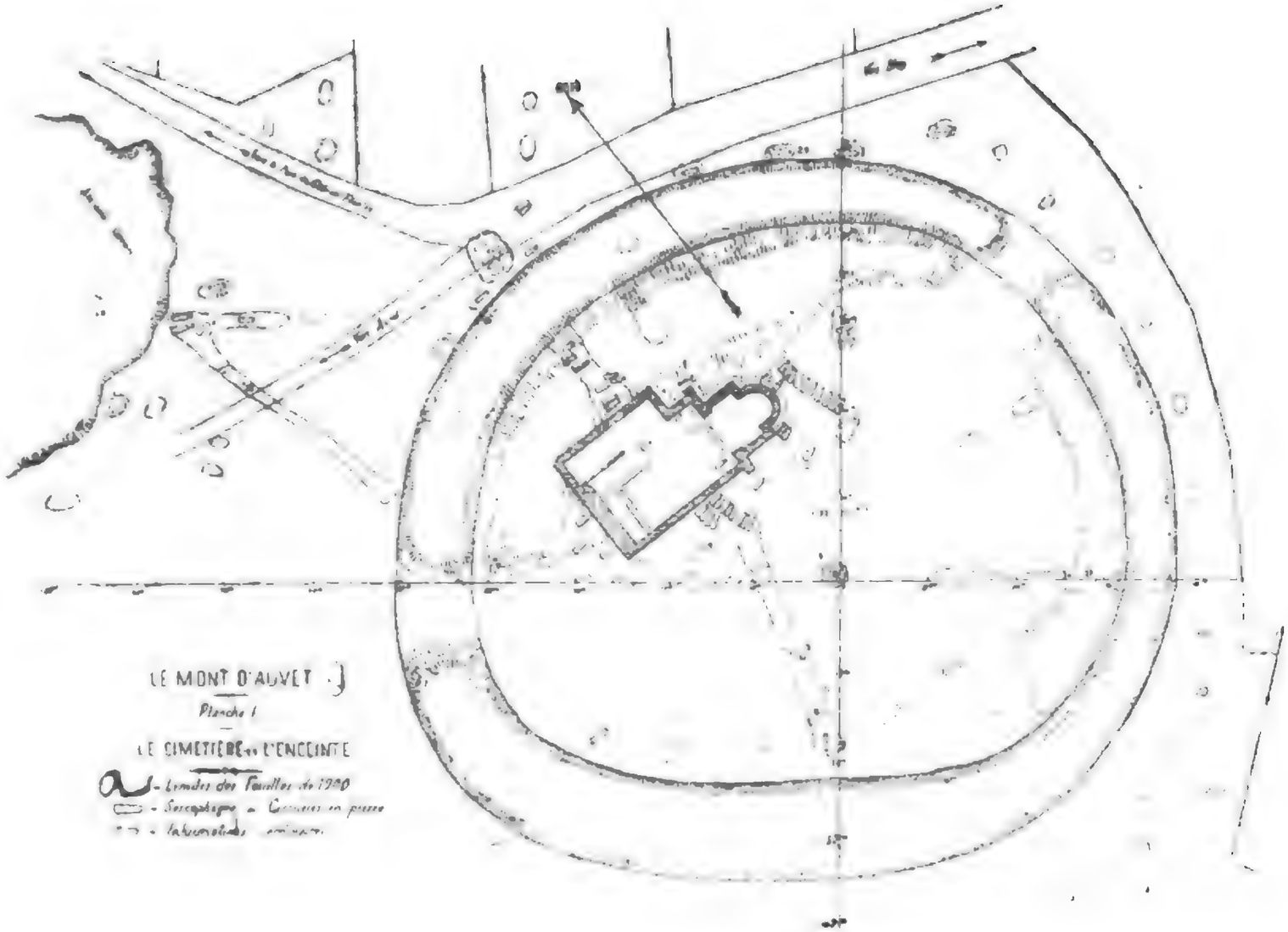
LE MONT D'AUVET
Planche I
LE CIMETIÈRE et L'ENCEINTE

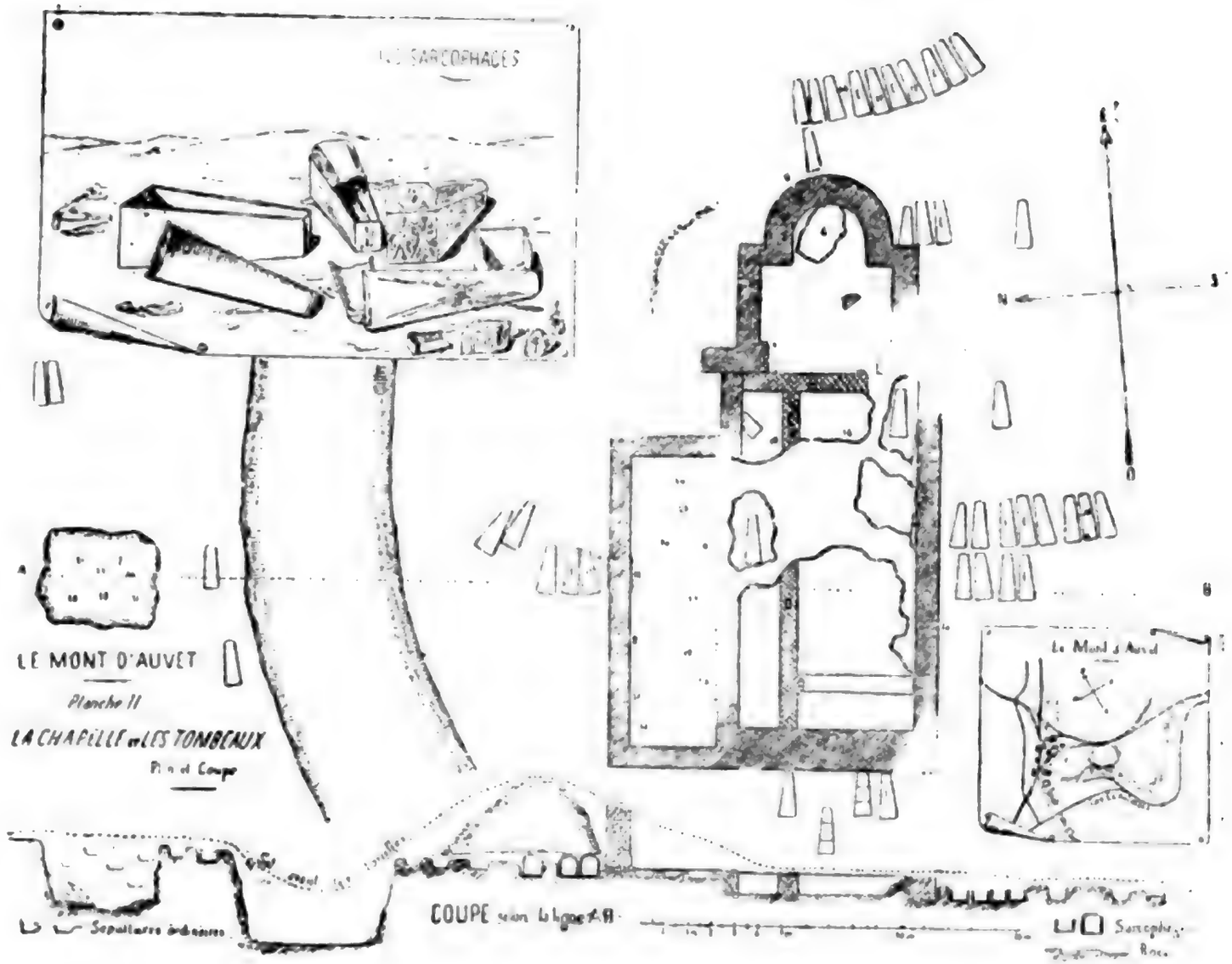

Digitized by Google

UNIV. OF MICH.

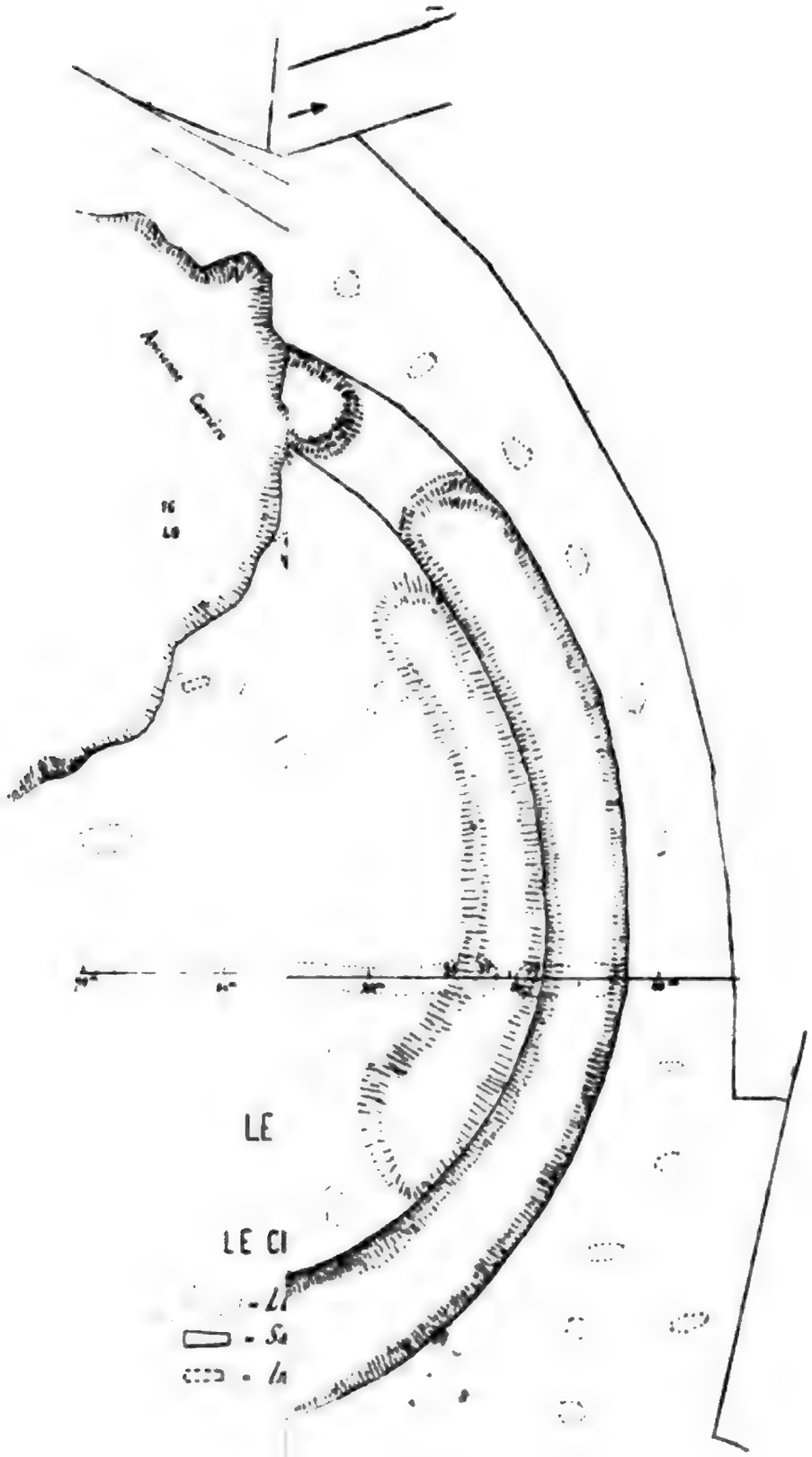
LE
LE CI

UNIV. OF MICH.

Digitized by Google

LES

FOUILLES D'AUVET

(19 octobre-15 décembre 1900)

L'enceinte fortifiée d'Auvet attirait depuis longtemps l'attention des archéologues : M. Ed. Clerc (*) en fait un *castellum* ou vigie romaine, destinée à relier Montverrat à Mantoche, et à couvrir la route de Langres à Dammartin qui passe à ses pieds ; tous ceux qui en ont parlé après lui ont accepté son opinion.

A plusieurs reprises, des fouilles ont été essayées autour de ce retranchement : vers 1858, par MM. Perron et H. Petitguyot dans l'enceinte, et dans le même temps, sur la pente où une carrière fut ouverte pour la construction de la route d'Auvet à Vars. Poursuivies sans méthode, ces fouilles n'ont pu que ruiner davantage ce qui restait des constructions et disperser les objets intéressants trouvés dans les sépultures.

Si, en 1900, on interroge les souvenirs populaires, sur ces recherches il ne reste que les plus vagues indications ; et sur le Mont d'Auvet lui-même, que des légendes faites, comme toutes ces légendes, de châteaux, de souterrains, de puits, de tombeaux, de trésors.....

En automne 1900, la Société d'émulation grayloise vou-

(*) Ed. Clerc : La Franche-Comté à l'époque romaine, p. 56. (Voir la carte à la fin du volume.)

lut entreprendre de nouvelles fouilles, bien décidée à les pousser jusqu'au bout, et à en tirer pour l'histoire de la région tout ce qu'elles pourraient donner.

Chargé de diriger les travaux, j'en consigne ici les résultats avec toute la précision dont je suis capable, en remerciant MM. les sociétaires de leur savant et bienveillant concours.

Le lieu dit *Mont d'Auvet* est une colline située au N.-E. du village et formant un promontoire d'une vingtaine de mètres d'altitude au-dessus du ruisseau des Écoulottes qui l'enserre de trois côtés (V. Carton de la Pl. II).

Au S.-O., la pente assez raide se creuse en une sorte de cirque dont les derniers gradins sont baignés par le ruisseau qui coule au fond de la vallée ; dans le milieu et au dessus, tout sur le bord de la pente, se voient, d'assez loin, les restes de l'enceinte fortifiée ; sous une mince couche d'un gazon court et serré, le roc est partout formé de calcaire séquanien, qui, s'il rend difficile le travail de la pioche et de la pelle, permet de fouiller sûrement, puisque l'ouvrier saura toujours quand il arrive au terrain vierge.

Si nous gravissons la pente, nous nous trouvons au milieu d'une levée elliptique à laquelle il manque le segment qui regarde la vallée, et ce rempart est entouré à l'extérieur d'un fossé à moitié comblé. En dehors vers l'Ouest et le N.-O. la pelouse s'étend jusqu'à une carrière et aux premières maisons du village, en s'abaissant jusqu'au ruisseau ; partout ailleurs des terrains cultivés qui portent le nom significatif de *Au-Châtelet* et *Derrière-le-Châtelet*.

Le monument de la Vierge, élevé dans l'enceinte, sert de point de repère pour le jalonnement et le premier coup de pioche est donné le 19 octobre.

Une tranchée continue sera ouverte du Sud au Nord dans

Digitized by Google

l'intérieur de l'enceinte, pendant qu'une autre, suivant la ligne de jalonnement, coupera la première en son milieu, et les deux ensemble donneront un premier aperçu de ce que renferme le terrain. Sans suivre les ouvriers au jour le jour dans leurs travaux, j'indiquerai les résultats en parlant des sépultures, des constructions et de l'enceinte.

Les Sépultures.

Le sommet de la colline, y compris l'enceinte, est un cimetière dans lequel on trouve des sépultures de deux sortes : les unes ordinaires ou par simple inhumation sans cercueil, les autres en sarcophages.

Les sépultures ordinaires se rencontrent partout : chaque fois qu'à 25 ou 30 centimètres de profondeur, la pioche ne heurte pas le roc, une sépulture apparait. Creusées dans le rocher ou profitant d'une fissure naturelle, les fosses ont en moyenne de 40 à 70 centimètres de profondeur ; elles sont invariablement orientées vers le levant, à moins que la fissure du rocher ou sa taille plus facile ne change un peu cette direction. Quand la coupe du roc n'est pas assez franche, des laves dressées entourent la fosse entière, ou un côté, ou au moins la tête qu'une autre pierre recouvre.

Les corps sont sans exception couchés sur le dos ; la tête est souvent relevée et appuyée à l'extrémité de la fosse, comme si celle-ci eut été trop courte ; les bras prennent toutes les positions : ils sont étendus le long du corps, ramenés sur les jambes ou sur le ventre, croisés sur la poitrine, rarement repliés vers la tête ; les deux ensemble ou chacun d'eux dans ces diverses positions, sans préférence bien tranchée pour aucune d'elles ; cependant celle des deux avant-bras ramenés sur le buste semble un peu plus fréquente.

Digitized by Google

Les objets d'ornement de ces sépultures sont rares (*) : quelques plaques de ceinturon en fer, grossières et très frustes ; — un cabochon en verre (5) ; — un autre en bronze (13) ; — deux grains de collier en terre cuite émaillée, blanc et vert, l'un cylindrique (6) et l'autre prismatique à base carrée (7) ; — un anneau de bronze au doigt d'une femme (3) ; — une sonnette en bronze avec battant de fer, au cou d'un enfant (8) ; — deux boutons ou petites fibules en bronze estampé (11) ; — quelques ornements indéterminés en fer ou en bronze (9, 12) ; — et enfin une agrafe en or trouvée sur un enfant de 12 ans environ (2) : cette agrafe du plus beau style romano-byzantin, a été malheureusement brisée par la ploche de l'ouvrier fouillant une sépulture contiguë ; elle demeure un des rares spécimens du genre ; elle est du même dessin que celle que nous connaissons au musée de Besançon et au musée lorrain de Nancy ; mais elle est plus ornée avec sa croix inscrite dans le cercle du milieu et ses douze pierres bleues, vertes et rouges, serties par quatre dans un cercle, un carré et un triangle, selon la place à remplir.

Le mobilier funéraire n'est pas moins pauvre : quelques lames de fer en forme de couteaux ordinaires, mais dont les plus grands sont encore moitié plus petits que le scramasax (21) ; d'autres lames de forme plus singulière (19, 20) ; — quelques fragments de fer ou de bronze, informes ou indéterminables ; — et des poteries.

Dans les sépultures du N.-O., et le long du chemin, on trouve ordinairement un vase ou un morceau de vase placé vers les pieds ; deux ont pu être reconstitués (33, 34), qui sont assez bien cuits, recouverts d'un enduit noir, ornés de simples filets en relief ou en creux et de lignes pointillées ;

(*) Nota : Les n^os d'ordre du texte correspondent à ceux des planches III et IV ; ils sont reportés sur les plans et indiquent la place où chaque objet a été trouvé. Les clichés des Pl. III et IV sont de M. Ern. Pelletret, sociétaire.

Digitized by Google

FOUILLES D'AUVET

Digitized by Google

Digitized by Google

ils ont la forme et la décoration ordinaire des poteries mérovingiennes. Quelque soin que l'on ait mis à fouiller les sépultures, nombre de fois on n'a pu relever que des morceaux insuffisants pour reconstituer un vase entier ; ce qui laisse supposer qu'assez souvent on avait dû se servir de simples tessons pour déposer les offrandes faites au défunt. De plus, les sépultures sans vase sont assez fréquentes, même à travers les autres ; on pourrait peut-être en conclure que l'usage n'était pas général, ou qu'il commençait à disparaître, ou qu'au moins à certains moments, la population était pauvre.

Les fouilles exécutées en 1900 ont mis à découvert quarante-six sarcophages en pierre dont la moitié environ étaient intacts. On les trouve disséminés dans tout le terrain, mais en petit nombre ; ils sont plutôt groupés par série autour de l'édifice dont nous parlerons (V. Pl. II). Creusés dans de beaux blocs de calcaire coquillier du Rauracien, ils sont d'une assez belle facture, mesurent de $1^{m}80$ à 2 mètres de longueur, $0^{m}70$ de largeur sur $0^{m}40$ de hauteur à la tête, et aux pieds ces mêmes dimensions divisées par deux. Les parois ont de 5 à 8 centimètres d'épaisseur ; l'intérieur est entièrement évidé, sans réserve de pierre pour appuyer ou entourer la tête ; quelques-uns sont percés au milieu du fond d'un trou de 2 à 3 centimètres de diamètre.

Les couvercles sont plus remarquables (V. carton de la Pl. II). Ils sont taillés et creusés dans un bloc du même calcaire et ont en moyenne 30 centimètres de hauteur à la tête et la moitié aux pieds. La face supérieure a les angles arrondis et elle est ornée très simplement de lignes droites creusées à la pique et affectant diverses dispositions géométriques. Sur plusieurs, ces mêmes lignes forment des losanges qui couvrent aussi l'extrémité du cercueil. A l'intérieur ils sont évidés de manière à former eux-mêmes une

auge arrondie et moins profonde dont les parois s'ajustent à celles du cercueil qu'elle recouvre.

Deux seulement de ces tombeaux étaient recouverts de simples laves bien jointes, ils se trouvaient à l'Ouest de l'édifice (Pl. II). Un autre, placé le long du fossé et figuré dans la coupe, présentait cette particularité : son couvercle, formé d'une seule pierre entrait exactement dans l'auge et pressait de sa masse le corps entouré de terre.

Sur aucun d'eux, il n'est trace de symbole, d'inscription ou d'indication commune ou individuelle.

Leur forme paraît assez spéciale à Auvet, car dans tous ceux qu'on a signalés dans la région, il n'y a rien d'absolument semblable ; notons, comme approchant, celui du Musée de Besançon, trouvé dans la rue d'Arènes, et plus grossièrement taillé, un autre relevé à Luxeuil par le Dr Paris (*), — l'auge, seulement, de deux qui ont été découverts à Poyans (**).

Dans tous ces sarcophages le corps avait été déposé sans matière étrangère ; on retrouve le squelette et les sels provenant de la décomposition des chairs ; quelquefois un peu de limon s'est introduit par le trou d'écoulement ou par les fentes du couvercle mal joint : dans ce dernier cas le squelette est mieux conservé. Mais, en général, les os ont moins de consistance que dans les sépultures libres et ils se réduisent en poussière au moindre contact. C'est une garantie pour nous que ces sarcophages n'ont jamais été ouverts.

Des vingt-deux que nous trouvons intacts, trois seulement contiennent deux squelettes placés l'un sur l'autre et dans le même sens ; deux autres renferment avec un squelette entier, une tête provenant sans doute des sépultures

(*) Cf. Bulletin de la Société d'Agricult. Sciences et Arts de la Haute-Saône, année 1888, p. 35.
(**) Cf. abbé Mouton : Histoire d'Autrey, p. 267.

Digitized by Google

FOUILLES D'AUVET

Digitized by Google

plus anciennes dérangées pour placer les tombeaux sur le roc ; les autres ossements gisaient autour ou entre deux tombeaux contigus.

Neuf de ces sarcophages ont été enlevés (*), d'autres ont été brisés ou plutôt achevés, car la plupart sont fêlés et tombent en morceaux, quand on veut les remuer ; deux seulement ont leur couvercle entier; l'un de ceux-ci a été déposé au musée de Gray, l'autre au presbytère d'Auvet ; plusieurs autres couvercles sont brisés par leur milieu, mais bien conservés d'ailleurs. Il en reste probablement d'autres dans le terrain, sous le rempart que je n'ai pas voulu fouiller dans son entier.

Ceux que nous avons visités ne contenaient aucun mobilier funéraire ; à citer cependant : quelques anneaux d'une chaîne en bronze de la grosseur de nos chaînes de montre (15) ; — deux ceintures en cuir avec une petite boucle, telles que les portent encore nos paysans (17) ; — un bandage en cuir sur une jambe dont le tibia était indemne de toute blessure apparente (35). Les squelettes occupent les mêmes positions que dans les sépultures ordinaires, la tête souvent appuyée à la paroi.

En somme les sépultures sont des plus pauvres en objets mobiliers ; mais le terrain nous a rendu quelques objets intéressants : six fers de flèche, offrant chacun un type différent, ayant 6 à 10 centimètres de longueur et une douille d'emmanchure (27 à 32); quatre affectent la forme ordinaire à ailettes ; le n° 27 est une simple pointe carrée avec sa douille, et le n° 32 est un carreau du moyen âge ; — deux fiches en fer semblables au n° 26 ; — quatre clefs en fer d'une forme singulière, (22 et 23), trouvées deux à deux ; — une clef forée en bronze (10) ; — quelques morceaux de

(*) Dans le plan, ils sont marqués E.

bronze ouvragés dont l'usage n'est pas facile à déterminer; — des dents et des mâchoires de bovidés, d'équidés et de carnassiers, des défenses de sangliers, un peu partout; — deux bois de cerf dans le rempart S.-E. (36, 37); — un os aiguisé pour servir d'aiguille (38); — deux os travaillés et percés ayant pu servir de garniture à un manche d'arme ou d'outil (14); — un morceau de pierre meulière, poli d'un côté (39); — un morceau de fer à cheval (18); — une hachette (*) en grauvacke des Vosges, percée d'un trou en son milieu pour y passer un cordon de suspension (25): — enfin, partout des débris de poteries grossières parmi lesquelles il convient cependant de distinguer un petit fragment de poterie fine rouge lustrée, imitation de la poterie dite samienne, et deux fragments d'un vase de grande dimension, épais de 15 millimètres, tourné dans un bloc de gneiss et qui semble avoir servi pour la fusion des métaux (44).

Les objets recueillis antérieurement trouveront ici une mention utile: une francisque de belle forme et bien conservée (16) provenant d'un tombeau de la carrière; — un petit vase de terre de 6 centimètres de hauteur, ayant la forme d'une urne, probablement recueilli par M. H. Petitguyot; un seramasax qui fait partie de la collection de M. Virot, à Mantoche, et qui vient de la carrière (40); — un anneau en or (1), portant en chaton une pierre gravée en creux, qui a pu servir de cachet; la pierre ressemble à un jaspe sanguin, et représente une figure nue, assise sur un rocher, coiffée d'une sorte de pétase ailé, ou d'un chapeau à aigrette, et tenant à la main une verge ou un caducée; les détails de cette figure sont négligés, mais les proportions et le mouvement en sont très justes; cet anneau, admira-

(*) De tous les objets recueillis, c'est le seul qui puisse certainement être qualifié de préromain.

Digitized by Google

blement conservé, a été trouvé en 1900 sur la butte qui soutient le monument de la Vierge (*); — enfin, M. Ed. Clerc dit avoir vu une médaille de Vespasien, des boucles de ceinturon ornées de clous de bronze, des fers de lances adaptés à un marteau de plomb, et il ajoute un malencontreux *et cætera* (**). — D'autres objets seront plus utilement mentionnés dans les descriptions suivantes.

Les recherches dans le terrain nous ont conduits à un endroit qui a vivement excité notre curiosité: au nord du fossé et à deux mètres de son bord extérieur, nous trouvons une excavation de 5 mètres de longueur, 4 mètres de largeur et 2m50 de profondeur; elle a été creusée dans le roc et a pu servir d'habitation ou d'atelier; les parois sont verticales; au fond et dans un coin se trouve un monceau de cendres qui recouvre six poutres de chêne carbonisées, et dans un autre coin, trois autres morceaux de chêne également carbonisés et des débris de vases. Le tout était comblé de terre mêlée de pierres, et dans ce remblai plusieurs sépultures ont été rencontrées à diverses profondeurs (V. la coupe). C'est dans ce déblai qu'on a recueilli, outre des morceaux de poteries communes, un vase reconstitué (34), la hachette en pierre polie (25), l'aiguille en os (38), deux fers de flèche (30 et 31), une lame de couteau (21), des débris d'armes ou d'outils en bronze et en fer. L'ensemble de ces objets, trouvés épars dans le remblai, ne nous paraît pas suffire pour baser une opinion sérieuse, et nous n'y reviendrons pas.

(*) A dire d'experts, la pierre gravée serait de l'époque gallo-romaine, et aurait été montée ou remontée par un orfèvre mérovingien. Ce dernier travail est d'ailleurs assez imparfait en comparaison d'autres ouvrages de la même époque.

(**) Ed. Clerc : loco cit.

La Construction.

En même temps que se poursuivaient ces recherches funéraires, l'effort des ouvriers se portait sur un point plus important. La tranchée conduite du Sud au Nord avait bientôt mis à découvert la fondation d'un mur allant de l'Est à l'Ouest, et à 12m50 plus au Nord un autre mur parallèle engagé sous les débris du rempart et sous ses propres ruines ; du premier nous ne trouvons pas les angles, détruits jusqu'au roc ; le second, conservé tout entier, a 12m20 de longueur, à l'Ouest il est rejoint au premier par un mur complet et à l'Est par un pan de mur de 3m60 de longueur et qui ne se continue pas plus loin : nous avons donc une vaste construction carrée de 14 mètres environ de côté dans œuvre.

Puis notre attention se porte vite vers l'Est où cette salle semble s'ouvrir, et après quelques tâtonnements, nous arrivons à découvrir les murs d'une seconde salle plus étroite, qui se termine elle-même par une abside semi-circulaire.

L'ensemble apparaît net, car les parties détruites sont facilement reconstituables par comparaison, et par la place des fondations creusées dans le roc. J'en dresse le plan reproduit dans la Pl. II, en indiquant par un pointillé les parties qui manquent. Toute la partie Nord de cet édifice est fort bien conservée, le mur AB et ses deux murs de retour ont encore plus de 2 mètres ; ils sont construits en moellons irréguliers mais bien liés entre eux par un mortier fait de chaux et de sable de rivière. Les murs qui le continuent jusqu'à l'abside inclusivement, sont d'un appareil régulier de 30 centimètres sur 12, liés avec le même ciment. Des murs Sud, il ne reste que les fondations qui ont 50 à 70 centimètres de profondeur et une épaisseur variant avec

Digitized by Google

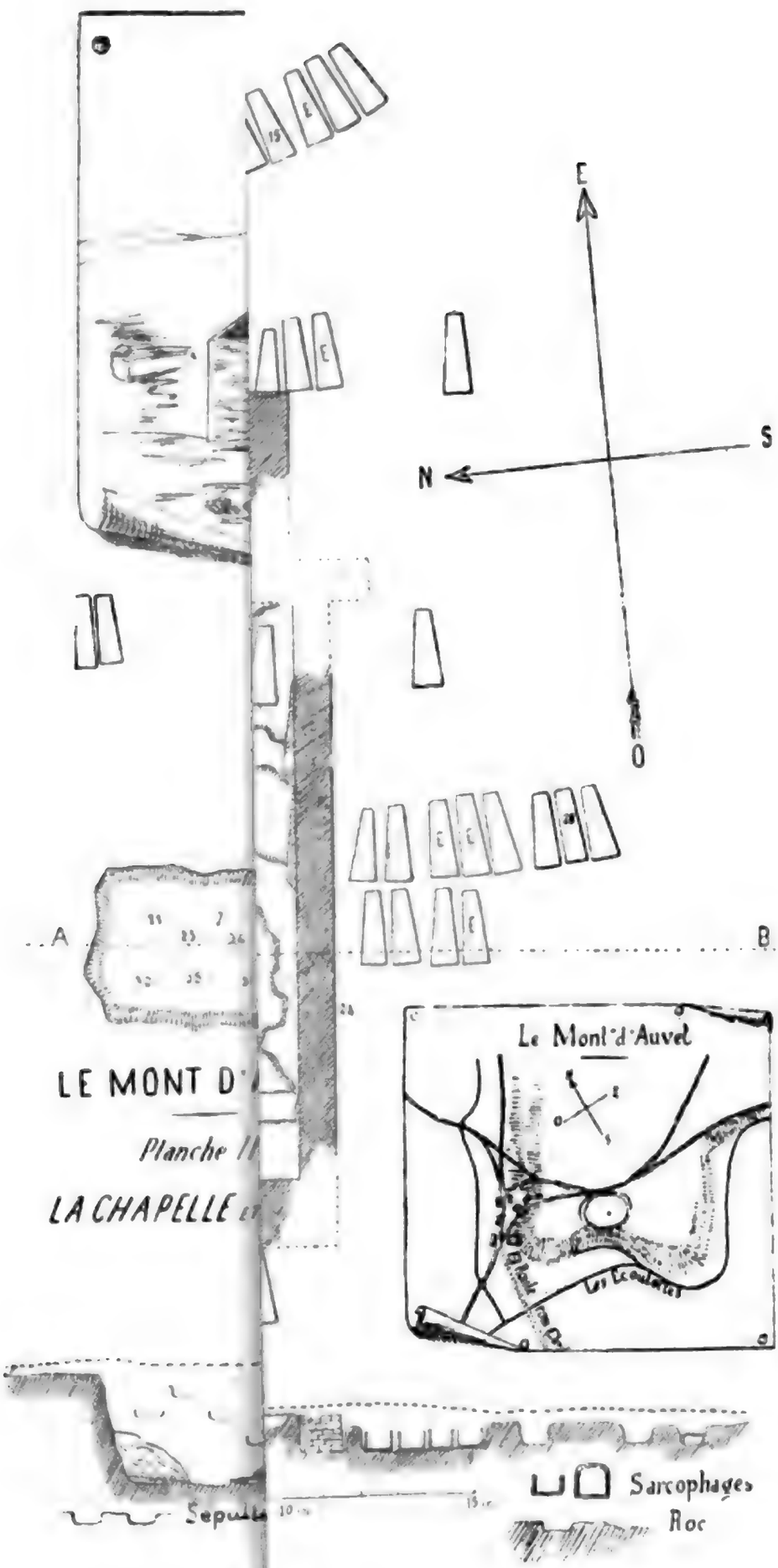
E
S
N
O
A
B
LE MONT D'
Planche II
LA CHAPELLE
Le Mont-d'Auvel
Sarcophages
Roc

UNIV. OF MICH.

Digitized by Google

le vide du roc à remplir. Les murs conservés ont 90 centimètres d'épaisseur, et malgré leur hauteur de 2 mètres nulle trace d'ouverture, fenêtre ou porte.

La face Ouest, dont il ne reste sur les 2/3 de la longueur que les fondations, est remarquable par son épaisseur qui mesure 1m70 jusqu'au mur de séparation dont il est parlé plus loin.

Restait l'intérieur : il était important de connaître les secrets qu'avaient ensevelis dans leur masse ces quelque deux cents mètres cubes de pierre.

Partant du mur Ouest, nous nous assurons que la grande salle carrée se divise en deux parties inégales par un mur que nous ne retrouvons pas dans toute sa longueur, mais qui régularise le plan d'ensemble : c'est une construction très régulière composée d'une première salle de 15 mètres sur 7m50 dans œuvre, d'une seconde salle s'ouvrant en retrait sur la première et n'ayant plus que 5m70 de large et 4m50 de profondeur ; d'une abside s'ouvrant encore en retrait sur cette salle et terminant le tout ; d'une autre salle enfin adossée à la première, mais moins longue et plus étroite.

Visitons d'abord cette dernière : sous deux mètres de déblai s'étend un vaste foyer contenant, parfaitement conservés dans leur forme, du blé, du seigle, de l'avoine, des fèves, de la paille. Des débris de grands vases sont relevés vers l'Ouest ; un petit vase reconstitué vers l'Est (43) ; au milieu deux clefs en fer (23), les restes d'une serrure, un fer de flèche (32), un autre en pointe carré (27), des débris de fer informes, enfin cinq fiches en fer courbées par leur milieu sous le même angle, avec un long anneau mobile d'un bout et un piton de l'autre (24). La destination de ces objets et d'un autre semblable trouvé à l'extérieur le long du mur Sud n'est pas facile à distinguer.

Sous le foyer une aire, en terre battue cuite par l'incendie et ressemblant à de la brique, est retrouvée en assez d'endroits pour déterminer la nature et le niveau du sol de foulée; et sous cette aire étendue directement sur le roc, tout un ensemble de sépultures religieusement respectées ; les squelettes sont là, entiers, étendus dans leurs loges creusées de 30 centimètres environ dans le rocher ; le nivellement du terrain et la pose du béton ont été exécutés sans y rien toucher. Quelques-unes de ces sépultures livrent des ornements de fer ou de bronze sans importance (11 et 12) ; mais, celle d'un enfant couché le long du mur contient l'agrafe en or ci-dessus décrite. Contre ce même mur, deux squelettes ont été coupés par leur milieu dans le sens de la longueur pour établir les fondations : utile indication pour l'âge relatif de ces sépultures et de cette partie de l'édifice.

Notons encore un détail pour nous inexpliqué ; vers le milieu de ce même mur et sur une longueur de 1m20, ces pierres de la première assise, au lieu d'être posées dans leur lit de carrière, sont dressées en travers du mur et forment un pavé sous toute son épaisseur (Pl. II, H).

L'autre mur qui sépare cette pièce de la grande salle n'a plus qu'un parement bien visible et sur la moitié seulement de la longueur. Un mur de séparation a-t-il existé sur cette base ? Nous concluons affirmativement, 1° de l'absence de tout béton et de toute trace de foyer sur une largeur de près d'un mètre ; 2° d'un reste de première assise, existant par endroits, quoique douteux ; 3° de sa correspondance exacte avec le même mur au delà de la chambre vers l'Est ; 4° enfin de la différence de niveau entre les deux sols, celui-ci étant plus haut de 20 centimètres environ.

Nous croyons donc que cette salle latérale était bien séparée de l'autre avec laquelle elle communiquait par une porte percée dans ce mur.

Digitized by Google

Entrons maintenant dans le bâtiment contigu, en franchissant le massif Ouest, où tout indique la position d'un portail principal ; nous sommes dans une première salle de 15 mètres sur 7m50.

Le sol primitif est encore visible en plusieurs endroits, c'est un béton de chaux et de sable, qui semble avoir servi de pavé, car on ne retrouve nulle trace d'un autre pavage. Sous ce béton, cinq fosses ont été creusées à 0m75 centimètres de profondeur moyenne. La première est divisée en trois compartiments par un mur et une réserve de roc soigneusement taillé et dressé : ce sont de véritables ossuaires. Dans le premier, entre le mur du portail et le mur de rocher, des squelettes en ordre sont étendus dans le fond, les têtes sont engagées sous le mur bâti en encorbellement pour mieux les respecter ; et ils sont recouverts de nombreux ossements entassés dans du sable mêlé de chaux. Les deux autres compartiments ont le même aspect, mais les ossements y sont moins nombreux.

A l'autre extrémité entre le roc épargné et deux bouts de murs à angle droit, trois autres fosses : celle du milieu renferme cinq squelettes rangés côte à côte et dont les pieds ont été enlevés pour établir le mur ; celle de droite, un sarcophage avec des os épars ; celle de gauche un autre sarcophage coupé vers son milieu et de biais pour la construction du mur. Sur l'aire qui recouvre cette fosse, on avait enlevé un foyer important et recueilli la clef de bronze (10). Dés deux fosses du milieu, celle de droite renferme des ossements et celle de gauche un sarcophage fouillé et brisé.

Les murs qui limitent ces ossuaires ont été détruits par nous jusqu'au fond, parce que nous y avions remarqué quelques pierres taillées pour une construction antérieure : une de ces pierres porte une marque en forme de croix, dont le sommet est rejoint par deux lignes aux extrémités du

Digitized by Google

croisillon (Pl. II, carton du haut et 41); dans le mortier de ce mur nous découvrons encore une lame de couteau ou de rasoir qui a conservé une partie de son manche en os (42).

Ces objets, la clef de bronze, les deux os travaillés et quelques morceaux de poterie sont toute la compensation d'un travail considérable.

Nous avançons à l'Est. Les murs se rapprochent par un retrait d'un mètre et ne laissent plus qu'une salle de 5m70 de largeur sur 4m30 de profondeur. Un pilastre saillant à l'intérieur en rétrécit encore l'entrée; les deux angles et une partie du mur de droite sont complètement démolis, le pilastre de gauche n'a plus que son amorce, son parement ayant disparu; à l'extérieur il est contrebuté par un mur saillant de 1 mètre et dont le parement de bout aussi a disparu; dans l'épaisseur de ce contrefort, nous enlevons une pierre taillée en chanfrein qui provient d'une construction antérieure. Le pilastre intérieur, avec le contrefort qui le soutient à l'extérieur, semble indiquer l'existence d'un arc doubleau qui aurait donné entrée de la première salle dans la seconde. A droite le mur subsiste encore sur 1m50 de hauteur.

Notons que, partout dans cette dernière salle, le roc est intact : nulle trace de sépulture ; mais au milieu et un peu vers la droite, le reste d'une première assise formée de huit moellons irréguliers, mais bien joints entre eux, quoique à fleur de terre.

Nous entrons enfin dans une abside semi-circulaire qui s'ouvre au fond par deux nouveaux retraits de 1m35. Elle a 3 mètres d'entrée et 3 mètres de profondeur, sa courbe a donc 1m50 de rayon dans œuvre. A gauche son mur a encore 1m20 de hauteur et s'abaisse en tournant jusqu'aux angles de droite dont les fondations sont bien conservées ainsi que celles du mur contigu sur la moitié de sa longueur : ce qui

Digitized by Google

nous permet de combler les lacunes, par comparaison avec l'autre côté, comme l'indiquent les lignes ponctuées du plan (Pl. II).

Dans l'abside vers la gauche, est creusée, plus profonde que les autres, une fosse qui contient deux sépultures; dans l'une d'elles, l'ouvrier recueille une monnaie d'argent, la seule que nous ayons découverte durant les deux mois que nous avons fouillé ces terrains. C'est une monnaie vénitienne de la fin du IXe siècle, qui ne porte pas de trace d'usure. Au droit : un temple à quatre colonnes élevé sur deux degrés et surmonté d'un fronton triangulaire couronné d'une croix ; en exergue : ✠ DE SALVA VENECIAS ; au revers : une croix pattée cantonnée de quatre globules, et en exergue : ✠ DS CVSERVA ROMANO MP (*).

Deux mots des murs intérieurs qui ont servi à limiter les ossuaires : ils n'ont que 60 centimètres d'épaisseur et sont recouverts du béton qui sert de pavé ; celui qui est entre les deux salles, et que nous avons détruit, s'engage à gauche sous le mur et lui sert de base, les deux parements sont contigus ; ces murs de refend sont donc antérieurs à cette partie de l'édifice. Le mur C (Pl. II), interrompu par le roc, correspond au mur D ; et tous ensemble ils peuvent avoir appartenu à une construction plus ancienne. C'est tout ce qu'il en resterait et il semble inutile d'y revenir.

Notons enfin l'absence presque complète de tuiles ou de briques dans le déblai : nous avons recueilli avec soin tout ce qui était en terre cuite, et nous n'en avons pas 3 kilogs. Parmi ces fragments, il y a cependant deux morceaux de *tegulæ* romaines, avec leur rebord et leur chanfrein caractéristique, et le reste d'une brique de dallage à dessin ondulé, qui aussi peut être romaine. Si ces débris provenaient de la

(*) Déterminée par M. André, sociétaire, à Gray.

toiture de l'édifice, on peut affirmer qu'ils seraient plus abondants, car ce sont les restes les moins utilisables et par suite demeurant toujours en plus grande quantité dans les ruines. Ils proviennent donc d'une construction antérieure et peut être de l'établissement gallo-romain signalé à la sortie d'Auvet sur la route d'Autrey.

L'Enceinte fortifiée.

Comme je le disais en commençant, ce qui attire le plus les regards au Mont d'Auvet, c'est ce fossé à moitié rempli, et marqué encore plus par l'*agger* qui l'entoure sur les deux tiers de sa circonférence (Pl. I).

J'ai fait creuser ce fossé en trois endroits pour déterminer ses dimensions : du côté de la vallée où le rempart n'existe pas, il a 12 mètres de largeur ; à l'Ouest, il a 8 mètres, et va en diminuant jusqu'au côté opposé où il n'a plus que 3m50. Sa profondeur varie de 3m50 à 4 mètres au-dessous du roc, ce qui suppose une profondeur primitive de 4 à 5 mètres. Il est creusé à vif dans le roc, il se rétrécit légèrement vers le fond comme l'indique la coupe de la Pl. II, et offrait déjà par lui-même une défense sérieuse.

Le rempart est plus difficile à décrire, car, attaqué par toutes sortes d'agents, il a perdu sa forme primitive. Nous l'avons percé complètement au Nord vers le milieu de la construction, et partiellement en deux autres endroits. La tranchée ouverte selon la ligne AB a été fort intéressante.

Le terrain primitif a été intégralement conservé : il se compose d'une terre végétale un peu caillouteuse, couvrant le roc d'une épaisseur de 80 centimètres. Et dans cette terre étaient enfouis cinq sarcophages en tout semblables aux autres, puis des sépultures ordinaires jusqu'au bord du fossé. Sur cette terre qui renferme les sépultures sont en-

Digitized by Google

core amoncelées les pierres provenant du fossé sur une hauteur de 2m50 et sans mélange de terre ; ces pierres sont assez morcelées, et nous n'avons trouvé que peu de blocs dépassant 30 centimètres dans leur plus grande dimension : ce qui indiquerait un outillage plutôt primitif.

En plusieurs endroits à l'intérieur elles ont été sommairement arrangées comme en un mur de pierres sèches pour soutenir l'amoncellement ; et cette précaution a été prise surtout à la hauteur de l'abside (Pl. II).

A l'extérieur, entre le rempart et le fossé, avait été réservé un intervalle de presque 2 mètres, sorte de chemin de ronde aujourd'hui comblé par les éboulis, comme l'indique la ligne ponctuée de la coupe.

A cet endroit l'ouvrage était mieux conservé, et il peut donner une idée de l'ensemble. Pourrait-on en déterminer la hauteur ? Il est composé exclusivement des pierres rejetées du fossé, et dans la tranchée ouverte, il a la même base que le fossé lui-même, 7 à 8 mètres ; en admettant que les matériaux enlevés aient foisonné de 1/5, ils pouvaient fournir une hauteur de 5 mètres. En fait, il en reste presque trois et le fossé est comblé à plus de la moitié.

Quand, en 1856, on a élevé le monument de la Vierge, on a pratiqué les deux entrées aujourd'hui existantes en comblant le fossé ; il ne reste donc plus de trace de la porte primitive. Vraisemblablement elle était à l'Ouest, à la place du passage actuel. Une sorte de plate-forme établie en dehors et en avant, sur le bord de la pente, semble indiquer un ouvrage avancé pour la défense de l'entrée ; nous ne pouvons rien affirmer de plus.

On pardonnera ces détails qui ont leur côté fastidieux, mais aussi leur importance : j'ai dû décrire avec toute l'exactitude possible ce que j'ai vu de ces vestiges du passé, pour

en rendre compte à qui de droit, pour enlever aux chercheurs futurs la tentation de recommencer un travail coûteux et désormais inutile, pour livrer aux plus experts toutes les données du problème. Ce sera ma triple excuse.

CONCLUSION

Pouvons-nous essayer une solution ? Avons-nous les éléments suffisants, pour dater et reconstituer ces restes, pour les montrer tels qu'ils apparurent à leurs contemporains ?

Je ferai remarquer d'abord que nous avons été très surpris de ne pas découvrir un plus grand nombre d'objets capables de caractériser une époque, une civilisation, et qu'il y a lieu de regretter que les objets trouvés auparavant n'aient pas été conservés avec plus de soin ou au moins notés de manière à servir de preuve ou de jalon.

1° Avec certitude nous affirmons l'existence d'un cimetière occupant l'extrémité supérieure de la colline depuis les terres cultivées au N.-O. jusqu'au fossé S.-E., limité au S.-O. par l'escarpement et au Nord par la carrière et le chemin qui conduit d'un côté à Bley et de l'autre au Pont-du-Gué.

La partie N.-O. de laquelle on possède un scramasax, une francisque, des ornements en verre, des grains de collier en terre cuite émaillée, des ornements de bronze et des fragments de poteries tirés des sépultures, apparaît de l'époque mérovingienne, et elle est la plus ancienne.

Autour de l'édifice où nous avons visité de nombreuses sépultures intactes, dont vingt-deux sarcophages, nous n'avons trouvé aucun objet mobilier ou des objets insignifiants : ces sépultures semblent donc de l'époque chrétienne. La mé-

Digitized by Google

daille vénitienne trouvée dans l'une d'elles, l'agrafe carolingienne trouvée dans une autre, un fer de flèche de la forme moyen-âge relevé dans le foyer, les sarcophages que leur facture place à la même époque, tout indique que cette partie du cimetière est moins ancienne. Nous croyons donc que dans son ensemble ce cimetière a été fréquenté au moins de l'an 600 à l'an 900, peut-être plus tôt et encore plus tard.

La population qui s'en est servi, ne semble pas nombreuse, car les sépultures sont espacées et, en général, elles n'ont pas été relevées, excepté au milieu pour le creusage des fondations et la pose des sarcophages. Elles occupent une surface de 150 mètres de long sur 80 de large et encore dans cette ellipse tout l'espace n'est pas employé.

Les anthropologistes pourraient s'y livrer à des études d'ostéologie, et peut-être donner des indications sur la race qui habitait le pays. Je ne peux faire que les remarques suivantes : la taille des squelettes est ordinaire ; les individus présentent toutes les variations de la race actuelle ; les crânes sont petits, le front étroit et bas, les tibias tendant généralement à la platycnémie, les fémurs courbés, à ligne âpre très marquée, et par exception, quelques humérus à olécrane perforé ; les indices céphaliques varient de 76 à 85 ; le caractère général est la brachycéphalie avec quelques sous-dolychocéphalies.

En tout cas, rien, de ce que nous avons vu, n'autorise l'affirmation de M. Ed. Clerc, voyant à Auvet un *castellum* romain, et moins encore les hypothèses bâties sans examen sur cette opinion par quelques historiens locaux. — « On a trouvé, écrit M. Clerc (*) et après lui M. Poly (**), des

(*) Ed. Clerc : La Franche-Comté à l'époque romaine, p. 56 et note.
(**) Bulletin de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Haute-Saône, année 1897, p. 132.

sarcophages en pierre et une médaille de Vespasien. — J'ai vu les armes renfermées dans ces sarcophages ; c'étaient des plaques de ceinturon en fer à boutons de bronze, des fers de lances adaptés à un marteau de plomb, etc. »

Et c'est là, avec la position du retranchement au voisinage d'une route ancienne, toutes les preuves qu'on en donne. Elles me semblent insuffisantes : dans tout cimetière mérovingien on trouve ces plaques avec des monnaies romaines, dont se sont longtemps servi les barbares. A Poyans, on relevait tout récemment ces boucles et des monnaies de Julia et de Néron dans un cimetière de la même époque. Nous avons trouvé aussi à Auvet une de ces plaques, fruste, il est vrai, mais qui n'a rien de romain, comme d'ailleurs toutes les armes que nous possédons, comme la framée plombée elle-même que signale l'historien de la Franche-Comté.

2° Il ne me semble pas téméraire d'affirmer que l'édifice qui occupe le milieu du cimetière est une chapelle romane des temps carolingiens.

Le plan d'abord ne peut se rapporter qu'à ce genre de construction : c'est celui d'une basilique romaine, tel qu'il a été employé dans les petites et moyennes églises chrétiennes des premiers temps, tel qu'on le retrouve un peu partout, et en particulier au Mont-Beuvray, dont certaines parties ont les mêmes dimensions à quelques décimètres près (*).

Les sépultures que renferme sa nef, et surtout les ossuaires creusés sous son sol et qu'on ne retrouve nulle part ailleurs, excluent toute destination domestique ou militaire.

L'absence complète de sépultures dans le sanctuaire, et

(*) J.-G. Bulliot : Fouilles du Mont-Beuvray, t. II, p. 192.

l'indice d'une base de construction en son milieu, à la place marquée de l'autel ; l'abside où sont creusées plus profondes qu'ailleurs deux sépultures isolées; la position de cet édifice au milieu d'un cimetière qui lui est certainement antérieur, et dans lequel on a encore inhumé après sa construction ; le manque presque absolu de tuiles ou de briques, qui exclut l'idée d'un monument gallo-romain : tout corrobore notre conclusion et rien ne l'infirme.

Reste l'appendice de gauche, qui, au moment de l'incendie, servait évidemment de cellier ou de magasin. Nous n'avons pas pour en déterminer l'usage ordinaire, ni l'âge relatif ; nous ferons seulement les remarques suivantes : 1° il n'a pas été construit en même temps que le sanctuaire et l'abside : l'appareil est différent, le travail moins soigné, le sol plus élevé et fait de terre battue au lieu de chaux et de sable ; — 2° nous n'avons pu comparer ses matériaux et sa facture avec ceux du mur de la nef qui lui correspond, puisque de celui-ci il ne reste que les fondations et encore avec des lacunes ; il y a cependant une différence bien constatée : les fondations du mur de droite sont creusées dans le roc, celles du magasin sont posées à même sur le roc, comme à la hâte ; ce qui permettrait de conclure à deux constructions différentes ; — 3° il est certainement postérieur aux sépultures qu'il renferme, à celle qui a donné l'agrafe en or, à celles surtout qui ont été coupées pour l'établir, et qui toutes, ne sont qu'à 30 centimètres au-dessous de son sol ; — 4° il ne contient ni ossuaire, ni sarcophage, et il ne paraît pas en avoir jamais abrité.

De l'ensemble de l'édifice, nous affirmons donc qu'il existait aux temps carolingiens, d'une manière générale de 700 à 900, peut-être plus tôt, et probablement plus tard ; que tout indique un monument religieux, peut-être une église paroissiale (*ecclesia*), plus probablement une de ces

Digitized by Google

succursales (*capella*) construites alors en si grand nombre, dans nos villas ou leurs dépendances (*) ; qu'il a probablement succédé à un autre plus petit, autour duquel s'étaient groupées les sépultures, et dans lequel on avait déjà inhumé.

Jusqu'ici rien, dans les anciens documents, n'a été signalé qui fasse mention de cet établissement. Mais nos archives religieuses sont loin d'être complètement dépouillées, et peut être trouvera-t-on dans les cartulaires des abbayes voisines, dans les actes se rapportant aux anciennes paroisses du *pagus* attuarien, dans les titres communaux ou seigneuriaux, quelque indication encore inaperçue. Nous osons du moins attirer sur ce point l'attention des chercheurs.

Réduits pour le moment à nous en rapporter aux documents plus généraux, nous citerons deux passages d'Hincmar de Reims, le grand législateur de la matière, parlant d'abord des chapelles publiques (**) : « In cujus capellæ circuitu sœpes sit.... et tantum atrii habeat, ubi pauperculi, qui suos mortuos longius efferre non possunt, eosdem ibi sepelire valeant, sit que ibi corticule locus ubi presbyter possit descendere et caballum suum habere, atque matricularius possit manere. » Et ailleurs chargeant ses doyens inspecteurs de constater (***) : « Si atrium habeat (presbyter) munitum, aut si cellam propriam habeat juxta ecclesiam.... »

(*) V. Imbart de la Tour : Les Paroisses rurales du IVe ou XIe siècle, p. 166 et suiv.

(**) Hincmar : *De Ecclesiis et Capellis*, p. 106. Traduction : « Que tout autour de cette chapelle il y ait une haie ... et une cour assez grande pour que les pauvres gens qui ne pourraient transporter plus loin leurs morts, puissent les y ensevelir ; qu'il y ait aussi un petit logement de ferme où le prêtre puisse descendre et mettre son cheval et où le matricularius puisse demeurer ».

(***) Hincmar, dans Migne, t. CXXV, p. 779. Traduction : « Si le prêtre possède un cimetière fermé et une chambre particulière attenant à l'église ».

Digitized by Google

N'avons-nous pas à Auvet l'exécution complète de ce plan tracé par Hincmar au IXe siècle : l'enceinte fortifiée, la chapelle, le cimetière, la demeure du prêtre ou du *matricularius?*

Citons encore ces paroles d'Imbart de la Tour sur l'église rurale (*) : Toute la vie civile venait y affluer..... elle était enfin le refuge aux heures de désordre et de guerre.... Le paysan y portait ses trésors et sa récolte, il s'y enfermait lui-même à l'approche de l'ennemi. Il semblait que le Saint fût seul capable de défendre les siens en se défendant.... »

N'est-ce pas le cas du nôtre? Tout disposé déjà par lui-même, par sa position, par son plan, par ses murs, par son magasin, à servir de lieu de refuge et de défense en cas de danger extérieur, il devenait encore plus redoutable par l'ouvrage dont il fut entouré.

3° Il est en effet certain que cet ouvrage, tel que nous le voyons est postérieur au cimetière dans lequel il a été creusé, puisque sous l'*agger* nous retrouvons les mêmes sépultures et les mêmes sarcophages qu'ailleurs ; de plus il est probablement postérieur à l'édifice lui-même, ou il lui est à peu près contemporain : car les sarcophages qu'il recouvre sont en tout semblables à ceux que nous voyons autour de la chapelle ; vers le chevet, les déblais ont été soutenus par un mur de pierres sèches tournant avec l'abside (Pl. II), et semblant destiné à maintenir le passage entre le rempart et le sanctuaire lors de l'amoncellement ; enfin le caractère de ce retranchement est tout différent des ouvrages du même genre certainement construits par les Romains.

Devant cet ensemble de preuves qui s'appuient mutuellement, je crois que s'il a existé là un castellum romain, il a

(*) Loc. cit. p. 164.

disparu pour faire place au premier travail d'un de ces nombreux châteaux forts construits dans ces temps « où, dit un historien (*), chacun, afin de pourvoir à sa sûreté, se cantonna et se retrancha le mieux qu'il put. Les lieux escarpés ou inaccessibles furent occupés et habités, les hauteurs se couronnèrent de tours et de forts.... On creusa des fossés, on suspendit des ponts-levis ; les passages des rivières et les défilés furent gardés et défendus, les chemins furent barrés et les communications interceptées. » Si le château d'Auvet n'a pas dressé ses hautes murailles et ses tours crénelées, si le chemin de ronde entre le fossé et le rempart n'a pas reçu un robuste mur d'enceinte ou une solide escarpe, c'est que le temps a manqué aux entrepreneurs, que les habitants ont été dispersés par l'ennemi, leur pays dévasté, leur église détruite...

C'est la dernière question qui nous reste à poser : comment et quand cet établissement a-t-il été ruiné ? Il est évident que l'édifice fut détruit par le feu : l'incendie a laissé partout sa triste marque, dans les foyers, sur les pierres rougies ou calcinées : c'est d'ailleurs le sort commun de la plupart des monuments de ce premier moyen âge en Franche-Comté.

A quelle époque fixer cette destruction ? Il résulte d'une reconnaissance, signée des notables d'Auvet en 1570 (**), que l'église du village actuel dédiée à Saint-Maurice, est déjà alors située dans la rue basse, près du four banal. C'est l'emplacement de l'église actuelle ; et celle du Mont d'Auvet semble oubliée, elle n'existait plus..... Du XIIe siècle, nous possédons les chartes de cession du territoire d'Auvet à l'abbaye de Theuley par ses propriétaires d'alors. Or nulle

(*) Guérard : *Polyptique d'Irminon.*
(**) Archives de Vesoul, série H, 404.

Digitized by Google

part dans la désignation des biens, il n'est question d'une chapelle; elle n'existait plus..... Dans la charte de confirmation de ces cessions signée par Hugues de Bourgogne en 1175, il est dit en parlant de la terre d'Auvet : « *Cum igitur terra quædam inculta vicina abbatiæ Theoloci jaceret...* », cette terre inculte et abandonnée ne devait plus posséder son église au temps où les religieux de Theuley l'acquirent, *cum omnibus pertinenciis et appendicitiis suis* (*).

Elle aura donc été détruite avec sa villa au xe ou au xie siècle, à cette époque de fer où, selon M. Jules Roy (**), sur 73 années il y en eut 48 de famine et d'épidémie ; où les chroniqueurs mentionnent en même temps des calamités et des fléaux déchaînés par la nature, tempêtes, ouragans, gelées, grêles, pestes et fièvres qui dépeuplent toutes les provinces de France et d'Allemagne; où s'ajoutent les plus dévastatrices invasions des Normands et des Hongrois, en Lorraine, en Helvétie, en Bourgogne ; où les guerres incessantes des seigneurs féodaux achèvent de détruire ce qui reste debout...

Ce serait témérité, en l'absence de document positif, de fixer une date plus précise. La monnaie vénitienne trouvée dans l'abside prouve que l'édifice existait encore vers 900. La date la plus probable est donc à chercher dans le cours du xe siècle ou du xie, aux approches de l'an 1000.

Bien d'autres questions apparaissent en corollaires de celle que je cherche à résoudre. Mais je n'ajouterai rien de plus, de peur d'aller trop loin dans le domaine indéfini des suppositions, espérant que plus tard on pourra préciser ce que je ne fais qu'indiquer dans ce rapport. Cherchant sans

(*) Document conservé aux Archives de Vesoul : H. 404 ; et publié par Duchêne : Histoire de la maison de Vergy. Preuves, page 142.
(**) Jules Roy : L'An mille, p. 78 et suiv.

idée préconçue, je n'ai eu qu'un souci, joindre à l'exactitude des descriptions la réserve dans les hypothèses et la largeur dans les conclusions, de manière à déterminer nettement les données actuelles sur la question que la Société m'avait demandé d'étudier, et à rapporter tout ce que j'ai cru pouvoir aider à sa solution. Heureux serai je si j'ai contribué à l'histoire de notre région, même par ces menus détails, lorsque tout détail est précieux sur ces temps obscurs, où l'histoire du pays, c'est l'histoire de ses églises et de ses paroisses.

Auvet, le 20 juillet 1901.

J. Mérand,
Curé d'Auvet.

Digitized by Google

NOTICE

SUR QUELQUES JETONS ET MÉDAILLES

DE BOURGOGNE ET DE FRANCHE-COMTÉ

PAR ERNEST ANDRÉ (1)

I

RESTITUTION A LA CHAMBRE DES COMPTES DE DIJON DE CERTAINS JETONS DU XVIe SIÈCLE INEXACTEMENT ATTRIBUÉS A LA CHAMBRE DES COMPTES DE PARIS.

L'origine de la Chambre des Comptes de Paris, qui a précédé de beaucoup l'établissement des Chambres provinciales, paraît remonter à la fin du XIIe siècle, non pas avec l'organisation complète qu'elle acquerra plus tard, mais comme une Commission temporaire, chargée de la vérification des comptes, de l'organisation du Domaine royal et de la garde des Archives de la Couronne.

Sous saint Louis, l'existence d'une Chambre des Comptes résulte de diverses ordonnances royales et notamment de celle de 1256 qui prescrit « aux maïeurs et prud'hommes de venir compter devant les gens des comptes de Paris », et de celle de 1261 qui veut que « les maïeurs et un ou deux des quatre prud'hommes qui ont administré

les biens des villages, viennent rendre compte de leurs recettes à la Chambre des Comptes ».

Les attributions et les privilèges de la Chambre des Comptes se développèrent et se précisèrent sous les règnes suivants, et ce fut Philippe-le-Bel qui organisa définitivement cette Chambre, sépara ses attributions de celles de l'administration des finances dont il lui réserva le contrôle, et lui donna une existence distincte du Parlement auquel était plus spécialement réservée l'administration de la Justice.

Ce n'est pas ici le lieu de retracer en détail quelle fut l'importance de la Chambre des Comptes sous la Monarchie ; disons seulement que ses privilèges étaient considérables et que notre Cour des Comptes actuelle ne peut donner aucune idée des hautes fonctions dévolues à ses officiers. En dehors du contrôle qu'ils exerçaient, comme de nos jours, sur toutes les administrations financières du royaume, les « gens des comptes » connaissaient de l'enregistrement des lettres d'anoblissement et de bourgeoisie, assistaient aux conseils du roi et avaient même le droit de *remontrances*, prérogative précieuse dont ils usèrent souvent. Ils marchaient de pair avec les membres du Parlement, siégeaient avec eux dans les occasions solennelles, et cette ingérence commune de ces deux pouvoirs dans les affaires publiques donna lieu à de fréquents conflits que l'autorité royale ne parvint pas toujours à trancher facilement.

Si la Chambre des Comptes de Paris fut la plus ancienne et la plus puissante du royaume, elle cessa d'assez bonne heure d'être unique, et un certain nombre de provinces eurent leurs Chambres particulières qui avaient, dans l'étendue de leur ressort, les mêmes attributions que celles de la Métropole et jouissaient de privilèges analo-

Digitized by Google

gues. Leur nombre et leur importance, ainsi que leur siège, subirent certaines variations, mais, au moment de leur suppression, on en comptait dix, établies à Dijon, Dôle, Blois, Metz, Rouen, Nantes, Grenoble, Aix, Pau et Montpellier. Celle de Dijon brilla d'un éclat particulier et doit être considérée comme l'une des plus anciennes. On peut en retrouver l'origine, dès le commencement du XIVe siècle, dans les Commissions temporaires que les ducs de Bourgogne chargeaient, à des intervalles irréguliers, de vérifier les comptes de leurs receveurs, mais elle ne fut définitivement constituée qu'en 1386 par Philippe-le-Hardi, qui demanda au roi de France Charles VI de lui envoyer deux de ses officiers des comptes pour organiser à Dijon une Chambre permanente, sur le même pied que celle de Paris.

Les prérogatives des Maîtres des Comptes étaient, comme à Paris, nombreuses et d'un ordre fort élevé. Ces officiers avaient le titre de conseillers du duc, puis du roi, et, dit M. d'Arbaumont (1) « rien ne se faisait dans les deux Bourgogne et dans les contrées et pays annexés, touchant les finances, la question des biens domaniaux, l'administration générale du pays, voire même la politique et la guerre, sans la participation plus ou moins directe et plus ou moins effective des gens des comptes ».

Les Chambres des Comptes, qui étaient un des rouages principaux de la Monarchie absolue, durèrent autant que cette Monarchie même. Elles furent supprimées en principe par décret du 17 novembre 1790 et définitivement dissoutes par un autre décret du 4 juillet 1791, qui les remplaça par un bureau unique de comptabilité nationale. Ce dernier disparut lui-même en 1807, pour faire place à

(1) J. D'ARBAUMONT : Armorial de la Chambre des Comptes de Dijon, 1881, un vol. gr. in-8°.

la Cour des Comptes, telle qu'elle fonctionne aujourd'hui.

Après ce rapide coup d'œil jeté sur la création, les privilèges et les attributions des Chambres des Comptes, disons quelques mots des *jetons* dont elles faisaient usage dans leurs opérations de comptabilité. On comprendra mieux ainsi l'intérêt qui s'attache à ces petits monuments, aujourd'hui si complètement oubliés que peu de personnes se doutent du rôle important qu'ils jouèrent pendant plusieurs siècles dans la vie journalière de nos ancêtres.

Les premiers instruments de calcul furent, comme on le sait, de simples cailloux qu'on disposait dans un certain ordre, comme on le fait encore aujourd'hui pour les jetons de jeu. C'est même du nom latin de ces cailloux *(calculi)* que dérivent les mots *calcul* et *calculer*. Ces instruments primitifs furent bientôt remplacés par de petites rondelles d'os, d'ivoire ou de métal, et, quand ces dernières eurent reçu une empreinte au moyen de la frappe, elles constituèrent le jeton tel que nous le connaissons. Le mot *jeton*, qui s'écrivait autrefois *jetoir*, *getoir*, *getouer*, *getton*, *jetton* et de bien d'autres manières, telles que les formes abrégées *gect*, *giect*, etc., dérivait du verbe *jetter* qui, au Moyen-Age signifiait *compter*, parce que, pour les calculs, on jetait, on disposait, on alignait les jetons dans un ordre déterminé.

Gettes sevrement et le compte trovveres
Gettes, entendes av compte et gardes vovs de mescompte,

disent, dans leurs légendes, certains jetons du XVe siècle.

Cette méthode primitive de calcul fut la seule employée pendant tout le Moyen-Age et ne fut guère abandonnée qu'au commencement du XVIIe siècle, quand l'usage des chiffres arabes introduits en Europe, vers le milieu du XVe siècle, fut devenu d'un usage courant. Le règne du

Digitized by Google

jeton se prolongea même beaucoup plus tard dans le peuple et chez les petits commerçants, qui étaient alors tous illettrés et ignoraient les principes de la numération écrite.

Les plus anciens jetons de métal, dont on peut faire remonter la fabrication courante au XIIIe siècle, étaient de petit module et le plus souvent muets. Plus tard, le format s'agrandit, en même temps que les légendes viennent en augmenter l'intérêt par les indications qu'elles nous donnent sur la destination du jeton ou sur les noms et les titres des personnages qu'il concerne. Fréquemment, surtout au Moyen-Age, ces légendes consistent simplement en invocations religieuses, en proverbes, en conseils souvent naïfs de morale populaire, ou en avertissements destinés à éviter la confusion entre les jetons et les monnaies dont ils avaient parfois l'apparence.

A partir du règne de saint Louis, les rois et les reines de France, puis un peu plus tard, les grands officiers de la Couronne et les grandes administrations eurent leurs jetons particuliers, reconnaissables à leurs types spéciaux, à leurs armoiries ou à leurs légendes plus ou moins explicites. On n'en continuait pas moins à frapper une énorme quantité de jetons banaux, véritables produits de quincaillerie, destinés à l'usage des simples particuliers. Cette industrie prit même, au XVe et au XVIe siècle, une extension considérable, non seulement en France, mais encore dans les Pays-Bas et en Allemagne, particulièrement à Nuremberg, dont les ateliers inondèrent l'Europe de leurs produits de pacotille.

Parmi les administrations qui firent frapper des jetons pour leur usage spécial, les Chambres des Comptes devaient naturellement occuper l'un des premiers rangs, puisque leurs officiers et leur personnel subalterne

avaient, en raison même de leurs fonctions, un besoin particulier de ces instruments de calcul alors indispensables. Aussi, voyons-nous la Chambre des Comptes de Paris avoir ses jetons particuliers dès la fin du XIIIe ou le commencement du XIVe siècle. Les Chambres provinciales ne firent frapper que plus tard des jetons à leur type personnel, et le plus ancien que je connaisse pour appartenir, d'une façon certaine, à la Chambre des Comptes de Dijon, porte les armes de Charles-le-Téméraire, c'est-à-dire qu'il remonte à la seconde moitié du XVe siècle.

J'ai dit plus haut que l'usage des jetons, comme instruments de calcul cessa définitivement vers le milieu du XVIIIe siècle et même près d'un siècle plus tôt pour les grandes administrations, dont le personnel se familiarisa plus rapidement que les particuliers avec les opérations chiffrées ; mais il ne faudrait pas en conclure que la frappe du jeton s'en ralentit et qu'il disparut avec le besoin qui l'avait fait naître. Bien au contraire, jamais son règne ne fut plus florissant qu'aux XVIIe et XVIIIe siècles ; il changea seulement de destination. Il fut distribué comme rétribution ou comme gratification, il devint un monument commémoratif d'entrée en fonctions des magistrats dans l'ordre administratif ou judiciaire, il se consacra à rappeler, comme les véritables médailles, les événements d'un règne, ou à perpétuer dans les familles le souvenir d'une charge, d'un emploi ou d'une distinction honorifique. C'est ainsi qu'il resta en faveur pendant tout l'ancien régime et ne disparut qu'après 1789, quand le souffle de la Révolution vint renverser et transformer de fond en comble l'ancienne société, en faisant table rase de ses coutumes et de ses institutions.

La série des jetons de la Chambre des Comptes de Paris est importante, mais c'est surtout pendant la se-

Digitized by Google

conde moitié du XVIe siècle qu'il en fut frappé un nombre considérable. Laissant de côté les pièces sans millésime, nous pouvons constater que depuis 1552, où la date apparaît pour la première fois, jusqu'au début du siècle suivant, il existe, pour chaque année, un et souvent même deux ou plusieurs jetons sortis de coins différents. Contrairement à l'usage presque constant adopté par les Chambres provinciales, celle de Paris ne fit jamais figurer sur ses jetons l'énonciation de sa personnalité, se bornant à y inscrire, sous des formes variées, l'indication générale de « Chambre des Comptes » (*camera computorum regiorum*), mais sans aucune mention plus spécialisée.

Il suit de là que tous les jetons de cette catégorie, sur lesquels ne figure pas le nom d'une province ou d'une ville, ont été attribués à la Chambre des Comptes de Paris, sans qu'on se soit beaucoup inquiété des différences d'aspect que présentaient certains jetons datés de la même année, dont les uns continuaient normalement la série parisienne, tandis que d'autres, frappés au même millésime, s'en écartaient tout à fait par leur style, leurs légendes, leur module et la nature de leur métal.

Depuis longtemps déjà ces anomalies avaient mis ma curiosité en éveil et, après une étude comparative, j'ai été amené à distraire de cette série disparate, pour les reporter à la Bourgogne, quelques pièces rappelant tout à fait la fabrique dijonnaise de l'époque et que je considère comme appartenant sans aucun doute à la Chambre des Comptes de Dijon.

J'ai donc à faire connaître, en même temps que les jetons eux-mêmes dont plusieurs sont inédits, les raisons qui militent en faveur du nouveau classement que je propose.

Réduit aux ressources de ma modeste collection, je ne citerai que cinq jetons pour lesquels s'impose la restitution à la Bourgogne, mais il est probable qu'il doit en exister d'autres qui me sont restés inconnus et qui seront signalés quelque jour par leurs possesseurs.

Pour éviter des répétitions et avant de passer aux observations particulières qui suivront la description de chaque pièce, voici quelques considérations générales applicables à l'ensemble de la petite série faisant l'objet de cette étude.

1° Tous les jetons de cette époque qui appartiennent indubitablement à la Chambre des Comptes de Paris sont en cuivre jaune et portent pour légende : CAMERA COMPVTORVM REGIORVM ou SVBDVCENDIS RATIONIBVS CAMERAE COMPVTORVM REGIORVM.

Tous ceux du XVIe siècle que je connais pour la Chambre des Comptes de Dijon sont en cuivre rouge et portent, à une seule exception près, l'inscription PRO GENTIBVS COMPVTORVM.

2° Pour toutes les dates où je restitue à Dijon un jeton anonyme, ce jeton comble une lacune dans la série bourguignonne, tandis qu'il reste pour Paris un autre jeton au type ordinaire, de sorte que la série ne s'en trouve pas interrompue.

Je passe maintenant à la description des cinq pièces dont j'ai à parler et qui portent les dates de 1557, 1559, 1563, 1565 et 1569.

1° Jeton de 1557

✠ DONEC · TOTVM · IMPLEAT · ORBEM · 1557 ; Dans le champ, les lettres P G C (*Pro gentibus computorum*) entre deux croissants ; au-dessus, la couronne royale ; au-dessous, grand H.

Digitized by Google

JETONS & MÉDAILLES DE BOURGOGNE & DE FRANCHE-COMTÉ

Digitized by Google

Digitized by Google

R/ Sans légende. Écu de France inscrit dans un cartouche échancré, surmonté de la couronne royale et entouré du collier de l'Ordre de Saint Michel, le tout dans une bordure extérieure formée de deux branches d'olivier.

Cuivre rouge. Diamètre 29 m/m. Planche fig. 1.

Ce jeton est un pastiche de celui frappé pour Paris à la même date et présente absolument les mêmes types et la même disposition ; mais, tandis que sur le jeton parisien on lit dans le champ, entre les croissants : CAMERA COMPVTOR. REGIOR, qui est la légende ordinaire des jetons de son service, on voit, à la même place sur celui de Dijon, les lettres P. G. C., c'est-à-dire les initiales de l'inscription courante des pièces bourguignonnes.

De plus, le jeton de Paris porte en légende circulaire NOSCENDA EST MENSVRA SVI, que nous retrouvons sur tous les jetons de cette Chambre frappés sous le règne de Henri II, tandis que sur celui de Dijon, on lit DONEC TOTVM IMPLEAT ORBEM, autre devise bien connue du même règne, mais ne figurant jamais sur les jetons de la Chambre des Comptes de Paris.

2e Jeton de 1559

∘ NON ∘ VNVS ∘ SVFFICIT ∘ ORBIS ✲ sur une banderolle disposée en bordure circulaire. Dans le champ, un dextrochère tenant le globe terrestre, lequel est accosté de deux fleurs de lys ; à côté du dextrochère, un *f* cursif couronné ; au bas du champ, la date 1559 entre deux petites fleurs de lys.

R/ ✲ PRO · GENTIBVS ✲ COMPVTORVM ✲ Écu

de France, ovale, timbré d'une couronne royale et entouré du collier de Saint-Michel.

Cuivre rouge. Diamètre 30 m/m Planche fig. 2.

Ce jeton, du règne éphémère de François II, offre un type particulier dont nous retrouvons l'analogue sur celui frappé à la même date pour Bénigne Martin, vicomte maieur de Dijon. De plus, l'écu de France affecte la forme ovale qui se voit sur plusieurs des jetons suivants, tandis qu'à partir de 1559, cet écu reprend, sur les jetons de Paris, la forme ordinaire et classique, c'est-à-dire en ogive renversée.

3e Jeton de 1563

Deux colonnes entrelacées soutenant la couronne royale et accostées de deux branches d'olivier ; sur les piédestaux de ces colonnes se voient, à droite, les tables de la loi et, à gauche, le chiffre XII. Une banderolle contournée traverse le milieu du champ et porte l'inscription PIETATE ET IVSTITIA. En bas et de chaque côté des colonnes, se lit une moitié de la date 15 — 63.

R/ CAMERA CŌPVTOR' REGIOR'. Écu de France en forme de cartouche, timbré de la couronne royale et entouré du collier de Saint-Michel.

Cuivre rouge. Diamètre 28 m/m. Planche fig. 3.

4e Jeton de 1565

· PIETATE ∘ ET ∘ IVSTITIA ✠. sur deux banderolles suivant exactement le contour de la pièce. Dans le champ, deux colonnes entrelacées, soutenant la couronne royale, accompagnées de deux branches d'olivier et por-

Digitized by Google

tant sur leurs piédestaux les tables de la loi et le chiffre XII. A l'exergue, la date 1565 dans un petit cartouche.

R/ PRO · GENTIBVS · COMPVTORUM Écu de France, ovale, timbré de la couronne royale et entouré du collier de Saint-Michel.

Cuivre rouge. Diamètre 28 m/m. Planche fig. 4.

5e Jeton de 1569

Semblable au précédent, mais la légende circulaire n'est pas inscrite sur une banderolle et est autrement disposée ; les branches d'olivier sont plus maigres et plus divisées, et la date 1569 de l'exergue n'est pas comprise dans un cartouche.

R/ Entièrement semblable à celui du n° 4 et paraissant sorti du même coin.

Cuivre rouge. Diamètre 28 m/m Planche fig. 5.

Les jetons de 1565 et 1569, aux deux colonnes entrelacées, reprennent la légende ordinaire PRO GENTIBVS COMPVTORVM, et leur attribution à Dijon est absolument confirmée par ce fait que, pour le jeton de 1569, le coin du droit a servi à frapper, à la même date, un autre jeton semblable mais avec un revers où la légende anonyme est remplacée par celle de PRO GENTIBVS COMPVTORVM BVRGVD.

Le revers du n° 5 a servi, de son côté, à frapper un jeton aux armes de Louis de Laube, trésorier de France à Dijon, et portant la même date de 1559.

Je crois avoir démontré que les cinq jetons qui précèdent, confondus jusqu'à ce jour dans la série parisienne,

appartiennent indubitablement à la Chambre des Comptes de Dijon et il est probable que, l'éveil étant donné, il en surgira d'autres qui ont échappé à mes recherches et qui viendront s'ajouter à ceux que j'ai rapatriés.

II

Rectification a propos d'un jeton appartenant a la série des co-gouverneurs de Besançon

La série des jetons franc-comtois est certainement l'une des plus nombreuses et des plus intéressantes qu'on puisse réunir sur nos anciennes provinces. Malheureusement ces monuments métalliques sont devenus fort rares et il est à peu près impossible aujourd'hui d'en rassembler une suite quelque peu importante. Un catalogue assez complet et illustré de nombreuses planches en a été dressé en 1873 par feu le commandant Fouray de Boisselet (1), dont le livre est actuellement aussi introuvable que les jetons qu'il énumère, puisqu'il n'a été tiré qu'à 40 exemplaires et qu'il constitue une véritable rareté bibliographique. L'auteur de ce recueil était un collectionneur ardent et souvent heureux, mais, comme il l'avoue lui même avec modestie dans son avant-propos, sa carrière militaire l'avait mal préparé aux travaux d'érudition, et il ne faut pas chercher dans cet ouvrage autre chose qu'une représentation assez fidèle et une énumération peu documentée de tous les jetons, méreaux et médailles religieuses que de longues années de patientes investigations avaient accumulés dans son riche médaillier.

(1) Fouray de Boisselet : Recueil de jetons appartenant à la Franche-Comté de Bourgogne. Besançon, 1873, 1 vol in-8° avec 107 planches.

Digitized by Google

Quoiqu'il en soit, le catalogue de Fouray est encore le seul guide que nous ayons pour nous renseigner sur cette partie de la numismatique franc-comtoise et, comme il contient certaines inexactitudes en même temps que quelques omissions, j'ai pensé qu'il était bon de les signaler, pour ne pas laisser se perpétuer les unes et pour combler les autres, en attendant que quelque érudit dote notre province d'un travail sérieux et définitif sur ses anciens jetons.

On sait que, depuis une époque indéterminée mais qui paraît remonter au XIVe siècle, la ville de Besançon était divisée en sept quartiers portant le nom de *bannières* et administrés chacun par deux gouverneurs nommés annuellement par l'assemblée des notables. Cette institution dura jusqu'en 1676, époque à laquelle le régime municipal fut modifié par Louis XIV, pour lui substituer une organisation plus conforme à celle qui régissait les autres villes du royaume. Pendant une partie du XVIIe siècle les co-gouverneurs firent, plus ou moins irrégulièrement, frapper des jetons à leurs armes, pour perpétuer le souvenir de leurs fonctions, et ceux qui nous sont restés portent les dates de 1623, 1624, 1625, 1626, 1627, 1628, 1630, 1648, 1665, 1666, 1667, 1669 et 1671. On n'en connaît aucun des années intermédiaires et il est très probable qu'il n'en a pas existé.

La plupart du temps ces pièces portent, sur l'une des faces, les armoiries et la devise du co-gouverneur et, au revers, les armes de la cité, disposées de diverses manières, sauf en 1624 où elles sont remplacées par le buste de Charles-Quint, et en 1671 où l'on voit celui de Charles II roi d'Espagne. Il n'y a à cette règle que de rares exceptions et c'est de l'une d'elles que j'ai à parler.

Il existe, en effet, un jeton sans date, mais que son style

ne permet de classer qu'entre les années 1665 et 1671. Il offre, sur chacune de ses faces, des armoiries personnelles et est attribué par Fouray de Boisselet aux deux co-gouverneurs Buzon et Varin, sans autre explication.

Ce jeton porte bien, à la vérité, sur l'une des faces, les armes de la famille Buzon qui étaient : « parti d'argent et de gueules, à trois roses posées en bande de l'un en l'autre » et nous connaissons déjà quatre jetons aux mêmes armes, avec la devise *Perficie aut ne tentes*, frappés aux dates de 1665, 1666, 1667 et 1671. En consultant la liste chronologique des co-gouverneurs, nous constatons qu'effectivement Claude-François Buzon fut magistrat de la ville pendant la période à laquelle se rattache notre jeton, dont l'attribution à ce personnage ne laisse en conséquence place à aucun doute.

Il n'en est pas de même de l'autre face où Fouray a cru voir les armes de la famille Varin qui portait : « d'azur à la croix ancrée d'or » avec la devise *Audaces fortuna juvat*, comme on peut le constater sur un jeton qui nous est resté de Jean-Baptiste Varin, daté de 1669, année où il fut élu co-gouverneur pour la bannière de Charmont.

Mais le jeton qui nous occupe porte pour devise : *Tutus hæc anchora portus*, et la croix ancrée de l'écu, au lieu d'être simple comme celle de Varin, est ajourée en cœur et broche sur un écartelé. Il ne s'agit donc pas de la même famille et nous avons à rechercher à qui ces armes peuvent appartenir.

Or, en consultant l'*Armorial général de France* de Ch. d'Hozier, on trouve pour Besançon une famille Valle, représentée alors par Charlotte Valle qui portait : « écartelé d'argent et de gueules, à une croix ancrée de l'un en l'autre et ajourée en cœur aussi de l'un en l'autre ». Ces armoiries répondent tout à fait à celles de notre jeton, et

Digitized by Google

il reste à nous demander si un membre de la famille Valle fut co-gouverneur de Besançon de 1665 à 1671. A cela les regisfres municipaux nous répondent qu'il n'y eut parmi les magistrats de la ville pas d'autre représentant de cette famille qu'Antoine Valle, avocat, qui fut co-gouverneur de 1631 à 1635 et mourut le 21 août de cette dernière année, c'est-à-dire à une date bien antérieure à la frappe du jeton qui nous occupe.

Il ne peut donc être question de deux co-gouverneurs qui se seraient alliés pour frapper un jeton commun, comme le pensait Fouray, et on doit conclure de ce qui précède que le jeton appartient exclusivement à Buzon, lequel aurait fait, à l'exemple de beaucoup d'autres personnages de cette époque, reproduire au revers les armoiries de sa femme ou d'une des alliances de sa famille. Mes recherches ne m'ont rien fourni de précis à cet égard, mais cette supposition est au moins vraisemblable, puisque plusieurs recueils nobiliaires citent le nom de Valle parmi les alliances des Buzon.

III

Jeton inédit de la Chambre des Comptes de Dole

Fouray de Boisselet a figuré et décrit un certain nombre de jetons frappés pour le service de la Chambre des Comptes de Dôle, dont le plus ancien porte la date de 1562 et le plus récent celle de 1629. Ma modeste collection en possède un qui a échappé aux recherches de cet auteur et dont voici la description :

+ ALBERTVS · ET · ISABELLA · ARCHIDVCES. Bustes affrontés d'Albert et d'Isabelle.

Digitized by Google

R/ + GECTZ · DE LA · CHAMBRE DES COMPTES · A · DOLE. Deux mains jointes, ailées, tenant trois épis ; au-dessus : AVSPICE CHRISTO ; au-dessous la date : 1611.

Cuivre rouge. Diamètre 28 m/m.

Un jeton à peu près semblable, mais d'un autre coin et dont un exemplaire repose également sur mes cartons, a été figuré par Fouray avec la date de 1604.

IV

Sur un jeton de la Saunerie de Salins

A la page 32 de la seconde partie de son ouvrage, Fouray de Boisselet a publié un jeton de la Saunerie de Salins, figuré pl. 20 n° 3 et qu'il décrit ainsi :

« MAR + RIAINA + EST + TELLE. Losange parti dextre un chevron chargé de cinq fleurs de lys, accompagné de trois oiseaux essorants ; parti senestre, croix de Savoie, avec un oiseau essorant au premier canton.

R/ GETOIR · POVR · LA · SAVNERIE · DE · SALIN. Losange couronné, parti dextre de Savoie, parti senestre écartelé aux premier et quatrième d'Autriche et de Flandres, aux deux et trois de Bourgogne ancienne et moderne, avec les armes de Franche-Comté dans un petit écusson brochant sur le tout ; quatre briquets et deux lacs d'amour sur les côtés du losange ».

L'auteur que je cite attribue ce jeton à Marguerite d'Autriche, comtesse de Bourgogne, femme de Philibert (1)

(1) Et non de Philippe-le-Beau, comme porte erronément le texte.

Digitized by Google

duc de Savoie. Cette attribution est exacte, puisque les armes du revers sont bien celles de Marguerite et de son époux, mais Fouray n'explique pas la légende de l'avers et ne nous dit pas non plus à qui appartiennent les armes qu'elle entoure, armes qu'il décrit sommairement en en attribuant le second parti à la Maison de Savoie, ce qui est une erreur, comme je l'expliquerai tout à l'heure.

La légende du droit paraît inintelligible, mais c'est par le fait d'une mauvaise lecture, car le jeton porte en réalité : MA +·FIANCE + EST + TELLE, ainsi que j'ai pu le constater sur un bon exemplaire de cette pièce qui fait partie de ma collection.

Le même jeton a été exactement décrit et figuré, en 1876, par Vincent Promis (1) qui se borne à l'indiquer comme frappé en 1616 à l'usage des Salines de Salins, mais sans s'expliquer sur l'écu de la première face.

Nous trouvons encore ce jeton dans le vaste recueil de Dugniolle (2) où il est décrit, sous l'année 1516, comme rappelant les fiançailles de Marguerite d'Autriche et du duc de Savoie. L'écu litigieux est blasonné comme parti au 1er de Wouters, au 2e de Bours, mais sans aucune autre explication.

Cette idée de fiançailles a été naturellement inspirée par la légende MA FIANCE EST TELLE, mais l'auteur ne s'est pas aperçu que cette légende n'entoure pas les armes de Marguerite et de son époux, mais bien celles de l'autre face qui ne peuvent leur appartenir. De plus, le mariage de Marguerite et de Philibert ayant eu lieu en 1501, et le jeton étant frappé pour la saunerie de Salins

(1) Notice sur les jetons de Marguerite de Bourgogne duchesse de Savoie (Mémoires et documents publiés par la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie, tome XV, 1876, p. 177).

(2) Le jeton historique des dix-sept provinces des Pays-Bas ; Bruxelles, 1876, tome II, n° 1069.

qui était alors entre les mains du roi de France et ne fut restituée par François Ier à Marguerite qu'en 1515, ce n'est qu'après cette date qu'il a pu être frappé, et il ne peut donc être question de fiançailles onze ans après la mort de Philibert arrivée en 1504.

Toutefois, le nom de Wouters, donné par Dugniolle (1) comme attribution au premier parti de l'écu, va nous mettre sur la voie en nous engageant à consulter un travail publié par Ed. van Hende sous le titre de : Notice sur Jean Wouters, sr de Hallebast et de Brouck, Président de la Chambre des Comptes de Lille (2). Dans cet opuscule, notre jeton est à nouveau décrit et figuré, mais cette fois d'une façon complète et avec tous les éclaircissements nécessaires.

Le recueil dans lequel est insérée cette notice étant peu accessible aux amateurs franc-comtois, je vais extraire, en le résumant, ce qui dans le travail de Van Hende peut servir à nous édifier sur le petit monument métallique qui nous intéresse, de façon à faire justice des erreurs et des inexactitudes accumulées à son sujet dans le livre de Fouray qui, ainsi que je l'ai dit plus haut, est encore aujourd'hui l'ouvrage classique pour les jetons de la Province.

Il convient d'abord de décrire cette pièce plus exactement qu'on ne l'a fait jusqu'alors.

MA (rinceau) ✠ FIANCE ✠ EST (rinceau) ✠ TELLE. Écu en losange mi-parti, au 1er d'or au chevron de gueules chargé de cinq fleurs de lys d'argent et accompagné de trois perroquets essorant de sinople, membrés et becqués de gueules, deux en chef et un en pointe, *qui est*

(1) Probablement d'après Van Mieris qui a gravé ce jeton dans le tome II, page 33 de son grand ouvrage : *Histori der Nederlandsche vorsten*. La Haye, 1732-1735.

(2) Mémoires de la Commission historique du département du Nord, année 1882.

Digitized by Google

de Wouters; au 2e d'argent à la croix de gueules, cantonnée au 1er d'un perroquet de sinople, *qui est de Beste*.

R/ GETOIR + POVR + LA + SAVNERIE + DE SALIN. Écu en losange, couronné, parti au 1er de Savoie, au 2e écartelé d'Autriche, de Bourgogne moderne, de Bourgogne ancien et de Brabant, avec un petit écu au lion de Flandres brochant sur l'écartelé. Deux des côtés du losange sont accompagnés d'un lac, et les deux autres d'une tierce-feuille entre deux briquets. Ces armes sont celles de la duchesse Marguerite alliées à celles de son mari.

Voyons maintenant ce qu'était le personnage dont les armoiries figurent, avec celles de sa femme, sur la première face de notre jeton.

Jean Wouters, seigneur de Hallebast et de Brouck, était issu d'une ancienne famille flamande dont plusieurs membres occupèrent des charges auprès des ducs de la Maison de Bourgogne. Il fut nommé en 1488, maître extraordinaire à la Chambre des Comptes de Lille et épousa, vers la même époque, Jossine de Beste, fille d'un burgrave, comte palatin du palais de Latran, dont nous venons de voir les armes, parties de celles de Wouters, sur le jeton qui nous occupe.

Jean Wouters, qui était très en faveur auprès de la princesse Marguerite, alors régente des Pays-Bas, par suite du décès de Philippe-le-Beau et de la minorité de Charles-Quint, fut rapidement promu d'abord maître ordinaire, puis en 1513 président de la Chambre des Comptes de Lille. Cette nouvelle dignité le fit apprécier plus encore de sa souveraine qui le chargea en 1515 d'une mission délicate, rappelée indirectement par notre jeton, dont la frappe a dû avoir lieu en 1516, l'année même de la mort de Wouters arrivée le 18 août.

Voici, en quelques mots, l'objet de cette mission :

La seigneurie de Salins, dont les mines de sel produisaient des revenus considérables, avait été comprise dans le douaire concédé par Maximilien à Marguerite d'Autriche, sa fille, mais cette seigneurie se trouvait entre les mains du roi de France depuis la saisie qui en avait été faite par Louis XII, et Marguerite était ainsi privée d'une partie importante de ses ressources. Il s'agissait donc de négocier avec François Ier la restitution des domaines de Salins, et ce fut Wouters qui fut chargé de mener à bien cette négociation. Il s'en acquitta à son honneur et son habileté fut couronnée de succès. Il paraît donc évident que ce fut pour perpétuer le souvenir de la part importante qu'il avait prise à la restitution à Marguerite des mines de Salins, que, sur le premier jeton frappé pour la saunerie après cette restitution, il fit figurer ses propres armes et celles de sa femme au revers des armoiries de la princesse et de son défunt époux.

Ainsi se trouve résolu ce petit problème numismatique auquel s'étaient heurtés tous les auteurs, jusqu'à ce que les recherches de Van Hende nous aient fourni le mot de l'énigme.

V

Médaille inédite d'une Confrérie bisontine

Il me reste à faire connaître une médaille religieuse, concernant la ville de Besançon et qui doit être fort rare, car elle est restée tout à fait inconnue à Fouray de Boisselet qui recherchait cependant avec ardeur ce genre de curiosités, et je n'en ai vu moi-même que deux exemplaires, de coins variés, dont voici la description :

Digitized by Google

1° · MARIAE · IMPERI · ECLIAE · PATIENTIS · FIDEL · DEFVNCTORVM. Buste de la Vierge Marie, au milieu des nuages, la tête ceinte de la couronne impériale, tenant le sceptre de la main droite, et soutenant de la gauche un personnage suppliant qui est plongé, avec deux autres, dans les flammes du Purgatoire.

R/ SOCIETAS · IN · IPSORVM · AVXIL · VESONT · 1657 · INSTIT · DD · CC. Sur un autel carré, un calice avec l'hostie dont s'échappe une pluie de sang tombant sur trois personnages suppliants, plongés dans les flammes du Purgatoire.

Cuivre jaune ; médaille elliptique, à belière. — Diam. 40 × 32 m/m.

Collection de M. Antoine Maire. Planche fig. 6.

2° Même légende et même type, mais la Vierge est de profil, à droite, avec la tête ceinte de la couronne impériale et entourée en outre d'un nimbe rayonnant. Elle tient le sceptre de la main gauche et soutient de la droite un personnage suppliant, plongé avec deux autres dans les flammes du Purgatoire.

R/ Même légende et même type que sur la médaille précédente, mais l'hostie est rayonnante et n'émet pas de gouttes de sang. En outre, l'autel est plus ornementé et est entouré de nuages.

Cuivre jaune ; médaille elliptique, à bélière. — Diam. 37×29 m/m.

Collection de M. Antoine Maire.

Je n'ai pas réussi à interpréter d'une façon absolument indiscutable les deux sigles DD. CC qui terminent la légende de ces deux médailles. J'avais cru, tout d'abord, pouvoir les traduire par *domini clarissimi*, qui est le sens qu'ils présentent le plus généralement dans les chartes ou les inscriptions, mais pour que cette lecture fût admissi-

ble, il faudrait que *societas* fût à l'accusatif, car alors on aurait la phrase très claire : *societatem in ipsorvm avxilivm Vesontione 1657 institvervnt domini clarissimi*. Malheureusement *societas* étant un nominatif, cette lecture doit être abandonnée. On pourrait, il est vrai, tourner la difficulté en mettant les deux derniers mots à l'ablatif, ce qui donnerait : *societas in ipsorvm avxilivm Vesontione 1657 institvta dominis clarissimis;* mais, là encore, la phrase serait incorrecte par l'absence de la préposition *a* avant *dominis*. Ayant soumis la question à des érudits, l'un d'eux a pensé que la légende pouvait être coupée, en mettant un point après *avxilivm*, et qu'on devrait lire : *Societas in ipsorvm avxilivm. — Vesontione 1657 institvervnt domini clarissimi*. J'avoue que cette solution me satisfait peu et, sous certaines réserves, je préfère la suivante qui m'a été suggérée par un ecclésiastique d'une érudition reconnue. Dans cette leçon, les deux légendes (face et revers) seraient la continuation l'une de l'autre et devraient se lire ainsi : *Mariae imperatrici ecclesiae patientis fidelivm defvnctorvm societas in ipsorvm avxilivm, Vesontione institvta, dedicavit consocios.*

Quoiqu'il en soit, je laisse à la sagacité du lecteur le soin de choisir entre ces diverses leçons, ou même d'en trouver une meilleure, s'il est possible.

Je n'ai pas éprouvé moins de difficultés quand il s'est agi de me renseigner sur la nature, le but et l'organisation de la Société dont ces médailles rappellent l'existence, car cette association paraît avoir laissé peu de traces et je ne l'ai trouvée mentionnée dans aucun des ouvrages sur la Province qu'il m'a été donné de consulter. J'aurais même été obligé de m'en tenir à la description des pièces et aux conjectures qu'on pouvait tirer de leurs inscriptions, si les recherches persévérantes et l'extrême

Digitized by Google

complaisance du même ecclésiastique qui a bien voulu m'aider dans l'interprétation des légendes, n'avaient réussi à me procurer communication d'un petit volume spécialement consacré au sujet que je traite, car il n'est autre que les statuts mêmes de l'association qui nous intéresse.

Grâce à ce précieux guide (1), je vais pouvoir donner l'historique de la confrérie à laquelle se rattachent les médailles précédemment décrites.

Le 15 août 1657, quelques membres de la Congrégation de l'*Assomption triomphante*, établie à Besançon, fondèrent dans cette ville, sous le nom de *Société du prompt secours de l'Église souffrante*, une confrérie particulière dans laquelle étaient admises, sous certaines restrictions, toutes les personnes, religieuses ou laïques, qui souscrivaient aux obligations édictées par l'acte constitutif.

Ces obligations consistaient principalement dans l'engagement pris par chacun des associés de faire dire une messe pour celui d'entre eux qui viendrait à mourir, de façon, disent les statuts, « qu'un simple artisan qui à peine serait assisté de deux ou trois messes par ses héritiers, sera soulagé de plus de 500, qui se célèbrent incessamment dès le jour de son décès. »

Dès la fondation de cette confrérie, quatre cents membres de la Congrégation de l'Assomption et un grand nombre de prêtres et même de laïques des deux sexes, se présentèrent pour en faire partie. On dut d'abord en interdire l'entrée aux femmes, malgré l'offre de sommes considérables faite par quelques-unes pour y être admises, et limiter en outre à 500 le nombre des associés, de sorte

(1) Statuts de l'Alliance des serviteurs de Marie avec l'Église souffrante. Autrement, l'association du prompt secours des âmes du Purgatoire, avec une méthode pour les secourir. — Besançon, chez Cl. Rochet et la veuve Daclin, imprimeurs du Roy, de Mgr l'archevêque, de la Cité, etc. M. DCCXXXIX. Petit in-8° de 78 pages.

que, ce chiffre une fois atteint, on ne pouvait prononcer de nouvelles admissions qu'au fur et à mesure des vacances que la mort produisait dans les rangs.

Les enfants, les malades et les indigents ne pouvaient entrer dans la confrérie, non plus que les personnes âgées de plus de 50 ans, à moins qu'elles ne fissent une donation pouvant largement compenser les charges que la probabilité de leur mort prochaine imposait aux autres associés.

Toutefois, l'un des articles des statuts dispose que « l'Assemblée recevra, gratuitement et par aumône, un pauvre qui sera exempt de l'obligation des messes, à qui néanmoins on fera tous les devoirs ordinaires après sa mort, et même avec quelque magnificence, en mémoire de la mort et sépulture de la Bienheureuse Vierge. Il sera inscrit dans le livre en ces termes : N. *l'associé de Marie Libératrice des Ames souffrantes.* »

Le prix de chacune des messes à dire pour les confrères décédés était réglé à 10 sols et, pour y faire face, chaque associé devait verser cette somme par avance et la renouveler immédiatement après chaque décès, afin qu'il y eût toujours dans le « coffre » une provision nécessaire pour pourvoir aux éventualités, sans qu'aucun retard pût se produire dans les secours spirituels auxquels avait droit l'associé défunt.

A la mort d'un confrère, la Société désignait quatre délégués, qui devaient assister à son enterrement en tenant à la main un flambeau de cire jaune muni d'un écusson portant l'image de la « Reine de l'Église souffrante. »

L'association était placée sous l'autorité du Père de la Congrégation de l'Assomption triomphante, et était administrée par six Directeurs, deux Dépositaires, quatre Distributeurs et un Secrétaire.

Digitized by Google

Les Dépositaires avaient la garde du coffre dans lequel étaient renfermés l'argent et les registres de la Société. Ce coffre était fermé de trois clefs différentes, dont l'une restait aux mains du Père et les deux autres étaient confiées à chacun des deux Dépositaires.

Les Distributeurs avaient pour mission de répartir les messes entre les différents prêtres pouvant les célébrer dans le plus bref délai possible.

Le Secrétaire tenait le livre des réceptions qui devait être écrit entièrement de sa main.

Quand il y avait lieu de recevoir un nouvel associé, les postulants s'adressaient au Père supérieur qui choisissait trois d'entre eux et les présentait aux suffrages des Directeurs et des Dépositaires. Ces derniers élisaient l'un des candidats qui était alors reçu, après avoir pris les engagements nécessaires d'après une formule consacrée.

Le jour même de son admission, chaque associé recevait une médaille, à l'effigie de la « Reine de l'Église souffrante », qu'il portait attachée par un cordon blanc et noir. Il devait prendre ses dispositions pour qu'après sa mort, cette médaille passât à son héritier ou à son plus proche parent.

Avant d'être remise au destinataire, la médaille était bénie par le prêtre, à l'issue de la messe de réception, et cette bénédiction avait lieu d'après la formule suivante :

« *Domine Jesu Christe, Fili Dei vivi, benedic hanc effigiem supplicationibus nostris ; infunde ei Domine per virtutem Sacrificii propitiatorii quod repraesentat, et per intercessionem Augustissimae Reginae fidelium defunctorum, nec-non Societatis in ipsorum auxilium institutae Patronae et Protectricis, benedictionem cœlestem, talemque benedictionem signaculo incruenti Sacrificii, et Liberatricis Mariae Matris tuae accipiat : ut quicumque eam*

Digitized by Google

pie gestaverit, novis amplificandae divinae gloriae per animarum fidelium defunctorum liberationem desideriis accendatur, et pure ob tui amorem ardenti zelo procurandi ipsis auxilium in dies augeatur. Qui vivis et regnas cum Augustissima fidelium animarum Regina et Liberatrice Matre tua. Per omnia sæcula sæculorum. Amen.

On voit, par les énonciations de cette formule, que la médaille en question est celle-là même dont j'ai décrit deux variétés au début de cette note.

Je n'ai pas de renseignements sur l'époque à laquelle cessa d'exister l'*Association du prompt secours des âmes du purgatoire*, mais il est probable qu'elle vécut plus d'un siècle, puisque, fondée en 1657, elle était encore florissante en 1739, année où fut imprimé le volume qui en renferme les statuts. Elle dut disparaître, avec bien d'autres, emportée par la tourmente révolutionnaire, en ne laissant d'autres traces de son existence que les quelques médailles que le temps a pu respecter, mais dont il ne doit subsister que bien peu d'exemplaires.

Digitized by Google

CONTRIBUTIONS A L'ÉTUDE DE LA FLORE

DE LA HAUTE-SAONE

PAR R. MAIRE

Chargé de travaux pratiques à la Faculté des Sciences de Nancy.

Additions et corrections aux Fascicules précédents

—

FASCICULE I

PAGE 12. — Thalictrum flavum L. — Mantoche! (M. Lortet).

PAGE 16. — Ranunculus sardous Crantz. — Z. S. V. Conflans (Bonati); Z. J. Attricourt! Broye-les-Pesmes! (R. M.).

FASCICULE II

PAGE 21. — Viola alba Bess. var. virescens Jord. — Bourguignon-les-Morey! (R. M.).

PAGE 34. — * Illecebrum verticillatum L. — Mantoche, îles de la Souffroide! (M. Lortet).

FASCICULE IV

PAGE 5. — Après Genista ajouter :

IV bis. — Cytisus L.

C. capitatus Jacq. — Z. J. Bois de Plumont près de Bucey-les-Gy! oxford. (R. M.)

CONTRIBUTIONS A L'ÉTUDE DE LA FLORE
DE LA HAUTE-SAONE

FASCICULE V

PLANTES VASCULAIRES
(SUITE)

PAR RENÉ MAIRE

ORD. XLIV.— UMBELLIFERAE

I. — *Bifora L.*

** *B. radians* Bieb. — R. M. Pl. adv. — Adventice aux Magasins Généraux à Arc-les-Gray ; fugace. Origine méridionale.

II. — *Daucus L.*

III. — *Orlaya Hoffm.*

O grandiflora Hoffm. — Ren. cat. 446 ; R. M. cat. 40.

Assez répandu dans les champs calcaires de la Z. J. où il paraît introduit. — Cubry-les-Faverney, la Neuvelle-les-Scey (Bertr.); Ovanches, Navenne (V. Mad).

IV. — *Caucalis L.*

V. — *Tordylium L.*

** *T. maximum* L. — Introduit dans les moissons des terrains calcaires à Scey-sur-Saône (Bertr.) et à Jussey ! (V. Madiot).

Digitized by Google

VI. — *Turgenia Hoffm.*

T. latifolia Hoffm. — Introduit dans les champs : La-Villedieu-en-Fontenette (Bonati) ; Jussey (V. Madiot).

VII. — *Torilis Hoffm.*

T. infesta Wallr., R. M., cat. 41. — T. helvetica Gm., Ren., cat. 446. — Répandu dans les champs de la Z. J. ; moins répandu dans la Z. S. V., Meurcourt, La-Villedieu (Bonati). Probablement introduit.

** *T. nodosa* Gaertn., R. M., pl. adv. — Introduit aux Magasins Généraux d'Arc-les-Gray ! fugace. Origine méridionale.

VIII. — *Angelica L.*

IX. — *Selinum L.*

X. — *Peucedanum L.*

* *P. Cervaria L.* ; Ren. cat. 447. — A. — Exclusivement Z. J. où il est peu répandu. Broussailles entre Fresne-Saint-Mamès et Noidans-le-Ferroux ! Autrey, bois et broussailles au Pied du Mont ! Bucey-les-Gy, broussailles au-dessous de la ferme des Combes ! (R. M).

P. oreoselinum Moench. ; Ren. cat. 448. A. — Z. S. V. Saint-Loup-sur-Semouse (Bertr).

** *P. carvifolium* Vill. — Palimbia Chabraei D. C.— A. Assez répandu dans les prairies de la vallée de la Saône près de Gray : Essertenne ! Mantoche ! Velet ! Gray ! (R. M).

XI. — *Pastinaca L.*

P. sativa L. ; Ren. cat. 448 ; R. M. cat. 41. — Cultivé

partout; assez répandu à l'état spontané? dans les terrains argilo-calcaires de la Z. J., à peu près exclusivement sur l'oxford. dans l'arr. de Gray.

XII. — *Heracleum L.*

H. sphondylium L. ; Ren. cat. 448 ; R. M. cat. 41. — A.

Form. H. angustatum Jord. — Champlitte! près de la vallée du Salon (R. M.). Paraît rare.

Form. H. aestivum Jord. — Fruit mûr obovale, atténué à la base, bandelettes commissurales égalant au moins la moitié de la longueur du fruit. Cette forme paraît très répandue : Gray! Cresancey! Nantilly! Mantoche! la Montbleuse! etc. (R. M.)

Form. H. pratense Jord. — Fruit mûr elliptique, ovale, ou presque orbiculaire, arrondi à la base, bandelettes commissurales égalant à peine la moitié de la longueur du fruit.

Cette forme paraît plus rare que la précédente : Gray! (R. M.)

XIII. — *Anethum L.*

A. graveolens L. ; R. M. cat. 41. Subspontané à Conflans, Aillevillers, etc. (Bertr.)

XIV. — *Meum L.*

XV. — *Silaus Bess.*

S. pratensis L. ; Ren. cat. 449 ; R. M. cat. 41. — A.

Z. J. Commun sur l'oxfordien, le lias, le terr. min. fer et l'alluv. Saône, dans les prés humides. Z. S. V. Assez répandu dans les prés humides de la région de la Lanterne et de la Semouse (Berth.)

Var. praecox M. Blum, Bull. Soc. Et. Soc. nat. Haute-

Digitized by Google

Saône, I, 1896 ; Bertr. mss. — Plante de petite taille, n'atteignant pas la moitié de la taille moyenne des petits individus du type, à aspect de *S. virescens* dont il diffère toujours nettement par l'ombellule simple. Forme précoce, fleurissant dès la fin de mai. [J'ai vu souvent le Silaus pratensis, type fleuri dès cette époque dans les prairies de la vallée de la Saône. R. M.].

Prés marécageux à Dampierre-les-Conflans (Bertrand).

XVI.— *Seseli L.*

S. montanum L. ; Bor ! ; Ren. cat. 449 ; R. M. cat. 41.— A.

Très répandu sur les pelouses calcaires dans la Z. J. ; très rarement dans les lieux secs de l'alluvion de la Saône : Arc-les-Gray ! sur sables 0,8 °/₀ Ca Co^3, 80 °/₀ Silice.

Form. S. vulgatum Bor. — Paraît assez rare Gray ! sur alluv. anciennes Saône en couche peu épaisse sur calcaire portlandien (R. M.)

S. coloratum Ehrh., Ren. cat. 449. — A.

Paraît très rare ou nul dans la partie occidentale de la Z. J. peu répandu dans la partie orientale : Purgerot (Bertr.) ; Jussey (V. Madiot) ; Chargey-les-Port, La Neuvelle les-Scey (Bertr.) Nul dans les Z. V. et Z. S. V.

XVII. — *Faeniculum L.*

XVIII. — *Aethusa L.*

XIX. — *Oenanthe L.*

O. fistulosa L. ; Ren. cat. 450 ; R. M. cat. 41 ! — cat. 41. — A. Z. J. Répandu dans les marais et les prairies humides des vallées, sur alluv. Saône, terr. min. fer, lias, oxfordien, etc. Z. S. V. Répandu dans les prairies humides.

O. phellandrium Lamk. ; Ren. cat. 350.— Phellandrium aquaticum L. ; R. M. cat. 41. A. — ZJ. Assez répandu dans les marais des vallées de la Saône ! et de l'Ognon ! (R. M.). — ZSV. Assez répandu dans les marais des vallées de la Semouse et de la Lanterne. (Bonati, Bertr.)

** *O. peucedanifolia* L. — A. — ZJ. Prairies humides de l'alluvion de la Saône depuis la Côte-d'Or où il est commun jusqu'aux environs de Gray : Essertenne ! (Jourdy et Munsch), Mantoche ! Velet ! Gray à Ancier ! Arc-les-Gray ! (R. M.) Remonte probablement la vallée de la Saône où il est à rechercher et se retrouve assez répandu dans la ZSV dans les vallées de la Semouse et de la Lanterne : Plainemont, Conflans, Saint-Loup-sur-Semouse (Bertrand).

XX. — *Bupleurum L.*

B. rotundifolium L. ; Ren. cat. 451 ; R. M. cat. 42. — Introduit çà et là dans les moissons de la ZJ. où il est parfois abondant. Un pied à Jussey (V. Madiot) ; Scey-sur-Saône (Bertrand) ; abondant dans les moissons aux Bussières près Champlitte ! sur calcaire (R. M.) et à Neuvelle-les-Champlitte ! sur l'oxfordien ; quelques pieds aux Magasins Généraux à Arc-les-Gray ! (R. M.)

XXI. — *Sium L.*

S. latifolium L. ; R. M. cat. 42. — A. — ZSV. Conflans-sur-Lanterne, marais (Bonati). ZJ. n'a pas été retrouvé depuis sa destruction à Gray ; à rechercher dans les marais de la vallée de la Saône (existe en aval à Saint-Jean-de-Losne !)

Digitized by Google

XXII. — *Berula Koch.*

XXIII. — *Pimpinella L.*

P. magna L. ; Ren. cat. 451 ; R. M. cat. 42. — A. — ZJ. assez répandu sur l'oxfordien : bois entre Oiselay et Pin-l'Émagny ! (R. M.) ; sur le terr. min. fer. : Frasne-le-Château ! La-Montbleuse ! (R. M.) ; sur les calcaires : Roche près Bucey-les-Gy ! (R. M.) ; la Neuvelle-les Scey (Bertr.) ; sur l'alluvion de l'Ognon dans les prairies de Pin-l'Émagny (R. M.)

XXIV. — *Carum L.*

XXV. — *Aegopodium* L.

A. podagraria L. ; Ren. cat. 451 ; R. M. cat. 42. — A.— ZJ. Paraît moins répandu dans la partie occidentale que dans la région de Vesoul. Igny ! terr. min. fer (R. M.), Velloreille-les-Fretigney ! Arc-les-Gray ! (R. M.)

XXVI. — *Ammi L.*

XXVII. — *Falcaria Riv.*

XXVIII. — *Helosciadium Koch.*

H. nodiflorum Koch. ; Ren. cat. 452 ; R. M. cat. 42. — A. — ZSV. Assez répandu dans les environs de Conflans (Bertr., Bonati). — ZJ. Très répandu dans la partie occidentale sur tous les terrains, à Gray ! Champlitte ! Dampierre, Gy ! Pesmes ! Marnay ! Autrey ! Fretigney ! etc. (R. M.) ; à Confracourt (Bertr.) ; paraît moins répandu dans la partie orientale.

Form. H. ochreatum DC. — Dans un ruisseau à Confracourt (Bertr.)

XXIX. — *Petroselinum Hoffm.*

XXX. — *Scandix L.*

S. pecten veneris L. ; Ren. cat. 452 ; R. M. cat. 42. Répandu dans les champs cultivés de toute la ZJ. — Moins répandu dans la ZSV. : Amance, Conflans (Bertr.)

XXXI. — *Anthriscus L.*

** *A vulgaris L.* — Introduit aux Magasins Généraux à Arc-les-Gray ! où il est devenu assez abondant (R. M.)

XXXII. — *Chaerophyllum L.*

C. silvestre L. ; R. M. cat. 43. — Anthriscus silvestris Hoffm., Ren. cat. 452. — A. — Plante vosgienne, assez répandue dans la ZSV : Passavant (V. Madiot) ; Conflans (Bonati) ; Semmadon, Amance (Bertrand) ; très disséminée dans la ZJ. ; Velleclaire ! Fretigney, à la Grange de Montagne ! (R. M). Indiqué par erreur comme commun dans l'arrondissement de Gray.

XXXIII. — *Myrrhis D. C.*

XXXIV. — *Conium L.*

C. maculatum L. ; Ren. cat. 453 ; R. M. cat. 43. — Paraît introduit. — ZJ. Faverney (Bertr.) ; Jussey, Saulx (V. Madiot), Gray-la-Ville ! Velet ! Gray ! (R. M.)

XXXV. — *Ptychotis Koch.*

** *P. heterophylla* Koch. — ZJ. A l'extrême limite occidentale du département entre Autrey et Champagne-sur-

Digitized by Google

Vingeanne! pelouses et voie ferrée. Probablement introduit de la Côte-d'Or où il abonde entre Dijon et Beaune.

XXXVI. — *Eryngium L.*

E. Campestre L.; Ren. cat. 453; R. M. cat. 43. — A. — ZJ. exclusivement. Très répandu dans la partie occidentale sur les calcaires et l'alluv. Saône à Attricourt! Lœuilley! Champlitte! Percey! Leffond! Essertenne! Gray! Velet! Mantoche! Arc-les-Gray! Rigny! Montureux-les-Gray! Vereux! etc. Paraît nul dans la partie orientale.

XXXVII. — *Sanicula L.*

S. europaea L.; Ren. cat. 454; R. M. cat. 43. — A. — ZJ. Disséminé dans les bois, les terrains argileux et argilo-siliceux : sur lias à Jussey, Augicourt (V. Madiot); sur oxford. à Chaux-les-Port (V. Aymonin); sur terr. min. fer à Arc-les-Gray! et à Chargey-les-Gray! à Autrey! (R.M.), Plainemont, Purgerot, Magny-les-Jussey (Bertr.). — ZSV. La Pisseure (Bertr.)

XXXVIII. — *Hydrocotyle L.*

H. vulgaris L.; Ren. cat. 454; R. M. cat. 43. — A. — ZSV. Répandu dans les vallées de la Semouse et de la Lanterne (Bertr.); Passavant (V. Madiot). ZJ. Marais à Autet (Paillot).

ORD. XLV. — ARALIACEAE

I. — *Hedera L.*

GAMOPOTALAE

ORD. XLVI. — CORNACEAE

I. *Cornus L.*

C. mas L.; Ren. cat. 454; R. M. cat. 43. — A. — ZJ.

Digitized by Google

Exclusivement dans les bois du calcaire jurassique de la partie occidentale : lisière du plateau de Langres, de Percey à Fouvent ! (Thiout, Paillot, R. M.), très abondant ; Jura graylois de Virey ! à Oiselay ! et Fretigney ! (Jolyet, Paillot (R. M.)

ORD. XLVII. — LORANTHACEAE

I. — *Viscum* L.

ORD. XLVIII. — CAPRIFOLIACEAE

I. *Adoxa L.*

A. moschatellina L. ; Ren. cat. 455 ; R. M. cat. 44. -- A. ZJ. Répandu dans les bois humides du terr. min. fer, de l'oxfordien, du lias et de l'all. Saône (V. Madiot ; V. Aymonin, Bertrand, R. M.) ; ZSV. Assez répandu : Conflans, (Bonati) ; Amance (Bertr.) ; Passavant (V. Madiot).

II. — *Sambucus T.*

* *S. racemosa* L. ; Ren. cat. 456.— A.— ZJ. Peu répandu : assez fréquent sur l'alluvion de la Saône et les terr. argileux à la lisière de la ZSV. : Jussey, Cendrecourt (Madiot) ; Plainemont, Port d'Atelier, (Bertrand) et jusqu'aux environs de Chargey-les Port. Exceptionnel dans le reste de la ZJ. : bois montagneux entre Oiselay et Pin-l'Émagny ! dans la vallée du ruisseau des Merles, sur oxfordien (F. Marguery et R. M.)

III. — *Viburnum L.*

IV. — *Lonicera L.*

L. xylosteon L. ; Ren. cat. 457 ; R. M. cat. 44. — A. —

Digitized by Google

ZSV. Répandu dans la région de la Lanterne et de la Semouse (Bertrand). — ZJ. Répandu partout, principalement dans les bois des terr. calcaires.

ORD. XLIX. — RUBIACEAE

I. — *Galium L.*

** *G. decolorans* G. G. — G. vero-elatum.— Paraît rare : Jussey, Cendrecourt (V. Madiot).

* *G. silvaticum L.* ; Ren. cat. 458. — A. — ZJ. Paraît très disséminé : bois du terr. min. fer à Mantoche ! (R. M.)

G. mollugo L. ; Ren. cat. 458 ; R. M. cat. 44. — A.

Form. G. elatum Thuill.— ZJ. Jussey (V. Madiot), Gray ! (R. M.)

Form. G. erectum Huds. — ZJ. Plainemont, La Neuvelle-les-Scey, Confracourt (Bertr.) ; Gray ! (R. M.) Mantoche ! (Lortet).

G. silvestre Poll. ; Ren. cat. 458 ; R. M. cat. 44. — A.

Form. G. nitidulum Jord. — La Neuvelle-les-Scey, sur calcaire (Bertr.)

G. palustre L. ; Ren. cat. 459 ; R. M. cat. 44. — A.

Form. G. elongatum Presl. — ZJ. Disséminé dans les marais sur les alluvions principalement : Jussey ! (V. Madiot), Plainemont (Bertr.), Marnay, (Paillot) ; Arc-les-Gray ! (R. M.)

G. uliginosum L. ; Ren. cat. 459.— A.— ZSV. Amance, Plainemont, Conflans (Bertr.), Passavant (Madiot).

G. aparine L. ; Ren. cat. 459 ; R. M. cat. 44. — Probablement introduit.

Form. G. spurium L.— ZJ. Moissons à Scey-sur-Saône (Bertr.)

Digitized by Google

G. tricorne With. ; R. cat. 459 ; R. M. cat. 44. — Introduit et naturalisé dans les moissons. ZJ. Répandu principalement sur les terr. calcaires ! (Madiot, Aymonin, Bertrand, R. M.)

** *G. parisiense* L. — Introduit dans les moissons :

Subsp. G. divaricatum Lamk.

Form. G. tenuicaule Jord ! ZJ. Moissons à Scey-sur-Saône ! sur calcaire (Bertr.)

Subsp. G. anglicum Huds. — ZJ. Champs entre Lœuilley et Champagne-sur-Vingeanne ! (R. M.) ; Conflans (Bonati).

II. — *Sherardia L.*

III. — *Asperula L.*

A. arvensis L. ; Ren. cat. 460 ; R. M. cat. 45. — Introduit dans les moissons des terr. calcaires de la ZJ. où il est disséminé et fugace : La Neuvelle-les-Scey ; Scey, Frotey (Bertr.) ; champs de seigle à Champlitte ! abondant (R. M.)

ORD. L. — VALERIANACEAE

I. — *Centranthus D. C.*

C. angustifolius D. C. ; Ren. cat. 460 ; R. M. cat. 45. — A. — ZJ. Répandu, abondant et spontané dans les terrains pierreux calcaires de toute la lisière du plateau de Langres, d'où il nous vient, de Percey à Fouvent ! (R. M.) ; pousse des pointes dans les éboulis de carrières et les tranchées de chemin de fer jusqu'à la Saône : Montureux-les-Gray ! Vereux ! Chargey-les-Gray ! Arc-les-Gray ! etc. Paraît ne pas dépasser la Saône au sud, Saint-Andoche et Roche à l'Est. Nul dans le Jura séquanien et les ZSV. et ZV.

Digitized by Google

** C. Lecoqii Jord. — C. angustifoliusruber. — Champlitte, lieux pierreux sur la colline de Bussières! (F. Marguery et R. M.)

II. — *Valeriana L.*

V. officinalis L. — A. — ZJ. — Paraît peu répandu : bois montagneux du calcaire jurassique à Bourguignon-les-Morey! (R. M.)

Form. V. sambucifolia Mick. — V. officinalis Ren. cat. 461 ; R. M. cat. 45. A. — Très répandu dans les ZV, ZSV., ZJ.

V. dioica L. ; Ren. cat. 461 ; R. M., cat. 45. — A. — ZJ. Assez répandu dans les lieux humides des terrains argileux.

III. — *Valerianella* T.

V. auricula D. C. ; Ren. cat. 462 ; R. M. cat. 45. — ZJ. et ZSV. Assez répandu dans les moissons (Bertr. Madiot, R. M.)

V. Morisonii D. C. ; Ren. cat. 462 ; R. M. cat. 45. — ZJ. Dispersion analogue à celle du précédent, mais un peu moins répandu.

V. carinata Lois. ; Ren. cat. 452 ; çà et là dans les lieux cultivés de la ZJ. : Jussey (V. Madiot); Plainemont, Dampierre-les-Conflans (Bertrand) ; Vesoul (Recroix), Mantoche ! (R. M.)

V. eriocarpa Desv. ; Ren. cat. 462. — Cultivé ; échappé çà et là dans les moissons et les lieux cultivés : Plainemont (Bertr.)

Nota. — Aucune de nos valérianelles n'est autochtone ; elles habitent exclusivement les moissons et les cultures et sont souvent fugaces.

Digitized by Google

ORD. LI. — DIPSACACEAE

I. — *Dipsacus T.*

D. pilosus L. ; Ren. cat. 462 — A. — ZJ. Peu répandu ; surtout la partie orientale : Chassey-les-Scey, Jussey (Madiot), Magny-les-Jussey (Bertrand).

** *D. laciniatus* L. — ZJ. Lieux incultes à Vellexon ! à Fresne-Saint-Mamès ! sur terr. min. fer et alluv. Saône (R. M.).

II. — *Scabiosa L.*

III. — *Knautia Coult.*

K. arvensis Koch ; Ren. cat. 463 ; R. M. cat. 46. A. — Subsp. K. dipsacifolio Host. ; Ren. cat. 463.— ZSV. Aillevillers, Luxeuil, Saint-Valbert (Bertr.) ; Passavant (Madiot).

ORD. LII.— SVNANTHERACEAE (Compositae)

I. — *Eupatorium L.*

II. — *Adenostyles Rchb.*

III. — *Petasites.*

P. officinalis Moench. ; Ren. cat. 464. — A. — ZJ. Disséminé : Gevigney (Madiot) ; Chaux-les-Port (V. Aymonin) ; Scey-sur-Saône, sur calcaire (V. Madiot) ; Essertenne ! sur calcaire (R. M.) ; Mantoche ! (M. Lortet).

IV. — *Tussilago L.*

V. — *Solidago L.*

** *S. lithospermifolia* Wedd. — Plante américaine parfois subspontanée et persistante : bois d'Ormoy (Bertr.).

Digitized by Google

** *S. glabra* Desf. Plante américaine cultivée et se naturalisant quelquefois au bord des ruisseaux : Mantoche ! (A. Gasser, R. Maire) ; bords d'un ruisseau entre Gray et Velet ! (R. M.), station assez ancienne, où la plante persiste mais sans paraître s'étendre.

** *S. canadensis* L. — Naturalisé au bord d'un ruisseau à Rupt (V. Madiot).

VI. — *Erigeron L.*

VII. — *Aster L,*

A. brumalis Nees. ; Ren. cat. 466 ; R. M. cat. 50. — Plante américaine parfaitement naturalisée au bord de nos cours d'eau, particulièrement le long de la Saône depuis Essertenne jusqu'à Jussey, d'où elle remonte le Durgeon jusqu'à Saulx, la Scyotte jusqu'à Grattery, la Lanterne jusqu'à Franchevelle, la Superbe jusqu'à Contréglise, l'Ougeotte jusqu'à Bougey, l'Amance jusqu'à Cemboing, le Coney jusqu'à Selles. Se trouve aussi sur les bords de l'Ognon, d'où elle remonte le Rahin jusqu'à Champagney.

** *A Novi-Belgii L.* — Naturalisé au bord de l'Ognon à Marnay (Paillot).

** *A salignus* Wedd. — Naturalisé à Conflans (Bonati), à Luxeuil (Bertrand).

VIII. — *Bellis L.*

IX. — *Doronicum L.*

X. — *Arnica L.*

XI. — *Senecio L.*

S. viscosus L. ; Ren. cat. 466 ; R. M, cat. 49. — A ? —

ZSV. Aillevillers (Aymonin) ; Demangevelle (Madiot). — ZJ. Surtout sur les voies ferrées : Jussey (Madiot), Autrey ! (R. M.) ; jeunes coupes du bois de Prantigny ! (R. M.)

S. silvaticus L. ; Ren. cat. 467. — A. — ZSV. Conflans (Bonati) ; Corbenay, Aillevillers (Bertrand). — ZJ. Chemilly (Madiot) et Port-sur-Saône (Aymonin), sur alluv. Saône.

S. aquaticus Huds. ; Ren. cat. 467 ; R. M. cat. 49. — A. — ZSV. Répandu dans les vallées de la Lanterne et de la Semouse (Bertrand). — ZJ. Jussey (V. Madiot). Très répandu sur les terrains argilo-siliceux et siliceux de l'arr. de Gray, en particulier sur le terr. min. fer. : Gray ! Arc-les-Gray ! Mantoche ! Velet ! Bucey-les-Gy ! Sainte Reine ! Igny ! Sauvigney ! Nantilly ! Attricourt ! Dampierre ! etc. (R. M.) ; Vesoul (F. Recroix et R. M.)

Form. S. pratensis Richt. (Kirschl !) Paraît être une forme des bois humides : vaivres de Velet ! et de Corneux ! (R. M.)

S. nemorosus Jord. — S. Jacobaea Auct. ; Ren. cat. 467 ; R. M. cat. 49. — A. — ZSV et ZJ. Très répandu, surtout dans les terrains argileux. Bisannuel ! Nous n'avons jamais rencontré le vrai *S. Jacobaea* L., plante vivace, à tiges croissant en touffes.

S. erucifolius L. ; Ren. cat. 467 ; R. M. cat. 49. — A. — Répandu partout dans les ZJ. et ZSV.

S. paludosus L. ; Ren. cat. 468 ; R. M. cat. 49. — A. — ZJ. Bords de la Saône depuis Essertenne ! et Broye-les-Pesmes ! jusqu'à Jussey p. ex. à Mantoche ! Gray ! Rigny ! Vereux ! Autet ! Seveux ! Soing ! (R. M.), Scey ! Port-sur-Saône ! Conflandey ! Port-d'Atelier (Bertrand), Gevigney (V. Madiot). Cette plante est un des éléments les plus

Digitized by Google

caractéristiques de la végétation de la Saône, comme *S. salicetorum* Godr. l'est de celle de la Moselle. — ZSV. bords de la Lanterne à Ormoiche (Bertrand).

S. Fuchsii Gm. — S. saracenicus L. sec. Godr.; Ren. cat. 468; R. M. cat. 49. — A. — ZSV. Répandu dans les vallées de la Lanterne et de la Semouse (Bertrand). — ZJ. disséminé: sur calc. jur. dans les bois du massif montagneux de Vesoul et à Purgerot; sur oxford., alluv. Saône et terr. min. fer à Chemilly, Grattery, Scey-sur-Saône (V. Aymonin), à Cresancey! où il ne croît que dans les tourbières (R. M.)

S. Jacquinianus Rchb.; Ren. cat. 468. — A.— ZV. Servance (Bertrand).

XII. — *Artemisia L.*

XIII. — *Tanacetum L.*

T. vulgare L.; Ren. cat. 468; R. M. cat. 49. — A. — ZSV. et ZJ. Assez répandu au bord des ruisseaux et rivières, principalement de la Saône.

XIV. — *Leucanthemum T.*

L. parthenium GG.; R. M. cat. 49. — Introduit et naturalisé sur les vieux murs, çà et là dans la ZSV. et ZJ.

** *L. corymbosum* GG.; A. — ZJ. Bois montagneux du calcaire jurassique. RR. Bois de Lausiane, côte de la Bataille à Montarlot-sur-Salon! (alt. 350 m.). Assez abondante dans cette localité jusqu'ici unique pour la Haute-Saône, cette plante nous vient du plateau de Langres et de la Côte-d'Or, où elle est répandue. (R. M.)

XV. — *Chrysanthemum L.*

C. segetum L.; Ren. cat. 469. — Introduit aux Magasins généraux d'Arc-les-Gray! (R. M.); fugace.

** *C. coronarium* L. ; Mêmes remarques que pour l'espèce précédente. Cultivé très souvent dans les jardins des trois zones.

XVI.— *Matricaria L.*

M. chamomilla L. ; R. cat. 469 ; R. M. cat. 49. — Assez répandu dans les ZSV et ZJ. à Vesoul, Jussey, Gray, Conflans, Lure, etc.

XVII. — *Anthemis L.*

A. cotula L. ; Ren. cat. 469 ; R. M. cat. 48. — Répandu dans les ZJ. et ZSV.

A. nobilis L. Ren. cat. 469. — Introduit çà et là dans les moissons à Conflans, Bourguignon-les-Conflans, Fleurey les-Faverney (Bertrand).

XVIII. — *Achillea L.*

XIX. — *Bidens L.*

B. cernua L. ; R. cat. 470 ; R. M. cat. 48. — A. — ZJ. Disséminé dans la partie occidentale : sur alluv. Saône à Ray ! Arc-les-Gray ! Gray-la-Ville ! (R. M.) Plus répandu dans la partie orientale : Jussey, Cendrecourt (Madiot) ; Port-d'Atelier (Bertrand) ; Port-sur-Saône, Scye, Saulx (V. Aymonin) ; etc. ; ZSV. Assez répandu.

Var. radiata (Coreopsis bidens L.) — Conflans (Bonati), Pontcey (Madiot) ; Arc-les-Gray ! (R. M.)

XX. — *Helianthus L.*

XXI. — *Corvisartia Mér.*

C. helenium Mér. ; Ren. cat. 471 ; R. M. cat. 47. — In-

Digitized by Google

troduit çà et là : Jussey (V. Madiot). quelques pieds ; persiste à Mantoche ! (R. M.)

XXII. — *Inula L.*

I. salicina L. ; Ren. cat. 471 ; R. M. cat. 47. — A. — ZJ. Disséminé dans les bois des terrains argileux : Ainvelle, la-Pisseure, (Bertrand) ; vignes sur lias à Jussey (Madiot) ; Comberjon (Lhomme) ; sur oxford, à Neuvelle-les-Champlitte (bois de Groslierre) ! et à Gy (bois de Plumont) !, sur terr. min. fer à Vezet ! (R. M.)

I. Britanica L. ; Ren. cat. 471 ; R. M. cat. 47. — A. — ZJ. Répandu dans les prés humides de l'alluvion de la Saône, au bord des ruisseaux ou de la rivière : Essertenne ! Mantoche ! Gray ! Autet ! Charentenay ! Seveux, Soing ! (R. M.) ; Scey, Ovanches (Bertrand) ; Jussey (Madiot) ; Vallée de la Morte à Velesmes (Vendrely).

XXIII. — *Pulicaria Gaertn.*

P. dysenterica Gaertn ; Ren. cat. 471. — Inula dysenterica L. ; R. M. cat. 47. — A. — ZJ. Peu répandu dans la partie occidentale : alluv. Saône à Broye-les-Pesmes ! (R. M.) ; Mantoche ! (Lortet) ; plus répandu dans la partie orientale, surtout sur le lias : Cubry-les-Faverney, Plainemont, Conflans (Bertrand) ; Port-sur-Saône, Scye (Aymonin) ; Saulx, Jussey, Cendrecourt, Jussey, Gevigney, Scey-sur-Saône (Madiot).

XXIV. — *Gnaphalium L.*

G. luteo-album L. ; Ren. cat. 472 ; R. M. cat. 48. — A. — ZJ. Rupt (Madiot) ; Arc-les-Gray ! Mantoche ! (R. M.)

XXV. — *Filago T.*

F. germanica L. ; Ren. cat. 473 ; R. M. cat. 48.— A ? — C'est la forme F. lutescens Jord ! (R. M.).

* *F. arvensis* L. ; Ren. cat. 473. — A ? — ZSV. Fougerolles (Bertrand).— ZJ. Arc-les-Gray ! champs sablonneux de l'alluv. Saône.

* *F. minima* Fr. ; Ren. cat. 473. — A ? — ZJ. RR. sur alluv. Saône : Arc les-Gray ! (R. M.)

F. gallica L., Ren. cat. 473 ; R. M. cat. 48. — A ? ZJ. surtout l'oxfordien et le terr. min. fer : La Neuvelle-les Scey, Plainemont (Bertrand) ; Neuvelle-les-Champlitte ! Courtesoult ! Beaujeux ! Broye-les-Loup ! Autrey ! Nantilly ! Cresancey ! Gray ! Saint-Gand ! Velloreille-les-Fretigney ! (R. M.)

* *F. spatulata* Presl. ; R. M. cat. 48. — A ? Champs du calc. jur., du terr. min. fer et de l'oxford., assez répandu dans la partie occidentale de la ZJ. : Gray ! Arc-les-Gray ! Courtesoult ! Molay ! Broye-les-Loup ! Vereux ! Nantilly ! Oiselay ! Velleclaire ! Frasne-le-Château ! Fretigney ! Saint-Gand ! La Montbleuse ! (R. M.)

XXVI. — *Antennaria Gaertn.*

A. dioica Gaertn. : Ren. cat. 473 ; A. — ZSV. Passavant (V. Madiot). — ZJ. Côte des Grives entre Boussières et Boulot (Jolyet).

XXVII. — *Micropus* L.

** *M. erectus* L. — A ? ZJ. RR. Champs du calc. jur. entre Argillières et Frettes ! (R. M.)

XXVIII. — *Onopordon L.*

O. acanthium L. ; Ren. cat. 474 ; R. M. cat. 46. — Dis-

Digitized by Google

séminé dans la ZJ. et souvent fugace : Conflandey (Bertrand); Noroy-les-Jussey (Madiot) ; Beaujeux ! alluvion Saône ; Montarlot-sur-Salon ! calc. jur. (R. M.)

XXIX. — *Cirsium T.*

** *C. eriophorum* Scop. — Disséminé et fugace dans la ZJ. : Jussey (V. Madiot); Mantoche (R. M.)

C. palustre Scop. ; Ren. cat. 474 ; R. M. cat. 46. — A. — ZJ. Très répandu sur les terrains argileux, dans les lieux humides.

* *C. oleraceum* Scop. ; Ren. cat. 474. — A. — Plante des ZSV. et ZV. disséminée dans la partie orientale de la ZJ. : Jussey, Cemboing, Scey (V. Madiot); Port-sur-Saône (V. Aymonin). Nul dans la partie occidentale ! un seul pied à Cresancey ! terr. min. fer. dans de jeunes plantations, très probablement introduit (R. M.)

C. acaule All. ; Ren. cat. 475 ; R. M. cat. 46. — A. — ZJ. Très répandu sur les calcaires, plus rare sur les parties pierreuses de l'oxfordien et le lias, exceptionnel sur le terr. min. fer. Plante xérophile !

Var. caulescens. — C. Rosenii Vill. — Cendrecourt (V. Madiot); Arc-les-Gray ! Autrey ! (R. M.)

C. arvense Scop. ; R. M. cat. 46 ; Ren. cat. 475.— A ? — Présente deux variétés.

Var. vestitum Koch. — Surtout les terrains calcaires.

Var. concolor Bonn. — Surtout les terrains argileux et siliceux.

XXX. — *Cynara L.*

XXXI. — *Carduus Gaertn.*

C. crispus L. ; Ren. cat. 475 ; R. M. cat. 46. — A ? — Très répandu dans les ZJ. et ZSV.

Digitized by Google

** *C. tenuiflorus* Curt. — Exceptionnellement introduit : Conflandey (Bertrand).

XXXII. — *Centaurea L.*

C. vulgaris Godr. — C. variabilis Lév. — A.

Subsp. C. jacea L. ; Ren. cat. 475 ; R. M. cat. 46. — Très répandu dans les prés des trois zones.

Form. C. Duboisii Bor. — Répandu dans la ZJ. sur tous les terrains. Forme tardive, automnale.

Les formes C. nigrescens Willd. (et var. microptilon Godr.), C. Clementiae R. M. in Ch. Claire, C. serotina Bor. etc. de la sous-espèce C. nigrescens Willd. (sensu lato) sont à rechercher dans la ZSV.

Subsp. C. nigra L. ; Ren. cat. 476.

Form. C. nemoralis Jord. — Passavant (V. Madiot) et probablement toute la ZSV et la ZV.

C. calcitrapa L. ; Ren. cat. 476 ; R. M. cat. 49. — A ? — ZJ. Assez répandu dans les prés secs de l'alluvion de la Saône et sur les berges de la rivière depuis Gray ! Mantoche ! Arc-les-Gray ! Rigny ! Vereux ! (R. M.) jusqu'à Conflandey (Bertrand), Jussey et Cendrecourt (V. Madiot).

C. solstitialis L. ; Ren. cat. 476 ; R. M. cat. 46. Introduit çà et là et fugace : Arc-les-Gray ! (R. M.) ; Scey-sur-Saône, Cendrecourt (Madiot) : Conflans et Dampierre-les-Conflans (Bonati).

** *C. melitensis* L. — Introduit à Arc-les-Gray ! aux Magasins généraux (R. M.)

XXXIII. — *Carlina L.*

* *C. vulgaris* L. ; Ren. cat. 477 ; R. M. cat. 47. — A. — Xérophile ! Quelquefois sur terr. min. fer. dans l'arrondissement de Gray (R. M.).

Digitized by Google

XXXIV.— *Lappa D. C.*

L. major DC. ; Ren. cat. 477 ; R. M. cat. 47. -- ZJ. Assez répandu : Plainemont (Bertrand) ; Jussey, Cendrecourt (V. Madiot) ; Essertenne ! Apremont ! Gray-la-Ville ! Mantoche ! (R. M.)

L. tomentosa Lam. ; Ren. cat. 477 ; R. M. cat. 47. — ZSV. Jasney, La-Villeneuve (Bertrand). — ZJ. Jussey, Cendrecourt (Madiot) ; Champlitte (R. M.)

XXXV. — *Cichorium L.*

XXXVI. — *Arnoseris Gaertn.*

A. pusilla Gaertn ; R. M. cat. 478 ; A ? — ZSV. Conflans, Saint-Loup-sur-Semouse (Bertrand, Bonati).

XXXVII. — *Lapsana L.*

XXXVIII. — *Hypochaeris L.*

XXXIX. — *Thrincia Roth.*

* *T. hirta* Roth. ; R. cat. 478. — A. — ZJ. Assez répandu sur l'oxfordien à La-Neuvelle les-Scey (Bertrand), à Courtesoult ! (R. M.), paraît répandu sur le terr. min. fer : Cresancey ! Poyans ! Saint-Gand ! etc. (R. M.) Plainemont (Bertrand).

XL. — *Leontodon L.*

L. hispidus L. ; R. M. cat. 51. — L. proteiformis Vill. ; Ren. cat. 479. — A.

Form. L. hastilis L. — Plainemont, Ainvelle (Bertrand).

Digitized by Google

XLI. — *Picris L.*

XLII. — *Helminthia Juss.*

H. echioides Gaertn. ; Ren. cat. 479 ; R. M. cat. 51. — Introduit çà et là et fugace : Vesoul (Jolyet) ; Dampierre-les-Conflans (Bonati), Plainemont (Bertrand).

XLIII. — *Scorzonera L.*

* *S. humilis* L. ; Ren. cat. 479. — A. — ZJ. Port-d'Atelier (Bertr.) Mantoche ! (R. M.) alluv. Saône.

XLIV. — *Podospermum* D. C.

** *P. laciniatum* D. C. — Introduit à Arc les-Gray ! sur les voies ferrées et dans les lieux incultes ; assez abondant.

** *P. subulatum* DC. Avec le précédent, mais peu abondant.

XLV. — *Tragopogon L.*

* *T. orientalis* L. ; Ren. cat. 480. — A. ZJ. Répandu dans les prairies de l'alluvion de la Saône et de l'Ognon dans l'arrond. de Gray : Mantoche ! Essertenne ! Broye-les-Pesmes ! Apremont ! Gray ! Velet ! Gray-la-Ville ! Arc-les Gray ! Autet ! Marnay ! Pin l'Emagny (R. M.) sur l'oxfordien à Oiselay ! (R. M.) Probablement aussi dans les prairies sur terr. min. fer.

T. pratensis L. ; Ren. cat. 480; R. M. cat. 51. — A.

Var. minor Fr. — ZJ. Champs du calc. jur. : Arc-les-Gray ! Autrey ! Champlitte ! (R. M.)

T. major Jacq. ; R. M. cat. 51. — ZJ. Carrières de Mantoche ! (R. M.) ; voies ferrées et lieux incultes à Arc-les-Gray ! (R. M.) Probablement introduit.

Digitized by Google

XLVI. — *Chondrilla L.*

* *C. juncea* L. ; Ren. cat. 480. — A ? — ZJ. Assez répandu dans les lieux sablonneux secs de l'alluvion de la Saône aux environs de Gray : Essertenne ! Mantoche ! Arc-les-Gray ! (R. M.)

XLVII. — *Taraxacum Juss.*

T. officinale Wigg. ; Ren. cat. 480 ; R. M. cat. 51.— A.

Form. T. palustre D. C. — Très répandu dans les lieux humides de l'alluv. Saône et du terr. min. fer à Gray ! Mantoche ! Cresancey ! Charentenay ! etc. (R. M.)

Form. T. udum Jord. — Prairies du terr. min. fer ; Cresancey ! Mantoche ! (R. M.), de l'oxf. à Confracourt (Bertr.)

Form. T. laevigatum D. C. — Assez répandu dans les champs des terrains calcaires aux environs de Gray ! (R. M.), de Jussey (V. Madiot), de Plainemont et la Neuvelle-les-Scey (Bertrand).

Form. T. erythrospernum Andrz. — Forme des lieux arides du calc. jur. : Champlitte ! Arc-les-Gray ! Charentenay ! Gy ! (R. M.)

XLVIII. — *Lactuca L.*

* *L. saligna* L. ; Ren. cat. 480. — ZJ. Introduit çà et là : Port-sur-Saône (V. Madiot) ; Gray ! Arc-les-Gray ! (R. M.)

L. scariola L. ; R. cat. 480 ; R. M. cat. 51. — ZSV. Conflans (Bonati). — ZJ. Assez répandu, surtout sur les calcaires et l'alluv. Saône : Frotey, Chargey-les-Port (Bertrand) ; Vaivre (Aymonin) ; Gray ! Autrey ! Champlitte ! Gy ! Marnay ! etc. (R. M.)

* *L. perennis* L. ; Ren. cat. 481. — A ? ZJ. RR. Champs du calc. jur. à Arc-les-Gray ! Introduit aux Magasins gé-

néraux en 1895! (R. M.); Navenne (Recroix); Jussey (V. Madiot).

* *L. muralis* Fres.; Ren. cat. 480. — A. — ZSV. Assez répandu dans les bois des vallées de la Lanterne et de la Semouse, à Passavant, Lure, etc. — ZJ. Disséminé : Chemilly, Rupt, Scey (Aymonin et Madiot), probablement sur alluv. Saône; sur les calcaires à Jussey, Noroy-les-Jussey (Madiot), à la Baume-Noire de Fretigney! (R. M.)

XLIX. — *Prenanthes L.*

L. — *Sonchus L.*

LI. — *Mulgedium Less.*

LII. — *Crepis L.*

C. taraxacifolia L.; Ren. cat. 482; R. M. cat. 51 (Barkhausia). — ZJ. Leffond! Gy! (R. M.).

C. fœtida L.; Ren. cat. 482; R. M. cat. 51 (Barkhausia) — ZJ. Assez répandu: Jussey (Madiot; La Neuvelle-les-Scey (Bertr.); Vesoul (Recroix); Gray! (R. M.) etc.

** *C. setosa* D. C. — Introduit çà et là: La-Villedieu, Plainemont (Bertrand); Gray! (R. M.)

C. pulchra L.; R. M. cat. 52. — ZJ. Disséminé dans les terr. calcaires: Arc-les-Gray! (R. M.); Chargey les-Port, la Neuvelle-les-Scey (Bertrand).

** *C. tectorum* L. — Conflans et Varigney (Bertrand, Bonati).

C. paludosa Moench.; Ren. cat. 483. — A.— ZSV. Luxeuil, Saint-Valbert, Fougerolles (Bertrand).

Digitized by Google

LIII. — *Hieracium L.*

H. auricula L. ; Ren. cat. 483 ; R. M. cat. 52. — A. — ZJ. Très répandu sur l'oxford., le terr. min. fer et l'alluv. Saône.

H. praealtum Vill. ; Ren. cat. 484. — A. — ZSV. Conflans, Varigney (Bonati).

H. murorum L. ; Ren. cat. 484 ; R. M. cat. 52. A.

Var. argillaceum Jord. — Plainemont (Bertrand).

Subsp. H. praecox Schultz. — Répandu sur les calcaires arides aux environs de Champlitte ! et de Gy ! (R. M.)

H. boreale Fr. ; Ren. cat. 484 ; R. M. cat. 52. — A.

Var. gallicum Jord. — La-Neuvelle-les-Scey, oxford. (Bertrand).

ORD. LIII. — AMBROSIACEAE

I. — *Xanthium L.*

X. strumarium L. ; Ren. cat. 485 ; R. M. cat. 52. — Introduit et fugace : Jussey, Cendrecourt (V. Madiot).

X. spinosum L. ; Ren. cat. 485. — Introduit à Montureux-les-Baulay (V. Madiot).

(A suivre) R. MAIRE.

TABLE DES MATIÈRES

Du Bulletin n° 4 (1901)

PAGES

Liste des membres..... 5
Liste des Sociétés correspondantes..... 9
Rapport annuel sur la situation de la Société..... 11

Le Docteur Louis-Édouard GOURDAN DE FROMENTEL, notice biographique par Ch. GODARD..... 17

Géographie des actes de Saint-Prudent, par S. LEROY 21
Examen géographique de la Thèse de M. Parisot, par S. LEROY..... 110
La Franche-Comté et ses voisins (suite), par A. LINOTTE 128
Découverte de deux sépultures préromaines à Beaujeu..... 158
Nouvelles fouilles au cimetière antique de Beaujeu.. 163
Recherches archéologiques sur le territoire de Mantoche, par A. GASSER..... 165
Le cimetière mérovingien de Poyans, par A. GASSER 285
Les fouilles d'Auvet, par l'abbé MÉRAND..... 289
Notice sur quelques jetons et médailles de Bourgogne et de Franche-Comté, par E. ANDRÉ..... 315
Contributions à l'étude de la flore de la Haute-Saône (suite), par R. MAIRE..... 341

Digitized by Google

Digitized by Google

igitized by Google